

No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session spéciale de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue  
au lieu ordinaire des délibérations,  
samedi, le 15 novembre 1975, à 9 heures du  
matin (l'avant-midi) à laquelle session  
étaient présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Albert Tripanier

Mme Jeanette Leboeuf

Emilien Lemire

Leo Fouette

Maurice Piquier, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.  
M. Lorenzo Larkie était absent.

**- COPIE -**

Service de la gestion des  
documents et archives - VTR

75-436

Proposé par M. Leo Fouette secondé  
par M. Emilien Lemire qu'un bac à glace soit  
loué à \$ 15.00 heure/compteur jusqu'au  
15 mai 1976 et que le montant payé  
jusqu'à cette date pour la location  
soit déduit du prix d'achat.

Que le maire, M. Maurice Piquier, et le  
secrétaire-trésorier M. Jacques Gimeuil soient et  
soient par le présente autorisés à contracter  
avec la firme Eric Finnie White Truck  
Sales Ltd et à signer tous papiers y relatifs.

Votent pour cette proposition: M. Leo Fouette  
M. Emilien Lemire  
Mme Jeanette Leboeuf  
M. Albert Tripanier

Votent contre cette proposition: M. Louis Godin  
La proposition est adoptée à la majorité des  
membres présents.

75-437

Proposé par M. Leo Fouette secondé par  
Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité  
qu'une assurance soit prise pour le bac à  
glace jusqu'au 31 décembre 1976.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

75-438

Attendu les problèmes inhérents à la responsabilité, il est proposé par M. Léon Rouette secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité qu'à l'avenir aucune rue qui ne sera pas municipalisée, ne sera entretenue l'hiver par la Municipalité de St-Louis-de-France.

75-439

Considérant la circulation très dense et les nombreux dangers de circuler sur ces routes étroites

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf et secondé par M. Louis Bodin et adopté à l'unanimité qu'une demande soit faite au Ministère des Transports concernant l'enlèvement de la neige dans le village de St-Louis-de-France cet hiver.

75-440

Règlement 111 dérivant un emprunt de \$200,000.00 pour la construction d'une usine d'épuration sur le terrain portant les numéros 96-1, 97-1, 98-1.

Attendu que la construction d'une usine d'épuration est devenue nécessaire pour le traitement des eaux usées provenant du système d'égouts maintenant installé dans notre municipalité.

Attendu que le coût de réalisation de ce projet et frais divers est estimé à \$200,000.00.

Attendu que l'avis de motion de la présentation d'un tel règlement a été donné par le 6 octobre 1975 à une session du conseil municipal de la paroisse de St-Louis-de-France.

En conséquence, il est proposé par M. Rouette et secondé par M. Emile Lemire et résolu qu'un règlement portant le numéro 111 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le règlement comme suit:

1- Le Conseil de la Corporation Municipal de la paroisse de St-Louis-de-France est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux de construction d'une usine d'épuration sur le terrain 96-1, 97-1, 98-1 selon les plans





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

et deux feuille 1 à 11 préparés par Pluritech  
consultants dossier 4112.

No. de résolution  
ou annotation

2- Le Conseil est autorisé à emprunter  
\$ 800,000. pour les fins ci-haut mentionnés  
par obligations, enures de \$ 100. ou multiples  
de cette somme, portant intérêt au plus bas  
taux du marché possible; lequel intérêt  
sera représenté par des coupons attachés à  
chaque obligation et sera payable semi-  
annuellement.

3- Les dites obligations seront datées  
de la date d'émission et seront remboursables  
en série selon un tableau d'amortissement  
pour une période de 40 ans (renouvelables  
par périodes de 10 ans).

4- Les dites obligations et tous les  
documents se rapportant au présent règle-  
ment ou découlant du présent règlement  
et/ou devant effet au présent règlement  
seront signés par M. le maire et le secré-  
taire - Trésorier et le fac-similé de la  
signature de chacun des signataires peut  
être gravé, imprimé ou lithographié sur les  
coupons d'intérêts; la signature du maire  
peut aussi être imprimée, gravée ou  
lithographiée sur les certificats d'obligation.

5- Cet emprunt pourra être effectué  
en tout ou en partie, de temps à autre,  
au meilleur prix et au meilleur intérêt  
qu'il sera possible d'obtenir.

6- Le principal et l'intérêt des dites  
obligations seront payables en monnaie  
légal du Canada ou en la monnaie du  
pays (le détenteur devant cependant payer  
les frais encourus pour l'échange) ou  
elle sera statué à échéance aux bureaux  
de la Banque Royale de la Province de  
Québec ou en son tout autre endroit qui  
pourra être désigné par le Conseil  
de la Corporation Municipale de la  
paroisse de St-Louis-de-France hors  
de l'émission ou des émissions découlant  
du présent règlement.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

7- Le taux d'intérêt, lieu de paiement du principal et des intérêts et autres détails concernant l'émission ou les émissions d'obligation découlant du présent règlement d'emprunt seront déterminés par résolution du conseil de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France et ce lors de l'émission desdites obligations ou lors de chacune des émissions d'obligations découlant du présent règlement d'emprunt.

8- Conformément au chapitre 111 des statuts révisés du Québec 1964, les obligations émises conformément au présent règlement d'emprunt pourront être rachetées par anticipation en tout ou en partie au pair à toute date d'échéance d'intérêt, cependant si tel rachat est partiel, il affectera les obligations dont les échéances sont les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

9- Dans le cas où le coût réel d'un item des travaux et/ou des achats dont la liste est annexée aux présentes est moindre que le coût estimé pendant d'argent emprunté pourra être utilisé à payer le coût d'un autre item aux fins d'équipement dont le coût réel dépasse le coût estimé.

10- Jusqu'à ce que toutes les obligations aient été émises conformément au présent règlement d'emprunt, le conseil de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France est autorisé à faire avec les autorisations nécessaires, des emprunts temporaires aux Banques ou caisses populaires au cours de l'exécution des travaux autorisés, et ce aux taux d'intérêt dont il pourra être convenu au moyen de billets ou autres titres pourvu que la durée de ces emprunts temporaires n'exécède pas une période de douze (12) mois et soient remboursés avec le produit de la vente des obligations découlant du présent règlement d'emprunt.



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

11- Une taxe spéciale dont les modalités seront à déterminer par résolution du Conseil, sera imposée sur toutes propriétés jouissant des services de cette usine; cette taxe devra pourvoir aux paiements en capital et intérêts au présent règlement, et sera prélevée annuellement.

12- Tous les vœux qui pourront être obtenus des gouvernements provincial et fédéral pour le présent règlement sont par lui présentés, appropriés d'avance, pour la réduction de la dette découlant du présent règlement.

13- Le présent règlement d'emprunt entrera en vigueur conformément à la loi après les approbations requises.

75-441

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf et secondé par M. Louis Godin qu'une assemblée des électeurs sera tenue au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 4 décembre 1975 à 7 heures du soir pour l'approbation du règlement numéro 111.

75-442

Il est proposé par M. Léo Pouette et secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France achète le terrain pour l'usage de pompage dont le lot est P-486-20 mesurant 200 pieds de façade par 500 pieds de profondeur appartenant à H. Georges Gasse au montant de \$ 15,000.00 plus les frais légaux et l'évaluation et que la bande de terrain adjacente de 35 x 200 est de même mesurée gratuitement à la Municipalité par H. Georges Gasse. Le tout a été intervenu devant maître Jean Vil Hion

Que le maire M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Gosselin soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation le contrat à cet effet.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-443

Il est Proposé par M. Léo Pouette et secondé par M. Emile Lemire que la cotation de la firme Guimond Electrique Inc. soit choisie pour l'éclairage de la patinoire au montant de \$ 5,345.00 et pour le système électrique pour le Centre des Loisirs, au montant de \$ 6,715.00 incluant matériaux, main-d'œuvre, taxe et inspection, le tout pour la somme de \$ 12,060.00. Adopté à l'unanimité.

75-444

Il est Proposé par M. Albert Trepasier secondé par M. Léo Pouette que la cotation de la firme Leboeuf et Massicotte Cox. pour faire la toiture du Centre des Loisirs, au montant de \$ 9,312.00 comprenant les chevrons de type commercial, matériaux et main-d'œuvre soit acceptés. Adopté à l'unanimité.

75-445

Il est Proposé par M. Léo Pouette et secondé par M. Emile Lemire que des cotations soient demandées pour l'aluminium pour le Centre des Loisirs et qu'ils soient autorisés à débiter les travaux. Adopté à l'unanimité.

75-446

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par Mme Jeanette Leboeuf que le compte produit par les Panque Villeneuve soit payé en partie, mais la somme de \$ 320.00 sera retenue pour les travaux non complétés. Adopté.

75-447

Mme Jeanette Leboeuf propose la levée de l'assemblée.

Adopté : Maurice Piquin, Maire  
Jacques Guinard, Sec. Trés.



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Procès-verbal de l'assemblée des élec-  
teurs pour l'adoption du règlement n° 110  
concernant l'aménagement d'un Terrain de  
loisirs.

Cette assemblée fut tenue au Centre  
Municipal St-Louis-de-France, 2100 Boul.  
St-Louis, St-Louis-de-France, mercredi, le 19  
novembre 1975 à 7 heures du soir sous la  
présidence de M. le maire, Maurice Pagnier.

Le secrétaire-trésorier donna lecture du  
règlement n° 110.

La lecture terminée, après ~~deux~~ heures  
d'attente conformément à l'article 392 du  
Code Municipal, aucun électeur propriétaire  
ne s'étant opposé à l'adoption dudit  
règlement le président de l'assemblée  
déclara le règlement adopté par les électeurs.

Signé Maurice Pagnier, maire  
et Président de l'assemblée

Jacques Guinard  
Sec. tris et sec de l'assemblée



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session spéciale de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu  
ordinaire des délibérations, mercredi, le 27 novembre  
1975, à 8 heures du soir, à laquelle session sont  
présents Messieurs les conseillers:

Louis Rodin  
Albert Trepasier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lenoir  
Réo Rouette  
Lorenzo Larkin

Maurice Paquin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

75-448

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin,  
secondé par M. Réo Rouette et adopté à l'unani-  
mité que le procès-verbal de l'assemblée des  
électeurs pour approuver le règlement 110  
concernant l'aménagement d'un terrain de  
loisir, tenue le 19 novembre 1975 soit adopté  
tel que lu.

75-449

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé  
par Mme Jeannette Leboeuf que M. Jacques Giraud  
secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer  
des opérations bancaires à la Caisse Populaire  
de St-Louis-de-France pour et au nom de  
la Corporation Municipale de cette même  
municipalité. Adopté à l'unanimité.

75-450

Il est Proposé par M. Réo Rouette, secondé  
par M. Albert Trepasier et adopté à l'unanimité  
que le maire M. Maurice Paquin et le secrétaire-  
trésorier M. Jacques Giraud soient et soit  
par les présentes autorisés à négocier avec  
l'ancien légal et la firme d'évaluation "La  
Gauricienne" pour les frais encourus par  
M. Georges Hase pour l'entente qui a été  
prise concernant l'achat de pompes.





No. de résolution  
ou annotation

75-451

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin et secondé par M. Léo Rouette que les travaux effectués pour la toiture du garage municipal et du poste d'incendie et que le paiement au montant de \$ 4,520.00 pour ces dits travaux soit accepté. Adopté à l'unanimité.

75-452

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin et secondé par M. Léo Rouette que l'achat des matériaux et le pose des blocs de 4" plus le Stearofoam pour doubler les murs sud et partie est du garage municipal soient acceptés. Adopté à l'unanimité.

75-453

Il est Proposé par M. Louis Godin et secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que la Municipalité de St-Louis-de-France achète les lots 85-52, 85-128 et 86-52 de M. Noémi Bourassa pour la somme nominale de \$1.00.

Que le maire M. Maurice Paquin et le secrétaire trésorier M. Jacques Hémard soient et soit par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France le contrat d'achat à être reçu devant M. Jean-Hil Hion, notaire ainsi que tout papier y relatif.

75-454

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Albert Trepoux et adopté à l'unanimité qu'une demande soit faite à Puritec Consultants concernant certaines modifications à effectuer au projet d'extension d'aqueduc et d'égouts de Ste-Marguerite.

75-455

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin et secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que l'achat de matériaux destinés à être posés par la Corporation Municipale à la bâtisse des loisirs soit accepté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-456

Il est Proposé par M. Louis Godin et secondé par M. Leo Gouette que des cotations soient demandées pour la plomberie du Centre des Fours. Adopté à l'unanimité.

75-457

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkix et secondé par M. Leo Gouette et adopté à l'unanimité que le rapport présenté pour travaux d'asphaltage sur la rue des Bouleaux soit accepté.

75-458

Attendu que tous les membres du conseil sont présents.

Il est Proposé par M. Emilien Lemire, et secondé par M. Lorenzo Larkix et adopté à l'unanimité que les items suivants soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente session spéciale.

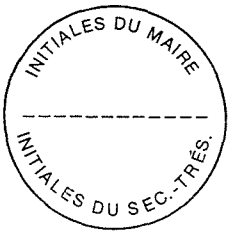
- 1) Autorisation de déblocement rues Laurier et Margie.
- 2) Qu'une servitude soit accordée à l'Hydro Québec.
- 3) Ajouter "ou de métal" à la résolution 75-445.
- 4) Achat de l'avenue des Cèdres.
- 5) Autorisation de déblocement l'avenue des Cèdres après entente.

75-459

Il est Proposé par M. Emilien Lemire, et secondé par M. Leo Gouette et adopté à l'unanimité que la Municipalité autorise le dézeigement des rues Laurier et Margie.

75-460

Il est Proposé par M. Larkix et secondé par M. Lemire qu'une servitude soit accordée à l'Hydro-Québec pour les lots 286-11. Adopté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-461

Il est Proposé par M. Léo Bouette, secondé par  
M. Albert Trepasier que les mots "en de métal"  
soient rajoutés à la résolution # 75-445

75-462

Il est Proposé par M. Lorenzo Laskin, secondé  
par M. Léo Bouette et adopté à l'unanimité  
que l'offre de vente à la Municipalité par  
M. Michel Nigac pour l'avenue des bidres  
lots 475-6-<sup>75-166</sup> pour la somme nominale de \$1.00  
soit accepté.

Que le maire, M. Maurice Piquin et le  
secrétaire-trésorier M. Jacques Guinail soient  
et sont par les présentes autorisés à  
signer pour et au nom de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France le contrat  
d'achat à être reçu devant M. Jean-Hil  
Dion, notaire ainsi que tout document y  
relatif.

75-463

Il est Proposé par M. Lorenzo Laskin et  
secondé par M. Léo Bouette et adopté à  
l'unanimité que le déblocage de  
l'avenue des bidres pourra être effectué  
aussitôt que le contrat sera passé.

75-464

Mme Jeannette Leboeuf propose la levée  
de l'assemblée

M. Léo Bouette donne avis de motion sus-  
citant la majoration des salaires des  
conseillers et du maire.

Adopté: Maurice Piquin, Maire  
Jacques Guinail, Sec.-Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session régulière et mensuelle de  
la Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
mercredi, le 3 décembre 1975, à 8 heures du soir,  
à laquelle session sont présents Messieurs les  
conseillers:

Louis Godin

Albert Tupperier

Mme Jeannette Leboeuf

Léo Gouette

Maurice Jagnin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

75-465

Il est proposé par M. Léo Gouette et secondé  
par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à  
l'unanimité que l'ordre du jour soit  
accepté tel que présenté.

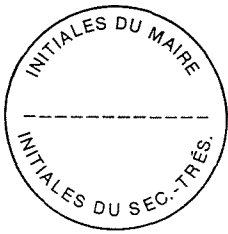
75-466

Il est proposé par M. Albert Tupperier et  
secondé par M. Léo Gouette et adopté à  
l'unanimité que les minutes des séances  
du mois de novembre soient adoptées telles  
que lues.

A 8 heures 50 ouverture des commissions  
pour la vente des terrains en surplus, appartenant  
à la municipalité

1<sup>re</sup> ouverture: M. Jean Guy Desbarrés  
671, B.L. St-Jean Ouest  
St-Louis-de-France  
montant: \$0.10 pi.<sup>2</sup>  
lots: 286-6 et 286-7

2<sup>e</sup> ouverture: M. Jean Claude Marchand  
130 rue Garneau  
Trois-Rivières ouest  
montant: \$0.12 pi.<sup>2</sup>  
lot non subdivisé  
sur Rue Georges et  
Hawson (25 x profondeur)



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-467

Il est Proposé par M. Louis Godin, Secorde  
par Mme Jeannette Leboeuf que les offres pour  
les achats de terrains soient acceptées et que  
le vote se fasse au scrutin et les agents  
auxi personnes soient versés à la Caisse Populaire de  
St-Louis de France et par la dette contractée  
par la Corporation Municipale. Adopté à l'unanimité.

75-468

Il est Proposé par M. Léo Rouette et  
Secorde par M. Albert Trépanier et Resolu à  
l'unanimité que le maire M. Maurice Paquin  
et le secrétaire - Trésorier M. Jacques Minaiel soient  
et soit par la présente autorisés à signer  
pour et au nom de la Corporation Municipale  
de St-Louis de France le contrat à intervenir  
avec Messieurs Jean Guy Deschais pour les  
lots 286-6 et 286-7 et avec M. Jean Claude  
Marchand pour le lot situé au coin rue George  
et Hasson en présence de M. Jean. Nil Bid  
aux prix mentionnés dans les soumissions,  
soit \$0.10 le pied carré pour M. Jean Guy Deschais et \$0.12 le  
pied carré pour M. Jean Claude Marchand.

75-469

Il est Proposé par M. Louis Godin et  
Secorde par M. Léo Rouette que M. Albert  
Trépanier soit nommé pour représenter le  
Conseil Municipal sur le Comité d'entraide.  
Adopté à l'unanimité.

75-470

Il est Proposé par M. Léo Rouette et  
Secorde par M. Louis Godin et adopté à  
l'unanimité qu'une subvention au  
montant de \$200.00 soit versée au Comité  
d'entraide.

75-471

Il est Proposé par M. Albert Trépanier  
Secorde par Mme Jeannette Leboeuf que la rue  
492-69 soit nommée Arne - Marie et que  
la rue 470-6 soit nommée Lanthé O'neil.  
Adopté à l'unanimité.

75-472

Il est Proposé par M. Léo Rouette,  
Secorde par M. Albert Trépanier et adopté  
à l'unanimité que la rue 470-6 appartenant  
à Monsieur Joseph Ducharme soit achetée



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

pour la somme nominale de \$ 1.00 pour une lot.  
grecs de 278' pi. anglais aux conditions suivantes: M. Joseph  
Neuharnc s'engage au printemps 1976 à mettre de la pierre  
(0-3/4") sur 24" anglais de largeur au centre de la rue et  
à la longueur de la rue et ensuite terminer le port à 60  
pieds anglais.

Que le maire M. Maurice Piquin et secrétaire-trésorier  
M. Jacques Ginciel soient et soit par le présente autorisé à signer  
pour et au nom de la Corporation Municipale le contrat d'achat  
à être reçu devant Me Jean-Hél Hébert, notaire ainsi que tous  
papiers y relatif.

75-473

Il est Proposé par M. Leo Pouette, secondé par  
M. Albert Trepaxier et adopté à l'unanimité que  
le débaillement de la rue Lamothé Ouest pourra  
être effectué aussitôt que le contrat sera  
passé.

75-474

Il est Proposé par M. Albert Trepaxier, secondé  
par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité  
que la liste des comptes au mois de  
novembre soit adoptée telle que présentée.

Il est mentionné aux présentes minutes que  
14 permis de construction ont été émis au cours  
du mois de novembre 1975, dont 13 permis  
ont été acceptés et un refusé.

75-475

Il est proposé par M. Leo Pouette, secondé  
par M. Albert Trepaxier et adopté à l'unanimité  
que des explications soient demandées au  
Comités d'Urbanisme au sujet des permis de  
construction refusé à M. Teresse.

75-476

Il est Proposé par M. Louis Leduc, secondé  
par M. Leo Pouette et adopté à l'unanimité  
que le plan No D-3406 montrant le lot 27-14,  
-15, -16, préparé par M. Edouard Laro a.g. le 24  
février 1975 pour M. Gurel Ouellette soit accepté  
tel que présenté.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-477

Il est Proposé par M. Léon Rouette, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité que les plans No 74-69, 75-114, 75-134 et 75-151 montrant les lots: 507-1 à 507-11 inclusivement, 507-12 à 507-17, 507-18 à 507-21 et 507-22 à 507-33 préparés respectivement le 6 juin 1975, 14 août 1975, 27 octobre 1975 et 17 novembre 1975 par M. Menges Hariepy s.-g. pour Mme René Larouche soit acceptés tels que présentés.

75-478

Il est Proposé par M. Léon Rouette, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité que le plan no D 3471 montrant le lot 563-60, -61 préparé le 7 novembre 1975 par M. Edouard Laro, s.-g. pour M. Paul Lemire soit adopté tel que présenté.

75-479

Il est Proposé par M. Albert Supinac, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que le plan no D 3446-2 montrant les lots 563-49 à 57 et 568-28 préparé le 11 août par M. Edouard Laro s.-g. pour Messieurs Gosme Beaulieu, François Blanchette, Michel Dupin, Arthur Garceau, Marc Pétitain, Roland Richard, Joseph Gauthier et Madames Micheline Lebrun et Jeanine Garceau, soit acceptés tel que présentés.

75-480

Il est Proposé par M. Albert Supinac, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité que le plan n° D : 1393 montrant le lot 523-2 préparé le 14 novembre 1975 par M. Jean Marc Chastelay s.-g. pour M. Jean Louis Leroy soit acceptés tel que présentés.

75-481

Il est Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé par M. Léon Rouette et adopté à l'unanimité que le plan n° D - 1062 montrant le lot 528-11 à 20, préparé le 16 juillet 1975 par M. Jean Marc Chastelay s.-g. pour Messieurs Maurice Fortin et Jean Marc Fortin soit acceptés tel que présentés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-482

Il est Proposé par M. Albert Trepoux, secondé par M. Léo Bouette et adopté à l'unanimité que le plan no D-3400 montrant le lot 273-50 et 51 préparé le 21 octobre 1974 par M. Edouard Laro a.-g. pour M. Jules Guois soit accepté tel que présenté.

75-483

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Albert Trepoux et adopté à l'unanimité que le plan no D: 881 montrant le lot 469-3 préparé le 6 juin 1975 par M. Jean Marie Chestenay a.-g. pour M. Lionel Marchand soit accepté tel que présenté.

75-484

Il est Proposé par M. Léo Bouette, secondé par M. Albert Trepoux et adopté à l'unanimité que le plan no D 3446-1 montrant le lot 563-58 et 59 préparé le 11 août 1975 par M. Edouard Laro a.-g. pour M. Edouard Laro a.-g. soit accepté tel que présenté.

75-485

Il est Proposé par M. Léo Bouette, secondé par M. Albert Trepoux et adopté à l'unanimité que le plan no D-3425 montrant le lot 568-25 à 27 préparé par M. Edouard Laro a.-g. pour M. Edouard Laro a.-g. le 22 mai 1975, soit accepté tel que présenté.

75-486

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Albert Trepoux et adopté à l'unanimité que le plan no 30997 montrant les lots 274-127 à -129, 275-35 à 37, 274-121 à 126 et 275-12 à 34, préparé par Serge Hamel a.-g. le 23 septembre 1975 pour M. Georges Lamothe soit accepté tel que présenté.

75-487

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Albert Trepoux et adopté à l'unanimité que le plan no D-3470 montrant le lot 94-1 préparé par M. Edouard Laro a.-g.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-488

préparé le 7 novembre 1975 pour M. Gaston  
Teriusse, soit accepté tel que présenté.

Il est Proposé par M. Albert Trepoux,  
secondé par M. Léon Rouette et adopté à  
l'unanimité que le plan 75-66 montrant  
les lots 501-3a-9 incl. -11 et 501-13 pour  
M. Noël Hixse et le lot 501-2 pour M.  
Giuseppe Termane, le lot 501-10 pour  
M. Jacques Demers et le lot 501-12 pour  
M. Marcel Biliveau, préparé par M. Serge  
Gariépy sp. geom. le 3 juillet 1975  
soit accepté tel que présenté.

75-489

Il est Proposé par M. Léon Rouette, secondé  
par M. Albert Trepoux et adopté à l'unanimité  
que le plan no 0:801 montrant  
les lots 494-42 à 46 et 495-34 à -36,  
préparé par M. Jean Marie Chastanay le  
24 mars 1975 pour M. Emmanuel Guellette  
soit accepté tel que présenté.

75-490

Il est Proposé par M. Albert Trepoux,  
secondé par Mme Jeanette Leboeuf et  
adopté à l'unanimité que le plan  
montrant le lot p. 523 non subdivisé  
officiellement, préparé par M. Jean-Marie  
Chastanay sp. geom. le 31 octobre 1975  
pour M. Galliard soit accepté tel que  
présenté.

75-491

Il est Proposé par M. Albert Trepoux,  
secondé par Mme Jeanette Leboeuf et  
adopté à l'unanimité que le plan  
no D-3387 montrant le lot 470-4 à 10,  
préparé par M. Edouard Laroie sp. geom.  
le 9 septembre 1974 pour M. Joseph Ducharme,  
M. Raymond Auger et M. Clément Martin  
soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-492

Il est Proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Albert Trepasier et adopté à l'unanimité que le plan no 0 3388 montrant le lot 470-11 et -12, préparé par M. Edouard Laro sup. géom. le 9 septembre 1974 pour M. Lucien Sirozin et M. Michel Landry soit accepté tel que présenté.

75-493

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par M. Léo Rouette et adopté à l'unanimité que le plan no 0 3433 montrant les lots 483-20 à -27 et 493-59 et -60 préparé par M. Edouard Laro sup. géom. le 9 juin 1975 pour Messieurs Flavien Lachance, Curie Legari, Jeanne Legari et Gabriel Legari soit accepté tel que présenté.

75-494

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par M. Léo Rouette et adopté à l'unanimité que des cotations soient demandées pour la confection des planches et la fouille du centre des loises.

75-495

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté à l'unanimité que M. Maurice Paquin, maire et M. Jacques Ymaïel, secrétaire-trésorier soient et soit autorisés à signer le bon de garantie concernant l'extension d'aqueduc et d'égoûts de Ste-Marguerite.

75-496

Il est Proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité qu'un emprunt temporaire de \$75,000.00 soit contracté avec la Banque Royale du Canada, rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

Et que le maire M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Ymaïel soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tout document y relatif.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-497

Il est proposé par M. Albert Tépoux, secondé par M. Léon Gouette que le taux pour les comptes de taxes passés dus pour l'année 1976 sera de 1 1/2 %.

C'est contre cette proposition : M. Louis Godin  
La proposition est adoptée à la majorité des membres présents.

75-498

Il est proposé par M. Léon Gouette, secondé par M. Albert Tépoux et adopté à l'unanimité qu'un règlement soit passé concernant l'augmentation des conseils à \$ 60.00 et \$ 200.00 pour le maire.

75-499

Mme Jeanette Leboeuf propose que la présente assemblée soit ajournée au 17 décembre 1975.

Mme Jeanette Leboeuf donne avis de motion concernant un règlement de circulation.

Adopté. Maurin Jagnin Maire  
Jacques Guisard Sec-trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

À une session spéciale de la Corporation  
Municipalité de St-Louis-de-France, tenue au  
sein ordinaire des délibérations, lundi, le  
8 décembre 1975, à 6 heures du soir à laquelle  
peuvent être présents Messieurs les conseillers:

Albert Inpaxier

Jeanette Leboeuf

Emilien Lemire

Renzo Lurkin (arrivé à 6.30 hrs)

M. Maurice Daguin, maire, prenant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

75-500

Il est proposé par Mme Jeanette Leboeuf  
secondé par M. Emilien Lemire et adopté à  
l'unanimité que les règlements 110 et 111  
concernant l'aménagement d'un terrain de loeurs  
et la construction d'une usine d'épuration  
soient annulés.

75-501

Il est proposé par M. Albert Inpaxier  
secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté  
à l'unanimité que le secrétaire-trésorier  
soit autorisé à préparer le règlement 112  
concernant l'aménagement d'un complexe  
de loeurs et le règlement 113 concernant la  
construction d'une usine d'épuration des eaux  
usées.

75-502

Il est proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par Mme Jeanette Leboeuf et adopté  
à l'unanimité que le règlement n°112  
concernant l'aménagement d'un complexe de  
loeurs soit accepté.

75-503

Il est proposé par Mme Jeanette Leboeuf  
et secondé par M. Albert Inpaxier qu'une  
assemblée des électeurs sera tenue au  
bureau Municipal à 2100, Blvd. St-Louis,  
St-Louis-de-France, samedi, le 20 décembre  
1975, à 7 heures pour l'approbation du règlement





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-504

n° 112 concernant l'aménagement d'un complexe  
de loisirs.

Il est proposé par M. Emile Lemire,  
secondé par M. Albert Trépanier et adopté à  
l'unanimité que le règlement n° 113 concernant  
l'usine d'épuration soit accepté.

75-505

Il est proposé par M. Emile Lemire,  
secondé par M. Albert Trépanier qu'une  
assemblée des électeurs sera tenue au  
Centre Municipal, 5100, Bl. St-Louis, St-Louis-de-France,  
samedi, le 20 décembre 1975, à 7 heures pour  
l'approbation du règlement n° 113 concernant  
l'usine d'épuration.

75-506

Mme Jeannette Dubouff propose la levée  
de l'assemblée.

adopté Maurice Jagnin, Maire  
Jacques Guinail, Sec. Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Croisnee de Lubeé  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain.

A une séance ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mercredi, le 17 décembre 1975, à 8 heures du soir, à laquelle séance étaient présents Messieurs les Conseillers.

Louis Godin  
Albert Tripanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire  
Sic Rouette  
Lorenzo Larkin

Maurice Daguin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

75-507

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Lorenzo Larkin et adopté à l'unanimité que la rue Hôtel de Ville appartenant à M. Georges Lamothé soit achetée pour la somme nominale de \$1.00. M. Georges Lamothé s'engage au printemps prochain à étendre de la terre 0-3/4" sur ladite rue portant le n° 275-12.

Lue le maire M. Maurice Daguin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaël soient et sont par la présente autorisés, si besoin pour et au nom de la Corporation Municipale le contrat d'achat à être reçu devant M<sup>re</sup> Jean-Hil Hion, notaire ainsi que tout y relatif.

75-508.

Il est proposé par M. Albert Tripanier et secondé par M. Lorenzo Larkin, que le plan n° 31067 montrant le lot 499-1 et -2, préparé le 19 novembre 1975 par M. Serge Hamel arp-géom., pour M. Raymond Dupin soit accepté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

75-509

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emilien Lemire que M. Réjean Marchand soit engagé pour l'année 1976 à \$5/lire selon les termes et conditions énumérées dans le protocole d'entente dûment signé par les deux parties.



75-510

No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Léo Rouette que M. Lionel Ricard soit engagé à \$4.55/heure pour l'année 1976 selon les termes et conditions énumérés dans le protocole d'entente dûment signé par les deux parties.

75-511

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Emile Lemire que M. Robert Daguin, sur demande de M. Réjean Marchand, soit engagé sur une base temporaire de \$3.50/heure

Votent pour : M. Léo Rouette  
M. Emile Lemire  
Mme Jeannette Séboeuf.

M. Lorenzo Farbin

M. Louis Godin

Vote contre : M. Albert Trepazier

Adopté à la majorité des membres.

75-512

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par Mme Jeannette Séboeuf, qu'une demande soit faite à Olintea Consultants pour connaître les coûts pour faire des relevés de niveau, aux fins d'établir un futur réseau d'égoût et ce à partir de la Place Holm par St-Aléxis-Ouest jusqu'au sud-ouest des lots de M. Georges Masse.

75-513

Il est proposé par M. Albert Trepazier, secondé par M. Léo Rouette que la municipalité enlève la neige dans le village.

Votent pour : M. Albert Trepazier

Léo Rouette

Emile Lemire

Mme Jeannette Séboeuf

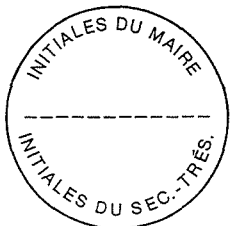
Lorenzo Farbin

Vote contre : Louis Godin

Adopté à la majorité des membres.

75-514

Il est proposé par M. Lorenzo Farbin, secondé par Mme Jeannette Séboeuf et adopté à l'unanimité que la municipalité enlève la neige dans le village et d'autoriser M. le maire, Maurice Daguin, à négocier avec le Ministère des Transports une entente possible au niveau machineries et péages.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

75-515  
No. de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Leo Rouette  
secondé par M. Louis Bodin d'autoriser le  
maire M. Maurice Paguin et le secrétaire-trésorier,  
M. Jacques Gimaiel à signer les papiers  
relatifs aux servitudes accordées à l'Hydro Québec  
sur les lots 287-5 à -8 et 286-2 à 9 et partie  
287 N.S.

75-516

Il est proposé par M. Leo Rouette,  
secondé par Mme Jeannette Séboeuf et adopté  
à l'unanimité que le règlement no 114 concernant  
la rémunération du maire et des conseillers  
soit accepté.

75-517

Il est proposé par M. Emile Lemire  
secondé par Mme Jeannette Séboeuf qu'une  
assemblée des électeurs sera tenue au  
Centre Municipal de St-Louis-de-France,  
2100, St St Louis, St-Louis-de-France, le  
30 décembre 1975 à 7 heures du soir  
pour l'approbation du règlement no 114

M. Lorenzo Sarkin donne avis de  
motion de la présentation d'un règlement  
concernant l'installation de roulottes et  
maisons mobiles et l'installation sur les  
terrains.

M. Lorenzo Sarkin donne avis de  
motion de la présentation d'un règlement  
pour diviser la municipalité en zones et  
définir leurs fonctions respectives

75-518

Mme Jeannette Séboeuf propose que  
la présente assemblée soit ajournée au  
30 décembre 1975 à 21.15 heures.

adopté Maurice Paguin, Maire  
Jacques Gimaiel, Sec-Trés.



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Procès-verbal Règlement n° 112

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement n° 112 pourvoyant à la construction d'un complexe de loisirs, piscine extérieure et terrains de ballés et à un emprunt de \$177,300.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2100, Boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 20 décembre 1975, à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Maurice Piquin, maire.

Le secrétaire-trésorier donna lecture du règlement n° 112 ainsi que de l'article 758 du Code municipal.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeuble imposable ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Piquin  
Président de l'assemblée

Jacques Guinard  
Secrétaire de l'assemblée

27 25 J



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Procès-verbal Règlement n° 113

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement n° 113 autorisant la construction d'une usine d'épuration des eaux usées et à un emprunt de \$ 800,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2100, Boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 20 décembre 1975, à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Maurice Piquin, maire.

Le secrétaire-trésorier donna lecture du règlement n° 113 ainsi que l'article 158 du Code Municipal.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Piquin  
Président de l'élection

Jacques Guinard  
Secrétaire de l'élection





No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

À une séance ajournée de la  
Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations  
samedi, le 20 décembre 1975, à 21 heures 15  
minutes du soir, à laquelle séance sont  
présents Messieurs les Conseillers:

Louis Godin

Mme Jeannette Leboeuf

Léo Rouette

Lorenzo Sarkin

Maurice Daquin, maire, forment quorum  
sous la présidence de ce dernier.

75-519

Il est proposé par M. Lorenzo Sarkin,  
secondé par M. Léo Rouette que le procès-verbal  
de l'assemblée des électeurs pour approuver  
le règlement n° 112 concernant l'aménagement  
d'un complexe de loisirs, tenue le 20 décembre  
1975 soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

75-520

Il est proposé M. Louis Godin, secondé  
par Mme Jeannette Leboeuf que le procès-verbal  
de l'assemblée des électeurs pour approuver  
le règlement n° 113 concernant la construction  
d'une usine d'épuration des eaux usées,  
tenue le 20 décembre 1975 soit adopté tel que  
lu. Adopté à l'unanimité.

75-521

Il est proposé par M. Lorenzo Sarkin  
secondé par M. Louis Godin, que Mme Jeannette  
Leboeuf soit nommée mari - suppléant du  
1/1/76 au 1/5/76.

75-522

Il est proposé par M. Léo Rouette,  
secondé par M. Lorenzo Sarkin, que la  
cotisation de P.E Tremblay & Fils Aluminium Env.  
au montant de \$675.00 soit acceptée.

75-523

Il est proposé par M. Lorenzo Sarkin,  
secondé par M. Léo Rouette qu'une somme de  
\$125.00 soit remise au Comité du Centre des  
loisirs dû aux dépenses occasionnées par le  
retard des règlement n° 112

 25 21



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

75-524  
No. de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Lorenzo Sarkin et adopté à l'unanimité que des relevés de niveaux soient pris par Bluntée Consultants aux fins d'établir un futur réseau d'égout et ce à partir de la Place Nolan par St-Alexis Ouest jusqu'au sud-ouest des lots de Monsieur Georges Masse.

75-525

Il est proposé par M. Lorenzo Sarkin, secondé par M. Léo Rouette et adopté à l'unanimité que M. Marchand commande et installe les noms de rues manquant.

75-526

Il est proposé par M. Lorenzo Sarkin, secondé par M. Louis Godin et adopté à l'unanimité que deux cents (200) cartes de permis de réparations soient commandées par M. Hervey Laplante.

75-527

X  
Il est proposé par M. Lorenzo Sarkin et secondé par M. Léo Rouette qu'un emprunt temporaire pour fonds d'administration jusqu'à concurrence de \$ 30,000.00 pour une période n'excédant pas 6 mois, soit accepté et soumis aux Affaires Municipales. Adopté à l'unanimité.

75-528

Considérant le retard de la balance de paiement à Lemay Construction pour la réalisation d'un réseau d'aqueduc et d'égouts à St-Louis-de-France (Règlement No 101)

Considérant que ce retard est dû à l'attente de l'inspection des travaux par les autorités du Ministère des Affaires Municipales ou de la S.C.H.L.

Considérant que pour ces motifs la S.C.H.L. ne peut nous consentir la balance des prêts destinés au financement de la balance desdits paiements.

En conséquence, il est proposé par M. Louis Godin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf qu'une demande soit faite aux services concernés afin d'effectuer la vérification des travaux le plus rapidement possible dû à ce que notre Municipalité n'est pas en situation financière pour effectuer un autre emprunt temporaire. Adopté à l'unanimité.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.



75-529

No. de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Leo Rouette  
secondé par M. Lorenzo Larkin d'autoriser le  
secrétaire - trésorier, M. Jacques Gimaïel à  
préparer la liste des retards de 3 ans et  
plus (taxes ou règlement)

75-530

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin  
secondé par M. Leo Rouette qu'une demande  
d'extension de trois (3) semaines en rapport  
avec la soumission ASR Mechanical soit  
demandée à ladite firme.

75-531

Il est proposé par M. Louis Godin  
secondé par M. Leo Rouette d'autoriser  
le secrétaire - trésorier, M. Jacques Gimaïel  
à opérer le compte de soupçons à la  
Banque Royale.

75-532

Mme Jeannette Séboey propose la  
levée de l'assemblée

Adopté: Maurice Papin, Maire  
Jacques Gimaïel



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Division de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 29 décembre 1975, à 8 heures 30 minutes du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin  
Albert Trepouxier  
Mme. Jeannette Lebeuf  
Emilien Lemire  
Léa Gouette  
Lorenzo Larkin

Maurice Jaquez, maire formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

75-533

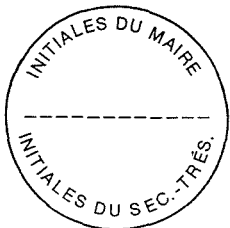
Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par M. Louis Godin et résolu à l'unanimité qu'une demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour qu'une extension pour présenter le budget 1976 soit accordée jusqu'au 15 janvier 1976, ou que le rôle d'évaluation n'a été déposé que le 24 décembre par la firme Évaluation St-Maurice.

75-534

Il est Proposé par M. Albert Trepouxier, Secondé par Mme Jeannette Lebeuf que la liste des passés des de 3 ans et plus soit acceptée telle que présentée par le secrétaire Trésorier, adoptée à l'unanimité.

75-535

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par M. Léa Gouette qu'une annonce publique soit publiée dans le Nouvelliste à l'effet que le nouveau rôle d'évaluation est maintenant déposé et qu'une assemblée publique d'information à ce sujet aura lieu le 7 janvier 1976 à 7 heures du soir au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2105 Boul. St-Louis, St-Louis-de-France. Adopté à l'unanimité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-536

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léon Gouette qu'une demande soit faite à la police provinciale de faire respecter les lois provinciales concernant les surplus de neige déposés sur les routes provinciales dans les limites de notre municipalité.

Voté pour: M. Louis Sépoux  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire  
Léon Gouette  
Lorenzo Larkix

Vote contre: M. Albert Sépoux

Adopté à la majorité des membres.

75-537

Il est proposé par M. Lorenzo Larkix, secondé par M. Léon Gouette que l'assemblée des électeurs pour le règlement n°114 soit reportée au (12/1/76) 12 janvier 1976 et qu'un avis public conforme soit publié à cet effet. Résolu à l'unanimité.

75-538

Il est proposé par M. Lorenzo Larkix, secondé par M. Léon Gouette qu'un emprunt temporaire n'excédant pas \$ 30,000. à date d'échéance au plus tard le 30 juin 1976 soit contracté à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France, pour fin d'administration.

Que le maire M. Maurice Piquet et le secrétaire-trésorier M. Jacques Lemire soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale tout papier y relatif.  
Adopté à l'unanimité.

75-539

Il est proposé par M. Léon Gouette, secondé par M. Emilien Lemire que le maire soit autorisé à engager les gens nécessaires pour effectuer le recouvrement du plafond et tous autres travaux nécessaires à rendre la bâtisse des locaux propres à un chauffage normal.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-570

Mme Jeannette Deloef propose le levé de  
l'assemblée.

Adopté: Maurice Japuni, Maire  
Jacques Girard, Sec-Trés



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain.

A une session régulière et mensuelle  
de la Corporation Municipale, tenue au lieu  
ordinaire des délibérations, lundi, le 5 janvier  
1976, à 8 heures du soir, à laquelle session  
sont présents Messieurs les Conseillers.

Lucien Godin

Albert Trépanier

Mme Jeannette Leboeuf

Léo Rouette

Emilien Lemire (arrivé à 8.20 hrs)

Maurice Paquin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-001

Il est proposé par M. Léo Rouette,  
secondé par M. Albert Trépanier et adopté à  
l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté  
tel que présenté.

76-002

Il est proposé par Mme Jeannette  
Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette et adopté  
à l'unanimité que les minutes des séances  
du mois de décembre soient adoptées telles  
que lues.

76-003

Il est proposé par M. Albert Trépanier  
secondé par M. Léo Rouette et adopté à  
l'unanimité advenant que la souffleuse  
provinciale ne passe pas dans le village  
mercredi matin, le 7 janvier 1976, que la  
souffleuse municipale passe dans l'après-midi  
pour enlever la neige.

76-004

Il est proposé par M. Léo Rouette,  
secondé par M. Albert Trépanier et adopté à  
l'unanimité que le maire M. Maurice Paquin  
et M. Réjean Marchand se rendent à l'assemblée  
de l'Association Québécoise des Techniques de  
l'eau et que le coût soit défrayé par la  
municipalité.

76-005

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé  
par M. Albert Trépanier et adopté à l'unanimité  
que la firme Québec-Inter-Cités soit autorisée.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

a poser, un planimètre à condition qu'il soit installé gratuitement dans notre municipalité tel que mentionné dans la lettre.

76-006

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par Mme Jeannette Séboeuf que le "Groupe Commerce" soit autorisé à préparer un bon de fidélité pour le secrétaire-trésorier M. Jacques Gimaiel au montant de \$2,000.00.  
Adopté.

76-007

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Léo Rouette et adopté à l'unanimité que la liste des comptes du mois de novembre et celle des pompes soient adoptées telles que présentées sauf le compte de feuver.

76-008

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Emilien Lemire que la Commission d'Urbanisme soit autorisée à rémunérer le secrétaire de la Commission, le montant devant être approuvé par la suite.

76-009

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Emilien Lemire que M. Régis Marchand soit autorisé à employer le camion incendie pour fuir la glace de la galerie

76-010

Il est proposé par M. Louis Bodin, secondé par M. Léo Rouette que la plomberie du Centre des loisirs soit donnée à l'heure et que le maire, M. Maurice Piquin, soit autorisé à engager un plombier à cet effet.

76-011

Mme Jeannette Séboeuf propose que la présente assemblée soit ajournée au 12 janvier 1976 à 21 heures.

Maurice Piquin, Maire  
Jacques Gimaiel, Sec. Trés.





No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec

Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Procès-verbal

Règlement n° 114

Procès-Verbal, de l'assemblée des électeurs  
propriétaires d'immeubles imposables pour  
l'adoption du règlement n° 114 à l'effet  
d'augmenter les rémunérations du maire  
à \$2,400.00 par année et des conseillers à  
\$720.00 par année.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal  
de St-Louis-de-France, <sup>2,100, Bl. St-Louis, St-Louis-de-France</sup> le 12 janvier 1976, à  
7 heures du soir, sous la présidence de  
M. Maurice Jagnin, maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du  
règlement n° 114 ainsi que de l'article  
du Code Municipal

Pour contester ce règlement, il faudrait  
un minimum de 145 électeurs qui  
signeront la formule à cet effet.

Après deux heures d'attente, conformément  
à la loi, aucun électeur propriétaire d'im-  
meubles imposables ne s'étant opposé à  
l'adoption dudit règlement, le président  
de l'assemblée déclara le règlement  
approuvé par les électeurs.

Par Maurice Jagnin prés. d'élection

Par Jacques Girard sec. d'élection



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

À une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 12 janvier 1976 à 9 heures 15 minutes de l'après-midi, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin  
Albert Trepasier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Géo Gouette  
Emilien Lemire  
Roungo Larkix  
Maurice Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

75-012

Il est Proposé par M. Géo Gouette, secondé par M. Roungo Larkix que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour approuver le règlement n° 114 concernant la rémunération du maire et des conseillers, tenue le 12 janvier 1976 soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

76-013

Il est Proposé par M. Roungo Larkix, secondé par M. Géo Gouette que François Yvon Hélinas soit engagé à \$12.00/heure pour faire la plomberie au local des loyers.

76-014

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que M. Régis Marchand soit autorisé à acheter le matériel de plomberie. Adopté.

76-015

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par M. Louis Godin que Messieurs Géo Gouette et Emilien Lemire soient autorisés à demander des cotations pour le flâchage du ciment au centre des loyers.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

75-016

Il est Proposé par M. Leo Rouette, secondé par M. Albert Trepasier que M. Rejean Marchand soit autorisé à acheter la broche d'armature et poussière d'acier pour le plancher du Centre des Loisirs.

75-017

Il est Proposé par M. Leo Rouette, secondé par Mme Jeannette Leboeuf, qu'un emprunt soit contracté à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France ou à l'Union Régionale des Caisses Populaires de St-Jovite pour une somme maximum de \$ 77,300. pour 5 ans, en rapport avec le règlement n° 112, décrétant l'aménagement d'un Centre de Loisirs et que par les présentes, le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Genaiel soient et soit autorisés à signer tout papier y relatif.

75-018

Il est Proposé par M. Leo Rouette, secondé par M. Emile Lemire que le Ministère des Transports provise l'éclairage de la route 157 sur le site où ledite route sera améliorée. Adopté à l'unanimité.

76-019

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que la Commission Municipale d'Épave soit autorisée à avoir du tapis pour leur bureau. Adopté.

76-020

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Albert Trepasier que Mme Jeannette Leboeuf soit autorisée à acheter le tapis pour le bureau. Adopté.

76-021

Il est Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Lorenzo Larkin qu'une demande soit faite à l'honorable Normand Toupex concernant l'éclairage de la route 157.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

Adopté à l'unanimité.

No. de résolution  
ou annotation

76-022

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emile Lemire qu'une extension de téléphone soit installée au bureau municipal d'Urbanisme et que de nouvelles cartes d'appel d'incendie soient imprimées.  
Adopté à l'unanimité.

76-023

Il est Proposé par M. Albert Tépénier, secondé par M. Leo Bouette que la municipalité paie les meubles pour le nouveau bureau de la Commission Municipale d'Urbanisme.

~~76-024~~

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf que la présente assemblée soit ajournée au lundi 19 janvier 1976 à 8 heures de l'après-midi.

Monsieur Lorenzo Larkin, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement <sup>d'emprunt</sup> pour la construction d'un bureau d'aqueduc situé sur le Chemin Masse.

Monsieur Albert Tépénier, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant la définition des pouvoirs de la Commission Municipale d'Urbanisme.

76-024

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf que la présente assemblée soit ajournée au lundi, 19 janvier 1976 à 8 heures de l'après-midi.

Maurice Jagnin, Maire  
Jacques Giguère, Sec.-Trés.



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

À une session ajournée de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue au  
lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 19  
Janvier 1976 à 8 heures du soir, à laquelle  
session sont présents Messieurs les conseillers :  
Louis Godin  
Albert Trepain  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire  
Léon Rouette  
Lorenzo Larkin  
Maurice Jaquez, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-025

*[Signature]*  
M.P.

Il est proposé par M. Albert Trepain,  
secondé par M. Emilien Lemire et adopté à  
l'unanimité que le budget pour l'année  
1976 soit adopté.

76-026

*[Signature]*  
M.P.

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf,  
secondé par M. Lorenzo Larkin que le taux de  
taxe pour 1976, soit fixé à \$ 0.31 du \$ 100.  
réparti comme suit : taxe foncière : \$ 0.18 / \$ 100.  
Taxe spéciale : \$ 0.13 / \$ 100.

76-027

Il est proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par M. Lorenzo Larkin qu'une demande  
soit faite à la firme Evaluation St-Maurice  
concernant les compensations tenant lieu  
de taxes sur les propriétés non  
imposables.

76-028

Il est proposé par M. Léon Rouette, secondé par M.  
Albert Trepain qu'une demande soit faite à  
l'Agence Consultante afin de préparer les plans  
et les coûts estimatifs pour la passation de  
l'avenue sur l'avenue Hermain jusqu'aux  
limites du Cap-de-la-Madeleine.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-029

Il est Proposé par M. Albert Trepoux, secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à l'unanimité que les rues portant les numéros : 274-145 et 274-134 soient désignées comme étant l'avenue Parc Louis IX et l'avenue Gaston Hardy.

76-030

Il est Proposé par M. Albert Trepoux, secondé par M. Léo Rouette que le secrétaire-trésorier M. Jacques Hémaril soit autorisé à préparer le règlement concernant l'extension du réseau d'aqueduc et d'égouts sur les terrains appartenant à Parc Louis IX Inc. sur le lot 274-134 sur une longueur de 287.0 pieds et le lot 274-145 sur une longueur de 406.05 pieds.

76-031

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkix, secondé par M. Albert Trepoux que le déblocement de la rue de la rue du Parc Louis IX soit effectué sur une distance d'environ 300 pieds.

Votent pour : M. Lorenzo Larkix  
Albert Trepoux  
Léo Rouette  
Emilien Lemire  
Mme Jeannette Leboeuf

Votent contre : M. Louis Godin

76-032

Il est Proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Louis Godin que M<sup>lle</sup> Claude Ayotte soit autorisée à étudier le règlement de circulation pour les frais de \$ 75.00.

76-033

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkix, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que les 2 nouveaux employés engagés pour les travaux soient aussitôt engagés pour la refecton du secretariat aussitôt que leurs travaux au Centre des loisirs soient terminés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-034

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Léon Gouette qu'un marteau et une planche d'assemblée soit acheté par la municipalité. Adopté.

76-035

Il est Proposé par M. Louis Godin, secondé par Mme Jeanette Leboeuf que la clause du temps supplémentaire dans le protocole d'entente entre la municipalité de St-Louis-de-France et M. Rjean Marchand soit rédigée comme suit: "L'employé aura la priorité pour effectuer". Adopté.

76-036

Il est Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Emile Lenoir que la clause des vacances dans le protocole d'entente entre la municipalité de St-Louis-de-France et M. Lionel Picard soit rédigée comme suit: "selon la loi". Adopté.

76-037

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Albert Trepagnier que la clause des vacances dans le protocole d'entente entre la municipalité et Mlle Jocelyne Bouker soit rédigée comme suit: "selon la loi". Adopté.

76-038

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Léon Gouette que le \$ 200,000. emprunté temporairement à la Banque Royale, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières en rapport avec le règlement 101 soit renouvelé pour un maximum d'une année jusqu'à notre prochaine émission d'obligation. Adopté unanimement.

76-039

Attendu que le Ministère des Affaires Municipales a décidé lors de l'approbation du règlement 101 que l'usine d'épuration soit confiée à un autre règlement.

Attendu que la S.C.H.L. nous avait consenti un prêt de \$ 416,000. sur l'installation du système d'égoût et d'aqueduc et sur la construction de l'usine d'épuration.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Attendu que le financement total au règlement 101 est dans et déjà urgent.

Il est Proposé par M. Lévesque, secondé par M. Enlève et résolu à l'unanimité qu'une demande soit faite au Ministère de l'Environnement et à la S.C.H.L. pour qu'il procède dans les plus brefs délais à l'inspection des travaux d'aqueduc et d'égouts seulement et que la S.C.H.L. détermine un montant pour un prêt fixe sur les dits travaux, qu'il a resoumettre une demande de financement lors de la construction de l'usine d'épuration prévue au règlement 113.

76-040

Il est Proposé par M. Albert Trépanier, secondé par Mme Jeanette Leboeuf que l'on procède à l'émission des chèques pour les pompes. Adopté.

Monsieur Albert Trépanier, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant une extension du réseau d'aqueduc et d'égouts sur les terrains du Parc Louis IX.

76-041

Il est Proposé par M. Albert Trépanier que la présente assemblée soit ajournée au lundi 26 janvier 1976.

Maurice Pagnier, maire  
Jacques Guindal, Sec. Trés.





No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain.

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 26 janvier 1976 à 8 heures - du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:  
Louis Godin (arrivé à 8.20 hrs)  
Albert Trepanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire  
Sér Rouette (arrivé à 8.20 hrs)  
Lorenzo Larkin (arrivé à 8.30 hrs)  
Maurice Daquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

76-042

Il est proposé par M. Albert Trepanier secondé par M. Emilien Lemire que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France achète de M. Lorenzo Larkin un terrain pour l'usine d'épuration des eaux pour la somme de \$6,000.00, plus trois cents dollars (\$300) de frais d'évaluation (Urme Villeneuve) ainsi que deux cents (\$200) pour frais légaux (Me Yves Normand). Ce terrain est situé du côté nord ouest du boulevard St-Aléxis est en la paroisse de St-Louis-de-France, mesurant deux arpents de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest et de trois arpents dans sa ligne sud-ouest et nord-est (mesures anglaises) connu et désigné comme faisant partie des lots numéros 1-1-1- de la subdivision officielle des lots originaires 96-97 et 98 du cadastre officiel du comté de Champlain pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement et est borné comme suit : à savoir vers le sud-est par le Boul. St-Aléxis d'un côté, vers le sud-ouest par le lot numéro 95, vers le nord-ouest, par le résidu des lots P-96, P-97 et P-98 du côté nord-est par une partie du lot P-98 non subdivisé.

Lue le maire M. Maurice Daquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Gamaël soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale le contrat d'achat à être reçu devant Me Danielle Lesieur ainsi que tout document y relatif.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-043

Il est proposé par M. Emile Lemire, secondé par M. Leo Bouette que le tarif pour l'utilisation du camion incendie en dehors du territoire de la municipalité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1976 soit le suivant:

A) Que le prix de \$240.<sup>00</sup> l'heure soit chargé pour la première heure d'opération (comprenant l'opérateur) et \$120.<sup>00</sup> pour chacune des heures suivantes.

B) Que le salaire horaire des officiers pompiers qui sont au nombre de cinq, soit fixé à \$7.00 l'heure, que celui des pompiers seniors soient fixés à \$5.00 l'heure, tandis que les pompiers juniors recevront \$4.00 dollars l'heure.

C) Qu'un minimum de 3 heures de salaire soit payé à tout pompier selon son grade lors des sorties à l'extérieur de la Municipalité.

D) Qu'un minimum de 2 heures de salaire soit payé à tout pompier, selon son grade, lors des sorties à l'intérieur de la municipalité durant la période entre le 15 décembre et le 15 mars.

E) Que copie de cette nouvelle tarification soit transmise aux municipalités de Cuy-de-la-Madeleine, de St Maurice et de Mont-Carmel.

76-044

Considérant qu'un entente est intervenue entre la Corporation Municipale de St-Louis-de-France et le Service Sanitaire Régional concernant la disposition et la cueillette des ordures ménagères pour l'année 1976 dans l'intérieur de la Municipalité.

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, appuyé par M. Louis Godin qu'un protocole d'entente soit rédigé et que le maire M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Guimail soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France au montant de \$17.00 par unité de logement suivant le nombre d'unité de logement habité annuellement <sup>inscrites</sup> au rôle d'évaluation de 1976 et pour chacune des 52 semaines



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

de l'année 1976 seulement.

No. de résolution  
ou annotation

76-045

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par M. Leo Rouette que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France demande à la Cie A. S. R. Mechanical Inc. de 5695, Des Grandes Prairies sur. 136 de Montreal H. R. 183 de leur vouloir prolonger la validité de la soumission présentée au montant de (\$ 616.945 ) six cents seize mille neuf cent quarante cinq dollars en date du 20 octobre 1975 pour la construction d'une usine d'épuration et ce sans frais supplémentaires jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1976.

*copie Pluvette  
Consultants*

76-046

Il est Proposé par M. Leo Rouette, Secondé par Mme Jeanette Leboeuf qu'une demande soit faite à M. Bertrand Lamotte de leur vouloir se retirer du dossier Masse et Larkin considérant que le problème des lots est réglé et de nous produire son compte d'honoraires.

76-047

Il est Proposé par M. Leo Rouette, Secondé par M. Louis Godin qu'une demande soit soumise au Ministère des Richesses Naturelles du Québec de leur vouloir faire des expertises de sol aux fins de découvrir, soit des sources en eau potable ou la composition des sols à St-Louis-de-France.

76-048

Il est Proposé par M. Leo Rouette, Secondé par M. Lorenzo Larkin que le maire M. Maurice Paquin soit autorisé à commander au meilleur prix possible les pièces nécessaires à l'entretien des pompes de la station de pompage.

76-049

Il est Proposé par M. Louis Godin, Secondé par M. Lorenzo Larkin que l'entrepreneur M. Desrochers soit choisi pour construire le plancher en ciment, ainsi que faire



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

L'application de la poudre d'acier au coût de \$560.00 (comportant 35 sacs) <sup>et diversifieurs</sup> pour le toit avec garantie d'un plancher parfait pour le centre des loisirs.

76-050

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, Seconde par Mme Jeanette Leboeuf que l'achat des portes intérieures complète avec boîtes serrés, commandées et fabriquées chez M. Brouillette pour le centre des loisirs.

76-051

Il est Proposé par M. Leo Rouette, Seconde par M. Lorenzo Larkin que le maire M. Maurice Jaque soit autorisé à commander de M. Doucet pour la confection des murs en blocs de ciment de 8" pour le local des loisirs.

76-052

Il est Proposé par M. Albert Trepasier Seconde par M. Emilien Lemire que le règlement n° 115 concernant les maisons mobiles et les roulottes et l'installation sur les terrains soit adopté à la majorité des membres présents.

Voté pour : M. Albert Trepasier  
Mme Jeanette Leboeuf  
M. Emilien Lemire  
M. Leo Rouette  
M. Lorenzo Larkin

M. Louis Godin s'abstient.

76-053

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Seconde par Mme Jeanette Leboeuf qu'une assemblée des électeurs sera tenue au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2100 Bl. St-Louis, St-Louis-de-France, le 12 février 1976 à 9 heures du soir pour l'approbation du règlement 115 concernant les maisons mobiles et les roulottes ainsi que l'installation sur les terrains.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-054

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin et  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le  
plan n° 30991 montrant les lots 499 et  
500, préparé par M. Serge Hamel arp. - géom.  
le 12 janvier 1976, pour M. Raymond Tépix  
soit accepté tel que présenté. Adopté à  
l'unanimité.

76-055

Il est Proposé par M. Leo Bouette, secondé  
par M. Albert Sepanien que la salle adjacente  
à la salle de l'après ne soit pas prêtée gratuite-  
ment ou autrement à l'après lors de décès  
de membres, telle que demandée dans leur  
lettre du 16 janvier 1976, me qu'une résolution  
a déjà été passée à cet effet. Adopté à la majorité des  
membres présents.  
M. Messieurs Lorenzo Larkin s'abstient.

76-056

Il est Proposé par M. Louis Godin,  
secondé par M. Leo Bouette que Mme Rita  
Page soit nommée représentante à la  
Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie.

76-057

Il est Proposé par M. Albert Sepanien  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf qu'une  
demande soit faite à l'honorable Normand  
Souspin, Ministre des Terres et Forêts de  
lui vouloir faire à titre gratuit l'arpentage  
des lots 4764 477 appartenant au Ministère  
des Terres et Forêts et devant faire  
budget de négociations avec la Municipalité  
de St-Louis-de-France et de nous  
soumettre un rapport.

76-058

Mme Jeannette Leboeuf propose la levée  
de <sup>cette</sup> l'assemblée à 11 heures 10 minutes.

Maurice Jagnin, Maire  
Jacques Guinard, Sec.-Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 9 février 1976, à 21 hrs., à laquelle sessions sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin.

Albert Trepoux

Mme Jeannette Leboeuf

Léo Gouette

Lorenzo Laskin

Maurice Piquin, maire, faisant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

Qu'au début de cette présente session, il y  
a eu assermentation des membres du bureau  
administratif de la Chambre de Commerce  
par M. le maire Maurice Piquin

M. Alfred Lapierre	président
M. Mathieu Jolin	vice président
M. Gaetan Ducharme	vice président
Mme Gaetano Florent	secrétaire
M. Gaston Thibault	directeur
M. Marcel Dubois	directeur
M. Claude Piquin	directeur
M. Raymond Boucher	directeur
Mme Gertrude Lemire	secrétaire

76-059

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf,  
secondé par M. Léo Gouette que l'ordre au  
jour soit adopté tel que présenté.

M. Albert Trepoux est dissident

Adopté à la majorité des membres présents.

76-060

Il est Proposé par M. Albert Trepoux, secondé  
par M. Léo Gouette que les résolutions 76-025  
et 76-026 soient reformulées avec les mêmes



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

proposés et secondés suivant les textes  
employés les années précédentes.

No. de résolution  
ou annotation

76-061

Après présentation et étude du budget de  
la Corporation Municipale pour 1976 prévoyant  
des dépenses de \$ 432.099.33 il est Proposé  
par M. Albert Supanier, secondé par M. Emile  
Lemire et Résolu à l'unanimité que le budget  
soit approuvé tel que présenté.

76-062

Attendu que pour défrayer le coût des  
dépenses prévues pour le budget 1976, la  
Corporation Municipale prévoit des revenus  
non fonciers de \$ 373,434.20.

Attendu que pour solder la différence  
entre les dites dépenses et les revenus non  
fonciers, il est requis une somme de \$ 58,665.18

Attendu qu'il est nécessaire de prélever  
cette somme sur les bénéfices imposables  
de la Corporation

Attendu que l'évaluation imposable est  
de 19,082,380.

Il est Proposé par Mme Jeannette  
Leboeuf, secondé par M. Lorenzo Larkix et  
Adopté à l'unanimité que la taxe foncière  
générale soit fixée à \$ 0.18 par cent dollars  
d'évaluation et qu'une taxe spéciale de \$ 0.13  
par cent dollars d'évaluation soit imposée  
pour le service de la dette, ainsi que pour  
tous les autres items apparaissant au  
budget pour solder le coût des dites dépenses.

76-063

Il est Proposé par M. Louis Godin, secondé par  
Mme Jeannette Leboeuf que les minutes des  
sessions du 5, 12, 19, 26 janvier 1976 soient adoptées  
avec rectifications pré-citées

76-064

Il est Proposé par M. Albert Supanier, secondé  
par M. Leo Brunette qu'une étude soit faite sur  
les terrains de M. Marcel Dubois par la  
firme Duntee Consultants dans le but d'une



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

extension d'aqueduc et d'égouts, tels que les plans soumis.

No. de résolution  
ou annotation

76-065

Il est Proposé par M. Albert Tapanier, secondé par M. Léon Gouette qu'une étude soit faite sur la rue Lamotte ouest par les ingénieurs de la firme Pluritec Consultants dans le but d'une extension d'aqueduc et d'égouts.

76-066

Il est Proposé par M. Léon Gouette, secondé par M. Albert Tapanier qu'une étude soit faite sur la rue Germain et sa continuation par la firme Pluritec Consultants dans le but d'une extension d'aqueduc.

76-067

Il est Proposé par M. Léon Gouette, secondé par Mme Jeannette Leboeuf qu'un accusé de réception soit envoyé à la Commission Municipale d'Urbanisme concernant leurs lettres de recommandations fait aux lotisseurs.

76-068

Il est Proposé par M. Léon Gouette, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que la résolution 76-065 soit annulée.

76-069

Il est Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Léon Gouette que Mme Jeannette Leboeuf soit responsable de prêter les salles municipales aux organismes de la Municipalité pour leurs réunions et à l'occasion de décès de toute personne de St-Louis-de-France.

76-070

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf que la présente assemblée soit ajournée au lundi, le 16 février 1976

adopté : Maurice Tapanier, Marie  
Jacques Simard de Tro





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Procès-verbal

Règlement 115

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs  
propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption  
du règlement n° 115 concernant les maisons  
mobiles et les poulottes.

Cette assemblée fut tenue au Centre  
Municipal de St-Louis-de-France, 2100 Boul. St-Louis  
St-Louis-de-France, le 12 février 1976 à 7 heures du  
soir sous la présidence de M. Maurice Jagnès,  
maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du  
règlement n° 115 ainsi que de l'article du Code  
Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudrait  
un minimum de 145 électeurs qui signèrent  
la formule à cet effet.

Après deux heures d'attente, conformément  
à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles  
imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit  
règlement le président de l'assemblée déclara  
le règlement approuvé par les électeurs.

Par Maurice Jagnès prés. élections

Par Jacques Guinard sec.-élections



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

À une session ajournée de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu  
ordinaire des délibérations, lundi, le 16 février 1976,  
à 21 hrs., à laquelle session sont présents Messieurs  
les conseillers:

Louis Godin  
Albert Sépasseur  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilie Lemire  
Léo Gouette  
Lorenzo Larkin  
Maurice Piquin, maire formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-071

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf,  
secondé par M. Lorenzo Larkin que la liste des  
comptes pour le mois de janvier 1976 portant le  
numéro C 76-1 soit acceptée telle que présentée,  
ainsi que la liste des pompiers.

M. Louis Godin est dissident concernant le compte de  
Trois-Rivières White Truck à propos du backse.

Adopté à la majorité des membres présents.

76-072

Il est Proposé par M. Léo Gouette, secondé par  
H. Albert Sépasseur que le contrat d'assurance-service  
avec 3M. Canada pour la photocopieuse du secrétariat  
soit accepté.

76-073

Il est Proposé par M. Louis Godin, secondé par M.  
Albert Sépasseur que M. Hénrik Marchand sille rel-  
onger les entrées des réservoirs à essence d'environ  
10" aux frais de la municipalité au garage de  
M. Maurice Piquin et qu'il fasse accepter le  
travail par M. Piquin et que copie de cette fretu-  
ration soit envoyée à Lemay Construction.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-074

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, Secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le Conseil Municipal donne l'autorisation à la Commission Municipale d'Urbanisme pour l'achat d'une machine à écrire Celeberty de Simpson Beau au montant de \$ 249.98 plus la taxe.

76-075

Il est Proposé par M. Louis Godin, Secondé par Mme Jeannette Leboeuf que pour demander une extension d'aqueduc et d'égoûts une requête soit présentée au conseil de la majorité des intéressés qui par la suite suivra la procédure normale, en ce qui concerne les intéressés de la rue Bourassa.

76-076

Considérant que les intéressés sont des expropriés et dupliés de la route 157 à St-Louis de France (route asphaltée)

Considérant que la rue a été construite par et aux frais du Ministère des Transports

Il est Proposé par M. Emileux Lemire, Secondé par M. Lorenzo Larkin qu'un estimateur de coût pour l'asphaltage de la rue Place Nolix soit préparé et par la suite, qu'une demande soit faite au Ministère des Transports avec copie à l'Honorable Normand Toupix pour retroger les dits travaux ou les faire à leurs frais.

76-077

Il est Proposé par M. Leo Bouette, Secondé par M. Albert Trepasier que le secrétaire-trésorier M. Jacques Lemaiel organise une rencontre avec l'Honorable Normand Toupix dans les plus brefs délais.

76-078

Il est Proposé par M. Louis Godin, Secondé par M. Lorenzo Larkin que le maire soit autorisé à convoquer une réunion avec les conseils Municipaux et les secrétaires-trésoriers de West-Cornel, St-Haurice, Ste-Marthe, St-Rue, St-Louis-de-France concernant la cueillette et la disposition des ordures ménagères.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-079

Il est Proposé par M. Lorenzo Laskin, Secondé par M. Léo Gouette que le maire M. Maurice Jaquez soit nommé délégué de St-Louis-de-France au Conseil Régional de Développement de la région administrative de Trois Rivières (Noué) et que la cotisation de \$66.00 à cet effet soit payé.

76-080

Il est Proposé par M. Léo Gouette, Secondé par M. Emile Lemire que le conseil est favorable à une extension d'aqueduc et d'égouts sur les lots subdivisés officiellement appartenant à M. Noël Heise, conditionnellement à ce qu'un contrat intervienne entre la municipalité et le contracteur éventuel pour garantir les coûts.

76-081

Il est Proposé par M. Lorenzo Laskin, Secondé par M. Léo Gouette que le rapport du chef des pompiers pour l'année 1975 soit adopté tel que présenté.

76-082

Il est Proposé par M. Albert Tjepanis, Secondé par M. Léo Gouette que M. Régis Marchand soit autorisé à acheter du tuyau usé pour un montant n'excédant pas \$ 2 000.00.

76-083

Il est Proposé par M. Léo Gouette, Secondé par M. Lorenzo Laskin que le conseil est favorable à une extension d'aqueduc et d'égouts sur les lots subdivisés officiellement de la rue Lafontaine appartenant à M. Gurile Ouellet conditionnellement à ce qu'un contrat intervienne entre la municipalité et le contracteur éventuel pour garantir les coûts.

76-084

Il est Proposé par M. Albert Tjepanis, Secondé par M. Léo Gouette que nos ingénieurs de Pluritec Consultants soient autorisés à communiquer avec M. Guy Petit Ing. du ministère des transports pour le déplacement du réseau d'aqueduc et d'égouts dû au nouveau tracé de la route 157 à St-Louis-de-France, ci-jointe copie de lettre du Ministère des Transports.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-085

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par  
M<sup>me</sup> Jeannette Leboeuf que la cotisation de  
M. Jacques Guinard à la Corporation des  
secrétaires - trésoriers Municipaux Inc. au  
montant de \$ 65.00 soit payé par la  
Municipalité.

76-086

M<sup>me</sup> Jeannette Leboeuf <sup>présente</sup> que la  
présente assemblée soit ajournée au lundi  
23 février 1976.

Adopté: Maurice Jagnin, Maire  
Jacques Guinard, Sec.-Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain  
Province de Québec

A une séance spéciale de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue au  
lieu ordinaire des délibérations, lundi, le  
23 février 1976 à 21 hrs., à laquelle siégent sont  
présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin,

Albert Trepasier

Mme Jeannette Leboeuf

Emilien Lemire

Léo Rouette

François Laskin

Maurice Tanguin, maire formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-087

Il est proposé par M. François Laskin, secondé  
par M. Léo Rouette que le compte des  
pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
concernant l'incendie du 24 janvier 1976 au  
montant de \$411.28 soit adopté mais qu'à  
l'avenir on demande l'autorisation au maire  
de St-Louis-de-France.

76-088

Il est proposé par M. Léo Rouette,  
secondé par M. Louis Godin que la pose  
du planimètre soit adoptée et que le secrétaire  
trésorier soit autorisé à écrire une lettre à  
Québec - Inter-Cités suivant le modèle proposé.

76-089

Il est proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que les  
tarifs suggérés par le Ministre J.C. Goldbloom  
en date du 26 janvier 1976 soient adoptés.

A) Rapport d'accident (Service de police)	<u>Pris en compte</u> \$3.00
B) Certificat de toute nature	2.00
C) Page photocopiée 8 1/2 x 11 ou 14	0.75
D) Page dactylographiée ou manuscrite format 8 1/2 x 11 ou 14	2.50
E) Plan général des rues (imprimées)	1.50
F) Copie du rôle d'évaluation	0.07 par ligne de propriété incluant nom, adresse, cadastre superficie, évaluation



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Tarif unitaire.

- G) Copie de règlement 0.75 la page,  
maximum \$ 35.00
- H) États financiers 7.50
- I) Plan de Cadastre Coût réel de la Copie.
- J) Liste de Contribuables  
ou résidents 0.01 par nom.
- K) Pour tous les autres  
documents, tels que plan  
directeur, plan d'urbanisme,  
de zonage, rénovation urbaine  
etc. Coût réel de la  
Copie.

Ce tarif a effet à compter du 1<sup>er</sup>  
mars 1976.

76-090

Il est proposé par M. Léo Rouette,  
secondé par M. Emilien Lemire que les nominations  
de la Commission Municipale d'Urbanisme pour  
l'année 1976 soient acceptées.

- M. Jean-Fel Heon → président  
M. Louis Godin → vice-président  
M. Marcel Brouillette → secrétaire exécutif  
Mme Martine De Caro → secrétaire-trésorière  
M. Hervé Laplante → inspecteur  
M. Jean-Pierre St-Arneault → publiciste  
M. Lorenzo Larkin → directeur  
M. Marcel F. Lemire → directeur  
M. Jean-Luy Richard → directeur.

76-091

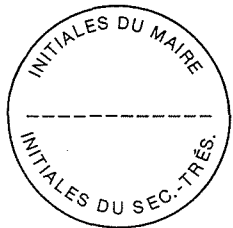
Il est proposé par M. Albert Tripanier,  
secondé par Mme Jeannette Séboeuf que le  
règlement n° 116 concernant la définition des  
pouvoirs de la Commission Municipale d'Urbanisme  
soit adopté tel que présenté. Adopté à  
l'unanimité.

76-092

Il est proposé par M. Albert Tripanier,  
secondé par M. Léo Rouette, qu'une assemblée  
des électeurs pour le règlement 116 soit tenue  
au Centre Municipal, 2100, Bl. St-Louis, St-Louis  
de France, le 2 mars 1976 à 7 heures du soir.

76-093

Il est proposé par M. Léo Rouette  
secondé par Mme Jeannette Séboeuf, que le  
maire, M. Maurice Daguin soit autorisé à  
acheter le pilart pour le bureau de la Commission  
Municipale d'Urbanisme et en faire la pose  
ainsi que tous les accessoires nécessaires à  
cet effet.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-094

Il est proposé à M. Lorenzo Larkin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que l'achat de 2,560 pieds de gyproc 1/2 pouce pour le plafond du Centre des loisirs soit autorisé.

76-095

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que M. Ryzian Marchand soit autorisé à poser un compteur de 4" chez Roger Desieur Inc.

76-096

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf qu'un chèque au montant de \$15.00 soit émis au nom du Journal "Les nouvelles de la Rochelle" pour les aider pour la première tranche d'appartion de 6 mois.

76-097

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Léo Rouette qu'un chèque au montant de \$50.00 soit émis au Comité de Circulation pour pourvoir à leurs dépenses de bureau.

76-098

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Emilien Lemire que Samson & Bélair soit autorisé à compléter la vérification des livres de la municipalité du 1<sup>er</sup> octobre 1975 au 31 décembre 1975.

76-099

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Lorenzo Larkin que M. Gilles Latour soit nommé surveillant des travaux pour le Centre des loisirs au montant de \$15.00/mois sur la demande du maire M. Maurice Paquin.

76-100

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emilien Lemire que le maire M. Maurice Paquin soit autorisé à signer les plans du Bell concernant les services aériens.

Avis de motion est donné par M. Lorenzo Larkin qu'à une séance subséquente il présentera un règlement pour \$ 32,968.00 pour la confection du rôle d'évaluation.





No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Monsieur Albert Trepanier, Conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement décrétant les conditions que doivent remplir les développements pour l'obtention de l'ensemble des services municipaux.

M. Loungz Karkim, Conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant la tarification des dispositions des ordures ménagères.

Monsieur Louis Godin, Conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant la fixation du taux de taxe par résolution.

À cette présente session, on fait mention qu'un permis de construction a été émis à M. Réjean Souvert au montant de \$57,000.00. Approuvé.

76-101

Mme Jannette Leboeuf propose la levée de l'assemblée.

Adopté: Maurice Piquin, Maire  
Jacques Guirail, Sec. tris.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Champlain

À une session régulière et mensuelle de  
la Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
lundi, le 1 mars 1976, à 21 h., à laquelle  
session sont présents Messieurs les conseillers:

Albert Tripanier  
Mme. Jeannette Leloup  
Emilien Lemire  
Leo Bouette

Maurice Paquin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-102

Il est proposé par M. Albert Tripanier, secondé  
par Mme Jeannette Leloup que l'ordre du  
jour soit adopté tel que présenté.

76-103

Il est proposé par M. Albert Tripanier, secondé  
par M. <sup>Leo Bouette</sup> Emilien Lemire que la liste des  
des comptes au mois de février 1976 portant  
le numéro 276-2 soit acceptée telle que présentée  
ainsi que la liste des pompier.

76-104

Il est proposé par Mme Jeannette Leloup,  
secondé par M. Emilien Lemire et adopté à  
l'unanimité que les minutes des sessions  
du mois de février soit adoptées telles  
que lues.

76-105



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Champlain

Une session régulière et mensuelle de  
la Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
lundi, le 1 mars 1976, à 21 h., à laquelle  
sont présents Messieurs les Conseillers:

Albert Trepasier

Mme Jeannette Leboeuf

Emilien Lemire

Léo Fouette

Maurice Piquin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

76-102

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé  
par Mme Jeannette Leboeuf que l'ordre du  
jour soit adopté tel que présenté.

76-103

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf,  
secondé par M. Emilien Lemire que la liste  
des comptes du mois de février 1976 portant  
le numéro C.76-2 soit acceptée telle que  
présentée ainsi que la liste des pompes

76-104

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé  
par M. Léo Fouette et adopté à l'unanimité  
que les minutes des séances du mois de  
février soit adoptées telles que lues.

76-105

Il est Proposé par M. Léo Fouette, secondé  
par Mme Albert Trepasier que le règlement n°117  
concernant la fixation du taux de taxe par  
résolution soit adopté tel que présenté. Adopté  
à l'unanimité.

76-106

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé  
par M. Léo Fouette que le règlement n°118  
concernant la confection du nouveau rôle  
d'évaluation soit adopté tel que présenté.  
Adopté à l'unanimité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-107

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, Secondé par M. Léo Pouette que le règlement n° 119 concernant la tarification de la disposition et la cueillette des ordures ménagères, soit adopté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

76-108

Il est Proposé par M. Albert Dupérier, Secondé par M. Emile Lemire qu'une assemblée des électeurs pour le règlement n° 117 soit tenue au Centre Municipal, 2100 Bl. St-Louis, St-Louis-de-France, le 16 mars 1976 à 7 heures du soir.

76-109

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, Secondé par M. Albert Dupérier qu'une assemblée des électeurs pour le règlement 118 soit tenue au Centre Municipal, 2100, Bl. St-Louis, St-Louis-de-France, le 16 mars 1976, à 7 heures du soir.

76-110

Il est Proposé par M. Emile Lemire, Secondé par M. Léo Pouette qu'une assemblée des électeurs pour le règlement 119 soit tenue au Centre Municipal, 2100, Bl. St-Louis, St-Louis-de-France, le 16 mars 1976, à 7 heures du soir. Adopté à l'unanimité.

76-111

Il est Proposé par M. Albert Dupérier, Secondé par M. Léo Pouette qu'une demande soit transmise à l'honorable Normand Turpin afin qu'il intervienne auprès du ministère concerné afin de favoriser la venue d'investissements industriels et d'édifices gouvernementaux à St-Louis-de-France.

76-112

Il est Proposé par M. Albert Dupérier, Secondé par M. Léo Pouette que pour la traversée de la rue Lamothe ouest Massimotte, il soit posé un T plus une valve d'arrêt et qu'il perce un trou de la grosseur requise pour une future extension d'égouts.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-113

Il est Proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Emile Lemire que les demandes de la Pierre Massicotte & Fils concernant les travaux <sup>en cours</sup> se fassent le plus tôt possible suivant les conditions du dégel du printemps 1976 pour ce qui est des entrées de service, mais le besoin urgent d'eau pour les gens du secteur. La date devant être déterminée par le conseil.

76-114

Il est Proposé par M. Emile Lemire, secondé par M. Léo Rouette qu'une demande soit faite au Ministère de l'Environnement concernant les carrières St-Louis et St-Maurice à St-Louis-de-France à savoir si des démarches <sup>ont</sup> été prises au sujet des plaintes formulées à cause de la pollution.

76-115

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf secondé par M. Albert Trepasier qu'une demande soit faite au Ministère des Richesses Naturelles, concernant la protection contre les accidents aux carrières St-Louis et St-Maurice à cause d'excavations profondes à proximité du chemin public sans protection adéquate.

76-116

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé avec M. Léo Rouette que le maire M. Maurice Paquin soit délégué au comité des loisirs et qu'en l'absence du maire, le promoteur soit le délégué.

76-117

Considérant la vitesse excessive des camions lourds sur St-Gléria ouest à St-Louis-de-France.

Considérant que ces secteurs sont résidentiels et que telle vitesse est dangereuse.

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emile Lemire que le Ministère des Transports fasse une étude <sup>pour réduire</sup> de la vitesse sur le boulevard St-Gléria ouest à St-Louis-de-France.



76-118  
No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

*M. Albert Dupuis, conseiller, propose la  
levée de l'assemblée*

*Adopté: Maurice Paquin, Maire  
Jacques Girard Sec. Trés.*



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Service de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Procès-verbal

Règlement n° 116

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires  
d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement  
n° 116 concernant la définition des pouvoirs de  
la Commission Municipale d'Urbanisme.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal  
de St-Louis-de-France, 2150, Boul. St-Louis, St-Louis-  
de-France, le 2 mars 1976, à 7 heures du soir,  
sous la présidence de M. Maurice Cagnin, maire.

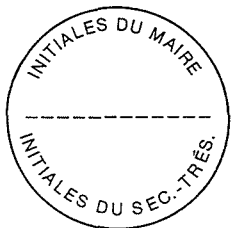
Le secrétaire-trésorier donne lecture du règle-  
ment n° 116 ainsi que de l'article du Code  
Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un  
minimum de 145 électeurs qui signeront la  
formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la  
loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles  
imposables ne s'étant opposé à l'adoption  
dudit règlement le président de l'assemblée  
déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Par Maurice Cagnin <sup>président</sup> <sub>élection</sub>

Par Jacques Guinard <sub>sec. de l'assemblée</sub>



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Provinces de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, samedi, le 6 mars 1976, à 9 heures de l'avant-midi, à laquelle furent présents Messieurs les conseillers:

M. Louis Godin (départ à 9 hrs 20 min.)  
Albert Tjepaniec  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire  
Léo Pouette  
Maurice Pagnon, maire, formant quorum pour la présidence de ce dernier.

76-119

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Albert Tjepaniec que Olivier Bonnellant aille vérifier la grosseur du compteur nécessaire à l'abattoir B. Lussier Inc. et de même qu'ils soient soumis inspecteurs avec pleins pouvoirs pour vérifier les installations d'entrée d'eau à cet abattoir et fournir un rapport pour les dites installations.

76-120

Il est proposé par M. Albert Tjepaniec, secondé par M. Emilien Lemire que M. Yves Marechal de la rue Lamotte aient soit autorisé à installer temporairement un raccordement d'eau à ses frais au réseau de la Municipalité au prix déjà établi pour tel service.

M. Léo Pouette, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant la régie interne au règlement n° 101

76-121

Mme Jeannette Leboeuf propose la levée de l'assemblée.

Adopté: Maurice Pagnon, Maire  
Jürgen Jürvel, Sec. Trés.





No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Procès-verbal

Règlement 117

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs  
propriétaires d'immeubles imposables pour  
l'adoption du règlement N° 117 concernant la  
fixation du taux de taxe par résolution.

Cette assemblée fut tenue au Centre  
Municipal de St-Louis-de-France, 2100,  
Boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le  
16 mars 1976, à 7 heures du soir, sous la  
présidence de Monsieur Maurice Piquin, maire.

Le secrétaire trisouier donna lecture du  
règlement N° 117, ainsi que de l'article du  
Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudrait  
un minimum de 145 électeurs qui  
signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément  
à la loi, aucun électeur propriétaire  
d'immeubles imposables ne s'étant opposé  
à l'adoption dudit règlement, le président  
de l'assemblée déclara le règlement  
approuvé par les électeurs.

Par Maurice Piquin, prés. d'éluc.

Par Jacques Guinard, sec. d'éluc.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Règlement No 118

Procès-verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires  
d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement  
No 118 concernant la correction du nouveau rôle  
d'évaluation

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal  
de St-Louis-de-France, 2100, Boul. St-Louis, St-Louis  
de-France, le 16 mars 1976, à 7 heures du soir,  
sous la présidence de Monsieur Maurice Paguix,  
Maire.

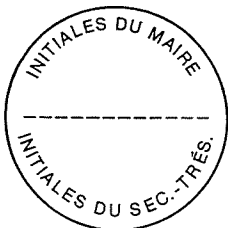
Le secrétaire-trésorier passa lecture du  
règlement No 118 ainsi que de l'article du  
Code Municipal.

Pour contester ce règlement il faudra un  
minimum de 145 électeurs qui signeront la  
formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à  
la loi, aucun électeur propriétaire d'im-  
meubles imposables ne s'étant opposé à  
l'adoption dudit règlement le président de  
l'assemblée déclara le règlement approuvé  
par les électeurs.

Par: Maurice Paguix prés. d'élection

Par: Jacques Juvail sec. d'élection



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis de France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Procès-verbal

Règlement No 119

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 119 concernant la tarification de la disposition et la cueillette des ordures ménagères.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2100, Boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 16 mars 1976, à 7 heures du soir, sous la présidence de Monsieur Maurice Jagnin, maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 119 ainsi que de l'article du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 145 électeurs qui signent la formule à cet effet.

Après deux (2) heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement le président de l'assemblée déclare le règlement approuvé par les électeurs.

Par Maurice Jagnin prés. d'élection

Par Jacques Guinard sec. d'élection



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session spéciale de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue au  
lieu ordinaire des délibérations, mardi, le  
16 mars 1976, à 9 heures 15 minutes du  
soir, à laquelle sont présents Messieurs  
les conseillers;

Albert Tépoux  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire  
Maurice Piquin, maire formant  
quorum sous la présidence de ce dernier

76-122

Il est Proposé par M. Albert Tépoux,  
Secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le  
procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour  
approuver le règlement No 117 concernant  
la fixation du taux de taxe par résolution  
tenue le 16 mars 1976, soit adopté tel que lu.  
Adopté à l'unanimité.

76-123

Il est Proposé par M. Albert Tépoux,  
Secondé par M. Emilien Lemire que le  
procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour  
approuver le règlement No 118 concernant la  
confession du nouveau rôle d'évaluation, tenue  
le 16 mars 1976, soit adopté tel que lu.  
Adopté à l'unanimité.

76-124

Il est Proposé par M. Emilien Lemire,  
Secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le  
procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour  
approuver le règlement No 119 concernant la  
tarification de la disposition et la surcote  
des taxes ménagères.

76-125

Quittance de la citation concernant la  
pose de gypse

Signature: M. Emmanuel Veillette  
510 Emmanuel montant: \$ 250.00  
net



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-125

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Albert Trepasier que la cotation de M. Emmanuel Veillette pour la pose du gypse au centre des loyers au montant de \$ 250.00 net soit acceptée. Adopté

Ouverture de la cotation concernant la pose des blocs par les murs intérieurs de division.

76-126.

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par M. Emilien Lemire que la cotation de Roger et Martial Houciet pour la pose des blocs au centre des loyers au montant de \$ 3985.00 net soit acceptée. Adopté

76-127

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf secondé par M. Emilien Lemire et Adopté à l'Unanimité que le Conseil Municipal appuie fortement la demande du Comité des Lociers concernant la construction d'un jeu de tennis.

76-128

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par M. Emilien Lemire que le Conseil Municipal est favorable au projet de M. Claude Leboeuf pour une entrée d'eau faite par lui-même, mais la municipalité ne sera pas responsable si tuyau gelé ou brisé et devra remettre les lieux dans le même état.

76-129

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par M. Emilien Lemire que le maire M. Maurice Faquin et le secrétaire-trésorier soient autorisés à présenter à Québec le règlement No 118 concernant la confection du nouveau rôle d'évaluation. Adopté à l'Unanimité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-130

Il est Proposé par M. Albert Trepoux et  
Adopté à l'Unanimité que l'inspecteur  
soit autorisé à prendre les procédures légales  
nécessaires concernant le cas de M. Guind  
Uval contravenant à notre règlement No 118.

76-131

Il est Proposé par M. Emilien Lemire,  
Secrétaire par M. Albert Trepoux et Adopté  
à l'Unanimité que le plan No D 1537, montrant  
le lot 480-1 à -5 préparé par M. Jean Marie  
Chastelay arp. gen. le 2 mars 1976 pour  
M. Jacques Simard soit accepté tel que  
présenté.

76-132

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf,  
Secrétaire par M. Emilien Lemire que la  
firme Pluritec Consultants réforme  
Mauricotte et Fils de s'ex tenu au  
casier de charges.

76-133

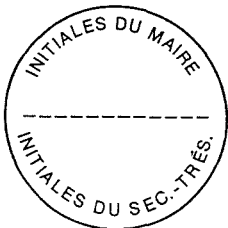
Il est Proposé par M. Emilien Lemire, Secrétaire  
par Mme Jeannette Leboeuf et Adopté à  
l'Unanimité que le carte de zôlage  
soit acceptée telle que présentée.

À cette présente session on fait mention d'apporter  
le règlement de circulation à Québec

76-134

Mme Jeannette Leboeuf propose la levée  
d'assemblée.

Adopté : Maurice Pagnon, Maire  
Jacques Simard Sec. Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Qu'une session spéciale de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue  
au lieu ordinaire des délibérations,  
lundi, le 29 mars 1976, à 17.30 hrs. P.M., à  
laquelle session sont présents Messieurs les  
conseillers:

Louis Godin  
Albert Sépaxier  
M<sup>me</sup> Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire  
Maurice Piquin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

76-135

Il est Proposé par M. Albert Sépaxier, secondé  
par M<sup>me</sup> Jeannette Leboeuf et Adopté à  
l'Unanimité que le plan No 30825 montrant  
les lots 276-49 et 277-46 préparé le 20  
février 1976 par M. Serge Hancl a.-g. pour  
M. Marcel Dubois soit accepté tel que  
présenté.

76-126

Il est Proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par M. Léon Gouette et Adopté à  
l'Unanimité que le plan No 31099 montrant  
le lot 499 préparé le 10 février 1976 par  
M. Serge Hancl arpenteur - géomètre pour  
M. Raymond Piquin soit accepté tel que  
présenté.

76-137

Il est Proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par M. Léon Gouette et Adopté à  
l'Unanimité que le plan No D-1528 montrant  
les lots 82-1 à -7 et 81-1 à -6 préparés le  
18 mars 1976 par M. Jean Marie Chastelay,  
arpenteur - géomètre pour M. Emmanuel Veillette  
soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-138

Il est proposé par M. Louis Godin, Secrétaire, par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que l'article 1 du règlement 118 soit remplacé par l'article suivant: "Que le conseil est autorisé à acquiescer au conseil de comté le montant de \$ 32,968.00 représentant sa quote-part relative à la correction au rôle d'évaluation pour l'année 1976, et à ces fins, est autorisé à dépenser et emprunter ladite somme de \$ 32,968.00 au moyen d'un emprunt sur billets pour une période de cinq ans."

76-139

Mme Jeanette Leboeuf propose la levée d'assemblée.

Adopté: Maurin Pagnier, Maire  
Joseph Guinard Sec. Trés.





No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session régulière et mensuelle  
de la Corporation Municipale de St-Louis de France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi,  
le 5 avril 1976, (tenue au lieu ordinaire des  
délibérations) à 8 heures du soir, à laquelle session  
sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Albert Trepasier

Mme Jeannette Leboeuf

Emilien Lemire

Léo Gouette

Lorenzo Larkix

Maurice Tanguin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

76-140

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkix, secondé  
par Mme Jeannette Leboeuf que l'ordre du  
jour soit adopté tel que présenté.

76-141

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par  
M. Léo Gouette de rescinder la résolution No 76-128.

76-142

Il est Proposé par M. Emilien Lemire, secondé  
par Mme Jeannette Leboeuf que les minutes  
des séances du mois de mars soient adoptées  
telles que lues. Adopté à l'unanimité.

76-143

Il est Proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par M. Louis Godin que la liste des  
comptes du mois de mars 1976 portant le  
numéro C 76-3 soit acceptée telle que présentée.  
Adopté.

76-144

Il est Proposé par M. Albert Trepasier,  
secondé par M. Léo Gouette que M. Gouette  
soit autorisé à négocier avec le Ministère  
des Transports le creusage du fossé côté Est  
de la route 157 et qu'il nous soumette un  
rapport écrit.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-145

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, Secondé par Mme Jeannette Leboeuf et Adopté à l'Unanimité que le plan No 31099 montrant les lots 499-3 à -11, 500-1 à 21, préparé par Serge Hamel, arp. géom. le 28 janvier 1976 pour M. Raymond Pepin soit accepté tel que présenté.

76-146

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, Secondé par M. Emilius Lemire et Adopté à l'Unanimité que le plan No 31105 montrant le lot 86-78 à 86-102, préparé par Serge Hamel arp. géom. le 2 avril 1976 pour M. Quirle Ouellette soit accepté tel que présenté.

76-147

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, Secondé par M. Albert Trepasier que le plan No D-1463 montrant le lot 492-82 à -92, préparé par M. Jean Marie Chastanay arp. géom. le 12 décembre 1975 pour M. Roland Carrière soit accepté tel que présenté.

76-148

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf, Secondé par M. Lorenzo Larkix que le plan No 31121 montrant le lot 500-22 à -28 préparé par M. Serge Hamel, arp. géom. le 22 mars 1976 pour M. Maurice Pepin soit accepté tel que présenté.

76-149

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, Secondé par M. Emilius Lemire que l'on retourne à la Commission Municipale d'Urbanisme le plan de M. Dorat Lefebvre préparé par Serge Hamel et daté du 12/3/76 demandant des explications quant au plan d'ensemble de M. Lefebvre.

76-150

Il est Proposé par M. Leo Bouette, Secondé par M. Albert Trepasier de faire installer une ligne téléphonique au bureau de la Commission Municipale d'Urbanisme.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-151

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Seconde  
par M. Léi Rouette qu'une barre-janique soit  
installée au centre des locaux actuellement  
en construction.

76-152

Il est Proposé par M. Albert Trépanier,  
Seconde par Emilien Lemire que le comité  
de circulation soit autorisé à rencontrer  
M. Claude Poyotte en rapport les explications  
du règlement de circulation

76-153

Il est Proposé par M. Albert Trépanier  
Seconde par M. Emilien Lemire que le  
règlement 120 décrivant les conditions que  
doivent remplir les développeurs pour l'obtention  
de l'ensemble des services municipaux soit  
adopté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

76-154

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf.  
Seconde par M. Louis Godin qu'une assemblée  
des électeurs pour le règlement 120 soit  
tenue au Centre Municipal, 2100, Bl. St-Louis  
St-Louis-de-France, le 19 avril 1976, à 7 heures  
du soir. Adopté à l'unanimité

76-155

Il est Proposé par M. Léi Rouette, Seconde  
par M. Lorenzo Larkin que le mari M.  
Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier  
Jacques Hénaïl soient autorisés à  
emprunter par billets la somme de  
\$ 32,968.00 pour le règlement No 118 et  
à signer tout papier y relatif.

76-156

Il est Proposé par Louis Godin, Seconde  
par Léi Rouette de payer au conseil de comté  
la somme de \$ 32,968.00 pour la correction  
au rôle d'évaluation (règlement 118)

76-157

Mme Leboeuf propose que la présente  
assemblée soit ajournée au mardi 13 avril 1976.  
adopté; Maurice Paquin Maire  
Jacques Hénaïl Sec-trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

À une session ajournée de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu  
ordinaire des délibérations, mardi, le 13 avril 1976,  
à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents  
Messieurs les conseillers

Louis Godin  
Albert Séjourné  
Emilien Lemire  
Léo Gouette  
Lorenzo Larkin

Maurice Oquid, maire, forment quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-153

Il est Proposé par M. Albert Séjourné, secondé  
par M. Léo Gouette, de retourner le plan No 13-213  
de Messieurs Lionel Giguard et Maurice Gôti préparé  
par Jean Marie Chastelay arp. geom. Adapté

76-159

Attendu que le règlement municipal No 108  
concernant le lotissement, la construction et le  
zoning a été violé,

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé  
par M. Emilien Lemire qu'une demande soit faite  
au Ministère des Terres et Forêts, d'annuler le  
lot 25-168 du plan No 155 868 préparé par M. Roger  
Kelinac, arp. geom., le 8 septembre 1975.

76-160

Il est Proposé par M. Léo Gouette,  
secondé par M. Emilien Lemire que le plan  
préparé par M. Serge Hamel arp. geom, le 22 mars  
1976 pour M. Dorat Lefebvre soit accepté condition-  
nellement si ce que le lot No 284-2 ne soit  
pas bâtissable tant que la rue ne sera  
pas construite et cadastrée.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-161

Il est Proposé par M. Léo Bouette, Secondé par M. Emilien Lemire que le plan No D3488 préparé par M. Edouard Laroie exp.-geom. le 8 mars 1976 pour Messieurs Gaetan Robert et Rjeux Nadeau, soit accepté tel que présenté.

76-162

Il est Proposé par Lorenzo Larkin, Secondé par M. Emilien Lemire que l'on demande à M. Edouard Laroie Ing., de préparer les plans et devis pour l'extension de M. Lucille Quellet pour la longueur de rue du plan # 31105, déjà déposé officiellement.

M. Albert Trépanier est dissident.

76-163

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par M. Léo Bouette qu'une demande soit soumise au Ministère des Affaires Municipales pour l'obtention d'un délai allant jusqu'au 15 avril 1976, pour l'envoi des comptes de taxes, considérant que la Corporation Municipale a reçu copie du (rôle) nouveau rôle de perception que le quinze février 1976. Adopté

76-164

Il est Proposé par M. Louis Godin, Secondé par M. Léo Bouette que les numéros 85-48, 85-100, pour la rue Vallard ainsi que 85-69, 85-145 et 86-69 soient ajoutés à ceux mentionnés dans la résolution numéro 75-453 concernant la cession de rue à la Municipalité de St-Louis-de-France par M. Nestor Bourassa.

76-165

Il est Proposé par M. Louis Godin, Secondé par M. Léo Bouette que la rue portant le numéro 86-76 soit désignée comme étant Place Quellet

76-166

Il est Proposé par M. Léo Bouette, Secondé par M. Emilien Lemire que le maire M. Maurice Vaqueiro soit autorisé à faire l'achat d'une (dactylo) électrique, chaise ainsi qu'un bureau médical



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

pour le secrétariat.

No. de résolution  
ou annotation

A cette présente session, on fait mention  
que 43 permis de construction ont été  
émis pour un montant global de \$ 906,000.  
pour la période de janvier 1976 à avril 1976  
dont 2 permis au montant global de \$16,800  
ont été refusés.

M. Albert Tjepanie, conseiller, <sup>donne avis de motion</sup> propose qu'à  
une séance subséquente la carte de  
zonage soit réglementée.

M. Lorenzo Larkis, conseiller, <sup>donne avis de motion</sup>  
qu'à une séance subséquente des amendements  
au règlement N° 108 soit apportés.

96-167

M. Albert Tjepanie <sup>propose</sup> que la présente  
assemblée soit ajournée au 14 avril 1976

Adopté: Maurice Paquin, Maire  
Jacques Gagnaire, Sec-Trés



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mercredi, le 14 avril 1976, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Albert Pépère

Mme Jeanette Leboeuf

Lorenzo Larkin (départ à 10 h. 45 min.)

Emilien Lemire (arrive à 8 h 10 min.)

Maurice Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

76-168

Il est Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, Secondé par M. Lorenzo Larkin que le plan D60 3496, préparé par M. Edmond Laro pour M. Georges Massé, le 8 avril 1976 soit accepté conditionnellement à l'approbation de la Commission d'Urbanisme.

76-169

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par M. Emilien Lemire que le secrétaire-trésorier soit autorisé à aller prendre les cours offerts par l'École Nationale d'administration publique et que les dépenses en soient payées.

76-170

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par Louis Godin de renouveler la demande au Ministère des Transports et Copie à M. Bourgaud et à l'honorable Normand Turpin afin de prendre les moyens nécessaires pour contrer l'érosion produite par le cours d'eau longeant la route 352 dans la partie située sur le boulevard St-Jean, est à partir du village de St-Louis-de-France jusqu'à la rivière Champlain.

76-171

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par M. Emilien Lemire qu'une lettre de remerciement soit envoyée à l'honorable Victor C. Goldbloom concernant sa lettre d'approbation du 1 avril 1976 au sujet du règlement No 118



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-172

Il est Proposé par M. Lorenzo Laskin, secondé par M. Emilien Lemire que M. Serge Hamel arp.-geom. soit autorisé à contracter les principaux intérêts sur la grande voie de peritraction de St-Basile Ouest à St-Jean Ouest et leur faire signer des promesses de vente en faveur de la municipalité pour \$1.00 (un dollar) et lorsque le tout sera complété à zigzater et cadastrer la dite rue.

76-173

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, secondé par M. Lorenzo Laskin que les Plurites Consultants soient autorisés à préparer les plans et devis de déplacement partiel des conduites d'égouts et d'aqueduc dans l'empire de la route 157.

Que ce travail soit fait en collaboration avec le service des chaussées de Québec tel que spécifié dans la lettre du 28 janvier 1976.

Que la préparation de ces plans soit entièrement à la charge du Ministère des Transports du Québec.

76-174

Il est Proposé par Lorenzo Laskin, secondé par M. Emilien Lemire d'aviser Plurites Consultants que le porceur de M. Lionel Laplante, 1011, boulevard St-Gléria Est est défectueux et qu'il semble que ce fait est dû au travaux effectués lors du règlement 101.

76-175 v

Il est Proposé par Mme Jeanette Leboeuf, secondé par M. Albert Trepasier que le nouveau plan concernant les numéros cinq soit dressé sur le chemin Masse. ... accepté.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-176

Il est Proposé par M. Emilius Lemire,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf, de deman-  
der l'autorisation au Ministère des Transports  
de passer un tuyau pour traverser le  
boulevard St-Alexis Est à la hauteur de  
la rue Caron.

76-177

Il est Proposé par M. Emilius Lemire,  
secondé par M. Louis Godin que Muriel  
Consultante fasse exécuter la réparation de  
l'accotement de la route d'ici dimanche,  
le 18 avril 1976, sur la forte recommandation  
du Ministère des Transports à cet effet.

76-178

Il est Proposé par M. Emilius Lemire,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que  
Muriel Consultante fasse nettoyer les  
fossés et remplir les excavations sur  
l'emplacement des trottoirs qui ont  
exilé, sur le grand danger, le tout  
devant des travaux du règlement 109.

76-179

Il est Proposé par M. Emilius Lemire  
secondé par M. Louis Godin que des  
cotationes soient demandées pour la pose  
de tuiles sur les planchers et la  
cérémonie de mise, ainsi qu'autoriser  
l'achat et la pose des parcs séparateurs  
des toilettes.

76-180

Mme Jeannette Leboeuf, conseiller, expose avec  
de notions de la présentation à une séance  
subéquente d'un règlement concernant la  
régie interne du conseil.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

M. Emile Lemie, conseiller, donne avis  
de motion de la présentation à une séance  
subéquente d'un règlement concernant la  
péni interne et l'administration de l'école  
municipal.

M. Lorenzo Larkin donne avis de  
motion de la présentation à une séance  
subéquente d'un amendement de l'article  
# 6 du règlement n° 104

76-180

Mme Jeanette Leblond propose la levée  
d'assemblée.

adopté: Maurice Pagnon, Maire  
Jacques Guinard, sec. trés.



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Procès-Verbal Règlement No 120

Procès-Verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 120 décrétant les conditions que doivent remplir les développeurs pour l'obtention de l'ensemble des services municipaux.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2100, Boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 19 avril 1976, à 7 heures du soir, sous la présidence de Monsieur Maurice Pagnon, maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 120 ainsi que de l'article 628 A et 392 A du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 145 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après deux (2) heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Par Maurice Pagnon, d'élection

Par Jocelyne Boucher, sec. d'élection



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 26 avril 1976, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

M. Louis Godin  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire  
Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

76-181

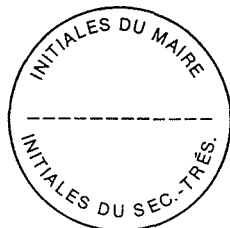
Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf secondé par M. Albert Trépanier que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

76-182

Il est Proposé par M. Albert Trépanier secondé par M. Emilien Lemire que le maire Monsieur Maurice Paquin soit autorisé à présenter notre <sup>projet de</sup> règlement de régie interne pour l'aqueduc à M<sup>e</sup> Pensonneault ainsi que demande un avis légal au sujet du raccordement d'eau à l'abattoir R. Lussier Inc. et que M<sup>e</sup> Pensonneault soit autorisé à transmettre un avis suite aux recommandations de Clurite Consultants.

76-183

Il est Proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Louis Godin, que l'on aille par lettre recommandée Harricotte et Fils de voir à l'extérieur des chemins où se sont effectués les travaux d'enfouissements.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-184

Il est Proposé par M. Emilien Lemire, Secrétaire par Mme Jeannette Leboeuf de présenter au Ministère de l'environnement au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France les plans et devis pour une extension d'aqueduc et d'égouts sur le projet de rue 26-78 et -79.

76-185

Il est Proposé par M. Emilien Lemire, Secrétaire par M. Albert Trepasier d'autoriser la Corporation Municipale à demander dans le Houvelliste des soumissions publiques concernant l'extension d'aqueduc et d'égouts sur les lots 86-78 et -79, et sur 274-134 et 274-145 conditionnellement au dépôt de garantie de la part de la firme Pare Louis 18 et pour l'achat de matériaux nécessaires.

76-186

Il est Proposé par Mme Jeannette, Secrétaire par M. Albert Trepasier d'autoriser l'entente Consultants à préparer le cahier de charges et à le présenter aux autorités concernées pour approbation.

76-187

Il est Proposé par M. Emilien Lemire, Secrétaire par Mme Jeannette Leboeuf qu'un emprunt de \$186,032.43 soit effectué à la Banque Royale du Canada pour effectuer le paiement de l'estime No 8 à Lemay Construction en rapport avec les travaux effectués par le règlement No 101 et que cet emprunt soit remboursé aussitôt et par les fonds nous provenant de la Société Centrale d'Hypothèque et de logement devant nous parvenir sous peu pour ledit règlement.

Que le maire M. Maurice Piquin et le secrétaire trésorier M. Jacques Simard soient et soit par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tout papier y relatif.

résolution  
revisée  
voir 76-220



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-188

Il est Proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Louis Godin de préparer un état de coût pour le règlement 112 ainsi qu'une lettre pour le Haut Commissariat de la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports afin d'obtenir la subvention prévue.

76-189

Il est Proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Emilien Lemire qu'une demande soit faite au Ministère des Transport, pour obtenir des subventions pour l'amélioration des rues dans la Municipalité soit une longueur de 300 pieds sur la rue Baron et 600 pieds sur la rue Georges.

M. Albert Tupper, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session subse-  
quente d'un règlement <sup>d'emprunt</sup> concernant la construction d'une extension d'aqueduc et d'égouts sur les lots 274-134 et 274-145

M. Emilien Lemire, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session subse-  
quente d'un règlement <sup>d'emprunt</sup> concernant la construction d'un aqueduc et d'égouts sur les lots 86-78 et 86-79

76-190

Mme Jeannette Leboeuf propose que la présente session soit ajournée au Mardi, le 27 avril 1976 à 7 heures 30 P.M.

Adopté: Maurice Paquin, Maire  
Jacques Guinard, Sec-tres



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

A une séance ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 27 avril 1976, à 7 heures 30 minutes P.M., à laquelle assistent sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin  
Albert Sépauier  
Lorenzo Larkin  
Emilien Lemire  
Maurice Piquin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-191

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par M. Louis Godin que le règlement No 123 concernant un amendement au règlement No 104 pour le versement des eaux usées soit adopté tel que lu.

76-192

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par M. Emilien Lemire, que le règlement portant le No 121 soit adopté tel que présenté.

76-193

Il est Proposé par M. Emilien Lemire, Secondé par M. Lorenzo Larkin que le règlement portant le No 122 soit adopté tel que présenté.

76-194

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par M. Louis Godin de fixer l'assemblée des électeurs au 10 mai 1976 à 7 heures P.M. concernant l'adoption du règlement No 121 au Centre Municipal, 2100, Bl. St-Louis, St-Louis-de-France

76-195

Il est Proposé par M. Albert Sépauier, Secondé par M. Emilien Lemire de fixer l'assemblée des électeurs au 10 mai 1976, à 7 heures P.M. concernant l'adoption du règlement No 122 au Centre Municipal 2100, Bl. St-Louis, St-Louis-de-France.

76-196

M. Louis Godin, conseiller, propose la levée de l'assemblée.

adopté: Maurice Piquin, Maire  
Jacques Giguère, Sec-trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

À une session régulière et mensuelle  
de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
lundi, le 3 mai 1976 à 8 heures du soir,  
à laquelle session sont présents Messieurs les  
conseillers:

M. Louis Godin  
Jeannette Febouf  
Emilien Lemire  
Lorenzo Larkin  
Léo Bouette (arrivé à 8.20 hrs)  
Maurice Paquin, maire formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

76-197

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin secondé  
par M. Emilien Lemire que l'ordre du jour  
soit adopté tel que présenté.

76-198

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par  
Mme Jeannette Febouf que les minutes des  
sessions du mois d'avril soient adoptées telles  
que lues.

76-199

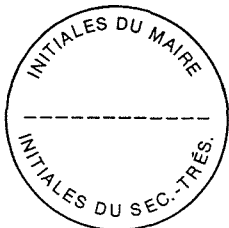
Il est proposé par M. Léo Bouette, secondé par  
M. Lemire que l'étude préparée par la Commission  
Municipale d'Urbanisme concernant l'ordre des  
gardeur pour un plan directeur d'aqueduc  
et d'égoûts soit approuvée telle que présentée.

76-200

Il est proposé par M. Emilien Lemire, secondé  
par M. Lorenzo Larkin de demander des permissions  
publiques pour la rédaction d'un plan directeur  
d'aqueduc et d'égoûts selon les recommandations  
sur l'ordre de gardeur préparé par la Com-  
mission Municipale d'Urbanisme en date du  
27 avril 1976 et selon la carte de zonage.

Solent contre: M. Louis Godin  
M. Léo Bouette





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-201

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par Mme Jeannette Lebeuf de faire la publication dans le Nouvelliste pour l'ouverture des soumissions le 17 mai 1976 concernant le plan directeur d'égout et d'égouts. Le rapport de cette étude devra être remis au plus tard le 15 juillet 1976.

76-202

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par M. Léon Bouette, que les rues No 276-50, 276-51, 276-52, 277-47 et 277-48, appartenant à M. Marcel Dubois soient achetées pour la somme nominale de un dollar (\$1.00) conditionnellement à ce qu'elles se conforment aux règlements de la Municipalité à cet effet.

Que le maire M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Guinail soient et soit par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale le contrat d'achat à être reçu devant Me Jean-Pil Héon, notaire ainsi que tout papier y relatif.

76-203

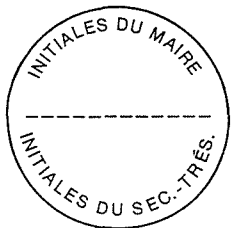
Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secondé par M. Léon Bouette que l'inspecteur agraire soit autorisé à faire creuser les fossés de la rue St Maurice selon sa lettre du 1 mai 1976.

76-204

Il est Proposé par Mme Jeannette Lebeuf, Secondé par M. Louis Godin d'engager M. Aldéric Desilets pour surveiller les travaux demandés dans la lettre du Comité des Loisirs du 3 mai 1976 et d'acheter le matériel nécessaire.

76-205

Il est Proposé par M. Léon Bouette, Secondé par Mme Jeannette Lebeuf que Mlle Gisèle Boxford soit engagée à temps plein à partir du 17 mai 1976. Adopté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-206

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secorde par  
M. Louis Godin qu'une subvention de \$150.00 soit donnée  
au Comité des fêtes de la St-Jean Baptiste. Adopté

76-207

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secorde  
par M. Emilius Lemire que la liste des  
comptes du mois d'avril portant le numéro  
C-76-4 plus le compte de M. Martial Doucet  
ainsi que les dépenses soit acceptées telle  
que présentée. Adopté.

76-208

Mme Jeannette Héboey conseillère propose  
que la présente session soit ajournée au  
10 mai 1976 à 9 heures 15 minutes P.M.

adopté; Maurice Piquin Maire  
Jacques Guindé Sec-trés



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

~~Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain~~

76

~~À une session spéciale de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue au  
lien ordinaire des délibérations, lundi, le  
10 mai 1976, à~~



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Procès-Verbal Règlement No 121

Procès-Verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 121 concernant la construction d'un aqueduc et d'égouts sur les îlots 86-78 et 86-79.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2100, Boul. St-Louis St-Louis-de-France, le 10 mai 1976, à 7 heures P.M., sous la présidence de Monsieur Maurice Paquin, Maire.

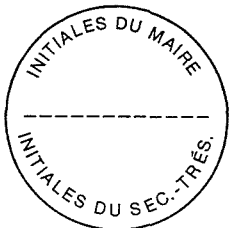
Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 121 ainsi que de l'article du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un maximum de 2 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après (2) deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Par: Maurice Paquin prés.-d'élection

Par: Jacques Lavoie sec.-d'élection



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Procès-Verbal Règlement No 122

Procès-Verbal de l'assemblée des électeurs  
propriétaires d'immeubles imposables pour  
l'adoption du règlement No 122 concernant la  
construction d'une extension d'aqueduc et  
d'égoûts sur les lots 274-134 et 274-145.

Cette assemblée fut tenue au Centre  
Municipal de St-Louis-de-France, 2100,  
Boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 10 mai  
1976, à 7 heures P.M., sous la présidence  
de Monsieur Maurice Jagnon, maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du  
règlement No 122 ainsi que de l'article  
du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un  
minimum de 2 électeurs qui signeront la  
formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à  
loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles  
imposables ne s'étant opposé à l'adoption  
sudit règlement, le président de l'assemblée  
déclara le règlement approuvé par les  
électeurs.

Par: Maurice Jagnon <sup>prés. d'élection</sup>

Par: Jacques Guinard <sup>sec. d'élection</sup>



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

À une session spéciale de la Conférence Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 10 mai 1976, à 9 heures 15 minutes P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers :

Louis Godin

Albert Turpin

Mme Jeannette Lelouf

Luengo Larkin

M. Maurice Piquin, maire, prenant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

76-209+

Il est Proposé par M. Luengo Larkin, secondé par Mme Jeannette Lelouf et Adopté à l'unanimité que le plan No D-3493 montrant le lot 272-49 à -78, préparé par M. Edouard Lévesque, approuvé par M. Elisée Cotrin et M. Jacques Pichard en date du 5 avril 1976 soit accepté tel que présenté.

76-210

Il est Proposé par M. Luengo Larkin, secondé par M. Lévesque que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour approuver le règlement No 121 concernant la construction d'un aqueduc et d'égouts sur les lots 86-78 et 86-79, soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

76-211

Il est Proposé par M. Albert Turpin, secondé par M. Luengo Larkin que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour approuver le règlement No 122 concernant la construction d'une extension d'aqueduc et d'égouts sur les lots 274-134 et 274-145, soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

76-212

Il est Proposé par M. Luengo Larkin, secondé par M. Lévesque que M. Roland Barrière



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

soit contacté pour s'adresser à la municipalité la parcelle de terrain entre l'ancien chemin situé en face de Messieurs Normand Lefebvre, Raymond Ciprix et Conrad Labbé et le nouveau boulevard St-Flexac Ouest pour la somme nominale de \$ 1.00 en vue de fermer l'ancien chemin.

Fut le maire M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Simard et sont par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Corporation Municipale tout papier y relatif.

76-213

Il est Proposé par M. Léo Pouette, Secorde par M. Albert Séparré que le plan N° 31128 montrant les lots 274-165 à -187 inclusivement, et 275-48 à 61 enclusement préparé par M. Serge Hamel exp. - géom. pour Messieurs Jacques Tremblay et Gaston Hardy en date du 5 mai 1976 soit accepté tel que présenté.

Duverture des citations concernant la pose de tuiles sur les planchers et la céramique de murs.

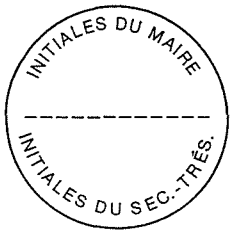
L. Desrochers & Fils Inc : \$ 1610.00  
M. Léo Pelissier : \$ 1375.00

76-214

Il est Proposé par M. Léo Pouette, Secorde par Mme Jeannette Leboeuf que la citation de M. Léo Pelissier comprenant tuiles céramique de 4" x 4" et les planchers en tuile 4" x 4" ou 4" x 8" et 5 seuils de 6" joints dans chaque poteau montant de \$ 1375.00 soit acceptée telle que présentée.

76-215

Il est Proposé par M. Louis Godin, Secorde par M. Lorenzo Larkin que le maire, M. Maurice Paquin soit autorisé à demander des citations pour la fixation du restaurant joints, peinture au Centre des Loisirs.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-216

Il est Proposé par M. Léo Bouette, Secrétaire  
par M. Albert Trepasier qu'un avis public  
soit publié dans le but d'engager un  
autre homme pour la municipalité.

76-217

Il est Proposé par Mme Jeannette Leboeuf,  
Secrétaire par M. Léo Bouette que M. Albert  
Trepasier soit nommé Maire suppléant  
jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1976.

76-218

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, Secrétaire  
par Mme Jeannette Leboeuf que l'on achète  
une bonne fortune et les accessoires néces-  
saires à l'installation de celle-ci sur  
l'avenue Hermain.

76-219

Il est Proposé par M. Léo Bouette, Secrétaire  
par M. Lorenzo Larkin qu'une extension soit  
demandée pour la signature du contrat de  
la pépinière avec Trois Rivières White Truck.

M. Louis Godin est d'accord

76-220

Il est Proposé par M. Albert Trepasier, Secrétaire  
par M. Léo Bouette de révoquer la résolution  
76-187.

76-221

Il est Proposé par M. Louis Godin, Secrétaire  
par M. Léo Bouette de demander l'autorisation  
à la Commission Municipale de Québec, de  
faire un emprunt temporaire à la Banque  
Royale au montant de \$ 186.032.43 en atten-  
dant la prochaine émission d'obligations dans  
le but de payer le dernier versement à l'em-  
prunt de construction.

76-222

Il est Proposé par M. Louis Godin, Secrétaire par  
M. Léo Bouette qu'un emprunt temporaire  
soit fait à la Banque Royale en attendant  
la prochaine émission d'obligations.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

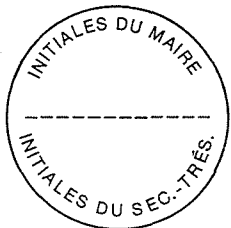
76-223

Mme Jeanette Létourneau, conseillère, propose que la présente session soit ajournée au 10 mai 1976 à 11 heures 15 minutes P.M.

M. Lorenzo Larkier, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement d'emprunt concernant l'extension d'aqueduc et d'égouts sur la Rue St Maurice

M. Lorenzo Larkier, conseiller donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement de régie interne d'aqueduc et d'égouts

adopté : Maurice Jagerin Maire  
Jacques Jagerin. Sec.-Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

À une session journalière de la Coporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue au  
sein ordinaire des délibérations, lundi, le 10 mai  
1976, à 11 heures 15 minutes P.M. à laquelle session  
sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Albert Tjepaniev

Léo Bouette

Maurice Tanguin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-224

Il est proposé par M. Albert Tjepaniev, secondé par  
M. Léo Bouette que Plurité Consultants soit  
autorisé à préparer le plan directeur d'égoutte  
et d'égouts en rapport avec le plan de zonage  
de la municipalité selon les conditions énumérées  
à l'annexe ci-attachée.

76-225

Il est proposé par M. Albert Tjepaniev, secondé  
par M. Léo Bouette que le maire, M. Maurice  
Tanguin soit autorisé à acheter le matériel  
de bureau nécessaire au secrétariat.

76-226

M. Louis Godin, conseiller, propose la levée  
d'assemblée.

adopté: Maurice Tanguin, Maire  
Jocelyn Jimeil Sec-Trés



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session spéciale de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue au  
lieu ordinaire des délibérations, lundi,  
le 17 mai 1976 à 8 heures du soir, à laquelle  
sont présents Messieurs les conseillers:

Louis Godin

Albert Tjepanian

Mme Jeannette Leboeuf

Emilien Lemire

Leo Bouette

Maurice Piquin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

76-227

Il est Proposé par M. Louis Godin, secondé  
par Mme Jeannette Leboeuf et adopté à  
l'unanimité que des permissions soient  
demandées par avis public pour la vente  
des terrains situés Place Fortin, Bruidet,  
Marchand, Laxgerd et Hasson appartenant à  
la Corporation Municipale de St-Louis-de-  
France. Les soumissions seront reçues au  
bureau du secrétaire-trésorier au plus  
tard le 26 juin 1976 à 5 heures P.M.

L'ouverture des soumissions se fera à la  
session régulière et mensuelle du Conseil  
Municipal de St-Louis-de-France au mois  
de juillet 1976.

76-228

Il est Proposé par M. Emilien Lemire, secondé  
par Albert Tjepanian que M. Serge Hamel  
arp.-geom. soit autorisé à cadastrer les  
lots appartenant à la Municipalité: rue  
Marchand, bureau municipal et Place Fortin  
rue Hasson

76-229

Il est Proposé par M. Albert Tjepanian,  
secondé par M. Leo Bouette que le plan n° 31114  
montrant le lot 279-7 préparé le 12 Mars 1976,  
par M. Serge Hamel arp.-geom. pour M. Raymond  
Bouckee soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-230

Il est proposé par M. Albert Trépanier,  
secondé par M. Emilien Lemire que le plan No 31142  
montrant les lots 278-42, 278-50, 279-8 et 279-8  
préparé le 12 mai 1976, par M. Serge Hamel arp-geom  
pour le camping Fort St-Louis soit accepté tel  
que présenté.

76-231

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf,  
secondé par M. Albert Trépanier que le plan No  
D: 1685, montrant les lots 480-6 à 480-10 et  
496-1 à 496-30 préparé par M. Jean-Marie  
Chastanay, arp-geom. le 12 mai 1976 pour les  
Entreprises G.S.S. Inc. soit accepté tel que  
présenté.

76-232

Il est proposé par M. Albert Trépanier,  
secondé par M. Leo Rouette que le plan No 31128  
montrant les lots 274-149 à 274-164 incl. et  
275-38 à 275-47 incl. préparé le 14 avril 1976 par  
M. Serge Hamel, arp-geom., pour le parc Louis IX  
Inc. soit accepté tel que présenté.

76-233

Il est proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le  
plan No D: 1619 montrant le lot 493-61 préparé  
le 23 avril 1976 par M. Jean-Marie Chastanay,  
arp-geom. pour M. Aimé Lamy, soit accepté  
tel que présenté.

76-234

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf,  
secondé par M. Albert Trépanier que le plan No  
D: 1706 montrant les lots 526-4 et 526-5 préparé  
le 6 mai 1976, par M. Jean-Marie Chastanay,  
arp-geom. pour M. Jérôme Jacob soit accepté  
tel que présenté.

76-235

Il est proposé par M. Albert Trépanier,  
secondé par M. Emilien Lemire que le plan  
No 31155, montrant le lot 363-49 préparé le  
30 avril 1976 par M. Serge Hamel, arp-geom.,  
pour Ginette Perry soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-236

Il est proposé par Mme Jeannette Séboeuf  
secondé par M. Leo Rouette que le plan N° D: 3488  
montrant les lots 272-47 et 272-48 préparé par  
M. Edouard Lair arp-geom., le 8 mars 1976 pour  
Messieurs Gaston Robert et Régis Hadeau soit  
accepté tel que présenté.

76-237

Il est proposé par Mme Jeannette Séboeuf,  
secondé par M. Emilian Lemire que le plan  
N° D: 3496 montrant les lots 485-3 à 485-9 et  
486-42 et 486-48 préparé par M. Edouard Lair,  
arp-geom., le 8 avril 1976 pour M. Georges Masse  
soit accepté tel que présenté.

76-238

Il est proposé par M. Albert Trépanier  
secondé par M. Emilian Lemire que le plan  
de Mme Rita Tourville soit retourné à la  
Commission Municipale d'Urbanisme pour  
étude.

76-239

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé  
par Emilian Lemire que le règlement 123  
concernant les égouts soit adopté tel que  
présenté.

76-240

Il est proposé par M. Louis Godin  
secondé par Mme Jeannette Séboeuf que  
le bureau Lambert, Moreau et Cussonneault  
soit nommé arsién légial de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France.

76-241

Il est proposé par M. Leo Rouette,  
secondé par M. Albert Trépanier qu'un  
chèque au montant de \$50.00 soit émis  
à l'Hebdo du Cap pour la publicité  
parue dernièrement dans cet hebdomadaire  
sur St-Louis de France.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-242

Il est proposé par M. Albert Trépanier  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf qu'une  
chègue soit émise au montant de \$50.00  
pour insérer une annonce d'une demi  
page dans le feuillet distribué lors du  
concertum des familles Paquin.

76-243

Il est proposé par M. Albert Trépanier  
secondé par M. Leo Rouette qu'un emprunt  
temporaire pour le backhoe soit effectué à la  
Caisse Populaire de St-Louis-de-France afin  
de payer trois-rouers White Truck.

Que le maire M. Maurice Paquin et  
le secrétaire-trésorier M. Jacques Lemaître  
soient et sont par les présentes autorisés à  
signer tout papier y relatif.

76-244

Il est proposé par M. Albert Trépanier  
secondé par M. Leo Rouette que l'entente entre  
M. Ouellette et la Municipalité serve de modèle  
pour entente entre M. Hubois et la Municipalité  
pour un règlement futur d'aqueduc et d'égouts.

76-245

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf,  
secondé par M. Albert Trépanier que les plans  
~~et les~~ préliminaires d'aqueduc et d'égouts soient préparés  
par l'Unité Consultative pour la rue  
St-Maurice sur une distance d'environ  
1,200 pieds jusqu'au lot 89-67 inclusivement  
à St-Alexis Est.

M. Albert Trépanier conseiller, donne avis de  
motion de la présentation à une séance subséquente  
d'un règlement concernant les mêmes événements.

76-246

Il est proposé par Mme Jeannette  
Leboeuf que la présente session soit  
ajournée au 26 mai 1976 à 8 heures P.M.

adopté : Maurice Paquin, Maire  
Jacques Lemaître, Sec. Trés.



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session ajournée de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu  
ordinaire des délibérations, mercredi, le 26 mai  
1946 à 8 heures P.M., à laquelle session sont présents  
Messieurs les conseillers:

M. Louis Godin (arrivé à 9h.25min)

Albert Trepance

M<sup>me</sup> Jeannette Leboeuf

Louise Larhin

Haurice Piquin, maire, formant

quorum sous la présidence de ce dernier.

76-246

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeannette Leboeuf, secondé  
par M. Albert Trepance que lors de l'ouverture  
des soumissions pour la fourniture de matériaux,  
que chaque soumission soit étudiée et la  
plus basse soumission soit acceptée pour  
chaque item spécifique.

Ouverture des soumissions:

1<sup>re</sup> ouverture: Beton Vibré Ltee  
St-Pierre des Bequets, Nicolet  
Montant: \$ 2833.74

2<sup>e</sup> ouverture: Arud Colquhoun  
725, Beauport  
3-Rivieres  
montant: \$ 2572.15 plus taxe

3<sup>e</sup> ouverture: Saisant Inc  
2325, rue Girard  
C.P. 1660, 3-Rivieres  
montant: \$ 23,188.76

4<sup>e</sup> ouverture: Anatole Proulx  
188, Maurice  
Trois Rivieres Ouest  
montant: \$ 15,100.00



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

5<sup>e</sup> ouverture : La Cie de Construction Dollard Ltée  
27, Bureau  
Cap-de-la-Madeleine  
montant : \$ 29, 846.00 — Place Ouellet  
\$ 8, 656.00 — Avenue Gaston  
Hardy

6<sup>e</sup> ouverture : Sharvick Inc  
3652, 34e Avenue  
Sharvixian  
montant : \$ 22, 550.00 — Place Ouellet  
8, 400.00 — Ave. Gaston Hardy

7<sup>e</sup> ouverture : Hascicotte & Fils Limitée  
Case Postale 310  
Cap-de-la-Madeleine  
montant : \$ 15, 625.00 — <sup>aven</sup> Gaston Hardy  
\$ 43, 176.00 — Place Ouellet

8<sup>e</sup> ouverture : Laxon Limited  
227, St-Maurice  
Trois-Rivieres  
montant total : \$ 9, 670.07

9<sup>e</sup> ouverture : J.O. Doyon Ltée  
1397, Boul. Louis-Trichette  
Nicolet  
montant : \$ 22, 250.00 — Place Ouellet  
6, 202.00 — Ave. Gaston Hardy

10<sup>e</sup> ouverture : J. U. Houle Ltée  
Victoriaville  
montant : \$ 21, 568.17

76-248

Il est proposé par M. Lorenzo Leblond, secondé par Mme Jeanette  
Leblond que les permissions ouvertes soient mises à  
l'étude afin de donner suite dans les plus brefs  
délais





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-249

Sur la demande des gens du secteur,  
Il est Proposé par M. Albert Sépanski, secondé par Mme  
Jeannette Leboeuf, que Mascotte & Fils Ltd soit avisé  
de commencer les entrées d'eau immédiatement.

76-250

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par  
Mme Jeannette Leboeuf qu'une garantie de \$5,000.  
soit fournie au Ministère des Transports en  
rapport avec les entrées d'eau sur les routes  
provinciales soit par chèque certifié ou bon de  
garantie et que le maire Honorable Maurice Pagnin  
et le secrétaire-trésorier M. Jacques Fincaill soient  
et sont par les présentes autorisés à signer pour  
et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-  
de-France tout papier y relatif.

76-251

Il est Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé  
par Mme Jeannette Leboeuf que M. Loupin soit  
engagé pour faire les entrées d'eau, et que  
son salaire soit déterminé à la prochaine  
assemblée régulière.

Voté contre : M. Louis Godin  
M. Albert Sépanski

Voté pour : M. Lorenzo Larkin  
Mme Jeannette Leboeuf

Le maire M. Maurice Pagnin vote pour

76-252

Il est Proposé par M. Albert Sépanski, secondé  
par M. Lorenzo Larkin que M. Maurice Pagnin,  
maire, soit autorisé à acheter une pompe à  
vase.

76-253

Mme Jeannette Leboeuf, conseillère, propose la levée  
d'assemblée.

Maurice Pagnin, Maire  
Jacques Fincaill, Sec.-Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité St Louis de France  
Comté de Champlain.

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St Louis de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 31 mai 1976, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Mme Jeannette Leboeuf

Emile Lemire

Ronzo Larkin

Ré Rouette

Maurice Daguin, maire formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis ont été signifiés tels que requis par la loi.

76-254

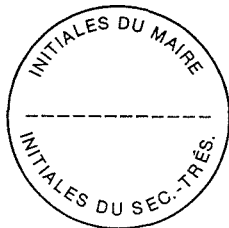
Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Ronzo Larkin et résolu à l'unanimité des membres présents, que les articles numéros un (1) et huit (8) du règlement numéro 121 concernant un emprunt pour fins de construire une extension au réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires, soient modifiés de la manière suivante:

A) Modifiant l'article 1.

Le Conseil est autorisé à faire la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les lots numéros 86-78 et 86-79 selon les plans et devis préparés par M. Edouard Laro, ing. en date du 30 avril 1976 et portant la mention projet numéro 2395-N et faisant partie des présentes en annexe A comme si au long récit.

B) Modifiant l'article 8.

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à chaque année, sur tous les immeubles imposables, construits ou non situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après l'étendue en front, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des séances annuelles, conformément au tableau annexé au présent règlement.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Rés 76-255

Il est proposé par M. Lorenzo Parkin, secondé par M. Emileau Lemire et passé en l'unanimité des membres présents que l'article numéro huit (8) du règlement numéro 122, concernant un emprunt aux fins de construire une extension au réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires soit modifié de la manière suivante:

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après l'étendue en front telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement

76-256

Il est proposé par M. Lorenzo Parkin, secondé par Mme Jannette Leboeuf que Anatole Troulx, entrepreneur, soit choisi comme entrepreneur des travaux d'aqueduc et d'égouts sur la Place Duellé.

76-257

Il est proposé par M. Emileau Lemire secondé par Lorenzo Parkin que J. C. Houle Inc. et Cannon Limited soient choisis comme fournisseurs de matériaux d'aqueduc et d'égouts de Place Duellé et Avenue Gaston Hardy.

76-258

Il est proposé par Mme Jannette Leboeuf, secondé par M. Les Rouette que les chèques provenant des soumissionnaires non choisis soient retournés aux envoyeurs le tout en rapport avec les travaux d'aqueduc et d'égouts sur la Place Duellé et l'Avenue Gaston Hardy.

76-259

Il est proposé par M. Lorenzo Parkin secondé par M. Emileau Lemire que M. Maurice Daquin, maire, soit autorisé à commander 2 bornes fontaines et 2 rames d'arrêt de 6" à joint mécanique avec boîtes et accessoires.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

76-260

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin  
secondé par M. Leo Rouette que la bibliothèque  
soit renouée.

76-261

Considérant que la Corporation Municipale  
de St Louis de France possède un plan directeur  
de zonage;

Considérant que les autorités municipales  
entendent bien respecter cet outil de travail;

Considérant que ce même plan prévoit  
une voie de contournement à l'est de la route  
157 dans la partie sud-ouest de la paroisse.

Considérant que la Corporation Municipale  
a négocié l'acquisition des terrains nécessaires  
à construire une voie de contournement de 80  
pieds de largeur.

Considérant que la corporation municipale  
serait prête à débiter les travaux d'infrastructure  
immédiatement.

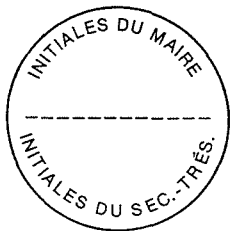
Considérant que ces dits travaux seront  
nécessaires au Ministère des transports pour  
détourner le trafic par cet endroit si nécessaire.

Considérant qu'une demande en ce sens  
a été formulée par la Chambre de Commerce  
et le Comité industriel de St Louis de France.

Considérant que la dite voie est planifiée  
pour être construite en trois étapes annuelles  
et que le coût estimé en est de \$75,000

En conséquence il est proposé par M. Lorenzo  
Larkin secondé par M. Leo Rouette que demande  
soit faite au Ministère des transports afin  
qu'il approuve \$25,000 par année sur leur  
budget ou un budget spécial à cette fin pour  
les exercices financiers 76-77 77-78 et 78-79  
en faveur de la Corporation Municipale de  
St Louis de France pour la réalisation de la  
voie projetée.

La 7<sup>e</sup> Considérant a été proposée  
dans les résolutions 76-558



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-262

*propose Mme Jeannette Lefouf, conseillère,  
la levée de l'assemblée.*

*adopté: Maurice Jagnin, Maire  
Jacques Guinard, Sec. Trés.*



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain.

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 7 juin 1976 à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers

Louis Godin

Albert Trépanier

Mme Jannette Héboeuf

Léo Rouette (arrivé à 8.20 H)

Emilien Lemire. (arrivé à 8.35 H)

Lorenzo Larkin

Maurice Daguin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

76-263

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin secondé par M. Louis Godin que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

76-264

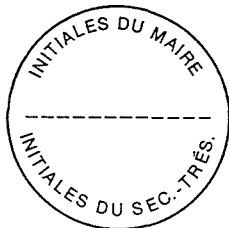
Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Albert Trépanier que la résolution numéro 76-200 soit amendée de la façon suivante à savoir que l'on remplace les mots "selon les recommandations sur l'ordre de grandeur préparé par la Commission Municipale d'Urbanisme" par "selon la décision du Conseil"

76-265

Il est proposé par Mme Jannette Héboeuf, secondé par M. Lorenzo Larkin que les minutes des sessions des mois de mai soient adoptées telles que lues.

76-266

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Lorenzo Larkin que le plan No. D-1345 préparé par Jean-Marc Chastanay arp géom pour M. Ernest Toupin le 1<sup>er</sup> décembre 1975 et montrant le lot 68-4 soit retourné à la Commission Municipale d'Urbanisme pour de plus amples informations.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-267

Il est proposé par Mme Jeannette Lefebvre et secondé par M. Lorenzo Rarkin que le plan No 31103 montrant le lot 85-169 préparé par Roger Pelinas, arp-geom. pour M. Vitalien Caron en date du 21 avril 1976 soit accepté tel que présenté.

76-268

Il est proposé par M. Lorenzo Rarkin, secondé par M. Emile Fernier que le plan No 31121 montrant les lots 500-22 à 500-28 inclusivement préparé par Serge Hamel arp-geom. pour M. Maurice Pepin en date du 25 mars 1976 soit accepté tel que présenté.

76-269

Il est proposé par M. Louis Godeau, secondé par Mme Jeannette Lefebvre que le projet de lotissement sur une partie du lot 505 préparé le 18 mai 1976 par Edouard Rair, arp-geom. pour Messieurs Réal Lamotte et Gilles Cloutier soit retourné pour étude à la Commission Municipale d'Urbanisme.

76-270-

Il est proposé par M. Lorenzo Rarkin, secondé par M. Leo Rouette, que le plan No. 30825 montrant les lots 276-50 à 276-83 inclusivement et 277-47 à 277-82 inclusivement préparé par Serge Hamel, arp-geom. pour M. Marcel Lalbois en date du 8 avril 1976 soit accepté tel que présenté.

76-271

Il est proposé par M. Albert Trepier, secondé par Mme Jeannette Lefebvre que le plan No 31145 montrant une partie des lots 284 préparé le 7 mai 1976 par Serge Hamel, arp-geom. pour M. Donat Lefebvre soit retourné à la Commission Municipale d'Urbanisme pour étude.

76-272

Il est proposé par M. Albert Trepier, secondé par M. Lorenzo Rarkin que de l'huile ou du calcium soit répandue en quantité



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

suffisante pour arrêter la pousière  
sur la rue Caron et Bourassa de façon  
permanente.

Votent pour: Albert Tupperier.  
Lorenzo Karben.

Votent Contre: Emilein Lemur.  
M<sup>rs</sup> Kocette  
M<sup>me</sup> Jeannette Leboeuf.  
Louis Godin.

76-273

Il est proposé par Louis Godin,  
secondé par M<sup>rs</sup> Kocette et adopté à l'unanimité  
l'épandage de l'huile ou du sel calcium sur  
la Rue Caron jusqu'à la rue Denis Roy  
de façon à régler d'une manière permanente  
le problème de pousière ainsi que dans  
toute rue municipale où se feront des  
détournements.

76-274

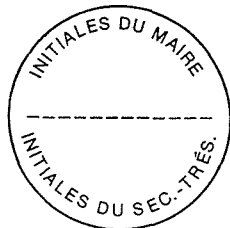
Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeannette  
Leboeuf, secondé par M. M<sup>rs</sup> Kocette et adopté à  
l'unanimité par un chèque au montant de  
\$20.00 payé au Comité d'Entraide.

76-275

M<sup>me</sup> Jeannette Leboeuf, conseillère,  
propose que la présente session soit ajournée  
au 7 juin 1976 à 11 heures 5 minutes P.M.

Yvonne Piquin, Marie  
Jacques Lemail, Sec-tais.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la  
corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations  
lundi, le 7 juin 1976, à 11 heures 5 minutes  
P.M. à laquelle session sont présents Messieurs  
les Conseillers

Louis Godin  
Albert Trepasier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire  
Hés Rouette

Maurice Piquin, maire, forme  
quorum sous la présidence de ce dernier.

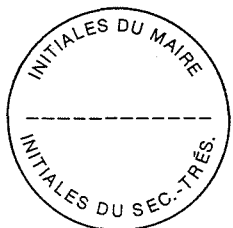
76-276

Il est proposé par M. Hés Rouette,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf et adopté  
à l'unanimité que M. Maurice Piquin, maire,  
soit autorisé à commander le matériel  
nécessaire pour le règlement 121 concernant  
l'extension d'aqueduc et d'égouts sur la  
Place Duell et ainsi que le matériel requis  
pour le règlement 122 concernant l'extension  
d'aqueduc et d'égouts sur l'Avenue  
Gaston Hardy.

76-277

Mme Jeannette Leboeuf, conseillère  
propose que la présente session soit ajournée  
au 8 juin 1976 à 8 heures P.M.

Maurice Piquin, Maire  
Jacques Simard, Sec.-Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité St Louis de France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la  
Corporation Municipale de St Louis de France  
tenue au lieu ordinaire des délibérations  
mardi, le 8 juin 1976 à 8 heures du soir,  
à laquelle session sont présents Messieurs les  
Conseillers:

Louis Godin  
Albert Trepier  
Emilien Lemire  
Lorenzo Karkin

Maurice Daguin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier

76-278

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé  
par M. Albert Trepier qu'une lettre soit  
envoyée à la Chambre de Commerce en rapport  
avec leur demande de local, leur demandant  
leurs besoins et leur horaire d'occupation

76-279

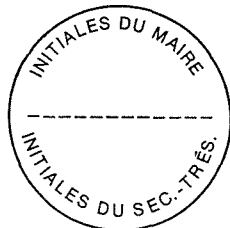
Il est proposé par M. Albert Trepier,  
secondé par Lorenzo Karkin de régler le cas  
de M. Gilles Pronovost selon le contrat et  
l'entente entre les parties.

Que le maire M. Maurice Daguin,  
soit autorisé à faire cadaster la rue selon  
l'entente intervenue.

Que M. Maurice Daguin, maire, et  
M. Jacques Gamael, secrétaire-trésorier soient  
autorisés à signer tout papier y  
relatif pour et au nom de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France.

76-280

Il est proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par M. Lorenzo Karkin d'autoriser la  
chorale à utiliser le local de la bibliothèque  
pour leurs pratiques et qu'un don de \$100.00  
(cent dollars) leur soit accordé à condition  
qu'advenant le cas d'une dissolution de la



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

chorale que le piano soit transféré à  
un autre organisme de la municipalité.

76-281

Il est proposé par M. Emile Lemire  
secondé par M. Lorenzo Larkin que le plan  
N° D-3498 montrant les lots 276-84, 276-85,  
277-83 et 277-84 préparé par M. Edouard Laro,  
arp-geom. pour Messieurs Francois Sirois et  
Pierre-Paul Sirois en date du 21 avril 1976  
soit accepté tel que présenté.

76-282

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin,  
secondé par M. Emile Lemire que M.  
Boursouault soit autorisé à préparer les  
amendements nécessaires pour rendre légal  
le règlement 101 et le règlement de Règle  
interne d'aqueduc.

76-283

Il est proposé par M. Emile Lemire,  
secondé par M. Albert Trépanier que la liste  
des comptes des mois de mai portant le  
numéro C-76-5 ainsi que la liste de paie  
des pompiers soient acceptées telles que  
présentées adoptées.

76-284

M. Louis Godin, Conseiller, propose  
que la présente session soit ajournée au  
14 juin 1976 à 8 heures P.M.

Maurice Gagnier, Maire.  
Jacques Sirois, Sec. Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Groupee de Québec  
Municipalité St Louis de France  
Comté de Champlain

A une session ajournée de la  
Corporation Municipale de St Louis de France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi,  
le 14 juin 1976 à 8 heures du soir, à laquelle  
session sont présents Messieurs les Conseillers:

Louis Godin

Albert Trepancier

Mme Jeannette Leboeuf

Lorenzo Larkin

Maurice Bequin, maire, formant quorum  
pour la présidence de ce dernier.

76-285

Il est proposé par M. Louis Godin,  
secondé par M. Albert Trepancier que l'octroi  
pour amélioration de divers chemins soit utilisé  
pour asphalter la rue Caron à partir d'où  
arrête présentement le revêtement asphalté  
jusqu'au coin de la rue Valleraud et Caron  
selon les normes du Ministère des Transports,  
le résidu de l'octroi servant au pierrage de  
la rue 85-52 et 85-128.

Ouverture des soumissions pour la  
cafeteria de la salle des cours.

Léo Gelinias

1701, Bl. St Louis

St Louis de France.

Montant: A) Murs: \$ 650.00 (tuiles 4 1/4 x 4 1/4)

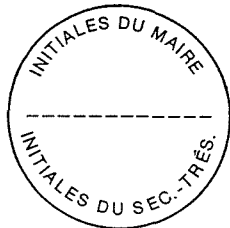
B) Plancher: 460.00 (tuiles 4 x 8)

Total

\$ 1110.00

76-286

Il est proposé par M. Albert Trepancier  
secondé par M. Lorenzo Larkin que M. Léo  
Gelinias soit choisi pour faire l'achat et la  
pose de tuiles sur les murs et le plancher  
de la cafeteria de la salle des cours sur  
prix mentionnés dans sa soumission du  
3 juin 1976.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-287

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin  
secondé par M. Louis Godin qui on demande  
des soumissions pour des stucos 2 1/4" pour le  
Centre des loisirs.

76-288

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin,  
secondé par Mme Jeannette Héboeuf que la  
rue Place Ouellet (lots 86-78 et 86-79) appartenant  
à M. Aurèle Ouellet soit achetée pour la  
somme nominale de \$ 1.00 (un dollar) à  
condition que M. Aurèle Ouellet se conforme  
au règlement des lotisseurs ainsi que le  
règlement numéro 108. De plus, il devra  
poser de la pierre après la passation de  
l'eau et des égouts.

Lue le maire M. Maurice Paquin et  
le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gémard, soient  
et sont par les présentes autorisés à signer  
tout papier y relatif pour et au nom de  
la corporation municipale de St-Louis-de-France.

76-289

Il est proposé par M. Albert Trepurrier,  
secondé par Mme Jeannette Héboeuf qu'aucune  
soumission ne soit acceptée pour la pose des  
conduits attendu que la municipalité  
décide d'exécuter elle-même les travaux.

M. Louis Godin s'abstient ou le  
marque d'information.

76-290

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin,  
secondé par Mme Jeannette Héboeuf que M.  
Anatole Broulx, Entrepreneur soit choisi pour la  
pose des conduites sur Place Ouellet.

Lue le maire, M. Maurice Paquin et  
le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gémard  
soient et sont par les présentes autorisés à  
signer tout papier y relatif.

Aux présentes minutes ont fait  
mention des demandes faites par le Comité  
des loisirs:



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

- Acheter une tondeuse s'adaptant à l'arrière d'un tracteur
- Base de ciment pour les poteaux (Volley Ball)
- Pont pour le cours d'eau situé au milieu du terrain des loisirs.
- Cartes: "Attention enfants" "Terrain de Jeux"
- Chargé le pont situé sur le terrain
- Déplacer les balançoires au Nord-Est de la patinoire.
- Concession du restaurant (Qui et Comment?)
- Cabane à marquées.
- Barils de 45 gallons vides.
- Dépenses du règlement 110
- Cimetière
- Jeu de tennis.
- Dépenses des loisirs.

76-292.

Il est proposé par M. Albert Trepagnier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf, que la municipalité de St-Louis-de-France achète du Comité des loisirs un panneau publicitaire pour la somme de cent dollars (\$100.00) par la suite trente dollars (\$30.00) par année.

76-293

Il est proposé par M. Albert Trepagnier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf, que M. René Ralche soit engagé à 3.50 l'heure pour arranger le terrain des loisirs jusqu'à vendredi 18 juin 1976.

M. Lorenzo Rarkin, Conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant un futur règlement floquant la Rue Caron à la hauteur de Des Fouleaux et Vallonard.

M. Louis Godin, Conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement (concernant) pour abolir partie de chemin face au Camping Kuciel.

76-294

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller propose la levée de l'assemblée

Maurice Jagnin, Maire  
Jacques Jagnin, Sec. - Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle  
de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
lundi, le 5 juillet 1976 à 8 heures du soir, à  
laquelle session sont présents Messieurs les  
Conseillers:

Louis Godin  
Albert Tremblay  
Mme Jeannette Leboeuf  
Léopold Rouette  
Lorenzo Karkin  
Maurice Daquin, maire, formant quorum  
pour la présidence de ce dernier.

76-295

Il est proposé par M. Léopold Rouette, seconde  
par M. Lorenzo Karkin que l'ordre du jour  
soit adopté tel que présenté.

ouverture des soumissions

A) Asphaltage de la Rue Caron

① Central asphalt Inc.  
60, rue des Oblats  
C.P. 3  
Cap-de-la-Madelaine

montant: 2 1/2" = \$6,510.00  
3" = \$7,130.00

② Des Carages de Nicolet (1973) Inc.  
Case Postale 94  
St-Gregoire, Ville de Picancour

montant: \$7,064.00

③ Massucotte & Fils Limitée  
C.P. 310  
Cap-de-la-Madelaine

montants:

- 1- 330 lbs à la verge Carier avant roulage: \$5,535.00
- 2- 300 lbs à la verge Carier avant roulage: 5,057.00
- 3- 275 lbs à la verge Carier avant roulage: 4,675.40
- 4- 250 lbs à la verge Carier avant roulage: 4,293.64



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

B. Revêtement en Stucco pour le Centre Sportif St Louis.

Marcel Grenier  
580, 130<sup>e</sup> Rue  
Shawinigan - Sud, Québec.  
montant : \$ 3,600.00

76-296

Il est proposé par Mme Jeannette Héboeuf  
secondé par M. Albert Veinancie que la résolution  
76-285 soit modifiée que les mots : "pavéage  
de la rue 85-52 et 85-128" soient remplacés par :  
"à l'asphaltage de la Rue Georges"

76-297

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin  
secondé par M. Leo Rouette que les minutes  
et les modifications des sessions du mois de  
juin soient adoptées telles que lues.

76-298

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin,  
secondé par M. Louis Godin que la liste  
des comptes du mois de juin portant le  
numéro C-76-6 ainsi que la liste de paie des  
pompiers soient acceptés telles que présentées.  
Adopté.

76-299

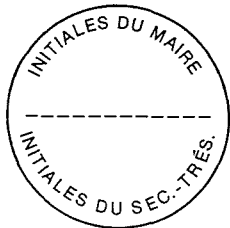
Il est proposé par M. Louis Godin, secondé  
par Mme Jeannette Héboeuf et résolu de demander  
au Ministre de l'Agriculture de la Province  
de bien vouloir se charger à titre gratuit au  
nom et pour le compte de la Corporation, de  
l'exécution des travaux de drainage projetés dans  
le cours d'eau Marais des Blaines (plan # 6856)

Il est également résolu que la Corporation  
s'engage à prendre les mesures voulues pour que  
les travaux puissent s'effectuer sans retard ni  
interruption

76-300

Il est proposé par M. Louis Godin,  
secondé par M. Lorenzo Larkin que l'entrée  
d'eau au Camping L'Érasière soit faite avec  
un compteur d'un pouce (1")





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-301

Il est proposé par M. Louis Godin  
secondé par M. Léo Rouette de rejeter  
le cas de M. Emile Sébaste à la Commission  
Municipale d'Urbanisme.

76-302

Il est proposé par M. Albert Trepancier  
secondé par M. Lorenzo Larkin de faire  
l'entree d'eau sur le terrain 212-12 appartenant  
à M. Ulyse Potvin.

76-303 -

Il est proposé par M. Léo Rouette  
secondé par M. Lorenzo Larkin que le plan  
# 31223 montrant le lot 286-14 préparé par  
M. Serge Hamel, arp-geom. pour M. Réjean  
Surotte en date du 16 juin 1976 soit  
accepté tel que présenté.

76-304 -

Il est proposé par Mme Jeannette  
Léboeuf, secondé par M. Lorenzo Larkin que le  
plan # 31216 montrant les lots 274-189 et  
274-190 appartenant à Messieurs Gaston Blante  
et Jean-Claude Marchand préparé par M.  
Serge Hamel, arp-geom. en date du 15 juin 1976  
soit accepté tel que présenté.

76-305 -

Il est proposé par M. Albert Trepancier  
secondé par M. Léo Rouette que le plan # 1974  
montrant les lots 273-68 à 273-107 appartenant  
à M. Léonee Jacot, préparé par M. Jean-Marc  
Chasteneau arp-geom. en date du 5 juillet 1976  
et accepté par le sous-Comité de la Commission  
Municipale d'Urbanisme soit accepté tel que présenté.

76-306.

Mme Jeannette Léboeuf, conseillère  
propose que la présente session soit  
ajournée au 6 juillet 1976 à 8 heures P.M.

adopté - Maurice Piquin, Maire  
Jacques Simard, Sec. Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la  
Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
mardi le 6 juillet 1976 à 8 heures des soir, à  
laquelle session sont présents Messieurs les  
Conseillers:

Louis Godin  
Mme Jeannette Leboeuf.  
- Lorenzo Larkin  
Albert Vézina (arrivé 8 h. 05)  
Pier Kocette (départ 10.30 heures)  
Maurice Bequin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-307

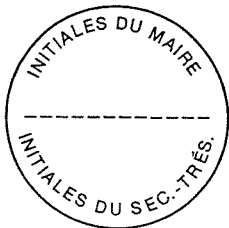
Il est proposé par Mme Jeannette  
Leboeuf, secondé par M. Louis Godin, que le  
plan # D. 3484-1 préparé par M. Edouard Laro,  
arp-geom. le 5 juillet 1976, montrant les lots  
484-5, 484-6, 484-7, 485-10, à 485-49 et 486-49 à  
486-76 appartenant à M. Georges Masse et  
approuvé par le sous-comité de la Commission  
Municipale d'Urbanisme seulement, soit  
accepté tel que présenté.

76-308

Il est proposé par M. Louis Godin,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf de retourner  
les livres: "La Cité Humaine" aux Services de  
Consultations V. D. M. Inc.

76-309

Il est proposé par M. Albert Vézina,  
secondé par M. Louis Godin que l'on étende  
de la pierre aux endroits nécessaires sur  
la rue Sourassa et par la suite de l'école  
sur la dite rue à partir de St-Alexis Est  
jusqu'à la dernière résidence et creuser les  
fossés aussitôt que possible.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-310

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Léo Rouette qu'une demande d'emprunt par billets amorti sur une période de vingt (20) ans, avec clause de rajustement de taux d'intérêt aux cinq (5) ans soit faite à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France pour un montant de \$34,500., le tout en rapport avec les travaux décrétés sur la rue Place Duellat par le règlement numéro 121.

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Guimaiel soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France tout papier y relatif.

76-311

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette qu'une demande d'emprunt par billets amorti sur une période de vingt (20) ans, avec clause de rajustement de taux d'intérêt aux cinq (5) ans soit faite à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France pour un montant de \$14,500., le tout en rapport avec les travaux décrétés sur l'avenue Gaston Hardy par le règlement numéro 122.

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Guimaiel, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France tout papier y relatif.

76-312

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Lorenzo Larkin que M. Anatole Broulx soit autorisé à exécuter les travaux sur l'avenue Gaston Hardy à l'heure.

76-313

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin secondé par M. Léo Rouette d'autoriser M. Maurice Paquin à rencontrer M. Tronette au sujet des bornes fontaines utilisées par les employés du Ministère des transports, et des trous dans l'asphalte du boulev. St-Jean Ouest et du Boul. des Chenaux.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

76-314

Il est proposé par M. Albert Vézina, secondé par M. Lorenzo Larkin d'autoriser l'émission d'obligations dernière tranche 101 et 109 au complet.

76-315

Il est proposé par M. Albert Vézina, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que M. Marcel Griveau soit choisi comme entrepreneur pour la pose de stucco au Centre des loisirs.

76-316

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Leo Rouette que demande urgente soit adressée à M. Maurice Paré, Directeur Régional de la Sécurité du Québec afin qu'une attention spéciale soit accordée à St-Louis-de-France sur la vitesse excessive dans les rues de notre municipalité particulièrement dans le village et sur les routes provinciales.

Mention est faite aux présentes minutes que des bouquets de trou d'homme sont en mauvais état ou mal remplacés par Penney Construction et l'excavation faite au Garage Gulf, Route 157.

76-317

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Leo Rouette d'acheter une remorque pour le transport du matériel d'aqueduc.

76-318

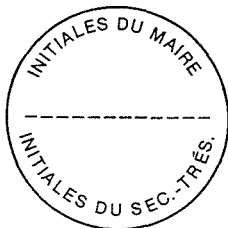
Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que demande soit faite à l'Honorable Normand Houpin pour qu'il reconforme l'octroi pour le travail de la rue St Martin.

76-319

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Louis Godin de préparer le fond du terrain de tennis.

76-320

Il est proposé par M. Albert Vézina, secondé par Leo Rouette que M. Pierre Paul Laerois soit engagé comme employé régulier de la municipalité à \$3.50/heure.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-321

Il est proposé par Mme Jeannette Létocuf, secondé par M. Lorenzo Larkin que demande soit faite à l'Honorable Normand Toupin en vue d'obtenir un octroi pour les loisirs et les sports.

76-322

Considérant que le ponceau est défectueux et cause des dommages aux propriétés riverains à chaqueaverse.

En conséquence il est proposé par M. Leo Rouette, secondé par M. Lorenzo Larkin que le Ministère des transports refuse le ponceau de la route 157 entre le Boul. St-Jean Nord. et le Boul. Ste-Marguerite Sud.

76-323

Il est proposé par Mme Jeannette Létocuf, secondé par M. Leo Rouette que la rue 480-6 et 496-1 (partie) soit désignée par "Place Suzette".

76-324

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Leo Rouette que la rue "Place Suzette" 480-6 et 496-1 soit achetée pour la somme de \$ 1.00 (un) pour une longueur de -450- pieds avec condition que le contrat d'achat de la balance de la rue soit aux frais de G.S.J. Inc.

Lue de maine, M. Maurice Baquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gamaël soient et sont par les présentes, autorisés à signer tout papier y relatif.

76-325

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Louis Godin que des soumissions soient demandées pour l'asphaltage de la rue Georges.

M. Lorenzo Larkin, Conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente de certaines modifications à apporter au règlement 108.



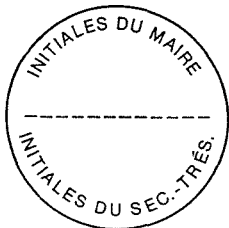
Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-326.

Mme Jannette Leboeuf, Conseiller,  
propose la levée de l'assemblée.

Adopté: Maurice Paquin, Maire  
Jacques Jemial, Sec.-trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain.

A une session spéciale de la  
Corporation Municipale de St-Louis-de-France  
tenue au lieu ordinaire des délibérations  
lundi le 19 juillet 1976 à 8 heures du soir  
à laquelle présence sont présents Messieurs les  
Conseillers:

Louis Godin  
Albert Trépanier  
Emilien Lemire  
Maurice Bagnin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

Les avis ont été signifiés tels que  
requis par la loi.

76-327

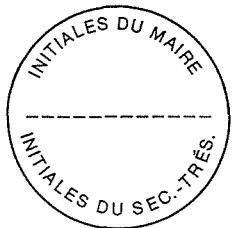
Il est proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par M. Albert Trépanier de payer  
les factures selon le rapport présenté par M.  
Edouard Laro, arp-geom. ing. le 19 juillet 1976  
pour l'exécution des travaux d'aqueduc et  
d'égouts sur Place Quellet et l'avenue Gaston  
Hardy.

76-328

Il est proposé par M. Albert Trépanier,  
secondé par M. Emilien Lemire, que le plan  
# 31128 préparé par M. Guy Hamel arp-geom.  
pour le Parc Louis IX Inc. en date du 7  
juillet 1976 et montrant le lot 274 soit accepté  
tel que présenté.

76-329

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé  
par M. Albert Trépanier, que le plan # D: 1806  
préparé par M. Jean Marie Chastanay, arp-geom.,  
pour M. Aimé Korten en date du 26 mai  
1976 et montrant le lot 66-7 soit accepté tel  
que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-330

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Emilien Lemire que la voie de contournement (Plan # 31151) préparé par M. Serge Hamel <sup>arp-gém.</sup> en date du 7 juillet 1976 et montrant les lots 276-58, 277-85, 278-54, 279-13, 279-12-1, 280-1, 499-14, 499-15 et 504-1 soit acceptée telle que présentée.

76-331

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Albert Trépanier que le plan # D. 1686 préparé par M. Jean-Marie Chastanay, arp-gém pour Messieurs Aimé Lamy et Roland Carrière en date du 20 mai 1976 et montrant les lots 493-62 à 77 et 492-93 soit accepté tel que présenté.

Il est fait mention aux présentes minutes d'aviser Mme Langrion de faire cadastrer la rue sur le lot 563 faisant suite à la rue 568-25.

76-332

Il est proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Albert Trépanier que le plan # D. 1729 préparé par M. Jean-Marie Chastanay, arp-gém pour Mme Napoléon Caron en date du 2 juin 1976 et montrant le lot 85-170 soit accepté tel que présenté.

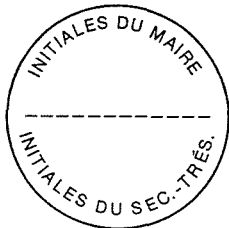
76-333

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Emilien Lemire que le plan préparé par M. Denis Ouead, arp-gém. pour M. Guston Courassa en date du 7 juin 1976 et montrant les lots 519-14 à 519-23 inclusivement soit accepté tel que présenté.

76-334

Il est proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Albert Trépanier que le plan projet d'annulation des lots 79-1 à 79-3 préparé par M. Jean-Marie Chastanay, arp-gém. pour M. Eugène Domontigny en date du 9 juin 1976 soit accepté tel que présenté.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

On fait mention aux précédentes minutes qu'une lettre est envoyée à M. Marcel Dubois afin de savoir lesquels de ses plans qu'il désire faire accepter.

76-335

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Emile Lemire que le plan # D-1914 préparé par M. Jean-Marie Chastanay, arp-geom préparé pour M. Leo Bouette en date du 7 juillet 1976 et montrant les lots 273-39 Rue, 273-64 et 273-65 soit accepté tel que présenté.

76-336-

Il est proposé par M. Emile Lemire, secondé par M. Albert Trépanier que les rectifications portées au plan #31142 soient acceptées (278-52 pour 278-49, 278-53 pour 278-50, 279-10 pour 279-8 et 279-11 est remplacé par 279-9. Rectifications au plan préparé par M. Serge Hamel arp-geom pour le Camping Fort St-Louis Inc.

76-337-

Il est proposé par M. Emile Lemire, secondé par M. Albert Trépanier que le plan # 31230 préparé par M. Serge Hamel, arp-geom pour M. Gilles Veillette en date du 22 juin 1976 et montrant le lot 293-1 soit accepté tel que présenté.

76-338-

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Louis Dodin que le plan # D 1807 préparé par M. Jean-Marie Chastanay, arp-geom pour Messieurs Jacques Dumas et André Dumas en date du 28 mai 1976 et montrant les lots 501-2 et 501-3 soit accepté tel que présenté.

76-339 -

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Emile Lemire que le plan # 31141 préparé par M. Serge Hamel, arp-geom pour Mme Rita Tourville en date du 22 juin 1976 et montrant les lots 278-51 à 278-54 inc. et 279-10 à 279-12 inc. soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-340

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Albert Vejeanier que le croquis préliminaire en vue d'un projet de lotissement sur une partie du lot 505 préparé par M. Edouard Hair, arp-géom pour Messieurs Riel Lamothé et Gilles Cloutier en date du 18 mai 1976, soit accepté tel que présenté.

76-341

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Emilien Lemire que l'on achète une calculatrice Rockwell 445 P/D chez Jean Saville au montant de \$324.00 taxe incluse.

76-342

Il est proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Louis Godin que l'on remplace les outils personnels de M. Réjean Marchand aux frais de la municipalité.

76-343

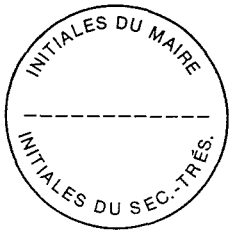
Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Emilien Lemire que l'on achète de G.G.R. Pièces d'auto Hies un compresseur Devilbiss, 4 cylindres, 175 lbs, 5 H.P.

76-344

Il est proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Albert Vejeanier que l'on débranche l'extension de téléphone au Centre Municipal.

76-345

Il est proposé par M. Albert Vejeanier, secondé par M. Emilien Lemire que l'on envoie les comptes pour les raccordements d'aqueduc et d'égouts ainsi que les comptes de compensation à tous les nouveaux abonnés d'aqueduc à compter de la date des services raccordés pour la balance de l'année 1976.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-346

Il est proposé par M. Louis Godin,  
secondé par M. Albert Vejeux qu'une  
convention de travail soit préparée pour  
régir les conditions de travail pour le  
secrétaire-trésorier.

76-347

Il est proposé par M. Emile Senise,  
secondé par M. Louis Godin qu'un cadeau  
de \$100.00 soit donné à Mlle Jocelyne Gouche  
à l'occasion de son mariage.

76-348

M. Louis Godin, Conseiller, propose la  
levée de la présente assemblée.

Adopté: Maurice Jéguin, Maire  
Jacques Guinard, Sec.-Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Provincie de Quebec  
Municipalité St Louis de France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la  
Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue  
au lieu ordinaire des délibérations, lundi  
le 26 juillet 1976 à 8 heures P.M. à laquelle  
session sont présents Messieurs les Conseillers:

Monsieur Rodin

Mme Jeannette Leboeuf

Emilien Lemire

Lorenzo Larkin

Maurice Gagnon, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés  
tels que requis par la loi.

76-349

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin,  
secondé par M. Rodin d'autoriser Clurtee  
Consultants à utiliser les services en hydrogéologie  
afin d'évaluer préliminairement le potentiel des  
nappes souterraines en qualité et en quantité  
dont les coûts ne devront pas dépasser \$3,000

76-350

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que l'on  
demande par avis public des soumissions  
pour la peinture du Centre des loisirs.

76-351

Il est proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par M. Lorenzo Larkin d'avis Clurtee  
Consultants que la Corporation Municipale n'est  
pas disposée à accepter l'installation d'une borne  
fontaine située dans la Rue Lamothé dans les  
conditions qu'elle est présentement soit 26" au-dessous  
du fossé ainsi que les entrées de services.

76-352

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé  
par M. Emilien Lemire de garder le surplus de  
matériel (transite amiante tuyau de 10") de  
Place Ouellet.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-353

proposé par Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller  
la levée de la présente assemblée.

Adopté: Maurice Pagnin, Maire  
Jacques Guinard, Sec. trés.,



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Bronces de Diebes  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle  
de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France  
tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi,  
le 2 août 1976 à 8 heures du soir, à laquelle  
session sont présents Messieurs les Conseillers:

Louis Godin

Albert Prépaux

Mme Jeannette Leboeuf (arrivée à 8.05 hrs)

Emilien Lemire

Acé Rouette

Maurice Paquin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

76-354

Il est proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par M. Louis Godin que l'ordre du jour  
soit adopté tel que présenté

76-355

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé  
par M. Emilien Lemire que les minutes des  
sessions du mois de juillet soient adoptées  
telles que lues

76-356

Il est proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par M. Acé Rouette que la liste  
des comptes du mois de juillet portant le  
numéro C-76-7 soit acceptée telle que présentée

76-357

Règlement, numéro 123 concernant le  
boulevard Mauricien.

Attendu que la rue connue sous le  
nom Boul. Mauricien faisant partie des lots  
511 et 512 a subi un nouveau tracé.

Attendu que l'ancien tracé de cette  
rue est maintenant devenu inutile.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Attendu que les propriétaires riverains désiraient utiliser ~~le~~ le résidu de l'ancienne rue à leurs fins.

En conséquence, il est proposé par M. Louis Godin et secondé par Mme Jeannette Leboeuf que l'ancien tracé de la rue St-Maurice soit fermé au niveau des lots 511 et 512.

Il est fait mention aux présentes minutes de faire passer à l'Honorable Normand Toupin une lettre de remerciements pour l'octroi de \$900.00 pour les loisirs et les sports.

76-358

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emile Lemire à la demande de la Chambre de Commerce de St-Louis-de-France de rescinder le septième (7e) considérant de la résolution 76-361 et vérifier si des copies de la dite résolution ont été expédiées.

76-359

Il est proposé par M. Albert Vézina, secondé par M. Emile Lemire qu'un local soit mis à la disposition de la Chambre de Commerce de St-Louis-de-France tous les mardis soirs. La Chambre de Commerce devra déboursier la somme de \$175.00/année et voir à l'entretien dudit local.

76-360

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Leo Rouette qu'un local soit mis à la disposition des Membres de l'Age d'Or. Ils devront déboursier la somme de \$175.00/année et voir à l'entretien dudit local.

76-361

Il est proposé par M. Leo Rouette, secondé par M. Emile Lemire d'assigner Olympe Consultante de faire remettre la conduite d'aqueduc Ste-Marguerite dans les mêmes conditions (soit en tuyau galvanisé) tel que spécifié au contrat et attendu l'urgence qui par le fait même est prise, un délai de 72 heures est accordé sous peine du débet des travaux.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-362

Il est proposé par M. Albert Trépanier  
secondé par M. Emile Lemire d'autoriser  
M. Hervey Laplante, inspecteur municipal, à prendre  
toutes les procédures légales nécessaires à régler  
les cas de dérogations aux règlements municipaux  
en matière de construction, lotissement et zonage  
et règlement 115 concernant les maisons mobiles.

76-363

Il est proposé par M. Leo Rouette,  
secondé par M. Louis Godin que la municipalité  
de St-Louis-de-France achète la rue 499-15  
appartenant à M. Viateur Dupin pour la  
somme nominale de un (\$) dollar.

Que le maire M. Maurice Daguin et  
le secrétaire-trésorier, M. Jacques Dumail, soient  
et sont par les présentes autorisés à signer  
pour et au nom de la Corporation Municipale  
de St-Louis-de-France, le contrat d'achat à  
être reçu devant Me Gilles Légaré, notaire ainsi  
que tout papier y relatif.

76-364

voir résolution  
76-334  
ajout de la  
rue 500-20  
par

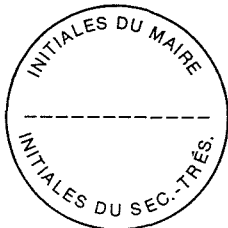
Il est proposé par M. Leo Rouette,  
secondé par M. Louis Godin que la municipalité  
de St-Louis-de-France achète la rue 499-14 appartenant  
à M. Raymond Dupin pour la somme  
nominale de un (\$) dollar.

Que le maire M. Maurice Daguin et  
le secrétaire-trésorier, M. Jacques Dumail soient  
et sont par les présentes autorisés à signer  
pour et au nom de la Corporation Municipale  
de St-Louis-de-France le contrat d'achat à  
être reçu devant Me Gilles Légaré, notaire  
ainsi que tout papier y relatif.

76-365

Il est proposé par M. Leo Rouette  
secondé par M. Louis Godin que la municipalité  
de St-Louis-de-France achète la rue 504-1  
appartenant à G.S.J. Inc. pour la somme  
nominale de un (\$) dollar.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gombail soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France le contrat d'achat à être reçu devant Me Gilles Légaré, notaire ainsi que tout papier y relatif.

76-366

Il est proposé par M. Kéo Rouette, secondé par M. Louis Godin que la municipalité de St-Louis-de-France achète la rue 276-58 et 277-55 appartenant à M. Marcel Dubois et Marie Pauline Dubois pour la somme <sup>nominal</sup> de un (\$1) dollar.

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gombail soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France le contrat d'achat à être reçu devant Me Gilles Légaré, notaire, ainsi que tout papier y relatif.

76-367

Il est proposé par M. Kéo Rouette, secondé par M. Louis Godin que la municipalité de St-Louis-de-France achète la rue 278-54 et 279-13 appartenant au Camping Fort St-Louis pour la somme <sup>nominal</sup> de un (\$1) dollar.

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gombail soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France le contrat d'achat à être reçu devant Me Gilles Légaré, notaire, ainsi que tout papier y relatif.

76-368

Il est proposé par M. Kéo Rouette, secondé par M. Louis Godin que la municipalité de St-Louis-de-France achète la rue 280-1 appartenant à M. Gaston Lacroix et Monique Francoeur Lacroix pour la somme <sup>nominal</sup> de un (\$1) dollar.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Lue le maire, M. Maurice Paguin et  
le secrétaire-trésorier M. Jacques Gamaël sont  
et sont par les présentes autorisés à signer  
pour et au nom de la Corporation Municipale  
de St-Louis-de-France le contrat d'achat à  
être reçu devant Me Gille Legaré, notaire ainsi  
que tout papier y relatif.

76-369

Il est proposé par M. Leo Rouette,  
secondé par M. Louis Godin que la municipalité  
de St-Louis-de-France achète la rue 279-12  
appartenant à Rita Toirvelle pour la somme  
nommale de un (1) dollar.

Lue le maire, M. Maurice Paguin et  
le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gamaël sont  
et sont par les présentes autorisés à signer  
pour et au nom de la Corporation Municipale  
de St-Louis-de-France le contrat d'achat à  
être reçu devant Me Gille Legaré, notaire  
ainsi que tout papier y relatif.

76-370

Il est proposé par M. Albert Trepasier,  
secondé par M. Leo Rouette d'épandre de  
l'huile sur la rue La Rochelle et la rue  
Hôtel de Ville.

76-371

Il est proposé par Mme Jeannette  
Leboeuf, secondé par M. Louis Godin que le  
conseil est favorable à rencontrer par voie de  
représentation de M. Maurice Paguin, maire le  
Conseil de Notre-Dame du Mont-Carmel en  
ce qui concerne le dragage de la Rivière  
Champlain.

On fait mention aux présentes  
minutes de l'émission de 19 permis de  
construction.

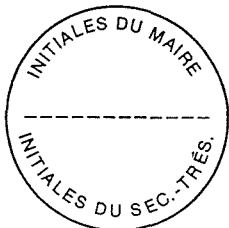
10 heures 15 minutes ouverture des permissions  
pour l'asphaltage de la Rue Dugas.

Masucotte et Fils

C.P. 310

Caj. de la. Madeleine

\$ 5,175.00



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Central Asphalte Inc.  
60, rue des Oblats.  
C.P. 3  
Cap de la-Madeline 94,887.50.

76-372

Il est proposé par M. Leo Rouette,  
secondé par M. Louis Godin d'avisés le Comité  
des Trésors qui à compter du 1/1/76 il  
devra changer de local.

76-373

Il est proposé par M. Leo Rouette  
secondé par M. Albert Trepagnier que M. Aldéric  
Blisilits fasse la construction des cabanes  
des puits pour la patinoire.

Il est fait mention aux présentes  
minutes que le règlement concernant le blocage  
de la Rue Caron est resté n'ayant aucun  
proposé ni secondé.

76-374

Il est proposé par Mme Jeannette  
Lefebvre, secondé par M. Leo Rouette qu'une  
extension de téléphone soit installée au  
Garage Municipal.

76-375

Il est proposé par M. Albert Trepagnier  
secondé par M. Leo Rouette que le coût du  
téléphone mensuel régulier soit déduit du  
montant de location de l'Age d'Or.

76-376

Il est proposé par M. Louis Godin,  
secondé par Mme Jeannette Lefebvre, qu'une  
augmentation de 0.25 de l'heure soit accordée  
à M. Byron Marchand rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet  
1976.

76-377.

Il est proposé par M. Louis Godin  
secondé par Mme Jeannette Lefebvre, que  
l'on demande des soumissions pour  
l'asphaltage d'une partie de la Place  
Aolin.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

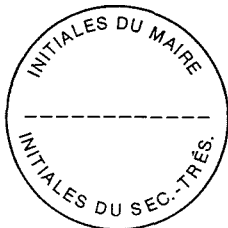
No. de résolution  
ou annotation

M. Albert Trépanier, Conseiller, donne  
avis de motion de la présentation d'une  
pétition subéquente de modifier le règlement 115  
à l'article concernant le Parc Louis I<sup>er</sup> Inc.

76-378

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère  
propose que la présente session soit ajournée  
au 9 août 1976 à 8 heures P.M.

Adopté Maurice Pagnier, Maire  
Jacques Guinard, Sec. Trés.



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

Province de Québec  
Municipalité St Louis de France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la  
Corporation Municipale de St Louis de France  
tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi,  
le 9 août 1976 à 8 heures du soir, à laquelle  
session sont présents Messieurs les Conseillers:

Louis Dodin

Mme Jeanette Leboeuf

Expulsen Lemire (arrivée: 8 heures 15 min)

Rorenzo Larkin.

Maurice Vaquin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

Au début de la présente session,  
on fait la lecture du rapport de la  
station de pompage.

Gallons dépensés du 30 juillet 1975 au  
30 juillet 1976 → 36,604,000 gallons

Le puits #1 → Fonctionné durant  
1828 heures pour une dépense de 18,638,400 gallons

Le puits #2 → Fonctionné durant  
1925 heures pour une dépense de 17,787,900 gallons

76-379

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin  
secondé par M. Expulsen Lemire, de renouveler  
le prêt de \$240,300.00 à l'Union Régionale  
de Trois-Rivières des Caisses Populaires Desjardins  
pour une période de six mois, au taux de  
11 1/4 %.

76-380

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin,  
secondé par Mme Jeanette Leboeuf que  
la liste de prix des pompes soit acceptée  
telle que présentée.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-381

Il est proposé par M. Lorenzo Harkin, secondé par M. Emile Lemire que le plan # D.1970 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-geom pour Messieurs Roland Carrière, Aimé Lamy, André Black et Jacques Dumais en date du 13 juillet 1976 et montrant les lots 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 504 soit accepté tel que présenté.

76-382

Il est proposé par M. Lorenzo Harkin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que demande soit faite à la Fabrique de St-Louis-de-France afin de pouvoir installer le planmètre de la Municipalité de St-Louis-de-France près du Sacré-Coeur.

76-383

Il est proposé par M. Lorenzo Harkin, secondé par M. Louis Dodin que la rue 276-51, 52, 53, 54 et 277-47 et 48 soit nommée et désignée comme étant "Placeorraine".

76-384

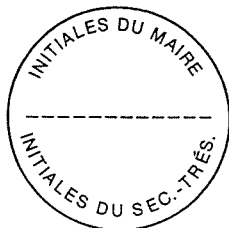
Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emile Lemire d'ajouter à la résolution 76-364 "ainsi que la rue 500-20".

76-385

Considérant que le Ministère des Affaires Municipales a refusé le projet de règlement d'aqueduc et d'égouts pour la Rue Parc Louis IX dû au fait que c'est un parc de maisons mobiles.

Considérant qu'aucun développement nouveau dans cette affaire ne nous a été confirmé.

En conséquence, il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Lorenzo Harkin de libérer le dépôt de Parc Louis IX au montant de \$4,000.00.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-386

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Lorenzo Larkin que la voie de contournement soit connue et désignée comme étant le boulevard Normand Toupin.

76-387

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emilien Lemire que M. Lorenzo Larkin soit nommé maire suppléant à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

76-388

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emilien Lemire de faire faire les relevés de niveau sur l'avenue Hervis Roy et la rue suivante de la Rue Rocotte par M. Edouard Laro.

76-389

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère, propose que la présente session soit ajournée au 16 août 1976 à 8 heures P.M.

Adopté: Maurice Piquin, M.  
Jacques Giguère, Sec. Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain.

A une session ajournée de la  
Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi  
le 16 août 1976 à 8 heures du soir, à laquelle  
session sont présents Messieurs les Conseillers:

Albert Tujanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Léo Rouette  
Emilien Lepire (Parti à 10<sup>1</sup>/<sub>4</sub> heures)  
Maurice Baquin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-390

Il est proposé par M. Albert Tujanier  
secondé par M. Léo Rouette que les soumissions  
de Massicotte & Fils concernant l'asphaltage  
d'une partie des rues Caron et Georges soient  
retenues et que le maire, M. Maurice Baquin  
et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Guinard  
soient autorisés à signer pour et au nom de  
la Corporation Municipale de St-Louis-de-France  
tout papier y relatif après examen des soumissions  
par le ministère des transports.

76-391

Il est proposé par Mme Jeannette  
Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que les  
chèques soient retournés aux autres soumissionnaires  
concernant la rue Caron et la rue Georges  
ainsi que les soumissions reçues pour la  
Place Holm.

76-392

Il est proposé par M. Léo Rouette,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le  
plan # 31213 préparé par M. Serge Hamel,  
arp-geom. en date du 14 juin 1976 et portant  
le No Cadastre P-274-188 appartenant à la  
Corporation Municipale de St-Louis-de-France  
soit accepté tel que présenté.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-393

Il est proposé par M. Emilien Lemire,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que Madame  
Jacelyne Alarie soit autorisée à signer les documents  
et effets bancaires pour et au nom de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France à la Caisse  
Populaire et à la Banque Royale, pour une période  
de quinze jours en remplacement de M. Jacques Smaël,  
secrétaire-trésorier en vacances.

76-394

Il est proposé par M. Albert Trépanier,  
secondé par M. Léo Rouette que la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France soit autorisée  
à remplacer le tuyau d'aqueduc en  
plastique posé par Massicotte & Fils à la traversée  
de la route 157 pour desservir les résidents du  
Rang Ste Marguerite Est et Ouest par du tuyau  
galvanisé du gosseur requise et ce aux frais  
de Massicotte & Fils ou Auritec Consultants.

Que la Corporation Municipale de St-Louis-de-  
France se charge à ses frais de construire au  
même endroit une chambre de vanne à réduction  
de pression pour raccorder le réseau d'aqueduc  
existant à St-Louis-de-France à l'extension d'aqueduc  
récemment construite.

76-395

Il est proposé par M. Léo Rouette,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que M. Albert  
Trépanier soit désigné pour représenter la  
Municipalité de St-Louis-de-France pour surveiller  
les travaux exécutés par Massicotte & Fils pour  
l'extension d'aqueduc et d'égouts sur la route  
157 conjointement avec la firme Auritec Consultants.

76-396

Il est proposé par M. Albert Trépanier,  
secondé par M. Léo Rouette qu'un montant de  
\$64,193.12 soit versé à Massicotte et Fils, soit le  
montant indiquée sur l'estimation progressive  
No 2 en date du 4 juin 1976 conditionnellement  
à ce que cet estimé soit approuvé par Auritec  
Consultants pour les travaux au règlement No  
109.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76. 397

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emile Lemire que le maire, M. Maurice Paquin soit autorisé à louer un bulldozer pour les travaux à être exécutés dans la municipalité.

76-398

Il est proposé par M. Albert Tujanier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le maire, M. Maurice Paquin soit autorisé à rencontrer les autorités Jamson Bilair et Associés concernant la vérification des livres de la Municipalité.

76-399

Il est proposé par M. Albert Tujanier, secondé par M. Léo Rouette que Madame Thérèse Moirin soit autorisée à faire les travaux de ménage dans les édifices de la municipalité au taux horaire de \$3.50/heure.

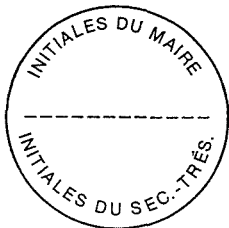
76-400

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le trottoir soit réparé au limite de M. Lucien Hamelin.

76-401

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère propose la levée de la présente assemblée.

Adopté: Maurice Paquin, Maire  
Jacques Guinard Sec. Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

Gouverneur de Québec  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain.

No. de résolution  
ou annotation

À une session régulière et mensuelle  
de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations mardi le  
7 septembre 1976 à 8 heures du soir à laquelle  
sont présents Messieurs les Conseillers:

Louis Godin

Albert Duponier

Mme Jeannette Leboeuf

Flo Rouette

Maurice Daguin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-402

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf  
secondé par M. Flo Rouette que les minutes  
des sessions du mois d'août soient adoptées  
telles que lues.

M. Louis Godin s'abstient de voter  
parce qu'il n'a pas assez d'information sur la  
résolution 76-397

76-403

Il est proposé par M. Albert Duponier  
secondé par M. Flo Rouette que la liste des  
comptes du mois d'août soit acceptée telle  
que présentée.

76-404

Il est proposé par M. Albert Duponier  
secondé par M. Louis Godin que M. Flo Rouette  
et Mme Jeannette Leboeuf soient autorisés à  
faire l'inventaire du matériel au garage et à  
la grange.

76-405

Il est proposé par Mme Jeannette  
Leboeuf, secondé par M. Flo Rouette que le  
plan # 31290 préparé par M. Serge Hamel,  
arp-geom., pour M. John O'Connor en date du  
17 août 1976 et montrant les lots 278-55,  
278-56 et 279-14 soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-406

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # S1245 préparé par M. Yves Pouren arp-geom. pour M. Roger Bodeleau en date du 12 août 1976 et montrant les lots 86-42-1, 86-42-2, 86-43-1 et 86-43-2, soit accepté tel que présenté.

76-407

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # D 1689 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-geom., pour M. Donat De Montigny en date du 12 août 1976 et montrant les lots 80-4 à 80-8 soit accepté tel que présenté.

76-408

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # 31128-1 préparé par M. Serge Hamel, arp-geom., pour Parc Louis IX Inc. en date du 10 août 1976 et montrant les lots 274-191 à 274-206 inc. soit accepté tel que présenté.

76-409

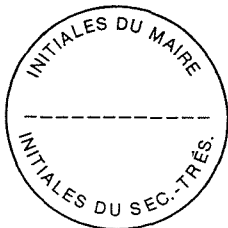
Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # 20993 préparé par M. Roger Gilonas, arp-geom. pour M. Jean Quine Auclair en date du 29 octobre 1975 et montrant les lots 86-76 et 86-77 soit accepté tel que présenté.

76-410

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # D1960 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-geom., pour M. André Black en date du 9 août 1976 et montrant les lots 494-48 rue, 494-49 rue, 494-50 à 494-65, 495-41 rue, 495-42 rue, 495-43 à 495-46 soit accepté tel que présenté.

76-411

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # 31263 préparé par M. Serge Hamel, arp-geom., pour Messieurs Denis Frichette, Martial Lorange et Lorenzo Harkin en date du 3 août 1976 et montrant les lots 88-1 à 88-3 inc. - soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-412

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # D-76-74 préparé par M. Georges Gariépy, arp-geom., pour Mme Bené Harouche en date du 6 août 1976 et montrant les lots 507-33, -34 et 507-35 soit accepté tel que présenté.

76-413

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # D-76-75 préparé par M. Georges Gariépy, arp-geom., pour Mme Bené Harouche en date du 6 août 1976 et montrant les lots 507-27-1 et 507-27-2 soit accepté tel que présenté.

76-414

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # D2003 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-geom., pour Mme Doris Duchesne en date du 6 août 1976 et montrant le lot 449-1 soit accepté tel que présenté.

76-415

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # D1476 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-geom., pour M. Emmanuel Veillette en date du 29 juin 1976 et montrant les lots 494-47, 495-37, 495-38, 495-39 et 495-40 soit accepté tel que présenté.

76-416

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # D-1946 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-geom., pour Messieurs Aimé Lamy et Roland Camire en date du 22 juillet 1976 et montrant les lots 493-78 et 492-94 à 492-112 soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-417

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # D.1978 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-geom., pour M. Maurice Nolin en date du 22 juillet 1976 et montrant les lots 480-11 à 480-13 soit accepté tel que présenté.

76-418

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # D1948 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-geom., pour M. Jean-Marie Lacroix en date du 22 juillet 1976 et montrant le lot 104-1 soit accepté tel que présenté.

76-419

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # 76-M-8 préparé par M. Roland Milette, arp-geom., pour M. Yvon Thibault en date du 5 juillet 1976 et montrant le lot 65-6 soit accepté tel que présenté.

76-420

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # 76-54 préparé par M. Georges Paré, arp-geom., pour M. Yvon Lacroix et montrant le lot ~~280-1~~ 280-2 soit accepté tel que présenté.

76-421

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette, que le plan # D 2396-1 préparé par M. Edouard Hair, arp-geom., pour le Domaine des Pins Inc. en date du 28 juillet 1976 et montrant les lots 505-1 à 505-30 incl. soit accepté tel que présenté.

76-422

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que le plan # 21-313 préparé par M. Roger Gilibert, arp-geom., pour M. Roland Libel en date du 10 août 1976 et montrant le lot 288-8 soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-423

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Leo Rouette que le plan # 21-345 préparé par M. Roger Gelinard, arp-geom., pour M. Guy Sander en date du 31 août 1976 et montrant les lots 503-5 et 85-171 soit accepté tel que présenté

76-424

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Leo Rouette que le plan # 31188 préparé par M. Serge Hamel, arp-geom., pour la Corporation Municipale de St-Louis-de-France en date du 9 août 1976 et montrant le lot 288-7 soit accepté tel que présenté

76-425

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Leo Rouette que le plan de lotissement sur le lot 552 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-geom., pour M. Guy Marchand, en date du 23 août 1976 soit accepté tel que présenté

76-426

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Leo Rouette que le plan # 31145 préparé par M. Serge Hamel, arp-geom., pour M. Monat Lefebvre en date du 30 août 1976 et montrant le lot 284 soit accepté tel que présenté

76-427

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Leo Rouette que le plan # 31177 préparé par M. Serge Hamel, arp-geom., pour M. Monat Lefebvre en date du 31 août 1976 et montrant les lots 284-4 à 284-15 inc. soit accepté tel que présenté

76-428

Il est proposé par M. Leo Rouette secondé par M. Louis Godin que le plan directeur d'aqueduc et d'égouts (plan # 6078) préparé par les Consultants Pluritec en juillet 1976 soit accepté





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-429

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par Mme Jeannette Lebocuf d'autoriser les Consultants Olivette à présenter sans délai, pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, le plan directeur d'aqueduc et d'égout (plan 6078) au Ministère de l'Environnement pour approbation

76-430

Il est proposé par M. Albert Trepancier, secondé par M. Leo Houette d'autoriser les Consultants Olivette à préparer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, les plans, devis et les coûts de construction de la phase principale du Collecteur d'égout ainsi que les Conduites d'aqueduc dans les secteurs de développement où le collecteur d'égout sera installé

76-431

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par Mme Jeannette Lebocuf, que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France est intéressée à échanger du terrain à la Fabrique pour l'agrandissement du Cimetière

76-432

Il est proposé par M. Albert Trepancier - secondé par Mme Jeannette Lebocuf que le maire, M. Maurice Paquin, soit mandaté pour rencontrer l'Honorable Normand Joupin et le Ministère des Transports pour implanter le planimètre sur le terrain de la Fabrique

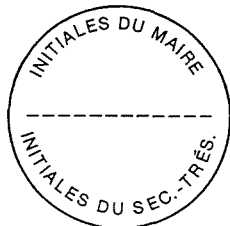
76-433

Il est fait mention aux présents minutes que l'on répond à la lettre des Avocats Chartier, Ménard, Bastien et Hoyalon concernant André Hamel.

76-433

Il est proposé par Mme Jeannette Lebocuf secondé par M. Leo Houette que le plan # 31215 préparé par M. Serge Hamel, arp-gém, pour la Corporation Municipale de St-Louis-de-France et montrant la lot 2748 soit accepté tel que présenté





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-434

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère  
propose que la présente session soit  
ajournée au lundi 13 septembre 1976 à  
8 heures P.M.

adopté: Maurice Jagnin, Maire  
Jacques Guinard, Sec.-trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la  
Corporation Municipale de St-Louis-de-France  
tenue au lieu ordinaire des délibérations  
lundi, le 13 septembre 1976 à 8 heures du  
soir à laquelle session sont présents  
Messieurs les Conseillers:

Louis Godin

Albert Tripanier (départ à 10.40 heures)

Mme Jeannette Leboeuf

M. Rio Rouette

Maurice Jaquin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

76-435

Il est proposé par M. Louis Godin  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que la  
liste de paie des pompiers soit acceptée  
telle que présentée.

76-436

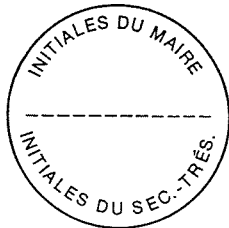
Il est proposé par M. Rio Rouette  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que  
Mme Thérèse Morin soit engagée pour la  
surveillance, le menage et l'opération de la  
cafeteria du Centre des loisirs. Les modalités  
étant à déterminer conjointement avec Mme  
Thérèse Morin.

76-437

Il est proposé par M. Albert Tripanier  
secondé par M. Rio Rouette que l'on achète  
le matériel nécessaire pour l'aménagement de  
la cafeteria soient: - Réfrigérateur 15 pi<sup>3</sup>  
- Poêle 30 ps.  
- Fontaine à liqueurs.  
- Poêle à Hot-dog (Steam)  
- Percolateur.

76-438

Il est proposé par M. Louis  
Godin, secondé par M. Rio Rouette que  
l'on demande des cotations pour le terrasse-  
ment du Centre des loisirs.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-439

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Léo Rouette que le maire, M. Maurice Daguin soit autorisé à faire faire le lustrage au Centre des Loisirs.

76-440

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par Mme Jeannette Leboeuf de faire approuver les comptes en rapport avec les réparations effectuées pour le règlement 101 et envoyer le compte à Semag Construction.

76-441

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf qu'une purification soit effectuée par M. Réjean Marchand et M. Maurice Daguin à la Rue Olace Kouraine ainsi que Olace Suzette et que rapport soit fait.

76-442

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Louis Godin que Massiotte et Fils soit choisi pour faire le revêtement asphaltique de la Rue Caron et l'Avenue George.

76-443

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que M. Maurice Daguin, maire, soit autorisé à prendre les renseignements nécessaires pour un changement de statut de municipalité en ville.

76-444

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère propose que la présente session soit ajournée au lundi 13 septembre 1976 à 11.05 heures du soir.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

Gronnée de Lucie  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain.

A une session ajournée de  
la Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
lundi, le 13 septembre 1976 à 11.05 heures du  
soir à laquelle sont présents Messieurs  
les Conseillers:

Louis Godin  
Mme Jeannette Leboeuf  
Père Rouette  
Maurice Daguin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

76-445

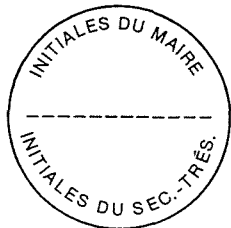
Il est proposé par Mme Jeannette  
Leboeuf, secondé par M. Père Rouette que l'avis  
avis public soit publié pour la vente des  
lots suivants:

Oliver Fortin (Bresqu'île), lots P-66-12 et 13 Minimum \$505  
Boulevard Langeron, lot P-563-3 Minimum \$420  
Boulevard Langeron lot P-568-9 Minimum \$420  
Boulevard Langeron lot P-568-10 Minimum \$420  
Boulevard Langeron lot P-568-17 Minimum \$420  
Rue Masson lot 274-188 (0.15 pi<sup>2</sup> + frais de  
Cadastre \$142.50)  
Boulevard St-Jean Ouest 287-9 et 12 0.15 pi<sup>2</sup>  
Des lots 286-2, 286-9 et 287-8 et 287-7 à  
0.12 pi<sup>2</sup> Chacun

Les ouvertures des soumissions auront  
lieu au Centre Municipal, le mardi 12 octobre  
1976 à compter de 8 heures P.M. et lectures en  
seront faites au Conseil siégeant en session  
ajournée.

Toutes les soumissions devront être  
déposées au plus tard 5 heures le 12 octobre 1976  
et porter la mention "SOUMISSION POUR TERRAIN"  
au bureau Municipal, 805, boul. St-Jean Ouest,  
St-Louis-de-France

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

76-446

Mme Jeannette Reboeuf, Conseillère  
propose (que) la levée de l'assemblée.

adopté: Maurice Piquin, Maire.  
Jacques Simard, sec-trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain.

A une session spéciale de la  
Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
lundi, le 20 septembre 1976 à 8 heures P.M.  
à laquelle session sont présents Messieurs les  
Conseillers:

Louis Godin  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emile Senise  
Léo Rouette  
Lorenzo Karben

Maurice Piquois, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de Convocation ont été  
signifiés tels que requis par la loi.

76-447

M. P.

Il est proposé par M. Léo Rouette  
secondé par M. Louis Godin que la firme  
Évaluation St-Maurice Inc. soit autorisée  
à préparer une liste des propriétaires par  
ordre de numéros cirqués à partir du  
rôle d'évaluation en vigueur au prix de \$150.00 maximum

À 8 heures 30 minutes, ouverture  
des soumissions:

1- Peinture (Centre des Loisirs)

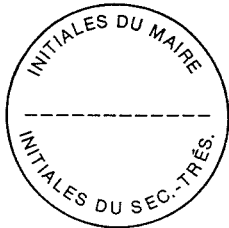
M. Eugène Lapance  
1441 St. Ste Marguerite C.  
St-Louis de France

Montant: \$ 2,500.00

2- Pose de gazes au Centre des Loisirs

Masse et Fils Env.  
573, rue Barkoff, App. 7  
Cap-de-la-Madeline

Montant \$455.00



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Excavation Beni Gilinas Inc.  
2221 St. St Louis  
St Louis de France  
Montant \$530.00

76-448

Il est proposé par M. Leo Rouette, secondé par Lorenzo Larkin que M. Eugene Lafrance soit choisi comme soumissionnaire pour la peinture de tout le local du Centre des loisirs au coût de \$2,500 suivant sa soumission proposée.

76-449

Il est proposé par M. Leo Rouette, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que Masse et Fils Env. soit choisi comme soumissionnaire pour la pose du gazon au Centre des loisirs au coût de \$425.00 suivant la soumission reçue.

76-450

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que les soumissionnaires choisis soient M. Eugene Lafrance pour la peinture au local des loisirs et Masse et Fils Env. en ce qui concerne la pose du gazon et qu'ils soient autorisés à débiter les travaux immédiatement.

76-451

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emile Lemari qui un avis écrit soit envoyé à tous les contribuables impliqués sur tout le réseau d'aqueduc de M. Heillets qui devront se raccorder au réseau neuf soient : ceux du boulevard St Louis et la Rue Lamotte.

76-452

Considérant que la Compagnie Massicotte et Fils a entrepris des travaux d'aqueduc et d'égoûts pour le compte de la Corporation Municipale de St Louis de France.



No. de résolution  
ou annotation

Considérant qu'un contrat entre les parties a été signé en date du 7 novembre 1975 (Contrat no 4577) des minutes du Notaire Jean-Félix Héroux

Considérant que les travaux n'ont pas été exécutés dans les délais prévus.

Considérant que les dits travaux ne sont pas encore complétés et que certaines sections doivent être refaites.

Considérant qu'il est urgent de compléter tous les travaux indiqués aux plans et devis (Série No 5021)

En conséquence il est proposé par M. Emilien Lemire secondé par M. Rio Bouette et adopté à l'unanimité des membres présents que la Firme des Consultants Pluritec soit et est autorisée par les présentes à agir pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France vis-à-vis l'entrepreneur Massicotte et Fils et la Compagnie Travelers de Canada d'Indemnité qui agit comme caution afin de faire compléter les travaux

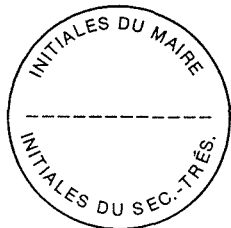
76-453

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf secondé par M. Lorenzo Larkin que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France autorise la Firme des Consultants Pluritec à utiliser les services de M. Jean Desrosiers dans le dossier Massicotte et Fils.

76-454

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf secondé par M. Emilien Lemire que M. Louis Godin, M. Maurice Paquin et M. Lorenzo Larkin substitués soient autorisés à négocier l'échange de terrains nécessaires à l'agrandissement du cimetière avec les représentants du Conseil de la Fabrique de St-Louis-de-France.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

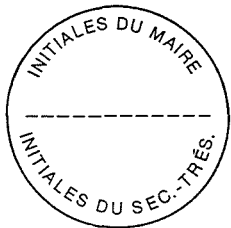
76-455

Il est proposé par M. Lorenzo  
Larkin, secondé par Mme Jeannette Leboeuf,  
que le maire M. Maurice Piquin soit  
autorisé à contacter des entreprises en vue  
d'acquies une machine comptable  
pour la Municipalité et d'apposter  
les informations nécessaires au Conseil  
à ce sujet.

76-456

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère,  
propose la levée de l'assemblée

adopté: Maurice Piquin, Maire  
Jacques Guinard, sec-trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain.

A une session régulière et mensuelle  
de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France  
tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
lundi le 4 octobre 1976 à 8 heures du soir à  
laquelle session sont présents Messieurs les  
Conseillers:

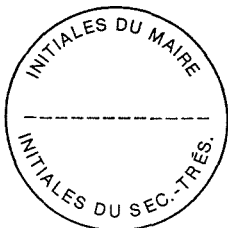
Louis Godin  
Albert Véranier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire  
Léo Rouette  
Lorenzo Larkin  
Maurice Daguin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est fait mention aux présentes minutes  
que les membres de l'exécutif de la Chambre de  
Commerce ont été assermentés par M. le Maire,  
Maurice Daguin.

M. Mathieu Jobin, Président.  
M. Alfred Lapierre, Président ex-officio  
M. Denis Hamelin 1<sup>er</sup> Vice-président  
M. Louis A. Bolduc 2<sup>e</sup> Vice-président  
Mme Gaetano Fleurent, Directeur  
M. Laurier St-Onge, Directeur  
M. Paul Dellérich, Directeur  
M. Denis Héroux, Directeur  
M. Roger Turcotte, Directeur  
Mme Ginette Lemire, secrétaire

76-457

Il est proposé par Mme Jeannette  
Leboeuf, secondé par M. Léo Rouette que les  
minutes des sessions du mois de Septembre  
soient adoptées telles que lues, ainsi que les  
corrections apportées aux résolutions 76-450  
(282-2 au lieu de 280-1) et 76-447 (au  
prix de \$150.00 maximum)



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-458

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Albert Véronier que la liste des comptes du mois ainsi que la liste de paie des journaliers soient acceptés telle que présentée.

76-459

Il est proposé par M. Rouzeau Larkin secondé par M. Léo Rouette que le plan # 31188 préparé par M. Serge Hamel, ingénieur, pour M. Roger Bessard en date du 10 septembre 1946 et montrant le lot 288-9 soit accepté tel que présenté.

76-460

Il est proposé par M. Louis Godin secondé par M. Léo Rouette qu'une subvention au montant de \$ 250.00 soit versée à la Chambre de Commerce de St-Louis-de-France.

76-461

Attendu que la totalité des résidents du Secteur Masse ont produit une pétition à cet effet.

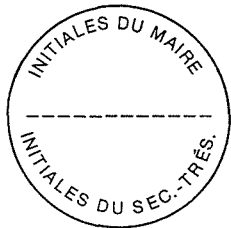
Attendu que le conseil municipal juge très raisonnables et appropriées leurs demandes.

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf et secondé par M. Albert Véronier que la requête des citoyens de ce secteur soit acheminée au ministère concerné afin de placer un grut obligatoirement au coin des rues Masse et Germain ainsi qu'une limite de vitesse à 30 milles à l'heure sur le Chemin-Masse.

76-462

Lue Non autorise M. Yvon Marchand à se raccorder au réseau par l'entrée de M. Gilles Doucet à condition qu'il obtienne les autorisations nécessaires de ce dernier.

M. Albert Véronier propose. La résolution tombe du manque de seconds.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-463

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emile Lemire que M. Yvon Marchand soit avisé que la municipalité ne peut malheureusement pas accéder à sa demande, de même qu'elle ne peut non plus continuer à entretenir l'ancien réseau et qu'un délai allant jusqu'au 11 octobre 1976 lui soit accordé pour voir à pourvoir personnellement à sa fourniture en eau car à cette date l'ancien réseau sera fermé.

M. Albert Trepanier est dissident  
M. Louis Godin s'abstient par manque de connaissances légales.

76-464

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emile Lemire que la proposition intitulée dossier du Cimetière, rapport de rencontre et signé par M. Maurice Jéguin, Maire et qui est par la présente acceptée par le Conseil soit soumise au Conseil de la Fabrique pour ratification.

76-465

Il est proposé par M. Louis Godin, secondé par M. Léo Rouette que l'on achète les items de charrette offerts par M. Jean Trepanier.

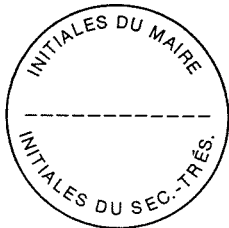
76-466

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Léo Rouette que le plan # 31307 préparé par M. Serge Houd, ingénieur pour M. Denis Marchand, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1976 et montrant les lots 277-3-1, 277-3-2, 277-3-3, 277-3-4, et 277-3-5, soit accepté tel que présenté.

76-467

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère propose que la présente session soit ajournée au mardi, 12 octobre 1976 à 8 heures P.M.

Adopté Maurice Jéguin, Maire



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité St-Louis-de-France  
Comté Champlain

À une session ajournée de la Corporation  
Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu  
ordinaire des délibérations, mardi le 12 octobre 1976  
à 8 heures du soir à laquelle session sont  
présents Messieurs les Conseillers:

Albert Trépanier (départ 10 h 50 min)  
Mme Jeannette Leboeuf  
Léo Bouette

Emilia Kemuri  
Maurice Laguin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

76-468

Il est proposé par M. Léo Bouette,  
secondé par M. Albert Trépanier que M. Yvon  
Perehand soit autorisé à se raccorder à  
l'entrée d'eau de M. Gilles Doucet à condition  
que ce soit à ses frais et que charge de  
pied linéaire lui soit faite tout le temps  
que durera le raccordement temporaire suivant  
l'étendue en front de son terrain au prix  
fixé au règlement 109.

76-469

Il est proposé par M. Albert Trépanier  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf, que le  
plan # D3566 préparé par M. Edouard Laroche arp-geom  
pour M. Jean-Vincent Langeron en date du  
22 septembre 1976 et montrant les lots 563-65  
à 563-83, 564-5 à 564-44, 568-30 à 568-109  
soit accepté tel que présenté.

76-470

Il est proposé par M. Albert Trépanier,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le plan  
# 31251 préparé par M. Serge Hamel, arp-geom,  
pour la Couronne en date du 29 septembre 1976  
et montrant les lots 276-2, 276-3, 276-4 et  
277-2, 277-3, 277-4 soit accepté tel que  
présenté.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

76-471

Il est proposé par M. Albert Véronier, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le plan # D 2015 préparé par M. Jean-Marie Chastoney, arp. gén. pour Madame Suzanne Doyon en date du 7 septembre 1976 et montrant le lot 523-18 soit accepté tel que présenté.

76-472

Il est proposé par M. René Rouette, secondé par M. Emilien Lemire que l'on achète de la Couronne les lots 276-2, 276-3, 276-4 et 277-2, 277-3 et 277-4 (plan 31251) pour la somme nominale d'un dollar (\$1.00)

Lue le maire M. Maurice Daguin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Siméon sont et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France tout papier y relatif.

Il est fait mention aux présentes minutes que l'on ouvre un dossier concernant les requêtes pour une salle municipale.

76-473

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emilien Lemire que la somme de \$200.00 soit versée au Comité d'entraide.

76-474

Il est proposé par M. Albert Véronier, secondé par M. René Rouette que les lots 485-6, -10, -11, -12, -9, -14, & -17, -33 à 38 soient desservis pour l'eau par des tuyaux de fonte.

76-475

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Emilien Lemire, que l'on achète de M. Georges Masse la rue # 485-13, -32, -31, -30, -29, 486-58 & 60 pour la somme d'un dollar (\$1.00) conditionnellement à ce que la mise en forme soit faite par le propriétaire à ses frais selon les normes d'acceptation de la municipalité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Que le maire M. Maurice Duguin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Guéniel soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France le contrat devant être reçu devant M. Jean-Hil Heon ainsi que tout papier y relatif.

76-476

Il est proposé par Mme Jeannette Héboey, secondé par M. Léo Rouette que l'on autorise M. Edouard Lair, arp-gém. ing., à faire un plan pour l'installation temporaire d'une conduite d'eau sur l'avenue Germain et Marie-Josée pour une longueur de 720 pieds.

76-477

Il est proposé par M. Léo Rouette, secondé par M. Emilien Lemire que l'on autorise M. Edouard Lair, arp-gém. ing., à faire un plan et l'estimation des coûts pour l'installation d'un système d'eau et d'égouts sur les rues Hôtel de Ville, Dubois Nord, Des Bouleaux, Des Cèdres, Bourassa (ex partie), Blais O'Connor, Denis Roy et rue suivante de Rouette.

76-478

Il est proposé par M. Emilien Lemire, secondé par M. Albert Hépanier que l'on avise le Comité des locataires ainsi que la Compagnie Dupré, que la municipalité prend la responsabilité de la machine à liqueurs.

Il est fait mention aux présentes minutes:

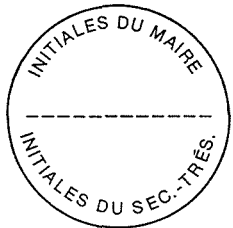
- Que le cas de la discothèque est mis à l'étude.

- Que <sup>le cas de</sup> la Commission Municipale d'Urbanisme est à l'étude.

- Que la lettre de M. Cormier soit expédiée à l'Honorable Normand Royin ainsi qu'à au Ministère de la Voirie.

- Accusé de réception à Mme Noël.

- Que 38 permis de construction ont été émis durant le mois d'août 1976.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

- Que l'on communique avec M. Harvey  
Laplante, inspecteur en bâtiments pour qu'il  
nous fournisse la liste des propriétés terminées

- Que l'on réponde à la Villa Ouvrière.

76-479-

Il est proposé par M. Albert Trépanier,  
secondé par M. Emilien Lemire que l'état de  
compte du 9 oct 76 de M. Eugène Labrecque au  
montant de \$ 2,500.00 soit accepté tel que présenté

76-480

Il est proposé par M. Albert Trépanier  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf que le  
compte produit par M. Maurice Gagnier au  
montant de \$ 235.00 soit accepté tel que présenté

76-481

Il est proposé par M. Albert Trépanier,  
secondé par M. Leo Rouette que toutes les  
entrées de service effectuées par les employés  
municipaux soient facturées. Le tarif pour  
une entrée d'eau seulement est de \$ 250.00  
tandis que l'entrée d'aqueduc et d'égouts est  
de \$ 400.00

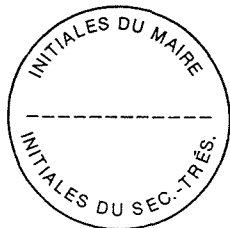
76-482

Il est proposé par M. Albert Trépanier,  
secondé par M. Leo Rouette que demande soit  
faite à l'Honorable Normand Toupin de faire des  
opérations auprès de son collègue, l'Honorable  
Victor C. Goldbloom en ce qui concerne l'annexe  
de subvention sur le règlement 109 (extension  
d'aqueduc et d'égouts Ste-Marguerite)

76-483

Il est proposé par M. Leo Rouette,  
secondé par Mme Jeannette Leboeuf qu'une  
lettre soit adressée à l'Honorable Normand  
Toupin afin qu'il fasse avancer la date de  
versement de la 2<sup>e</sup> tranche de subvention  
sur notre règlement 101 (aqueduc et égouts)  
pour le 15 novembre 1976 étant donné que  
nos échéances sur ledit règlement sont dues  
le 1<sup>er</sup> décembre 1976.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-484

Il est proposé par Mme Jeannette Leboeuf, secondé par M. Leo Rouette d'arrêter l'arrangement Construction d'allonger leurs ponts sur l'avenue Gaston Hardy.

76-485

Il est proposé par M. Emile Lemire, secondé par M. Leo Rouette que l'on achète une filière pour le bureau municipal.

76-486

Considérant que le Maire de St-Louis-de-France M. Maurice Diquin a avisé le maire de St-Maurice à ce sujet.

Considérant qu'aucun membre du Conseil a été contacté à ce sujet.

En conséquence, il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Leo Rouette que le compte produit par la Corporation Municipale de la Paroisse St-Maurice le 10 septembre 1976 ne soit pas payé. (Re: feu chez M. Edgar Dupont, 1500 Pl. St-Alouis et)

76-487

Il est proposé par M. Leo Rouette, secondé par Mme Jeannette Leboeuf que la rue de M. Georges Masse portant le numéro de Cadastre 485-29, -30, -31, -32, 486-58 soit nommée et désignée comme étant "Maurice Josée".

76-488

Il est proposé par M. Albert Trépanier, secondé par M. Emile Lemire que les propriétaires concernés soient avisés d'enlever la terre et le gazon installés dans la rue de la municipalité.

76-489

Il est proposé par M. Leo Rouette, secondé par Mme Jeannette Leboeuf, que demande soit faite au Ministère des Transports de bien vouloir nous retourner le chèque fourni par la municipalité au montant de \$5,000.00 (garantie 5/76)



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-490

Il est proposé par M. Léo Rouette  
secondé par M. Albert Trépanier que M. Marcel F.  
Lemire est nommé surintendant des travaux  
du Cours d'Eau Marais des Blaines et qu'il  
est nommé responsable de dresser un procès-verbal  
en rapport avec cette affaire.

76-491

Il est proposé par M. Léo Rouette,  
secondé par M. Emile Lemire qu'un  
compte soit fait à la Commission Scolaire  
du Cap-de-la-Madeline pour la compensation  
pour les services municipaux.

M. Albert Trépanier, Conseiller donne  
avis de motion de la présentation à une  
séance subséquente de certaines modifications à  
apporter au règlement 101

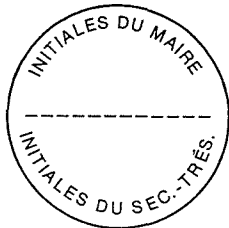
Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère  
donne avis de motion de la présentation à  
une séance subséquente d'un règlement  
concernant la régie interne et administrative  
du niveau d'aqueduc et d'épats municipal.

M. Emile Lemire, Conseiller donne  
avis de motion de la présentation à une  
séance subséquente de certaines modifications  
à apporter aux règlements 121 et 122

M. Léo Rouette, Conseiller, donne  
avis de motion de la présentation à une  
séance subséquente d'un règlement concernant  
le règlement de zonage.

76-492

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère  
propose la levée de l'Assemblée.  
adopté: Maurice Paquin, Maire  
Jacques Guindé Sec. Trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain.

A une session spéciale de la  
Corporation Municipale de St-Louis-de-France,  
tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
samedi, le 23 octobre 1976 à 9 heures A.M.  
à laquelle sont présents Messieurs  
les Conseillers:

Louis Godin  
Albert Trepancier (départ 12.20 heures)  
Mme Jannette Leboeuf (départ 12.00 heures)  
Rio Rouette  
Emilien Lemire (arrivé 9.20 heures)  
Lorenzo Larkin.

Mme Marie Daquin, maire formant  
quorum sous la présidence de ce dernier  
(départ 12.20 heures)

76-493

Il est proposé par Mme Jannette  
Leboeuf, secondé par M. Lorenzo Larkin que  
l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

76-494

Il est proposé par M. Albert  
Trepancier, secondé par M. Lorenzo Larkin  
que le règlement portant le numéro 125  
concernant l'administration des services  
municipaux d'aqueduc et d'égout et l'imposition  
d'une compensation pour ces services soit  
adopté tel que présenté.

Règlement No 125

~~Règlement concernant l'administration  
des services municipaux d'aqueduc et d'égout,  
et l'imposition d'une compensation pour ces  
services.~~

~~Il est ordonné et statué par le  
conseil de la Municipalité de St-Louis-de-  
France, comme suit, savoir:~~

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

Section 1: Dispositions interprétatives

Article 1-1: Titre abrégé

~~1-1.1: Le présent règlement peut être  
cité sous le titre de "règlement des services  
d'aqueduc et d'égout"~~

Article 1-2: Application et interprétation

~~1-2.1: Le présent règlement s'applique  
aux systèmes d'aqueduc et d'égout~~

Règlement 125

REGLEMENT concernant l'administration des services  
municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation  
pour ces services.

IL EST ORDONNE ET STATUE PAR LE CONSEIL DE LA MUNICI-  
PALITE DE ST-LOUIS DE FRANCE, COMME SUIT, SAVOIR:

SECTION 1: DISPOSITIONS INTERPRETATIVES

Article 1-1: Titre abrégé.

1-1.1: Le présent règlement peut être cité sous le  
titre de "règlement des services d'aqueduc et d'égout."

Article 1-2: Application et interprétation

1-2.1: Le présent règlement s'applique aux systèmes  
d'aqueduc et d'égout dont la municipalité est actuellement propriétaire,  
et aux prolongements des dits systèmes qui pourront être faits par la  
Municipalité à l'avenir.

1-2.2: Le présent règlement ne doit pas être interprété  
comme pouvant obliger la Municipalité à fournir les services d'aqueduc  
et/ou d'égout à des contribuables qui ne sont pas desservis par les  
systèmes municipaux d'aqueduc et d'égout existants actuellement.

1-2.3: Le présent règlement ne doit pas être interprété  
comme ayant pour effet d'annuler, d'abroger ou de modifier les dispo-  
sitions des autres règlements actuellement en vigueur, sauf si les  
dites dispositions sont spécifiquement annulées, abrogées ou modifiées.

1-2.4: S'il y a contradiction ou incompatibilité entre  
une ou des dispositions du présent règlement, et une ou des dispositions  
d'un autre règlement antérieur actuellement en vigueur, la ou les  
dispositions du présent règlement doivent être appliquées de préférence  
à la ou aux dispositions du règlement antérieur.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

### Article 1-3: Définitions

1-3.1: Dans le présent règlement, les mots, termes et expressions, ainsi que leurs dérivés, auront, à moins que le contexte n'implique une interprétation différente, la signification qui leur est ci-après attribuée.

1-3.2: Municipalité: La Municipalité de St-Louis de France.

1-3.3: Conseil: Le Conseil de la Municipalité.

1-3.4: Secrétaire-trésorier: Le secrétaire trésorier de la Municipalité.

1-3.5: Surintendant: Le Surintendant des services municipaux d'aqueduc et d'égout.

1-3.6: Ligne de rue: La limite séparant les lots utilisés comme rues des lots riverains.

1-3.7: Usagers: Le propriétaire, locataire, ou occupant d'une maison, logement, habitation, magasin, établissement commercial, établissement d'affaires, ou autres bâtiments, desservis par les systèmes municipaux d'aqueduc et/ou d'égout.

### SECTION2: SURINTENDANT

#### Article 2-1: Charge et nomination

2-1.1: La Municipalité aura un officier appelé "Surintendant des services municipaux d'aqueduc et d'égout" qui aura les pouvoirs, devoirs et attributions qui lui sont conférés tant par le présent règlement que par les autres règlements de la Municipalité.

2-1.2: Le Surintendant sera nommé par résolution du Conseil.

2-1.3: Lorsque la charge de Surintendant est vacante, les pouvoirs, devoirs et attributions du Surintendant sont assumés par le Secrétaire-trésorier.

2-1.4: Le Conseil pourra nommer par résolution un ou des adjoints au Surintendant pour l'assister et le remplacer lorsque ce dernier est dans l'impossibilité d'agir.

#### Article 2-2: Devoirs et Pouvoirs

2-2.1: Le Surintendant veillera au maintien et au bon fonctionnement de tous les ouvrages, installations et équipements servant aux ou faisant partie des systèmes municipaux d'aqueduc et d'égout.

2-2.2: Le Surintendant veillera à l'application et au respect des dispositions du présent règlement.

2-2.3: Le surintendant est autorisé à visiter et à examiner, entre 7:00 heures du matin et 7:00 heures du soir, toutes propriétés mobilières et immobilières, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toutes maisons, bâtiments ou édifices quelconque, pour constater si le présent règlement et tout autre règlement concernant les systèmes et services municipaux d'aqueduc et d'égout, y sont exécutés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

2-2.4: Les propriétaires, locataires ou occupants des maisons, bâtiments et édifices, doivent, lorsqu'ils en sont requis par le Surintendant, recevoir celui-ci et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement et de tout autre règlement concernant les systèmes et services municipaux d'aqueduc et d'égouts.

2-2.5: Lorsque le Surintendant constate ou est informé d'une infraction au présent règlement ou à tout autre règlement concernant les systèmes et services municipaux d'aqueduc et d'égout, il doit en informer immédiatement le Conseil par écrit.

2-2.6: Le Surintendant doit faire au Conseil un rapport mensuel de ses activités.

### SECTION 3: SERVICES D'AQUEDUC ET D'EGOUT

#### Article 3-1: Etablissement des systèmes

3-1.1: L'établissement des systèmes d'aqueduc et d'égouts dans le territoire de la Municipalité, relève de la Municipalité qui y pourvoit conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

#### Article 3-2: Fourniture des services

3-2.1: Lorsque les conduites de distribution du système municipal d'aqueduc et/ou les collecteurs du système municipal d'égout sont installés dans une rue ou partie de rue, tout propriétaire d'un bâtiment érigé sur un terrain en bordure de la dite rue ou partie de rue, peut demander à la Municipalité de lui fournir le service d'aqueduc et/ou le service d'égout, le cas échéant.

3-2.2: Les travaux de raccordement au système d'aqueduc et d'égouts sont exécutés sous la direction et surveillance du Surintendant.

3-2.3: Les dits travaux de raccordement sont à la charge de la Municipalité pour la partie située entre la conduite de distribution d'eau et/ou le collecteur d'égouts, et la ligne de rue, et ils sont à la charge du propriétaire qui a fait la demande pour la partie située entre la ligne de rue et le bâtiment à être desservi.

3-2.4: A la demande du propriétaire, les travaux de raccordement entre la ligne de rue et le bâtiment à être desservi, pourront être effectués par la Municipalité, mais le coût des dits travaux devra être payé par le propriétaire qui en a fait la demande; dans un tel cas, la Municipalité, avant d'entreprendre les dits travaux, pourra exiger un dépôt en argent d'un montant suffisant pour couvrir le coût des dits travaux.

3-2.5: La Municipalité ne pourra être tenue d'installer plus d'une entrée de service d'aqueduc ni plus d'une sortie de service d'égouts pour chaque bâtiment.

3-2.6: Le diamètre des conduites pour l'entrée de service d'aqueduc et pour la sortie de service d'égouts, sera déterminée par le Surintendant suivant les besoins, et compte tenu de l'utilisation du bâtiment desservi.

3-2.7: Lorsqu'un même bâtiment comprend plusieurs usagers, le propriétaire du dit bâtiment devra pourvoir, à l'intérieur du dit bâtiment, à l'installation d'un système distinct de conduite d'approvisionnement d'eau pour chaque usager;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

3-2.8: Il est interdit à toute personne d'effectuer un raccordement au système municipal d'aqueduc ou d'égouts sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du surintendant.

3-2.9: Le propriétaire devra maintenir en bon état toutes les conduites d'eau et d'égouts installées sur ou dans sa propriété.

### ARTICLE 3-3: Qualité des services

3-3.1: La Municipalité ne garantit ni la qualité ni la quantité d'eau fournie ou à être fournie aux usagers.

3-3.2: La Municipalité ne sera pas responsable de l'interruption des services d'aqueduc ou d'égouts pour quelque raison que ce soit.

### Article 3-4: Borne-Fontaine

3-4.1: Il est interdit à toute personne non autorisée par le Conseil ou le Surintendant, d'ouvrir, d'utiliser, ou de puiser de l'eau à une borne-fontaine.

3-4.2: Le Conseil pourra conclure des ententes avec les constructeurs ou autres personnes ayant un besoin temporaire d'eau et désirant s'approvisionner à une borne-fontaine, pour établir la durée, le coût et les autres conditions de ce service.

### Article 3-5: Interruption du service

3-5.1: Il est interdit à toute personne non autorisée par le Conseil ou le Surintendant d'interrompre le service d'aqueduc ou le service d'égout à un usager.

3-5.2: Le service d'aqueduc pourra être interrompu à la demande d'un usager adressée au Surintendant moyennant le paiement d'avance d'une somme de \$2.50.

3-5.3: La remise en opération du service d'aqueduc à la demande d'un usager ou en vertu de l'article 5-3.1, ne pourra être effectuée par le Surintendant que moyennant le paiement d'avance par l'utilisateur d'une somme de \$2.50.

## SECTION 4: COMPTEUR POUR L'EAU

### Article 4-1: Installation

4-1.1: Pour lui permettre de mesurer la quantité d'eau fournie à chaque usager, la Municipalité fournira au propriétaire de chaque bâtiment desservi par l'aqueduc municipal, un compteur pour chaque usager.

4-1.2: Les compteurs seront installés par et aux frais de la Municipalité.

4-1.3: La capacité du compteur à être installé sera déterminée par le Surintendant, compte tenu des besoins de l'utilisateur.

4-1.4: L'endroit où le ou les compteurs seront installés à l'intérieur du bâtiment sera déterminé par le Surintendant.

4-1.5: Le propriétaire du bâtiment devra voir à ce que l'endroit où le ou les compteurs seront installés, soit et demeure facilement accessible aux préposés de la Municipalité chargés d'en faire la lecture.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

4-1.6: Il est interdit à toute personne de briser ou endommager un compteur, ou d'affecter de quelque manière que ce soit le bon fonctionnement d'un compteur.

4-1.7: Il est interdit à toute personne de raccorder un ou des tuyaux d'approvisionnement d'eau au système municipal d'aqueduc de manière à obtenir de l'eau sans que la dite eau ne soit mesurée par le compteur installé par la municipalité.

### Article 4-2: Location des compteurs

4-2.1: Les compteurs demeureront la propriété de la Municipalité.

4-2.2: Le propriétaire de tout bâtiment dans lequel un ou des compteurs sont installés devra payer à la Municipalité un loyer pour chaque compteur, et ce loyer annuel est fixé comme suit: Loyer annuel (1 janvier au 31 décembre)

-Compteur 5/8 de pouce	\$ 6.00
-compteur 3/4 de pouce	\$12.00
-Compteur 1 pouce	\$18.00
-Compteur 2 pouces	\$48.00
-Compteur 4 pouces	\$88.00

4-2.3: Lorsqu'un nouveau compteur est installé, le loyer pour l'année en cours sera calculé au prorata du nombre de mois restant à courir dans l'année, et toute partie de mois sera comptée comme un mois complet.

4-2.4: Le loyer du compteur est exigible d'avance et il sera payable en un seul versement au plus tard dans les trente jours d'une demande de paiement à cet effet.

### SECTION 5: COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

#### Article 5-1: Imposition

5-1.1: A compter du 1 janvier 1977 il est imposé à tous les usagers du service d'aqueduc une compensation annuelle suivant le tarifi ci-après établi.

5-1.2: Une compensation annuelle minimum de \$48.00 est imposée à chaque usager.

5-1.3: Lorsque la consommation annuelle d'un usager est supérieure à 24,000 gallons d'eau, une compensation additionnelle de \$0.50 le mille gallons est imposée pour l'excédent de 24,000 gallons jusqu'à 312,000 gallons, et de \$0.40 le mille gallons pour l'excédent de 312,000 gallons.

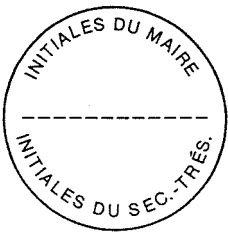
5-1.4: La compensation annuelle minimum de \$48.00 est aussi imposée à tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison, logement, magasin ou autre bâtiment qui n'est pas un usager, lorsque le Conseil leur a signifié qu'il est prêt à conduire l'eau jusqu'à la ligne de rue en bordure de laquelle la maison, logement, magasin ou autre bâtiment est situé.

#### Article 5-2: Paiement de la compensation

5-2.1: La compensation pour le service d'aqueduc doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

5-2.2: La compensation pour le service d'aqueduc est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en rasion duquel elle est due.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

5-2.3: La compensation annuelle minimum est exigible d'avance à compter du 1 janvier de chaque année, et la compensation additionnelle est exigible à la fin de chaque année, soit le 31 décembre; les dites compensations sont payables en un seul versement au plus tard dans les trente jours d'une demande de paiement à cet effet.

### Article 5-3: Interruption du service

5-3.1: Le Conseil peut, après avis, discontinuer la fourniture du service d'aqueduc à toute personne dont les compensations ci-dessus imposée ne sont pas acquittées dans les délais prévus. Le service peut être remis en opération sur réception par le Secrétaire-Trésorier du paiement des compensations exigibles.

### SECTION 6: COMPENSATION POUR LE SERVICE D'EGOUT

#### Article 6-1: Imposition

6-1.1: A compter du 1 janvier 1977, il est imposé à tous les usagers du service d'égout une compensation annuelle suivant le tarif ci-après établi.

6-1.2: Une compensation annuelle minimum de \$48.00 est imposée à chaque usager.

6-1.3: Lorsque la consommation d'eau annuelle d'un usager du service d'égout est supérieure à 24,000 gallons d'eau, il est imposé au dit usager une compensation additionnelle pour le service d'égout d'un montant égal à la compensation additionnelle qui lui est imposée par l'article 5-1.3 pour le service d'aqueduc.

6-1.4: La compensation annuelle minimum de \$48.00 est aussi imposée à tout propriétaire, locataire, ou occupant d'une maison, logement, magasin ou autre bâtiment qui n'est pas un usager, lorsque le Conseil leur a signifié qu'il est prêt à conduire l'égout jusqu'à la ligne de rue en bordure de laquelle la maison, logement, magasin ou autre bâtiment est situé.

#### Article 6.2: Paiement de la compensation

6-2.1: La compensation pour le service d'égout doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

6-2.2: La Compensation pour le service d'égout est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

6-2.3: La compensation annuelle minimum est exigible d'avance à compter du 1 janvier de chaque année, et la compensation additionnelle est exigible à la fin de chaque année, soit le 31 décembre; les dites compensations sont payables en un seul versement au plus tard dans les trente jours d'une demande de paiement à cet effet.

### SECTION 7: DISPOSITIONS FINALES

#### Article 7-1: Pénalités et recours

7-1.1: Toute infraction au présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende n'excédant pas \$100.00, avec ou sans frais, et à défaut de paiement dans les quinze jours après le prononcé du jugement, de l'emprisonnement pour une période n'excédant pas un mois. Cet emprisonnement cessera cependant dès que l'amende, ou l'amende et les frais, auront été payés.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

7-1.2: Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, une offense séparée, et le contrevenant est passible des pénalités prévues à l'article précédant pour chaque jour que dure l'infraction.

7-1.3: Nonobstant les dispositions des articles précédents, le Conseil peut en tout temps exercer les recours de droit civil prévus par la Loi pour faire respecter les dispositions du présent règlement.

7-1.4: L'exercice du recours pénal prévu aux articles 7-1.1 et 7-1.2, ou du recours civil prévu à l'article 7-1.3, n'exclut pas l'autre recours.

### Article 7-2: Entrée en vigueur:

7-2.1: Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Passé et adopté, CE vingt-troisième jour du mois d'octobre, mil neuf cent soixante-seize.

76-495

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Louis Godin que le règlement No 101 A amendant et abrogeant certaines dispositions du règlement numéro 101 décrétant un emprunt de \$1,800,000.00 pour la construction et l'aménagement d'un réseau d'aqueduc et d'égouts et une usine d'épuration et de pompage sur une partie du territoire de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, comté de Champlain, et la fourniture d'équipement pour tel réseau d'aqueduc et d'égouts, et l'achat des terrains y requis et l'imposition d'une taxe de compensation pour tels services soit adopté tel que présenté

### Règlement 101A

REGLEMENT amendant et abrogeant certaines dispositions du règlement numéro 101 décrétant un emprunt de \$1,800,000.00 pour la construction et l'aménagement d'un réseau d'aqueduc et d'égouts et une usine d'épuration et de pompage sur une partie du territoire de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, comté de Champlain, et la fourniture d'équipement pour tel réseau d'aqueduc et d'égouts, et l'achat des terrains y requis et l'imposition d'une taxe de compensation pour tels services.

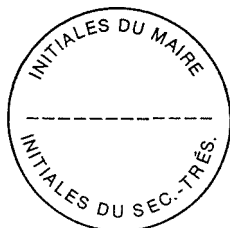
Il est ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France, comme suit, savoir:

Article 1: Le titre du règlement numéro 101 est modifié en y retranchant à la fin les mots suivants: "et l'imposition d'une taxe de compensation pour tels services".

Article 2: L'article 13 du règlement numéro 101 est modifié en retranchant au début du dit article les mots suivants: "au cas où la taxe de compensation imposée suivant le tableau annexé aux présentes comme annexe "D" ne seront pas suffisantes".

Article 3: L'article 17 du règlement numéro 101 est abrogé.

Article 4: L'annexe "D" du règlement numéro 101 est retranché et abrogé.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Article 5: Le présent règlement prendra effet à compter du 1 janvier 1977.

Article 6: Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

PASSE ET ADOPTE, CE vingt-troisième jour du mois d'octobre, mil neuf cent soixante-seize.

76-496

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Albert Trépanier qu'une assemblée des électeurs pour le règlement 101A soit tenue au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, mardi, le 9 novembre 1976 à 7 heures P.M.

76-497

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que demande soit faite à l'Evaluation St-Maurice de nous fournir une copie certifiée des renseignements recueillis lors de la confection du rôle et comportant les omissions en rapport avec les articles 243 et 244 du Code Municipal soit la liste des locataires et toute autre personne habile à voter.

76-498

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Emilien Lemire qu'un avis public soit publié dans le Nouvelliste pour aviser les gens que la liste électorale est déposée au Bureau Municipal.

76-499

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire qu'un avis public soit publié pour la vente des lots suivants:

-Place Fortin (Presqu'île), lots P-66-12 et 13 Minimum: \$505.00  
-Boulevard Langevin, lots P-563-3 Minimum: \$420.00  
-Boulevard Langevin, Lot P-568-9 Minimum: \$420.00  
-Boulevard Langevin, Lot P-568-10 Minimum: \$420.00  
-Boulevard Langevin, Lot 568-17 Minimum: \$420.00  
-Rue Mason, Lot 274-188 (0.15 pi<sup>2</sup> + frais de cadastre: 142.50)  
-Boulevard St-Jean Ouest Lots 287-9 et 12 \$0.15 pieds<sup>2</sup>  
-Des Loisirs, Lots 286-2, 286-9 et 287-8 et 287-7 à \$0.12 pied<sup>2</sup> chacun

Les ouvertures des soumissions auront lieu au Centre Municipal, le lundi, 6 décembre 1976 à compter de 8 heures P. M. et lectures en seront faites au Conseil siégeant en session régulière et mensuelle.

Toutes les soumissions devront être déposées au plus tard 5 heures le 6 décembre 1976 et porter la mention: "SOUMISSION POUR TERRAIN", au Bureau Municipal, 805, boulevard St-Jean Ouest, St-Louis-de-France.

76-500

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Louis Godin que M. Maurice Paquin soit autorisé à prendre des renseignements concernant la possibilité d'un acte d'accord en vue d'établir des services d'aqueduc et d'égouts à être installés dans la Municipalité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-501

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que le rapport de la Firme Samson Bélair et Associés soit accepté pour l'année fiscale 1975.

76-502

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Emilien Lemire qu'une demande de subvention d'équilibre budgétaire soit faite aux Affaires Municipales et que copie soit envoyée à l'Honorable Normand Toupin.

76-503

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Louis Godin que M. Claude Lemire soit autorisé à passer une nouvelle évaluation à la Firme Samson Bélair et Associés.

76-504

M. Emilien Lemire, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée.

*Adopté: Maurice Pagnon, Maire  
Jacques Guinard, Sec. Trés.*



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

### Nomination des conseillers

A une assemblée des électeurs de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, à St-Louis-de-France, dimanche, le 31 octobre 1976 de midi à 2 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Jacques Gimaiél, président de l'élection afin de proposer trois conseillers en remplacement de Madame Jeannette Leboeuf et Messieurs Louis Godin et Albert Trépanier, conseillers sortants pour les sièges No 6,4,3. respectivement.

Le tout suivant avis public dûment affiché aux endroits indiqués par le conseil de la dite municipalité en date du 22 octobre 1976.

A midi juste, le président de l'élection, M. Jacques Gimaiél ayant comme secrétaire d'élection Mme Jocelyne B. Alarie ouvre la séance et requiert les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats.

Les électeurs Anselme Huot et Gérard Piché propose que M. Lionel Simard soit nommé au siège No 4.

Le président, après examen des proposeurs et du proposé, accepte la proposition.

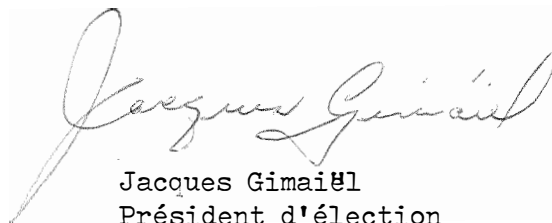
Les électeurs Henri-Paul Marchand et Joseph Ducharme propose que M. Albert Trépanier soit nommé au siège No 3.

Le président après examen des proposeurs et du proposé, accepte la proposition.

Les électrices Mme Marie Savary et Mme Rose Richard propose que Mme Jeannette Leboeuf soit nommée au siège no 6.

Le président, après examen des proposeurs et du proposé, accepte la proposition.

A deux heures précises, le président ayant un seul proposé pour les sièges No 6, 4, 3, proclame élus par acclamation: Mme Jeannette Leboeuf au siège No 6, Monsieur Lionel Simard au siège No 4 et Monsieur Albert Trépanier au siège No 3 et déclare qu'il n'y aura pas d'élection dimanche le 7 novembre 1976



Jacques Gimaiél  
Président d'élection



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 1er novembre 1976 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Emilien Lemire

Léo Rouette

Lorenzo Larkin

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

76-505

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que le règlement No 121A amendant certaines dispositions au règlement numéro 121 décrétant un emprunt de \$50,000.00 pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sur les lots 86-78 et 86-79 faisant partie du territoire de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France soit adopté tel que présenté.

Règlement No 121A

Règlement amendant certaines dispositions au règlement numéro 121 décrétant un emprunt de \$50,000.00 pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sur les lots 86-78 et 86-79 faisant partie du territoire de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, Comté Champlain et,

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France, comme suit, savoir:

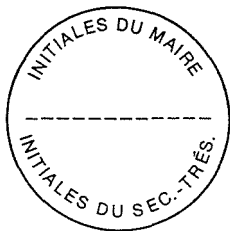
Article 1. L'article huit (8) du règlement numéro 121 est modifié en ajoutant audit article les mots suivants: "Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à cinquante pour cent (50%) de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues le tout, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 2. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

PASSE ET ADOPTE , ce premier jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-seize.

76-506

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Léo Rouette que le règlement No 122A amendant certaines dispositions du règlement numéro 122 décrétant un emprunt de \$36,000.00 pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sur les lots 274-134 et 274-145 faisant partie du territoire de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, soit adopté tel que présenté



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Règlement No 122A

Règlement amendant certaines dispositions du règlement numéro 122 décrétant un emprunt de trente six milles dollars (\$36,000.00) pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sur les lots 274-134 et 274-145 faisant partie du territoire de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis de France, Comté Champlain.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France, comme suit, savoir:

Article 1. L'article 8 du règlement numéro 122 est modifié en ajoutant audit article les mots suivants: "Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera diminuée à cinquante pour cent (50%) de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues, le tout tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 2. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

PASSE ET ADOPTE ce premier jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-seize.

76-507

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Léo Rouette qu'une assemblée des électeurs soit tenue le 17 novembre 1976 à 7 heures P. M. afin d'approuver le règlement 121A concernant les amendements apportés au règlement 121.

76-508

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Léo Rouette qu'une assemblée des électeurs soit tenue le 17 novembre 1976 à 7 heures P. M. afin d'approuver le règlement 122A concernant les amendements apportés au règlement 122.

76-509

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Léo Rouette que la Municipalité de St-Louis-de-France accepte les travaux d'asphaltage effectués par Massicotte et Fils sur les rues Caron et Georges.

76-510

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Léo Rouette que demande soit faite au Ministère des Transports de vérifier les travaux d'asphaltage des Rues Caron et Georges et que les formules pour les subventions attachées à cette amélioration de chemin nous soient envoyées le plus tôt possible.

76-511

CONSIDERANT que les services d'eau sont requis dans l'Avenue Germain et avoisinant.

CONSIDERANT que la Corporation Municipale est disposée à faire une installation temporaire pour leur fournir l'eau.

CONSIDERANT le nombre de propriétés (12)

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Léo Rouette qu'une installation temporaire d'aqueduc soit faite de la manière suivante:

- a) raccord au réseau actuel avec vanne d'arrêt de 8" en permanence.
- b) conduite et raccord en plastique pour les 12 résidences impliquées.
- c) les contribuables impliqués devront rembourser à la Corporation Municipale les frais de raccordement en plus d'acquitter les compensations pour les services d'eau.
- d) les contribuables impliqués devront à leurs frais exécuter la pose des services d'aqueduc et d'égouts depuis leur demeure jusqu'à la ligne de rue.

76-512

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que la Municipalité de St-Louis-de-France achète de M. Léo Rouette la rue 273-39 pour la somme nominale de \$1.00 et aux conditions normales du règlement No 108.

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaiél soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, le contrat d'achat à être reçu devant Me Gilles Légaré, notaire ainsi que tout papier y relatif.

76-513

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Léo Rouette que la rue 507-34 appartenant à Mme René Larouche soit connue et désignée comme étant Place du Golf.

76-514

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Léo Rouette que la Municipalité de St-Louis-de-France achète de Mme René Larouche la rue 507-33 et 507-34 connue et désignée comme étant Place Larouche pour la somme nominale de \$1.00

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaiél soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, le contrat d'achat à être reçu devant Me Jean-Nil Héon, notaire ainsi que tout papier y relatif.

76-515

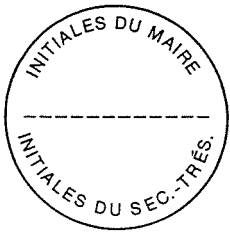
Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que la rue 283-4 appartenant à M. Maurice Lapierre soit connue et désignée comme étant Place Lapierre.

76-516

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que la Municipalité de St-Louis-de-France achète de M. Maurice Lapierre la rue 283-4 pour la somme nominale de \$1.00

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaiél soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, le contrat d'achat à être reçu devant Me Danielle Lesieur, Notaire ainsi que tout papier y relatif.





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-517

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Léo Rouette qu'une demande de subvention soit faite à la Société centrale d'hypothèques et de logement concernant les nouvelles constructions installées sur le réseau d'aqueduc et d'égouts.

76-518

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que la municipalité fasse de 500 à 600 pieds le début du Boulevard Normand Toupin à partir de St-Alexis Ouest.

76-519

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Emilien Lemire que l'on modifie la résolution 76-487 en remplaçant le nom de la Rue Marie-Josée par celui de la Rue Element.

76-520

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que M. Réjean Marchand soit nommé surintendant d'aqueduc et d'égouts avec rémunération.

76-521

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que M. Lionel Ricard soit nommé assistant-surintendant d'aqueduc et d'égouts avec rémunération.

76-522

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Emilien Lemire d'aviser M. Aurèle Ouellet de confectionner sa rue dans les sept (7) jours, faute de quoi nous devons la faire à même sa garantie.

76-523

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que le plan No D2103 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Guy Légaré en date du 14 octobre 1976 et montrant le lot 483-28 soit accepté tel que présenté.

76-524

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que le plan No D3514 préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour M. Jacques Lemire en date du 25 mai 1976 et montrant les lots 563-63 et 64 soit accepté tel que présenté.

76-525

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que le plan No D3490 préparé par Edouard Lair, arp-géom., pour Madame Denis Garceau et Monsieur Robert Cloutier en date du 31 mars 1976 et montrant les lots 563-62 et 568-29 soit accepté tel que présenté.

76-526

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que le plan No D3504 préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour Monsieur Serge Laliberté en date du 30 avril 1976 et montrant le lot 564-4 soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-527

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Emilien Lemire que le plan No 31352 préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour Monsieur Roméo Després en date du 14 octobre 1976 et montrant le lot 256-1 soit accepté tel que présenté.

76-528

ATTENDU QUE la Paroisse de St-Louis-de-France, doit émettre des obligations pour un montant total de \$7,926.66 afin de compléter le financement du règlement No 101.

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire d'aller sur le marché des obligations.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Léo Rouette que la Corporation Municipale de St-Louis de France soit autorisée à demander par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente desdites obligations.

76-529

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Léo Rouette que l'on commande un Code Municipal pour le nouveau conseiller.

76-530

M. Lorenzo Larkin, conseiller, propose que la présente session soit ajournée au lundi, 8 novembre 1976 à 8 heures P. M.

*Adopté: Maurice Paquin, Maire  
Jacques Guinail, Sec-tre*



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Je soussigné, Jeannette Leboeuf, ayant été nommée conseiller pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Jeannette Leboeuf*  
Jeannette Leboeuf

Je soussigné, Albert Trépanier, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Albert Trépanier*  
Albert Trépanier

Je soussigné, Lionel Simard, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Lionel Simard*  
Lionel Simard

Assermentés devant moi à St-Louis-de-France, ce huitième jour du mois de Novembre mil neuf cent soixante-seize.

*Jacques Gimaiel*  
Jacques Gimaiel  
secrétaire-trésorier



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 8 novembre 1976 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Léo Rouette  
Emilien Lemire

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

76-531

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Lionel Simard que les corrections suivantes soient apportées aux résolutions 76-470 et 76-472: "Que les lots 276-2, 276-3, 276-4 et 277-2, 277-3 et 277-4 soient remplacés par 476-2, 476-3, 476-4 et 477-2, 477-3 et 477-4".

76-532

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Emilien Lemire que les minutes des sessions du mois d'octobre soient adoptées telles que lues.

76-533

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Léo Rouette que la Rue Place Lorraine soit acceptée à condition que M. Marcel Dubois fasse la construction d'un pont et complète la rue conjointement avec son voisin, M. Georges Lamothe sur la ligne des lots 275 et 276.

76-534

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Léo Rouette que M. Herve Laplante soit nommé inspecteur municipal en remplacement de M. Réjean Marchand.

76-535

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Lionel Simard que les services d'aqueduc et d'égouts soient installés à la résidence projetée de M. Roger Dugré (lot 278-58) au printemps 1977 aux conditions du règlement 101.

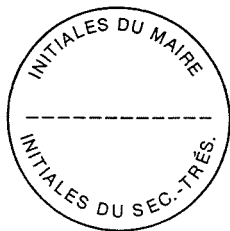
76-536

ATTENDU QUE le local des Loisirs est non approprié pour une discothèque.

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Emilien Lemire que la discothèque continue ses activités au 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France

76-537

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Léo Rouette que l'on autorise la Chambre de Commerce de St-Louis de France à se procurer à leurs frais un plan directeur d'aqueduc et d'égouts chez nos ingénieurs Pluritec.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-538

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Albert Trépanier que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec afin qu'ils autorisent un emprunt supplémentaire de \$6,000.00 sur le règlement No 121 à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France à un taux n'excédant pas 12% attendu l'excédant des coûts par rapport à l'autorisation accordée.

76-539

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Albert Trépanier que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale du Québec afin qu'ils autorisent un emprunt temporaire pour fin d'administration de \$50,000.00 à être contracté par notre municipalité à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins des Trois-Rivières à un taux n'excédant pas 12% pour une période de 6 mois.

76-540

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Albert Trépanier qu'un emprunt au montant de \$6,000.00 soit contracté à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France à un taux n'excédant pas 12%.

Que le Maire, M. Maurice Paquin et le Secrétaire-Trésorier, M. Jacques Gimaiél soient et sont par la présente autorisés à signer tout papier y relatif pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France.

76-541

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE Par M. Lionel Simard que l'on effectue un emprunt de \$50,000.00 à l'union Régional de Trois-Rivières des Caisses Populaires Desjardins à un taux n'excédant pas 12%.

Que le maire, M. Maurice Paquin, et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaiél soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France tout papier y relatif.

76-542

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que la liste des comptes du mois d'octobre (76-C-10) soit acceptée telle que présentée.

76-543

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère propose que la présente session soit ajournée au lundi, 22 novembre 1976

adopté; Maurice Paquin  
Jacques Gimaiél



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 101 A

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 101A amendant et abrogeant certaines dispositions du règlement numéro 101 décrétant un emprunt de \$1,800,000.00 pour la construction et l'aménagement d'un réseau d'aqueduc et d'égouts et une usine d'épuration et de pompage sur une partie du territoire de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, comté Champlain, et la fourniture d'équipement pour tel réseau d'aqueduc et d'égout, et l'achat des terrains y requis et l'imposition d'une taxe de compensation pour tels services.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 9 novembre 1976 à 7 heures du soir sous la présidence de Monsieur Maurice Paquin, maire,

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 101A ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 73 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeuble imposable ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Par Jacques Gimaiél, sec. élection

Par Maurice Paquin, prés. élection



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 121 A

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement numéro 121-A amendant certaines dispositions du règlement numéro 121 décrétant un emprunt de \$50,000.00 pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sur les lots 86-78 et 86-79 faisant partie du territoire de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, Comté Champlain.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 17 novembre 1976 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 121-A ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 2 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeuble imposable ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Par: Maurice Paquin, Président d'élection

Par: Jacques Gimaiél, secrétaire d'élection



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT NO 122-A

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement 122-A amendant certaines dispositions du règlement 122 décrétant un emprunt de \$36,000. pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sur les lots 274-134 et 274-145 faisant partie du territoire de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, Comté Champlain.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 17 novembre 1976 à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Maurice Paquin, maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 122-A ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

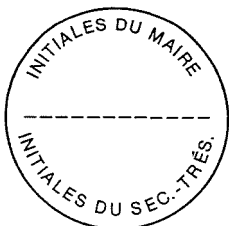
Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 2 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeuble imposable ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Par: Maurice Paquin, Président d'élection

Par: Jacques Gimaiél, sec. d'élection





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 22 novembre 1976 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

76-544

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que les rectifications montrées au plan No D3577 préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour M. Jules Gervais soient acceptées telles que présentées.

76-545

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Lionel Simard que le plan D2174 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Jérôme Jacob en date du 11 novembre 1976 et montrant les lots 526-6 et 526-7 soit accepté tel que présenté.

76-546

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Emilien Lemire que le plan No D2175 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Maurice Lapierre en date du 10 novembre 1976 et montrant le lot 283-6, prolongement de rue, soit accepté tel que présenté.

76-547

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Albert Trépanier que les modifications apportées au plan No D2175 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Maurice Lapierre soient acceptées telles que présentées.

76-548

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que le plan No 76-82 préparé par M. Georges Gariépy, arp-géom., pour Mme René Larouche en date du 26 octobre 1976 et montrant les lots 507-36 à 507-118 soit accepté tel que présenté.

76-549

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lionel Simard que le plan No 31394 préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour M. Aurel Ouellet en date du 1er novembre 1976 et montrant les lots 86-102-1, 86-102-2, 86-103 à 86-106 inclus soit accepté tel que présenté.

76-550

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Albert Trépanier que le plan No D2496-N, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour M. Alexis Pyndus en date du 29 octobre 1976 et montrant le lot 563-63 soit accepté tel que présenté.

76-551

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lionel Simard que le plan No 31397 préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour M. John O'Connor en date du 10 novembre 1976 et montrant les lots 278-58, 278-59 et 278-60 soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-552

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que le plan No 31215 préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour la Corporation Municipale de St-Louis-de-France et montrant les lots 478-5-1, 478-6-1, 478-7-1, 478-17-3-1, 478-35-1, 478-36, 478-37 et 478-38 soit accepté tel que présenté.

76-553

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Lionel Simard qu'un téléphone soit installé au Centre des Loisirs, 671, Avenue des Loisirs, St-Louis-de-France.

76-554

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Emilien Lemire que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France proteste auprès de la Firme Evaluation St-Maurice Inc. sur la méthode employée pour la confection ou revision du rôle d'évaluation.

76-555

CONSIDERANT QUE le dépôt du rôle doit s'effectuer entre le 8 et le 15 novembre de chaque année.

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Emilien Lemire d'aviser la Firme Evaluation St-Maurice Inc. d'effectuer le dépôt du rôle d'évaluation sans délai à la Corporation Municipale de St-Louis-de-France ainsi que de fixer la date d'une soirée d'informations.

76-556

CONSIDERANT les injustices flagrantes décelées lors de l'envoi des comptes de taxes scolaires.

CONSIDERANT QUE les contribuables résidents de St-Louis de France s'en trouvent pénalisés.

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France rencontre les autorités de la Commission Scolaire du Cap le plus tôt possible afin d'obtenir une justice plus équitable envers les citoyens de St-Louis-de-France.

76-557

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Emilien Lemire QUE LE CONSEIL approuve le présent rapport fait par le secrétaire-trésorier, relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à \$10,034.03.

QUE LE CONSEIL a pris connaissance des conditions imposées par le département de la Voirie lorsque la subvention a été accordée.

76-558

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Albert Trépanier qu'une lettre de félicitations soit envoyée à M. Marcel Gagnon, élu député de notre comté.

76-559

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf qu'une lettre de félicitations soit envoyée au Premier Ministre du Québec, L'Honorable René Lévesque et son gouvernement.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-560

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lionel Simard d'autoriser Me Danielle Lesieur à inclure dans le contrat de M. Maurice Lapierre le lot 283-6 (rue) avec celle de la 1ere partie 283-4 (plan D-2175) résolution 76-516.

76-561

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Emilien Lemire d'autoriser Me Jean-Nil Héon à inclure au 1er acte de vente de la résolution 76-202, les lots 276-53 et 54 appartenant à M. Marcel Dubois.

76-562

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Emilien Lemire que les plans et devis ainsi que les coûts estimatifs soient demandés à M. Edouard Lair, Ing. pour d'éventuels travaux d'aqueduc et d'égouts sur le Chemin Masse, rue Germain, Element, Babineau jusqu'à l'avenue Germain.

76-563

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard que M. Albert Trépanier soit nommé pour assister aux réunions du conseil des Loisirs et que M. Emilien Lemire soit nommé substitut.

76-564

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard que les membres du conseil soient invités à assister à une rencontre avec le Comité des Loisirs au nouveau local du Centre Sportif des Loisirs, 671, Avenue des Loisirs, jeudi, le 25 novembre 1976 à 7 heures 30 P. M.

76-565

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Emilien Lemire que des plans et devis ainsi que des coûts estimatifs soient demandés à M. Edouard Lair, ing. pour d'éventuels travaux d'aqueduc et d'égouts sur le boulevard St-Jean Ouest à partir du réseau existant jusqu'à la Place O'Connor.

76-566

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard que le maire, M. Maurice Paquin soit autorisé à prendre des informations nécessaires concernant la possibilité d'achat ou de location d'une machine comptable.

76-567

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Albert Trépanier que le conseil Municipal soit autorisé à déplacer une borne-fontaine située sur l'avenue Germain.

76-568

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que des soumissions soient demandées dans le Journal "Le Nouvelliste" pour l'achat de compteurs d'eau.

76-569

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard que des soumissions soient demandées concernant l'installation des compteurs d'eau.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Monsieur Albert Trépanier, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour absorber les coûts excédentaires du règlement 101 et pour autoriser un emprunt par obligations pour un montant approximatif de \$ 175,000 pour en acquitter le coût.

Madame Jeannette Leboeuf, conseillère, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente de certaines modifications à apporter au règlement No 115 concernant les maisons-mobiles.

76-570

Mme Jeannette Leboeuf, conseillère, propose que la présente session soit ajournée au mardi, 23 novembre 1976 à 8 heures.

*Adopté: Maurice Piquin Maire  
Jacques Giguère Sec. Trés.*



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 23 novembre 1976 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
mme Jeannette Leboeuf (départ à 9.45 hrs)  
Emilien Lemire  
Lorenzo Larkin

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

76-571

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que le règlement No 101-B décrétant un emprunt de \$175,000.00 pour défrayer les coûts supplémentaires du règlement numéro 101, décrétant un emprunt de \$1,800,000.00 pour la construction et l'aménagement d'un réseau d'aqueduc et d'égouts et une usine d'épuration et de pompage sur une partie du territoire de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, Comté Champlain et la fourniture d'équipement pour tel réseau d'aqueduc et d'égouts et de compensation pour tels services soit adopté tel que présenté.

### Règlement No 101-B

Règlement décrétant un emprunt de \$175,000.00 pour défrayer les coûts supplémentaires du règlement numéro 101, décrétant un emprunt de \$1,800,000.00 pour la construction et l'aménagement d'un réseau d'aqueduc et d'égouts et une usine d'épuration et de pompage sur une partie du territoire de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, Comté de Champlain et la fourniture d'équipement pour tel réseau d'aqueduc et d'égouts et de compensation pour tels services.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer un emprunt pour défrayer les coûts excédentaires des travaux décrétés dans le règlement numéro 101.

ATTENDU QUE le coût de ces travaux était estimé à \$1,800,000.00.

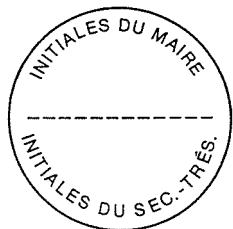
ATTENDU QUE le coût final de ces travaux est estimé à \$1,975,000.00.

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par obligations pour défrayer le coût des travaux effectués.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil en date du 22 novembre 1976.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller, Lorenzo Larkin et RESOLU qu'un règlement portant le numéro 101-B soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

1. Le Conseil est autorisé à emprunter la somme de \$175,000.00 aux fins de défrayer les coûts supplémentaires du règlement numéro 101 décrétant un emprunt de \$1,800,000.00 pour la construction et l'aménagement d'un réseau d'aqueduc et d'égouts et une usine d'épuration et de pompage sur une partie du territoire de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, et la fourniture d'équipement pour tel réseau d'aqueduc et d'égouts et la compensation pour tels services. (les plans et devis font partie intégrante du règlement No 101, Plans 298-A et 299, Tremblay & Héroux, ing.).

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme d'excédant pas \$175,000.00 pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, à emprunter au moyen d'une émission d'obligations, jusqu'à la concurrence du même montant.

3. Ces obligations seront émises en coupures de \$100. ou de multiples de \$100.

4. Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Banque Royale du Canada, 295, rue des Forges, Trois-Rivières.

5. Les obligations seront datées du 1er décembre et seront remboursées en séries, en 10 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie comme si au long récit.

6. Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement le 1er décembre et le 1er juin de chaque année sur présentation et remise à l'échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital.

7. Les obligations seront signées par le Maire et le Secrétaire-trésorier. Un fac-similé de la signature du Maire et du Secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.

8. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les immeubles imposables construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après l'étendue en front, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêt des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement. Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à cinquante pour cent (50%) de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues.

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté, ce vingt-troisième jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-seize.

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que la Municipalité de St-Louis-de-France achète de Mme René Larouche la rue 507-33-34-48-49-50-51-66 et 84 pour la somme nominale de \$1.00 à condition que la rue soit conforme aux normes de la municipalité et que de plus aucun entretien ne sera fait sur les rues arrières par la municipalité avant qu'il n'y est eu entente entre Mme Larouche et la Municipalité.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaiél soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis de France, le contrat d'achat à être reçu devant Me Jean-Nil Héon, notaire, ainsi que tout papier y relatif.

76-573

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que la rue 507-66 soit connue et désignée comme étant "Valéry".

76-574

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que M. Lorenzo Larkin soit nommé sur la commission d'Urbanisme de la municipalité.

76-575

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard que M. Albert Trépanier soit nommé pour le comité d'entraide.

76-576

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Emilien Lemire que Mme Jeannette Leboeuf soit nommée pour le comité de circulation.

76-577

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que M. Lionel Simard soit chargé de former un comité industriel.

76-578

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Emilien Lemire que demande soit faite au Ministère des Transports afin qu'il prévoit l'éclairage de la route 352, (Boul. St-Jean Est.).

76-579

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que le Ministère des Transports installe 2 panneaux "ATTENTION A NOS ENFANTS", un aux limites de St-Maurice, côté nord de St-Jean Est, et l'autre, côté sud de la même route aux limites du village.

76-580

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que l'on accepte les travaux de Lemay Construction pour le règlement No 101.

76-581

ATTENDU QUE la paroisse de St-Louis-de-France, par son règlement 101, a été autorisée à emprunter la somme de \$1,800,000.00;

ATTENDU QUE la paroisse de St-Louis-de-France, désire se prévaloir de la partie VIB de la Loi nationale sur l'habitation;

ATTENDU QUE la Société Centrale d'Hypothèques et de logement a consenti à la paroisse de St-Louis-de-France, un prêt au montant de \$130,932.03;

ATTENDU QUE le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$31,411.90;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$99,520.13;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 101,  
en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement numéro 101, soit et est modifié pour  
y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$99,520.13 d'obligations  
relatives au prêt de la Société Centrale d'Hypothèques et de logement;

a) Les obligations seront datées du 1er décembre 1976,  
et porteront intérêt à un taux de 10% l'an.

b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er décembre  
de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.

c) Les obligations seront payables, au détenteur  
enregistré, à toutes les succursales de la Banque Royale du Canada au  
Canada.

d) la Corporation se réserve le droit de racheter, par  
anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émis-  
sion, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement.  
Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières  
et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées.  
Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur  
réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux  
d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date  
du rachat.

e) Un avis de tel rachat devra être donné par la  
corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la  
date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de  
tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est  
ordonné.

f) Les obligations seront signées par le maire et par  
le secrétaire-trésorier actuellement en office. La signature du maire  
pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

QUE, de plus, demande soit faite à l'Honorable Ministre  
des Affaires Municipales, d'autoriser la corporation de la paroisse  
de Saint-Louis-de-France, à vendre de gré à gré, au pair, au taux  
d'intérêt de 10%, à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement,  
\$99,520.13; d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 101.

76-582

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par  
M. Lionel Simard qu'une assemblée des électeurs soit tenue le 7  
décembre 1976 à 7 heures P. M. afin d'approuver le règlement 101-B  
décrétant un emprunt de \$175,000.00 pour défrayer les coûts supplémen-  
taires du règlement numéro 101, décrétant un emprunt de \$1,800,000.00  
pour la construction et l'aménagement d'un réseau d'aqueduc et d'égouts  
et une usine d'épuration et de pompage sur une partie du territoire de  
la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, Comté  
de Champlain, et la fourniture d'équipement pour tel réseau d'aqueduc  
et d'égouts, et de compensation pour tels services.

76-583

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par  
M. Lorenzo Larkin que le compte produit par le CRD 04 soit accepté  
tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

76-584

Monsieur Emilien Lemire, Conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant le zonâge.

Monsieur Lionel Simard, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée.

adopté: *Maurice Saguia, Maire*  
*Jacques Guinard Sec.-Trés.*



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Je soussigné, Hervey Laplante, ayant été nommé inspecteur municipal pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Hervey Laplante

Je soussigné, Réjean Marchand, ayant été nommé surintendant de l'aqueduc et égouts, pour la Municipalité de St-Louis de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Réjean Marchand

Je soussigné, Lionel Ricard, ayant été nommé assistant surintendant de l'aqueduc et égouts, pour la Municipalité de St-Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Lionel Ricard

Assermentés devant moi à St-Louis-de-France, ce  
----- jour du mois de décembre, mil neuf cent soixante-seize.

Jacques Gimail  
secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 6 décembre 1976 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier (Départ à 9.55 heures)  
Mme Jeannette Leboeuf  
Léo Rouette  
Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

76-585

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Léo Rouette que les minutes des sessions du mois de novembre soient acceptées telles que présentées.

76-586

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Léo Rouette que la résolution No 76-536 soit rescindée.

Il est fait mention aux présentes minutes que M. Denis Hamelin de la Firme Evaluation St-Maurice Inc. a fait le dépôt du rôle.

### OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Denis Déziel, P-66 (Presqu'île) \$525.00  
130, rue St-Emile  
Cap-de-la-Madeleine

Edmond Héon, P-66 (Presqu'île) \$510.00  
50, Chemin Place Fortin  
St-Louis-de-France

Armand Daviault, 568-17 (Bl. Langevin) \$421.00  
66, St-Jean-Baptiste  
Cap-de-la-Madeleine

76-587

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Albert Trépanier que l'on accepte la soumission de M. Edmond Héon au montant de \$510.00 pour la presqu'île située sur la Place Fortin (P-66).

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Jacques Gimaiél soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France le contrat devant être reçu par Me Jean-Nil Héon, notaire, ainsi que tout papier y relatif.

76-588

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lionel Simard que l'on accepte la soumission de M. Armand Daviault au montant de \$421.00 pour le lot 568-17 situé sur le boul. Langevin.

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaiél soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, le contrat à être reçu devant Me Gilles Légaré, Notaire, ainsi que tout papier y relatif.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-589

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Albert Trépanier que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 9 novembre 1976, pour approuver le règlement No 101-A, règlement amendant certaines dispositions du règlement No 101 décrétant un emprunt de \$1,800,000.00 pour la construction et l'aménagement d'un réseau d'aqueduc et d'égouts et une usine d'épuration et de pompage sur une partie du territoire de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, comté Champlain et la fourniture d'équipement pour tel réseau d'aqueduc et d'égouts, et l'achat des terrains y requis et l'imposition d'une taxe de compensation pour tels services soit adopté tel que lu.

76-590

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf, que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 17 novembre 1976 pour approuver le règlement No 121-A concernant les amendements apportés au règlement No 121 soit adopté tel que lu.

76-591

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Léo Rouette que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 17 novembre 1976 pour approuver le règlement No 122-A concernant les amendements apportés au règlement No 122 soit adopté tel que lu.

76-592

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier que l'on déduise du salaire du secrétaire-trésorier les heures absentes de ce dernier.

La résolution tombe n'ayant pas de second.

76-593

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lionel Simard de demander à Pluritec Consultants le total de leurs honoraires pour le règlement No 101.

76-594

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard que le compte produit par Pluritec Consultants au montant de \$10,000.00 pour le règlement 109 soit accepté tel que présenté.

76-595

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lionel Simard que le compte produit par Pluritec Consultants pour le règlement No 122 au montant de \$432.00 soit accepté tel que présenté.

76-596

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Léo Rouette qu'une demande soit faite au Comité des Loisirs afin qu'il produise ses états financiers pour étude par le conseil de façon à évaluer leurs besoins monétaires.

76-597

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que le plan No D2161, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. André Bourbeau en date du 9 novembre 1976 et montrant le lot 66-8 soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-598

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lionel Simard que le plan No D2154, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Edgar Dupont en date du 16 novembre 1976 et montrant les lots 72-1 et 73-1 soit accepté tel que présenté.

76-599

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que le rapport présenté concernant la vente des terrains au Conseil de Comté soit accepté tel que présenté.

76-600

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que M. Serge Hamel, arp-géom, soit autorisé à cadastrer le terrain du futur cimetière et du cimetière actuel ainsi que la rue adjacente et le terrain situé entre la rue et le terrain de M. Gilles Pronovost.

76-601

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Léo Rouette que la liste des comptes à payer au 30 novembre 1976 soit acceptée telle que présentée.

76-602

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère, propose que la présente session soit ajournée au mardi, 7 décembre 1976 à 21 heures P. M.

*adopté par Maurice Paquin, Maire  
3/11/77  
Gilles Paquin, Sec.*



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 7 décembre 1976 à 9 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

76-603

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 7 décembre 1976 pour approuver le règlement No 101-B décrétant un emprunt de \$175,000.00 pour défrayer les coûts supplémentaires du règlement numéro 101, décrétant un emprunt de \$1,800,000.00 pour la construction et l'aménagement d'un réseau d'aqueduc et d'égouts et une usine d'épuration et de pompage sur une partie du territoire de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, Comté de Champlain et la fourniture d'équipement pour tel réseau d'aqueduc et d'égouts et d'une taxe de compensation pour tels services soit adopté tel que lu.

76-604

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que demande soit faite au Ministère des Terres et Forêts de reconfirmer les demandes antérieures de la municipalité pour l'achat de la terre de la Couronne:

76-605

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf de demander au Ministère des Transports de prévoir dans leurs plans pour la construction de l'autoroute 40 la continuité du Boulevard Des Estacades.

76-606

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard que demande soit faite au Ministère des Transports de budgéter les sommes nécessaires pour la construction de la voie de contournement.

76-607

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Emilien Lemire que la résolution No 76-386 soit annulée.

76-608

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Emilien Lemire que demande soit faite au Ministère des Transports de faire l'installation de l'éclairage sur les routes 157 et 352.

76-609

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Emilien Lemire d'autoriser M. Marcel Gagnon à faire les démarches nécessaires auprès des différents ministères concernés pour les projets de St-Louis-de-France.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-610

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lionel Simard que la Firme Samson Bélair et Associés soit choisie pour faire la vérification des livres pour l'année 1976.

76-611

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère, propose que la présente session soit ajournée <sup>sur</sup> du lundi 20 décembre 1976 à 8 heures.

Adopté: *Maurice Paquin, Maire*  
3/1/77 *Gilles Desjardins*



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 20 décembre 1976 à 8 heures 30 P. M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire  
Léo Rouette  
Lorenzo Larkin  
Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

76-612

Ayant pris connaissance des offres d'emploi sélectionnées par la Firme Samson Bélair et Associés et ayant retenu les noms de messieurs Robert Fournier et Gilles Toupin.

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Albert Trépanier et RESOLU à l'UANNIMITE que M. Gilles Toupin soit choisi comme nouveau secrétaire-trésorier pour la Municipalité de St-Louis-de-France à compter du 1er janvier 1977 aux conditions suivantes:

- 1- Rémunération: \$235.00/semaine
- 2- Obligation d'effectuer un minimum de 35 heures par semaine avec en plus suivre les sessions du conseil et remplir le travail indiqué par les dispositions du Code Municipal.
- 3- Obligation de suivre des cours dispensés par le Ministère des Affaires Municipales ou la Corporation des Officiers Municipaux.
- 4- De n'occuper aucune autre fonction autre que celle de secrétaire-trésorier de la municipalité.
- 5- Demeurer dans St-Louis-de-France dans les 2 ans du début d'entrée en fonction.
- 6- Que le secrétaire soit présent au bureau de 9 heures à 5 heures, sauf raison valable.
- 7- Entrée en fonction non officielle dès le 21 décembre 1976.

8.45 heures OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES COMPTEURS

Rockwell International of Canada Ltd

5/8".....	\$31.80
1/2" raccord.....	1.65
3/4" raccords.....	2.50
lecteurs à distance.....	18.95
rouleau gauges.....	36.50/rouleau

*Modifiée par la  
rés. # 79-031  
22/1/79 p. 474*





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

L. L. Roquet Inc.	
5/8".....	\$35.68
Set d'accoupleurs 1/2".....	1.65
Compteurs 5/8 X 3/4.....	35.68
Accoupleurs 3/4".....	2.62
Lecteurs à distance.....	19.45

J. U. Houle Ltée  
Compteurs à eau 5/8 X 3/4 " Neptune Trident  
No 8 avec accoupleurs..... 42.45  
Totalisateurs à distance Trident. 22.15  
Adapteurs 3/4" Mueller H-15451 pour  
tuyau de cuivre ou polyéthylène..... 2.60

76-613

ATTENDU QUE nous avons reçu trois soumissions pour les compteurs d'eau.

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Albert Trépanier que les soumissions soient étudiées pour donner une réponse le 23 décembre 1976.

### OUVERTURE DE SOUMISSIONS: Pose de compteurs

Yvon Gélinas  
481, boul. St-Alexis Ouest  
St-Louis-de-France

Installation de compteurs avec matériel 1/2.....	\$17.00
Installation de compteurs sans matériel.....	15.00
Installation de compteurs avec matériel 3/4.....	18.34
Installation de compteurs sans matériel.....	15.00
Installation de compteurs avec matériel 5/8.....	18.34
Installation de compteurs sans matériel.....	15.00
Installation de compteurs avec copieur à l'extérieur.....	22.00

Poisson & Fils Enr.  
581, rue Ste-Anne  
Ste-Anne de la Pérade

Installation de compteur d'eau 5/8".....	15.00/unité
Installation de compteur d'eau de diamètre autre que 5/8".....	10.00/heure

76-614

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions pour l'installation des compteurs d'eau.

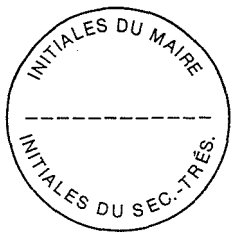
Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Lionel Simard que les soumissions soient étudiées pour donner une réponse le 23 décembre 1976.

76-615

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que le taux d'intérêt pour l'année 1977 soit 1 1/2% /mois donc 18% /année.

76-616

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Emilien Lemire que le maire, M. Maurice Paquin soit autorisé à demander au Bureau d'enregistrement les renseignements nécessaires à la localisation des lots à être vendus pour taxes.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-617

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Léo Rouette que l'on demande des soumissions pour l'achat d'une machine comptable.

76-618

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lorenzo Larkin qu'un avis soit publié dans le Nouvelliste pour demander des soumissions pour l'achat d'un camion.

Il est fait mention aux présentes minutes que 16 permis de construction ont été émis au cours du mois de novembre 1976 dont 1 a été refusé.

76-619

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que la cotisation de M. Hervey Laplante au montant de \$15.00 pour l'association des Officiers en bâtiments du Québec Inc. soit acceptée.

76-620

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que demande soit faite à l'Honorable Jean Chrétien afin qu'il appuie, auprès des autorités concernées, un projet P. I. L. qui a été demandé dans notre municipalité.

76-621

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Albert Trépanier que le comité des Loisirs continue ses activités de la discothèque au Centre des Loisirs.

76-622

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Albert Trépanier que la subvention au Comité des Loisirs de \$1,800 due pour l'année 1976 soit versée comme suit: à savoir: premier chèque de \$900 versé immédiatement et l'autre chèque le 15 janvier 1977.

76-623

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que le rapport financier présenté par le Comité des Loisirs soit accepté.

76-624

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère, propose que la présente session soit ajournée au jeudi 23 décembre 1976

Adopté - Maurice Jagnin, Maire  
3/1/77



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 23 décembre 1976 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

- Lionel Simard
- Mme Jeannette Leboeuf
- Léo Rouette
- Lorenzo Larkin

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Monsieur Léo Rouette, Conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant le zonage.

Il est fait mention aux présentes minutes que le cas Des Pavages de Nicolet (1973) Inc. soit soumis à la Commission Municipale d'Urbanisme.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Achat de camion

Garage Charest & Frères Inc.  
1690, Notre-Dame  
Trois-Rivières

Epandeuse de sel de marque Larochelle 12 verges \$6,500.  
Charrue et aile de côté de marque Cote 10,375.  
Camion International 1977 modèle 5070 44,000.

TOTAL.....\$60,875.

Trois-Rivières White Truck Sales Ltd  
132, boul. Normand  
Trois-Rivières

Soumission Totale.....\$62,900.

76-625

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lionel Simard que la soumission de Trois-Rivières White Truck Sales Ltd soit choisie, soit: le camion Autocar.

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'achat d'un camion pour le déneigement des rues, et pour autoriser un emprunt par billets au montant de soixante-quinze milles dollars (\$75,000.00) pour en acquitter le coût.

Monsieur Lorenzo Larkin, Conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant l'augmentation des licences de commerce.

Monsieur Léo Rouette, Conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente des amendements à apporter au règlement No 108.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-626

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lorenzo Larkin qu'une autorisation soit donnée à M. Maurice Paquin, pour faire préparer le nouveau camion par Trois-Rivières White Truck Sales Ltd.

76-627

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère, propose que la présente session soit ajournée au lundi, 27 décembre 1976 à 8 heures.

Adoptés: Maurice Paquin, Maire  
3/1/77 Gilles Desjardins, Sec.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 27 décembre 1976 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard

Mme Jeannette Leboeuf

Lorenzo Larkin

Léo Rouette

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est fait mention aux présentes minutes de la présence de Hélène Janssen et de Madame Bergeron de la Société Protectrice des animaux de la Mauricie qui sont venues nous entretenir de leur travail au sein de la région concernant les problèmes d'animaux.

76-628

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf qu'une assemblée des électeurs pour le règlement No 126. concernant l'achat d'un camion avec l'équipement pour l'entretien des chemins d'hiver, soit tenue le mardi, 11 janvier 1977 à 7 heures P. M. au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2100 boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

### Règlement No 126

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'acquérir un camion avec l'équipement pour l'entretien des chemins d'hiver.

ATTENDU QUE le coût d'achat est estimé à \$75,000.00

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût de l'achat projeté.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la session du conseil, jeudi, le 23 décembre 1976.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller, Léo Rouette et RESOLU qu'un règlement, portant le numéro cent vingt-six (126) soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit: *ad referendum*

1. Le Conseil est autorisé à acquérir un camion avec les équipements suivants: une tour, attelage, sens unique, aile de côté, boîte et épandeur d'abrasif, boîte de camion avec dompeuse.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas soixante-quinze milles (\$75,000.00) dollars pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme à en faire l'emprunt par billets pour une période de cinq ans.

3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la Corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée: donnée au détenteur respectif de ces billets.

4. Les billets seront remboursés en 5 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote "A" et en faisant partie comme si au long récit.

5. Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

6. Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la Corporation.

7. Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêt.

8. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement.

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE à la séance du 27 décembre 1976.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS prévoyant l'achat d'une machine comptable selon avis publié dans le journal "Le Nouvelliste" en date du 21 décembre 1976

Philips Electronique Ltée  
1020, rue Thibeau  
Cap-de-la-Madeleine.....\$15,450.00 + Taxe

NCR The National Cash REGISTER Company of Canada Ltd  
5495, Avenue Jean XXIII  
Trois-Rivières Ouest

Modèle 299-0200.....\$10,085.00 + \$679.00  
Transport livraison..... 90.00  
Programmation..... 900.00  
Caisse-Recettes..... 400.00  
Caisse-déboursés..... 400.00

Jean Banville Inc.  
1530, Notre-Dame  
Trois-Rivières

Machine comptable Olivetti Audit 4.....\$3,495.00  
Programmation.....\$200. à \$800.00  
Service annuel.....230.00

76-629

Ayant pris connaissance des trois soumissions reçues, il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Léo Rouette et ADOPTE à l'UNANIMITE que la soumission émanant de la Firme Philips Electronique Ltée pour le modèle P-300 au montant de \$15,450.00 soit retenue.

76-630

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Léo Rouette que la moitié de la garantie fournie par Parc Louix IX Inc. pour la mise en place du système d'eau et d'égouts leur soit retournée. ADOPTE.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-631

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard de retourner à M. Aurèle Ouellet la moitié de la garantie sur le système d'eau et d'égouts (\$5,000) à retenir cependant le montant du coût des travaux pour la confection de la rue de la Place Ouellet exécutés par la municipalité de St-Louis-de-France. ADOPTE.

76-632

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lorenzo Larkin de faire parvenir à la Compagnie Théro Construction de Victoriaville l'état des coûts de la réparation de la conduite d'eau et d'égouts située face au numéro 915, boul. St-Alexis Est à St-Louis-de-France survenue le 13 décembre 1976 à 9.30 heures A. M. avec toute responsabilité future pour lesdits dégâts.

76-633

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que demande soit faite à la Compagnie d'assurances Groupe Commerce de libérer le cautionnement du secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaiél en faveur de la municipalité de St-Louis-de-France et d'effectuer le transfert de ladite caution à M. Gilles Toupin, nouveau secrétaire-trésorier qui entrera en fonction le 1er janvier 1977 et ainsi qu'autoriser le renouvellement expirant vers le 10 février 1977 au montant de \$5,000.00. Que copie du transfert soit remise au Ministère des Affaires Municipales.

76-634

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Lionel Simard que demande soit soumise à M. Marcel Gagnon, député du Comté de Champlain, afin d'intervenir favorablement auprès du ministre des Transports, l'Honorable Lucien Lessard, afin de confirmer à notre municipalité dans le plus bref délai possible les sommes nécessaires (environ \$100,000) pour la réalisation d'une voie de contournement de 80 pieds de largeur, parallèle à la Route 157, située entre le boul. St-Alexis Ouest et St-Jean Ouest à St-Louis-de-France. Copie de plans de ce tracé déjà soumis au Ministère et à M. Bourelle de Trois-Rivières. ADOPTE.

76-635

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard QUE Madame Thérèse Morin soit rémunérée sur une base horaire pour ses services dispensés à l'entretien des locaux municipaux lorsque requis, à la surveillance du local du Centre Sportif et à l'opération du casse-croûte, au prix de \$3.50 l'heure.

QUE la marchandise achetée pour le casse-croûte du Centre Sportif et destinée à la revente soit régulièrement payée comptant au fournisseur au moyen des revenus provenant de l'opération du restaurant.

QUE la marchandise achetée et payée par la municipalité et destinée à la mise de fond du casse-croûte du Centre Sportif et destinée à la revente soit remboursée à la Municipalité (\$262.74)

QUE Madame Thérèse Morin soit autorisée à acheter la marchandise destinée à la fourniture du casse-croûte du Centre Sportif à y faire la revente, à y effectuer la tenue des livres, à y ouvrir un compte d'épargne à une banque ou à une caisse populaire pour et au nom du Centre Sportif de la Municipalité de St-Louis-de-France et à cette fin autoriser le maire, M. Maurice Paquin et Madame Thérèse Morin, responsable du casse-croûte à signer les chèques et effets bancaires aux fins de l'opération du casse-croûte seulement.

QU'un rapport soit fourni le 31 décembre 1976 et à chaque semestre par la suite.

*Recommandé  
par le conseil  
77-073 p 2 76*



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Monsieur Lorenzo Larkin, Conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente (de la présentation) d'un règlement concernant l'achat d'un ordinateur de bureau.

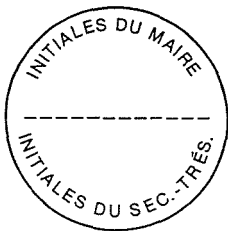
*d'emprunt et pour autoriser un emprunt par billet au montant approximatif de \$19600 pour se acquitter de tout*

Mme Jeannette Lebceuf, Conseillère, propose que la présente session soit ajournée au jeudi, 30 décembre 1976 à 8 heures P. M.

76-636

*Adapté - Marnie Pequin  
3/1/77 Gilles Leupin, p. trés.*





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

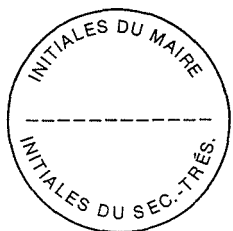
Je soussigné, Gilles Toupin, ayant été nommé secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Gilles Toupin

Assermenté devant moi, à St-Louis-de-France, ce trentième jour du mois de décembre, mil neuf cent soixante-seize.

Jacques Gimaiél  
secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 30 décembre 1976 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Mme Jeannette Leboeuf  
Emilien Lemire

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Au début de la présente session, le nouveau secrétaire-trésorier est assermeté.

76-637

Après présentation et étude du budget de la corporation Municipale pour 1977, prévoyant des dépenses de \$524,890.00, il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lionel Simard et RESOLU à l'UNANIMITE que le budget soit approuvé tel que présenté.

76-638

ATTENDU QUE pour défrayer le coût des dépenses prévues pour le budget 1977, la corporation municipale prévoit des revenus non fonciers de \$149,055.00

ATTENDU QUE pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis une somme de \$375,835.00

ATTENDU QUE l'évaluation imposable est de (\$44,567,440.00)  
\$21,500.00

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Emilien Lemire et ADOPTE à l'UNANIMITE que la taxe foncière générale soit fixée à 0.21 par \$100 d'évaluation et qu'une taxe spéciale à 0.17 soit imposée pour le service de la dette ainsi que pour tous les autres item apparaissant au budget pour solder le coût desdites dépenses.

76-639

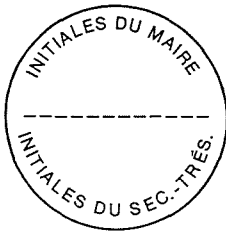
Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard et ADOPTE à l'UNANIMITE que M. Gilles Toupin, à compter du 1er janvier 1977, soit et est par les présentes autorisé, pour et (de la part) de la Corporation, (à et) à y déposer et (à lui) à lui transférer (mais au crédit du compte de la corporation seulement) tout chèque et ordre de paiement et pour lesdites fins les endosser de la (part) de la corporation, soit par écrit soit par une estampe en caoutchouc.

2. Que tous les chèques de la corporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part par Maurice Paquin, et par Gilles Toupin, respectivement maire et secrétaire-trésorier.

3. Que Gilles Toupin, secrétaire-trésorier est par les présentes autorisé, pour et (de la part) de la corporation, à recevoir de temps à autre de ladite banque un état de compte de la corporation de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets impayés déposés par la corporation pour perception et tous les items retournés impayés et débités au compte de la corporation, et à signer et délivrer à ladite banque la formule de vérification, règlement de solde et quittance (de la banque.)

4. Que cette résolution soit communiquée à ladite banque et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit au contraire ait été donné au gérant alors en fonction dans la succursale (de ladite) (banque) à laquelle le compte de la corporation est tenu et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

*M.P.*  
*à effectuer par le maire pour le compte M.P.*  
*M.P.*  
*M.P.*  
*M.P.*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-640

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard que le règlement No 127 concernant l'achat de l'équipement nécessaire aux traitements de la comptabilité soit adopté.

### Règlement No 127

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'acquérir l'équipement nécessaire aux traitements de la comptabilité.

ATTENDU QUE le coût de cet équipement est estimé à \$19,000.

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour en acquittter le coût.

ATTENDU QU'Avis de motion a été régulièrement donné.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU qu'un règlement, portant le numéro 127, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à acheter l'équipement soit: Un ordinateur de bureau P. 300 Philips et les fournitures nécessaires à son bon fonctionnement.
2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$19,000, pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de 5 ans.
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.
4. Les billets seront remboursés en 5 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie comme si au long récépissé.
5. Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 12%.
6. Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la corporation.
7. Les intérêts seront payables semi annuellement et le capital annuellement.
8. Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, chaque année, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement.
9. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté le 30 décembre 1976



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

76-641

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf qu'une assemblée des électeurs pour le règlement No 127, concernant l'achat de l'équipement nécessaire aux traitements de la comptabilité, soit tenue le samedi, 15 janvier 1977 à 7 heures P. M. Au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

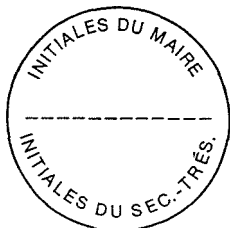
76-642

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard que M. Léo Rouette soit nommé maire suppléant pour les mois de janvier, février, mars et avril 1977.

76-643

Mme Jeannette Leboeuf, Conseillère, propose la levée de la présente assemblée.

Adopté  
3/1/77  
Maurice Paquin, Maire  
G. M. Paquin, sec. trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 3 janvier 1977 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:  
Lionel Simard  
Mme Jeannette Leboeuf  
Albert Trépanier  
Emilien Lemire  
Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-001

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf d'autoriser Monsieur Maurice Paquin, maire de la municipalité de St-Louis-de-France, Comté Champlain pour et au nom de la municipalité de demander à la Régie des Alcools du Québec un permis temporaire pour la vente de la bière au Centre Sportif situé au 671, avenue Des Loisirs pour la période du carnaval soit du 28 janvier 1977 au 6 février 1977 inclusivement et que les profits serviront uniquement aux loisirs de St-Louis-de-France.

77-002

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard que les minutes de l'assemblée régulière du 6 décembre 1976 et les ajournements avec les corrections apportées soient adoptées.

77-003

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que la cotisation pour l'année 1977 du secrétaire-trésorier à la corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc. soit payée au montant de \$75.00.

77-004

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par M. Emilien Lemire que le secrétaire-trésorier soit autorisé à convoquer à son bureau, à une date convenue, le ou les représentants de Central Asphalte Inc., afin de fournir des explications supplémentaires pertinentes à la lettre du 16 décembre 1976 concernant la Commission des Accidents de travail.

77-005

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Albert Trépanier que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit autorisé à demander l'assistance nécessaire de la Firme Samson Bélair et Associés, comptables agréés, pour l'installation de la nouvelle comptabilité et superviser la programmation et la mise en marche de l'ordinateur Philipps.

77-006

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Emilien Lemire que la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 1976 soit acceptée à l'exception de celui de Guimond Electrique Inc. au montant de \$93.60

77-007

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Emilien Lemire que le rapport de l'inspecteur en bâtiment soit accepté.

77-008

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Emilien Lemire que les comptes pour licence de commerce, selon la liste fournie au secrétaire par le maire soient expédiés dans le plus bref délai possible et de donner copies à M. Hervey Laplante, inspecteur en bâtiment.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-009

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que le maire, M. Maurice Paquin soit autorisé à faire l'achat d'une hotte, d'un banc haut et d'une caisse enregistreuse pour le Centre Sportif.

77-010

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf d'acheter de la Compagnie Rockwell 150 compteurs d'eau de 1/2" avec raccords pour tuyaux de cuivre de 1/2", 50 compteurs d'eau de 5/8" avec raccords pour tuyaux de cuivre 3/4" plus 10 adapteurs de lecture à distance et un rouleau de fils pour raccord extérieur pour lecture à distance.

77-011

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose que la présente assemblée soit ajournée au samedi, 15 janvier 1977 à 9 heures.

Adopté le: *Maurice Paquin, Maire*  
*12 janvier 1977.*  
*Gilles Gauthier, Sec. Trés.*



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 126

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement numéro 126, règlement concernant l'achat d'un camion avec l'équipement pour l'entretien des chemins d'hiver.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le mardi, 11 janvier 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 126 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 143 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeuble imposable ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

*Maurice Paquin* d'assemblée  
Par Maurice Paquin, Président ~~\_\_\_\_\_~~

*Gilles Toupin* d'assemblée  
Par Gilles Toupin, Secrétaire-~~\_\_\_\_\_~~



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT no 127

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 127 concernant l'achat d'un ordinateur de bureau ainsi que l'équipement nécessaire aux traitements de la comptabilité.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 15 janvier 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 127 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 143 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Par Maurice Paquin, Président d'assemblée

Par Gilles Toupin, secrétaire d'assemblée





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, samedi, le 15 janvier 1977 à 9 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:  
Lionel Simard  
Lorenzo Larkin  
Emilien Lemire  
Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-012

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 11 janvier 1977 concernant l'adoption du règlement No 126 prévoyant l'achat d'un camion et ses accessoires ainsi qu'un emprunt par billets au montant de \$75,000 soit adopté.

77-013

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Emilien Lemire que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 15 janvier 1977 concernant l'adoption du règlement No 127 prévoyant l'achat d'un ordinateur de bureau et ses accessoires et d'un emprunt par billets au montant de \$19,000 soit adopté.

77-014

CONSIDERANT QUE la Corporation Municipale de St-Louis-de-France est à se doter d'un ordinateur de bureau.

CONSIDERANT QUE ledit ordinateur ne pourra être en opération pour la confection des comptes de taxes pour le 28 février 1977.

EN CONSEQUENCE, Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire qu'une demande d'un délai de 30 jours soit soumise au Ministère des Affaires municipales pour l'envoi des dits comptes.

77-015

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que M. le Maire, Maurice Paquin et le Secrétaire-Trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à négocier et à signer un emprunt par billets pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France ou à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins de Trois-Rivières au montant de \$75,000 aux fins d'acquitter le coût du règlement No 126.

77-016

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que M. Le Maire Maurice Paquin et le Secrétaire-Trésorier M. Gilles Toupin soient autorisés à négocier et à signer un emprunt par billets pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France ou à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins de Trois-Rivières au montant de \$19,000 aux fins d'acquitter le coût du règlement No 127.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-017

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Lorenzo Larkin et RESOLU à l'UNANIMITE que le règlement portant le No 126 concernant l'achat d'un camion et ses accessoires et prévoyant un emprunt par billets au montant de \$75,000 pour en acquitter le coût soit adopté.

77-018

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lorenzo Larkin et RESOLU à l'UNANIMITE que le règlement portant le No 127 concernant l'achat d'un ordinateur de bureau et de ses accessoires et prévoyant un emprunt par billets au montant de \$19,000 pour en acquitter le coût soit adopté.

77-019

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que les personnes ci-après nommées soient désignées pour former le nouveau comité industriel et commercial soient:

M. Lionel Simard  
M. Serge Hamel  
M. Anselme Huot  
M. Le Maire Maurice Paquin

77-020

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France soit autorisée à verser au Comité industriel et commercial une somme de \$100 pour pourvoir à leurs dépenses d'articles de bureau, papeterie et autres fournitures.

77-021

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que la Firme Pluritec Consultants soit autorisée à préparer un plan d'aménagement pour le projet d'un parc industriel à St-Louis-de-France qui se situerait comme suit: vers le nord borné par le boul. St-Alexis, au sud, par le projet de l'autoroute 40, vers l'est par le rue Beudet et à l'ouest par la route 157 et comprenant une partie des lots 76 à 477 inclusivement.

77-022

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que demande soit faite au gérant de la Compagnie Bell Canada aux fins d'obtenir une ligne privée pour M. Lionel Simard, conseiller municipal, aux fins de faciliter l'exercice de ses fonctions et demeurant au 1590, boul. St-Jean Est dans la Municipalité de St-Louis-de-France dont le numéro est 376-1122.

77-023

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que les résolutions 76-604, 76-605 et 76-608 soient rescindées à toutes fins que de droit et remplacées par les résolutions 77-024, 77-025 et 77-026.

77-024

CONSIDERANT QU'il est devenu nécessaire et urgent pour la Corporation Municipale de St-Louis-de-France d'aménager chez nous une zone industrielle et commerciale.

CONSIDERANT QUE des demandes pressantes de la part d'entreprises de chez nous désireuses de prendre de l'expansion en vue de doubler le nombre d'emploi.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

CONSIDERANT QUE la Corporation Municipale a prévu dans son plan de zonage une zone industrielle à partir de la route 157 jusqu'à la Rue Beaudet, sur le côté sud du boul. St-Alexis Est.

CONSIDERANT QUE les lots y requis font partie d'un groupe de terres destinées à un aménagement pour une zone industrielle.

CONSIDERANT QUE le Ministère des Terres et Forêts qui possèdent les lots 476 et 477 a déjà fait préparer à notre intention un plan de cadastre.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Lorenzo Larkin et RESOLU à l'UNANIMITE de demander au Ministre des Terres et Forêts de bien vouloir céder pour la somme nominale de(\$1.00) un dollar les résidus des lots 476 et 477 à la Municipalité de St-Louis-de-France et ce dans le plus bref délai possible.

77-025

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard que demande soit faite au Ministère des Transports de prévoir dans leurs plans pour la construction de la future autoroute 40 une traverse routière le long de la rivière St-Maurice et sous le futur pont enjambant la rivière St-Maurice aux fins d'effectuer la continuité du futur boulevard des Estacades situé au Cap-de-la-Madeleine et aux fins de le prolonger vers le nord vers le long de la rivière St-Maurice.

77-026

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Lorenzo Larkin

a) Que demande soit soumise au Ministère des Transports, aux fins de prévoir lors de la reconstruction de la route 157 dans les limites de la municipalité de St-Louis-de-France un éclairage adéquat ainsi que d'en prendre la charge.

b) D'étudier la possibilité d'installer un éclairage adéquat sur la route 352 à partir de la route 157 jusqu'aux limites de la municipalité de St-Louis-de-France.

77-027

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Emilien Lemire que demande soit faite à la Cité du Cap-de-la-Madeleine de bien vouloir prévoir dans leurs futurs plans pour le prolongement vers le nord du boul. Des Estacades et de le diriger le long de la Rivière St-Maurice jusqu'aux limites de la municipalité de St-Louis-de-France aux fins d'en faire un boulevard panoramique.

77-028

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit autorisé à signer le contrat de vente pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France pour les lots 283-4 283-6 (Place Lapierre) en remplacement de l'ex-secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaiel.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-029

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard qu'une garantie monétaire soit demandée à M. Léonce Jacob, entrepreneur en construction, selon le règlement représentant 25% du coût du futur règlement d'emprunt affecté à la future construction du réseau d'aqueduc et d'égouts sur l'avenue Denis Roy et Place Jacob.

77-030

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard que M. Edouard Lair, ingénieur, soit autorisé à préparer les plans et devis pour une extension d'aqueduc et d'égouts sur L'Avenue Denis Roy (lot. 273-20) ainsi que sur Place Jacob (lot 273-83) et à les présenter au Ministère de l'Environnement pour approbation.

77-031

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que le maire, M. Maurice Paquin et le Secrétaire-Trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France un droit de passage demandé par l'Hydro-Québec sur les lots 276-58 et 277-85.

77-032

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir soit enlever ou déplacer la ligne électrique située entre les lots 279 et 280 à la hauteur du boul. St-Jean Ouest aux fins de les replacer soit le long de la voie de contournement et ce sur une longueur de 600 pieds. (Référence plan 31151 par Serge Hamel, arp-géom. 7 juillet 1976).

77-033

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que demande soit faite au Conseil de Comté de Champlain d'intervenir auprès du Ministère des Communications en vue de l'installation d'une répétitrice à Trois-Rivières ou aux environs afin de desservir la population de la Mauricie qui ne peut recevoir adéquatement les émissions du canal 15 ou 17 UHF lesquelles sont très instructives.

77-034

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Emilien Lemire que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soit autorisé à demander à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins des Trois-Rivières un délai de six mois sur l'emprunt de \$240,300 à 10 3/4% contracté le 19-07-76 pour le règlement No 109 (Votre dossier FC-6).

77-035

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que demande soit faite à M. Marcel Gagnon, Député du Comté de Champlain de nous préparer une entrevue avec le Ministre des Affaires Municipales, M. Guy Tardif aux fins de discuter de subvention sur un réseau d'aqueduc et d'égouts construit et aux fins d'en ajuster le financement (règlement No 109).

77-036

Il est PROPOSE par M. Emilien Lemire, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que demande soit faite au Ministère des Transports de bien vouloir céder à la municipalité de St-Louis-de-France pour la somme nominale de un dollar (\$1.00) les parcelles de lots suivants:

- a) 478-15 Gr 100' X 65' anciennement M. Albert Pépin
- b) 478-16 Gr 100' X 81.2' anciennement M. Jean-Paul Richard.

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**



No. de résolution  
ou annotation

c) 478-17 Gr 50' X 93.8' anciennement M. Dominique Gignac.

d) 478-17 Gr 50' X 98' anciennement M. Léo Morin  
aux fins du passage d'un futur collecteur d'égouts à cet endroit.

M. Lorenzo Larkin, Conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de construire une extension d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur l'Avenue Denis Roy et Place Jacob et pour autoriser un emprunt par billets au montant approximatif de \$65,000 pour en acquitter le coût.

M. Lionel Simard, Conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'achat de terrain pour un futur site industriel et pour autoriser un emprunt par billets au montant de \$100,000 pour en acquitter le coût.

M. Lorenzo Larkin, Conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'achat de terrains, services professionnels et la construction d'une partie d'un réseau aqueduc-égouts et d'un collecteur d'égouts dans la Municipalité de St-Louis de France et pour autoriser un emprunt par obligations au montant de \$800,000 pour en acquitter le coût.

Monsieur Emilien Lemire, Conseiller, donne avis de motion pour abroger à toutes fins que de droits le règlement No 113 concernant un règlement d'emprunt de \$800,000 pour la construction d'une usine d'épuration des eaux. (Approuvé par la Commission Municipale de Québec et les Affaires Municipales le 15 janvier 1976 et portant le No D 93-453).

Avis de motion est donné par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin de la présentation d'un règlement pour fixer à 4 ans la durée des fonctions du maire et des conseillers municipaux.

Monsieur Lionel Simard, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée.

*Adopté le: 7 février 1977*

*Maurice Paquin, Maire*

*Lionel Simard, Sec. Trés.*

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. - No. 5614-M

*Remplacé par  
avis de motion  
du 22 jan. 77  
p. 233 M.P.S.*

*Remplacé par  
avis de motion  
du 22 jan. 77  
p. 233 M.P.S.*

*Remplacé par  
avis de motion  
du 22 jan. 77  
p. 233 M.P.S.*

*Remplacé par  
avis de motion  
du 22 jan. 77  
p. 233 M.P.S.*

*Remplacé par  
avis de motion  
du 22 jan. 77 p. 233  
77-037 M.P.S.*



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, samedi, le 22 janvier 1977 à 10 heures A. M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Mme Jeannette Leboeuf  
Lorenzo Larkin  
Léo Rouette  
Emilien Lemire  
Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

Les avis ont été signifiés tels que requis par la loi.

77-038

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin que le conseil de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France se porte garant de l'insuffisance du contenu de l'avis public de convocation en assemblée publique du règlement No 101-B.

77-039

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le conseil de la corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France se porte garant de l'insuffisance du contenu de l'avis public de convocation en assemblée publique du règlement No 101-A.

77-040

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que l'article 5 du règlement No 101-A soit retranché.

77-041

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que l'article 1 du règlement portant le no 126 soit modifié de façon à référer à une estimation préparée par Trois-Rivières White Truck Sales Ltd par Monsieur Paul Trépanier en date du (18 décembre 1976) et que cette estimation est annexée au règlement No 126 pour en faire partie.

77-042

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Emilien Lemire que l'article 1 du règlement portant le No 127 soit modifié de façon à référer à une estimation préparée par M. Bernard Fontaine, représentant de la Compagnie Philips Electronique Ltée, en date du 23 décembre 1976 et que cette estimation est annexée au règlement No 127 pour en faire partie.

77-043

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Emilien Lemire que M. Le maire, Maurice Paquin, soit autorisé à détenir pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, le permis d'exploitation du casse-croûte situé à 671, Avenue des Loisirs, au Centre Sportif de St-Louis-de-France.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-044

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le bureau du Centre Sportif situé au 671, Avenue des Loisirs dans la Municipalité de St-Louis-de-France soit loué au projet PIL.

Que les revenus de location soient versés au bénéfice du casse-croûte du Centre Sportif.

77-045

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette d'autoriser les Consultants Pluritec à apporter des modifications sur le projet du collecteur d'égouts sanitaires (Référer à la rencontre du 13/1/77).

77-046

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que les Consultants Pluritec soient autorisés à préparer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France les documents nécessaires à la demande de subventions sur le projet d'égouts collecteur.

Avis de motion est donné par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, aux contribuables d'une partie de l'Avenue Denis Roy se situant entre la route 157 et la Place Jacob ainsi que la rue Place Jacob de la présentation à une séance subséquente d'un règlement d'emprunt au montant (de \$65,000) <sup>ajouté de \$2500.00</sup> aux fins de construire une extension d'aqueduc et d'égouts et pour en acquitter le coût.

Avis de motion est donné par M. Le Conseiller Lionel Simard de la présentation à une séance subséquente d'un règlement d'emprunt au montant de \$100,000 aux fins d'acquérir les lots 475, 476, 477 et 84 aux fins d'en faire un futur site industriel ainsi que pour la préparation d'un plan d'aménagement dans la zone i 7 préparé par Pluritec Consultants et pour en acquitter les coûts.

Avis de motion est donné par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin de la présentation d'un règlement aux fins de fixer à 4 ans la durée des fonctions du maire et des conseillers municipaux selon les dispositions du code municipal, chapitre premier B art. 249e-249f.

M. Le Conseiller Lorenzo Larkin donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'achat de terrains pour la construction d'une partie d'un réseau d'aqueduc et d'égouts et d'un collecteur d'égouts à partir de la rivière St-Maurice et vers le sud est jusqu'à la partie du lot P-76, retenir les services professionnels et pour autoriser un emprunt par obligations au montant de \$800,000 pour en acquitter les coûts.

Avis de motion est donné par M. Le Conseiller Emilien Lemire pour abroger à toutes fins que de droits le règlement No 113 concernant un règlement d'emprunt au montant de \$800,00 pour la construction d'une usine d'épuration des eaux approuvé par la Commission Municipale de Québec et les Affaires Municipales le 15 janvier 1976 et portant le No D-93-453.

77-047

Monsieur Emilien Lemire, Conseiller, Propose la levée de la présente assemblée

*Adopté le : 7 fév. 1977*

*Maurice Pagnon, Maire*

*André Dupuis, Sec. Trés.*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 7 février 1977 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard

Albert Trépanier

Mme Jeannette Leboeuf

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-048

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard, Conseiller et RESOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

77-049

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU que les procès-verbaux des sessions du 3 janvier 1977, 15 janvier 1977 et 22 janvier 1977 soient adoptés.

77-050

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU que la liste des comptes à payer au 31 janvier 1977 au montant de \$21,943.41 et la liste de paie des pompiers au montant de \$26.00 soient adoptées.

77-051

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que le règlement portant le No 128, règlement déterminant, imposant et prélevant certains droits annuels, taxes d'affaires, permis et licences abrogeant le règlement No 57 dans la Municipalité de St-Louis-de-France soit adopté.

### REGLEMENT No 128

Règlement concernant l'imposition des permis, licences et des taxes d'affaires dans la Municipalité de St-Louis-de-France

-----  
ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'amender les dispositions du règlement No 57, déterminant, imposant et prélevant certains droits annuels, permis, licences et taxes d'affaires.

ATTENDU QU'après dix années d'existence, la réforme dudit règlement s'impose.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur Le Conseiller Lorenzo Larkin lors de la session tenue jeudi, le 23 décembre 1976.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU qu'un règlement portant le numéro 128 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ainsi ce qui suit:

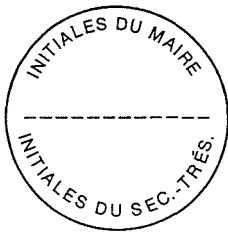
#### CHAPITRE I

#### Définitions

1-001 A moins de dérogation expresse ou à moins que le contexte s'y oppose, les locutions, termes et mots suivants ont, dans la présent règlement, le sens et l'application ci-après:

a) Exercer une profession: signifie tenir dans la paroisse un bureau à cette fin ou remplir une des fonctions ou accomplir





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

un ou des actes définis par la loi ou reconnus par l'usage comme étant du domaine d'une profession, de façon permanente ou habituelle ou périodique, dans un bureau ou dans un local quelconque utilisé à cette fin dans la paroisse, soit à son propre compte, soit pour le compte d'une autre personne exerçant la même profession.

b) Exploiter un commerce; la personne qui occupe à cette fin dans la ville un bureau, un magasin, un entrepôt, un hangar, une salle d'échantillon, d'exposition ou d'essayage, un bureau de commerce par catalogue, téléphone ou autrement, un local ou un terrain quelconque, ou qui dans la ville vend ou entrepouse, expose ou offre en vente une marchandise ou un produit quelconque soit par elle-même, soit comme ou par agent.

c) Personne: signifie une ou des personnes physiques, une firme, un syndicat, une société, une compagnie ou une corporation.

d) Le masculin: comprend le féminin et le singulier comprend le pluriel et vice-versa.

e) Agent: comprend l'agent proprement dit, le préposé, le mandataire et l'employé.

f) Place d'affaires: signifie un bureau, un studio, un atelier, une boutique, un logement, un local ou un terrain quelconque où une personne exploite un genre d'affaires quelconque, exerce une profession ou art, exploite un service, une entreprise ou un commerce quelconque par ou pour elle-même, par ou comme agent.

g) Genre d'affaires ou de commerce: s'applique indifféremment à tout commerce, établissement financier ou commercial, occupation art, profession ou moyen de profit etc... ou à toute catégorie de commerce ou d'affaires, définie par le présent règlement et exercé par une personne de la paroisse.

h) Contracteur ou entrepreneur ou sous-entrepreneur; désignent et comprennent toute personne, compagnie, association ou corporation ainsi que tout entrepreneur menuisier, charpentier, peintre en bâtiment, tuilier, décorateur, poseur de tapisserie, maçon, tailleur de pierre, plâtrier, briqueteur et briquetier et qui exécutent dans un but lucratif un ouvrage déterminé ou non, en tout ou en partie en fournissant la main-d'oeuvre ou les matériaux, travaillant à son propre compte, soit à l'heure, à la pièce ou à forfait, par convention verbale, écrite ou autrement, un ou plusieurs travaux de construction, installation, réfection, réparation, entretien, démolition, et transport des immeubles, chemins, aqueduc, quais, canaux, tunnels, ponts, ponceaux, murs de soutènement, aéroport, nivellement et terrassement, installation et entretien des lignes de transmission électrique et téléphonique, système de plomberie, chauffage d'électricité, plantation de pieux, travaux de bois ou de ciment, rues en ciment, travaux de pavage, viaduc, creusement de puits, écluses, terrains de jeux et tout travail semblable nature; ils comprennent également les personnes qui construisent deux maisons ou plus par année, sur leurs propres terrains dans le but de les revendre.

i) Résidant: signifie toute personne, telle que définie au paragraphe "c" du présent article, ayant sa résidence, son siège social ou sa principale place d'affaires dans les limites de la municipalité ou qui l'a depuis moins de douze (12) mois et qui n'a pas d'évaluation telle que spécifiées au paragraphe "i" du présent article.

k) Valeur annuelle: signifie valeur locative annuelle des lieux occupés telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.

l) Maison de chambres: signifie une maison où il y a plus de deux (2) chambres louées à des étrangers.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

### CHAPITRE II

#### Dispositions générales

- 2-001 Tous les droits, taxes, permis ou licences imposés ou exigés par le présent règlement le sont pour l'année de calendrier, subséquentement, d'année en année.
- 2-002 Le montant annuel des droits ou taxes sont dûs et exigibles en entier pour toute l'année d'imposition, le ou avant le premier janvier, chaque année, sans qu'il soit nécessaire de faire un rôle de perception, ou que le nom de la personne ou de l'immeuble ou la partie d'immeuble à qui ou en rapport avec lesquels la taxe est imposée, soient imposée au rôle d'évaluation ou au rôle de perception.
- 2-003 Lorsqu'une personne telle que définie au paragraphe "c" de l'article 1 du présent règlement, aura obtenu un permis ou licence pour un travail quelconque commencé après le 1 septembre et que ce travail ne sera entièrement terminé au début de l'année suivante, le permis ou la licence sera valide jusqu'au 1 mars de l'année suivant l'émission de son permis ou de sa licence.
- 2-004 La personne qui n'a pas payé les droits ou la taxe d'affaires ou qui n'a pas obtenu le permis ou la licence qui y sont prévus pour l'année en cours, en rapport avec l'exercice de la ou des professions, du ou des arts, la pratique du ou des métiers, ou l'exploitation du ou des entreprises ou commerces exercés ou exploités dans la municipalité est toujours en demeure de verser à la municipalité le montant annuel dû en rapport avec son occupation ou son exploitation, à toute époque de l'année, et elle contrevient jour par jour aux dispositions du présent règlement et est passible des peines qui y sont prévues, à défaut de se procurer le permis ou la licence nécessaire en pareil cas. Avant d'entreprendre l'exercice de sa profession ou de son art, la pratique de son métier ou l'exploitation de son service, de son entreprise ou de son commerce, ou avant d'ajouter un genre quelconque d'affaire à son exploitation précédente, lesquels permis ou licences ne seront émis que sur tout paiement dû ou exigible. De plus si le secrétaire-trésorier doit aviser le contrevenant par courrier recommandé, une charge de frais d'avis au montant de \$2.00 sera imposée.
- 2-005 Lorsque la base de la taxe consiste dans son pourcentage de la valeur annuelle des lieux déterminés au rôle d'évaluation en vigueur au moment où l'entreprise débute, ou s'il s'agit de la continuation d'une entreprise, au premier janvier de chaque année, cette évaluation sert au calcul de la taxe.
- 2-006 Les droits et taxes annuels imposés par le présent règlement n'excéderont pas dans aucun cas cent dollars (\$100.00) pour un même résidant pour un seul et même établissement excepté ceux visés par l'article 700 du Code Municipal.
- 2-007 Un non-résidant devra payer cinquante pour cent (50%) de plus que le résidant, pourvu que le montant de l'imposition annuelle ne dépasse en aucun cas cent dollars (\$100.00) pour un même non-résidant pour un seul et même établissement.
- 2-008 Lorsqu'une personne exploite dans un même établissement différents moyens de profits ou d'existence et aussi lorsqu'une personne exploite plusieurs établissements séparés, chaque moyen de profit ou d'existence, tels qu'énumérés et définis par le présent règlement, est imposé séparément, les uns s'additionnent aux autres, pour former le montant total exigible de telle personne, pour tel ou tels établissements dans la limite des maxima prévus aux articles 2-006 et 2-007 du présent règlement. Cette disposition ne s'applique qu'au cas d'imposition pour un montant fixe, sans relation avec la valeur annuelle des lieux.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

2-009 Les taxes et droits imposés par le présent règlement portent intérêts au taux de 18% l'an à compter du premier jour d'avril de chaque année ou selon le cas, 30 jours après la signification d'un avis.

2-010 Ces taxes et droits imposés sous forme de permis ou de licence seront émis par le bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité sur paiement de la totalité des taxes droits et intérêts exigibles.

2-011 Ces permis et licences devront être affichés en tout temps à un endroit exposé à la vue public à la place d'affaires du détenteur du permis ou sur ou dans le véhicule servant à l'exploitation de l'entreprise ou porté sur soi par la personne qui en aura besoin pour vaquer à son occupation commerciale si, elle n'occupe pas dans la municipalité un établissement porté au rôle d'évaluation.

2-012 Tout détenteur de permis ou toute personne sujette à toute imposition ou obligation en vertu du présent règlement devra fournir à l'officier de la municipalité tout renseignement jugé utile pour la bonne application du présent règlement et devra lui faire voir son permis ou son certificat émis sous autorité.

2-013 Quoique le présent règlement ordonne l'imposition de certains droits ou taxes sous forme de permis ou de licence ou décrète une amende ou un emprisonnement à défaut de paiement desdits droits ou taxes, le Conseil peut à son choix au lieu de porter plainte pour chaque infraction au présent règlement, poursuivre en justice le couvreur desdits droits et taxes et intérêts, que le nom de la personne sujette aux droits ou taxes soit porté ou non au rôle d'évaluation ou de perception, ou le genre d'affaires ou l'un des genres d'affaires exploités ou non omis du rôle d'évaluation ou de perception.

### CHAPITRE III

#### Les professions

3-001 Il est imposé sur toute personne exerçant dans la municipalité une profession quelconque et plus particulièrement l'une ou l'autre des professions ci-après énumérées, une taxe annuelle d'un montant fixe de quarante dollars (\$40.00) sans limiter l'énumération des professions visées au présent article, les dispositions dudit article s'appliquent aux agronomes, architectes, ingénieurs-professionnels, arpenteurs-géomètres, avocats, comptables, chiropraticiens, dentistes, médecins, notaires, optométristes, pharmaciens et vétérinaires.

### CHAPITRE IV

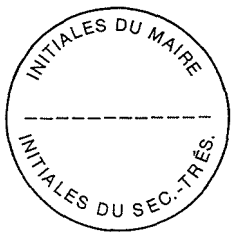
#### Services publics

4-001 La taxe annuelle imposée à toute personne exploitant dans la municipalité un service de gaz naturel ou y vendant au détail le gaz naturel, pour l'éclairage, le chauffage ou la force motrice est de cent dollars (\$100.00).

4-002 La taxe annuelle imposées à toute personne exploitant dans la municipalité un service de messagerie par chemin de fer est de soixante-quinze dollars (\$75.00).

4-003 La taxe annuelle imposée à toute personne exploitant dans la municipalité un service de télégraphe, avec place d'affaires dans la municipalité, agissant directement ou par agent, est de soixante-quinze dollars (\$75.00).

4-004 La taxe annuelle imposée à toute personne exploitant dans la municipalité un service de téléphone est de cent dollars (\$100.00).



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

### CHAPITRE V

#### Transport

5-001 La taxe annuelle imposée à toute personne exploitant dans la municipalité un service de louage de véhicules-automobiles de promenade (drive yourself) avec ou sans place d'affaires ou bureau inscrit au rôle d'évaluation est de cinquante dollars (\$50.00).

5-002 Pour l'exploitation d'un service de camionnage ou de routier pour le transport des matériaux, d'effets ou de marchandises soit dans les limites de la municipalité, la taxe annuelle sera de vingt-cinq dollars (\$25.00)

5-003 Dans tous les cas où il n'existera pas de locaux, bâtisses, ou terrain spécialement portés au rôle d'évaluation comme servant à des fins de transport, la taxe exigible, annuelle sera de cent dollars (\$100.00).

### CHAPITRE VI

#### Les arts

6-001 Il est imposé sur toute personne exerçant dans la municipalité un art quelconque, et plus particulièrement l'un ou l'autre ou plusieurs des arts ci-après énumérés, dans un même établissement, une taxe annuelle des lieux occupés à cette fin.

6-002 Sans limiter le nombre des arts visés par l'article précédent à ceux contenus à l'énumération ci-après, les dispositions du présent règlement s'appliquent aux suivants: céramique, chant, danse, dessin, ébénisterie, ferronnerie, gravure, horlogerie, imprimerie, journalisme, optique, orfèvre, maroniquerie, musique, peinture, photographie, reliure, sculpture, taille de pierre et tapisserie. Toute exposition d'art sera imposée au montant fixe de vingt-cinq dollars (\$25.00) par année.

6-003 L'art du journalisme s'applique à la personne qui édite ou publie un journal ou un périodique quelconque dans la municipalité.

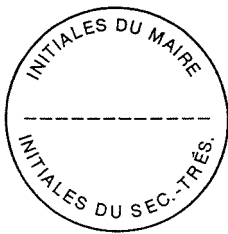
6-004 N'est pas visé par le présent règlement l'exercice d'aucun art auquel une personne peut s'adonner dans un but non lucratif ou comme d'un enseignement administré soit par la province, soit par une commission scolaire, soit par une communauté religieuse. Ne sont pas visés par le présent règlement les artistes donnant des démonstrations concerts ou spectacles, dont les recettes sont en partie versées à des organisations de bien-être social ou des organisations paroissiales ou charitables.

### CHAPITRE VII

#### Les métiers et les techniques

7-001 Il est imposé sur toute personne pratiquant dans la municipalité à son propre compte, un métier ou une technique quelconque, et plus particulièrement l'un ou l'autre des métiers ou techniques ci-après énumérés, une taxe annuelle d'un montant fixe variable selon le genre de métier ou technique tel que ci-après édictée.

Accordeur d'instrument de musique quelconque.....	15.00
Affûteur.....	15.00
Barbier, coiffeuse, coiffeur.....	25.00
Blanchisseur (voir article 7-002).....	25.00
Cireur de chaussures.....	5.00
Cordonnier ou sellier.....	25.00
Corsetière, couturière, dentellière et/ou modiste.....	25.00
Dynamiteur.....	15.00
Electronicien.....	25.00
Forgeron.....	15.00
Lettreur.....	25.00
Masseur.....	25.00
Modeleur.....	25.00



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Ramoneur.....	25.00
Réparateur de parapluie.....	15.00
Rembourreur.....	25.00
Serrurier.....	25.00
Technicien dentaire.....	25.00
Vidangeur.....	50.00
Mécanicien.....	25.00

7-002 Les personnes qui pratiquent le métier de blanchisseur à domicile dans le logement privé servant de maison d'habitation portée au rôle d'évaluation comme telle sont exemptes de la taxe ou de permis.

7-003 Le détenteur d'un permis ou d'une licence pour exercer un métier ou une technique peut, en plus de pratiquer son métier ou sa technique, vendre les produits de son travail et les matériaux qu'il emploie dans la pratique de son métier ou de sa technique.

### CHAPITRE VIII

#### Les entreprises

8-001 Il est imposé à toute personne exploitant dans la municipalité à son propre compte, une entreprise quelconque et plus particulièrement l'une ou l'autre des entreprises ci-après énumérées, une taxe annuelle et fixe et unique variable selon le genre d'entreprise telle que ci-après édictée:

Entrepreneurs généraux.....	60.00
Entrepreneurs en vente et en posage de vitres et vitrines.....	25.00
Entrepreneur en fourniture et installation de portes et châssis.....	50.00
Entrepreneur pour la vente ou l'installation d'auvents ou d'appareils semblables.....	50.00
Entrepreneurs en sablage et en finition de planchers.....	25.00
Entrepreneurs en construction de béton <sup>ou</sup> de ciment.....	25.00
Entrepreneurs quelconques non autrement visés au présent règlement.....	25.00
Tous les autres entrepreneurs décrits au paragraphe "H" des définitions vingt-cinq dollars (\$25.00).	

### CHAPITRE IX

#### Les établissements financiers

9-001 Il est imposé sur toute banque ou banquier et sur tout agent de banque et de banquier une taxe annuelle fixe et unique de \$100.00 (cent dollars). Le permis comporte le droit d'agir comme courtier en valeurs, en plus de faire les opérations ordinaires de banque et d'échange.

9-002 La taxe annuelle imposée à tout courtier en valeur, agent ou vendeur d'obligations, débetures ou actions de \$30.00 (trente dollars).

9-003 La taxe annuelle imposée sur tout liquidateur, prêteur sur gages ou maison de recouvrement de comptes est de \$100.00 (cent dollars) pour chaque genre d'affaires ou pour tout agent. Le permis de recouvrement de comptes est de \$100.00 (cent dollars) pour chaque genre d'affaire ou pour tout agent. Le permis de recouvrement de comptes n'est pas exigible des avocats en exercice, dont c'est une fonction prévue par la loi.

9-004 Il est imposé sur toute personne exploitant une maison d'affaires dite "Compagnie de Finance" et dont l'activité principale est le prêt à court terme avec ou sans garantie mobilière une taxe annuelle de \$100.00 (cent dollars), qu'il s'agisse de bureau principal ou de représentant.



# Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

## CHAPITRE X

### Commerces et entreprises locales

No. de résolution  
ou annotation

10-001 A moins de stipulations expresses à l'effet contraire, il est imposé sur toute personne, société ou compagnie exploitant dans les limites de la municipalité un commerce quelconque porté au rôle d'évaluation ou non une taxe annuelle selon le genre de commerce tel que ci-après édicté:

Abattoir.....	100.00
Carrières sous toutes formes: sable, grains, pierres.....	100.00
Commerce de bois sous toutes ses formes.....	50.00
Boucher.....	25.00
Boucher-épiciers.....	25.00
Épiciers.....	25.00
Garage pour tout genre de réparations.....	100.00
Station service seulement.....	25.00
Marchand général.....	25.00
Marchand de fruits.....	50.00
Manufacture de tout genre.....	100.00
Restaurant.....	25.00
Restaurants où l'on sert des repas.....	25.00

Tout autre genre de commerce non édicté au paragraphe ci-dessus devront payer vingt-cinq dollars (\$25.00).

## CHAPITRE XI

11-001 Il est imposé une taxe annuelle fixe et unique sur toute personne exploitant dans la municipalité l'un des commerces suivants: la dite taxe étant variable selon le genre de commerce, tel que ci-après énoncée: personne faisant la sollicitation et la vente de porte en porte de marchandises quelconques pour elle-même ou pour ou comme agent ou représentant ou comme colporteur la somme de vingt-cinq dollars (\$25.00).

Personne sollicitant ou faisant la vente du produit de sa fabrication personnelle ou de produits de sa ferme ou de son jardin, vingt-cinq dollars (\$25.00).

Personne exploitant un permis de vente de boissons ou liqueurs alcooliques: cinquante dollars (\$50.00).

Les commerces de nettoyage ou de teinture: vingt-cinq dollars (\$25.00).

Entrepôts ou voûtes pour vêtements de fourrure: cinquante dollars (\$50.00).

Personne faisant le commerce d'articles d'occasion, de rechange (second-hand), et de rebuts: vingt-cinq dollars (\$25.00).

Sur tout colporteur, c'est-à-dire sur toute personne qui porte avec elle des objets, effets ou marchandises avec l'intention de les vendre ou de les offrir en vente, que ces objets lui appartiennent ou appartiennent à autrui: vingt-cinq dollars (\$25.00).

## CHAPITRE XII

### Occupations et moyens divers de profit ou d'existence

12-001 Il est imposé une taxe annuelle et fixe et unique sur toute personne ayant une occupation et moyens divers de profits ou d'existence dans la municipalité, ladite taxe étant variable selon le genre d'occupation, moyens divers de profits ou d'existence, tels que ci-après énoncés:

Courtier ou agent d'immeubles.....	50.00
Courtier d'assurances autre que les agents particuliers de Compagnie.....	50.00



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Directeur de funérailles ou de salon mortuaire.....	100.00
et tout ce qui se rattache à cette occupation.....	100.00
Embouteilleur de liqueurs douces, eaux gazeuses, eaux minérales et autre liqueurs du même genre, cidre.....	100.00
Laveur de vitres.....	25.00
Personne faisant la fabrication et/ou la vente d'eau de javel.....	25.00
Personne faisant la fabrication et la vente de peaux vertes.	50.00
Personne offrant en vente ou vendant dans la municipalité des marchandises provenant des fonds de banqueroute ou de faillite par encan ou non.....	100.00
Personne faisant le commerce de publicité dans la municipalité par affiches sur panneaux-réclames.....	25.00
Photographes, sauf les photographes au service d'un journal ou périodique.....	50.00
Publicitaires par imprimés, radio ou télévision.....	50.00

12-002 Il est imposé sur toute personne n'occupant pas un établissement porté au rôle d'évaluation, comme établissement commercial qui fait la vente et la livraison ou l'un des deux, de pain, ou de pâtisserie, du lait ou des autres produits laitiers, de gaz propane et tous les autres produits similaires ou connexes, une taxe de cinquante dollars (\$50.00).

12-003 Il est imposé une taxe de cinquante dollars (\$50.00) sur tout crieur public, sauf dans l'exercice d'une fonction publique, et ce pour chaque évènement publié, que le crieur se serve de moyens naturels ou artificiels, mécaniques ou électriques ou de véhicules avec ou sans haut-parleur ou de haut-parleurs fixes pour annoncer l'évènement. Cette disposition ne s'applique pas lorsque l'évènement annoncé consiste dans une organisation d'oeuvres de charité ou patronné par une corporation sans but lucratif. Elle ne s'applique pas également lorsqu'il s'agit d'annoncer des évènements religieux, patriotiques, politiques.

12-004 Il est imposé une taxe annuelle et fixe de cent dollars (\$100.00) sur toute personne vendant à l'encan des marchandises faisant l'objet d'un commerce. Cette disposition ne s'applique pas à la vente à l'encan de ménage de maison ou d'instruments ou d'animaux de ferme d'une personne qui quitte la municipalité ou qui cesse d'exploiter sa ferme ou de tenir maison, non plus qu'aux ventes en justice et en vente de charité.

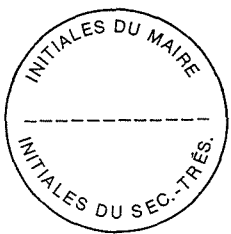
12-005 Il est imposé un droit de cinq dollars (\$5.00) pour tout transfert de tout permis ou licence d'affaires requis par le présent règlement.

12-006 Il est imposé une taxe annuelle fixe et unique de quinze dollars (\$15.00) par distributeur automatique autorisé par la loi fédérale et fonctionnant aux moyens de pièces de monnaie ou de jetons et servant exclusivement à la vente d'une marchandise quelconque et d'une valeur marchande généralement reconnue. Le présent article ne s'applique pas aux balances automatiques, aux appareils téléphoniques ainsi qu'aux appareils distributeurs de café, soupes, chocolats chauds, sandwiches et tout autre distributeur servant à la préparation et à la conservation des produits alimentaires.

### CHAPITRE XIII

#### Amusements

13-001 Il est imposé sous forme de permis sur toute personne exploitant dans la municipalité, et plus particulièrement sur l'un ou l'autre des genres d'amusements ci-après énumérés, une taxe annuelle fixe variable, telle que ci-après édictée:



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Personne exploitant une plage ou piscine publique.....	25.00
Personne exploitant une entreprise de louage de chaloupes ou d'embarcations quelconques.....	10.00
Personne exploitant une salle de danse.....	25.00
Personne exploitant un cinéma, un théâtre, ou une salle de spectacles.....	50.00
Personne exploitant une salle de quilles par allée.....	25.00
Personne exploitant une salle de réception non autrement visée par le présent règlement.....	25.00
Personne exploitant une salle de pool ou de billard par table,...	15.00
Personne exploitant tout jeu mécanique, phonographe ou autres appareils émettant mécaniquement ou automatiquement de la musique dans un but lucratif et fonctionnant au moyen de pièces de monnaie ou de jetons, par appareil.....	15.00
Personne exploitant comme propriétaire, agent ou directeur de cirque, une ménagerie ou un spectacle forain quelconque.....	100.00

Cependant la dite taxe ne sera pas exigée pour les organisations qui ont pour but d'aider les oeuvres religieuses, éducatives, patriotiques, sportives ou de charité.

13-002 Il est imposé une taxe fixe et unique de quinze dollars (\$15.00) par représentation de théâtre, de concert ou d'autres spectacles intérieurs organisés dans un but lucratif dans la municipalité, sauf pour les spectacles de ce genre donnés par des amateurs ou pour des oeuvres de charité, des oeuvres religieuses, éducatives ou patriotiques.

### CHAPITRE XIV

#### Dispositions finales

14-001 Toute personne possédant une licence ou un permis qui prête ou loue sa licence ou son permis à une autre personne ou en fait un trafic ou qui fait usage de licence ou de permis en faveur d'une autre personne sans s'être fait transférer cette licence et avoir payé le droit exigible sur ce transfert, contrevient aux dispositions du présent règlement et est passible des peines qui y sont prévues.


14-002 Chaque fois que le présent règlement ordonne qu'une chose soit faite ou défend qu'une chose soit faite, le défaut d'exécuter l'obligation créée par le présent règlement ou la commission de l'acte défendu constitue contre cette personne la commission d'une infraction en vertu du présent règlement et le rend passible des peines qui y sont prévues, que le défaut ou la commission s'applique à aucune prescription positive ou à la défense formelle contenue au présent règlement.

14-003 Toute personne qui contrevient à quelque'une des prescriptions positives ou à quelque'une des dispositions prohibitives du présent règlement est passible d'une amende de vingt dollars (\$20.00) pour une première infraction et de cent dollars (\$100.00) pour chacune des infractions subséquentes, avec en plus le paiement des frais pour chaque infraction, et à défaut du paiement de cette amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas 2 mois (deux) dans la prison commune du district de Trois-Rivières, l'emprisonnement ordonné pour défaut de paiement de l'amende et des frais devant cesser en aucun temps sur tel paiement. Si l'infraction a un caractère de continuité, elle se répètera de jour en jour comme infraction séparée et pourra faire l'objet d'une plainte et d'une condamnation par jour.

14-004 Le présent règlement abroge à toute fin que de droit les règlements antérieurs et plus spécifiquement le règlement No 57.

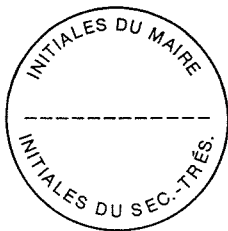
14-005 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi le jour de sa publication.

ADOPTÉ à la session du 7 février 1977

  
Maurice Paquin, Maire

  
Gilles Toupin, sec-trés.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-052

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU que le règlement portant le No 129 pour fixer à quatre ans la durée des fonctions du maire et des conseillers de la municipalité de St-Louis-de-France soit adopté.

REGLEMENT No 129

Règlement pour fixer à quatre ans la durée des fonctions du maire et des conseillers.

-----  
ATTENDU QUE le terme d'office du maire et des conseillers de la Corporation de la Municipalité de la Paroisse de St-Louis-de-France est actuellement de deux ans;

ATTENDU QUE ce conseil est d'opinion qu'il serait à l'avantage de l'administration que ce terme soit prolongé de deux ans, afin de faciliter l'adoption d'une politique municipale à plus longue (partie;)

ATTENDU que la mise en force d'un terme de quatre années contribuerait aussi à réduire les dépenses électorales de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, ainsi que les dépenses des candidats;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le (15) janvier 1977.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard et RESOLU qu'un règlement portant le No 129 soit et est adopté.

A ces causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la Corporation de la Municipalité de la Paroisse de St-Louis-de-France, et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1. A compter des élections de cette municipalité qui auront lieu au cours du mois de novembre 1977, la durée des fonctions du maire et des conseillers de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France sera de quatre ans.

ARTICLE 2. Le présent règlement entrera en force et en vigueur dès qu'il aura été approuvé par le Lieutenant Gouverneur en conseil, publié en la manière ordinaire prescrite par la loi, et de plus dans la Gazette Officielle de Québec.

ADOpte à la session du 7 février 1977

*Maurice Paquin*  
Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-053

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que la liste du 31 janvier 1977 des plans de cadastre présenté par la Commission Municipale d'Urbanisme de la Municipalité de St-Louis-de-France soit acceptée.

77-054

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que le plan No S-1317, préparé par M. Yves Boivin, arp-géom., pour M. Roger Bordeleau en date du 22 décembre 1976 et montrant les lots 86-38-1, 86-39-1 et 86-39-2 soit accepté tel que présenté.

77-055

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que le plan No 31433, préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour M. Aurel Ouellet en date du 13 décembre 1976 et montrant les lots 86-107 à 130 inclus et 87-16 à 47 inclus soit accepté tel que présenté.

77-056

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que le plan No 31214 préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour la Corporation Municipale de St-Louis-de-France en date du 6 janvier 1977 montrant les lots 74-11 à 74-18 soit accepté tel que présenté.

77-057

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que le plan No 31128-2, préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour Parc Louix IX Inc. en date du 11 janvier 1977 et montrant les lots 274-207 à 274-117 inclus et 275-62 à 275-87 inclus soit accepté tel que présenté.

77-058

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que le plan No 31397, préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour M. John O'Connor en date du 13 janvier 1977 et montrant les lots 278-61 à 278-68 inclus et 279-15 à 279-19 inclus soit accepté tel que présenté.

77-059

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que la résolution passée en 1976 relativement à l'entretien des chemins d'Hiver s'applique aussi pour 1977.

77-060

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU que la session présente soit prolongée jusqu'à 24 heures si nécessaire.

77-061

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que l'on reporte à la prochaine session du 21 février 1977 à 7.30 P. M. les items 11 et 12 de l'ordre du jour de la présente session.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-062

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU d'aviser M. John O'Connor à ne plus permettre à aucun contribuable de son secteur d'effectuer le raccordement au service de l'aqueduc municipal sans autorisation du conseil.

77-063

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU qu'une subvention au montant de \$30.00 soit versée à l'organisation du Tournoi Pee-Wee à St-Louis-de-France.

77-064

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU d'aviser le conseil de comté: que les immeubles situés à l'intérieur de la municipalité et devant être vendus pour taxes non acquittées au conseil de comté de Champlain en mars 1977 et qui n'auraient pas d'adjudicataires soient adjugés à la Corporation Municipale de St-Louis-de-France.

77-065

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU que le maire, M. Maurice Paquin soit autorisé à acheter une filière pour les besoins du comité industriel et commercial.

77-066

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que M. Gilles Toupin soit autorisé à signer le contrat d'achat, pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France des lots 283-6 (rue) ainsi que 283-4(rue) appartenant à M. Maurice Lapierre en remplacement de l'ex-secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaiel devant Me Danielle Lesieur.

77-067

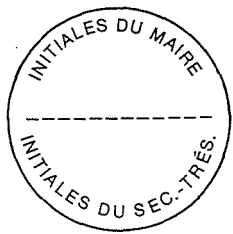
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf de réclamer de Central Asphalte le remboursement de la prime qu'a effectuée la Corporation Municipale de St-Louis-de-France à la Commission des Accidents du Travail pour l'année 1973 au montant de \$84.00.

77-068

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU à l'UNANIMITE que le plan "Des Coopérants" et la cotation préparée par Dave Mackay Inc, Courtiers d'assurances, pour la protection des membres du conseil et des employés municipaux, offrant l'assurance-vie aux membres du conseil municipal et l'assurance-vie-salaire-médicaments pour les employés municipaux soient acceptés.

77-069

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU à l'UNANIMITE  
A) Que la municipalité de St-Louis-de-France défraye à 100% le coût de la prime pour la protection d'assurance-vie des membres du conseil municipal.  
B) Que la municipalité de St-Louis-de-France défraye à 50% le coût de la prime pour la protection des employés municipaux selon le résolution 77-068



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-070

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la résolution 76-606  
soit rescindée à toute fin que de droit pour s'en reporter à la  
résolution 76-634.

77-071

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la résolution 76-587  
soit modifiée et complétée en ajoutant les détails suivants:

ATTENDU qu'un avis public a été donné le vingt-troisième  
jour du mois d'octobre mil neuf cent soixante-seize (1976), pour la  
mise en vente d'un emplacement appartenant à la Corporation Municipale  
de la Paroisse de St-Louis-de-France et se décrivant comme suit:

DESIGNATION: Un emplacement ayant front sur un chemin  
privé dans le rang St-Martin, en la paroisse de St-Louis-de-France, connu  
et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire  
numéro SOIXANTE-SIX (P. 66) du cadastre officiel du comté de Champlain,  
pour la paroisse de St-Maurice, dont celle de St-Louis-de-France est un  
démembrement, mais connu et désigné sur un plan non officiel préparé par  
Ernest Duplessis, arpenteur-géomètre, en date du dix janvier, mil neuf  
cent cinquante-huit (1958), comme étant composé des lots numéros DOUZE  
et TREIZE de la subdivision du lot originaire numéro SOIXANTE-SIX  
(66-12 et -13) du susdit cadastre, cedit terrain faisant une presque île  
ceinturée par la Rivières Champlain et reliée à la terre ferme par le chemin  
d'accès existant actuellement, avec bâtisse.

ATTENDU qu'une seule soumission a été présentée par  
EDMOND HEON pour l'achat de cet emplacement pour le prix de \$510.00  
et que cette offre a été jugée raisonnable.

EN CONSEQUENCE, sur motion dûment appuyée, il est  
unaniment résolu que:

- 1- La soumission présentée par Edmond Héon soit acceptée.
- 2- Que ladite Corporation Municipale soit autorisée à  
vendre audit Edmond Héon, avec garantie légale et clair et net de toute  
dette, hypothèque, privilège et redevance quelconque, l'emplacement  
ci-dessus décrit, pour le prix de \$510.00 payable comptant lors de la  
signature de l'acte de vente notarié à être préparé par Me Jean-Nil  
Héon, Notaire.
- 3- Que le Maire, Monsieur MAURICE PAQUIN et le  
Secrétaire-trésorier, Monsieur JACQUES GIMAIEL, soient et sont, par les  
présentes autorisés à signer pour et au nom de ladite Corporation  
Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, le contrat notarié  
devant être reçu devant Me Jean-Nil Héon, Notaire, ainsi que tous  
documents y relatifs.

77-072

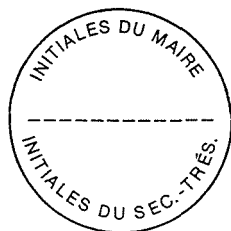
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la résolution 76-633  
soit rescindée à toute fin que de droit et remplacée par la résolution  
No 77-073

77-073

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard:

- a) Que demande soit faite à la Compagnie Groupe Commerce  
de libérer le cautionnement du secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaiel  
en faveur de la Municipalité de St-Louis-de-France pour le 1er janvier  
1977.
- b) Que demande soit faite à la Société d'assurance des  
Caisses Populaires d'émettre un bon de garantie pour le nouveau  
secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, à compter du 25 janvier 1977  
au montant de \$5,000. Que copie soit transmise au Ministère des Affaires  
Municipales. ADOPTE.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

77-074

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que demande soit faite auprès du bureau des archives de la Province de Québec pour l'obtention d'une copie de la charte de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, qui aurait été accordée vers le mois de janvier 1904.

Que ce document soit conservé dans les archives de ladite municipalité.

77-075

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le secrétaire-trésorier soit autorisé à demander par lettre à tous nos fournisseurs un état de compte détaillé accompagné des factures pour tous les achats effectués par la Municipalité de St-Louis-de-France pour le 30 de chaque mois.

77-076

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la Firme Samson Bélair et Associés, Comptables agréés soit autorisée à compléter la tenue des livres pour l'année 1976 et tous les travaux comptables pertinents, les états financiers et rapports prescrits par le Ministère des Affaires Municipales pour le compte de la Corporation Municipale de St-Louis de France.

77-077

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le nouveau secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit autorisé, en remplacement de l'ex-secrétaire-trésorier, M. Jacques Gimaiél, à signer l'acte de vente passée entre M. Armand Daviault et la Corporation Municipale de St-Louis-de-France devant Me Gilles Légaré, Notaire pour le lot 568-17 situé sur le boul. Langevin (Voir rés: 76-588).

77-078

CONSIDERANT que les contribuables résidents du boulevard Ste-Marguerite Est s'opposent à une réglementation de zonage industriel,

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU: Que les zones actuellement désignées au plan de zonage demeurent telles qu'elles sont actuellement.

Je, Jeannette Leboeuf, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement pour modifier le taux de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Je, Albert Trépanier, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement d'emprunt de \$25,000 pour un réseau d'aqueduc et d'égouts sur la Rue des Cèdres.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Je, Lionel Simard, conseiller de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement d'emprunt de \$45,000 aux fins de construire un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la Rue des Bouleaux.

Je, Jeannette Leboeuf, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement d'emprunt de \$25,000 pour l'aqueduc et égouts sanitaires pour le premier 500 pieds sur la Rue Bourassa.

Je, Lionel Simard, conseiller de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement d'emprunt pour aqueduc et égouts sanitaires sur une partie de la Rue Hôtel de Ville et une partie de la Rue O'Connor.

77-079

M. Albert Trépanier, conseiller, propose que la présente session soit ajournée au lundi, 21 février 1977.

*Adopté le 7 mars 1977.*

*Maurice Paquin, Maire*

*Albert Trépanier, conseiller*



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 21 février 1977 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard

Mme Jeannette Leboeuf

Albert Trépanier

Lorenzo Larkin

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### Liste des membres de la Commission Municipale d'Urbanisme

Monsieur Jean-Nil Héon, Président 376-4484  
118, rue Radisson  
Trois-Rivières

Monsieur Hervey Laplante, vice-président 376-7315  
1001, boul. St-Alexis Est  
St-Louis-de-France

Mme Martine De Bané, sec-trésorière 374-8181  
751, boul. St-Louis  
St-Louis-de-France

Monsieur Lorenzo Larkin 376-1118  
1141, boul. St-Alexis  
St-Louis-de-France

Monsieur Marcel F. Lemire 376-1380  
1470, boul. Ste-Marguerite Est  
St-Louis-de-France

Monsieur Jean-Guy Richard 375-2523  
791, Hôtel de Ville  
St-Louis-de-France

Monsieur Jean-Pierre St-Arnault 374-2898  
980, Caron  
St-Louis-de-France

Me Lucien Bédard, avocat 376-8925  
1181, boul. St-Alexis Est  
St-Louis-de-France

Monsieur Camille Buisson 376-2627  
1920, boul. St-Louis  
St-Louis-de-France

77-080

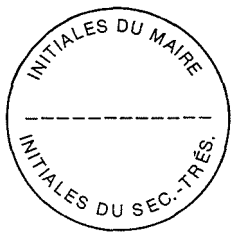
Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par Monsieur Lorenzo Larkin qu'une vérification soit faite à nos enseignes de rues concernant l'email vert sur les plaques aluminium qui se détériore.

77-081

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que M. Hervey Laplante remette à l'A.P.C.H.Q. une copie du rapport mensuel des émissions des permis de construction, c'est-à-dire, une copie conforme à celle que l'on envoie à Statistiques Canada.

77-082

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Albert Trépanier que les services de la Firme Pluritec soient requis pour établir les coûts approximatifs de la construction du réseau d'aqueduc et d'égouts, contingences etc... sur la Rue St-Maurice.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-083

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard que les services de la Firme Pluritec soient requis pour apporter les modifications au tracé du collecteur d'égouts dans la partie est du boul. St-Alexis tel que spécifié au dossier 6198 au compte rendu de la réunion tenue le 13 janvier 1977 entre les représentants de la Firme Pluritec et la Commission Municipale d'Urbanisme.

77-084

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard que M. Noël Hirse soit nommé conseiller au siège No 5 en remplacement du conseiller démissionnaire, M. Emilien Lemire.

Votent pour: M. Lorenzo Larkin, M. Lionel Simard et Mme Jeannette Leboeuf.

Vote contre: M. Albert Trépanier.

ADOPTE par la majorité des membres présents.

77-085

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier que M. Rodolphe Sévigny soit nommé conseiller en remplacement de M. Emilien Lemire démissionnaire au siège No 5.

Cette proposition n'ayant pas reçue de secondeur est rejetée.

77-086

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard que la liste des comptes au montant de \$1592.69 et \$104.00 soit adopté.

77-087

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit autorisé à effectuer le transfert du compte courant (compte général) de la Banque Royale du Canada à 295, rue des Forges à Trois-Rivières à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France au cours de mars 1977.

77-088

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard d'accorder à Mme René Larouche une servitude de droit de passage temporaire pour une conduite privée d'aqueduc située sur la rue "Place Larouche" lot 537-33 à 112 pieds de la Route des Pins et une deuxième située rue "Place du Golf" lots 507-48 situé entre les lots 507-43, 507-44 et 507-47.

77-089

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard que le Surintendant de l'aqueduc municipal, M. Réjean Marchand soit autorisé à installer les compteurs d'eau aux abonnés du réseau d'aqueduc municipal aux conditions devant être déterminées par le conseil.

77-090

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales l'autorisation d'aller sur le marché des Obligations pour un montant de \$500,000, représentant la balance du financement des règlements Nos 101 et 101B ainsi que retenir l'aide technique du service des obligations.

*Remarque et  
remplacé par son  
no. 77-112 p. 258*





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-091

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Lorenzo Larkin que M. Edouard Lair ing., soit autorisé à préparer le plan projet du prolongement du service d'aqueduc et d'égouts ainsi que l'estimé des coûts sur les rues Place Ouellet et rue Lefebvre, selon le plan de subdivision No 31433 en date du 13 décembre 1976.

77-092

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Lionel Simard que demande soit faite au Ministère des Transports de ne pas modifier de son site acutel la route 157 lors de l'élargissement entre les boul. St-Alexis Est et St-Alexis Ouest. *de futurs travaux*

77-093

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit autorisé à demander à la Firme Evaluation St-Maurice Inc. de préparer dans le plus bref délai, le répertoire des rues de la Municipalité de St-Louis-de-France.

77-094

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE Par Mme Jeannette Leboeuf que demande soit faite à la Firme Massicotte et Fils de nous fournir une preuve d'assurabilité pour responsabilité publique, tel que mentionné au devis dans le contrat de l'extension d'aqueduc et d'égouts Ste-Marguerite.

77-095

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que la Municipalité rembourse le compte de téléphone de l'Age d'Or, payé par Mme Marie Buissières sur présentation du reçu pertinent.

77-096

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Lionel Simard que le secrétaire avise l'Age d'Or qu'à l'avenir tout frais supplémentaire à la facture normale de service ne sera pas remboursé par la municipalité.

77-097

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que conformément au Code Municipal art. 392F paragraphe G et art. 21 Loi sur l'évaluation foncière 1971 ch. 50 et conformément aux dispositions prévues dans le règlement No 108 à l'article 2.2.2.6 déterminant la modalité à établir pour l'imposition du paiement pour fins de parcs ou de terrains de jeux.

Que cette imposition soit fixée à \$10.00 par lot cadastré officiellement et ce rétroactivement au 1er janvier 1977 d'après la recommandation de la Commission Municipale d'Urbanisme à sa réunion du 10 février 1977.

*Mme Jeannette Leboeuf*  
Je soussigné, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "règlement modifiant le règlement No 123 concernant l'assiette de l'ancien chemin du boul. Mauricien.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

*J.S.  
M.P.*

Je, soussigné, <sup>*M. Louis Simard*</sup> conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement d'emprunt concernant l'aqueduc et égouts sur Chemin Masse, Avenue Germain, Element et partie de la Rue Babineau.

*J.S.  
M.P.*

Je, soussigné, <sup>*M. Fernand Larbanc*</sup> conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur le boul. St-Jean Ouest pour une longueur d'environ 450 pieds et prévoyant un emprunt à cet effet.

77-098

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée.

*Adopté le 7 mars 1977*

*Maurice Faguin, Maire* *Gilles Dupuis*



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

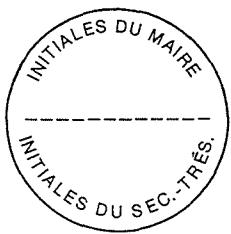
Je, soussigné Noël Hinse, ayant été nommé au poste de conseiller municipal de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France Comté Champlain, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

  
Noël Hinse

ASSERMENTE devant moi à St-Louis-de-France,  
ce septième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-  
dix-sept.

  
Gilles Toupin  
secrétaire-trésorier



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 7 mars 1977 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Mme Jeannette Leboeuf  
Albert Trépanier  
Lorenzo Larkin  
Léo Rouette  
Noël Hinse

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-099

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que les procès-verbaux des assemblées du 7 février 1977 et du 21 février 1977 soient adoptés tels que lus.

77-100

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que la liste des comptes à payer au 28 février 1977 au montant de \$78,380.75 et \$152.00 soit acceptée telle que lue.

77-101

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette et ADOPTE à l'UNANIMITE que le règlement portant le numéro 123-A, règlement abrogeant le règlement No 123 concernant l'assiette de l'ancien tracé du boul. Mauricien, situé sur les lots 511, 512 et 513 soit adopté.

### Règlement No 123-A

Règlement abrogeant le règlement No 123 concernant l'assiette de l'ancien tracé du boulevard Mauricien, situé sur les lots 511, 512 et 513.

-----  
ATTENDU QUE le chemin connu sous le nom de Boulevard Mauricien dans la Municipalité de St-Louis-de-France et faisant partie des lots 511, 512 et 513 a subi un nouveau tracé.

ATTENDU QUE l'assiette de ce chemin est maintenant inutilisé comme voie publique.

ATTENDU que les propriétaires riverainx désireraient utiliser le résidu de l'ancienne rue à leurs fins.

ATTENDU QU'un dossier préparé par Paul Michaud, arp-géom. en date du 9 février 1976 et portant le No 30812 et montrant les parties de terrain à céder soit 511, 512 et 513.

EN CONSEQUENCE, Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que l'ancien tracé du boul. Mauricien soit fermé au niveau des lots 511, 512 et 513.

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droits tout autre règlement et plus spécifiquement le règlement No 123 adopté à la session du 2 août 1976.

ADOPTE à la session du 7 mars 1977

*Maurice Paquin, Maire* 254 *Gilles Laperrière*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-102

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette et ADOPTE à l'UNANIMITE que le règlement portant le numéro 130 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sur l'Avenue Denis Roy (lot 273-20) et Place Jacob (273-83) soit adopté.

### Règlement No 130

concernant les travaux de construction d'aqueduc et égouts sur l'avenue Denis Roy (lot 273-20) et Place Jacob (273-83).

-----  
ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur l'avenue Denis Roy (lot 273-20) et Place Jacob (273-83).

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à \$76,421.40

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la session ajournée du 22 janvier 1977.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le CONSEILLER Léo Rouette et RESOLU à l'UNANIMITE qu'un règlement portant le numéro 130, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à faire les travaux de construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'Avenue Denis Roy lot 273-20 et sur la Rue Place Jacob lot 273-83 selon les plans et devis préparés par Monsieur Edouard Lair, ingénieur en date du 30 novembre 1976 portant la mention D-2536-N-3 et faisant partie des présentes en annexe A au présent règlement comme s'ils y étaient au long récités.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$76,421.40 pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans.

3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.

4. Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote B et en faisant partie comme si au long récité.

5. Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an.

6. Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la corporation.

7. Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

8. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues, le tout, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la session du 7 mars 1977

*Maurice Piquin, Maire*

*Albert Trépanier*

77-103

Il est PROPOSÉ par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que le règlement portant le numéro 131 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur l'avenue Des Cèdres (85-166 et le lot 475-6) soit adopté. ADOPTÉ à l'UNANIMITE.

Règlement No 131

Concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur l'Avenue des Cèdres, lot 85-166 et lot 475-6.

-----  
ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur l'Avenue Des Cèdres lot 85-166 et lot 475-6.

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à \$25,000

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés.

ATTENDU QU'Avis de motion a été régulièrement donné lors de la session ajournée du 7 février 1977.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSÉ par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin et RESOLU A L'UNANIMITE qu'un règlement portant le numéro 131 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à faire les travaux de construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur l'Avenue Des Cèdres, lot 85-166 et 475-6 selon les plans et devis préparés par M. Edouard Lair, ing., en date du 30 novembre 1976 portant la mention D-2536-N-4 et faisant partie des présentes en annexe A au présent règlement comme s'ils y étaient au long récités.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$25,000 pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans.

3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

4. Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote B et en faisant partie comme si au long récité.
5. Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an.
6. Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la corporation.
7. Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement.
8. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues, le tout, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE à la session du 7 mars 1977.

*Maurice Piquin, Maire*      *Gilles Dupuy*

77-104

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette et ADOPTE à l'UNANIMITE que le règlement portant le numéro 132 concernant la tarification de la disposition et la cueillette des ordures ménagères soit adopté.

### Règlement No 132

Concernant la tarification de la disposition et la cueillette des ordures ménagères.

-----  
ATTENDU la hausse incessante du coût de la vie.

ATTENDU QUE le prix chargé actuellement aux contribuables est inférieur aux prix chargés actuellement par l'entrepreneur.

EN CONSEQUENCE, Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette qu'un règlement portant le No 132 soit et est adopté et qu'il soit décrété comme suit à savoir:

1. que le nouveau tarif soit fixé à \$19.00 annuellement par unité de logement.
2. que le présent règlement abroge à toutes fins que de droit le règlement portant le No 119.
3. que le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTE à la session du 7 mars 1977

*Maurice Piquin, Maire*      *Gilles Dupuy*



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-105

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin,  
SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que l'assemblée des électeurs  
soit fixée au 24 mars 1977 à 7 heures pour l'approbation du règlement  
portant le No 130. ADOPTE à l'UNANIMITE.

77-106

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que l'assemblée des  
électeurs soit fixée au 24 mars 1977 à 7 heures pour l'approbation du  
règlement portant le numéro 131. ADOPTE à l'UNANIMITE.

77-107

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette,  
SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le secrétaire-trésorier,  
M. Gilles Toupin, soit autorisé à engager une personne supplémentaire  
pour aider au travail de bureau municipal, à titre temporaire pour la  
durée du temps jugé nécessaire. ADOPTE à l'UNANIMITE.

77-108

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette,  
SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la Firme Pluritec  
Consultants soit autorisée à préparer les plans et devis pour une  
extension d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue Jean Nil pour  
une longueur d'environ 600 pieds sur le lot 275-94 et 275-36 et  
274-128 (rues), ainsi que l'estimé des coûts sur l'Avenue Georges à la  
hauteur du lot 275. (Références: plan 31504 par Serge Hamel, arp-géom.  
en date du 16 février 1977 et le plan 30997 par Serge Hamel, arp-géom.,  
en date du 26 septembre 1975.)

77-109

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin,  
SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le plan de l'intercepteur  
d'égouts préparé par la Firme de Consultants Pluritec en date du mois  
de mars 1977, pour la corporation municipale de St-Louis-de-France  
(projet 6198) soit accepté tel que présenté. Que les Consultants  
Pluritec soient autorisés à présenter au ministère de l'Environnement  
ces documents pour approbation.

77-110

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier,  
SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que la lettre signée par le  
président René Paquin et la secrétaire Mme Louis-Gladue en date du  
5 mars 1977 et celle du 21 février 1977 du comité du Hockey mineur,  
soit référée au président du comité des loisirs municipal, M. Gaétan  
Ducharme.

77-111

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que demande d'emprunt  
au montant de \$75,000 pour le règlement No 126 et \$19,000 pour le  
règlement 127 soit effectué à la caisse populaire de St-Louis-de-France  
ou à l'Union Régionale de Trois-Rivières des Caisses Populaires  
Desjardins.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés  
à signer la demande, les billets et tous les documents y relatifs.

77-112

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la résolution  
portant le No 77-090 soit rescindée.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-113

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales l'autorisation d'aller sur le marché des obligations pour un montant de \$469,000 représentant la balance du financement des règlements No 101 et 101B ainsi que retenir l'aide technique du service des obligations.

77-114

ATTENDU QU'un ordinateur de bureau est en voie d'installation au bureau municipal,

ATTENDU QUE l'implantation du nouveau système représente une somme considérable de travail, et que cette installation ne pourra être complétée à l'intérieur de la période de temps prévue,

ATTENDU QUE le délai demandé et accordé est insuffisant pour la préparation des comptes de taxes pour le premier avril 1977,

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'un nouveau délai jusqu'au premier mai 1977 soit demandé (à la Commission Municipale) de Québec pour la production des comptes de taxes 1977. ADOPTE.

77-115

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette qu'une demande d'emprunt temporaire au montant de \$50,000 soit effectuée à la Caisse Populaire St-Louis-de-France ou à l'Union Régionale de Trois-Rivières des Caisses Populaires Desjardins, pour couvrir les dépenses administratives courantes.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les billets et tous les documents y relatifs.

77-116

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, procède à l'ouverture d'un compte "En Fiducie" à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France pour les seules fins d'accumuler les argents recueillis de l'application du règlement No 108 dans le but de créer un fond spécial destiné uniquement à l'implantation de parcs et terrains de jeux dans la municipalité de St-Louis-de-France et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer.

77-117

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, procède à l'ouverture d'un compte dit: "Fond des règlements" à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer.

77-118

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'assiette de l'ancien chemin connu sous le nom du boul. Mauricien soit les lots 511, 512 et 513 soit cédé à Monsieur Roger Ricard pour la somme nominale de \$1.00

Que M. Le Maire, Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de cession et les documents y relatifs.

*Ministère des  
affaires municipales  
W.P.*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-119

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le rapport financier du comité des loisirs présenté en date du 7 mars 1977 soit adopté tel que présenté.

77-120

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que la demande du comité des loisirs relativement au versement des sommes de \$900 le 15 mai 1977, de \$900 le 15 août 1977 et de \$900 le 15 novembre 1977 soit accepté.

Que le \$900 du 15 mai 1977 soit la somme représentant la subvention à être versée sur le budget de 1976.

77-121

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la Firme Pluritec soit autorisée à préparer un schéma d'aménagement ainsi qu'à présenter les documents pertinents à une demande d'implantation d'un parc industriel et commercial à St-Louis-de-France selon la recommandation faite par le comité industriel et commercial de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France dans sa lettre du 6 mars 1977 signée par M. Anselme Huot, secrétaire-trésorier de ce comité.

77-122

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France autorise le notaire Me Jean-Nil Héon à préparer les documents nécessaires à l'échange des terrains entre la Corporation Municipale de St-Louis-de-France et la Fabrique de St-Louis-de-France en vue de l'agrandissement du terrain du cimetière, concernant le lot 287-11 à céder à la Fabrique en échange du lot 528-1 de la subdivision appartenant à la Fabrique de St-Louis-de-France (Plan 31471, 31 janvier 1977) en tenant compte des considérations suivantes:

Considerant que la municipalité ferait préparer à ses frais, un plan de cadastre de l'emplacement du cimetière actuel, ainsi que de l'agrandissement projeté.

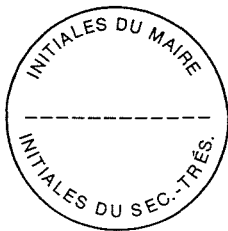
Considerant que la municipalité ferait préparer un plan officiel de cadastre d'une rue reliant par le côté ouest, le cimetière nouveau.

Considerant que la municipalité ferait l'aménagement et le pierrage de ladite rue sur toute la partie utilisée pour se rendre à l'entrée principale du cimetière neuf.

Considerant que la municipalité ferait l'entretien d'été et d'hiver lorsque requis de cette rue ainsi que le déblaiement de la neige à la souffleuse dans les allées du cimetière et ce gratuitement, sujet toutefois à ce que les chemins soient clairement indiqués.

Considerant aussi que la municipalité pourrait établir un stationnement en dehors du chemin projetés, en face de la future entrée du cimetière.

Considerant que la municipalité pourrait transporter à l'aide de son équipement, la pierre nécessaire à confectionner les allées du cimetière.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Considérant que la municipalité est disposé à conclure toute entente avec la Fabrique, pour le creusage des fosses avec sa machinerie, au prix coûtant pourvu que les lieux soient accessibles et que la reponsabilité demeure aux charges de celle-ci.

Considérant que la municipalité consent également à payer les frais légaux pour l'échange de ces terrains.

La municipalité se réservant cependant une période de cinq ans à compter de la date de l'acte de cession, pour enlever les bâtisses se trouvant sur le terrain de la partie cédée, ainsi que les objets pouvant causer des nuisances.

77-123

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le plan No 31397, préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour M. John O'Connor en date du 31 janvier 1977 et montrant les lots 278-69, 279-20 et 279-21 soit accepté tel que présenté.

77-124

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan No 31504 préparé pour M. Marcel Dubois par M. Serge Hamel, arp-géom., en date du 16 février 1977 et montrant les lots 275-88 à 275-99 inclus soit accepté tel que présenté.

77-125

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan No 31471 préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour la Corporation Municipale et la Fabrique de St-Louis-de-France en date du 31 janvier 1977 et montrant les lots 287-10 -11 -12 et 288-10 et 11 (cimetière et rue adjacente) soit accepté tel que présenté.

77-126


Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan No 31125 préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour Messieurs Raymond Pépin et Conrard Labbé en date du 29 avril 1976 montrant le lotissement des lots 481, 482, 483 et 484 soit accepté tel que présenté.

Je soussigné, Albert Trépanier, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement d'emprunt pour travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur L'Avenue Georges et Rue Jean-Nil.

77-127

Mme Jeannette Lebœuf, Conseiller, propose que la présente session soit ajournée au mardi 22 mars 1977 à 7.30 heures P.M.

ADOPTE le 4 avril 1977

  
Maurice Paquin, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 22 mars 1977 à 7.30 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Mme Jeannette Leboeuf  
Albert Trépanier  
Lorenzo Larkin  
Léo Rouette (arrivé à 7.40 heures )  
Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

77-128

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que Mme Rita Pagé soit nommée représentant désigné de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, auprès de l'assemblée générale annuelle de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie.

77-129

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que "Les Copains de la Bonne Entente" soient référés au Club XM Capri déjà existant.

77-130

ATTENDU QUE la Paroisse de St-Louis-de-France émet des obligations pour un montant total de \$469,000, en vertu des règlements d'emprunts suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement Numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
101-(101-A)	\$294,000.00
101-b	\$175,000.00
	<u>\$469,000.00</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent, PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, APPUYE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU UNANIMEMENT: QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$469,000:

1. Les obligations seront datées du 11 avril 1977;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada, 295, rue Des Forges, Trois-Rivières.
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 9 3/4% l'an sera payé semi-annuellement le 11 octobre et le 11 avril de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.
5. Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

6. Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

7. Le tableau d'amortissement original du règlement numéro 101 (101-A) est modifié de la façon suivante:

### Numéro 101 (101-A)

1.	\$ 48,500.00	21.	\$13,050.00
2.	52,500.00	22.	15,050.00
3.	59,500.00	23.	16,050.00
4.	64,500.00	24.	18,050.00
5.	71,500.00	25.	20,050.00
6.	80,000.00	26.	22,050.00
7.	88,000.00	27.	24,550.00
8.	97,000.00	28.	27,550.00
9.	108,500.00	29.	29,550.00
10.	119,500.00	30.	33,550.00
11.	10,500.00	31.	37,550.00
12.	11,500.00	32.	41,550.00
13.	13,000.00	33.	46,550.00
14.	13,000.00	34.	51,050.00
15.	15,000.00	35.	56,550.00
16.	17,500.00	36.	62,550.00
17.	18,500.00	37.	70,550.00
18.	20,000.00	38.	77,050.00
19.	22,000.00	39.	86,550.00
20.	24,000.00	40.	96,050.00
			<u>\$1,800,000.00</u>

77-131

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, APPUYE PAR M. Le Conseiller Léo Rouette et RESOLU UNANIMEMENT: QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$469,000.00, fait en vertu des règlements suivants: Règlements numéros 101 (101-a) et 101-B

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (à compter du 11 avril 1977), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par ledit règlement numéro 101 (101-A) chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

77-132

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'offre la plus avantageuse parmi les soumissions reçues pour l'émission d'obligations au montant de \$469,000 soit acceptée, après avoir reçue du Ministère des Affaires Municipales de Québec, Direction Générale de l'administration financière.

77-133

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Léo Rouette que M. Camil Buisson soit nommé assistant évaluateur auprès de la Firme "Evaluation St-Maurice Inc. pour l'année 1977.

77-134

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que l'achat d'une balayeuse pour l'entretien des locaux de la municipalité et d'un prélat pour la salle de la bibliothèque soit autorisé.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

77-135

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par MME Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le lot 286-84 soit désigné comme étant L'Avenue David.

Que le lot 486-99 soit désigné comme étant la rue Josée.

Que le lot 486-112 soit désigné comme étant le Boulevard de l'intercepteur.

Le tout situé dans le secteur Masse.

77-136

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que M. Edouard Lair, ing., soit autorisé à préparer un plan pour les travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires, ainsi que de l'estimé des coûts pour l'avenue David (486-84) et rue Josée (486-99).

77-137

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le lot 507-91 soit désigné comme étant la rue Lucie.

Que le lot 507-97 et 507-106 soit désigné comme étant "Place Robert.

Le tout situé dans le Domaine Larouche.

77-138

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin qu'une rencontre soit sollicitée au Ministère de l'Environnement au sujet du plan directeur et de l'intercepteur.

77-139

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette qu'une rencontre soit sollicitée avec le Ministre des Affaires Municipales, L'Honorable Guy Tardif, concernant la construction du réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires déjà réalisé sur la Route 157 conduisant au boulevard Ste-Marguerite à St-Louis-de-France.

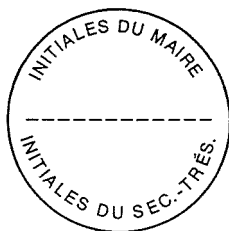
77-140

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la demande de la Société St-Jean-Baptiste, locale St-Louis-de-France, aux fins d'utiliser le terrain et les locaux des loisirs pour les festivités de la Fête Nationale soit acceptée. ADOPTE.

77-141

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la demande de la Société St-Jean-Baptiste, locale St-Louis-de-France, aux fins de faire ériger par la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, sur le terrain des loisirs, précisément entre la devanture de la patinoire et l'Avenue des Loisirs, un carré asphalté de grandeur approximative 90' X 125'.

Je, soussigné Lorenzo Larkin conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" Emprunt pour construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sur la rue Josée lot 486-99 et avenue David 486-84 (Secteur Masse).



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-142

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que demande soit faite au Ministère des Transports d'accorder à la Municipalité de St-Louis-de-France une subvention généreuse, environ \$10,000, aux fins d'améliorer les diverses rues de notre municipalité. ADOPTE.

77-143

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la salle des délibérations du conseil municipal de St-Louis-de-France soit prêtée à l'A. F. E.A.S. les 29-30 avril 1977 ainsi que le premier mai 1977 jusqu'à 4 heures P. M. ADOPTE.

77-144

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que les services de la Firme Pluritec Consultants soient retenus pour préparer les plans et devis du réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires, au dessus de l'intercepteur qui se situera sur la rue "Place Suzette", lots No 480-6 et 496-1 sur une longueur d'environ 1541 pieds. ADOPTE.

Il est fait mention aux présentes minutes que le Conseil est d'avis que tous les requérants ayant l'intention de placer une demande pour l'obtention de locaux appartenant à la municipalité, s'adressent à l'avance à Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, responsable des réservations des salles.

77-145

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la salle des délibérations du conseil municipal de St-Louis-de-France soit prêtée à la Chorale "Les Voix de la Rochelle", le 1er mai 1977 à compter de 5 heures P. M. pour la tenue d'une partie de carte. ADOPTE.

77-146

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que la liste complémentaire des comptes à payer au 7 mars 1977 soit adoptée au montant total de \$1,082. ADOPTE.

77-147

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette qu'une étude soit faite par Pluritec Consultants pour l'installation des services d'égouts sur le même parcours que la conduite d'eau dans la rue St-Maurice et d'en soumettre également l'estimé des coûts.

77-148

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le plan No 1860, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour Messieurs Marcel Nolin, Maurice Nolin et Armel Lemire, lotissement modifié selon les recommandations du Comité, sur les lots 479 et 480 situés au nord du projet de l'autoroute No 40, préparé en date du 27 janvier 1977 soit accepté tel que présenté.

77-149

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que le plan No D-3616, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour Monsieur Georges Masse et montrant les lots 486-77 à 486-115 inclus, 486-11-1 et 486-11-2, 487-29, 487-30, 487-11-1, 487-11-2 en date du 22 février 1977 soit accepté tel que présenté.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Il est fait mention aux présentes minutes qu'à la demande de M. Georges Masse le plan D-3618 Georges Masse, subdivision 486-63-1 et 486-63-2 préparé par M. E. Lair en date du 4 mars 1977 demeure tel quel (voir la feuille de la C.U.M. en date du 8 mars 1977.). Il est fait mention au rapport, de l'annulation des numéros de subdivisions suivants: Donat Demontigny, Lots 79-1 à 79-3  
Léonce Jacob , Lots 273-55 à 273-60  
Georges Masse , Lots 487-1, 24 et 25

### Règlement No 133

Concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la rue Hôtel-de-Ville, lots 274-114, 275-11, 275-12, 276-2, 276-3, 277-1, 278-1 (partie) et partie de Place O'Connor lot 278-17.

-----

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la rue Hôtel-de-Ville lots 274-114, 275-11, 275-12, 276-2, 276-3, 277-1 et 278-1 (partie) et partie de Place O'Connor lot 278-17.

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à \$100,000.00.

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la session régulière du 7 février 1977.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. le conseiller Lorenzo Larkin et RESOLU à l'UNANIMITE qu'un règlement portant le numéro 133 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à faire les travaux de construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la rue Hôtel-de-Ville, lots 274-114, 275-11, 275-12, 276-2, 276-3, 277-1 278-1 (partie) et partie de Place O'Connor lot 278-17. Selon les plans et devis préparés par M. Edouard Lair, ing. en date du 30 novembre 1976 portant la mention D 2536-N-1 et faisant partie des présentes en annexe A au règlement comme s'ils y étaient au long récités.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$100,000 pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans.

3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.

4. Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote B et en faisant partie comme si au long récité.

5. Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an.

6. Les échéances en capital et intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an, seront payables au bureau de la corporation.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

7. Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêt.

8. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues, le tout, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE à la session du 22 mars 1977

*Maurice Paquin*  
Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

Règlement No 134

Concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la rue Bourassa, lots 85-75 et 86-1.

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à \$25,000.

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la session régulière du 7 février 1977.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Lionel Simard et RESOLU à l'UNANIMITE qu'un règlement portant le numéro 134 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à faire les travaux de construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la rue Bourassa lots 85-75 et 86-1 selon les plans et devis préparés par M. Edouard Lair, ingénieur en date du 30 novembre 1976 portant la mention D 2536-N-6 et faisant partie des présentes en annexe A au présent règlement comme s'ils y étaient au long récités.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$25,000. pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans.

3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

4. Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie comme si au long récépissé.

5. Les billets porteront intérêts à un taux n'excédant pas 12% l'an.

6. Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la corporation.

7. Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêt.

8. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues, le tout, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la session du *22 Mars 77*

*Maurice Paquin*  
Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

Règlement No 135

Concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'avenue Georges lots 274-124 et 275-28.

-----  
ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'avenue Georges lots 274-124 et 275-28.

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à \$36,000.

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné de la session régulière du 7 mars 1977.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. le conseiller Albert Trépanier et RESOLU à l'UNANIMITE qu'un règlement portant le numéro 135 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à faire les travaux de construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur l'avenue Georges lots 274-124 et 275-28 selon les plans et devis préparés par Les Consultants Pluritec en date de mars 1976 portant la mention plan ~~4138~~ <sup>7039</sup> et faisant partie des présentes en annexe A au présent règlement comme s'ils y étaient au long récités.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$36,000 pour les fins du présent règlement, et, pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans.

4. Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la Cote A et en faisant partie comme si au long récité.

3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.

5. Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an.

6. Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la corporation.

7. Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêt.

8. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues, le tout, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la session du *22 mars 1977*

Maurice Paquin, Maire

*Maurice Paquin*

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

### Règlement No 136

Concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue Jean-Nil, lots 124-128, 275-36 et 275-94.

-----  
ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à \$36,000.

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la session régulière du 7 mars 1977.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. le conseiller Lionel Simard et RESOLU à l'UNANIMITE qu'un règlement portant le numéro 136 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à faire les travaux de construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue Jean-Nil, lots 124-128, 275-36 et 275-94 selon les plans et devis préparés par les Consultants Pluritec en date de mars 1977 portant le numéro 7039 et faisant partie des présentes en annexe A au règlement comme s'ils y étaient au long récités.

2. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$36,000 pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans.

3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.

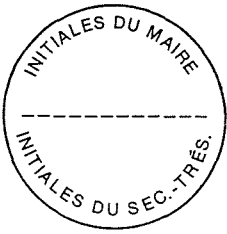
4. Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie comme si au long récité.

5. Les billets porteront intérêts à un taux n'excédant pas 12% l'an.

6. Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la corporation.

7. Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêt.

8. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, constuits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues, le tout, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la session du *22 mars 1977*

*Maurice Paquin*  
Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

### Règlement No 137

Concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les rues Chemin Masse, (sans désignation cadastrale) Avenue Germain lots 486-19-2, 486-18-2, 486-27, 486-35, 485-2, rue Element lots 485-32, 485-31, 485-30, 485-29 et 486-58 sur une partie de la rue Babineau lot 486-66.

-----  
ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les rues Chemin Masse (sans désignation cadastrale) Avenue Germain lots 486-19-2, 486-18-2, 486-27, 486-35, 485-2, rue Element lots 485-32, 485-31, 485-30, 485-29 et 486-58 sur une partie de la rue Babineau lot 486-66.

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à \$273,775.92

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la session du 21 février 1977.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. le conseiller Léo Rouette et RESOULU à l'UNANIMITE qu'un règlement portant le numéro 137 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement somme suit:

1. Le conseil est autorisé à faire les travaux de construction d'un système d'aqueduc et d'égouts saniaires selon les plans et devis préparés par M. Edouard Lair, ingénieur en date du 12 janvier 1977 portant la mention D-2555-N et faisant partie des présentes en annexe au présent règlement comme s'il y étaient au long récités.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excedant pas \$275,000 pour fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans.

3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

4. Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie comme si au long récépissé.

5. Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an.


6. Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la corporation.

7. Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêt.

8. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues, le tout, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOpte à la session du 22 mars 1977.

  
Maurice Paquin, Maire

  
Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

Règlement No 138

Concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires rue des Bouleaux lots 85-151, 503-1 partie Nord-Ouest.

-----  
ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue des Bouleaux lots 85-151, 503-1 partie Nord-Ouest.

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à \$40,510.00

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la session du 7 février 1977.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par le conseiller M. Lorenzo Larkin et résolu à l'UNANIMITE qu'un règlement portant le numéro 138 soit et est adapté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

1. Le conseil est autorisé à faire les travaux de construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue des Bouleaux lots 85-151, 503-1 partie Nord-Ouest, selon les plans et devis préparés par M. Édouard Lair Ing. en date du 30 novembre 1976 portant la mention D-2536-N-5 et faisant partie des présentes en annexe au présent règlement comme s'ils y étaient au long récités.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$45,510.00 pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans.

3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.

4. Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie comme si au long récité.

5. Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an.

6. Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la corporation.

7. Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêt.

8. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux de cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues, le tout, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE à la session du *22 mars 1977*

*Maurice Paquin*  
Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

Règlement No 139

Concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires partie du boulevard St-Jean Ouest sans désignation cadastrale (Partie Sud).

-----  
ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie du boulevard St-Jean Ouest, sans désignation cadastrale (Partie Sud).

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à \$22,440.20

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la session du 21 février 1977.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. le conseiller Albert Trépanier et RESOLU à l'UNANIMITE qu'un règlement portant le numéro 139 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à faire les travaux de construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie du boulevard St-Jean Ouest, sans désignation cadastrale (Partie Sud) selon les plans et devis préparés par M. Edouard Lair, Ing. en date du 12 janvier 1977 portant la mention D-2556-N et faisant partie des présentes en annexe au présent règlement comme s'ils y étaient au long récités.
2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$25,000.00 pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans.
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.
4. Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie comme si au long récité.
5. Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an.
6. Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la corporation.
7. Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêt.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

8. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues, le tout, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE à la session du *22 mars 1977*

*Maurice Paquin*  
Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

77-150

Il est PROPOSE par Mme le conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le conseiller Albert Trépanier QUE l'assemblée des électeurs concernés par le règlement portant le numéro 133 soit tenue le 11 avril 1977 entre 7 heures et 9 heures P.M. à la salle du conseil municipal au 2100 Boul. St-Louis à St-Louis-de-France.

77-151

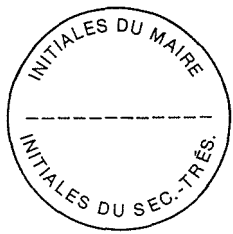
Il est PROPOSE par Mme le conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le conseiller Albert Trépanier que l'assemblée des électeurs concernés par le règlement portant le numéro 134 soit tenue le 11 avril 1977 entre 7 heures et 9 heures à la salle du conseil municipal au 2100 Boul. St-Louis à St-Louis-de-France.

77-152

Il est PROPOSE par M. le conseiller Albert Trépanier et SECONDE par Mme le conseiller Jeannette Leboeuf que l'assemblée des électeurs concernés par le règlement portant le numéro 135 soit tenue le 11 avril 1977 entre 7 heures et 9 heures P.M. à la salle du conseil municipal au 2100 Boul. St-Louis à St-Louis de France.

77-153

Il est PROPOSE par M. le conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le conseiller Lorenzo Larkin que l'assemblée des électeurs concernés par le règlement portant le numéro 136 soit tenue le 14 avril 1977 au 2100 Boul. St-Louis à St-Louis de-France entre 7 heures et 9 heures P.M.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

77-154

Il est PROPOSE par Mme le conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le conseiller Lionel Simard que l'assemblée des électeurs concernés par le règlement portant le numéro 137 soit tenue le 14 avril 1977 entre 7 heures et 9 heures P.M. à la salle du conseil municipal au 2100 boul. St-Louis à St-Louis-de-France.

77-155

Il est PROPOSE par Mme le conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le conseiller Albert Trépanier que l'assemblée des électeurs concernés par le règlement portant le numéro 138 soit tenue le 21 avril 1977 entre 7 heures et 9 heures P.M. à la salle du conseil municipal au 2100 boul. St-Louis à St-Louis-de-France.

77-156

Il est PROPOSE par Mme le conseiller Jeanette Leboeuf et SECONDE par M. le conseiller Lorenzo Larkin que l'assemblée des électeurs concernés par le règlement 139 soit tenue le 21 avril 1977 entre 7 heures et 9 heures P.M. à la salle du conseil municipal au 2100 boul. St-Louis à St-Louis-de-France.

77-157

Il est PROPOSE par M. le conseiller Lorenzo Larkin et SECONDE par M. le conseiller Lionel Simard et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 133 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la rue Hôtel-de-Ville, lots 274-114, 275-11, 275-12, 276-2, 276-3, 277-1, 278-1 (partie) et partie de Place O'Connor lot 278-17 soit adopté.

77-158

Il est PROPOSE par M. le conseiller Lionel Simard et SECONDE par M. le conseiller Albert Trépanier que le règlement portant le numéro 134 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la rue Bourassa, lots 85-75 et 86-1, soit adopté.

77-159

Il est PROPOSE par M. le conseiller Albert Trépanier et SECONDE par Mme le conseiller Jeannette Leboeuf que le règlement portant le numéro 135 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'avenue Georges lots 274-124 et 275-28, soit adopté.

77-160

Il est PROPOSE par M. le conseiller Lionel Simard et SECONDE par M. le conseiller Lorenzo Larkin que le règlement portant le numéro 136 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue Jean-Nil, lots 124-128, 275-36 et 275-94, soit adopté.

77-161

Il est PROPOSE par M. le conseiller Léo Rouette et SECONDE par M. le conseiller Lionel Simard que le règlement portant le numéro 137 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les rues Chemin Masse, (sans désignation cadastrale) Avenue Germain lots 486-19-2, 486-18-2, 486-27, 486-35, 485-2, rue Element lots 485-32, 485-31, 485-30, 485-29 et 486-58 sur une partie de la rue Babineau lot 486-66, soit adopté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-162

Il est PROPOSE par M. le conseiller Lorenzo Larkin et SECONDE par Mme le conseiller Jeannette Leboeuf que le règlement portant le numéro 138 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires rue des Bouleaux lots 85-151, 503-1 partie Nord-Ouest, soit adopté.

77-163

Il est PROPOSE par M. le conseiller Albert Trépanier et SECONDE par Mme le conseiller Jeannette Leboeuf que le règlement portant le numéro 139 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires partie du boulevard St-Jean Ouest sans désignation cadastrale (Partie Sud), soit adopté.

77-164

Sur proposition de Mme le conseiller Jeannette Leboeuf l'assemblée est levée.

*Adopté le 1<sup>er</sup> Avril 1977.*

*Albert Trépanier*

*Maurice Pagnier, Maire*



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 130

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement numéro 130, décrétant un emprunt de \$76,421.40 pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sur l'Avenue Denis Roy (lot 273-20) et Place Jacob (lot 273-83) faisant partie du territoire de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, Comté de Champlain.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal 2100 Boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 24 mars 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 130 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 3 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption du dit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Par Maurice Paquin, Président d'assemblée

Par Gilles Toupin, secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 131

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 131, décrétant un emprunt de \$25,000. pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur l'Avenue Des Cèdres (lot 85-166 et lot 475-6) faisant partie du territoire de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, Comté Champlain.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France le 24 mars 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, maire.

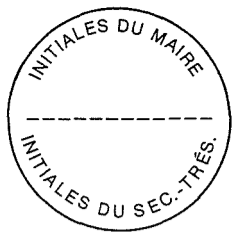
Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 131 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 6 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption du dit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Par Maurice Paquin, Président d'assemblée

Par Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 4 avril 1977 à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jeannette Leboeuf

Lorenzo Larkin

Léo Rouette

Noël Hinse

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-165

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin et SECONDE par M. le Conseiller Noël Hinse que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

77-166

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin et SECONDE par M. le Conseiller Léo Rouette que le procès-verbal de l'assemblée du 7 avril 1977 et du 22 avril 1977 soit adopté tel que lu.

77-167

Il est PROPOSE par le Conseiller Léo Rouette et SECONDE par M. le Conseiller Noël Hinse que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 22 mars 1977 pour le règlement no 130 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sur l'avenue Denis Roy (lot 273-20) et Place Jacob (273-83), soit adopté.

77-168

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs au sujet du règlement no 131 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur l'Avenue des Cèdres, lot 85-166 et lot 475-6, soit adopté.

77-169

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin et SECONDE par M. le Conseiller Léo Rouette que la liste des comptes à payer en date du 4 avril 1977 soit adopté tel que présenté.

Règlement No 140

Concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'avenue David (subdivision non officielle du lot 486-84 et sur la rue Josée, (subdivision non officielle) du lot 486-99.

---

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'Avenue David (subdivision non officielle du lot 486-84 et sur la rue Josée, (subdivision non officielle) du lot 486-99.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à  
\$70,000.00

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un em-  
prunt par billets pour payer le coût des travaux projetés.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné  
lors de la session régulière du mardi le 22 mars 1977

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller  
Léo Rouette et résolu à l'UNANIMITE qu'un règlement portant  
le numéro 140 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété  
par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à faire les travaux de  
construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur  
une partie de l'Avenue David lot 486-84 et sur la rue Josée  
lot 486-99 selon les plans et devis préparés par M. Edouard  
Lair, ingénieur en date du 12 janvier 1977 et portant la mention  
D-2555-N et faisant partie des présentes en annexe A au présent  
règlement comme s'ils y étaient au long récités.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'ex-  
cédant pas \$70,000 pour les fins du présent règlement et pour se  
procurer cette somme à en faire l'emprunt par billets pour une  
période de 20 ans.

3. Les billets seront signés par le maire et le se-  
crétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront  
la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être rem-  
boursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours  
par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces  
billets.

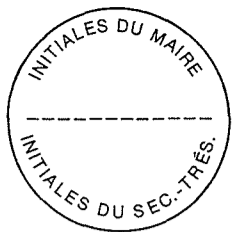
4. Les billets seront remboursés en 20 ans con-  
formément au tableau annexé au présent règlement sous la cote  
A et en faisant partie comme si au long récité.

5. Les billets porteront intérêts à un taux n'excé-  
dant pas 12% l'an.

6. Les échéances en capital et intérêts seront  
payables au bureau de la corporation.

7. Les intérêts seront payables semi-annuellement  
et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances  
en intérêt.

8. Il est par le présent règlement imposé et il sera  
prélevé chaque année, une taxe spéciale suffisante sur tous les  
immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la  
rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie  
suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît  
au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cependant, dans  
le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée  
à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes  
rues, le tout, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en  
vigueur chaque année.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE à la session du 4 Avril 1977-

*Maurice Paquin*

Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*

Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

77-170

Il est PROPOSE par m. le Conseiller Léo Rouette et SECONDE par M. le Conseiller Noël Hinse que le règlement portant le numéro 140 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'Avenue David (subdivision non officielle du lot 486-84 et sur la rue Josée, (subdivision non officielle) du lot 486-99, soit adopté.

77-171

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin et SECONDE par M. le Conseiller Léo Rouette que l'assemblée des électeurs concernés par le règlement 140 au sujet des travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de L'Avenue David (subdivision non officielle du lot 486-84 et sur la rue Josée, (subdivision non officielle) du lot 486-99, soit tenue le 21 avril 1977 entre 7 heures et 9 heures. Adopté.

77-172

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin et SECONDE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf que demande soit faite à la firme Pluritec Consultants de faire une nouvelle évaluation des coûts pour la construction d'un système d'aqueduc en fonte ductile sur le boulevard St-Jean Est et concernant le projet 4138 en date du 5 août 1974. Adopté.

Il est fait mention dans les présentes minutes que le conseil a pris connaissance de la pétition datée de mars 1977 des propriétaires résidant du boulevard St-Jean Est en la paroisse de St-Louis-de-France, Comté de Champlain P.Q. demandant que le système d'aqueduc municipal soit prolongé vers l'est afin de pouvoir bénéficier de ce service essentiel.

77-173

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin et SECONDE par M. le Conseiller Léo Rouette que le tuyau d'égout pluvial situé à l'entrée de la rue de la Place Fortin soit nettoyé si juger nécessaire par notre officier municipal. Adopté.

77-174

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin et SECONDE par M. le Conseiller Léo Rouette que le conseil autorise le cercle de l'Age D'Or à exécuter les travaux d'enlèvement de la division centrale au local du centre municipal ainsi que d'effectuer la pose d'un évier et ce gratuitement. Le matériel nécessaire devant être fournis par la municipalité. Adopté.





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-175

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léo Rouette et SECONDE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin que le conseil avise le comité de loisir de voir à libérer immédiatement le local no 1 du centre municipal et d'occuper pour leurs réunions le local du sous-sol du centre municipal. Adopté.

77-176

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Noël Hinse et SECONDE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf que le conseil municipal recommande à l'entreprise St-Lawrence Plywood le choix de l'emplacement sur le lot portant le numéro 469 à proximité du centre municipal. Résolu à l'unanimité.

77-177

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin et SECONDE par M. le Conseiller Léo Rouette que le plan D 2590-N préparé par M. Edouard Lair arp-géo. pour M. Réjean Martel en date du 18 mars 1977 et montrant les lots 272-79 soit accepté tel que présenté.

77-178

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Noël Hinse et SECONDE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan 77-6 préparé par M. Edouard Lair arp-géo. pour M. Jules Gervais en date du 14 octobre 1976 et montrant les lots 547-2 soit accepté tel que présenté.

77-179

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin que le plan 77-6 préparé par M. Georges Gariépy, arp-géo. pour M. René Larouche en date du 24 février 1977 et montrant les lots 507-119 à 507-133 inclus, soit accepté tel que présenté.

77-180

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le Conseiller Léo Rouette que le plan D 2389 préparé par M. Jean-Marie Chastenay arp-géo. pour M. Rosario Côté, en date du 10 mars 1977 et montrant le lot 458-2 soit accepté tel que présenté.

77-181

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Noël Hinse et SECONDE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin que le plan D 2237 préparé par M. Jean-Marie Chastenay arp-géo. pour M. Georges Raymond en date du 8 mars 1977 et montrant le lot 76-15 soit accepté tel que présenté.

77-182

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léo Rouette et SECONDE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin que le plan D 2387 préparé par M. Jean-Marie Chastenay arp-géo. pour M. Normand Carle en date du 8 mars 1977 et montrant le lot 547-1 soit accepté tel que présenté.

77-183

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le Conseiller Léo Rouette que le plan 77-10 préparé par M. Georges Ganépy arp-géo. Pour M. Alain Larivière et Mme Marguerite Arcand en date du 11 mars 1977 et montrant les lots 525-31 et 525-30 soit accepté tel que présenté.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Je, soussigné, M. Léo Rouette conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" concernant la construction d'un réseau d'aqueduc sur le boulevard St-Jean Est.

77-184

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Noël Hinse et SECONDE par M. le conseiller Léo Rouette que le plan D 2388 préparé par M. Jean-Marie Chastenay arp-géo. pour M. Jean-Claude Morin en date du 21 mars 1977 et montrant le lot 273-108 soit accepté tel que présenté.

77-185

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin que la corporation municipale de St-Louis-de-France s'oppose à l'enfouissement de cables téléphoniques tel qu'indiqués sur les plans numéro 401 et 701 fournis le 29 mars 1977 à l'attention du secrétaire-trésorier

77-186

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léo Rouette et SECONDE par M. le Conseiller Noël Hinse que M. Edouard Lair ingénieur soit autorisé à présenter au Ministère de l'environnement les plans et devis du réseau d'aqueduc et d'égout sur l'Avenue des Cèdres. Adopté.

77-187

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léo Rouette et SECONDE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin que le lot 286-66 soit désigné comme étant la rue Place Babineau (Secteur Masse)

77-188

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le Conseiller Noël Hinse que demande soit faite au Ministère des Transport de prolonger les lignes doubles de signalisation sur la route 157 à l'intérieur du village St-Louis-de-France jusqu'au numéro civique 1710 boulevard St-Louis, St-Louis-de-France.

77-189

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf et SECONDE par M. le Conseiller Léo Rouette que les séances régulières et les séances ajournées ainsi que les sessions spéciales du conseil soit sédulés à 7:30 P.M. Adopté.

77-190

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Lorenzo Larkin et SECONDE par M. le Conseiller Léo Rouette que Monsieur le conseiller Noël Hinse soit nommé maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet, et août. Adopté.

77-191

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf que la présente séance soit ajournée au 21 avril 1977 à 9 heures P.M.

Adopté le 6 juin 1977

Maurice Piquin, Maire  
Gilles Gauthier, Sec. Trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT NO 133

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 133, décrétant un emprunt de \$100,000 pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la Rue Hôtel de Ville, lots 274-114, 275-11, 275-12, 276-2, 276-3, 277-1, 278-1 (partie) et partie de Place O'Connor lot 278-17.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 11 avril 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 133 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 13 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi, sept (7) électeurs propriétaires d'immeubles imposables s'étant opposés à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Ce onzième jour d'avril, mil neuf cent soixante-dix-sept.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 134

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 134, décrétant un emprunt de \$25,000 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la rue Bourassa, lots 85-75 et 86-1.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 11 avril 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 134, ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 6 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, deux (2) électeurs propriétaires d'immeubles imposables s'étant opposés à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Ce onzième jour d'avril, mil neuf cent soixante-dix-sept.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT NO 135

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 135, décrétant un emprunt de \$36,000 pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'avenue Georges, lots 274-124 et 275-28.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 11 avril 1977 à 7 heures du soir sous laprésidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 135 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 2 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Ce onzième jour d'avril, mil neuf cent soixante-dix-sept.

*Maurice Paquin*

Maurice Paquin, Président d'assemblée

*Gilles Toupin*

Gilles Toupin, secrétaire d'assemblée



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 136

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 136, décrétant un emprunt de \$36,000 pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue Jean-Nil, lots 124-128, 275-36 et 275-94.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 14 avril 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 136 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 2 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 137

Procès-vebal del'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 137, décrétant un emprunt de \$273,775.92 pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les rues Chemin Masse, (sans désignation cadastrale), Avenue Germain, lots 486-19-2, 486-18-2, 486-27, 486-35, 485-2, rue Element lots 485-32, 485-31, 485-29 et 486-58 sur une partie de la rue Babineau, lot 486-66.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 14 avril 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 137 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 16 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire-d'assemblée



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE ST-Louis-De-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, samedi, le 16 avril 1977 à 9 heures A. m. , à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard

Mme Jeannette Leboeuf

Noël Hinse

Léo Rouette

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

77-192

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que l'assemblée des électeurs soit tenue le 29 avril 1977 à 7 heures P. M. à la salle du conseil, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France pour l'adoption du règlement No 140.

77-193

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf d'autoriser la Firme Pluritec Consultants à faire compléter les travaux décrétés au règlement No 109 par Massicotte et Fils.

Je, Léo Rouette, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant la construction d'un réseau d'aqueduc sur le boulevard St-Jean E t.

Je, Léo Rouette, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur unepartie du Chemin Masse et abrogeant le règlement No 137.

Je, Lionel Simard, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant la construction d'un réseau d'égouts sur partie du Chemin Masse et partie de la Rue Germain et abrogeant le règlement No 137.

Je, Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à uneprochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sur la rue Element (entre rue Germain et rue Place Babineau) et abrogeant le règlement No 137.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Je, Noël Hinse, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue Place Babineau à partir de la Rue Element jusqu'à l'Avenue Germain et abrogeant le règlement No 137.

Je, Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant ~~l'extension de la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts~~ l'extension de la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue Bourassa sur une longueur d'environ 180 pieds suite au règlement portant le numéro 134.

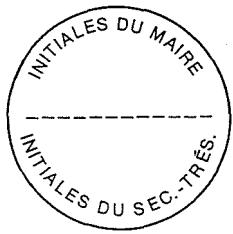
7429

77-194

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée.

Adopté le 6 juin 1977

Maurice Jagnin, Maire  
Gilles Tupper, sec. trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 21 avril 1977 à 9 heures P. M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Léo Rouette  
Noël Hinse

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-195

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU que demande soit faite au Ministère de l'Environnement de faire émettre une ordonnance défendant l'émission de permis de construction pour fins résidentielles aux environs de l'usine Des Pavages de Nicolet, située sur le boulevard Ste-Marguerite Est dans St-Louis-de-France, selon les normes fixées par le Ministère de l'Environnement du Québec.

Vote contre: M. Albert Trépanier

ADOpte par la majorité des membres présents.

77-196

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour le règlement portant le No 133, tenue à la salle du conseil le 11 avril 1977 à 7 heures P. M. , concernant les travaux d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la rue Hôtel de Ville et partie de Place O'Connor soit adopté.

77-197

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour le règlement portant le No 134, tenue à la salle du conseil le 11 avril 1977 à 7 heures P. M., concernant les travaux d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la Rue Bourassa soit adopté.

77-198

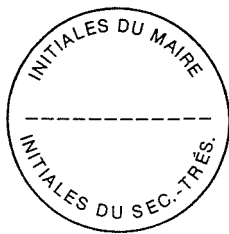
Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse, que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour le règlement portant le No 135, tenue à la salle du conseil, le 11 avril 1977 à 7 heures p. m., concernant les travaux d'aqueduc et d'égouts sur une partie de l'Avenue Georges soit adopté.

77-199

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour le règlement portant le No 136, concernant les travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue Jean-Nil, tenue à la salle du conseil, le 14 avril 1977 à 7 heures P. M. soit adopté.

77-200

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour le règlement portant le No 137, concernant les travaux d'aqueduc et d'égouts sur le Chemin Masse, L'Avenue Germain, Rue Element et partie de la Rue Babineau, tenue à la salle du conseil, le 14 avril 1977 à 7 heures P. M. soit adopté.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-201

Il est proposé par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour le règlement portant le No 138, concernant les travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue des Bouleaux (partie nord-ouest), tenue le 21 avril 1977 à 7 heures P. M. à la salle du conseil soit adopté.

77-202

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour le règlement portant le No 139, concernant les travaux d'aqueduc et d'égouts sur le boulevard St-Jean Ouest (sans désignation cadastrale, partie sud), tenue à la salle du conseil, le 21 avril 1977 à 7 heures p.m. soit adopté.

77-203

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, que M. Edouard Lair, ing., soit autorisé à préparer et acheminer au Ministère de l'Environnement les plans et devis pour le règlement No 133 pour approbation, plan préliminaire No D-2536-N-1.

77-204

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que M. Edouard Lair, ing., soit autorisé à préparer et acheminer au Ministère de l'Environnement les plans et devis pour le règlement No 134, plan préliminaire No D-2536-N-6 pour approbation avec instruction d'ajouter une longueur de 180 pieds en vue d'un règlement à être préparé.

77-205

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les Consultants de la Firme Pluritec soient autorisés à présenter les plans et devis au Ministère de l'Environnement, les documents relatifs au règlement numéro 135 (Avenue Georges et Jean-Nil) plan 7039 pour approbation. ADOPTE.

77-206

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit autorisé à signer le contrat d'entretien pour l'ordinateur de bureau Philips P-310, série 200-955, description 2304 au tarif de base annuel de \$1032.00 dont la date effective sera le 22 mai 1977.

77-207

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'approuver l'échange de terrains entre la municipalité de St-Louis-de-France et la Fabrique de la Paroisse de St-Louis-de-France (lot 287-11), et (lot 528-1).

77-208

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec, section Trois-Rivières, en vue de l'obtention d'un permis d'excavation sur les routes relevant du Ministère des Transports à l'intérieur des limites de la municipalité de St-Louis-de-France, aux fins de permettre d'effectuer des travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires.



- Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-209

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que demande soit faite auprès d'un assureur, de couvrir la caution nécessaire à la garantie exigée par le Ministère des Transports du Québec lors de l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les routes relevant de ce ministère.

77-210

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le règlement No 141 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la rue Chemin Masse soit à partir de l'Avenue Germain (lot 486-19-2, 486-18-2 jusqu'au boulevard de l'Intercepteur, lot 486-112 (subdivision non officielle) soit adopté.

77-211

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le règlement No 142, concernant les travaux de construction d'égouts sanitaires sur une partie des rues, Chemin Masse (sans désignation cadastrale) et sur l'avenue Germain, lots 486-19-2, 486-18-2, 486-27, 486-35 et 485-2 soit adopté.

77-212

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le règlement No 144 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue Element, lots 485-32-31-30-29 et 486-58 (rue) soit adopté.

77-213

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le règlement No 145 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la Rue Place Babineau, lot numéro 486-66 (rue) soit adopté.

77-214

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que l'assemblée des électeurs concernés par le règlement portant le No 141, soit tenue le 5 mai 1977 à 7 heures P. M. au 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

77-215

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que l'assemblée des électeurs concernés par le règlement No 142, soit tenue le 5 mai 1977 à 7 heures P.M. au 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

77-216

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'assemblée des électeurs concernés par le règlement No 144, soit tenue le 5 mai 1977 à 7 heures P.M. au 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

77-217

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'assemblée des électeurs concernés par le règlement No 145, soit tenue le 5 mai 1977 à 7 heures P. M. au 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-218

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le plan No A2610, S1317, préparé par M. Yves Boivin, arp-géom., pour M. Roger Bordeleau en date du 22 décembre 1976 et montrant les resubdivision des lots 86-38-1, 86-38-2, 86-39-1 et 86-39-2 soit accepté tel que présenté.

77-219

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le Plan No D2457, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Claude Leboeuf en date du 14 avril 1977 et montrant le lot 501-4 soit accepté tel que présenté.

77-220

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le Plan No D2400, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Martin Nobert en date du 30 mars 1977 et montrant le lot 65-7 soit accepté tel que présenté.

77-221

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le Plan NO D2424, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Gabriel J. DE Bané en date du 1er avril 1977 et montrant le lot No 273-109 soit accepté tel que présenté.

77-222

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan No 31433, préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour M. Aurel Ouellet en date du 23 mars 1977 et montrant les lots 87-48, 97-49 soit accepté tel que présenté.

77-223

Il est PROPOSE par M. Noël Hinse, SECONDE par M. Léo Rouette que M. Yves Morin soit autorisé à organiser tous les vendredi soirs une discothèque, et que le local du Centre des Loisirs lui soit loué à raison de dix dollars (\$10,00) par événement pour la période de huit heures à minuit, sous la responsabilité de Mme Thérèse Morin pour la période de temps au bon vouloir du conseil.

77-224

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la vente à toutes fins que ce soit, restauration ou autre soit prohibée sur la propriété du Centre des Loisirs, propriété de la Municipalité de St-Louis-de-France.

77-225

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, achète pour le prix nominal de \$1.00 le résidu du lot situé dans la Place Suzette selon les exigences habituelles du conseil (Voir règlement No 108).

77-226

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, et ADOPTE à l'UNANIMITE qu'une lettre soit adressée à M. Marcel Brouillette, ex-secrétaire de la CMU de St-Louis-de-France.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-227

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette et ADOPTE à l'UNANIMITE que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire installer par la Compagnie Bell Canada, les dispositifs nécessaires pour les appels en retenue au 805, boul. St-Jean Ouest St-Louis-de-France.

Je, Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'Avenue Germain.

Je, Lionel Simard, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé: "Règlement concernant la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie du Boul. St-Jean Ouest.

77-228

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée.

*Adopté le 6 juin 1977*

*Maurice Piquin, Maire*  
*Julien Gauthier, Sec. Trés.*



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT NO 138

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 138, décrétant un emprunt de \$40,510 pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la Rue des Bouleaux, lots 85-151, 503-1, partie Nord-Ouest.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 21 avril 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 138 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 8 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, 7 électeurs propriétaires d'immeubles imposables s'étant opposés à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT NO 139

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 139, décrétant un emprunt de \$22,420.20 pour la construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires partie du boulevard St-Jean Ouest sans désignation cadastrale (partie sud).

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 21 avril 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 139, ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 3 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT NO 140

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 140, décrétant un emprunt de \$70,000.00 pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'Avenue David (subdivision non officielle du lot 486-84 et sur la rue Josée (subdivision non officielle) du lot 486-99.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100 boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 29 avril 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 140 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 2 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Jocelyne B. Alarie, Secrétaire-adjointe  
d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 2 mai 1977 à 7.30 heures P. M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard

Lorenzo Larkin

Léo Rouette (arrivée: 8.30 h, départ: 12.00h P. M.)

Noël Hinse

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-229

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

77-230

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les comptes du mois d'avril soient acceptés tel que lus.

77-231

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que le protocole d'entente préparé à l'intention des contribuables désireux d'obtenir les services d'eau temporaire soit rejeté.

77-232

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que les coûts des services d'entrées d'aqueduc et d'égouts soient acquittés au bureau de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France avant l'installation de tels services.

77-233

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le règlement portant le No 143, concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'Avenue Germain à partir de la subdivision du lot 485-5 (rue) qui se dirige vers le nord à la future voie de service de l'autoroute No 40 et jusqu'à la Rue Element, subdivision du lot No 485-32, soit adopté.

77-234

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le règlement portant le No 146 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie du boulevard St-Jean Ouest, sans désignation cadastrale, soit à partir de la fin du réseau existant pour s'arrêter à la Rue Place O'Connor, subdivision (Lot 279-4), soit adopté.

77-235

Il est PROPOSE par M. Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Léo Rouette que les résolutions No 77-217, 77-216, 77-215 et 77-214 soient rescindées à toute fin que de droit.

77-236

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard de fixer la date de l'assemblée des électeurs pour le règlement No 141 au 16 mai 1977 à 7 heures P. M.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-237

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin  
SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette de fixer la date de l'assemblée  
des électeurs pour le règlement No 142 au 19 mai 1977 à 7 heures P. M.

77-238

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE  
par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'assemblée des électeurs pour  
le règlement No 143 soit tenue le 16 mai 1977 à 7 heures P. M.

77-239

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE  
par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que l'assemblée des électeurs pour  
le règlement No 144 soit tenue le 16 mai 1977 à 7 heures P. M.

77-240

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin,  
SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que l'assemblée des électeurs  
pour le règlement No 145 soit tenue le 19 mai 1977 à 7 heures P. M.

77-241

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que l'assemblée des électeurs  
pour le règlement No 146 soit tenue le 19 mai 1977 à 7 heures P. M.

77-242

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le procès-verbal de  
l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 140, tenue le 29  
avril 1977 à 7 heures P. M. soit approuvé.

77-243

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le maire, M. Maurice  
Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés  
à présenter au Ministère des Affaires Municipales de Québec tous les  
règlements d'emprunt concernant les réseaux d'aqueduc et d'égouts pour  
approbations.

77-244

Il est PROPOSE par M. Léo Rouette, SECONDE par M. Noël  
Hinse que le compte produit par la Municipalité de la paroisse de  
St-Maurice soit retourné à ladite municipalité avec copie de la loi de  
l'entraide municipale contre les incendies.

77-245

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE  
par M. Le Conseiller Léo Rouette que la demande de la Corporation  
Municipale de S<sup>te</sup>-Marthe en rapport avec le nivelage de la Rue Place  
Fortin ainsi que la Route de l'Île soit acceptée au coût de \$20.00  
pour chacune des fois et au moment où la Municipalité de St-Louis-de-  
France effectuera le nivelage de la Place Fortin.

77-246

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que l'achat et la pose de  
trois (3) relais de temps pour les pompes à la station de pompage  
soient autorisés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-247

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que demande de subvention  
généreuse soit consentie à la Corporation Municipale de St-Louis-de-  
France à l'occasion de la fête du patrimoine qui se déroulera le 24  
juin 1977.

77-248

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Maurice Paquin, Maire,  
soit délégué au conseil régional de développement de la région 04.

77-249

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la salle municipale soit  
prêtée au Comité de ballon volant à la condition que les lieux soient  
remis en bon ordre et très propres.

77-250

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin,  
que la présente session soit ajournée à mardi, le 3 mai 1977 à minuit  
5 minutes.

*Adopté le 6 juin 1977* *Maurice Paquin, Maire*  
*Gilles Toupin, sec. trés.*



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 3 mai 1977 à minuit 5 minutes à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:  
Lionel Simard  
Lorenzo Larkin  
Noël Hinse  
Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-251

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'un avis soit envoyé à la S. P. A. de Shawinigan, leur demandant d'expulser à tout jamais les chiens du chenil établi dans la Rue Bourassa suite à une requête des citoyens reçue en date du 1er mai 1977.

77-252

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard d'envoyer un avis à M. Paul Pépin de nettoyer son terrain (Re: les dispositions du règlement 108).

77-253

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse d'autoriser M. Réjean Marchand à demander des prix concernant des hoses de 2 po ½ et de 1 po ½ et nous en fournir un rapport ainsi que l'achat d'une machine à graisser.

77-254

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que des cotations soient demandés concernant de l'huile à épandre dans les rues.

77-255

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la présente session soit ajournée au jeudi, 19 mai 1977 à 9 heures P. M.

*Adopté le 6 juin 1977 Maurice Paquin, Maire  
Lionel Simard*



No. de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT NO 141

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 141, règlement concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la Rue Chemin Masse, soit à partir de l'Avenue Germian (lot 486-19-2, 486-18-2) jusqu'au boulevard de l'Intercepteur, (lot 486-112) (subdivision non officielle).

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, Boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le lundi, 16 mai 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 141 ainsi que l'article 758 du code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 14 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, 17 électeurs propriétaires d'immeubles imposables s'étant opposés à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara qu'il informera le conseil de la décision des signataires.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 143

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 143, règlement concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de l'Avenue Germain à partir de la subdivision de lot 485-5 (rue) qui se dirige vers le nord à la future voie de service de l'autoroute No 40, et jusqu'à la Rue Element, subdivision du lot 485-32.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le lundi, 16 mai 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 143 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 2 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 144 ^

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 144, règlement concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la Rue Element, lots 485-32, -31, -30, -29 et 486-58 (rue).

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le lundi, 16 mai 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 144 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 1 personne qui signera la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

*Maurice Paquin*

Maurice Paquin, Président d'assemblée

*Gilles Toupin*

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 142

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 142, règlement concernant les travaux de construction d'égouts sanitaires sur une partie des rues Chemin Masse (sans désignation cadastrale) et sur l'Avenue Germain, lots 486-19-2, 486-18-2, 486-27, 486-35 et 485-2.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le jeudi, 19 mai 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 142 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 14 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, 1 électeur propriétaire d'immeubles imposables s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT NO 145

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 145, règlement concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie de la Rue Place Babineau, lot numéro 486-66 (rue).

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le jeudi, 19 mai 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 145 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 2 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 146

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 146, règlement concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie du boul. St-Jean Ouest, sans désignation cadastrale, soit à partir de la fin du réseau existant pour s'arrêter à la Rue Place O'Connor, subdivision (lot 279-4).

Cette assemblée fut tenue au C<sup>u</sup>ntre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le jeudi, 19 mai 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 146, ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 3 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 19 mai 1977 à 9 heures 15 P. M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier (départ à 11 heures 5 minutes)  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse  
Léo Rouette

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-256

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 141, tenue le lundi, 16 mai 1977 à 7 heures P. M. soit approuvé.

77-257

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 142, tenue le jeudi, 19 mai 1977 à 7 heures P. M. soit approuvé.

77-258

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 143, tenue le lundi 16 mai 1977 à 7 heures P. M. soit approuvé.

77-259

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 144, tenue le lundi, 16 mai 1977 à 7 heures P. M. soit approuvé.

77-260

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 145, tenue le jeudi, 19 mai 1977 à 7 heures P. M. soit approuvé.

77-261

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No 146, tenue le jeudi, 19 mai 1977 à 7 heures P.M. soit approuvé.

77-262

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que l'horaire d'été soit appliqué du 1er juin au 1er septembre et que les heures d'affaires du bureau du secrétariat soient de 8 heures A. M. à 12 heures A. M. et 1 heure P. M. à 4 heures P. M.

77-263

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la Corporation Municipale offre en vente, pour fins industrielles seulement, les lots 96-1, et partie du lot 97-1, limité par la Rivière Champlain, direction nord-sud, au prix minimal de huit cents et demi (0.085) le pied carré.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

La superficie totale de la quantité de terrain dans cette offre est de 115,970 pieds carrés.

Les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Louis-de-France, à 805, boul. St-Jean Ouest, jusqu'à 5 heures P. M. le 27 mai 1977.

Les soumissions reçues seront ouvertes lors de l'assemblée publique ajournée au 27 mai 1977 à 7.30 heures P. M.

La Corporation Municipale de St-Louis-de-France ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la Municipalité acquiert la Rue Launier (Partie du lot 475, non subdivisé officiellement) propriété actuelle de M. Maurice Launier pour une partie du lot 475 et situé au sud du boul. St-Alexis Est sur le territoire de la Municipalité de St-Louis-de-France.

Qu'un droit de servitude sur la propriété de M. Launier soit consenti afin de permettre à l'équipement servant à l'entretien du chemin d'effectuer les virages nécessaires.

Que le Maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France les documents y relatifs. (Me Danielle Lesieur).

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que la Municipalité de St-Louis-de-France acquiert la Rue Launier (partie du lot 475, non subdivisée officiellement), propriété actuelle de M. Aimé Launier, pour une partie du lot 475 et situé au sud du boul. St-Alexis Est sur le territoire de la Municipalité de St-Louis-de-France.

Qu'un droit de servitude sur la propriété de M. Launier soit consenti afin de permettre à l'équipement servant à l'entretien du chemin d'effectuer les virages nécessaires.

Que le Maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France les documents y relatifs. (Me Danielle Lesieur).

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que M. Edouard Lair, ing., soit autorisé à présenter au Ministère de L'Environnement les plans et devis pour les extensions d'aqueduc et d'égouts des rues: Bourassa, Des Bouleaux (Partie), Boul. St-Jean Ouest, Chemin Masse, Avenue Des Cèdres, Rue Germain, Rue Element, Rue Babineau, Rue Josée, Avenue David, pour approbations.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le secrétaire-trésorier avise M. Jean-Paul Lefebvre d'enlever immédiatement tous les matériaux de construction se trouvant dans la Rue Lefebvre.

77-264

*Révisé  
pour rés. 77-361  
p. 329  
achat pte rue  
Launier*

77-265

*achat pte rue  
Launier*

77-266

77-267



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-268

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que demande soit placée au Ministère des Transports (Division de Trois-Rivières) aux fins d'effectuer le nettoyage des fossés sur le côté Ouest de la Route 157, entre le boul. St-Alexis Ouest et le Village de St-Louis-de-France.

77-269

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le conseil accuse réception de la requête émanant des citoyens touchés par l'arrêt en conseil No 2256-76,

Que copie de cette requête soit transmise: Au Ministère des Affaires Municipales, au Ministère de l'Education, à l'Union des Conseils de Comté ainsi qu'au conseil de Comté de Champlain.

77-270

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la Compagnie Québec Inter Cités représentée par M. Collins, soit autorisée à procéder, sans délai, à l'installation du planimètre dont le site lui sera déterminé par les autorités compétentes de la Municipalité de St-Louis-de-France.

77-271

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France autorise M. Denis Gagné, arp-géom., à enlever le caractère de rue au lot 93-4, subdivision officielle, appartenant à M. Maurice Paquin, sur le plan de cadastre portant le No 30576T, préparé par M. Paul Michaud, arp-géom., en date du 31 juillet 1974.

77-272

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que M. Denis Gagné soit autorisé à produire les mesures en superficie du lot 96-1 ainsi que d'une partie du lot 97-1 jusqu'aux limites de la Rivière Champlain.

77-273

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la liste des comptes à payer en date du 19 mai 1977 soit acceptée telle que lue.

77-274

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. le Conseiller Noël Hinse que le compte de M. Hervey Laplante, produit le 2/5/77 soit acquitté au montant de \$170.00

77-275

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que M. Réjean Marchand soit autorisé à acheter 500 pieds de boyaux d'incendie de 2½ pouces et 500 pieds de 1½ pouce au meilleur prix possible.

77-276

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que M. Réjean Marchand soit autorisé à acheter une machine à graisser (chez GGR, Pièces) d'autos Ltée au montant de \$726.30.

Remission  
acceptée:  
Jacques Auto  
Jack. Cuy  
M.P.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-277

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que M. Réjean Marchand soit mandaté pour déterminer les rues de la municipalité qui selon lui nécessiteraient l'épandage d'huile sur la surface gravelée. ADOPTE à l'UNANIMITE.

77-278

*huile (épandage)*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le maire, M. Maurice Paquin, soit autorisé à procéder à l'achat aux meilleurs conditions possibles d'huile à être épandue sur la surface des rues.

77-279

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf que M. Hervey Laplante, inspecteur en bâtiments, prenne les dispositions nécessaires afin de faire respecter le règlement No 108, art 5-3-5 en regard avec la requête signée par M. Fernand Gauthier.

77-280

*modification pour  
d'eau marais  
des plaines*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Léo Rouette soit désigné délégué au Ministère des Transports afin de faire modifier le Cours d'eau Marais des Plaines, à partir de la Rue Goulet en le faisant passer le long du boul. St-Alexis Ouest jusqu'à la rue Place Lamy.

77-281

*renouvelé  
par rés. no.  
77-317 p. 320*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le maire, M. Maurice Paquin, soit nommé promoteur du projet initiation au plein air. ADOPTE.

77-282

*renouvelé  
par rés. no.  
77-317 p. 320*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le conseil se rend responsable des déficits possibles dans le projet initiation au plein air. ADOPTE.

Je, Lionel Simard, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement abrogeant le règlement No 113, concernant un règlement d'emprunt au montant de \$800,000 pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées.

77-283

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que les assemblées du conseil débutent à 7.30 heures pour se terminer à 11 heures P. M. précises.

77-284

*annulé.  
M.P.*

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose que la présente session soit ajournée au vendredi, 27 mai 1977 à 7.30 heures.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-284  
*Octroi Site  
de la St-Jean*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard qu'un octroi de \$200.00  
soit accordé au Comité des Fêtes de la St-Jean.

77-285

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse,  
SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier qu'une annonce de  
\$25.00 soit accordée pour le programme, lors du concert des Voix  
de la Rochelle.

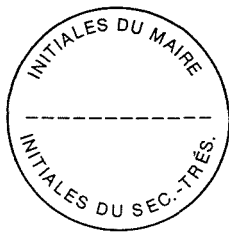
77-286

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller propose que la  
présente session soit ajournée au vendredi, 27 mai 1977 à 7.30 heures  
P.M.

*adopté le 6 juin 1977*

*Maurice Piquin, Maire  
Gilbert Piquin, sec. trés.*





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, vendredi, le 27 mai 1977 à 7.30 heures P. M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Léo Rouette  
Noël Hinse  
Lorenzo Larkin

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-287

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse et RESOLU que l'audition des livres comptables et de tous les documents pertinents du Comité des Loisirs soit exécutée par la firme de comptables agréés, Samson Bélair et Associés, et qu'après vérification, remise de tous les livres et documents soit faite au Conseil Municipal.

77-288

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que l'article 1 du règlement portant le No 129 soit modifié pour se lire comme suit: "Le conseil décrète qu'à l'avenir la durée des fonctions du maire et des conseillers de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France sera de quatre ans."

Que l'article 2 du règlement portant le No 129 soit modifié pour se lire comme suit: "Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi".

77-289

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette et RESOLU à l'UNANIMITE que la soumission présentée par M. Denis Labrecque, représentant de St-Lawrence Plywood Boxes (1974) Ltée soit acceptée conditionnellement à ce qu'un droit de servitude soit consenti par l'acquéreur au bénéficiaire de la Municipalité sur la partie du lot 97-1 face au rang St-Alexis Est sur environ 100 pieds de profondeur.

77-290

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin et RESOLU à l'UNANIMITE que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat de vente des terrains appartenant à la Municipalité (lot 96-1 et 97-1 ptie) pour une superficie totale de 115,970 pi<sup>2</sup>, contrat à être préparé par Me Gilles Légaré, Notaire.

77-291

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que le secrétaire-trésorier soit autorisé à envoyer, par lettre recommandée, à la secrétaire du Comité des Loisirs une demande formelle de remettre d'ici le 3 juin tous les livres comptables et tous les documents se rattachant au Comité des Loisirs de la Municipalité de St-Louis-de-France au secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin à 805, boul. St-Jean Ouest pour fins de vérifications par la Firme de comptables agréés, Samson Bélair et Associés.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-292

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le trafic de la route 157 lorsqu'il sera requis devra être détourné par la Rue Caron, entre le boul. St-Jean Est et le boul. St-Alexis Est.

77-293

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France appuie la demande des employés de la Consolidated Bathurst, division Wayagamack du Cap, contre la fermeture éventuelle de cette usine.

77-294

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le maire soit autorisé à demander au Ministère de l'Agriculture de retarder le creusage du Cours d'eau "Marais des Plaines" jusqu'à nouvel ordre. ADOPTE à l'UNANIMITE.

77-295

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que pour la rédaction de l'avis de motion reçue le 27-05-77 à l'assemblée ajournée du conseil du 27-05-77, par le Conseiller Lionel Simard, les services d'un aviseur légal soient retenus pour la rédaction du règlement concernant le redressement du Cours d'Eau "Marais des Plaines", entre la rue Goulet et la Rue Place Lamy dans le rang St-Alexis Ouest dans la Municipalité de St-Louis-de-France.

M. Lionel Simard donne avis de motion que conformément à la loi et aux règlements de la Municipalité de St-Louis-de-France qu'à une séance ultérieure il présentera un règlement abrogeant le règlement portant le No 103 concernant le Comité des Loisirs.

M. Lorenzo Larkin, Conseiller Municipal, donne avis de motion que conformément à la loi et aux règlements de la Municipalité de St-Louis-de-France qu'à une séance ultérieure présentera un règlement abrogeant le règlement portant le No 11 concernant les chiens.

M. Lionel Simard, Conseiller, donne avis de motion que conformément à la loi et aux règlements de la Municipalité de St-Louis-de-France, qu'à une séance ultérieure présentera un règlement pour redresser le cours d'eau "Marais des Plaines" entre la Rue Goulet et la Rue Place Lamy, dans le rang St-Alexis Ouest dans la Municipalité de St-Louis-de-France.

Mme Jeannette Leboeuf propose la levée de la présente assemblée à 11 heures P.M.

77-296

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le plan D3569, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., en date du 13 avril 1977 pour M. Michel Allard et montrant le lot 470-20, soit accepté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-297

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan No 31504, préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour M. Marcel Dubois, en date du 20 avril 1977 et montrant les lots 275-100 à 275-105 inclusivement soit accepté tel que présenté.

77-298

Mme Jeannette Leboeuf propose la levée de la présente assemblée à 11 heures P. M.

*Adopté le 6 juin 1977*

*Maurine Paquin, Maire  
Gilles Toupin, Sec. Trés.*



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 6 juin 1977 à 7.30 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Lorenzo Larkin  
Léo Rouette  
Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-299

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que les minutes des sessions du mois de mai soient adoptées.

77-300

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que les procès-verbaux des sessions du mois d'avril 1977 soient ratifiés.

77-301

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que la liste des comptes à payer au 6/6/77 soit acceptée telle que présentée.

77-302

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette qu'à l'avenir les lampes défectueuses on les paye pas.

77-303

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'un congélateur à crème glacée soit acheté pour le Centre Sportif.

77-304

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier d'accorder sur le lot 480-6 l'entrée d'eau de 6" sollicitée par M. Jacques Gimaiël dans sa lettre de demande du 6/6/77.

*Proposition  
retirée.*

La proposition est retirée par le proposeur, M. Le Conseiller Léo Rouette et le secondeur, M. Le Conseiller Albert Trépanier sur l'assentiment général.

77-305

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que la Municipalité de St-Louis-de-France donne à la Compagnie G. S. J. Inc., dont Monsieur Jacques Gimaiël est le représentant, le droit de se bâtir un réseau d'eau à Place Suzette, conforme aux normes de la Municipalité, laquelle s'en portera ensuite acquéreur pour la somme de \$1.00.

Il pourra ensuite se raccorder au règlement 101 en avisant la Municipalité.

Le tout aux frais de la Compagnie G. S. J. Inc.

ADOpte à 4 contre 1, contre: M. Lorenzo Larkin



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-306

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que des cotations soient demandées pour l'acquisition d'une machine à souder par l'entremise du surintendant, M. Réjean Marchand. ADOPTE.

77-307

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le fossé du côté OUEST à la route 157 soit creusé immédiatement jusqu'au rang Ste-Marguerite. ADOPTE à l'UNANIMITE.

77-308

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier qu'on nettoie le fossé longeant la route 157 du côté EST entre le boul. St-Alexis et le boul. Ste-Marguerite. ADOPTE.

77-309

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que l'abonnement à la revue municipale ne soit par renouvelé.

77-310

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la démission de M. Le Conseiller Albert Trépanier comme représentant du conseil municipal auprès du Comité des Loisirs de la Municipalité de St-Louis-de-France soit acceptée. ADOPTE.

77-311

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la Municipalité de St-Louis-de-France pose le tuyau nécessaire sur les lots 492-19-20-21 ainsi que sur les lots subséquents et qu'il distribue les frais aux citoyens concernés. ADOPTE.

77-312

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la résolution 77-295 soit rescindée à toutes fins que de droit.

77-313

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que la pelle ou tout équipement mécanique continue ses travaux au boul. St-Alexis Ouest à la demande de la Municipalité dans le Marais des Plaines. ADOPTE.

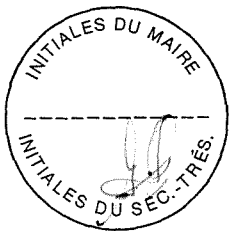
77-314

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la Municipalité de St-Louis-de-France accorde à M. Georges Masse l'autorisation de bâtir un réseau d'aqueduc répondant aux normes de la Municipalité, avec du tuyau de fonte de 6", laquelle s'en portera acquéreur pour la somme de \$1.00.

Il pourra ensuite se raccorder au règlement 101 en avisant la municipalité.

Le tout aux frais de Monsieur Georges Masse.

ADOPTE à 4 contre 1, Contre: M. Lorenzo Larkin



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-315

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les comptes pour le service d'égouts soient envoyés aux contribuables pour les règlements 101 et 109 selon le règlement 125.

Adopté à 4 contre 1, Contre: M. Lorenzo Larkin

M. Le Conseiller Lorenzo Larkin se retire à 10 heures  
30 P. M.

77-316

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que demande soit faite au Ministre, L'Honorable Guy Tardif, de nous envoyer dans le plus bref délai possible, la subvention promise en 1975 pour le règlement 109 suivant votre lettre au Conseil Municipal, vous êtes supposé respecter les engagements du précédent gouvernement. ADOPTE à l'UNANIMITE des membres présents.

Que copie de cette résolution soit expédiée à M. Marcel Gagnon, Député Champlain ainsi qu'au Premier Ministre, L'Honorable René Lévesque par courrier recommandé.

77-317

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et adopté que les résolutions 77-281 et 77-282 soient rescindées et que la Municipalité de St-Louis-de-France accepte le programme "Jeunesse Canada au travail Initiation au plein air" du Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration.

Que M. Maurice Paquin, Maire soit désigné comme responsable de ce projet.

Que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France assume la responsabilité du déficit du projet s'il y a lieu.

Je, Albert Trépanier, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement d'emprunt ayant pour but le paiement des honoraires professionnels ainsi que l'excédent des coûts relatifs à ces honoraires sur divers règlements.

77-318

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose que la présente assemblée soit ajournée au lundi, 20 juin 1977 à 7.30 heures P. M.

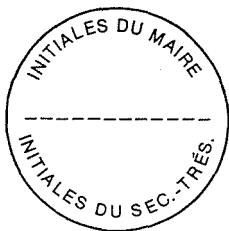
ADOPTE à la session du 4 juillet 1977

Maurice Paquin

Maire

Albert Trépanier

Secrétaire-Trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 20 juin 1977 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-319

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les états financiers de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, au 31 décembre 1976, présentés par la firme Samson, Bélair et Associés, comptables agréés soient acceptés.

77-320

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard, que le plan No D-3637 préparé par M. Edouard Lair, arp.-géom. pour M. Jean Fournier en date du 28 avril 1977 et montrant le lot 523-19 soit accepté tel que présenté.

77-321

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le plan No 21 préparé par M. Denis Gagné arp.-géom. pour M. Gérard Cormier en date du 16 mai 1977 et montrant le lot 523-20 soit accepté tel que présenté.

77-322

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan No 22 préparé par M. Denis Gagné arp.-géom. pour M. Maurice Paquin en date du 17 mai 1977 et montrant les lots 94-2 à 94-5 et 93-7 soit accepté tel que présenté.

77-323

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan No 31562 préparé par M. Serge Hamel arp.-géom. pour Mme Blaise Lefebvre en date du 25 avril 1977 et montrant le lot 68-6 soit accepté tel que présenté.

77-324

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan No 21792 préparé par M. Roger Gélinas arp.-géom. pour M. Claude Brouillette en date du 30 mars 1977 et montrant le lot 85-172 soit accepté tel que présenté.

Il est fait mention, aux présentes minutes, que 24 permis de construction ont été émis au cours du mois de mai 1977 représentant une valeur totale de \$493,500.00.

77-325

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France accepte le programme "Enquête main-d'oeuvre locale".

QUE M. Anselme Huot soit désigné promoteur de ce projet.

QUE la Corporation Municipale de St-Louis-de-France assume la responsabilité du déficit du projet s'il y a lieu.

77-326

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le règlement 147 concernant l'abrogation du règlement portant le numéro 113 concernant la construction d'une usine d'épuration des eaux usées soit adopté.

77-327

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'assemblée des électeurs pour le règlement numéro 147 soit fixé au 6 juillet 1977 de 7 heures à 9 heures P.M. au 2100 Boulevard St-Louis, St-Louis-de-France.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-328

CONSIDERANT QUE la Corporation Municipale a autorisé la pose d'asphalte sur le stationnement du terrain des loisirs.

CONSIDERANT QUE des cotisations à des entrepreneurs ont été demandées et reçues à cette fin.

CONSIDERANT QUE celles reçues sont les suivantes:  
Spémont Asphalte 75 X 150' donne \$4,375.00 en date du

14 juin 1977.

Gaston Fournier 75 X 150' donne \$4,525.00 en date du

13 juin 1977.

Massicotte et Fils 75 X 150' donne \$3950.00 en date du

13 juin 1977.

EN CONSEQUENCE il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU que la cotation de Massicotte et Fils pour la pose de l'asphalte sur le terrain des loisirs, sur une étendue de 75 X 150' au prix de \$3,950.00, suivant les spécifications mentionnées sur la cotation reçue le 14 juin 1977 soit acceptée et que l'entreprise Massicotte et Fils soit autorisée à exécuter les travaux immédiatement.

77-329

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf SECONDE par M. le Conseiller Noël Hinse que la Compagnie Bell Canada soit avisés que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France n'autorise pas la Compagnie à faire l'installation de câbles téléphoniques souterrains dans les rues situées à l'intérieur des limites de la municipalité.

77-330

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les Consultants Pluritec soient avisés de faire la vérification finale relativement aux travaux du règlement numéro 109 ainsi qu'approuver les travaux s'il y a lieu.

77-331

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la demande de M. Jacques Hamelin soit remie à l'étude en comité. Adopté.

77-332

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'un comité privé discute de l'amendement ou des amendements à apporter au règlement numéro 125.

77-333

Il est PROPOSE Par M. Le Conseiller Lionel Simard SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'une lettre de remerciements soit envoyé à M. Jean Chrétien Ministre de l'Industrie et de Commerce pour l'obtention du projet Jeunesse Canada au travail et le projet Canada au travail. Adopté.

77-334

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les honoraires de M. Hervé Laplante instecteur en bâtiments pour 1975 au montant de \$120.50 et pour 1976 \$112.90 pour les licences de commerce.

77-335

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les terrains situés sur le boulevard Langevin et la rue Marchand appartenant à la Corporation Municipale de St-Louis-de-France soient offerts en vente par avis public pour le prix minimal de \$450.00 l'unité, lots 563-3,-37,-38, 568-9,-10, 74-14,-18.

77-336

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que les spécifications présentées par la Sablière Ste-Marthe Inc. pour la construction du réseau d'aqueduc du Domaine Masse en date du 17 juin 1977 soit accepté.

77-337

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le Ministère de l'Environnement envoie un inspecteur à la Carrière St-Maurice située sur le rang Ste-Marguerite est pour que cesse la pollution causée par la poussière et aussi le dynamitage excessif qui se produit.

M. Le Conseiller Albert Trépanier se retire à 10 heures 30 P.M.

Je, soussigné, Albert Trépanier conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: (Règlement d'emprunt de consolidation de déficit accumulé au 31 décembre 1976 et honoraires de travaux de génie encourus.)

Je, soussigné, Lionel Simard conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: (Règlement modifiant les tarifications aux règlements numéro 125 art. 4-2-2, 6-12, 6-1-3 et autres s'il y a lieu.

77-338

Mme Jeannette Leboeuf propose la levée de la présente assemblée.

ADOPTE le

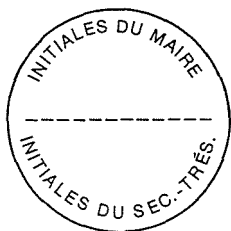
4 juillet 1977

*Maurice Paquin*

Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*

Gilles Toupin, sec-trés.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 4 juillet 1977 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lionel Simard  
Lorenzo Larkin  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-339 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse, que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé à l'item 11<sup>e</sup>A.

77-340 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que les procès-verbaux des sessions du mois de juin soient adoptées.

Abstention: M. Le Conseiller Lorenzo Larkin.

77-341 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la liste des comptes à payer au 4 juillet 1977 soit acceptée telle que présentée. Adopté.

Il est fait mention aux présentes minutes que: Le Conseil Municipal à l'unanimité entériné la recommandation faite par la C.M.U. dans sa lettre du 22 juin 1977, à l'effet de retarder l'adoption du plan de cadastre de Mme Monique B. Pépin, dossier 31616 de M. Serge Hamel, arp-géom.

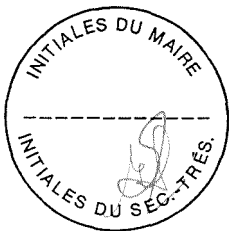
77-342 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que M. Hervé Laplante inspecteur en bâtiment prenne les dispositions nécessaires pour faire respecter le règlement 108 dans le cas de M. Armel Lemire, suite à l'incendie de son poulailler. Adopté.

77-343 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la recommandation de la C.M.U. dans sa lettre du 22 juin 1977 soit acceptée, à l'effet d'annuler le caractère de rue du lot 478-6 et que la partie adjacente côté nord-ouest du lot P-478 non subdivisée soit subdivisée officiellement sur une largeur de 60' par une profondeur d'environ 145' située vis-à-vis du lot 478-1 rue Sinotte. Adopté.

77-344 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que demande soit faite au Ministère de la justice de régler le stationnement à l'intersection du boulevard St-Jean et du boulevard St-Louis dans le village de Saint-Louis-de-France. Adopté.

77-345 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que la demande de M. Maurice Beaumier dans sa lettre du 20 juin 1977 réclamant la somme de \$36.00 pour pose de tuyaux avec remplissage soit refusée, se référant au procès-verbal du cours d'eau "Marais des Plaines". Adopté.

77-346 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par Lorenzo Larkin que la démission de Monsieur Gaétan Désilets à titre de président des loisirs de St-Louis-de-France soit acceptée. Adopté.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-347

*Revisé par  
avis # 77-363  
p. 329 J*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que l'offre de Monsieur Marcel Dubois dans sa lettre du 4 juillet 1977 offrant une vente à la Corporation Municipale de St-Louis-de-France la balance des rues Georges et Jean-Nil sur les lots 274 et 275 pour le prix de \$1.00 soit acceptée. Adopté.

77-348

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier. que les soumissions pour la vente desterrains lots P-563-3, P-563-37, P-563-38, P-568-9,-10, P-74-14,-18, appartenant à la municipalité soit reçues au plus tard 4 heures P.M. le 18 juillet 1977 au 805 Boul. St-Jean-Ouest.

77-349

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la demande de M. Léonce Jacob dans sa lettre du 29 juin 1977 soit acceptée au sujet d'une demande pour exécuter des travaux d'une conduite d'aqueduc d'environ 850' pi. partant de la route 157 sur la rue Denis Roy et Place Jacob. En plus la permission pour la construction d'une conduite d'égouts sur le même parcours soit accordée aux conditions suivantes à savoir:

Les travaux devront être exécutés conformément aux plans et devis préparés par Edouard Lair, ing. plan No D-2536-N-3.

Tous les travaux devront être en totalité exécutés à la charge du demandeur M. Léonce Jacob.

De plus, M. Léonce Jacob s'engage à céder pour la somme nominale de \$1.00 ces réseaux d'aqueduc et d'égouts à la municipalité de St-Louis-de-France après acceptation faite de ces dits travaux à la satisfaction de celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

77-350

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le secrétaire-trésorier soit autorisé à s'inscrire au congrès de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc. les 17-18-19 août 1977 et que les frais d'inscription et de séjour lui soient remboursés par la municipalité.

77-351

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le règlement portant le numéro 148 soit et est adopté.

77-352

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement 148 soit tenue entre sept heures et neuf heures le 18 juillet 1977 à la salle du conseil, 2100 Boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

77-353

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que la date d'ajournement de la présente assemblée prévue pour le 18 juillet à l'ordre du jour soit reportée au 19 juillet 1977 à 7 heures 30 P.M.

77-354

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que l'installation des compteurs d'eau soit suspendue jusqu'à l'approbation d'un futur règlement pour amender le présent règlement no 125. Adopté.

77-355

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le surintendant de l'aqueduc M. Réjean Marchand soit autorisé à procéder à faire respecter les dispositions du règlement 125 concernant le raccordement illégalement des services d'eau fourni par toute personne à l'intérieur des limites de la municipalité de St-Louis-de-France, soit tous ceux fournissant à quiconque les services d'eau sans préalablement avoir obtenu du conseil municipal ou de l'officier en charge la permission écrite autorisant de dispenser un tel service. Adopté à l'unanimité.

77-356

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'un avis accordant



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

30 jours de délai aux personnes visées par la résolution No 77-355 soit signé par le surintendant M. Réjean Marchand et leur soit adressé par courrier recommandé. Adopté.

M. Le Conseiller Lorenzo Larkin quitte à 10 heures 35.

77-357  
78-059  
M  
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que les comptes pour le règlement 109 soient envoyés dans le plus bref délai possible suite à l'entente que nous avons eu avec la population concernée, savoir:

\$60.00 pour service d'eau  
\$60.00 pour service d'égout

\$0.30 le pied linéaire pour l'eau  
\$0.30 le pied linéaire pour l'égout

A considérer les cas ou les comptes déjà produits au montant de \$48.00 déjà expédiés, la différence s'établissant à \$12.00 Adopté à l'unanimité des membres présents.

77-358  
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse et RESOLU que la résolution numéro 77-315 soit rescindée à toutes fins que de droit.

77-359  
✓  
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la demande concernant une compensation au montant de \$2,000.00 soit accordée à M. Georges Masse pour l'installation d'un tuyau de 10" au lieu de 6" sur son réseau d'aqueduc sur le Chemin Masse sur une longueur de 680 pieds.

77-360  
Sur proposition de Madame Le Conseiller Jeannette Leboeuf la session est ajournée au 19 juillet à 7 heures 30 P.M.

ADOPTE le 1ER AOÛT. 1977

*Maurice Paquin*  
Maurice Paquin, Maire

*Mme Jocelyne B. Glorie sec. -trés. adj.*  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT 147

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 147 règlement concernant l'abrogation du règlement portant le No 113, concernant la construction d'une usine d'épuration des eaux usées.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal 2100, Boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le mercredi 6 juillet 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 147 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 143 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Paquin, Président d'assemblée

Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 148

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 148, règlement concernant la consolidation de déficit accumulé au 31 décembre 1976 et honoraires professionnels de travaux de génie encourus pour réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal 2100, Boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le mercredi 6 juillet 1977 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Maurice Paquin, Maire.

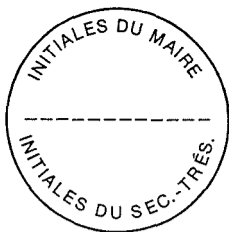
Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 148 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 143 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi, aucun électeur propriétaires d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

Maurice Paquin, Président  
d'assemblée

Gilles Toupin, secrétaire  
d'assemblée



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 19 juillet à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-361

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse et RESOLU:

1. Que le conseil offre à M. Aimé Launier d'acheter le lot 475-35 pour une somme de trois cents dollars(\$300.00) à la condition d'acheter en même temps le lot 475-36 (rue) pour la somme de \$1.00.

2. Que le conseil offre également à M. Aimé Launier d'acheter le lot 475-7, 475-11 (rues) subdivision non-officielle pour la somme nominale de \$1.00.

3. Que le Maire M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin soit autorisés à signer les documents y relatif devant Me Danielle Lesieur.

4. La présente résolution rescinde la résolution 77-264.

77-362

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU que le lot 475-8 et 475-12, subdivision non-officielle soit acheté de M. Maurice Launier pour la somme nominale de \$1.00.

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, Gilles Toupin, soit autorisé à signer les documents y relatif devant Me Danielle Lesieur.

77-363

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf,

1. Que l'offre de vente de M. Marcel Dubois dans sa lettre du 4 juillet 1977 offrant en vente la balance des rues Georges et Jean-Nil, lot 274 et 275 soit accepté au prix de \$1.00.

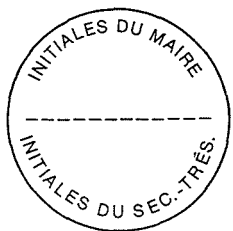
2. Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, Gilles Toupin, soit autorisé à signer les documents y relatif devant Me Danielle Lesieur.

3. La présente résolution rescinde la résolution 77-347.

77-364

*Plan A2610, 21376  
lot 85-2-1*

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan no A2610, préparé par Yves Boivin arp-géom. pour Les Entreprises Bordeleau Enrg en date du 15 juin 1977 et montrant les lots 85-2-2, 85-4-1 et 85-4-2 soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-365

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la plan no 2561 préparé par Jean-Marie Chastenay arp-géom., pour M. Guy Thibodeau en date du 13 juin 1977 et montrant le lot 501-5 soit accepté tel que présenté. ✓

77-366

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan no 2503 préparé par M. Jean-Marie Chastenay arp-géom., pour M. Marcel Larivière en date du 12 mai 1977 et montrant le lot 256-2 soit accepté tel que présenté. ✓

Il est fait mention aux présentes minutes, que 36 permis de construction ont été émis au cours du mois de juin 1977 représentant une valeur totale de \$785,200.00

77-367

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeanette Leboeuf et RESOLU qu'un avis enregistré soit envoyé à M. Jean-Pierre Auclair à l'effet de se conformer au règlement 108 précisément à l'article 5.3.5 relativement à la clôture en bordure de la propriété de M. Fernand Gauthier, et ce, dans un délai de quinze jours. ✓

77-368

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU que la soumission de M. René Paquin dans son offre du 12 juillet 1977 relativement à l'achat de terrains de la Municipalité lots P-563-37, P-563-38 pour la somme de \$460.00 dollars chacun soit accepté. ✓

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soit autorisé à signer les documents y relatif devant Me Jean-Nil Héon.

77-369

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement no 147 concernant l'abrogation du règlement portant le no 113 concernant la construction d'une usine d'épuration des eaux usées soit adopté. ✓

77-370

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement no 148 concernant la consolidation de déficit accumulé au 31 décembre 1976 et honoraires professionnels de travaux de génie encourus pour réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires soit adopté. ✓

77-371

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France fasse avec la fabrique de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, pour permettre à cette dernière d'agrandir le cimetière, un échange de terrains comme suit: ✓

1. La Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France cède à la fabrique le lot numéro 287-11 situé dans le rang Saint-Jean au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Maurice, dans la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-France, ayant une superficie de 72,121 pi. carrés;





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

2. La fabrique cède, en contre-échange, à la Corporation municipale le lot 528-1 situé dans le rang Saint-Jean au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Maurice dans la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-France ayant une superficie de pi. carrés.

Cet acte d'échange devant être fait pour une soulte ou différence de mille dollars (\$1,000.00) payable comptant par la Corporation Municipale à la fabrique lors de l'exécution de l'acte d'échange dont un projet préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire a été soumis et accepté à la présente séance et demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est de plus résolu que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin soient autorisés à signer cet acte d'échange après approbation de la présente résolution par la commission municipale du Québec.

77-372

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que le conseil accepte l'offre de M. John O'Connor dans sa lettre du 11 juillet 1977 offrant en vente à Corporation municipale de St-Louis-de-France pour la somme nominale de \$1.00 son réseau d'aqueduc un réseau parti 3/4", un réseau parti 1" ayant comme source le réseau d'aqueduc municipal situé sur le Boul. St-Jean-Ouest sur le lot 278, les contribuables étant actuellement desservis continueront de l'être.

2. Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer le contrat à cet effet devant Me Gilles Légaré, notaire.

3. Que le contrat devra mentionner que M. John O'Connor cède les droits de passages voulus.

77-373

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU que la demande de M. Normand Côté dans sa lettre du 11 juillet 1977 soit acceptée relativement à la permission qu'il demande de demeurer temporairement raccordé au service d'eau de M. Lucien Hould, 740 Boul. St-Louis, St-Louis-de-France pour son approvisionnement en eau potable jusqu'à 10 jours suivant la réponse finale du refus du règlement no 138 par la Commission Municipale du Québec et le Ministère des Affaires Municipales que volontairement, M. Normand Côté accepte de payer à la Corporation Municipale de St-Louis-de-France une compensation de \$100.00 pour ce service d'eau.

77-374

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le rapport de la Sablière Ste-Marthe Inc. dans sa lettre du 12 juillet 1977 au sujet de l'aqueduc "Place Suzette" soit accepté tel que lu.

77-375

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les conseillers accompagnés des membres de la Commission Municipale d'Urbanisme de St-Louis-de-France rencontrent le directeur de la Commission Municipale d'Urbanisme de Neuville, Cté de Portneuf en vue de se renseigner sur la préparation d'un règlement de zonage.

77-376

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le conseil municipal de St-Louis-de-France accepte la recommandation de la Commission Municipale d'Urbanisme dans sa lettre du 18 juillet 1977 relativement au permis de construction de St-Lawrence Plywood Ltd. (Denis Labrecque).



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-377

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la demande de M. Georges Masse dans sa lettre du 19 juillet relativement à l'autorisation demandée pour raccorder 4 terrains de la rue Masse à la rue Josée pour le service d'eau soit refusé.

Ont voté en faveur de la proposition M. Le Conseiller Noël Hinse, M. Le Conseiller Lionel Simard et Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf.

M. Le Conseiller Albert Trépanier enregistre sa dissidence. Adopté.

77-378

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse et RESOLU que le conseil ordonne à M. Marcel F. Lemire, inspecteur agraire, d'aller visiter les fossés et le ponceau situés à la "Place Fortin" et autoriser les travaux nécessaires et qu'exécution en soit ordonnée dans le plus bref délai possible.

77-379

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que conformément à la recommandation de la Firme Pluritec Consultants, les travaux exécutés par la firme Massicotte et Fils relativement au règlement portant le no 109 soient acceptés.

77-380

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU:

1. Que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit autorisé à procéder le plus tôt possible à l'achat et à l'installation d'un appareil de climatisation adéquat pour les besoins du secrétariat municipal.

2. Que le secrétaire-trésorier demande des cotations et qu'il soit par la présente résolution autorisé à accepter la plus avantageuse.

77-381

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU que la liste des comptes à payer en date du 19 juillet 1977 soit accepté tel que présenté.

77-382

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU que son Honneur le Maire, M. Maurice Paquin, soit autorisé à signer les documents pertinents à la convention relative à l'installation d'utilité publique dans l'emprise de la route Masse.

77-383

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU que l'inspecteur agraire, M. Marcel F. Lemire soit autorisé à préparer un acte d'accord pour le cours d'eau Georges Lamothe.

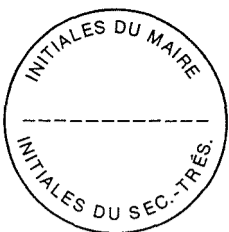
77-384

M. Le Conseiller Albert Trépanier propose la levée de l'assemblée à 10.50 heures.

ADOPTE à la session du 1ER AOÛT 1977

*Maurice Paquin*  
Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 1er août 1977 à 7.30 heures P. M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Lorenzo Larkin  
Noël Hinse

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-385

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

77-386

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les procès-verbaux du mois de juillet soient acceptés. ADOPTE.

77-387

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que la liste des comptes à payer au 1er août 1977 soit acceptée telle que présentée. ADOPTE.

77-388

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le règlement portant le numéro 148 concernant la consolidation de déficit accumulé au 31 décembre 1976, et paiements d'honoraires professionnels de travaux de génie encourus, pour réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires soit modifié comme suit:

1) Le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-huit mille dollars (\$188,000.00) pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme à en faire l'emprunt par obligations, pour une période de 10 ans.

2) Les obligations seront émises en coupures de \$100 ou de multiples de \$100.

3) Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à la Banque Royale du Canada, 295, rue Des Forges, Trois-Rivières.

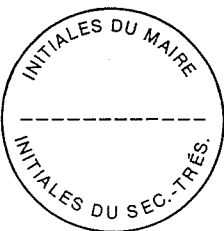
4) Les obligations seront datées du premier septembre et seront remboursés en série, en 10 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie comme si au long récépissé.

5) Un intérêt à un taux n'excédant pas douze pour cent l'an sera payé semi-annuellement le premier septembre et le premier mars de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Les coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

6) Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier, sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts. La signature du maire sera lithographiée sur les obligations.

7) Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, chaque année, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-395

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la demande de Monsieur René Larouche suivant sa lettre en date du 26 juillet 1977, concernant une servitude temporaire sur la Rue Place Du Golf lui soit refusée suite à la recommandation du conseil.

77-396

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf de refuser l'offre du Ministère des Transports concernant l'achat du lot 74 tel que mentionné dans la lettre en date du 20 juillet 1977 et que M. Maurice Paquin, Maire, soit autorisé à négocier un acte de vente à cet effet.

77-397

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'offre de M. René Paquin en date du 1er août 1977 concernant l'échange des terrains 563-37 et 563-38 contre les lots 568-9 et 568-10 soit acceptée aux mêmes conditions que pour les lots précédents, tel que demandé, et que le Maire, M. Maurice Paquin et Madame Jocelyne B. Alarie, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France le contrat de vente et tous documents relatifs à cet effet. ADOPTE.

77-398

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin de payer la Firme Massicotte et Fils Ltée au montant de \$20,939.19 en rapport avec l'estimation progressive No 3 en date du 6 juillet 1977.

77-399

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin que demande soit faite au Ministère des Transports de nettoyer les abords du chemin Rue Courteau ainsi que le fossé côté nord du boulevard St-Alexis en face de la rue Courteau.

77-400

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France demande au Ministère de l'Environnement de bien vouloir corriger la situation dans le plus bref délai possible concernant la poussière que dégage la Carrière St-Maurice ainsi que des chemins adjacents dans la carrière affectant par le fait même la circulation des véhicules sur la route 157 ainsi que les contribuables résidents adjacents à la carrière.

77-401

Il est PROPOSE par MME Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la présente session soit ajournée au 15 août 1977.

ADOPTE

19 Sept. 1977

*Maurice Paquin*  
Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 15 août 1977 à 7.30 heures P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-402

CONSIDERANT QUE les plans concernant des projets d'extensions de services d'aqueduc et d'égouts qui ont été soumis aux Services de Protection de l'Environnement, pour approbation.

CONSIDERANT QUE la Corporation Municipale de St-Louis-de-France a reçu en date du 27 juillet 1977 (Dossier 12580 DG) une réponse négative à ce sujet.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU à l'UNANIMITE des membres présents de demander au Ministère des Affaires Municipales de discontinuer l'étude des règlements d'emprunts qui ont été soumis à son attention et qui comprennent les règlements suivants:

- 130, Avenue Denis Roy et Place Jacob: \$76,421.40
- 133, Hôtel de Ville et Place O'Connor: \$100,000.00
- 134, Rue Bourassa: \$25,000.00
- 135, Avenue Georges: \$36,000.00
- 136, Rue Jean-Nil: \$36,000.00
- 140, Avenue David et Josée: \$70,000.00
- \* -142, Avenue Germain: \$15,000.00
- \* -144, Rue Element: \$67,000.00
- 145, Place Babineau: \$35,000.00
- 146, Boul. St-Jean Ouest: \$25,000.00

pour un montant de ~~\$485,421.40~~. ADOPTE à l'UNANIMITE.

530,421.40

CONSIDERANT QUE la Corporation Municipale de St-Louis-de-France avait préparé plusieurs règlements d'emprunts concernant l'installation de services d'aqueduc et d'égouts.

CONSIDERANT QUE le Ministère de l'Environnement n'a pas recommandé l'approbation des plans (Lettre du 27 juillet 1977, Dossier 12580-D-6).

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que les règlements suivants soumis aux Affaires Municipales pour approbations, soient discontinués et abrogés à toute fin que de droit.

- 130, Avenue Denis Roy et Place Jacob: \$76,421.40
- 133, Hôtel de Ville et Place O'Connor: \$100,000.00
- 134, Rue Bourassa: \$25,000.00
- 135, Avenue Georges: \$36,000.00
- 136, Rue Jean-Nil: \$36,000.00
- 140, Avenue DAVID et Marie-Josée: \$70,000.00
- \* -142, Avenue Germain: \$15,000.00
- \* -144, Rue Element: \$67,000.00
- 145, Place Babineau: \$35,000.00
- 146, Boul. St-Jean Ouest: \$25,000.00

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Reg. 142  
Chemin Marie et  
Avenue Germain  
\$ 45,000. Egoûts seuls  
Reg. 143  
Ave. Germain Ste.  
vers Nord autoroute 40  
jusqu'à Clement  
\$ 15,000.  
77-403

12580 DG

Reg. 142  
Chemin Marie et  
Avenue Germain  
\$45,000. Egoûts seuls  
Reg. 143  
Ave. Germain Ste.  
vers Nord autoroute 40  
jusqu'à Clement.  
\$ 15,000



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-404

ATTENDU QUE les services d'aqueduc et d'égouts sanitaires doivent être installés sur la Rue Des Bouleaux à St-Louis-de-France.

ATTENDU QU'IL est requis du Conseil Municipal d'informer le Ministère des Affaires Municipales de Québec, sur la possibilité d'effectuer d'autres travaux par règlement dans cette même rue.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse et RESOLU à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE la Corporation Municipale de St-Louis-de-France informe la Commission Municipale de Québec que des travaux décrétés par règlements pour de nouveaux services tels que la pose d'asphalte, installation de trottoirs ou chaînes de rues ne seront pas installés dans cette rue, considérant que de tels services ne sont pas jugés essentiels.

De plus, le conseil informe les autorités concernées que demande n'a pas été reçue de la part des contribuables impliqués par le règlement 138 pour la confection de rue asphaltée avec trottoirs ou bordures de rue.

77-405

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'article 1 du règlement portant le numéro 138 soit modifié de la manière suivante: les mots "en date du 30 novembre 1976 portant la mention D-2536-N-5" soient annulés et remplacés par les suivants: "portant la mention D2740-N en date du 20 mai 1977". ADOPTE à l'UNANIMITE.

77-406

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier et RESOLU à l'UNANIMITE des membres présents que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France demande à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France un emprunt par billets au montant de \$40,500.00 pour une période de 20 ans pour acquitter les coûts des travaux de construction d'une extension au réseau d'aqueduc et d'égouts sur la Rue Des Bouleaux, tel que décrété par le règlement numéro 138.

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France les documents y relatifs.

77-407

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que dès l'acceptation du règlement No 138, Règlement concernant la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sur la Rue Des Bouleaux, par la Commission Municipale de Québec et par le Ministère des Affaires Municipales de Québec, que des soumissions publiques publiées dans le Journal Le Nouvelliste soient demandées.

77-408

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la demande de M. René Larouche relativement à la traversée de 2 rues pour installation de pompe sur son réseau privé soit portée en étude de comité.

77-409

Il est PROPOSE par M. Lionel Simard, SECONDE par M. Noël Hinse que M. Réjean Marchand soit nommé inspecteur municipal selon l'article 179 du Code Municipal. ADOPTE à l'UNANIMITE.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-410

*Exécution de  
la lettre 1977  
Janvier # 77-434  
p. 343*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le chemin public donnant accès aux berges de la Rivière St-Maurice situé sur une largeur de 30 pieds, lots 564 entre les résidences de M. André Béland, 3531, boul. Langevin et M. André Noël, 3561, boul. Langevin soit ouvert pour le rendre accessible au public et qu'une enseigne soit installée à l'entrée et mentionnant "CHEMIN PUBLIC MUNICIPALITE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE".

77-411

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier qu'un avis envoyé au Ministère des Transports du Cap-de-la-Madeleine les avisant que le Ministère sera tenu responsable de tout accident causé par l'état actuel de l'accotement de la route 157 entre la salle Buisson et le centre municipal à St-Louis-de-France, vu les nombreuses plaintes à ce sujet.

77-412

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier qu'une clôture avec enseigne "PROPRIETE PRIVEE" soit installée à la côte du boul. Langevin sur les lots de la municipalité.

Que la Compagnie Bell Canada soit contactée à savoir s'il y a des câbles enfouis à cet endroit.

~~77-413~~

77-413

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le Maire, M. Maurice Paquin soit autorisé à s'inscrire au Congrès de l'Union des Conseils de Comté du Québec et que ses frais d'inscription et de séjour lui soient remboursés. ADOPTE à l'UNANIMITE.

77-414

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan No 31692, préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., en date du 12 juillet 1977 pour M. Peter Larkin et montrant le lot 88-4 soit accepté tel que présenté.

77-415

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le Plan D3659, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., en date du 12 juillet 1977 pour M. Georges Masse et montrant les lots 485-50 à 485-60 et 486-116 à 486-133 soit accepté. tel que présenté.

77-416

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan No D3669, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., en date du 4 août 1977 pour M. Georges Masse et montrant les lots 485-61 et -62 soit accepté tel que présenté.

77-417

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan D-2749-N, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour Messieurs Wilfrid Michelin et Maurice Cloutier et montrant les lots 289-4, -5, -6 en date du 22 juin 1977 soit accepté tel que présenté.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-418

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le plan No 22012, préparé par M. Roger Gélinas pour M. Robert Boisvert et montrant le lot 309-2 en date du 14 juin 1977 soit accepté tel que présenté.

77-419

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan No 22057, préparé par M. Roger Gélinas pour M. Gaston Buisson en date du 11 avril 1977 et montrant le lot 478-40 soit accepté tel que présenté.

77-420

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan No 2521 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour Messieurs Armel et Réjean Lemire et montrant les lots 478-39, 479-1, -2 et -3 en date du 7 juin 1977 soit accepté tel que présenté.

77-421

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan D2443, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Jules Gervais en date du 12 avril 1977 et montrant le lot 275-13-2 soit accepté tel que présenté.

~~77-421~~

~~Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan D2443, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Jules Gervais en date du 12 avril 1977 et montrant le lot 275-13-2 soit accepté tel que présenté.~~

77-422

CONSIDERANT QUE l'approbation du règlement portant le numéro 131 par le Ministère de l'Environnement, la Commission Municipale de Québec et le Ministère des Affaires Municipales relativement à la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la Rue Des Cèdres a tardé.

CONSIDERANT QUE les résidents impliqués par le règlement numéro 131 se sont munis d'installations privées.

A la demande de ceux-ci, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le règlement portant le numéro 131 soit abrogé à toute fin que de droit. ADOPTE à l'UNANIMITE.

77-423

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée.

ADOPTE LE

19 Sept 1977

*Maurice Paquin*

Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*

Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 22 août 1977 à 7 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Lorenzo Larkin  
Noël Hinse  
Mme Jeannette Leboeuf

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

Au début de la présente session, M. Le Maire, Maurice Paquin, remet à chacun des membres présents, de main à main, une photocopie du bill 34 et 35.

77-424

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le caractère de rue soit annulé pour le lot 480-3 pour une largeur de 3 pieds à longueur du lot, lot 480-4 pour une largeur de 7 pieds à longueur du lot, lot 480-9, pour une largeur de 3 pieds à longueur du lot, lot 480-10 pour une largeur de 3 pieds à longueur du lot, lot 496-15 pour une largeur de 3 pieds à longueur du lot, lot 496-18 pour une largeur de 3 pieds à longueur du lot, lot 496-19, pour une largeur de 3 pieds à longueur du lot, 496-20, pour une largeur de 3 pieds à longueur du lot, 496-27, pour une largeur de 3 pieds à longueur du lot et le lot 496-28 pour une largeur de 3 pieds à longueur du lot, et que M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., soit avisé d'apporter les corrections aux frais de l'Entreprise G. S. J. Inc. ADOPTE.

77-425

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la résolution 77-371 soit rescindée à toute fin que de droit.

77-426

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU que la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France fasse avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, pour permettre à cette dernière d'agrandir le cimetière, un échange de terrains comme suit:

1. La Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France cède à la fabrique le lot numéro 287-11 situé dans le rang Saint-Jean au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Maurice dans la municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, ayant une superficie de 72,121 pi. carrés;

La fabrique cède, en contre-échange, à la Corporation municipale le lot 528-1 situé dans le rang Saint-Jean au cadastre officiel pour la paroisse de St-Maurice dans la municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-France ayant une superficie de 663,552 pieds carrés.

Cet acte d'échange devant être fait sans soultte ni retour, le tout tel que mentionné dans l'acte d'échange dont un projet préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire a été soumis et accepté à la présente séance et demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Il est de plus résolu que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer cet acte d'échange après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

77-427

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'on remette un chèque de \$25.00 à M. Jean-Denis Toupin à l'occasion de son mariage.

77-428

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que demande soit présentée au Ministère des Transports d'affecter la subvention de \$5,000.00 sur le budget 77-78 à l'amélioration des différentes rues dans la municipalité de St-Louis-de-France.

77-429

*De solliciter de*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lorenzo Larkin, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse de ~~soumettre~~ au Ministère de l'Agriculture du Québec ~~en vue de solliciter~~ une aide financière pour la construction d'une partie du Boull. Raymond Pépin sous juridiction municipale.

77-430

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée à 7.45 heures P.M.

ADOpte le

19 Sept. 1977.

*Maurice Paquin*

Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*

Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 6 septembre 1977 à 7.30 heures P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est fait mention aux présentes minutes que les membres de l'exécutif de la Chambre de Commerce ont été assermentés par M. le Maire, Maurice Paquin. Lesquels membres présents sont:

M. Denis Hamelin, Président  
M. Louis A. Bolduc, 1er Vice-Président  
M. Denis Gagné, 2e Vice-Président  
M. Jean-Pierre Caron, Directeur  
M. Marcel Dubois, Directeur  
M. Yvon Gélinas, Directeur  
M. Jacques Lafrenière, Directeur  
M. André Meunier, Directeur  
M. Paul Pellerin, Directeur  
M. Mathieu Jobin, Président ex-officio

77-431

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France se réserve le droit de choisir, en entier ou en partie, les soumissions les plus avantageuses concernant les fournisseurs de matériaux pour l'installation des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires situés sur la Rue Des Bouleaux, règlement 138. ADOPTE.

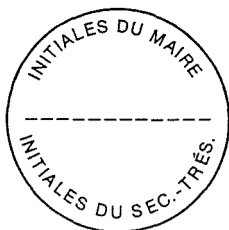
OUVERTURE DES SOUMISSIONS, concernant la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la Rue Des Bouleaux, règlement No 138

SOUMISSIONS DES FOURNISSEURS

- |    |                          |                    |                      |
|----|--------------------------|--------------------|----------------------|
| 1. | Canron Limitée.....      | \$5,697.32,        | aqueduc-fonte        |
| 2. | J. U. Houle Ltée.....    | 12,936.38,         | aqueduc-fonte        |
|    |                          |                    | aqueduc-cuivre       |
|    |                          |                    | égouts sanitaires    |
| 3. | Saillant Inc.....        | 10,419.51,         | aqueduc-fonte        |
|    |                          |                    | aqueduc-cuivre       |
|    |                          |                    | égouts sanitaires    |
| 4. | Fred Poliquin Ltée ..... | 463.52(2 vannes 6" |                      |
|    |                          |                    | boîte et accessoires |
|    |                          | 761.58             | aqueduc-cuivre       |

SOUMISSIONS DES ENTREPRENEURS

- |    |                                  |             |
|----|----------------------------------|-------------|
| 1. | Clément Ricard et Fils Inc. .... | \$18,596.00 |
| 2. | Sablère Ste-Marthe Inc.....      | 12,157.90   |



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

- 3. La Cie de Construction Dollard Ltée.....29,736.96
- 4. Massicotte et Fils Limitée.....24,692.20
- 5. Anatole Proulx.....14,911.50

No. de résolution  
ou annotation

77-432

Sur proposition de Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, APPUYEE par M. Le Conseiller Noël Hinse, l'ordre du jour est accepté tel que modifié. ADOPTE.

77-433

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que monsieur Edouard Lair, ing., soit autorisé à assurer la surveillance des travaux sur la Rue Des Bouleaux, relativement au règlement 138 pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires. ADOPTE.

77-434

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la résolution No 77-410 consignée à la page 338 du livre des procès-verbaux soit rescindée à toute fin que de droit. ADOPTE.

77-435

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'un projet d'emploi de Canada au travail soit soumis au Service de création d'emploi du ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration.

Que le nom du projet soit connu sous le nom de "Opération Nettoyage".

Que M. Maurice Paquin soit désigné promoteur du projet.

Que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France assume la responsabilité du déficit encouru s'il y a lieu. ADOPTE.

77-436

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'on demande au Ministère des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'aller sur le marché des obligations pour les règlements 109 et 148 pour un montant de \$495,000. ADOPTE.

77-437

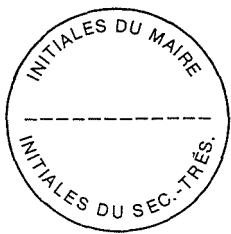
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'un emprunt temporaire au montant de \$36,000 soit effectué à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France en attendant l'émission d'obligations pour les règlements 109 et 148. ADOPTE.

77-438

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf que demande soit faite au Ministère des Transports d'effectuer le creusage des fossés de chaque côté du boul. St-Jean EST (route 352) et ce dans le plus bref délai possible afin d'éviter la crue des eaux le printemps prochain. ADOPTE.

77-439

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la Municipalité de St-Louis-de-France fournisse l'extension temporaire du service d'eau sur tuyau de cuivre 3/4" jusqu'au lot 278-3.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Que le propriétaire actuel, le demandeur, M. Robert Gélinas ainsi que tous les propriétaires éventuels du lot 278-3 s'engagent à ne pas s'objecter à l'adoption d'un règlement futur pour la construction du prolongement permanent du réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires à partir du réseau existant.

Que le demandeur, M. Robert Gélinas défraye intégralement tous les coûts de ces travaux. ADOPTE.

77-440

Il est PROPOSE <sup>par M.</sup> Albert Trépanier, SECONDE par M. Lionel Simard que la demande de Sanivan Inc, signée par M. Jean-Guy Robillard soit acceptée relativement au raccordement d'une conduite d'eau d'une grosseur de 1 ½ pouce pour desservir la bâtisse au numéro civique 1, rue Sinotte dans la municipalité de St-Louis-de-France.

Que le demandeur, Jean-Guy Robillard (Sanivan Inc) absorbe intégralement tous les coûts des travaux relatifs au raccordement demandé.

Qu'un compteur d'eau y soit installé.

Que la grosseur du tuyau en cuivre à être installé par la municipalité soit de 1 ½ pouce ou 2 pouces selon la disponibilité. ADOPTE.

77-441

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la liste des comptes à payer au 31 août 1977 soit acceptée telle que présentée. ADOPTE.

Il est fait mention aux présentes minutes que 18 permis de construction ont été émis au cours du mois d'août 1977, représentant une valeur totale de \$238,050.00

77-442

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Léonce Jacob soit avisé d'effectuer les travaux de réfection de la surface de la Rue Denis Roy sur le parcours des travaux récemment effectués et de remettre les lieux intacts dans l'état qu'ils étaient avant le début des travaux. ADOPTE.

77-443

*Place Suzette*  
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les Entreprises G. S. J. Inc. soient avisées d'effectuer les travaux nécessaires de réfection de la Rue Place Suzette sur une longueur de 400 pieds; que les lieux soient remis dans l'état qu'ils étaient avant le début des travaux récemment effectués.

De plus, que les bornes-fontaines installées sur Place Suzette devront être réparées pour en assurer l'étanchéité (sans drains). ADOPTE.

77-444

Suite à la requête en date du 29 juillet 1977 présentée au sujet du "Marais des Plaines", il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le maire, M. Maurice Paquin soit chargé de demander une opinion légale écrite en regard à cette requête. ADOPTE.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-445

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que demande soit faite au Ministère des Transports (Division du Cap-de-la-Madeleine) de faire creuser et nettoyer le fossé côté Ouest de la Route Courteau dans la municipalité de St-Louis-de-France. ADOPTE.

77-446

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les lots 485-5 et 485-6-3 soient désignées comme étant la Rue Benoit.

77-447

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le lot 486-102 soit désigné comme étant la rue Yanick. ADOPTE.

77-448

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le secrétaire-trésorier soit autorisé à choisir un aviseur légal, substitut dans le cas où Me Jean Pinsonneault ne soit pas disponible.

77-449

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan No 2519, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Maurice Fortin en date du 13 juin 1977 et montrant le lot 528-21 soit accepté tel que présenté.

77-450

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan No 22, préparé par M. Denis Gagné, arp-géom., pour M. Maurice Paquin en date du 19 juillet 1977 et montrant le lotissement d'une partie des lots 92 et 93 soit accepté tel que présenté.

77-451

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan 77-51, préparé par M. Georges Gariépy, arp-géom., pour Mme René Larouche en date du 18 juillet 1977 et montrant les lots 507-3-1-1 et 507-3-1-2 soit accepté tel que présenté.

77-452

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan D7113, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Rosario Côté en date ~~du 9 août 1977~~ du 9 août 1977 et montrant le lot 458-1 soit accepté tel que présenté.

Je, Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant les modifications à apporter au règlement No 108.

77-453

Sur proposition de M. Le Conseiller Albert Trépanier l'assemblée est ajournée pour reprendre à 11 heures précises ce même soir.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 6 septembre 1977 à 11 heures P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-454

CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que parmi les soumissions reçues des entrepreneurs pour effectuer les travaux de la pose des conduites d'eau et d'égouts sanitaires sur la Rue Des Bouleaux sous l'empire du règlement 138, il est RESOLU que la soumission de Sablière Ste-Marthe soit retenue et acceptée.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat et tous les documents y relatifs. ADOPTE.

77-455

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la soumission de Cannon Limited soit retenue pour l'achat de certaines fournitures apparaissant sur la formule de soumission section aqueduc (fonte). ADOPTE.

77-456

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf que la soumission de Saillant Inc. soit retenue pour l'achat de certaines fournitures apparaissant sur la formule de soumission section aqueduc (cuivre) égouts sanitaires. ADOPTE.

77-457

Sur proposition de Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, la séance est levée et ajournée au lundi, 19 septembre 1977 à 7.30 heures P.M.

*Maurice Paquin*

*Lionel Simard*





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 19 septembre 1977 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse  
Léo Rouette (Arrivé à 7h 45min.)  
Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-458

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que les procès-verbaux des sessions du mois d'août soient acceptés tel que lus. ADOPTE.

77-459

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que la demande de Monsieur Jean-Paul Langevin dans sa lettre du 9 septembre 1977 soit refusée, <sup>contenu du</sup> fait que les rues ne sont pas municipalisées et de plus que <sup>ce</sup> ce secteur est désigné zone récréative.

77-460

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la demande de l'Afféas, dans sa lettre du 14 septembre 1977 soit acceptée. Le conseil accepte de fournir le matériel nécessaire pour la confection des armoires et l'installation d'un évier dans leur salle à la condition que le travail de fabrication et d'installation soient aux frais de l'Afféas.

77-461

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le conseiller Noël Hinse que la demande de l'Afféas soit acceptée relativement à l'utilisation de la salle du conseil pour leur bingo du 13 novembre 1977.

77-462

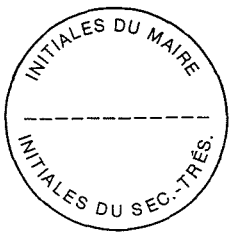
Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. le Conseiller Noël Hinse et RESOLU à l'UNANIMITE que des remerciements soient adressés à M. Le Conseiller Léo Rouette dont nous venons de recevoir la démission effective à novembre prochain, pour son travail et son apport fourni au conseil ainsi que pour ses services rendus à la collectivité de St-Louis-de-France.

77-463

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la liste des comptes à payer au 19 septembre 1977 soit acceptée telle que lue.

77-464

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que M. Le Conseiller Lionel Simard soit nommé maire suppléant pour la période de septembre à décembre 1977.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-465

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le conseil accepte un chèque visé au montant de \$12,000 en remplacement du bon d'exécution des travaux préalablement requis pour la signature du contrat pour le règlement No 138.

Que le chèque devra être retenu trente (30) jours après l'acceptation des travaux par le conseil.

Que le chèque de garantie au montant de \$1,215.00 soit retenu jusqu'à un (1) an après l'acceptation des travaux par le conseil.

77-466

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le lot 309-2 soit désigné comme étant La Rue Place Lebel et qu'une enseigne de nom de rue y soit installée.

77-467

*Cours d'eau  
Rivière  
Champlain*  
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France demande au conseil de comté de Champlain et Lavoilette de prendre les procédures nécessaires afin d'effectuer les travaux de creusement, nettoyage et redressement s'il y a lieu du Cours d'eau de la Rivière Champlain pour la partie située à l'intérieur des limites de la Municipalité de St-Louis-de-France.

77-468

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que demande soit faite au Conseil de Comté de Champlain et Lavoilette, requérant l'aide technique et matérielle du Service de l'Hydraulique agricole du Ministère de l'Agriculture du Québec aux fins de faire exécuter à titre gratuit les travaux de régalinge de la Rivière Champlain dans les limites du territoire de la Municipalité de St-Louis-de-France.

77-469

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'assemblée spéciale à être convoquée au sujet du Cours d'EAU Marais des Plaines soit fixée jeudi, le 29 septembre 1977 à 20 heures 30 P.M.

77-470

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que demande soit soumise au Ministère des Transports de prohiber le stationnement durant la période d'hiver (1er novembre au 1er mai) sur les deux côtés de la voie du boulevard St-Jean Ouest à partir du numéro civique 802 jusqu'aux limites de la Route 157.

77-471

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que des avis exigeant de se conformer aux dispositions de l'article 555 du Code Municipal soient remis à tout contrevenant par l'inspecteur municipal, M. Réjean Marchand.

Que l'amende imposée à tout contrevenant soit fixée à dix dollars (\$10.00) pour chaque infraction.

77-472

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose la levée de l'assemblée.

ADOpte le 3 octobre 1977  
*Maurice Paquin*  
Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*  
348 Gilles Toupin, sec.-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 29 septembre 1977 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messsieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse (arrivé à 7heures 50)  
Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

Cette assemblée avait pour objet d'entendre les intéressés au Cours d'eau Marais des Plaines suite à la pétition reçue par le secrétaire-trésorier datée du 29 juillet 1977.

Douze personnes étaient présentes à l'ouverture de la présente assemblée. Monsieur Raymond St-Cyr était le porte-parole du groupe et remis un document au nom du groupe, lequel document comportait différentes suggestions pour régler le problème du Cours d'eau Marais des Plaines.

Les personnes suivantes se sont enregistrées comme étant présentes à l'assemblée:

RAYmond St-Cyr  
André Veillette  
Réjean Lemire  
Denise Faniel  
Clément Lemire  
Jacques Lemire  
Georges Masse  
Albert Pépin  
Lévis Lefebvre  
Richard Lacroix  
Antoinette St-Cyr  
Micheline Veillette  
Hélène Lemire  
Yvon Gélinas  
Maurice Nolin.

Les personnes mentionnées plus haut nous ont soumis un projet de proposition:

1) Que le conseil fasse les démarches nécessaires auprès de la voirie afin que ces derniers fasse l'étude et la réalisation d'un fossé adéquat à l'égoutement de cette partie du territoire. Bien entendu, comme partout ailleurs, ce fossé serait localisé sur le terrain de la voirie. (Ce terrain a justement été donné à cet effet.

2) Que les propriétaires actuels du fossé soient libérés de leur servitude à l'égard de ce fossé du Marais des Plaines.

3) Que les propriétaires ne remplissent le vieux fossé que lorsque les travaux seront complètement terminés.

Suite à lecture de la projet de proposition, M. Maurice Paquin, Maire, suggère qu'un surintendant spécial soit nommé et qu'il soit chargé de visiter les lieux (Re: art. 574 du Code Municipal) De plus, il suggère d'avoir recours à Monsieur Noël du Ministère de l'Agriculture. Un surintendant spécial sera nommé à la prochaine session régulière.

77-473

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose la levée de la présente session à 9 heures P.M.

ADOpte à la session du 30 octobre 1977

*Maurice Paquin*  
Maurice Paquin, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, sec-trés.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 3 octobre 1977 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Léo Rouette  
Noël Hinse

Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-474

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

77-475

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que les procès-verbaux des sessions du mois de septembre 1977 soient acceptés.

77-476

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que relativement à la lettre reçue le 28 septembre 1977, signée Bruno St-Germain à propos d'une plainte au sujet des chiens, il est RESOLU qu'une lettre enregistrée soit envoyée à Mme Denise Grenier, locataire au 310, boul. St-Alexis l'enjoignant de cesser les opérations de son chenil, compte tenu qu'une licence de commerce n'a pas été délivrée à cet endroit.

77-477

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la demande de la chambre de commerce de St-Louis-de-France au sujet de la remise par la municipalité de sa contribution annuelle soit acceptée au montant de \$250.

77-478

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que la demande de permis de construction portant le No 570 signée par M. Denis Labrecque pour St-Laurence Plywood, le 11 juillet 1977 soit acceptée.

Il est fait mention aux présentes minutes que 19 permis de construction ont été émis au cours du mois de septembre 1977 pour une valeur totale de \$303,650.00

77-479

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le secrétaire-trésorier soit autorisé à demander des cotations et de faire préparer un plan préliminaire pour la construction d'une voûte au secrétariat et de voir aux améliorations diverses.

77-480

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le surintendant spécial, relativement au litige "Marais des Plaines" soit nommé à la prochaine session ajournée.

Que le maire, M. Maurice Paquin soit chargé de faire la recherche d'un candidat valable.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-481

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que la liste des comptes à payer au 3/10/77 soit acceptée telle que lue.

77-482

ATTENDU QUE le chemin des Chenaux dans la Municipalité de St-Louis-de-France est l'un des plus vieux chemin ouvert.

ATTENDU QUE plusieurs requêtes concernant des demandes pour l'asphaltage de ce chemin ont déjà été produites à la municipalité par la population du secteur.

ATTENDU QUE les assises du pont Bouchard sont défectueuses.

ATTENDU QUE la côte présente également un danger public dû à la visibilité réduite ainsi qu'à sa largeur restreinte.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que demande soit soumise au Ministère des Transports, division de Trois-Rivières, à l'attention de Monsieur Guy Bourelle, ing., de procéder à la réfection de la côte et du pont Bouchard ainsi que de procéder à l'asphaltage de la Rue Des Chenaux.

77-483

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette qu'une demande d'octroi soit placée au Ministère des Affaires Urbaines à l'attention de L'Honorable André Ouellet, relativement au règlement No 109.

77-484

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France a déjà produit une demande pour l'achat du résidu des lots P-476 et P-477 situés à l'intérieur des limites de la Municipalité de St-Louis-de-France.

ATTENDU QUE le Ministère des Terres et Forêts a en date du 29 septembre 76 préparé un plan de subdivision à cet effet (31251, par Serge Hamel, arp-géom.,).

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de St-Louis-de-France a un besoin urgent d'acquérir ces lots afin d'offrir un site propice aux commerçants qui désirent s'installer à l'intérieur de nos limites.

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de St-Louis-de-France ne peut actuellement bénéficier du fruit d'une taxation éventuelle possible sur l'étendue en front de ces lots pour règlement d'aqueduc et d'égouts, d'où perte de revenu.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que demande soit réitérée au Ministère des Terres et Forêts de nous céder pour la somme nominale de \$1.00, le résidu des lots P-476 et P-477.

77-485

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard qu'une lettre de félicitations soit adressée à l'Honorable Jean Chrétien pour sa récente nomination au poste de Ministre des Finances du Canada.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-486

Il est <sup>4</sup>Proposé par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que M. le Maire, Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer le contrat intervenant entre M. Georges Masse, Entrepreneur, d'une part et la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis de France d'autre part, relativement à l'achat par la Municipalité des lots suivants:

Les lots numéros QUATRE-VINGT-QUATRE, QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, CENT DEUX, CENT NEUF et CENT DOUZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE-CENT QUATRE-VINGT-SIX (486-84, -99, -102, -109 et -112) du cadastre officiel du Comté de Champlain, pour la paroisse de St-Maurice, dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement, tel que cadastré.

Les lots numéros CINQ, CINQUANTE-QUATRE, CINQUANTE-SIX et SOIXANTE-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ (485-5, -54, -56 et -63) du susdit cadastre, tel que cadastré.

Tout le réseau d'aqueduc que le vendeur a établi sur une partie de terre située en la paroisse de St-Louis-de-France et comprenant:

a) Les lignes de distribution de six pouces (6") de diamètre d'une longueur de trois mille sept cent quatre-vingts pieds (3,780') établies dans les rues portant les numéros de lots 485-30 (rue Element); 486-66 et P-486 (Rue Babineau et son prolongement); 486-84 (rue David); et 486-99 (rue Josée) du cadastre officiel de la paroisse de St-Maurice, dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement, et comprenant également, six (6) bornes-fontaine, sept (7) vannes et soixante-douze (72) entrées d'eau;

b) Les lignes de distribution de dix pouces (10") de diamètre d'une longueur de six cent quarante-cinq pieds (645') établies dans le Chemin Masse et comprenant une borne-fontaine, une vanne de dix pouces (10") de diamètre, un "te" 10X10X6 et dix (10) entrées d'eau;

c) Les lignes de distribution de six pouces (6") de diamètre d'une longueur de mille deux cent vingt-cinq pieds (1,225') établies dans les rues portant les numéros de lots: 486-102 et 485-54 (rue Yanick) et 486-109 et 485-56 (Rue Lise) du susdit cadastre, et comprenant également une borne-fontaine et vingt-trois (23) entrées d'eau;

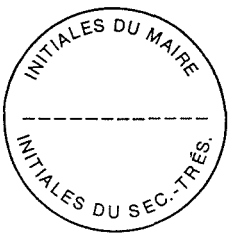
d) Trois (3) entrées d'eau établies sur le lot 486-112 du susdit cadastre (Boulevard de l'Intercepteur) et desservant les lots numéros: 486-113, -114 et -115 du susdit cadastre;

e) Une ligne de distribution partant du lot 486-99 (rue Josée), se dirigeant ensuite vers l'ouest, sur le lot 486-112, (boulevard de l'Intercepteur), afin de desservir le lot numéro 487-7 du susdit cadastre;

f) Une ligne de distribution partant du lot 486-99 (rue Josée), pour desservir le lot numéro: 486-6 du susdit cadastre.

Tel que le tout se trouve actuellement et que l'acquéreur déclare bien connaître pour l'avoir vu et visité et en être satisfaite.

Que le contrat soit signé conditionnellement au rapport présenté par écrit par l'inspecteur municipal, M. Réjean Marchand.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Je soussigné, Lionel Simard, Conseiller de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement de construction d'une voûte au secrétariat et diverses améliorations et le paiement d'honoraires professionnels à M. Edouard Lair,

No. de résolution  
ou annotation

77-487

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le conseil ratifie la lettre recommandée du 29 septembre 1977 adressée au Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc., signée par le maire et le secrétaire-trésorier.

77-488

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le secrétaire-trésorier soit autorisé à demander des soumissions publiques pour la cueillette et la disposition des ordures ménagères pour l'année 1978 ou plus. (Ouverture des soumissions: 21 novembre 1977)

77-489

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que des soumissions publiques soient demandées pour la fourniture de 10,000 gallons impérial d'huile à chauffage domestique No 2. (Ouverture des soumissions: 21 novembre 1977).

77-490

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que des soumissions publiques soient demandées pour la fourniture de 5,000 gallons de gazoline jaune régulière. (Ouverture des soumissions: 21 novembre 1977).

77-491

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que des soumissions publiques soient demandées pour la fourniture de 6,000 gallons de fuel Diezel coloré. (Ouverture des soumissions: 21 novembre 1977).

77-492

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que des cotations soient demandées pour l'achat de 2 réservoirs d'une capacité de 5,000 gallons chacun ainsi que d'une pompe à essence à être installée au garage municipal.

Les cotations devront comprendre les frais d'achat et d'installation.

77-493

Monsieur Albert Trépanier, Conseiller, propose que la présente session soit ajournée au 12 octobre 1977 à 7 heures P.M.

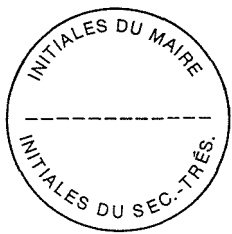
ADOPTE LE

21 novembre 1977

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

  
GILLES TOUPIN, SECRETAIRE-TRESORIER

  
ROGER BORNAÏS, MAIRE



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mercredi, le 12 octobre 1977 à 7 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard (arrivé à 7.30 heures)

Albert Trépanier

Mme Jeannette Leboeuf

Léo Rouette

Noël Hinse (arrivé à 7.15 heures)

Maurice Paquin, Maire (arrivé à 7 heures 5) formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-494

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que l'offre la plus avantageuse parmi les soumissions reçues pour l'émission d'obligations au montant de \$495,000 soit acceptée, après avoir reçu avis du Ministère des Affaires Municipales de Québec, Direction générale de l'administration financière.

77-495

ATTENDU QUE la paroisse de Saint-Louis-de-France émet des obligations pour un montant total de \$495,000.00 en vertu des règlements d'emprunts suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux::

-Règlement Numéro	Pour un montant de
109	\$307,000.00
148	188,000.00
	<u>\$495,000.00</u>

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par CONSEQUENT, PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, APPUYÉ par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$495,000:

1. Les obligations seront datées du 1er novembre 1977;

2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada, 295, rue Des Forges, Trois-Rivières.

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 10% l'an sera payé semi-annuellement le 1er mai et le 1er novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4. Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

5. Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

6. Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

<u>Règlement No 109</u>	<u>Règlement No 148</u>	<u>Total</u>
5,000	12,000	17,000
6,000	13,000	19,000
6,500	14,500	21,000
6,500	15,500	22,000
8,000	17,000	25,000
9,000	19,000	28,000
9,000	21,000	30,000
10,000	23,000	33,000
11,000	25,000	36,000
13,000	28,000	41,000
14,000		14,000
15,000		15,000
17,000		17,000
19,000		19,000
21,000		21,000
22,000		22,000
25,000		25,000
27,000		27,000
30,000		30,000
<u>33,000</u>		<u>33,000</u>
<u>307,000</u>	<u>188,000</u>	<u>495,000</u>

77-496

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, APPUYE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU UNANIMEMENT QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$495,000.00, fait en vertu des règlements suivants:

Règlements numéros: 109 et 148

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (à compter du 1er novembre 1977), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par le règlement d'emprunt numéro 109 seulement. Chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

77-497

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que les service de Monsieur Jean-Marie Chastenay, arp-géom., soient retenus pour préparer un plan de subdivision des lots achetés de Messieurs Maurice et Aimé Launier, relativement au contrat No 749 passé devant Me Danielle Lesieur, le 6 octobre 1977.

77-498

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que Monsieur Ulysse L. Potvin soit nommé surintendant spécial pour le Cours d'Eau Marais Des Plaines.

Monsieur Maurice Paquin, Maire cède son siège à Monsieur le Conseiller Lionel Simard à 8 heures et le reprend à 8 heures 15 minutes.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

77-499

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que Monsieur Normand Pépin soit embauché comme employé municipal au taux horaire de \$4.68

77-500

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que Monsieur Jean-Pierre Richard soit embauché comme employé municipal au taux horaire de \$4.68, au cas où Monsieur Normand Pépin refuserait son offre d'emploi.

77-501

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le Plan No D1113, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., en date du 9 août 1977 pour M. Rosario Côté et montrant le lot 459-1 soit accepté tel que présenté.

77-502

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le plan No 21869, préparé par M. Roger Gélinas en date du 4 mai 1977 pour M. Michel Marcil et montrant le lot 503-7 soit accepté tel que présenté.

77-503

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan No D3641, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., en date du 17 juillet 1977 pour "Les Jardins Lemerciers", Prudent Dargis et montrant les lots 488-1 à 488-30 et 509-1 à 509-12 soit accepté tel que présenté.

77-504

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan D-233, préparé par M. Roger Gélinas, arp-géom., en date du 19 août 1977 pour Mme Marie-Ange Caron et montrant le lot 85-175, soit accepté tel que présenté.

77-505

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le plan D2672, préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arp-géom., en date du 15 août 1977 pour M. Pierre Lamothe et montrant le lot 263-2 soit accepté tel que présenté.

77-506

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour la Municipalité de St-Louis-de-France, subdivision des lots 480-14 et 15 (rue) et G. S. J. Inc., représenté par M. Jacques Gimaiél, Président, lots 486-42, 43 et 44, en date du 24 août 1977 soit accepté à condition que les subdivisions 496-42, 43 et 44 soient cédées à la Corporation Municipale de St-Louis-de-France au même titre et aux mêmes conditions et au moment que la subdivision du lot 496-1 (rue).

77-507

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que demande soit faite à la Firme J. R. Lévesques Ltée de soumettre une cotation pour le nettoyage et la vérification du système de pompage au puits No 1 d'ici le 24 octobre 1977.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-508

Monsieur Albert Trépanier, conseiller propose que la présente session soit ajournée au lundi, 24 octobre 1977 à 7 heure 30.

ADOpte à la session du 2 novembre 1977.

~~Monsieur Trépanier, conseiller~~

Gilles Toupin, secrétaire-trésorier

Roger Bornais, maire



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 24 octobre 1977 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lionel Simard  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse  
Léo Rouette (arrivé à 8.40 heures)  
Maurice Paquin, Maire, formant quorum sous laprésidence

de ce dernier.

77-509

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que la liste des comptes à payer en date du 24 octobre 1977 soit acceptée telle que présentée.

77-510

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que suite à la lettre de Monsieur Edouard Lair, arp-géom., en date du 17 octobre 1977, que le conseil accepte les travaux sous l'empire du règlement 138 relativement à la construction du réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la Rue Des Bouleaux soient acceptés.

77-511

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léo Rouette, SECONDE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf que le coût certifié des travaux exécutés par la Firme Sablière Ste-Marthe Inc., par l'ingénieur surveillant, Monsieur Edouard Lair, ing., au montant de \$10,258.84 soit accepté tel que présenté.

77-512

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la résolution 77-506 soit rescindée à toutes fins que de droit et que le plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour la municipalité de St-Louis-de-France, subdivision des lots 480-14 et -15 (rue) et G. S. J. Inc., représenté par M. Jacques Gimaiel, Président, lots 496-42, 43 et 44, en date du 24 août 1977 soit accepté à condition que les subdivisions 496-42, 43 et 44 soient cédées à la Corporation Municipale de St-Louis-de-France au même titre et aux mêmes conditions et au moment que la subdivision du lot 496-1 (rue).

Que le maire, M. Maurice Paquin et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer les plans et livre de renvoi pour et au nom de la Municipalité de St-Louis-de-France

77-513

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan D3691, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., en date du 8 septembre 1977 pour Messieurs Hormidas Michelin, Jean-Guy Michelin et Christian Devèze et montrant les lots 564-46, 564-47 et 564-45 soit accepté à condition qu'aucun permis de construction ne soit délivré sur le lot 564-47, jusqu'au moment où ce lot ne sera situé sur une voie publique.

77-514

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que le plan D-2738-N, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., en date du 14 juillet 1977, subdivision d'une partie du lot 505 donnant un caractère officiel aux lots 505-31 à 505-52 inclus, comme étant déterminé secteur de développement A, soit accepté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-515

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan D-2396-N-1 préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., en date du 28 juillet 1976, subdivision d'une partie du lot 505, donnant un caractère officiel aux lots 505-1 à 505-30 inclus, comme étant déterminé secteur de développement A, soit accepté.

77-516

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léo Rouette que de la pierre soit étendue sur le boul. Raymond Pépin à partir du boul. St-Alexis Ouest jusqu'à une distance d'environ 500' vers le nord et que à partir du boul. St-Jean Ouest pour se diriger vers le sud jusqu'à l'Avenue Georges et que la rue du boul. Raymond Pépin soit mise en forme.

77-517

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les services de la Firme R. J. Lévesque et Fils Ltée soient retenus pour le nettoyage du puits No 1 au prix de \$1,300 selon l'estimé dans la lettre du 14 octobre 1977. ADOPTE.

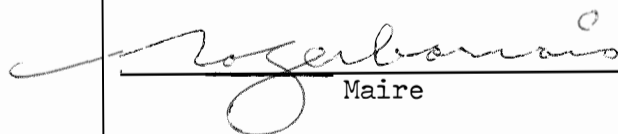
Je, soussigné, Lionel Simard, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant les chiens".

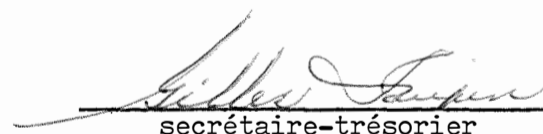
77-518

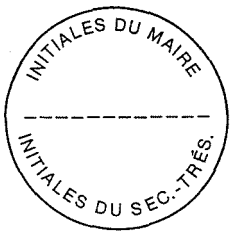
Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée.

ADOPTE LE

21 novembre 1977

  
Maire

  
secrétaire-trésorier



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une assemblée des électeurs de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France au Centre Municipal, 2100 boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, dimanche le 30 octobre 1977 de midi à 2 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Gilles Toupin, président de l'élection afin de proposer des candidats à la charge de maire en remplacement de M. Maurice Paquin et trois conseillers en remplacement de M. Léo Rouette et M. Lorenzo Larkin et M. Noël Hinse, conseillers sortants pour les sièges no 1, 2 et 5 respectivement.

Le tout suivant avis public dûment affiché aux endroits indiqués par le conseil de la dite municipalité en date du 19 octobre 1977.

A midi précis, le président de l'élection, M. Gilles Toupin ayant nommé comme secrétaire d'élection Mme Jocelyne B. Alarie ouvre la séance et requiert les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats.

Les électeurs, M. Benjamin Tellier et M. Etienne Champagne proposent que M. Maurice Paquin soit nommé candidat à la charge de maire.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs M. Marcel Pilotte et M. Benjamin Tellier proposent que M. Gérard Duhaime soit nommé candidat du siège no 1.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs M. Maurice Leboeuf et M. Raymond Therrien proposent que M. Roger Bornais soit nommé candidat à la charge de maire.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs M. Rolland Morin et M. Raymond Morin proposent que M. Noël Hinse soit nommé candidat au siège no 5.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs Mme Jeannette Guilbert et Mme Jacqueline Plante proposent que Mme Ginette M. Lemire soit nommée candidat au siège no 2.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs M. Laurier St-Onge et M. Gaétan Ducharme proposent que M. Lucien Bédard soit nommé candidat au siège no 1.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs M. Roger Raïche et M. France Vandenhede proposent que M. Alfred Lafrenière soit nommé candidat à la charge de maire.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

  
Gilles Toupin  
Président d'élection

*M. Paquin  
M. Tellier*



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

Je soussigné, Roger Bornais, ayant été nommé maire pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

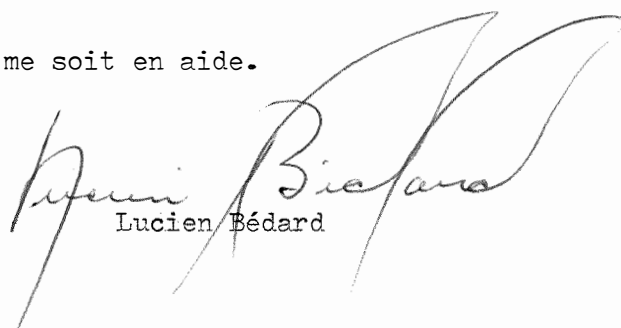
Ainsi que Dieu me soit en aide.



Roger Bornais

Je soussigné, Lucien Bédard, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.



Lucien Bédard

Je soussigné, Ginette M. Lemire, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.



Ginette M. Lemire

ASSERMENTES devant moi, à St-Louis-de-France, ce  
quinzième jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-dix-sept.



Gilles Toupin  
secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE Q UEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

Je soussigné, Noël Hinse, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

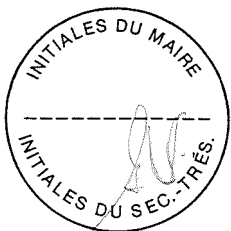
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Noël Hinse

ASSERMENTE devant moi, à St-Louis-de-France, ce quinzième jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-dix-sept.

Gilles Toupin  
secrétaire-trésorier





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 21 novembre 1977 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard  
Noël Hinse  
Jeannette Leboeuf

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-519

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf et RESOLU à l'UNANIMITE que des félicitations soient adressées à l'ex-maire, M. Maurice Paquin et aux anciens membres du conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France. Adopté.

77-520

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Adopté.

77-521

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les procès-verbaux des sessions du 3, 12 et 24 octobre 1977 respectivement soient adoptés tel que présenté. Adopté.

77-522

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le rapport du Président de l'élection, M. Gilles Toupin de l'assemblée des électeurs de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France pour la mise en nomination aux sièges de maire et de conseiller aux numéros 1, 2 et 5 respectivement soit accepté tel que lu. Adopté.

77-523

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le rapport du Président de l'élection sur le scrutin du 6 novembre 1977 soit accepté tel que lu. Adopté.

77-524

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer les effets de commerce aux institutions bancaires.

Qu'en l'absence du maire, M. Roger Bornais, le maire suppléant soit autorisé à signer. Adopté.

77-525

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que les dépenses de l'élection et les autres dépenses au 21 novembre 1977 en même temps présentées soient acceptées telles que présentées. Adopté.

77-526

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire en attendant le versement de la subvention de \$94,298.00 pour couvrir le paiement en capital et intérêts des échéances d'obligations du règlement 101 le 1er décembre 1977.

Que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soient autorisés à signer les documents y relatifs. Adopté.

*Rescindit  
par 81-11-405  
9-11-81*



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-527

Il est PROPOSE par M. Lucien Bédard, conseiller, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales et Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire jusqu'à 70% des recevables si nécessité il y avait pour terminer l'exercice financier au 31 décembre 1977.

Que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer les documents y relatifs. Adopté.

77-528

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que la Firme Samson, Bélair et Associés, comptables agréés soit autorisée à préparer des états financiers certifiés au 15 novembre 1977. Adopté.

77-529

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à négocier et à signer avec la Firme Samson, Bélair et Associés, comptables agréés, un contrat pour continuer jusqu'au 31 décembre 1978 de fournir toute l'assistance technique nécessaire au secrétariat pour le traitement des données, pour la préparation du budget, des états financiers certifiés et tous les documents requis par les Affaires Municipales et que rapport soit présenté au conseil. Adopté.

77-530

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil municipal de St-Louis-de-France accepte de consentir à la demande de Mme Bernadette Buisson de changer la nature de son commerce, ainsi que les rénovations conformément au plan présenté à l'inspecteur en bâtiments. Adopté.

77-531

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la demande présentée par M. L. Ulysse Potvin dans sa lettre du 9 novembre 1977 relativement à l'autorisation d'installer un réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Caron qui porte les numéros de cadastre 272-20-21-25 pour former une longueur d'environ 1260 pieds soit acceptée aux conditions suivantes:

1. Présenter les plans et devis à ses frais.
2. Que le surintendant, M. Réjean Marchand soit chargé de la surveillance de ces travaux.
3. Fournir un bon de garantie d'exécution des travaux ou un chèque visé dans l'ordre de 15% du contrat avec son entrepreneur.
4. Que les matériaux et leurs installations soient vérifiés et acceptés par le surintendant municipal, M. Réjean Marchand.
5. Remettre la rue exactement dans l'état où elle se trouvait au début des travaux.
6. Produire lors de l'acceptation des travaux par le conseil avant l'achat dudit réseau, un affidavit à l'effet que M. L. Ulysse Potvin déclare qu'en regard de ces dits travaux il n'a aucun créancier et qu'il nous cède franc et quitte de toutes dettes pour la somme de \$1.00 ledit réseau. Adopté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-532

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la subvention offerte  
par le Ministre des Transports, M. Lucien Lessard pour l'entretien  
d'hiver des chemins pour la saison 1977-78 sur une longueur de 30.16/km  
aux taux de \$475./km soit acceptée.

77-533

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la décision rela-  
tivement à l'installation d'un réseau en tuyau de plastique temporaire  
pour alimenter en eau potable des résidents de la rue Caron, St-Maurice  
et St-Alexis soit reportée à la session du 28 novembre 1977.

Vote pour: 4

Vote contre: 2

Adopté.

77-534

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le maire et les  
conseillers qui peuvent s'y rendre soient autorisés à participer au  
congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'eau ainsi que  
le surintendant, M. Réjean Marchand.

Que les frais soient défrayés par la Corporation Muni-  
cipale excluant la journée de salaire des participants à l'exception du  
surintendant M. Réjean Marchand.

77-535

Mme Ginette M. Lemire, conseiller propose que la présente  
assemblée soit ajournée au lundi, 28 novembre 1977 à 7 heures 30 P.M.

ADOpte LE 5 novembre 1977

  
Maire

  
secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session ajournée de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 28 novembre 1977 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse  
Lionel Simard  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

Ouverture des soumissions: Cueillette des vidanges

Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc.

Prix: \$19.46 par unité d'habitation

Prix total: \$19,965.96

Le prix du transport sera à discuter selon le site reconnu par la municipalité de Saint-Louis-de-France.

Signé: Alfred Piché, Président

Jules Milette Inc.

Prix: \$21.50 par logement

Prix total: \$22,833.00

Enfouissement des vidanges

Jules Milette Inc.

Prix: \$6,800.00 pour l'année à raison de \$566.66 par mois pour l'année en cours.

Ouverture des soumissions: Huile à chauffage et entretien des fournaises

Les Pétroles Leroux Ltée

Huile à chauffage, grade 2, 10,000 gallons impériaux

Prix: 0.4600 le gallon livré.

Prix sujet aux fluctuations du marché.

Entretien: Prix total incluant nettoyage, pièces applicables et service d'urgence de 24 heures, \$126.00 pour 12 mois.

Lucien Defoy

10,000 gallons d'huile à fournaise livré aux endroits spécifiés.

Prix: .46 cents du gallon

Entretien: \$35.00 par fournaise



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Gulf Oil Canada Limited

huile à chauffage no 2 environ 10,000 gallons annuellement,  
livraison Saint-Louis-de-France

prix affiché au dépôt en vrac: 0.5660

Escompte ferme de quantité: 0.0970

Prix net: 0.4690

Prix suivant fluctuations au dépôt en vrac.

Le prix unitaire par gallon comprend:

Les frais de main-d'oeuvre ainsi que les pièces remplacees par suite d'usure normale lors de la mise au point, de même qu'à la suite de réparations régulières effectuées à chacun de nos systèmes de chauffage.

Thermoshell

1,000 gallons, 805 boul. St-Jean Ouest à .5440 moins remise .1000, prix net .4440

5,000 gallons, 2100 boul. St-Louis à .5440 moins remise .1000 prix net .4440

4,000 gallons, 820 rue Hôtel de Ville à .5440 moins remise .1000 prix net .4440

Nettoyage des 4 fournaies sera fait pour \$75.00 et le service et les pièces seront payables par la Corporation.

L'escompte restera ferme pour la durée du contrat.

Durée du contrat: 1 an

Jules Milette, Huile

Prix huile à chauffage no 2: .46 cents le gallon.

Ces prix sont sujets aux fluctuations du marché.

Charbonnerie Champlain

Huile à chauffage légère no2, le prix de détail est de .525 le gallon moins escompte .085, prix net: .44 cents le gallon.

Prix sujet aux augmentations décrétées par le gouvernement fédéral. Escompte ferme pour toute l'année.

Prix d'entretien de la fournaie: \$36.00 par année pour chacune.

77-536

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que toute demande d'extension sur le réseau d'aqueduc soit conforme aux normes de la Municipalité tel qu'établi par le plan directeur. Adopté à l'unanimité.

77-537

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la liste des immeubles à être vendus pour taxes impayées soit adoptée telle que lue.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-538

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le chèque de \$1215.00 de Sablière Ste-Marthe remis avec la soumission soit libéré compte tenu de la retenue de 5% sur le contrat des travaux tel que spécifié dans le cahier de charge préparé par M. Edouard Lair, ingénieur.

77-539

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Tréapnier, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le plan no 2709 préparé par J.M. Chastenay, arp-géom. pour MM. Roland Carrière, Aimé Lamy et André Black en date du 16 août 1977 et montrant les lots 492-113, -114, -115, -493-79, -80, 494-66, -67, 495-47, -48 soit accepté tel présenté.

77-540

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan no D-35 préparé par M. Denis Gagné, arp-géom. pour M. Maurice Paquin en date du 19 septembre 1977 et montrant les lots 92-6, 7, et 8, 93-8 à 93-20 soit accepté tel que présenté.

77-541

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le plan no 2823 préparé par J.M. Chastenay, arp-géom. pour MM. Réjean et Armel Lemire en date du 28 octobre 1977 et montrant le lot 479-4 soit accepté tel que présenté.

77-542

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan no 2818 préparé par M. J.M. Chastenay, arp-géom. pour M. Gabriel J. DeBané en date du 31 octobre 1977 et montrant le lot 273-110 soit accepté tel que présenté.

Il est fait mention aux présentes minutes que 15 permis de construction ont été émis au cours du mois d'octobre 1977 pour une valeur totale de \$249,700.00

77-543

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf,

1. De faire faire l'évaluation par l'inspecteur municipal, des travaux non-complétés, savoir: la mise en forme de toute rue non complètement municipalisée.

2. Exiger du propriétaire de la rue, un chèque visé correspondant à l'évaluation décrite à l'item 1, qui devra être déposé entre les mains du secrétaire-trésorier et qu'avec ce dépôt d'exiger de l'entrepreneur ou du propriétaire de la rue de céder par contrat la ou les rues non encore municipalisées, pour la somme nominale de \$1.00 et la municipalité s'engage à exécuter les travaux pour la finalisation de la rue, dès que possible. Adopté à l'unanimité.

77-544

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la municipalité ouvre temporairement la route St-Félix jusqu'au numéro 3451 et que des renseignements soient pris au Ministère des Transports.

Sur référence au code municipal, lu par Monsieur le Maire de l'assentiment des membres présents, le secondeur et le proposeur retirent la proposition.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-545

Mme Jeannette Leboeuf, conseiller propose la levée de  
l'assemblée.

Adopté le 5 décembre 1977

  
Maire

  
secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 5 décembre 1977 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse  
Lionel Simard

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-546

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé.

77-547

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les sessions des 21 et 28 novembre 1977 soient adoptées telles que présentées.

77-548

Soumission: Cueillette des vidanges

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le contrat pour la cueillette des vidanges dans le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France soit adjugé à Jules Millette Inc tel que décrit dans sa soumission datée du 28 novembre 1977. Savoir:

Environ 1062 logements au prix de \$21.50 par logement soit \$22,833.00 comprenant le transport inclus.

77-549

Enfouissement

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le contrat de l'enfouissement des vidanges recueillies sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France soit adjugé à Jules Milette Inc tel que décrit dans sa soumission du 28 novembre 1977 au prix de \$6,800.00 par année à raison de \$566.66 par mois pour l'année en cours.

77-550

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer les contrats avec Jules Milette Inc relativement à la cueillette des vidanges et à l'enfouissement.

77-551

Soumission: Huile à chauffage

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le contrat pour la fourniture de 10,000 gallons imp. no 2 soit accordé à Charbonnerie Champlain Ltée. Tel que spécifié dans sa soumission datée du 28 novembre 1977 aux conditions suivantes:

Prix de détail: 0.525 le gallon

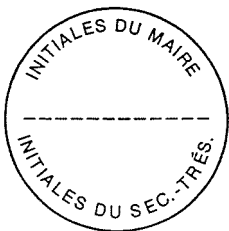
Moins escompte: 0.085 le gallon soit un prix net de .44 cents le gallon.

Ce prix est sujet aux augmentations décrétées par le gouvernement fédéral mais l'escompte de 0.085 est ferme pour toute l'année sans clause de résiliation du contrat.

77-552

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le contrat d'entretien des fournaies soit adjugé à la Charbonnerie Champlain Ltée au prix de \$36.00 par année chacune sans clause de contrat résiliable dont la convention consiste à assurer le service, le conditionnement de la fournaie annuelle, et le remplacement des pièces de la fournaie au besoin tel que décrit dans le document en annexe de la soumission.





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-553

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer les contrats avec Charbonnerie Champlain Ltée relativement à l'approvisionnement de l'huile à chauffage et de l'entretien des fournaies.

77-554

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la rue Rouette soit achetée sur une longueur d'environ 300 pieds.

Que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer le contrat.

77-555

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la somme de \$200.00 soit versée au Comité d'Entraide de Saint-Louis-de-France suite à la lettre de demande du 5 décembre 1977 par la secrétaire, Mme Thérèse Morin. Adopté.

77-556

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'une lettre soit envoyée à Monsieur Maurice Paquin, ex-maire de Saint-Louis-de-France, lui demandant de déposer dans le plus bref délai tous les documents, plans, devis, graphiques qui pourraient se trouver en sa possession conformément à l'article 139 et 140 du Code Municipal.

77-557

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soit autorisé à procéder à l'aménagement d'un bureau pour M. Le Maire et à procéder à l'achat d'ameublement convenable.

77-558

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les lots P-95, P-96, P-97, P-98, P-99 et P-100, 143.29 arpents soient inclus dans la liste de vente d'immeubles pour taxes.

77-559

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la rue Gaston Hardy soit achetée jusqu'à la ligne des lots séparant le 275-42 et 275-43, pour la somme d'un dollar.

Que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer le contrat.

77-560

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier qu'une partie de la garantie au montant de \$1,750.00 soit libérée à Parc Louis IX Inc.

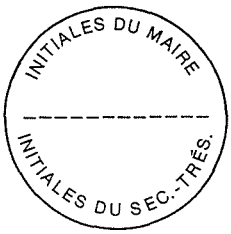
77-561

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la liste des comptes payables de l'Hydro-Québec au montant de \$456.61 soit acceptée pour paiement.

77-562

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Siamrd, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil approuve les travaux exécutés relativement à l'amélioration de diverses rues au sujet de la subvention de \$5,000.00 du Ministère des transports dans le dossier N/D: 637-32-18-18.

*Revisé le  
6 juv. 78  
Ses. # 78-031  
p. 382*



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

77-563

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la responsable chargée  
du prêt des salles de la municipalité soit autorisée d'exiger de la part  
des personnes ou des organismes qui désirent emprunter une salle, d'exiger  
un dépôt de \$25.00 pour garantir la remise en état de la salle, c'est-à-  
dire le ménage de la salle ainsi que des salles de toilette et d'exiger  
que le tout soit effectué dans les 12 heures suivant l'emploi de la  
salle. Telle garantie sera remise à la condition que la salle prêtée et  
les salles de toilette soient remises dans un état de propreté acceptable.

77-564

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan no 2823  
préparé par Monsieur Jean-Marie-Chastenay <sup>ARP GÉOM.</sup> en date du 28 octobre 1977  
pour Messieurs Gilles et Armel Lemire et montrant le lot 479-4 soit accep-  
té tel que présenté et que la résolution 77-541 soit rescindée.

77-565

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan no 2666 préparé par  
Monsieur Jean-Marie Chastenay, arp-géom. pour Monsieur Herve Laplante  
en date du 28 juillet 1977 et montrant les lots 85-173 et 85-174 soit  
accepté tel que présenté.


77-566

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le secrétaire-trésor-  
rier, M. Gilles Toupin soit autorisé à libérer les livres comptables et  
tous les documents appartenant aux loisirs de Saint-Louis-de-France,  
lesquels documents avaient été remis pour fin d'inspection à la demande  
du conseil par la Firme Samson, Bélair et Associés.

77-567

Mme Jeannette Leboeuf, conseiller PROPOSE que la présente  
assemblée soit ajournée au lundi, 19 décembre 1977 à 7 heures 30 P.M.

ADOPTE à la session du 16 Janvier 1978

  
Maire

  
secrétaire-trésorier



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session ajournée de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 19 décembre 1977 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard  
Mme Jeannette Leboeuf

M. Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

77-568

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le conseil accepte le principe d'attribuer aux membres du conseil une représentativité aux diverses activités municipales comme suit:

M. Lionel Simard: voirie, comprenant l'entretien des chemins, eau et égouts, garage municipal.

Mme Ginette M. Lemire: comité des loisirs, edifice des loisirs

M. Lucien Bédard: Urbanisme

Mme Jeannette Leboeuf: Prêt des salles, conciergerie: secrétariat et édifice municipal.

M. Albert Trépanier: Représentant: Société St-Jean Baptiste, comité d'entraide économique

Relations: avec tout autre groupement social

M. Noël Minse: signalisation et circulation

M. Roger Bornais: représentations, information et publicité et supervision.

77-569

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que Monsieur Maurice Paquin soit remercié de ses services en rapport avec son engagement au casse-croûte du centre des loisirs, voir résolution 76-635. Adopté.

*voir 77-043*

77-570

Il est PROPOSE par M. Albert Trépanier, conseiller, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que Madame Thérèse Morin soit nommée jusqu'au 31 décembre 1978 en remplacement de Monsieur Maurice Paquin en charge du casse-croûte et que son mandat soit précisé après étude du rapport du comité du centre des loisirs présenté par la Firme Samson, Bélair et Associés. Adopté.

Il est fait mention aux présentes minutes du rapport de Monsieur Maurice Paquin et de Madame Thérèse Morin sur l'opération du casse-croûte, centre sportif Saint-Louis-de-France.

Numéro du permis: 391-NB-6665-1

Rapport produit depuis son ouverture, soit le 1er décembre 1976, jusqu'au 1er décembre 1977, et comprend l'état des opérations mensuelles et annuelles.

Mois	Déboursé	Recettes	Bénéfices	Solde à la C.P. St-Louis
76 déc.	\$ 720.38	\$ 697.75	\$ 22.63(perte)	----
77 Janv.	\$1,579.95	\$ 1,881.95	\$ 302.00	\$ 525.00
77 fév.	\$ 608.71	\$1,132.91	\$ 524.20	\$1,216.50
77 mars	\$ 210.63	\$ 449.35	\$ 238.72	\$1,173.14
77 avril	\$ 349.37	\$ 400.40	\$ 51.03	\$1,361.44
77 mai	\$ 230.57	\$ 489.33	\$ 258.76	\$1,493.68
77 juin	\$1,204.81	\$2,000.09	\$ 795.28	\$2,542.05
77 juil.	\$ 456.80	\$ 611.04	\$ 154.24	\$2,508.36
77 août	\$ 485.42	\$ 624.64	\$ 142.22	\$2,600.63
77 sept.	\$ 235.57	\$ 440.30	\$ 204.73	\$2,876.49
77 oct.	\$ 113.05	\$ 217.39	\$ 104.34	\$3,130.49
77 nov.	\$ 141.10	\$ 177.10	\$ 36.00	\$3,230.49
Total	\$6,336.36	\$9,125.25	\$2,788.89	\$3,230.49



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Il est à noter qu'un surplus dans les profits apparaît au compte de banque, au montant de \$441.60 et proviendrait de revenus supplémentaires lors de la vente de spiritueux. (Avec permis de la Régie)

Le casse-croûte dispose aussi d'un avoir en liquidité de \$96.27 au 1er décembre 1977.

Signé: Maurice Paquin

Signé: Thérèse Morin

77-571

~~Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier,~~

ATTENDU QUE l'Association canadienne d'urbanisme a pour objectif l'amélioration de la qualité du milieu où vivent les populations;

ATTENDU QUE l'ACU a toujours été un allié des municipalités canadiennes et du Gouvernement fédéral dans la promotion d'une gestion cohérente et humaine du développement;

ATTENDU QUE la Division du Québec de l'Association canadienne d'urbanisme traverse une période de difficultés financières suite à un changement de politique du Gouvernement fédéral face à de tels organismes;

ATTENDU QUE les négociations entre l'ACU et le ministère d'Etat aux Affaires urbaines concernant la subvention 1977-1978 étaient passablement avancées au moment où ce changement de politique fut annoncé;

ATTENDU QUE la soumission de l'ACU-Québec pour l'année 1977-1978 était de \$75,000 pour des programmes en cours de réalisation jusqu'à novembre dernier;

ATTENDU le caractère imprévisible de la décision du Gouvernement fédéral, lequel avait subventionné l'ACU depuis sa fondation;

ATTENDU QUE l'ACU-Québec a besoin d'un budget minimum de \$5,000 par mois pour poursuivre ses activités;

IL EST PROPOSE PAR M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
ET SECONDE PAR M. Le Conseiller Albert Trépanier ET UNANIMEMENT RESOLU que la municipalité de Saint-Louis-de-France demande au conseil du Trésor du Canada et au ministre d'Etat aux Affaires urbaines

a) de reconsidérer leur décision concernant l'Association canadienne d'urbanisme

b) de donner à la Division du Québec de cette Association une subvention sur la base des programmes en cours de réalisation de janvier à octobre 1977 et d'un budget minimum de fonctionnement de novembre 1977 à mars 1978 et que copie de la présente résolution soit envoyée à M. André Ouellet, ministre d'Etat aux Affaires urbaines, M. Jean Chrétien, ministre des finances et M. Robert Andras, président du Conseil du Trésor, ainsi qu'à la Division du Québec de l'Association canadienne d'urbanisme (ACU-Québec.)

77-572

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le secrétaire-trésorier, soit autorisé à transmettre la liste pour vente d'immeubles pour taxes au conseil de comté. Adopté.

77-573

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la liste des comptes à payer au 15 novembre 1977 au montant de \$10,159.65. Que la liste des comptes à payer au 16 décembre 1977 au montant de \$9,746.89 soient acceptées.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Il est fait mention aux présentes minutes que Monsieur Denis Hamelin de la Firme Evaluation St-Maurice Inc. a déposé le rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Louis-de-France le 15 décembre 1977 qu'avis public a été donné en date du 16 décembre 1977.

77-574

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le secrétaire-trésorier soit autorisé de commander l'index des rues à la Firme d'Evaluation St-Maurice Inc. Adopté.

77-575

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le secrétaire-trésorier, président d'élection soit autorisé à détruire par le feu les bulletins de vote ayant servi à l'élection du 6 novembre dernier. Adopté.

77-576

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la municipalité achète de Monsieur Léonce Jacob une partie du lot 273-83 (rue) Place Jacob sur une longueur de 230 pieds par 55 pieds de largeur sur la rue Place Jacob pour la somme de \$1.00.

Que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer les documents pertinents.

77-577

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan no 2462 préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay arp-géom. en date du 25 avril 1977 et montrant le lot 475-17 soit accepté tel que présenté. Adopté.

77-578

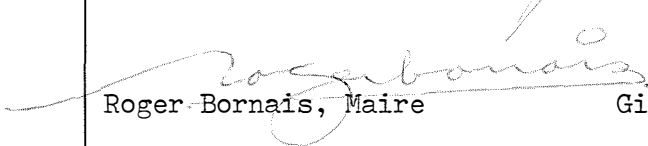
Il est PROPOSE par Albert Trépanier, conseiller, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard qu'une demande de subvention soit faite au ministre des Affaires Municipales l'Honorable Guy Tardif, vu que les travaux sont terminés depuis septembre 1976 relativement au règlement 109.

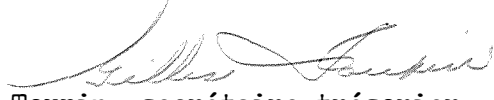
CONSIDERANT QUE c'est le plus vieux secteur de la municipalité. Adopté.

77-579

Mme Jeannette Leboeuf, conseiller propose l'ajournement de l'assemblée au 29 décembre 1977 à 7 heures 30 P.M. s'il y a lieu.

ADOPTÉ à la session du 16 Janv. 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**



PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 16 janvier 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard

Mme Ginette M. Lemire

Albert Trépanier

Lionel Simard

Noël Hinse

Mme Jeannette Leboeuf

M. Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

78-001

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que les procès-verbaux des sessions du 5 décembre 1977 et du 19 décembre 1977 soient acceptés en ajoutant à la résolution 77-547 après le mot "que" les mots "procès-verbaux tel que décrit. Adopté.

A la demande des membres du conseil seules la lettre de la Banque Royale du Canada en date du 19 décembre 1977, du Ministère des Transports en date du 20 décembre 1977, lettre de son Honneur le Maire, Monsieur J. Réal Desrosiers du Cap-de-la-Madeleine en date du 13 janvier 1978 ainsi que la communication de la Chambre de Commerce reçue ce soir même, de même que la communication de Monsieur Anselme Huot au sujet du projet Canada au travail no 2074-EH-1, les autres correspondances devant être lues à la session d'ajournement.

78-002

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les succursales négociatrices de la Banque Royale du Canada soient autorisées à annuler les obligations rachetées de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, émises à SCHL au taux de dix pour cent dont les échéances annuelles s'échelonnent du premier décembre 1977 au premier décembre 2016 inclusivement et à les envoyer par courrier ordinaire, par voie de compensation, à la succursale 295 rue Des Forges, Trois-Rivières, P.Q.

Que la Banque Royale du Canada, succursale 295 rue Des Forges, Trois-Rivières, P.Q. soit autorisée de porter ces effets au débit de notre compte d'obligations maintenu à cette succursale.

Que copie de cette résolution soit expédiée à Monsieur J. A. Martel, directeur adjoint administration, Banque Royale du Canada 295 rue Des Forges, Trois-Rivières, P.Q. accompagnée d'une lettre signée par le maire et le secrétaire-trésorier de la Corporation. Adopté.

78-003

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que son Honneur le Maire, Monsieur Roger Bornais ou son représentant soit nommé à titre de délégué de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France au Conseil Régional de Développement, région 04. Adopté.

78-004

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le solde disponible non requis sur l'emprunt de \$40,510.00 pour le règlement 138 pour la construction d'aqueduc et d'égoûts sur la rue des Bouleaux soit remis sur la dette et que le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec en soient informés. Adopté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-005

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la liste des comptes payables au 31 décembre 1977 soit: liste A: \$5,179.53, liste B: \$2,610.18 et compte ambulance 12-12, \$207.00 soit adoptée et le paiement ratifié.

78-006

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que M. Le Conseiller Albert Trépanier soit nommé pro-maire pour la période de janvier à avril 1978. Adopté.

78-007

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que Monsieur Pierre-Paul Lacroix soit embauché pour une période de 2 mois durant l'absence de Monsieur Normand Pépin. Adopté.

78-008

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'un emprunt temporaire de \$100,000.00 soit effectué à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins des Trois-Rivières pour les dépenses administratives d'ici la période de la perception des taxes pour l'année 1978. Adopté.

78-009

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. le Conseiller Noël Hinse que la résolution 77-435 soit rescindée à toute fin que de droit et remplacée comme suit:

Qu'un projet d'emploi Canada au travail soit soumis au service de création d'emplois au Ministère de la Main-d'oeuvre.

Que le nom du projet soit connu sous le nom de "Opération Nettoyage".

Que Monsieur Anselme Huot soit désigné promoteur du projet.

Que la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France assume la responsabilité du déficit encouru s'il y a lieu. Adopté.

78-010

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard de remettre dans 15 jours l'adoption du budget.

De l'assentiment du proposeur et du secondeur la proposition est retirée.

78-011

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard d'adopter le budget sous réserve d'une modification qui pourrait être apportée d'ici le 30 janvier 1978.

La proposition est adoptée.

5 ayant votés pour et 2 contre, dont M. Le Conseiller Albert Trépanier et son Honneur le Maire, M. Roger Bornais ayant votés.

78-012

Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire PROPOSE que la présente session soit ajournée à jeudi, 19 janvier 1978 à 7 heures P.M.

ADOPTÉ à la session du 6 janvier 1978

Roger Bornais, Maire

Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session ajournée de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 19 janvier 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard  
Noël Hinse  
Mme Jeannette Leboeuf

M. Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

78-013

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire de maintenir la résolution 78-011 telle qu'elle a été adoptée à la session régulière du 16 janvier 1978 et d'ajourner à une date ultérieure d'ici le 30 janvier 1978 et que des démarches soient entreprises avec la Commission Municipale de Québec.

Intervention de Monsieur Bolduc, porte-parole de la Chambre de Commerce.

Adopté à l'unanimité.

78-014

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de permettre un emprunt temporaire de plus de 15% des recevables admis sur le budget 1977. Adopté à l'unanimité.

Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire quitte à 8 heures 10.

78-015

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que Monsieur Pierre-Paul Lacroix soit engagé sur demande du surintendant durant une période n'ex-cédant pas 2 mois au taux horaire de \$3.50 l'heure.

Que cette résolution rescende en conséquence la résolution no 78-007

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que Monsieur Sylvain Marchand soit engagé au taux horaire de \$4.70 durant la période d'absence de Monsieur Normand Pépin. Adopté à l'unanimité.

78-016

*(M. 104)*  
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat d'entretien selon la formule de contrat préparé et présenté au conseil par le secrétaire-trésorier au prix de \$60.00 par mois payable par versements mensuels réguliers et consécutifs du 1er février 1978 au 31 décembre 1978. Adopté à l'unanimité.

78-017

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les revenus faits à l'extérieur par le service des Incendies soient affectées prioritairement à l'amélioration de notre service d'incendie. Adopté à l'unanimité.

78-018

M. Le Conseiller Lionel Simard PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la session du 6 Janvier 1978

*Roger Bornais*  
M. Roger Bornais, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

Session spéciale convoquée par téléphone par son  
Honneur, Monsieur le Maire Roger Bornais, pour mercredi, 25 janvier  
1978 à 7 heures 30 minutes P.M. au lieu ordinaire des délibérations,  
sont présents:

Lucien Bédard  
Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard  
Noël Hinse  
Mme Jeannette Leboeuf

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence  
de ce dernier.

### Les sujets à l'ordre du jour sont:

1. Adoption du budget - fixation des taux
2. Emprunt temporaire à effectuer à U. R. T. R.  
\$5,000 (s'il y a lieu)

Tous les six conseillers et le maire, M. Roger Bornais  
sont présents, refusent et renoncent à l'avis de convocation écrit  
délivré selon la loi.

78-019

Après présentation et étude du budget de la Corporation  
Municipale de Saint-Louis-de-France, pour 1978, prévoyant des dépenses  
de \$772,950.00, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire et RESOLU à l'UNANIMITE  
que le budget soit approuvé tel que présenté.

78-020

ATTENDU QUE pour défrayer le coût des dépenses prévues  
pour le budget 1978, la corporation municipale de St-Louis-de-France  
prévoit des revenus non fonciers de \$582,600.00

ATTENDU QUE pour solder la différence entre lesdites  
dépenses et les revenus non fonciers, il est requis une somme de  
\$190,350.00

ATTENDU QUE l'évaluation imposable est de \$25,071,760.00

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la taxe foncière générale  
soit fixée à 0.76 par \$100. d'évaluation et qu'une taxe spéciale à  
0.38 du \$100. d'évaluation soit imposée pour le service de la dette  
ainsi que pour tous les autres item apparaissant au budget pour solder  
le coût desdites dépenses. ADOPTE à l'UNANIMITE.

78-021

Conformément au budget adopté, les taux des améliorations  
locales sont les suivants et adoptés sur PROPOSITION de M. Le Conseiller  
Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard

### REPARTITIONS LOCALES

<u>Règlement Numéro</u>	<u>Taux</u>	<u>Rues</u>
59	0.135	Rue Bourassa
60	0.135	Rue Caron
61	0.3867	Rue Beudet
73	0.21	Rue Place Fortin
101	0.8306 (eau)	
	0.8306 (égouts)	
102	0.66	Aqueduc Désilets, Ste-Marguerite



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

<u>REGLEMENT NUMERO</u>	<u>TAUX</u>	<u>RUE</u>
109	3.4952	Acueduc Ste-Marguerite
121	3.80	Place Ouellet
122	2.85	Gaston Hardy
138	3.7129	Rue Des Bouleaux


78-022

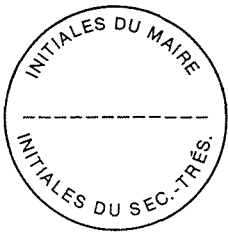
Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette Lemire que  
la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ LE

6 Janvier 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 6 février 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

- 78-023 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que les procès-verbaux des sessions du 16-19 et 25 janvier 1978 soient adoptés tels que présentés.
- 78-024 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la demande datée du 19 décembre 1977 aide-financière présentée par Madame Jacqueline Plante pour le carnaval de St-Louis-de-France soit acceptée au montant de \$200.00.
- 78-025 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'une somme de \$25.00 soit remise aux scouts selon la demande présentée à Monsieur Le Maire récemment.
- 78-026 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la demande de l'Afféas en date du 10 janvier 1978 relativement à l'amélioration du local soit acceptée pour un montant de \$200.00.
- 78-027 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que Madame Rita Pagé soit désignée pour représenter la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France auprès de la Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie pour l'année 1978.
- 78-028 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le conseil apporte son appui moral au projet présenté par M. Jean-Pierre Ricard dans le cadre du programme fédéral de création d'emplois "Jeunesse Canada au travail" en vue de procéder à un premier inventaire des sources et sites historiques de la paroisse de Saint-Louis-de-France, lequel projet est parrainé par la Société Saint-Jean Baptiste locale. Adopté.
- Il est fait mention aux présentes minutes que des résidents touchés par le réseau d'aqueduc et d'égouts sous l'empire du règlement 109 présentent une pétition contenant 56 signatures au conseil en vue de respecter l'engagement pris avec la population à l'effet que le taux d'imposition sur le pied linéaire soit le même pour le règlement 109 que pour le règlement 101.
- 78-029 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que les listes des comptes à payer nos 78-01 et 78-02 folio 154 soient acceptées telles que présentées.
- 78-030 CONSIDERANT le fait qu'à différentes reprises la police ayant effectué des vérifications aux entrées du centre municipal au 2100 boul. St-Louis et que les portes n'étaient pas verrouillées et qu'avertissement fut donné au secrétaire-trésorier.

Dans le but de remédier à cette situation et d'établir un contrôle sur les clefs, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le secrétaire-trésorier soit autorisé à demander un serrurier pour faire changer les serrures aux endroits nécessaires.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Que des clés maîtresses soient taillées avec interdiction d'en faire des copies sans l'autorisation écrite du secrétaire-trésorier pour quiconque doit en détenir une copie.

78-031

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la résolution 77-562 soit rescindée à toutes fins que de droit.

78-032

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France approuve l'achat des matériaux et des travaux exécutés relativement à l'amélioration de diverses rues au sujet de la subvention de \$10,000.00 du Ministère des Transports dans le dossier N/D 637-32-18-18. Adopté.

78-033

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la demande soit faite auprès du Ministère de l'Environnement afin que des tests soient effectués sur notre réseau d'eau et ce mensuellement afin d'en assurer la qualité. Adopté.

78-034

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que demande soit faite au Ministère de l'Environnement afin d'obtenir certains renseignements au sujet du Domaine L exploité par Monsieur René Larouche, tant à savoir si le réseau d'eau dont il est propriétaire a fait l'objet d'entente avec ce ministère que de s'assurer que des tests de qualités de l'eau sont pris périodiquement. Adopté.

78-035


Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan no 2423 préparé par Jean-Marie Chastenay, arp-géom. pour Messieurs Gaston Lebel, Louis Barriault, Paul Lebel et Jean-Pierre Lebel en date du 17 juin 1977 et montrant les lots 309-4, 309-5, 309-6 et 309-7 soit accepté tel que présenté. Adopté.

78-036

A la demande de Monsieur Le Conseiller Lucien Bédard, les lots 475-31, 484, 485, 528, 493, 568 et 475 sont reportés à CMU pour explications.  
Avis de motion déposé par M. Le Conseiller Albert Trépanier. Re: Ordures ménagères. Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire PROPOSE que la présente session soit ajournée à lundi, 27 février 1978 à 7 heures 30 P.M.

ADOPTE à la session du 6 mars 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, sec.-trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Session spéciale convoquée par téléphone par son  
Honneur, Monsieur le Maire Roger Bornais, pour lundi, 13 février 1978  
à 7 heures P.M. au lieu ordinaire des délibérations.

Tous les membres du conseil sont présents sans exception  
et refusent unanimement l'avis de convocation délivré selon les délais  
sont présents Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard  
Noël Hinse  
Mme Jeannette Leboeuf

M. Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence  
de ce dernier.

78-037

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU à l'UNANIMITE que  
Le règlement portant le numéro 149 soit adopté.

78-038

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le conseil est d'ac-  
cord pour l'élargissement de la route 157 dans les limites de la Municipa-  
lité de Saint-Louis-de-France selon les plans et devis actuellement déposé  
au Ministère des Transports et qu'une demande écrite soit faite pour que  
les travaux débutent dans le plus bref délai possible.

Que copie de cette résolution soit envoyée au Ministre  
Lucien Lessard, Monsieur le Député Marcel Gagnon, Monsieur Jacques  
Gauthier et Monsieur Guy Bourelle.

78-039

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire qu'autorisation soit  
donnée au maire, M. Roger Bornais et au secrétaire-trésorier, M. Gilles  
Toupin à accepter l'offre provisoire dans l'expropriation de notre lot  
P-74 par le Ministère des Transports.

78-040

CONSIDERANT QUE: Les services de protection de l'environnement in-  
forment les corporations municipales qu'un règlement  
concernant la gestion des déchets solides sera pro-  
mulgué en vertu de la loi de la qualité de l'environ-  
nement;

CONSIDERANT QUE: L'élimination des déchets, détritiques et ordures  
ménagères se fait présentement de façon rudimentaire  
sans protection pour l'environnement dans la région  
du comté de Champlain;

CONSIDERANT QUE: Il est inacceptable de tolérer les dépotoirs exis-  
tants.

CONSIDERANT QUE: Dans le contexte actuel, la méthode d'élimination  
par enfouissement sanitaire est, de façon pratique  
et économique, la plus avantageuse;

CONSIDERANT QUE: L'organisation d'un système d'élimination conforme  
aux normes des Services de protection de l'environ-  
nement à un coût abordable nécessite une utilisation  
commune d'un lieu d'élimination régional, d'où la  
nécessité d'un regroupement intermunicipal;

CONSIDERANT QUE: Lors de la réunion intermunicipale tenue à l'Hôtel  
de Ville du Cap de la Madeleine, le 8 février 1978,  
un groupe de seize municipalités se sont mis d'accord  
pour créer ce regroupement;

*Amendé par  
rés # 78-362  
11/12/78 p. 463*

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



*Annulé par page # 386*

No. de résolution  
ou annotation

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU QUE:

1) Que la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France nomme M. Roger Bornais, maire, délégué, dans le but de collaborer à une étude de gestion des déchets pour la région du comté de Champlain.

M. Le Conseiller Lucien Bédard demande le vote.

3 conseillers votent en faveur de la proposition:

M. Le Conseiller Lionel Simard  
M. Le Conseiller Noël Hinse  
Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf

3 conseillers votent contre la proposition:

M. Le Conseiller Lucien Bédard  
Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire  
M. Le Conseiller Albert Trépanier

M. Le Maire Roger Bornais vote en faveur de la proposition.

Adopté.

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse,

2) Que M. Le Conseiller Lionel Simard soit nommé comme substitut à M. Le Maire Roger Bornais dans le but de collaborer à une étude de gestion des déchets pour la région du comté de Champlain.

3) La Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France consent par cette participation à retenir par soumission publique les services d'un consultant (ingénieurs-conseils) qui devra effectuer:

La recherche d'un lieu propice

Préparer les plans d'aménagement du terrain choisi et

Rédiger le devis d'opération de l'exploitation.

La direction de la gestion des déchets des Services de protection de l'environnement aura la charge de l'étude hydrogéologique du terrain proposé par ledit consultant.

4) Le représentant nommé selon l'article 1,2) de la présente résolution préparera en collaboration avec les autres représentants municipaux concernés un protocole d'entente qui définira les modalités d'organisation et de fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets.

5) La corporation municipale de Saint-Louis-de-France s'engage à assumer sa part du coût des études visées à l'article 3) de la présente résolution, au prorata de sa population par rapport à la population totale des municipalités qui participeront à la présente étude. Toutefois, si le site choisi est supérieur à 30 kilomètres du centre géographique de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, ladite municipalité ne sera pas tenu d'y participer.

6) Le représentant nommé selon l'article 1,2) de la présente résolution est autorisé à signer au nom de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France le contrat avec le consultant choisi.

M. Le Conseiller Lucien Bédard PROPOSE à 9.00 heures la levée de l'assemblée.

78-041

ADOPTÉ à la session du \_\_\_\_\_



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

*Consulté par page 387*

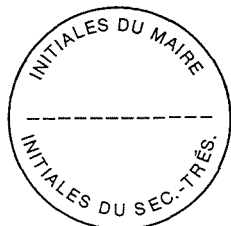
No. de résolution  
ou annotation

M. Roger Bornais, maire

M. Gilles Toupin, sec.-trés.

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. - No. 5614-M

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU QUE:

1) Que la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France nomme M. Roger Bornais, maire, délégué, dans le but de collaborer à une étude de gestion des déchets pour la région du comté de Champlain.

M. Le Conseiller Lucien Bédard demande le vote.

3 conseillers votent en faveur de la proposition:

M. Le Conseiller Lionel Simard  
M. Le Conseiller Noël Hinse  
Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf

3 conseillers votent contre la proposition:

M. Le Conseiller Lucien Bédard  
Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire  
M. Le Conseiller Albert Trépanier

M. Le Maire Roger Bornais vote en faveur de la proposition.  
Adopté.

79-0-0-2  
Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse,

2) Que M. Le Conseiller Lionel Simard soit nommé comme substitut à m. Le Maire Roger Bornais dans le but de collaborer à une étude de gestion des déchets pour la région du comté de Champlain.

3 conseillers votent en faveur de la proposition:

M. Le Conseiller Lionel Simard  
M. Le Conseiller Noël Hinse  
Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf

3 conseillers votent contre la proposition:

M. Le Conseiller Lucien Bédard  
Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire  
M. Le Conseiller Albert Trépanier

M. Le Maire Roger Bornais vote en faveur de la proposition.  
Adopté.

3) La Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France consent par cette participation à retenir par soumission publique les services d'un consultant (ingénieurs-conseils) qui devra effectuer:

La recherche d'un lieu propice

Préparer les plans d'aménagement du terrain choisi et

Rédiger le devis d'opération de l'exploitation.

La direction de la gestion des déchets des Services de protection de l'environnement aura la charge de l'étude hydrogéologique du terrain proposé par ledit consultant.

4) Le représentant nommé selon l'article 1,2) de la présente résolution préparera en collaboration avec les autres représentants municipaux concernés un protocole d'entente qui définira les modalités d'organisation et de fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets.

5) La Corporation municipale de Saint-Louis-de-France s'engage à assumer sa part du coût des études visées à l'article 3) de la présente résolution, au prorata de sa population par rapport à la population totale des municipalités qui participeront à la présente étude.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Toutefois, si le site choisi est supérieur à 30 kilomètres du centre géographique de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, ladite municipalité ne sera pas tenu d'y participer.

6) Le représentant nommé selon l'article 1,2) de la présente résolution est autorisé à signer au nom de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France le contrat avec le consultant choisi.

### Ordre du jour

1. Prière et quorum
2. Régulariser avis de convocation
3. Adoption du règlement 149
4. Résolution fixant à mercredi le jour de la cueillette des ordures ménagères dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France
5. Communication au Ministère des Transports: Re: Route 157
6. Autorisation au maire et au secrétaire-trésorier à accepter l'offre provisoire dans l'expropriation par le Ministère des Transports de notre lot P-74
7. Résolution pour délégation d'un représentant et d'un substitut sur le comité inter-municipal pour la gestion des déchets.


L'item 4 de l'ordre du jour ci-haut décrit est retiré tenant compte de l'adoption du règlement 149 à l'item 3 à l'intérieur duquel le jour de la cueillette des ordures est fixé.

78-041

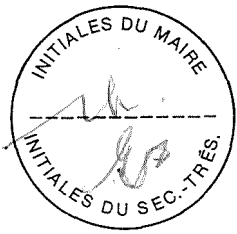
M. Le Conseiller Lucien Bédard PROPOSE à 9.00 heures la levée de l'assemblée.

ADOPTE à la session du 6 mars 1978

  
M. Roger Bornaïs, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**



PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session ajournée de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 27 février 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard  
Noël Hinse  
Mme Jeannette Leboeuf  
M. Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

- 78-042 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le conseil municipal appuie la demande du comité des loisirs pour sa demande de subvention au Haut Commissariat aux loisirs et aux sports relativement à l'aménagement d'un système d'éclairage et de rénovation du terrain de balle au centre municipal des loisirs de Saint-Louis-de-France.
- 78-043 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'une lettre soit envoyée à tous les organismes de la municipalité leur demandant s'ils sont intéressés à participer au comité d'organisation du 75e anniversaire de la paroisse et de faire connaître le choix de leurs délégués.
- 78-044 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que maître Jean Pinsonneault soit mandaté à l'effet de produire une comparution dans la cause Gauthier vs la Corporation municipale et de défendre les intérêts de la municipalité et de faire toutes les procédures utiles jusqu'au jugement final dans la cause numéro 400-05-000 159-78.
- 78-045 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le conseil ratifie l'achat d'équipement d'intercommunication pour les camions municipaux.
- 78-046 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Jeannette Leboeuf, conseiller que le secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin soit autorisé à assister à Québec au Ministère des Affaires Municipales à la journée d'étude sur la loi 55.
- L'item 7 de l'ordre du jour est reporté à la prochaine assemblée.
- 78-047 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que 17 panneaux de signalisation "Arrêt" soient achetés et installés aux endroits stratégiques.
- 78-048 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier qu'une lettre soit envoyée au Ministère des Transports pour l'installation de panneaux de signalisation aux endroits suivants:
- Coin Place Ouellette et Boul. St-Alexis Est
  - Coin Boul. Larkin et Boul. St-Alexis Est
  - Coin Dessureault et Boul. St-Alexis Est
  - Coin Place Suzette et Boul. St-Alexis Est
  - Coin Richard Lacroix et Boul. St-Alexis Est
  - Coin Route des Loisirs et Boul. St-Jean Ouest
- 78-049 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la quantité nécessaire de peinture à plancher de ciment soit achetée pour repeindre le plancher de la salle du sous-sol au centre municipal ainsi que les planchers des salles d'aisance.
- 78-050 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'une lettre soit



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

envoyée à l'honorable Jean Chrétien sollicitant une rencontre avec les membres du Conseil municipal et les intéressés dans le règlement portant le numéro 109.

78-051

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le conseil ratifie les taux d'imposition pour 1977 pour le règlement 121 à 3.80 le pied linéaire et \$2.85 pour le règlement 122.


Je, soussigné, Lucien Bédard conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT modifiant le règlement numéro 108 et adoptant le plan de zonage.


Je, soussigné, Lucien Bédard conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT pour se prévaloir des dispositions de la loi de l'évaluation foncière Section III art. 18 a.2-3-4-6-7-9-10 et 11.

78-052

Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOpte à la session du 26 mai 1978

  
M. Roger Bornais, Maire

  
M. Gilles Toupin, sec-trés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 6 mars 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse  
Lionel Simard

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

78-053

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'ordre du jour soit adopté. ADOPTE.

78-054

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les minutes des sessions des 6, 13 et 27 février 1978 soient adoptées en ajoutant à la résolution 78-049, page 388, le mot rouge suite au mot peinture. ADOPTE.

78-055

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le conseil municipal de Saint-Louis-de-France approuve la formation du nouveau comité connu sous le nom de "Comité d'étude des besoins des organismes (C. E. B. O.) et et certifier son existence et sa validité. ADOPTE.

78-056

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le secrétaire-trésorier prenne les informations auprès du bureau régional de la Sûreté du Québec relativement à la contravention de M. Réjean Marchand, chauffeur du camion impliqué dans l'infraction du 11 janvier 1978 pour une amende de \$20.00 plus frais \$2.00

Que si des arrangements ne sont pas possibles pour annuler cette amende dans le dossier No 5144870, le secrétaire-trésorier est autorisé à émettre un chèque à l'ordre du Ministre des Finances pour le paiement. ADOPTE.

78-057

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la quantité nécessaire de peinture, genre latex, soit achetée pour peindre les murs, le plafond, passage, salle de toilettes au sous-sol du Centre Municipal.

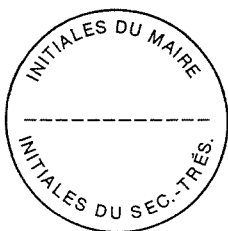
78-058

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la liste des comptes à payer No 78-03, folio 154 soit acceptée.

78-059

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf que la résolution 77-357 soit rescindée à toutes fins que de droits.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

78-060

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le montant de \$12.00 pour ajustement de la taxe de compensation d'eau soit remboursé à ceux qui avaient payé conformément à la résolution 77-357.

78-061

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le maire, Monsieur Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient autorisés à signer le contrat avec l'Hydro-Québec, le document No 273-15-1800, relativement à l'achat d'électricité pour la station de pompage ainsi que l'avenant No 1.

78-062

Il est PROPOSE par MME le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le conseil autorise le secrétaire-trésorier à acquitter temporairement au nom de Mme Francine de Guyper De Turk, de Belgique, son compte de taxes au conseil de comté pour le cadastre P-541, compte tenu du fait que nous avons reçu son chèque couvrant les arrérages et que nous communiquerons avec elle pour le remboursement des frais.

78-063

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'un mur en bois soit confectonné à l'édifice des loisirs spécifiquement dans la salle des entrées d'électricité afin d'aménager l'espace libre pour le rangement.

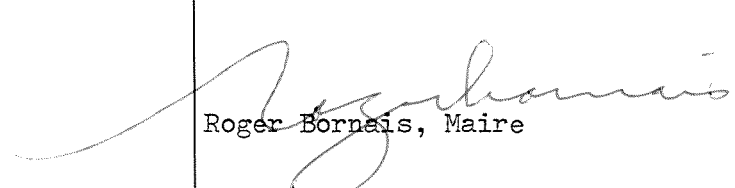
78-064


A la demande de contribuables environnant la propriété de Monsieur Roger Lesieur, il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que Monsieur Roger Lesieur soit avisé qu'il est défendu de déposer du "fumier" en aucun temps sur la propriété adjacente à d'autres propriétés environnantes.

78-065

Monsieur le Conseiller Albert Trépanier propose l'ajournement de l'assemblée au 20 mars 1978 à 7 heures 30 P.M. au lieu ordinaire des délibérations.

ADOpte à la session du 3 avril 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, sec-trés.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 20 mars 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginnette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

78-066

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le règlement portant le No 150 concernant le paiement d'une compensation tenant lieu de taxe selon les dispositions de la loi de l'évaluation foncière, 1971 L. Q. Chapitre 50, Section III Art. a.2. paragraphes 3-4-6-7-9-10 et 11 soit adopté.

78-067

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le règlement portant le No 151 concernant les chiens soit adopté.

78-068

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'une souscription au montant de \$25.00 soit envoyée à la chorale "Les Voix de la Rochelle".

78-069

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le conseil de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France adresse une demande au Ministère des Affaires Municipales de Québec afin que ce dernier fournisse à la Commission Municipale d'Urbanisme toute l'aide technique nécessaire pour la réalisation d'un plan de zonage au profit de notre municipalité, soit par des directives, compilations des recherches relatives aux travaux et aux études entrepris sous la responsabilité de la C. M. U.

78-070

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Denis Déziel, résidant au No 130 de la rue St-Emile au Cap et propriétaire du Môtel des Pins, 1021, boulevard St-Louis à St-Louis-de-France soit avisé, par lettre recommandée, de cesser de déverser des eaux usées ou d'égouts dans le fossé à proximité de ses propriétés et de procéder dans le plus bref délai possible à prendre les dispositions nécessaires pour connecter les égouts sur le réseau municipal.

78-071

Relativement à la demande de M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, dans sa lettre du 7 mars 1978, il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf, APPUYE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le lot 309-3 soit accepté. (Dossier 2423 - Paul Lebel)

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**



No. de résolution  
ou annotation

78-072

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le plan No 77-109 préparé par M. Georges Gariépy, arp-géomé, pour M. Aurélien Roy, en date du 14 novembre 1977, et montrant le lot 475-31 soit accepté tel que présenté.

78-073

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Ginette M. Lemire que le plan D-3710, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour M. Richard Lacroix, en date du 17 octobre 1977 et montrant les lots 485-64, 485-65, 485-66, 484-8, 484-9, 484-10, 484-11 et 484-12 soit accepté tel que présenté.

78-074

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan D-2860 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Maurice Fortin en date du 1er décembre 1977 et montrant le lot 528-22 soit accepté tel que présenté.

78-075

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan D-2742 préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Aimé Lamy en date du 23 novembre 1977 et montrant les lots 493-81 à 493-98 soit accepté tel que présenté. Toutefois, le conseil ne permettra pas de nouveau développement, car il faudra donner priorité aux terrains déjà cadastrés.

78-076

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan D-3702, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour M. Roger Desmarais en date du 15 septembre 1977 et montrant le lot 568-110 soit accepté tel que présenté.

78-077

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan D-2423, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., en date du 17 juin 1977, pour Messieurs Gaston Lebel, Louis Barrieault, Paul Lebel et Jean-Pierre Lebel, et montrant les lots 309-4, 309-5, 309-6 et 309-7 soit accepté tel que présenté.

Il est fait mention aux présentes minutes que selon le rapport de l'inspecteur en bâtiments, 7 permis pour un total de \$172,500 ont été émis au cours du mois de février 1978.

5 permis de résidences .....	\$141,000
1 permis de magasin.....	30,000
1 permis de rajouts.....	1,500
7	<u>\$172,500</u>

78-078

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la liste des comptes à payer No 78-04, folio 154 soit adoptée telle que présentée.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-079

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le secrétaire-trésorier soit autorisé à verser \$17,500. en acompte sur la créance de Monsieur Edouard Lair au montant de \$35,093.83 en faveur de la Banque Canadienne Nationale, Nicolet.

78-080

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les factures à Bell Canada et Hydro-Québec dès réception de ces comptes à payer.

78-081

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à l'achat de 300 médailles pour enregistrement de chiens.

78-082

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'une demande d'assistance technique en vue de solutionner les problèmes soulevés par "Le Marais des Plaines" soit adressée au Ministère des Affaires Municipales.

78-083

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil accepte de défrayer le coût d'environ \$500.00 relativement aux cartes représentant le territoire de St-Louis-de-France en vue de la préparation d'un plan de zonage.

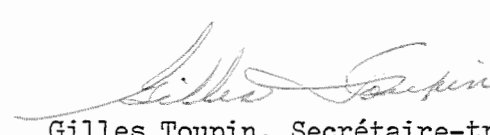
78-084

M. Le Conseiller Lucien Bédard propose la levée de la présente assemblée.

ADOPTE le

3 avril 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 3 avril 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Mme Jeannette Leboeuf  
Lionel Simard  
Noël Hinse

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

78-085

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé.

78-086

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les procès-verbaux des sessions du 6 et 20 mars soient acceptés tels que présentés.

78-087

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les comptes corrigés en date du 22 mars 78 de la Banque Royale du Canada relativement aux frais d'administration des comptes coupons soient acceptés, soient: \$412.28 et \$209.85

78-088

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le rapport du Comité du Centre des Loisirs soit accepté.

78-089

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la facture au montant de \$30.00 présentée par le Comité du Centre des Loisirs, pour un panneau publicitaire, soit payée.

78-090

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la facture d'honoraires de l'inspecteur agraire, Marcel Lemire, présentée ce jour au montant de \$246.00 couvrant la période du 6/11/76 au 10/10/77 soit acquittée, avec recommandation à M. Lemire de produire ses comptes semestriellement.

Il est fait mention aux présentes minutes que 15 permis de construction ont été émis au cours du mois de mars 78, représentant une valeur de \$334,500. De plus, 6 permis de démolition ont été accordés.

78-091

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le compte produit par Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc, daté du 13 décembre 77, relativement à l'ajustement du coût du contrat à être terminé le 31 décembre 77 soit acquitté en totalité ou en 2 versements, si entente est possible dans ce dernier cas, avec le représentant autorisé.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

L'item 6 de l'ordre du jour est reporté étant donné que des recherches devront être effectuées.

*rapporter nature*  
L'item 7 de l'ordre du jour est reporté et que des recherches au Bureau d'enregistrement soient effectuées relativement au lot P-584 en vue d'obtenir les parties déjà vendues à distraire dudit lot (enregistrement 212309).

78-092

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la liste des comptes à payer 78-05, folio 154, soit acceptée telle que présentée. Le proposeur et le secondeur formulent la demande au trésorier de leur présenter l'état progressif des postes budgétaires avec la prochaine liste des comptes à payer.

L'item 9 de l'ordre du jour est reporté pour étude.

78-093

Il est PROPOSE Par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit autorisé à s'inscrire au Congrès 1978 de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec qui sera tenu les 16-17 et 18 août 1978 et que ses dépenses lui soient remboursées sur présentation de pièces justificatives. ADOPTE à l'UNANIMITE.

78-094

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que demande soit faite au Ministère des Transports de procéder à la réfection de la route 352 (Boul. St-Jean Ouest) sur une distance d'environ 1,000 pieds, de la côte de l'Eglise à la Rue Dubois, ainsi que le Boul. Ste-Marguerite Est et Ouest à la longueur.

78-095

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que toute personne physique ou morale qui procède à l'installation de raccordement d'eau et d'égouts doit demander l'autorisation à l'inspecteur municipal, M. Réjean Marchand, avant d'entreprendre tout travail y relatif et de faire procéder à l'inspection des dits travaux par ledit inspecteur municipal.

78-096

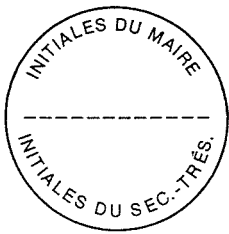
M. Lucien Bédard, Conseiller, propose que la présente assemblée soit ajournée au lundi, 17 avril 1978 à 7 heures 30 P.M.

ADOPTE LE

mai 1978

*Roger Bornais*  
Roger Bornais, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de Saitn-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, l'un-  
di, le 17 avril 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents  
Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse  
Lionel Simard

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence  
de ce dernier.

78-097

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'ordre du jour soit accepté  
tel qu'amendé.

Le conseil est d'avis que Monsieur Aurel Ouellet soit avisé  
que l'intérêt lui sera remis sur son dépôt en garantie à la fin de la  
période de garantie.

Le conseil invite le secrétaire à demander à Me Jean-Nil  
Héon de voir les documents relativement à la mise en vente d'une partie du  
lot 584 et d'essayer d'en sortir les titres.

Le conseil est d'opinion que les dispositions édictées dans  
les règlements soient appliqués relativement à l'imposition au pied  
linéaire.

L'item 8 de l'ordre du jour est remis à l'étude.

78-098

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'un fusil à peinturer avec  
contrôleur à air et filtre soit acheté aux prix de \$200.00 plus taxes.  
Adopté.

78-099

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le plan no D-37  
préparé par Monsieur Denis Gagné, arp-géom. pour Monsieur Beaudoin Cons-  
truction Enr. et montrant le lot 273-113 soit accepté tel que présenté.

78-100

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que l'on donne un caractère  
de rue au lot 493 Partie (rue) sur environ 100' inclus entre les lots  
493-67 et 493-77, (Voir plan D-1686, Jean-Marie Chastenay, arp-géom. du  
20/5/76) sous réserve de l'acceptation de la mise en forme après inspection  
faite par Monsieur Réjean Marchand, inspecteur municipal.

78-101

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que demande soit faite au  
Ministère des Transports de limiter la vitesse à 50 kh sur le chemin Masse  
et de placer des panneaux à cet effet.

78-102

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que l'inspecteur agraire,  
Monsieur Marcel F. Lemire soit mandaté pour aller constater la construc-  
tion d'un ponceau au bout de la rue Murielle qui apparaît d'une longueur  
excessive et non conforme aux facilités de nettoyage.

Qu'en cas d'incapacité d'agir de Monsieur Lemire l'inspec-  
teur municipal, Monsieur Réjean Marchand le remplace.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

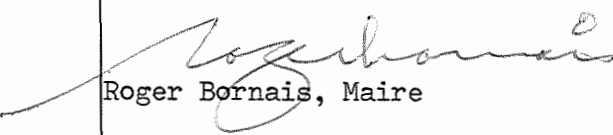
L'item H de Varia est reporté à l'étude à la suggestion de  
Monsieur Le Conseiller Lucien Bédard.

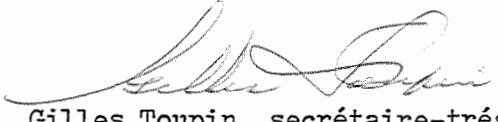
78-103

Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier propose la levée  
de l'assemblée.

ADOPTE LE

1 mai 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 1er mai 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Lionel Simard et Noël Hinse \*

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

78-104

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'item 7 apparaissant à l'ordre du jour relativement à la taxe de compensation du service d'égout pour les contribuables impliqués par le règlement 109 soit rayé.

Cet item était en relation aux compensations payées sur le règlement 101 pour 1977.

Inscriptions des items suivants à varia (14)

- a) Location niveleuse
- b) Campagne de nettoyage
- c) Permis de construction no 721
- d) Boulevard Raymond Pépin
- e) date réunion informelle
- f) taxe de compensation règlement 109
- g) Secteur Larouche
- h) Taxe sur les transferts de mutation

78-105

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé.

78-106

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les procès-verbaux des sessions du 3 et 17 avril 1978 soient adoptés.

\*

M. Le Conseiller Noël Hinse prend son siège à 7 heures 40 P.M.

78-107

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la recommandation de la commission municipale d'urbanisme savoir: que l'on ne peut accéder à sa demande tant que la municipalité ne se portera pas acquéreur de cette rue, soit acceptée telle que présentée dans sa lettre du 19 avril 1978, adressée au secrétaire-trésorier, suite aux lettres de Monsieur Gabriel J. De Bané en date du 17 février 1978 et 18 avril 1978.

78-108

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf soit nommée déléguée de la municipalité de Saint-Louis-de-France pour faire partie du comité de la fête nationale, suite à la demande du président dans sa lettre du 17 avril 1978.

78-109

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le conseil de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France appuie la résolution portant le numéro 398-78 adoptée par le Conseil municipal de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine le 18 avril 1978 relativement à la demande au Conseil de comté exprimée pour le nettoyage de la Rivière Champlain.

78-110

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que M. Réjean Marchand soit délégué au colloque de la Fédération des chefs pompiers les 21-22 et



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

23 mai 1978 à Mirabel et que les coûts en soient défrayés par les revenus pour services extérieurs rendus par le service d'incendie.

No. de résolution  
ou annotation

78-111

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que l'inspecteur municipal, M. Réjean Marchand soit envoyé chez Monsieur Marois, voisin de M. Georges St-Yves afin de demander à ce propriétaire de bien vouloir procéder au nettoyage de son terrain et qu'il en soit avisé par écrit.

78-112

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la liste des comptes à payer no 78-06 folio 154 soit acceptée telle que présentée.

78-113

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que M. Le Conseiller Lionel Simard soit délégué au comité "Marais des Plaines".

78-114

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que demande soit faite à Me Jean-Nil Héon, notaire d'effectuer les recherches de titre sur le résidu du lot 584 (Pte) à être mis en vente par la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France.

78-115

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que Monsieur Léonce Jacob et Monsieur Jacques Gimaël soient avisés de rendre leur rue (s) respective(s) conforme(s) ainsi que le système d'aqueduc et ou aqueduc et égout en conformité avec les normes municipales et que les plans et devis soient fournis, et ce d'ici 30 jours; et à défaut de se conformer, le conseil municipal prendra les mesures nécessaires.

78-116

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le plan préparé par M. Roger Gélinas, arp-géom. pour M. Gaston Lacroix et Monique Francoeur en date du 21 février 1977 et montrant le lot 280-3 soit accepté tel que présenté.

78-117

*Jean-Maurice  
Châteauneuf*  
Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le plan préparé par (Jean) (Châteauneuf) arp-géom. plan no 40523 en date du 6 avril 1978 et montrant le lot 85-176 soit accepté tel que présenté.

78-118

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que demande soit faite au Ministère de l'Environnement pour que la carrière St-Maurice, boulevard Ste-Marguerite Est se conforme entièrement aux normes de la loi de l'environnement telles que stipulées dans sa lettre du 15 novembre 1977 adressée à Monsieur André Roy, Carrière St-Maurice et signée par Jean A. Roy, ing. directeur général à l'Environnement industriel.

Et considérant que le Conseil est en mesure de vérifier que la dite entreprise ne s'y est pas encore à date conformée, demande est faite aux autorités compétentes d'intervenir immédiatement.

78-119

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard d'autoriser la demande de permis de construction numéro 721, au nom de M. Gabriel Dumont, sous réserve de l'avis favorable de la C.M.U.; le tout en conformité des normes du Ministère de l'Environnement et sur son approbation expresse des travaux finalisés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-120

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que la taxe de compensation chargée aux contribuables impliqués dans le règlement 109 soit remise aux contribuables concernés ayant payé cette dite taxe de compensation de \$60.00 pour le service d'égout.

Résultat du vote:

Pour: M. Le Conseiller Lucien Bédard  
Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire

Contre: M. Le Conseiller Noël Hinse  
Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf  
M. Le Conseiller Lionel Simard  
M. Le Conseiller Albert Trépanier

Rejeté.

A la demande de M. Le Conseiller Lucien Bédard, il est noté au présent procès-verbal qu'il ne se tient aucunement responsable en sa qualité de conseiller municipal de tout montant ou action pouvant être entreprise par des contribuables concernant cette résolution.

A la demande de Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire il est noté au présent procès-verbal qu'elle ne se tient aucunement responsable en sa qualité de conseiller municipal de tout montant ou action pouvant être entreprise par des contribuables concernant cette résolution.

Avec la permission de son Honneur le Maire, Monsieur Roger Bornais, le secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin désire faire mention au présent procès-verbal qu'il a apporté à l'attention des membres du conseil l'article 408<sup>3</sup> A. du code municipal.

78-121

M. Le Conseiller Albert Trépanier, PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTE LE

5 mars 1978

Roger Bornais, Maire

Gilles Toupin, secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE  
-----  
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 5 juin 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard  
Noël Hinse  
Mme Jeannette Leboeuf  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

78-122

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDER par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

78-123

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le procès-verbal de la session du 1er mai 1978 soit accepté tel que présenté.

78-124

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf soit nommée pro-maire en remplacement de M. Le Conseiller Albert Trépanier.

78-125

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard et RESOLU UNANIMEMENT que le plan no D-3000 (Aimé Lamy) concernant la subdivision du lot 493 étant le lot 493-99 (rue) plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arp-géo. en date du 15 mai 1978 soit accepté.

78-126

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les états financiers préparés par la firme Samson, Bélair et Associés au 15 novembre 1977 et au 31 décembre 1977 soient acceptés. Adopté.

Abstention de M. Le Conseiller Lucien Bédard.

A l'observation de Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, il est fait mention au présent procès-verbal qu'elle souhaite que la firme Samson, Bélair et Associés invite tous les membres du conseil à la présentation des états financiers pour 1978.

78-127

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que demande soit faite au Ministère des Transports pour que l'autorisation nous soit donnée de procéder à l'installation d'utilités publiques (aqueduc - égout) à l'intérieur de l'emprise du Ministère des Transports dans la municipalité de Saint-Louis-de-France pour environ 15 traverses sur les routes 157, le boul. St-Jean et St-Alexis dans les limites de la municipalité de Saint-Louis-de-France.

78-128

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que demande soit faite à "Groupe Commerce" d'émettre à l'intention du Ministère des Transports pour la municipalité de Saint-Louis-de-France un cautionnement d'exécution de travaux relativement à l'installation d'utilités publiques (aqueduc - égout) à l'intérieur de l'emprise du Ministère des Transports dans la municipalité de St-Louis-de-France pour un montant de \$7,000.00.

78-129

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que les frais d'administration au montant de \$190.50 soient payés à la Banque Royale du Canada, succursale 295 rue des Forges, Trois-Rivières pour échéance de coupons d'obligations le 1er juin 1978.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-130

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le conseil verse \$200.00  
à la SSJB locale de Saint-Louis-de-France pour l'organisation de la fête  
nationale du 24 juin 1978.

78-131

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la somme de \$12.00 soit remi-  
se à ceux qui ont payé \$60.00 pour la taxe de compensation du service  
d'égoûts sur le règlement 109 conformément aux dispositions du règlement  
125 qui stipulait \$48.00. Adopté.

78-132

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf,  
SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que M. Le Maire Roger Bornais  
soit délégué à la cinquième assemblée générale annuelle du CRD-04  
mercredi le 21 juin 1978 au Sapin Bleu du Cap-de-la-Madeleine.

Que dans le cas d'incapacité de M. Le Maire de s'y rendre  
qu'il délègue son représentant.

78-133

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le cercle de l'Age d'or  
soit autorisé à procéder à leurs frais à l'installation d'une toilette et  
d'un lavabo dans leur local.

78-134

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse,  
SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la liste des comptes à  
payer no 78-07 folio 154 soit acceptée telle que présentée.

78-135

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le secrétaire-trésorier,  
M. Gilles Toupin soit autorisé à vendre à la Corporation Municipale de  
Ste-Marthe du Cap les compteurs d'eau Rockwell en inventaire, savoir:  
171 compteurs Rockwell  
10 compteurs à distance  
127 sets d'accouplement  
1 rouleau de "wire"  
Pour le prix de \$5,354.76.

78-136

*Revisé le 12/4/78  
voir no. # 78-152*

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le terrain apparte-  
nant à la municipalité portant le no de cadastre 564-1 contenant environ  
30' de largeur par 120' de profondeur dans le secteur Langevin soit offert  
en vente pour la somme minimale de \$192.50 par offre d'affichage publique.

Que le maire, Monsieur Roger Bornais et le secrétaire-tré-  
sorier, Monsieur Gilles Toupin soient autorisés à signer tous les docu-  
ments y relatifs pour et au nom de la Corporation Municipale de Saint-  
Louis-de-France devant Me Jean-Nil Héon, notaire.

78-137

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le maire, M. Roger Bornais et  
le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer pour  
et au nom de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France le  
cautionnement du billet du comité des loisirs au sujet de l'aménagement  
du restaurant pour un montant n'excédant pas \$3,500.00.

Je, soussigné, Lucien Bédard, conseiller de la Corporation  
Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'  
aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cor-  
poration, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance,  
un règlement intitulé: "REGLEMENT" concernant adoption d'un règlement  
autorisant la municipalité à percevoir la taxe sur les mutations immobiliè-  
res.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

78-138

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf,

ATTENDU QUE le français est un instrument essentiel à  
l'expression de notre vie collective;

ATTENDU QUE nous ressentons le besoin de maîtriser notre  
langue et d'en valoriser l'usage et la qualité sur notre territoire;

ATTENDU QUE divers organismes dans notre municipalité ont  
donné leur appui à l'Année du français;

ATTENDU QUE le 9 juin 1978 sera marqué, à travers le  
Québec, d'une Journée nationale du français;

Que ce conseil proclame le 9 juin 1978 Journée nationale  
du français et invite la population à y participer activement.

Je, soussigné, Lucien Bédard conseiller de la Corporation  
Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion  
qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la  
Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine  
séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" concernant modification au  
règlement 125 concernant la vente et le prix de l'eau, conditions et  
tarifications de ses services aux commerces.

78-139

CONSIDERANT le règlement portant le numéro 108 chapitre  
2, article 2.3.4,

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU que les taux à être  
chargés pour l'émission des permis de construction soient les suivants:

Habitation unifamiliale.....	\$25.00
Habitation à logements .....	\$15.00 par logement
Chalet .....	\$10.00
Transformation architecturale avec modifications intérieures et extérieures.....	\$15.00
rénovation intérieure ou extérieure.....	\$10.00
Déménagement.....	\$5.00
Permis de démolition .....	5.00
Permis de piscine creusée.....	\$10.00
Maison-mobile.....	\$25.00
Permis garage, dôme pour piscine et autres.....	\$ 5.00
Permis de construction de bâtiment industriel et commercial, \$2.00 du mille dollar d'évaluation Maximum \$300.00.	

Adopté.

Voir p. 178



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-140

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard, CONSIDERANT la résolution no 78-139 que les honoraires à être payés à l'inspecteur en bâtiments pour l'émission des permis de construction et autres soient de \$10.00 pour chacun des permis émis.

78-141

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les honoraires à être payés à l'inspecteur en charge pour l'émission initiale de licences de commerces soient de \$10.00 du permis émis, ceci excluant expressément tout renouvellement pour lesquels aucun honoraire n'est exigible.

78-142

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le secrétaire-trésorier soit autorisé à déposer le chèque de ristourne de la compagnie "Groupe Commerce" pour la partie du risque maintenant assurée par la régie, au montant de \$171.00.

78-143

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les parties de terrain P-284 et P-285, (P-284 = 192 pi X 576 pi, 110,592 pi carré), (P-285 = 25 pi X 576 pi, 14,400 pi carré) boul. St-Jean (aqueduc Demontigny) appartenant à la Municipalité soient mis en vente par affichage public pour le prix de douze mille cent soixante-dix (\$12,170.00) évaluation établie par la firme d'évaluation St-Maurice Inc.

Que le maire, Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France tous les documents y relatifs devant Me Jean-Nil Héon.

78-144

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que les parties de terrain P-286-12, 287-9 (P-286-12 = 12 pi X 100 pi, 1169 pi carré), (287-9 = 48 pi X 100 pi, 4832 pi carré) St-Jean Ouest appartenant à la Municipalité de St-Louis-de-France soient mis en vente par affichage public pour le prix de mille quatre-vingt (\$1,080.00) évaluation établie par la firme d'évaluation St-Maurice Inc.

Que le maire, Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France tous documents y relatifs devant Me Jean-Nil Héon.

78-145

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la municipalité se porte acquéreur de la rue "Place Jacob", cadastre 273-83 sur une longueur de 154.5 pi X 55 pi de largeur pour la somme nominale de \$1.00.

Que le maire, Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France tous documents y relatifs devant Me Légaré.

78-146

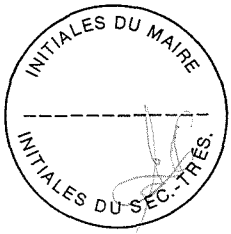
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la municipalité se porte acquéreur du réseau d'aqueduc et d'égouts sur la rue Denis Roy et Place Jacob pour la somme nominale de \$1.00. Savoir:

Tuyau aqueduc 8" fonte, 515'

Tuyau égout 12" transite 725'

Tuyau aqueduc 6" fonte 230'

selon plan fourni par Sablière Ste-Marthe.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Que le maire, Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France tous les documents y relatifs devant Me Légaré conditionnellement à la réparation à être effectuée à la borne-fontaine, telle que demandée dans la lettre de l'inspecteur municipal le 31 mai 1978.

78-147

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la municipalité se porte acquéreur pour la somme nominale de \$1.00 d'une partie de la rue Lamy, cadastre 493-99, 6685 pi carré, 100 pi longueur X 66 pi largeur.

Que le maire, Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France tous les documents y relatifs devant Me Danielle Lesieur.

78-148

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la municipalité se porte acquéreur pour la somme nominale de \$1.00 de la rue Lucie (Secteur Larouche), cadastre 507-91 (rue) 200 pi longueur X 66 pi largeur, 13458 pi carré.

Que le maire, Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France tous les documents y relatifs devant Me Danielle Lesieur.

78-149

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le système de communication soit payé à Reynolds Radio par immobilisations à même les revenus pour la somme de \$3,382.00 taxe incluse.

~~Mme Jeannette Leboeuf, conseillère propose que la présente assemblée soit ajournée à mardi, le 20 juin 1978 à 7 heures 30 P.M.~~

78-150

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse, que la municipalité se porte

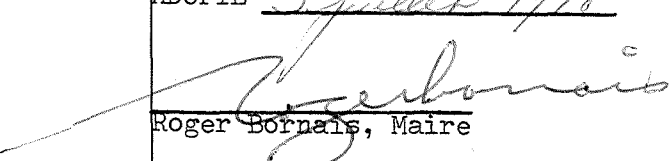
acquéreur pour la somme nominale de \$1.00 de la rue Place Robert (Secteur Larouche) cadastre 507-97 (rue) 410' (pi) X 66' (pi), 507-106 (rue) 428' (pi) X 66' (pi) jusqu'à la ligne du lot 507-114.


Que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France tous les documents y relatifs devant Me Danielle Lesieur.

78-151

Il est PROPOSE par Mme Jeannette Leboeuf, que la présente assemblée soit ajournée à mardi, le 20 juin 1978 à 7 heures 30 P.M.

ADOPTÉ 3 juillet 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Session spéciale convoquée par son Honneur le Maire,  
Monsieur Roger Bornais, pour le lundi, 12 juin 1978 à 7 heures 30 P.M.  
au lieu ordinaire des délibérations, sont présents:

- Lucien Bédard
- Mme Ginette M. Lemire
- Albert Trépanier
- Lionel Simard
- Noël Hinse
- Mme Jeannette Leboeuf
- Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

Avis de convocation écrit a été donné conformément à la  
loi.

Les sujets à l'ordre du jour sont:

1. Cas Deveze, rescinder la résolution no 78-136.  
Passer nouvelle résolution
2. Résolution demande de subvention pour amélioration  
de diverses rues, etc...
3. Avis de motion
4. a) Résolution acceptant le plan de subdivision de la  
rue Launier 475-18, 475-19 rues et 475-30. Plan  
2682, Jean-Marie Chastenay.
- b) Autoriser Monsieur le Maire Roger Bornais et le  
secrétaire-trésorier à signer les plans et livre  
de renvoi pour et au nom de la Municipalité de  
St-Louis-de-France.

78-152

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la résolution portant le  
numéro 78-136 soit rescindée à toute fin que de droit et xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx  
xx  
N'est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le terrain appartenant à  
la municipalité portant le no cadastral 564-1 contenant environ 30' de  
largeur par 120' de profondeur dans le secteur Langevin soit offert en  
vente pour la somme minimale de \$145.00 par affichage public.

78-153

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'une demande de subvention pour  
travaux municipaux, améliorations de diverses rues et entretien des fossés  
soit faite au Ministère des Transports selon les détails suivants:

Niveler, étendre de la pierre (2" épaisseur). Epandre de  
l'abat poussière dans les rues suivantes:

Rue Caron	24' largeur	7,392' longueur	
Rue Bourassa	" "	2,640'	"
Rue des Bouleaux	" "	1,056'	"
Rue St-Maurice	" "	3,168'	"
Rue Marchand	" "	2,640'	"
Place Nolin	" "	2,112'	"

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. - No. 5614-M



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Rue Emmanuelle	24' largeur	1,584' longueur
Rue Martine	" "	1,584' "
Rue Cadotte	" "	1,056' "
Place Lamy	" "	1,056' "
Rue Carrière	" "	2,640' "
Rue François	" "	1,056' "
Rue Germain	" "	1,584' "
Rue Element	" "	1,584' "
Rue Babineau	" "	528' "
Boul. Mauricien(Partie en terre)	" "	3,696' "
Rue Launier	" "	3,168' "
Rue Hôtel de Ville	" "	3,168' "
Avenue Georges	" "	2,640' "
Rue Jean-Nil	" "	1,584' "
Rue Dubois	" "	2,112' "
Place O'Connor	" "	1,584' "
Rue de la Rochelle	" "	1,056' "
Rue Murielle	" "	1,584' "
Rue Anne-Marie	" "	1,584' "
Rue St-Aimée	" "	1,056' "

Entretien des fossés, nettoyage et creusage.

Rue St-Maurice 6,336 pi. linéaire

Rue Martine 3,168 pi. linéaire

Rue Carrière (Partie) 2,112 pi. linéaire

Rue Emmanuelle 3,168 pi. linéaire

Location de machineries, 1 niveleuse et 1 pelle pour le creusage des fossés.

Je, soussigné, Albert Trépanier, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" décrétant les dépenses pour la construction d'une voûte, le remplacement et l'installation d'un nouveau réservoir à essence, la consolidation d'une partie du déficit de 1977, lesquelles dépenses à être payées suite à un virement de fonds par les soldes disponibles de certains règlements.

78-154

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le plan no 2682 préparé par Jean-Marie Chastenay, arp-géom. en date du 9 novembre 1977 et



No. de résolution  
ou annotation

78-155

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

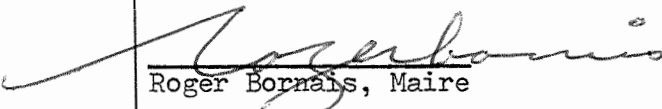
montrant le plan de subdivision de la rue Launier 475-18, 475-19 et 475-30 soit accepté tel que présenté.

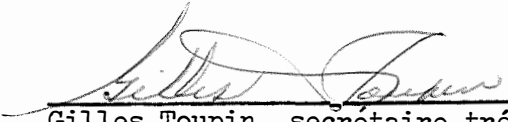
Que le maire M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer les plans et livre de renvoi pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, la levée de l'assemblée.

ADOPTE

3 pullet 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 20 juin 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard  
Mme Jeannette Leboeuf  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

7 78-156  
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France accepte le projet "Embellissement, Rénovation".

Que M. Anselme Huot soit désigné promoteur délégué de ce projet.

Que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France assume la responsabilité du déficit du projet s'il y a lieu.

78-157

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'offre faite par l'Hydro-Québec par sa lettre du 28 mai 1978 d'acheter la lampe sentinelle au prix de \$47.30 que nous louons actuellement au prix de \$165.60 annuellement, le raccordement de ladite lampe sera aux frais de la Municipalité.

*Sont acceptés*

78-158

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la demande exprimée par le représentant de la Villa Ste-Famille à la séance du 5 juin dernier à l'effet de procéder au nivelage de leurs rues soit refusée.

78-159

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la demande de Monsieur Jean-Paul Lebel exprimée dans sa lettre du 4 mai 1978 demandant que la rue portant le numéro de cadastre P-309-3 devienne la propriété de la Municipalité soit refusée, considérant que le plan de zonage est en revision.

78-160

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que demande soit faite au Ministère des Transports de nous octroyer un contrat d'entretien sur la rue Courteau.

78-161

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que signification soit donnée à tous les résidents desservis par le réseau d'aqueduc et/ou d'égouts à l'effet de se prévaloir du service à être installé à leurs frais et que information soit donnée que même s'ils ne s'en prévalent pas ils devront acquitter le coût de la compensation à partir du 1er janvier 1979.

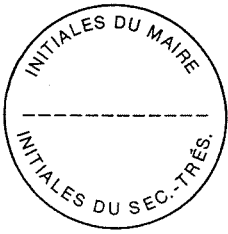
78-162

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard, considérant l'article 408 du C.M., que l'on rembourse à Monsieur Robert Nobeit la taxe d'égouts au montant de \$48,00, ce Monsieur ayant signé comme ne bénéficiant pas de ce service. Adopté.

En faveur: M. Le Conseiller Lionel Simard  
Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire  
M. Le Maire, Roger Bornais

Contre: Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf  
M. Le Conseiller Albert Trépanier





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-163

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire et RESOLU que le règlement portant le numéro 152 concernant la consolidation d'une partie du déficit, la construction d'une voûte, le remplacement et l'installation d'un nouveau réservoir à essence et le virement de soldes disponibles pour payer ces dépenses soit et est adopté.

78-164

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés par le règlement numéro 152, soit fixée au 12 juillet 1978 à 7 heures P.M. au lieu ordinaire des délibérations, 2100 boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

78-165

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard et RESOLU que le règlement portant le numéro 153 concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières effectuées sur le territoire de la Municipalité de St-Louis-de-France soit et est adopté.

78-166

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard, considérant les nouvelles habitations et les nombreux commerces déjà installés en bordure de la route 157, que demande soit faite au Ministère des Transports pour rallonger la limite de 50 km/h sur la route 157 à partir de la rue Denis Roy du côté sud jusque vers le nord face au numéro civique 1800 boul. St-Louis.

78-167

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que la demande de Monsieur André Black relativement au prolongement des rues Martine et François et deviennent propriété municipale soit refusée, considérant que le plan de zonage est en revision.

78-168

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que demande soit faite au Ministère des Transports d'ajouter au registre de subventions d'entretien d'hiver de nos chemins, le "chemin St-Félix", considérant les accords du 6 juillet 1970 intervenus entre la Corporation Municipale de St-Louis-de-France et les riverains du Rang Ste-Marguerite.

78-169

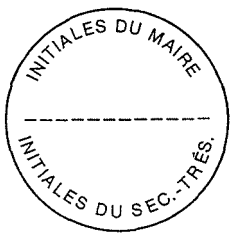
M. Le Conseiller Albert Trépanier, PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTE

3 juillet 1978

  
Roger Bornaïs, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 3 juillet 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard  
Noël Hinse  
Mme Jeannette Leboeuf  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

78-170

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

A 7 heures 30 P.M., ouverture de la (des) soumission(s) pour la vente de terrains en surplus, appartenant à la municipalité.

Une seule soumission reçue:  
Madame Monique B. Pépin  
543 boul. St-Louis  
St-Louis-de-France  
G8T 1E9

Lot: P-284, 192pi X 576pi  
P-285, 25pi X 576pi, montant \$12,170.00

78-171

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que l'offre de Madame Monique B. Pépin dans sa lettre du 3 juillet 1978 pour l'achat de terrains des lots P-284, 192pi X 576pi et lot P-285, 25pi X 576pi soit acceptée.

78-172

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France le contrat d'achat de terrains par Madame Monique B. Pépin relativement à son offre d'achat dans sa lettre du 3 juillet 1978 pour les lots P-284, 192pi X 576pi, P-285, 25pi X 576pi ainsi que tous les documents y relatifs.

78-173

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que les procès-verbaux des sessions du 5, 12 et 20 juin 1978, soient adoptés tels que présentés.

78-174

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire de convoquer par avis public une rencontre avec les gens intéressés de la Place Suzette à la séance ajournée du 17 juillet 1978 à 7 heures 30 P.M.

78-175

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard de retirer le compte de la Firme Samson, Bélair & Associés de la liste des comptes à payer no 78-08 et de la remettre à l'ordre du jour de la session ajournée du 17 juillet 1978.

78-176

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la liste des comptes à payer no 78-08 folio 154 soit acceptée à la condition de retirer le compte de Samson, Bélair et Associés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-177

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard d'autoriser Mme Jocelyne B. Alarie, secrétaire-trésorier adjoint à signer les ordres de paiement durant les jours de vacances du secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, celui-ci stipulera les dates sur la formule fournie à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France.

78-178

CONSIDERANT QUE le chèque au montant de \$406.61 reçu de Monsieur Claude Ricard en paiement d'une entrée d'aqueduc et d'égouts du 10/09/75 facturée le 10/11/75, le 11/7/77 et le 19/06/78 exclue le paiement des intérêts dûs au montant de \$187.04 au 19/06/78.

CONSIDERANT QUE tout intérêt sur comptes passé dûs est payable intégralement.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard,

1. Le conseil refuse l'encaissement du chèque portant la mention "Paiement final" au verso.

2. Que Monsieur Claude Ricard soit avisé qu'il est tenu de payer le montant de \$406.61 plus les intérêts courus jusqu'à la date du versement final, autrement le conseil devra prendre les procédures qui s'imposent.

78-179

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la demande concernant la location d'un "pick-up" pendant la durée de la réparation du nôtre soit acceptée.

78-180

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que la demande de Monsieur Maurice Beaumier relativement à sa demande de permis de construction soit refusée considérant que son terrain n'a pas accès sur une rue publique (article 2.3.6 D du règlement no 108) par conséquent le conseil défend l'autorisation d'émettre un permis.

78-181

M. Le Conseiller Albert Trépanier, ajourne l'assemblée au 17 juillet 1978 à 7 heures 30 P.M.

ADOPTE

7 août 1978

Roger Bornais, Maire

Jocelyne B. Alarie sec. trés. adj.  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**



PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

PROCES-VERBAL

REGLEMENT NO 152

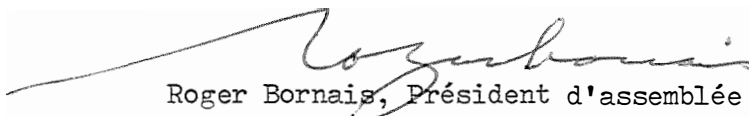
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement no 152, concernant la consolidation d'une partie du déficit, la construction d'une voûte, le remplacement et l'installation d'un nouveau réservoir à essence et le virement de soldes disponibles pour payer ces dépenses.

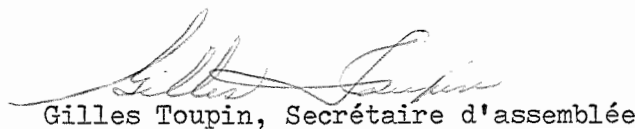
Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100 boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 12 juillet 1978 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Roger Bornais, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement no 152 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 225 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeurs propriétaires d'immeubles imposables s'étant opposés à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

  
Roger Bornais, Président d'assemblée

  
Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 17 juillet 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard

Mme Jeannette Leboeuf, pro-maire, formant quorum sous la présidence de cette dernière.

78-182

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard qu'une demande de subvention dans le cadre de subvention pour chemins municipaux à vocation agricole soit faite au Ministère de l'Agriculture pour la construction du Boulevard Raymond Pépin, chemin à être employé par les agriculteurs de façon à éviter la route 157.

78-183

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement portant le numéro 152 soit adopté.

### C O T A T I O N S

#### Réservoir d'essence

Service Pétrolier R. G. Inc.  
310, Place Nolin  
St-Louis-de-France

-Matériel et installation: \$4,300.  
-Ancrer le réservoir si  
nécessaire : \$1,400.

Marcel Gailloux Maintenance  
1173, rue Thibeau  
Cap-de-la-Madeleine

-Matériel et installation: \$4,876.  
-Surplus si on doit ancrer  
le réservoir

78-184

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que suite aux invitations lancées pour la fourniture et l'installation d'un réservoir à essence la cotation de Service Pétrolier R. G. Inc. soit acceptée aux conditions qui apparaissent dans sa soumission.

78-185

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le conseil refuse la demande de Madame René Larouche: à savoir, sa demande d'autorisation pour qu'à l'avenir elle puisse cadastrer ses lots à cinquante (50) pieds de largeur telle qu'exprimée dans sa lettre du 11 juillet 1978.

78-186

*Rescindée par  
rés. # 78-208  
p. 420*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire qu'à l'avenir, à partir d'aujourd'hui, aucun permis de construction ne soit émis au Domaine L (Secteur Larouche) tant et aussi longtemps que Madame René Larouche ne se sera pas conformée aux exigences du Service de la Protection de l'Environnement et que le Ministère de l'Environnement du Québec n'aura pas fourni à la municipalité la preuve qu'il a accordé son permis selon les exigences.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Il est fait mention aux présentes minutes qu'une copie de la résolution 78-186 soit adressée à Madame René Larouche, Monsieur Hervey Laplante, inspecteur en bâtiments et Monsieur Jean Foldès, Chef du service des équipements para-municipaux au Service de la Protection de l'Environnement.

78-187

A 7 heures 50 P.M. Monsieur Le Conseiller Lionel Simard PROPOSE et Monsieur le Conseiller Lucien Bédard SECONDE que la présente session soit ajournée à 7 heures 55 P.M., lundi, le 17 juillet 1978.

ADOPTE à la session du 17 juillet 1978

*Roger Bornais*  
Roger Bornais, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 17 juillet 1978 à 7 heures 55 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard

Mme Jeannette Leboeuf, pro-maire, formant quorum sous la présidence de cette dernière.

Le conseil entend les intéressés de Place Suzette suite à leur requête conformément à l'article 574 du Code Municipal tel que publié dans l'avis public du 4 juillet 1978.

78-188

Monsieur Lionel Simard, Conseiller, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTE à la session du 7 août 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 7 août 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Lionel Simard  
Noël Hinse  
Mme Jeannette Leboeuf  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

- 78-189 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que l'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé.
- 78-190 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que les procès-verbaux du 3 et du 17 juillet 1978 soient adoptés tels que présentés.
- 78-191 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que Me Jean Pinsonneault intervienne dans l'affaire "Pétition Rue Marchand" et qu'il prenne les procédures judiciaires appropriées afin de faire respecter le règlement No 151 concernant les chiens. Qu'une copie de la pétition ainsi qu'une copie du règlement No 151 soient adressées à Me Pinsonneault.
- 78-192 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard qu'une demande soit faite au Ministère des Richesses Naturelles afin d'obtenir l'aide d'une personne compétente pour combler la charge de surintendant spécial pour le cours d'eau Marais des Plaines.
- 78-193 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la municipalité endosse le rapport soumis par notre inspecteur Municipal, M. Marcel F. Lemire, et qu'il soit autorisé à faire la surveillance des travaux et de fournir un rapport lorsque le tout sera complété (Re: Marcel Lampron)
- 78-194 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que Madame Thérèse Morin soit remerciée de ses services comme tenancière du restaurant et dégagée de toute responsabilité concernant l'édifice des loisirs et de son administration du restaurant.
- 78-195 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que Madame Louise Martin soit engagée pour remplacer Madame Thérèse Morin aux mêmes conditions que cette dernière. De plus, elle doit faire partie intégrante du Comité des Loisirs et ce à compter de mardi 8 août 1978 à 9 heures A.M. et soit autorisée à signer tous les effets bancaires.
- 78-196 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le dépôt en garantie de Monsieur Ulysse Potvin au montant de \$1230. soit libéré seulement à la signature du contrat d'achat du réseau d'aqueduc Potvin.





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-197

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil municipal recommande le creusage du Cours d'Eau "Baromé" à la condition que les travaux soient aux frais du Ministère concerné.

78-198

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la demande de Yves Morin pour Disco-Flash soit acceptée à la condition que M. Morin s'entende au préalable avec le Comité des Loisirs afin de s'assurer de la disponibilité du local.

78-199

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que Madame Louise Martin prenne la responsabilité du Centre des Loisirs dès ce soir et que Madame Rose Richard soit remerciée de ses services à compter du 13 août prochain.

78-200

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la liste des comptes à payer 78-09 folio 15<sup>4</sup> ainsi que la liste de paies des pompiers soient acceptées telles que présentées.

78-201

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le lot No 564-1 (30' X 120') Boulevard Langevin appartenant à la Municipalité de St-Louis-de-France soit remis en vente par affichage public pour la somme de \$145.00 minimum.

78-202

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France le contrat de vente du lot 564-1 et tous les documents y relatifs.

78-203

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le maire et son épouse soient délégués au Congrès de l'Union des Conseils de Comté du Québec qui se tiendra les 12-13 et 14 octobre prochain et que les dépenses soient défrayées par la municipalité.

Il est fait mention aux présentes minutes que 27 permis de construction ont été émis au cours de juillet 78 pour une valeur totale de \$156,300..

78-204

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que suite à la résolution 78-184 que le maire, Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France le contrat d'achat et d'installation du réservoir à essence avec Service Pétrolier R.G. Inc.

78-205

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le lot 584 soit évalué et que les frais concernant l'évaluation ainsi que les honoraires de Me Jean-Nil Héon soient ajoutés au prix fixé lors de la vente dudit terrain.

78-206

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le réseau de M. Ulysse Potvin soit acheté pour la somme nominale de \$1.00 et que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France tous les documents y relatifs.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-207

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le réseau de M. Léonce Jacob  
soit acheté pour la somme nominale de \$1.00 et que le maire, M. Roger  
Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à  
signer pour et au nom de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-  
France tous les documents y relatifs.

Je, soussigné, Lionel Simard conseiller de la Corporation  
Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion  
qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la  
Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine  
séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" concernant l'amélioration  
de diverses rues à même la subvention de \$53,000. du Ministère des  
Transports.

Il est fait mention aux présentes minutes qu'à la demande  
du conseiller Lucien Bédard que l'avis de motion no 78-02 en date du  
27 février 1978 modifiant le règlement No 108 et adoptant le plan de  
zonage soit retiré.

78-208


Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard,


1. Que la résolution no 78-186 soit abrogée.
2. Que Madame René Larouche soit autorisée à émettre des  
permis de construction jusqu'à concurrence de 80 maisons sur le réseau  
actuel.
3. Attendre l'autorisation du Ministère de l'Environne-  
ment et par la suite soumettre les plans pour la construction d'un 3e  
puits à la Commission Municipale d'urbanisme.

78-209

M. Le Conseiller Noël Hinse PROPOSE l'ajournement de la  
présente session au 21 août 1978 à 7 heures 30 P.M.

ADOPTE à la session du 5 Septembre 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Jocelyne B. Alarié, sec.-trés.  
adjoint



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi, 21 août 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse  
Lionel Simard

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

78-210 Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. le Conseiller Lionel Simard que l'ordre du jour de la présente séance d'ajournement soit adopté tel que présenté.

78-211 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard de procéder par invitation à la recherche de personnes intéressées à la coupe et au ramassage du bois sur le parcours du futur boulevard Raymond Pépin.

Que M. le Maire Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire.

78-212 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que copie de la lettre datée du 14 août 1978 du député, Monsieur Jean Chrétien, Ministre des finances relativement aux problèmes financiers du réseau d'aqueduc et d'égouts soit envoyée au Ministre des Affaires Municipales, l'honorable Guy Tardif.

### Ouverture des soumissions

Re: Vente du lot 564-1

Soumissions reçues:

Monsieur Hormidas Michelin: \$200.00

Monsieur Christian Deveze: \$200.00

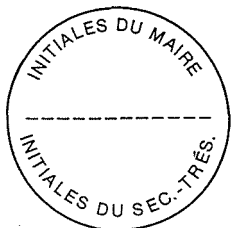
78-213 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le terrain portant le numéro de lot 564-1 30'pi X 120'pi situé sur Boulevard Langevin soit adjudgé à Monsieur Hormidas Michelin pour la somme de \$200.00.

Que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France.

Adopté sur division.

Pour: M. Le Conseiller Noël Hinse  
M. Le Conseiller Lionel Simard  
Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf

Contre: M. Le Conseiller Lucien Bédard  
Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-214

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la partie du lot no 584 ainsi que la bâtisse dessus située appartenant à la municipalité soit mis en vente par affichage pour le prix de \$2,401.80 soit:

Terrain et bâtisse \$2,200. tel que défini par l'étude de Evaluation St-Maurice Inc. plus les coûts de l'étude \$103.80 et les honoraires des recherches des titres par Me Jean-Nil Héon, \$98.00.

Je, soussigné, Lionel Simard conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT", Exécution des travaux Canada au travail 4317-GH-0. Affectation des sommes à la réalisation du projet.

78-215

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que Me Danielle Lesieur soit autorisée à inclure à l'intérieur du contrat d'achat des rues "Place Robert" et "Lucie" de Madame René Larouche par la municipalité un droit de servitude au bénéfice du vendeur et qu'advenant l'utilisation de ce droit celui-ci s'engage à remettre la rue dans le même état qu'il était avant l'utilisation de la servitude.

78-216

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf qu'avant de signer la clause de droit de servitude au bénéfice du vendeur dans l'achat des rues "Place Robert et rue Lucie" le secrétaire-trésorier demande à Me Pinsonneault le contentieux de la municipalité, une opinion légale écrite sur cette clause.

78-217

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les personnes ci-après énumérées soient nommées membres du comité de protection civile, plan des mesures d'urgence.

Que la liste de ces noms soit transmise à Monsieur Fernand Babin pour la tenue d'une réunion.

Liste des noms:

R. Bornais,	378-1586
G. Toupin,	375-0510
R. Marchand,	374-7260
C. Boisvert,	374-7200
G. Harnois,	376-7793
Daniel Plante,	374-3643
Claudette Bolduc,	378-2511

78-218

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le représentant actuel délégué sur le comité inter-municipal de gestion des ordures ménagères, Monsieur le maire Roger Bornais, exige les conditions suivantes au bénéfice de la municipalité de Saint-Louis-de-France lors de toutes négociations avec les représentants des municipalités représentées au sein du comité savoir:

1. Gratuité de l'enfouissement des ordures ménagères recueillies dans la municipalité de Saint-Louis-de-France jusqu'au moment où celle-ci atteint 8,000 âmes de population.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

2. Advenant la fermeture du site choisi, que des dispositions soient prises pour que l'outillage et la main-d'oeuvre servent à l'exploitation d'un nouveau site en priorité.

3. Que dans l'éventualité où le site soit situé à Saint-Louis-de-France.

Que le terrain du site d'enfouissement soit cédé à la Municipalité de St-Louis-de-France à la fin de son exploitation pour la somme nominale de \$1.00.

4. Que soit inclus dans les plans et devis du site le plan d'une future route conduisant au site à partir de la route 157. Adopté.

M. Le Conseiller Lucien Bédard enregistre sa dissidence.

78-219

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le poste d'officier municipal soit ouvert.

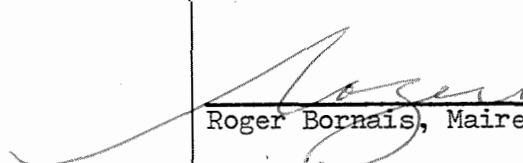
Que l'offre d'emploi soit publiée dans le quotidien "Le Nouvelliste".

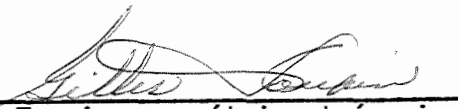
78-220

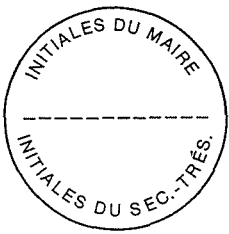
Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la session du

5 Sept. 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, samedi, le 26 août 1978 à 11 heures A.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Lionel Simard

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

Je, Lucien Bédard, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement amendant le règlement 154 relativement à l'amélioration de divers chemins.


Je, Lucien Bédard, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement décrétant les travaux de confection du Boul. Raymond Pépin et que les dépenses effectuées en 1978 soient payées à même le présent budget et toute subvention se rattachant à l'amélioration des chemins à vocation agricole soit entièrement affectée aux travaux de confection du Boul. Raymond Pépin.

78-221

Mme Ginette M. Lemire, Conseiller propose la levée de la présente assemblée.

ADOPTE à la session du 5 Septembre 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 28 août 1978 à 7 heures P. M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Lionel Simard  
Noël Hinse

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

78-222

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le règlement portant le numéro 154-A, amendant l'article 4 du règlement portant le numéro 154 concernant l'amélioration de divers chemins soit et est adopté.

78-223

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le surintendant, Monsieur Réjean Marchand soit autorisé à vendre la terre provenant du creusage des différents fossés au prix de \$5.00 le voyage.

78-224

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le surintendant, Monsieur Réjean Marchand soit autorisé à louer l'équipement nécessaire pour le creusage des fossés.

78-225

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. le Conseiller Lionel Simard que le règlement portant le numéro 155 décrétant les travaux de confection du boulevard Raymond Pépin soit et est adopté.


78-226

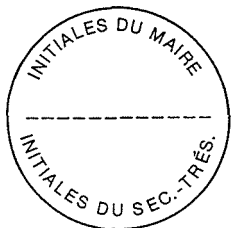
Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée.

ADOpte à la session du

5 Septembre 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 5 septembre 1978 à 7 heures 30 P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Mme Ginette M. Lemire

Albert Trépanier

Mme Jeannette Leboeuf

Lionel Simard

Noël Hinse (arrivé à 7 heures 45 P. M.)

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

78-227

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé.

78-228

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les procès-verbaux des séances du 7, 21, 26 et 28 août 1978 soient adoptés.

78-229

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le terrain appartenant à la municipalité, portant le numéro de lot P-584 situé sur le boul. Ste-Marguerite, selon la description suivante:

-2 emplacements 106.8 pi X 125 pi = 13,350 pieds carrés

106.8 pi X 125 pi = 13,350 pieds carrés

-Terrain arrière: 8.8 arpents carrés

avec bâtisse dessus située et comprenant un droit de passage d'une largeur de 50 pieds prévu pour une future route soit adjugé à Madame Emilien Lemire, selon sa soumission pour la somme de deux mille six cents dollars (\$2,600.00).

Que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin soient autorisés à signer les documents y relatifs pour et au nom de la corporation municipale.

78-230

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que l'on procède à l'achat de la sableuse Black & Decker accompagnée d'un "pad" pour "grinder".

78-231

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que les services de Monsieur Jean-Louis Thériault soient retenus au coût de \$300.00 pour la confection des plans et devis pour la construction d'une voûte prévue par le règlement 152.

78-232

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la liste des comptes à payer No 78-10, folio 154 soit acceptée en retranchant du total le compte de Sodel Ltée au montant de \$1,186.90.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-233

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le conseil appuie la demande d'aide pour drainage auprès du Ministère de l'Agriculture, division Service de l'Hydraulique Agricole pour le cours d'eau "Gosselin", nom du principal intéressé.

Que la présente résolution soit acheminée à M. Gilles Noël, Ministère de l'Agriculture, 140, rue St-Antoine, Trois-Rivières.

78-234

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture, division Service de l'Hydraulique Agricole, que les travaux de creusage du Cours d'eau "Marais des Plaines" se continuent en regard avec les recommandations définitives de Monsieur Gilles Noël, Ing.

78-235

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer l'offre finale du Ministère des Transports, relativement à l'expropriation pour fins de voirie du lot P-74 ayant une superficie de 3,210 pieds carrés étant la propriété de la municipalité pour la somme totale de \$240.00, à soustraire l'indemnité au montant de \$168.00 déjà reçue. (Dossier 4-76-00825-5, lettre du 1978-08-23, signée Emmanuel Genois, E.A.)

78-236

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le secrétaire-trésorier soit autorisé à commander et à signer le devis sur logiciel préparé par Philips Data Systems pour notre équipement P-310, relativement au nouveau programme de facturation.

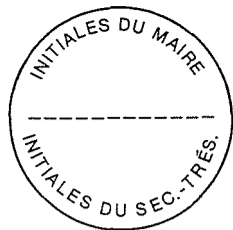
78-237

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le cas Claude Ricard relativement à un compte déjà produit pour entrée d'aqueduc et d'égouts soit mis à l'étude pour décision finale à une séance ultérieure.

Je, Jeannette Leboeuf, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement abrogeant le règlement portant le numéro 154 concernant l'amélioration de divers chemins.

Je, soussigné, Noël Hinse, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement abrogeant le règlement portant le numéro 154-A, règlement amendant l'article 4 du règlement portant le numéro 154.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

Je, Lionel Simard, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant l'amélioration de divers chemins.

Je, Albert Trépanier, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement décrétant les travaux en vue de l'ouverture du boulevard Raymond Pépin.

78-238

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Gaston Thellend soit engagé pour procéder aux corrections à apporter au système de chauffage du Centre Municipal, selon ses observations déjà faites le 3 avril 1978.

78-239

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf que les frais de représentation au montant de \$79.95 soient remboursés à Monsieur le Maire Roger Bornais.

Il est fait mention aux présentes minutes que 26 permis ont été émis pour une valeur totale de \$198,850.00

78-240

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que des remerciements soient adressés à Madame Thérèse Morin pour son dévouement et les services qu'elle a rendus à la municipalité durant son séjour à notre emploi en tant que responsable du restaurant au Centre des Loisirs.

78-241

CONSIDERANT l'augmentation grandissante de la population de St-Louis-de-France.

CONSIDERANT QU'il nous faut faciliter l'adaptation de certains articles du Code Municipal qui nous régit et qui font appel à la désignation de municipalité de "village".

CONSIDERANT QUE l'appellation de village est justifiée par l'importance de notre agglomération.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par Mme le Conseiller Jeannette Leboeuf, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que demande soit faite au lieutenant-Gouverneur du Québec de changer le statut de la Corporation Municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-France pour celui de la Corporation Municipale du village de Saint-Louis-de-France.

78-242

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soit autorisé à s'inscrire en tant que coordonnateur des mesures d'urgence pour la protection civile au cours de gestion du programme des mesures d'urgence municipales dispensé par le Ministère de la Justice, Protection Civile, du 27 au 29 septembre 1978 à l'Institut Coopératif Desjardins, Lévis. Les frais de déplacement, de séjour seront payés directement par la Protection Civile du Québec.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-243

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Réjean Marchand, chef du département des incendies soit autorisé à procéder à des invitations, aux fins d'obtenir des cotations sur le matériel suivant:

- Lance à percer No 1088 1½ X 3P.
- Valve à boule No 2115 1½
- 2 soupapes de ligne No 1581 2½F X 1½M X ½M
- 3 lances Marauder No 4515, pyrolite 1½
- 2 Kit de 5 Sections de 2 pieds de pont à tuyau 2½ de marque Mentor
- 3 Habits de pompiers au complet, bottes, casques et mitaines de marque Scyco avec bandes de Scotcklite.

NB: Un prix pour chaque item.

78-244

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'une caméra "Polaroid" avec mise au point automatique pour photo couleur soit achetée pour une valeur s'échelonnant entre cinquante et soixante-quinze dollars. Laquelle caméra devant servir à l'inspecteur municipal dans l'exercice de ses fonctions.

78-245

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose que la présente session soit ajournée au mercredi, 6 septembre 1978 à 9 heures A. M.

ADOPTE à la session du

2 octobre 1978

Roger Bornais, Maire

Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mercredi, 6 septembre 1978 à 9 heures A. M. , à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

78-246

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse et RESOLU que le règlement portant le numéro 154-B, règlement abrogeant le règlement portant le numéro 154 concernant l'amélioration de divers chemins et le règlement portant le numéro 154-A, règlement amendant l'article 4 du règlement portant le numéro 154 soit et est adopté.

78-247

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire et RESOLU que le règlement portant le numéro 155-A, règlement abrogeant le règlement portant le numéro 155, règlement décrétant les travaux de confection du boulevard Raymond Pépin soit et est adopté.

78-248

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que le règlement portant le numéro 156, règlement concernant l'amélioration de divers chemins soit et est adopté.

78-249

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le règlement portant le numéro 157, règlement décrétant les travaux en vue de l'ouverture du boulevard Raymond Pépin soit et est adopté.

78-250

Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose que la présente session soit ajournée au lundi, 18 septembre 1978 à 7 heures 30 P.M.

ADOPTÉ à la session du

2 octobre

Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 18 septembre 1978 à 7 heures 30 P. M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Mme Ginette M. Lemire  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse  
Lionel Simard

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

78-251

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

78-252

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que la demande de contribution financière à la Chambre de Commerce de St-Louis-de-France soit acceptée au montant de \$400.00.

78-253

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la résolution portant le numéro 71-161 concernant la nomination de M. Jean-Yves Marchand à titre de coordonnateur municipal pour la protection civile soit rescindée à toute fin que de droit.

Que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit nommé coordonnateur des mesures d'urgence municipales.

78-254

Sur motion proposée par M. Le Conseiller Lionel Simard, et secondée:-M. le Conseiller Noël Hinse, IL A ETE RESOLU:

1- Que la Corporation Municipale de St-Louis-de-France vende, cède et transporte à Monsieur Hormidas Michelin, de St-Louis-de-France, l'immeuble suivant, savoir:-

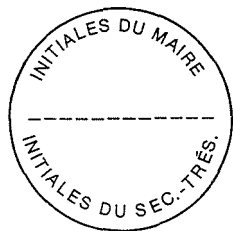
### DESIGNATION

Un certain terrain vacant ayant front au Boulevard Langevin en la Municipalité de St-Louis-de-France, mesurant, mesures anglaises, trente pieds (30) de largeur à son front au Boulevard Langevin en ladite municipalité par une profondeur de cent vingt pieds (120'), connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse de St-Maurice comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CINQ CENT SOIXANTE QUATRE (P.564), borné comme suit, savoir:- au Nord Est par le lot 564-1 dudit cadastre qui est le Boulevard Langevin en ladite Municipalité, au Sud-Est par le lot 564-46 déjà propriété de Monsieur Hormidas Michelin de Monsieur Jean-Guy Michelin, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par d'autres parties non subdivisées du lot originaire numéro 564, propriété de la venderesse.

Le tout sans bâtisse.

2- Cette vente soit consentie pour et en considération d'une somme de DEUX CENTS dollars (\$200.00) à être payée comptant lors de la signature du contrat de vente à être signé consécutivement aux présentes.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

3- Que le Maire Monsieur Roger Bornais et que le secrétaire-trésorier Monsieur Gilles Toupin soient autorisés à signer tel contrat de vente pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France et que lesdits Roger Bornais et Gilles Toupin soient aussi autorisés à donner quittance pour paiement du prix de vente.

4- Que tel contrat de vente comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

5- Que par les présentes la Corporation ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Roger Bornais et Gilles Toupin pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

78-255

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la résolution portant le numéro 78-178 concernant le cas Claude Ricard soit rescindée à toute fin que de droit.

78-256

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Jeannette Leboeuf que M. Claude Ricard soit avisé que la résolution No 75-180, adoptée le 16-06-75 a été rescindée par la résolution No 75-228, adoptée le 16-07-75.

Que la résolution No 75-228 a été rescindée par la résolution 75-286 adoptée le 25-08-75.

Que considérant qu'à la date de l'exécution des travaux d'entrée d'aqueduc et d'égouts, soit le 10 septembre 1975, la résolution No 75-286 adoptée le 25-08-75 était en force et s'appliquait à la date de l'exécution des travaux.

Qu'en conséquence, Monsieur Claude Ricard doit donc à la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France la somme de \$406.61 pour raccordement au réseau d'aqueduc et d'égouts exécuté le 10 septembre 1975 par la Corporation Municipale de St-Louis-de-France au 671, rue Des Bouleaux.

Que le conseil, dans le but d'en venir à un règlement final dans le plus bref délai possible, accepte de réclamer seulement le montant des travaux exécutés soit \$406.61, conformément à la résolution 75-286 adoptée le 25-08-75, applicable dans ce cas. ADOPTE.

78-257

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les intérêts courus sur comptes passés dû, produits et non payés, pour les raccordements d'aqueduc et d'égouts effectués par la municipalité au compte du contribuable soient rayés.

78-258

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'un crédit au montant de \$18.56 soit accordé à Monsieur Normand Caron pour corriger l'erreur cléricale constatée sur son compte de taxes 1978 portant le nombre de pieds linéaires de 90 à 85 sur un front pour imposition du règlement 138 à \$3.7129 le pied linéaire.

78-259

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les plans et devis préparés par M. Jean-Louis Thériault en date du 7 septembre 1978 pour la construction d'une voûte au secrétariat municipal soient acceptés.

Que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, procède au lancement des soumissions publiques dans le journal "Le Nouvelliste".



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

### Notes au présent procès-verbal:

1) La demande de réduction de vitesse sur la Rue Emmanuel est remise à M. Le Conseiller Noël Hinse, chargé d'apporter une solution à cette demande.

2) Le projet "Carax au travail", No 4317-GH-0, est porté à l'étude pour décision finale le 2 octobre prochain.

78-260

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M<sup>me</sup> Le Conseiller Ginette M. Lemire que les réclamations suivant l'ordonnance No 4 de la Commission du Salaire Minimum soient payées à Mesdames Louise Martin \$49.15, Thérèse Morin \$14.14 et Rose Richard \$182.94 conformément selon le relevé produit par l'officier de ladite commission.

78-261

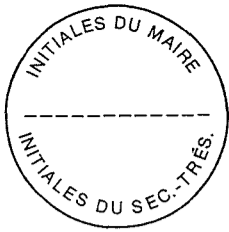
Mme Jeannette Leboeuf, Conseiller, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la session du 2 octobre 1978

Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 2 octobre 1978 à 7 heures 30 P. M., à laquelle session sont présents Messieurs et Mesdames Les Conseillers:

Mme Ginette M. Lemire

Albert Trépanier

Noël Hinse

Lionel Simard

Mme Jeannette Leboeuf, pro-maire, formant quorum sous la présidence de cette dernière.

78-262

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que les items 13 et 16 soient biffés de l'ordre du jour présenté, puis accepté tel que modifié.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS  
Construction d'une voûte.

Denis Beaumier Construction Enr, 3410, Place De Lyon, Trois-Rivières Ouest.	Total de la soumission: \$10,025.00 Suggestions : 500.00 Poutre 7" X 12" : 870.00 <u>\$11,395.00</u>
---	---

78-263

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse et RESOLU:

1) Que la soumission pour la construction d'une voûte présentée par Denis Beaumier Construction, 3410, Place De Lyon, Trois-Rivières Ouest, soit acceptée comme suit savoir: construction selon les plans et devis datés du 7 et 11 septembre 1978 préparés par Jean Chapdelaine et Jean-Louis Thériault, au montant de \$10,025.00 plus poutre 7" X 12" tout le tour du plancher fait de béton avec armatures: \$870.00. De plus, les suggestions suivantes sont retenues:

a) Poser un isolant, minimum de 2 pouces, à la couverture au coût de : \$110.00

b) Poser 3 barres d'armature No 5 avec 3 colets dans chaque pilasse de 8 pouces au coût de: \$90.00

c) Faire un remblai de sable à ciment sous la voûte et qui excèderait de 3 pieds autour, installer un isolant rigide de 2 pouces dans le sable, à partir du plancher jusqu'à 4 pieds de profondeur, au coût de: \$300.00

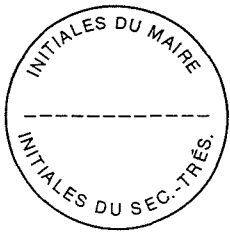
2) Que le maire, Monsieur Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient autorisés à signer les documents y relatifs.

78-264

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que les procès-verbaux des sessions du 5, 6 et 18 septembre 1978 soient adoptés tels que présentés.

*Roger Bornais* MAIRE





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-265

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le Cercle de l'Age d'Or soit autorisé à faire installer, à leurs frais, un aérateur dans leur local.

78-266

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que l'attestation des dépenses encourues pour la réalisation de l'aménagement d'un complexe de loisirs à St-Louis-de-France selon le règlement portant le numéro 112 soit acceptée selon les chiffres présentés savoir:

Matériaux	\$17,700.00
Machinerie	2,930.00
Main-d'oeuvre	8,219.00
Contrat (bâtisse)	44,898.00
	<u>\$73,747.00</u>

78-267

CONSIDERANT la réclamation reçue le 5 septembre 1978 de Monsieur Denis Hamelin, résidant au 730, rue Des Bouleaux à St-Louis-de-France.

CONSIDERANT QU'une enquête a été menée dans cette affaire par les assureurs de la municipalité.

CONSIDERANT le règlement municipal portant le numéro 108 article 1.1.14, refoulement des eaux d'égouts, paragraphe b qui stipule que: "les clapets de retenue devront être installés de façon à être accessibles en tout temps."

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil refuse de payer la réclamation du requérant, M. Denis Hamelin.

78-268

CONSIDERANT la réclamation reçue le 13 février 1978 de Massicotte et Fils Limitée au montant de \$1,540.00, relativement au mauvais fonctionnement d'une borne-fontaine, d'une part, survenu le 4 octobre 1977 face au 2031, boulevard St-Louis, causant des frais pour \$440.00 à la compagnie.

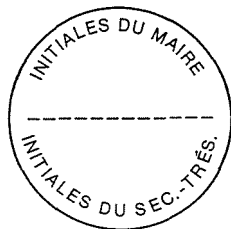
Au bris de la conduite d'égout, rue Lamothe, d'autre part, le 24 octobre 1977 causant des frais pour \$1,100.00 à la compagnie

CONSIDERANT QUE le conseil juge opportun d'en venir à une entente avec Massicotte et Fils Limitée, il est PROPOSE par M. le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse et RESOLU que le conseil accepte l'offre de règlement présentée par M. Jean Massicotte, directeur général de la Compagnie, pour le montant de \$1,000.00.

78-269

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que deux chaises soient achetées pour le secrétariat.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

78-270

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la liste des comptes à  
payer numéro 78-11 soit acceptée.

78-271

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la liste des directeurs  
de services dans le plan des mesures d'urgence municipales soit accep-  
tée, savoir:

Madame Claudette Bolduc, Directrice des services de  
santé et des services sociaux.

Monsieur Réjean Marchand, Directeur du service de police,  
du service des incendies, des services techniques et des services de  
sauvetage.

Monsieur Lionel Simard, Directeur des services de  
communications, du service de l'information, du service de radiopro-  
tection et du service de main-d'oeuvre.

Monsieur Camil Boisvert, Directeur des services de  
transport et du service de ravitaillement.

78-272

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard qu'une lettre de remercie-  
ments soit adressée à Monsieur Jean-Yves Marchand pour souligner sa  
participation à titre d'ex-coordonnateur des mesures d'urgence munici-  
pales.

78-273

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la municipalité se porte  
acquéreuse pour la somme de \$1.00 d'une partie du lot P-501, 60 pieds  
par 10 pieds, situé au bout de la Rue Ricard (lot 501-1) appartenant  
à Monsieur Maurice Ricard.

Que le maire, Monsieur Roger Bornais et le secrétaire-  
trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient autorisés à signer les  
documents y relatifs.

78-274

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'une unité mobile de  
communication soit achetée chez Reynold Radio en remplacement de  
l'unité volée en juillet 1978.

78-275

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que deux abonnements à la  
"Revue Municipale" soient souscrits au coût de \$9.00 chacun pour une  
année.

78-276

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que le plan No D-3822,  
préparé par Monsieur Edouard Lair, arp-géom., pour Monsieur Georges-  
Etienne Lamothe en date du 5 septembre 1978 et montrant les lots  
269-1 et 269-2 soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-277

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Albert Trépanier que le plan No 40621 préparé par Monsieur Paul Michaud, arp-géom., pour Monsieur Marcel Pagé en date du 13 septembre 1978 et montrant le lot 588-9 soit accepté tel que présenté.

78-278

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Albert Trépanier, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le plan D-3134, préparé par Monsieur Jean-Marié Chastenay, arp-géom., pour Monsieur Gilles Houle en date du 16 août 1978 et montrant le lot 584-1 soit accepté tel que présenté.

78-279

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le plan D-3135 préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour Monsieur Alain Bruneau en date du 15 août 1978 et montrant le lot 469-12 soit accepté tel que présenté.

Il est fait mention, aux présentes minutes, que 28 permis ont été émis au cours du mois de septembre 1978, représentant une valeur totale de \$408,000.00.

78-280

Monsieur Albert Trépanier, Conseiller, propose que la présente session soit ajournée au 23 octobre 1978.

ADOPTÉ à la session du

13 novembre 1978

  
ROGER BORNAÏS, MAIRE

  
GILLES TOUPIN, SECRETAIRE-TRESORIER

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 23 octobre 1978 à 7 heures 30 P. M., à laquelle session sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Albert Trépanier  
Mme Jeannette Leboeuf  
Noël Hinse  
Lionel Simard  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

78-281

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. le Conseiller Lionel Simard que l'ordre du jour soit adopté avec les items suivants à "Varia":

- c) Resceinder la résolution 70-144
- d) Engagement de l'officier municipal

M. Le Conseiller Albert Trépanier ajoute à l'ordre du jour l'item e) Affaire "Place Suzette", lecture de l'opinion légale de Me Jean Pinsonneault au sujet de la mise en demeure datée du 28 septembre 1978 reçue de M. Rosaire Bégin.

M. Le Conseiller Lucien Bédard, (en amendement, propose) que soit retiré l'item "e" de l'ordre du jour et qu'en conséquence l'opinion légale de Me Jean Pinsonneault ne soit pas lue, la considérant d'ordre confidentiel et à l'attention exclusive de quelques administrateurs municipaux, donc n'étant pas d'intérêt personnel.

(La proposition en amendement) du Conseiller Lucien Bédard n'ayant pas été appuyée est rejetée et l'ordre du jour est adopté tel que modifié incluant l'item "e".

M. Le Conseiller Lucien Bédard demande au secrétaire de noter sa dissidence au procès-verbal.

78-282

CONSIDERANT QUE la présentation d'une demande pour l'obtention d'un projet Canada au travail portant le numéro 4317-GH-0 en date du 20 juin 1978 par la résolution 78-156 de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France définie comme suit savoir: Projet Embellissement, Rénovation devant s'étendre sur la période du 04-09-78 au 31-08-79.

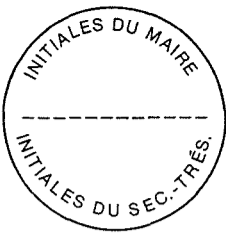
CONSIDERANT QUE le projet n'a pu à date recevoir toutes les approbations nécessaires.

CONSIDERANT la nature même des travaux tels qu'apparaissant dans la demande ne pourront être effectués comme tels actuellement, compte tenu de la période hivernale.

CONSIDERANT QUE le conseil municipal ne peut actuellement donner suite à ce projet pour les raisons précédemment énumérées.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la résolution No 78-156 soit rescindée à toute fin que de droit.

Que le conseil municipal de St-Louis-de-France se désiste de la demande exprimée dans sa résolution 78-156 datée du 20 juin 1978.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Que le conseil municipal de St-Louis-de-France regrette de ne pouvoir maintenir sa demande pour le moment et désire exprimer aux autorités concernées ses plus sincères remerciements pour la collaboration soutenue à l'endroit de la population de St-Louis-de-France.

78-283

CONSIDERANT l'intention du Ministère des Transports d'effectuer des travaux de réfection d'une courbe du "Chemin du Rang Des Chenaux" vis à vis des lots 552-P-2, Carmen St-Louis, 1863, Des Chenaux, P-552 et P-555, André Goulet, 4430, Rang St- Michel, Shawinigan Sud, P-555 (P-557), Dollard Bouchard, 2071, Des Chenaux.

CONSIDERANT les plans soumis par la direction générale du génie, ministère des transports, plan en date du 78-05-23 CH 78 400026.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil accepte ces dits travaux effectués par et à la charge du Ministère des Transports du Québec. ADOPTE.

78-284

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France accepte le plan de développement dans le secteur de la Rue Hamel, présenté par Messieurs Raoul Guay, Bourassa et Laneville aux conditions suivantes savoir:

1) Les promoteurs devront en premier lieu obtenir du directeur du Ministère de l'Environnement toutes les autorisations écrites nécessaires.

2) Fournir les plans et devis de tout projet relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc ou d'égouts sanitaires, aux ministères concernés et à la municipalité.

3) Les promoteurs s'engagent à construire un réseau d'aqueduc à partir obligatoirement sur la Rue Hamel du nord au sud et sur la première rue parallèle à la Rue Hamel tel que noté sur le plan d'ensemble présenté, selon les normes édictées par plan directeur d'aqueduc de la municipalité avec protection incendie, le tout alimenté par un système de puits pour l'approvisionnement en eau.

4) Les promoteurs s'engagent à construire un réseau d'égouts sanitaires à partir obligatoirement sur la Rue Hamel du nord au sud et sur la première rue parallèle à la Rue Hamel, tel que noté sur le plan d'ensemble présenté, selon les normes édictées par le plan directeur d'égouts de la municipalité, ce dit réseau branché sur fosse septique communautaire.

5) Suite à la construction du réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires dans les rues, les promoteurs s'engagent à faire la mise en forme des rues, l'asphaltage et la construction des chaînes de trottoirs.

6) Un système d'éclairage, par l'installation de lampadaires (a pho-cell) devra être prévu sur chacun des terrains construits.

7) Un bon de garantie équivalent à 25% du coût du projet devra être fourni à la municipalité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

8) Aucun permis de construction ne sera émis avant que les promoteurs cèdent à la municipalité toute l'infrastructure du développement, rues, réseaux d'aqueduc et d'égouts pour la somme nominale de \$1.00.

9) Tout au cours de l'aménagement, la Corporation Municipale de St-Louis-de-France se réserve le droit de regard et d'inspection par son ou ses officiers inspecteurs.

10) La construction domiciliaire devra débiter prioritairement par la Rue Hamel du nord au sud et sur la suivante parallèle à la Rue Hamel, tel que défini par l'indication définie par le conseil municipal sur le plan d'aménagement présenté.

11) La présente acceptation, pour être valide, devra définir toutes les modalités dans un contrat entre les deux parties.  
ADOPTE.

78-285

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lionel Simard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le surintendant, M. Réjean Marchand, soit autorisé à embaucher un journalier au service de la municipalité pour une période d'un mois, se référant au Centre de Main-d'Oeuvre, au tarif horaire fixé par le salaire minimum.

78-286

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que Me Jean Pinsonneault soit mandaté pour préparer les amendements nécessaires au règlement 125 relativement aux compteurs d'eau et préparer un canevas d'entente à être utilisé dans certains cas.

78-287

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que l'offre présentée par la Firme Pierre Thibeault Ltée en date du 22 septembre 1978 pour des fournitures au service d'incendie soit acceptée au montant de \$2,187.00 plus taxe.

78-288

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les comptes à payer suivants soient acceptés, savoir: Clément Photo: \$49.90, Brazeau Transport: \$13.38 et Gilles Toupin: \$104.41. ADOPTE.

78-289

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le conseil adresse à Monsieur Laurier St-Onge des félicitations relativement à sa nomination à titre de Président du Comité des Loisirs de St-Louis-de-France.

78-290

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que considérant que la Rue Boulevard Larkin n'est pas municipalisée, le conseil refuse la demande de M. Camille Thérroux à l'effet de niveler la dite rue.

78-291

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que la résolution portant le numéro 70-144 concernant l'engagement de M. Hervey Laplante à titre d'inspecteur pour les licences de commerce et en construction soit rescindée à toute fin que de droit.

Que des remerciements lui soient adressés pour tout le travail accompli depuis son entrée en fonction. ADOPTE à l'UNANIMITE.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-292

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Lionel Simard que M. Jean-Claude Bélisle soit embauché à titre d'officier municipal à compter du 30 octobre 1978 au salaire de \$13,000. pour un contrat d'une durée d'un an, la description des tâches devant faire partie intégrante du contrat. ADOPTE à l'UNANIMITÉ.

78-293

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que la lettre ou l'avis légal de Me Jean Pinsonneault relativement à la mise en demeure adressée à M. Le Maire Roger Bornais, en date du 28 septembre 1978 par M. Rosaire Bégin ne soient pas lus publiquement, compte tenu du fait que cet avis légal ne concerne que quelques membres du conseil et n'étant pas par conséquent d'intérêt général.

Le vote donné: 2 en faveur  
4 contre la proposition

de sorte que la résolution est adoptée sur division. M. Le Conseiller Lucien Bédard et Madame Le Conseiller Ginette M. Lemire enregistrent leur dissidence.

78-294

Monsieur le Conseiller Lucien Bédard propose la levée de la présente assemblée.

ADOPTE à la session du

13 novembre 1978

  
ROGER BORNAIS, MAIRE

  
GILLES TOUPIN, SECRETAIRE-TRESORIER



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

### Nomination des conseillers

A une assemblée des électeurs de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France au Centre Municipal, 2100 boulevard St-Louis, Saint-Louis-de-France, dimanche, le 29 octobre 1978 de midi à 2 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Gilles Toupin, président de l'élection afin de proposer trois conseillers en remplacement de Madame Jeannette Leboeufet Messieurs Lionel Simard et Albert Trépanier, conseillers sortant pour les sièges no 6, 4, 3.

Le tout suivant avis public dûment affiché aux endroits indiqués par le conseil de ladite Municipalité en date du 18 octobre 1978.

A midi précis, le président de l'élection, M. Gilles Toupin ayant nommé comme secrétaire d'élection Mme Jocelyne B. Alarie ouvre la séance et requiert les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats.

Les électeurs M. Laurier St-Onge et M. Guy Harnois proposent que M. Louis-Aimé Bolduc soit nommé candidat au siège no 4.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs M. Rosaire Bégin et M. Gérald O'Shaughnessey proposent que M. Léopold Trudel soit nommé candidat au siège no 3.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs M. Paul Rheault et Mme Anita Doucet proposent que M. Jean-Pierre Sirois soit nommé candidat au siège no 6.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs Mme Jean-Marie Savary et Mme Alice Lemire proposent que Mme Jeannette Leboeuf soit nommé candidat au siège no 6.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs M. Albert Trépanier et M. Noël Hinse proposent que M. Lionel Simard soit nommé candidat au siège no 4.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

A deux heures précises, le président ayant un seul candidat propose au siège no 3 proclame élu par acclamation Monsieur Léopold Trudel.

Le président ordonne qu'il y aura élection à être tenue par un scrutin secret dimanche le cinq novembre 1978 entre huit (8) heures A.M. et six (6) heures P.M. au 2100 boulevard St-Louis, St-Louis-de-France pour l'élection de deux conseillers:





No. de résolution  
ou annotation


Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

Au siège numéro 4

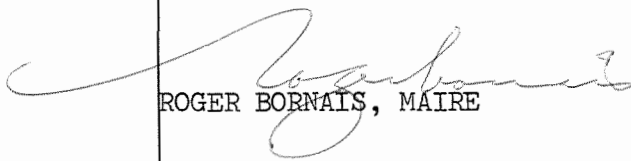
Le conseiller sortant Monsieur Lionel Simard aura comme  
opposant Monsieur Louis-Aimé Bolduc.

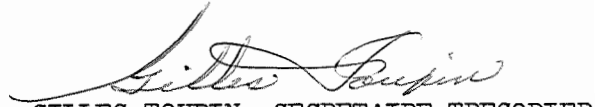
Au siège numéro 6

Le conseiller sortant Madame Jeannette Leboeuf aura comme  
opposant Monsieur Jean-Pierre Sirois.

  
Gilles Toupin  
Président d'élection

ADOPTE à la session du 13 novembre 1978

  
ROGER BORNAÏS, MAIRE

  
GILLES TOUPIN, SECRETAIRE-TRESORIER



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

No. de résolution  
ou annotation

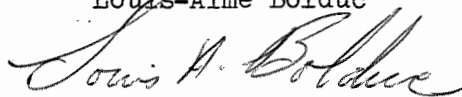
Je soussigné, Léopold Trudel, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

  
Léopold Trudel

Je soussigné, Louis-Aimé Bolduc, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.


Louis-Aimé Bolduc  


Je soussigné, Jean-Pierre Sirois, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

  
Jean-Pierre Sirois

ASSERMENTES devant moi, à St-Louis-de-France, ce treizième jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-dix-huit.

  
Gilles Toupin  
secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Je, soussigné, Jean-Claude Bélisle, ayant été nommé officier municipal, inspecteur en bâtiment pour la municipalité de Saint-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jean-Claude Bélisle

Assermenté devant moi à Saint-Louis-de-France, ce treizième jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-dix-huit.

Gilles Toupin  
secrétaire-trésorier

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**



No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue le lundi, 13 novembre 1978 à 7 heures 30 P. M., au lieu ordinaire des délibérations, à laquelle session sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Noël Hinse  
Louis A. Bolduc

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

O R D R E   D U   J O U R

- Proclamation et assermentation des nouveaux conseillers
- Assermentation du nouvel officier municipal, Monsieur Jean-Claude Bélisle
- 1. Prière
- 2. Vérification du quorum
- 3. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 2 octobre, 23 octobre 1978 et procès-verbal de la mise en candidature de dimanche le 29 octobre 1978
- 4. Nomination du pro-maire
- 5. Adoption des comptes à payer, liste no 78-12, folio 154
- 6. Adoption des plans de cadastre
- 7. Autorisation emprunt temporaire à U R T R pour fins d'administration générale (\$75,000.)  
Autoriser maire et secrétaire-trésorier à signer
- 8. Soumissions: A) Cueillette des vidanges  
B) Enfouissement  
C) 10,000 gallons fuel (diesel)
- 9. Lecture de la correspondance
- 10. Cours perfectionnement des secrétaires-trésoriers municipaux du Québec
- 11. Achats: -1 filière pour inspecteur en bâtiments  
-Casiers métalliques pour voûte
- 12. Enfouissement
- 13. Intervention du public
- 14. Varia
- 15. Levée de l'assemblée



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

Amendements apportés à l'ordre du jour présenté:

1. A l'item 6 on ajoute "rapport des permis de construction, octobre 1978"
2. A l'item 9 on ajoute "rapport de l'inspecteur agraire"
3. A l'item 11 on ajoute: plinthe chauffante pour le bureau CMU
4. A l'item 14, varia on ajoute à:
  - a) Remerciements aux conseillers défaits aux élections
  - b) Remerciements à M. René Raiche
  - c) Résolution suite au règlement 123-A

A la demande du conseiller Lucien Bédard, l'item 12 deviendra l'item 10, l'item 10 deviendra l'item 11 et l'item 11 deviendra l'item 12.

78-295

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que l'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé.

78-296

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les procès-verbaux des assemblées du 2 octobre, 23 octobre 1978 et le procès-verbal de la mise en candidature de dimanche le 29 octobre 1978 soient adoptés tels qu'amendés en page 438 - 78-281.

78-297

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que M. Le Conseiller Lucien Bédard soit nommé pro-maire de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, Champlain, pour les prochains trois mois.

78-298

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que la liste des comptes à payer No 78-12, folio 154 soit acceptée telle que présentée.

78-299

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le plan No 78-ML-86, préparé par M. Régis Lévesque, arp-géom., pour Mme Yvette Hamelin en date du 10 août 1978 et montrant les lots 608-1 et 608-2, soit accepté tel que présenté.

78-300

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le plan D-3828, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour M. Georges Masse en date du 27 septembre 1978 et montrant les lots 486-121-1, 486-121-2, 486-122-1, 486-122-2, 486-123-1 et 486-123-2 soit accepté tel que présenté.

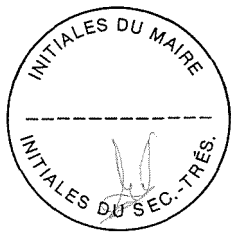
78-301

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le plan D-3829, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour M. Georges Masse en date du 4 octobre 1978 et montrant les lots 485-64 à 485-68 soit accepté tel que présenté.

78-302

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan No 32054, préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour M. Marcel Durand en date du 6 juillet 1978 et montrant le lot 501-6 soit accepté tel que présenté.

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**



No. de résolution  
ou annotation

78-303

Il est fait mention aux présentes minutes que 15 permis de construction ont été émis au cours du mois d'octobre 78, représentant une valeur de \$200,100.00

Suite à la demande de M. Robert Gélinas, contracteur général, dans sa lettre du 1er octobre 1978 et suite à la recommandation de la C. M. U., en date du 25-10-78, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil appuie la recommandation de la C. M. U., savoir:

Que M. Robert Gélinas est autorisé à prolonger à ses frais le réseau pour fournir l'eau à ses trois nouvelles maisons sur le boul. St-Jean Ouest aux conditions suivantes, savoir:

1) Faire préparer des plans et devis en conformité avec le plan directeur de la municipalité.

2) Fournir cesdits plans et devis au Ministère de l'Environnement et à la municipalité.

3) Obtenir la permission écrite du directeur du Ministère de l'Environnement.

4) Utiliser du tuyau 6" en fonte classe 52 avec borne-fontaine aux 500 pieds.

5) Refaire la ligne existante et enlever le 3/4" sur une longueur d'environ approximativement 100 pieds.

Les déboursés en regard aux conditions énoncées dans la présente résolution à 1-2-3-4-5 sont à l'entière charge de M. Robert Gélinas.

6) Le surintendant aura droit de regard sur tous les travaux à être entrepris.

7) Garantir l'exécution des travaux.

78-304

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel qu'un emprunt temporaire soit effectué à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins de Trois-Rivières pour un montant de \$75,000 pour fins d'administration générale.

Que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer les documents y relatifs.

78-305

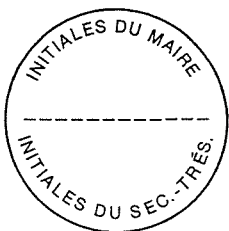
Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le secrétaire-trésorier soit autorisé à demander des soumissions publiques dans le journal "Le Nouvelliste" pour:

- a) La cueillette des vidanges
- b) L'enfouissement des vidanges
- c) 10,000 gallons d'huile diesel colorée

78-306

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Réjean Marchand, surintendant et M. Louis A., Bolduc, Conseiller soient délégués à la sixième conférence régionale annuelle de l'Association Québécoise des Techniques de l'eau, le jeudi, 23 novembre 1978 au Le Baron, Trois-Rivières.

Que le coût de participation de \$25.00, dîner inclus, chacun soit défrayé par la municipalité.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-307

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que l'on procède à l'installation d'un tuyau traversant la Rue Hôtel de Ville tel que recommandé par l'inspecteur agraire, M. Marcel F. Lemire, dans son rapport lu au conseil le 13 novembre 1978.

78-308

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc qu'instruction soit donnée à l'inspecteur agraire de suivre les dispositions du Code Municipal, art. 187, 564 et suivants dans les cas: Jacques Gimaiél, 751, rue Des Bouleaux et Christian Devèze, 3540, boul. Langevin.

78-309

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le conseil octroi \$200 au Comité d'Entraide par le poste budgétaire dons et souscriptions.

78-310

CONSIDERANT QUE le site choisi est situé dans un secteur résidentiel

CONSIDERANT QUE la municipalité a doté ce secteur d'un réseau d'eau et d'égout afin de permettre le développement de cette zone

CONSIDERANT QUE le centre de la municipalité se situe à moins de 2,000 pieds du site No 6

CONSIDERANT QUE cette proximité du village et des services d'eau et d'égout sont susceptible d'affecter l'environnement, d'avoir un impact économique négatif sur le développement de notre municipalité

CONSIDERANT QUE les facteurs d'environnement et normatifs, à eux seuls, situent le site No 6 au sixième rang

CONSIDERANT QUE le ministère de l'environnement n'a produit aucun document démontrant les motifs de la non recommandation des autres sites

CONSIDERANT QUE aucune étude hydrogéologique n'a été produite sur les autres sites possibles du rapport de la firme consultante Pluritec

CONSIDERANT QUE la loi de la qualité de l'environnement fait foi de toutes normes de qualité et d'efficacité à l'égard des systèmes de gestion des déchets et qu'elle prescrit des normes de salubrité et d'hygiène de toute catégorie d'immeubles à caractère résidentiel ou autre

CONSIDERANT QUE ce site déroge à certains articles des lois et règlements de la loi de la qualité de l'environnement

CONSIDERANT QUE le désir du conseil municipal est de minimiser l'impact négatif d'un site d'enfouissement sanitaire dans notre municipalité.

CONSIDERANT QUE le soucis du conseil municipal est de protéger notre environnement en accordant aux facteurs d'environnement et aux facteurs normatifs une priorité absolue sur les facteurs économiques

Elle est PROPOSEE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, et SECONDEE par M. Le Conseiller Lucien Bédard de refuser le site No 6 en demandant aux autorités concernées de compléter les études en cours sur les sites qui présentent des risques moindres pour l'environnement et qui permettront de poursuivre le développement rationnel de notre municipalité. ADOPTE A L'UNANIMITE.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-311

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que copie de la résolution portant le numéro 78-310 sur l'enfouissement sanitaire soit envoyée au comité inter-municipal de la gestion des déchets.

78-312

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard:

CONSIDERANT QUE le comité des citoyens de St-Louis-de-France a obtenu un rendez-vous le 21 novembre prochain à 10 heures A. M. au cabinet du Ministre de l'environnement, l'Honorable Marcel Léger, que nous profitons de l'occasion de mandater un ou des membres du conseil pour aller présenter la résolution portant le numéro 78-310 au Ministre.

78-313

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que messieurs les conseillers Jean-Pierre Sirois et Léopold Trudel soient délégués par le conseil afin de rencontrer le Ministre Marcel Léger le 21 novembre 1978 à 10 heures A. M. pour présenter la résolution du conseil portant le numéro 78-310.

Que leurs frais de déplacement soient absorbés par la municipalité.

78-314

*Rescindé 11/12/78*  
*Res #78-362*  
*p.463*  
Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que l'ex-conseiller, M. Lionel Simard soit remplacé par M. Le Conseiller Lucien Bédard à titre de substitut pour siéger au comité inter-municipal de gestion des déchets.

78-315

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soit autorisé à suivre le cours de perfectionnement des secrétaires-trésoriers municipaux du Québec préparés en collaboration par le M A M, la C. S. M. Q. et L'ENAP (Ecole Nationale d'administration publique) les 14-15-16-17 novembre 1978.

Que le coût de participation au montant de \$185.00 et les frais de repas et déplacements soient défrayés par la municipalité.  
ADOpte à l'UNANIMITE.

78-316

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que l'on procède à l'inventaire des filières avant de procéder à l'achat d'une nouvelle filière neuve.

Votes: 4 pour et 3 contre. Le maire ayant voté en faveur de la résolution.

78-317

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter les étagères pour la voûte selon la meilleure cotation possible à qualité égale, à même les argents disponibles du règlement no 152.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-318

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que l'on procède à l'installation d'une plinthe chauffante à basse intensité dans le bureau de la C. M. U.

Que l'on procède à la réparation des prises de courant défectueuses à l'étage supérieur au bureau municipal.

78-319

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que des remerciements soient adressés à M. René Raiche pour souligner son dévouement et services rendus au comité des loisirs de St-Louis-de-France. ADOPTE à l'UNANIMITE

78-320

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que des remerciements soient adressés aux conseillers sortant de charge pour leur dévouement durant leurs termes respectifs au service de la municipalité. ADOPTE à l'UNANIMITE.

78-321

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc que Monsieur le Maire, Roger Bornais et Monsieur le Secrétaire-Trésorier, Gilles Toupin soient et sont, par les présents, autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la paroisse de St-Louis-de-France un acte de reconnaissance du droit de propriété en faveur de Roger Ricard à l'effet que ce dernier est devenu propriétaire de l'assiette de l'ancien tracé du Boulevard Mauricien, en la paroisse de St-Louis-de-France, en vertu de l'application de l'article 467 du Code Municipal, suite au règlement de fermeture de l'ancien tracé du Boulevard Mauricien adopté le 7 mars 1977 et portant le numéro: 123 A.


L'ancien tracé est désigné comme étant une partie des lots numéros 511, 512 et 513 du cadastre officiel de la paroisse de St-Maurice, dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement et démontré sur un plan préparé par Serge Hamel, arpenteur-géomètre, en date du 24 juillet 1978.

78-322

Madame Ginette M. Lemire, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée.

ADOPTE à la session du 4 décembre 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**



PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, samedi, le 25 novembre 1978 à 10 heures A.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Louis Aimé Bolduc  
Noël Hinse

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

78-323

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le secrétaire-trésorier procède à la parution de soumission dans le journal le Nouvelliste tel que la soumission apparaît au présent procès-verbal:

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Corporation Municipale de la Paroisse de  
Saint-Louis-de-France, Comté de Champlain

demande des soumissions:

A) Pour la cueillette des vidanges dans les rues du territoire de la municipalité durant une période de 12 mois à compter du premier janvier 1979 au 31 décembre 1979 inclusivement.

B) Pour l'enfouissement sanitaire des vidanges ramassées dans la municipalité de Saint-Louis-de-France, selon les exigences gouvernementales.

Les renseignements pertinents pourront être obtenus au bureau du soussigné.

Les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier au 805, boul. St-Jean Ouest durant les heures d'ouverture (9 heures à 12 heures A.M. et 1 heure à 5 heures P.M.) du bureau jusqu'au ..... à 5 heures P.M. inclusivement.

Les soumissions seront reçues séparément et devront porter la mention "SOUMISSION CUEILLETTE DES VIDANGES" ou "ENFOUISSEMENT SANITAIRE DES VIDANGES" et un chèque visé équivalent à 10% devra accompagner chaque soumission.

La Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce sans aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Les soumissions seront ouvertes au cours de l'assemblée du conseil le ..... à 7 heures 30 P.M. au 2100 boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

Soit soumission modèle 1 présenté tel qu'amendé par le paragraphe suivant, savoir:



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Advenant l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire dans lequel la municipalité de St-Louis-de-France serait participante, il est expressément convenu que le contrat pour l'enfouissement sanitaire découlant de cette soumission sera résilié de plein droit à compter de la date d'ouverture de ce nouveau site.

Le PROPOSEUR, Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, et  
Le SECONDEUR M. Le Conseiller Noël Hinse retirent la proposition.

78-324

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Louis Aimé Bolduc que le secrétaire-trésorier procède à la publication de soumission dans le journal le Nouvelliste tel que soumis intégralement dans le modèle no 1, savoir:

### D E M A N D E   D E   S O U M I S S I O N S

La Corporation Municipale de la Paroisse de  
Saint-Louis-de-France, Comté de Champlain

demande des soumissions:

A) Pour la cueillette des vidanges dans les rues du territoire de la municipalité durant une période de 12 mois à compter du premier janvier 1979 au 31 décembre 1979 inclusivement.

B) Pour l'enfouissement sanitaire des vidanges ramassées dans la municipalité de Saint-Louis-de-France, selon les exigences gouvernementales.

Les renseignements pertinents pourront être obtenus au bureau du soussigné.

Les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier au 805, boul. St-Jean Ouest durant les heures d'ouverture (9 heures à 12 heures A.M. et 1 heure à 5 heures P.M.) du bureau jusqu'au ..... à 5 heures P.M. inclusivement.

Les soumissions seront reçues séparément et devront porter la mention "SOUMISSION CUEILLETTE DES VIDANGES" ou "ENFOUISSEMENT SANITAIRE DES VIDANGES" et un chèque visé équivalent à 10% devra accompagner chaque soumission.

La Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce sans aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Les soumissions seront ouvertes au cours de l'assemblée du conseil le ..... à 7 heures 30 P.M. au 2100 boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

La présente résolution rescinde à toute fin que de droit la résolution no 78-305.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

78-325

Cahier de charge, cueillette.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le cahier de charge soit détaillé selon les termes du contrat signé le 16-12-77 en ajoutant à l'item "Base pour paiement" un 3e alinéa qui se lira comme suit:

Adevenant l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire dans lequel la municipalité de St-Louis-de-France serait participante et qui présenterait un différentiel de plus de 6 kilomètres le coût par unité de logement serait réajusté.

Le cahier de charge constituera les éléments du contrat devant intervenir entre les deux parties.

78-326

Cahier de charge enfouissement.

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le cahier de charge pour l'enfouissement des déchets soit détaillé selon les termes au contrat signé le 16 décembre 1977 en ajoutant sous l'item "Résiliation", l'alinéa suivant:

Advenant l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire dans lequel la municipalité de Saint-Louis-de-France serait participante, il est expressément convenu que le contrat pour l'enfouissement sanitaire sera résilié de plein droit à compter de la date d'ouverture de ce nouveau site.

78-327

CONSIDERANT la présence de tous les membres du conseil sans exception des items sont ajoutés à l'ordre du jour présenté, savoir:

AVIS SPECIAL est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes par M. Gilles Toupin, secrétaire-trésorier pour être tenue au lieu ordinaire des délibérations, au 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le samedi, 25 novembre 1978 à 10 heures A.M. et qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

1. Les soumissions
2. Resceinder la résolution 78-305 et reformuler (s'il y a lieu).

DONNE à Saint-Louis-de-France, ce vingt et unième jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-dix-huit.

CONSIDERANT l'acceptation unanime de chacun des membres de ce conseil, il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel et RESOLU à L'UNANIMITE que les items suivants sont ajoutés au contenu de la convocation spéciale délivrée conformément à la loi le 21e jour de novembre 1978.

1. Avis de motion: Je, soussigné Jean-Pierre Sirois, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" Pourvoyant l'implantation et le maintien d'un régime d'assurance collective au bénéfice des fonctionnaires et employés de la municipalité.

2. Surtemps dû aux secrétaires depuis février 1978

3. Mandat de la firme Samson, Bélair et Associés.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-328

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le solde du sur-  
temps dû aux secrétaires du bureau soit payé dans le plus bref délai.

78-329


Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel,  
SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que demande soit faite  
à la firme Samson, Bélair et Associés de produire les comptes à jour  
de façon détaillée.

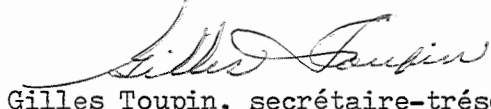
Que copie de la résolution du mandat 1978 soit remise  
aux membres du conseil.

78-330

M. Le Conseiller Noël Minse PROPOSE la levée de l'assem-  
blée.

ADOPTE à la session du 4 décembre 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 27 novembre 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Louis Aimé Bolduc  
Noël Hinse

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

AVIS SPECIAL est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes par M. Roger Bornais, Maire, pour être tenue au lieu ordinaire des délibérations, au 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le lundi, 27 novembre 1978 à 7 heures 30 P.M. et qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

1. Statuer sur les frais du demi revenu des permis de roulettes a.c.s. (Evaluation foncière art. no 107)  
Autoriser le versement
2. Acceptation des travaux d'amélioration de divers chemins à même la subvention de \$23,000 pour 1978.  
Approbation des comptes y relatifs
3. (S'il y a lieu)  
Adoption du règlement no 158 pourvoyant à l'établissement et au maintien d'un régime d'assurance collective au bénéfice des employés de la Corporation Municipale.  
Re: Art. 34-51 loi 55  
C.M. 443 suivants
4. Correction facture folio 2134 John Mokas

DONNE à St-Louis-de-France, ce vingt-troisième jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-dix-huit.

78-331

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Louis Aimé Bolduc que le secrétaire-trésorier soit autorisé à remettre à la Commission Scolaire la somme de \$5027. représentant la moitié des permis de roulettes à date moins 15% de frais de perception.

78-332

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis Aimé Bolduc, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que les travaux effectués à même la subvention du Ministère des Transports soient acceptés selon le rapport présenté en date du 27/11/78.

Que les dépenses relatives à la location d'équipement et achat de matériaux soient payées.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-333

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le règlement portant  
le numéro 158 intitulé "Règlement pourvoyant à l'établissement et au  
maintien d'un régime d'assurance collective au bénéfice des fonction-  
naires et employés de la Corporation Municipale, soit et est adopté.  
ADOpte à L'UNANIMITE.

78-334

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire qu'un crédit de \$28.00  
pour service de vidange et un crédit de \$10.00 pour licence de commerce  
soit donné relativement au compte portant le folio 2134. John Mokas  
et Constantin, 1190 boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

78-335

M. Le Conseiller Lucien Bédard PROPOSE la levée de  
l'assemblée.

ADOpte à la session du

4 décembre 1978

Roger Bornais, Maire

Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 4 décembre 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Noël Hinse  
Louis A. Bolduc  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

### Ordre du jour

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des sessions tenues: 13 novembre spéciale 25 novembre et spéciale du 27 novembre 1978.
5. Lecture de la correspondance
6. Compensation au concierge
7. Allocation d'auto pour M. Bélisle, officier municipal
8. Honoraires de M. Hervey Laplante
9. Résolution: Pour recevoir les mutations (contrats) directement du secrétaire du comté
10. Transfert de courtier pour les assurances
11. Nomination de Monsieur Jean-Pierre Sirois comme membre du conseil délégué sur le comité du 75e, à la place de Madame Leboeuf
12. Mandat du conseil au comité du 75e  
Autorisation pour demande à régie des alcools
13. Achat du film de l'ONF: Sur référendum à St-Louis-de-France
14. Allocation pour le comité du 75e (\$200.?)
15. Varia
  - A) Remise solde subvention comité des loisirs
  - B) Adoption comptes à payer, liste no 78-13 folio 154
  - C) Quittance d'expropriation par Ministère des Transports lot P-74
  - D) Enfouissement sanitaire
16. Intervention du public
17. Ajournement au 11 décembre 1978  
Pour:
  1. Ouverture soumissions (cueillette-enfouissement)  
Autoriser maire et secrétaire-trésorier à signer les documents y relatifs.
  2. Approbation ventes pour taxes au conseil de comté





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-336

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que l'ordre du jour  
soit adopté tel que présenté.

78-337

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire,  
SECONDE par M. le Conseiller Léopold Trudel que les procès-verbaux  
des sessions du 13 novembre, spéciale 25 novembre et spéciale du 27  
novembre 1978 soient adoptés tel que rédigés.

Il est fait mention aux présentes minutes que 22 permis  
de construction ont été émis au cours du mois de novembre 1978 pour  
une valeur de \$354,900.00.

78-338

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc,  
SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le conseil remette  
un montant de \$50.00 au concierge en compensation globale pour sur-  
croît de travail durant l'année 1978 et lui offrir la réouverture du  
contrat.

78-339

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel,  
SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le conseil alloue \$30.00  
par semaine rétroactivement à la date de l'entrée en fonction à  
l'inspecteur en bâtiment, M. Bélisle période de trois mois à compter de  
ce jour aux mêmes conditions.

Que M. Bélisle fournisse un rapport du millage encouru.

78-340

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil verse en  
paiement final à Monsieur Hervey Laplante ex-inspecteur en bâtiment  
la somme de \$478.00 représentant 10% du montant des permis perçus pour  
l'année 1977.

78-341

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-  
France a adopté un règlement imposant un droit sur les mutations  
immobilières de tout immeuble situé dans son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de la loi autorisant la municipalité  
à percevoir ce droit, le Régistrateur de la division d'enregistrement  
de Champlain transmet une copie des mutations immobilières au secrétaire-  
trésorier de ladite municipalité;

ATTENDU QU'il serait préférable que le secrétaire-trésorier  
de la Corporation du Comté de Champlain s'occupe de recueillir les  
copies desdites mutations immobilières et de les transmettre au  
secrétaire-trésorier de ladite municipalité;

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller  
Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc et RESOLU  
de demander au Régistrateur du bureau de la division d'enregistrement  
de Champlain de transmettre mensuellement, sur paiement des honoraires  
exigibles, les copies des mutations immobilières pour la Municipalité  
de Saint-Louis-de-France, au secrétaire-trésorier de la Corporation du  
Comté de Champlain, et ce, à compter du 1er janvier 1979.

78-342

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire,  
SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le conseil transfère  
la police d'assurance du groupe commerce de St-Amant et Thibodeau,  
l'actuel courtier à la maison Brunet, Loïselle et Associés dont le  
représentant est M. Michel Brunet.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



Que M. Jean-Pierre Ricard soit autorisé à demander à la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec un permis de réunion, émis en son nom pour le bénéfice de la Municipalité de Saint-Louis-de-France (Comité organisateur des fêtes du 75e anniversaire) pour l'année 1979.

No. de résolution  
ou annotation  
suite rés. 78-344

78-343

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois soit nommé délégué comme membre du conseil sur le comité du 75e anniversaire de la paroisse de Saint-Louis-de-France en remplacement de Madame l'ex-conseiller Jeannette Leboeuf.

78-344

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le comité du 75e anniversaire soit mandaté pour l'organisation des fêtes du 75e anniversaire de la Paroisse de Saint-Louis-de-France. (suite au haut de la page)

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX autorisé à demander à la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec à l'occasion du 75e anniversaire de la paroisse de Saint-Louis-de-France pour l'année 1979.~~

78-345

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc que la municipalité achète de l'ONF le film sur le référendum à St-Louis-de-France à l'occasion des festivités du 75e anniversaire de la Paroisse pour être par la suite déposé aux archives de la municipalité.

78-346

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le conseil verse au comité organisateur des fêtes du 75e anniversaire de la paroisse de St-Louis-de-France la somme de \$200.00 comme allocation de départ.

78-347

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le conseil verse au comité des loisirs la somme de \$1020. représentant le solde de la subvention pour l'année 1978-1979.

78-348

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que la liste des comptes à payer no 78-13 folio 154 soit acceptée pour paiement excluant l'item Gaston Thellend \$42.50.

Que demande à Monsieur Thellend de produire un rapport sur la situation du chauffage au centre municipal et la justification du compte de \$42.50.

78-349

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le conseil autorise le maire, M. Roger Bornais, et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin à signer pour et au nom de la municipalité une quittance finale d'expropriation concernant le lot P-74 du cadastre de St-Maurice pour une considération de \$240.00.

78-350

Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, PROPOSE que l'assemblée soit ajournée au lundi, 11 décembre 1978 à 7 heures 30 P.M.

ADOPTE à la session du 8 janvier 1979

*Roger Bornais*  
Roger Bornais, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 11 décembre 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Louis A. Bolduc  
Noël Hinse  
Jean-Pierre Sirois

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture des soumissions
2. Approbation de la liste des propriétés à être vendues pour taxes
3. Lecture de la correspondance
4. Cas Larouche
5. Subvention du journal
6. Facture Gaston Thellend
7. Chauffage au 2100 boul. St-Louis
8. Enfouissement sanitaire
9. Intervention du public

78-351

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par MME Le Conseiller Ginette M. Lemire que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Ouverture des soumissions: Cueillette des vidanges

Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc.

Prix: \$23,511.60 pour 1244 unités de logements

Jules Milette Inc.

Prix: \$27,368.00 pour 1244 unités de logements

Ouverture des soumissions: Enfouissement des vidanges

Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc.

Prix: \$10,748.16 pour 1244 unités de logements

Jules Milette Inc.

Prix: \$7,200.00 pour 1244 unités de logements



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

78-352

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, que les soumissions soient accordées au plus bas soumissionnaire.

Dans le cas de la cueillette, savoir:

Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc., \$23,511.60 et le plus bas soumissionnaire pour la disposition (enfouissement) savoir: Jules Milette Inc., \$7,200.00.

Cette proposition n'est pas appuyée.

78-353

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que l'on accorde la soumission pour la cueillette des vidanges à Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc., \$23,511.60 et soumission enfouissement à Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc., \$10,748.16.

Le maire et le secrétaire-trésorier font mention de l'article 625 du Code Municipal.

Votent pour: M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois  
M. Le Conseiller Noël Hinse  
M. Le Conseiller Louis A. Bolduc  
M. Le Conseiller Lucien Bédard  
Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire

Vote contre: M. Le Conseiller Léopold Trudel

78-354

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à signer les documents relativement au contrat à intervenir entre Service Sanitaire Régional de Trois-Rivières Inc. et la municipalité pour la cueillette et l'enfouissement des déchets selon les cahiers de charge.

78-355

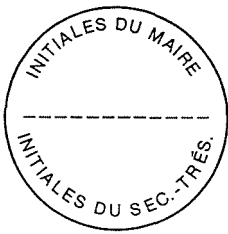
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la liste préparé en date du 11 décembre 1978 pour vente d'immeubles selon l'article 727 du Code Municipal soit acceptée tel que présentée.

78-356

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc qu'un contrat intervienne entre la Compagnie Latras Inc et la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France à l'effet que la Compagnie Latras Inc s'engage à céder après un minimum de 3 ans d'exploitation son réseau d'aqueduc pour la somme nominale de \$1.00 en autant que le Ministère de l'Environnement émette le permis d'exploitation pour 1979.

Que la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France ne s'engage à s'en porter acquéreur que lorsqu'elle le désirera.

I Il est fait mention aux présentes minutes que les membres du conseil tiennent compte de la recommandation de Madame Rose Richard, du comité du 75e anniversaire selon la lettre du 28 novembre 1978 relativement au port du costume d'époque aux différentes activités qui marqueront le 75e anniversaire de la Paroisse de Saint-Louis-de-France et principalement lors de la présentation de la première assemblée du conseil municipale de 1904 qui marquera l'ouverture de ces fêtes.



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

78-357

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la démission de Monsieur le Maire, Roger Bornais comme représentant du conseil municipal de Saint-Louis-de-France à la table de travail du Comité Intermunicipal de Gestion des déchets de Champlain soit acceptée.

78-358

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc que demande soit faite à Monsieur Marcel F. Lemire, inspecteur agraire de poursuivre son mandat jusqu'au mois de mars, date de la nomination prévue au Code Municipal.

78-359

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le compte d'honoraires de \$275.50 soit payé à Monsieur Marcel F. Lemire, inspecteur agraire conformément à son rapport du 2 décembre 1978.

78-360

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que la facture au montant de \$42.50 soit payée à Gaston Thëllend Enr., laquelle était demeurée en suspens lors de l'adoption des dépenses du 4 décembre 1978.

78-361

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que relativement aux problèmes du chauffage au 2100 boul. St-Louis. Que des cotations (3) soient demandées pour régler le problème du chauffage dans cet édifice.

Que M. Réjean Marchand fasse visiter les lieux aux estimateurs spécialistes en temps opportun.

78-362

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Le Conseiller Lucien Bédard soit nommé représentant du conseil municipal au Comité Intermunicipal de Gestion des déchets de Champlain en remplacement de M. Roger Bornais, Maire, démissionnaire.

Que M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois soit nommé substitut.

Que cette proposition a pour effet de rescinder la résolution portant le numéro 78-314 et amender la résolution portant le numéro 78-040.

78-363

CONSIDERANT la résolution du conseil municipal de Saint-Louis-de-France portant le numéro 78-310 énonçant la position du conseil concernant le site d'enfouissement sanitaire no 6.

CONSIDERANT la résolution du Comité Intermunicipal demandant une ordonnance pour l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard

De se retirer du Comité Intermunicipal tant et aussi longtemps que le conseil municipal de Saint-Louis-de-France n'aura pas rencontré le Ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger et que le comité Intermunicipal de Gestion des déchets "Champlain" ne rescindra pas sa résolution concernant sa demande d'ordonnance. ADOPTE à L'UNANIMITE.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

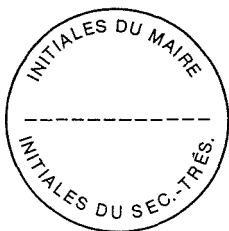
78-364

Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire PROPOSE la levée de  
l'assemblée.

ADOPTE à la session du 8 Janvier 1978

  
M. Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 21 décembre 1978 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Louis-Aimé Bolduc  
Jean-Pierre Sirois

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

AVIS SPECIAL est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Gilles Toupin, secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des délibérations, au 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le jeudi, 21 décembre 1978 à 7 heures 30 P.M. et qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

- 1) Adoption du budget.
- 2) Modification à la résolution No 76-612 (5).
- 3) Cas rue Dargis

DONNE à St-Louis-de-France, ce dix-huitième jour du mois de décembre, mil neuf cent soixante-dix-huit.

78-365

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que l'ordre du jour de la convocation spéciale soit acceptée avec les changements suivants:

- 1) Que le point 2 savoir: modification à la résolution No 76-612 (5) soit reporté pour étude.
- 2) Que l'item 3 savoir: Cas rue Dargis devienne l'item 1.
- 3) Que l'item 1 savoir: adoption du budget devienne l'item 2.

Adopté.

78-366

CONSIDERANT le caractère privé de la rue Dargis, actuellement non municipalisée

CONSIDERANT que des habitations sont sises en bordure de cette rue.

CONSIDERANT que le conseil ne consent pas à assurer sans garantie les services de déneigement dans pareil cas.

CONSIDERANT que le conseil exige une garantie par dépôt de chèque selon l'estimation faite par le surintendant municipal pour couvrir le coût de la mise en forme de telle rue.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

CONSIDERANT que la dite garantie a été dûment fournie.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la municipalité effectue  
le déneigement cet hiver.

Que les travaux de confection de la rue seront effectués  
au printemps.

Que le propriétaire s'engage à céder à la municipalité de  
St-Louis-de-France la dite rue Dargis sur une longueur d'environ 260'  
pour la somme nominale de \$1.00 dès la fin des travaux qui devront être  
exécutés au plus tard au 21 juin 1979.

78-367

ADOPTION DU BUDGET

Après présentation et étude du budget de la Corporation  
Municipale pour 1979, prévoyant des dépenses de \$896,650. il est PROPOSE  
par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller  
Léopold Trudel et RESOLU à l'UNANIMITE que le budget soit approuvé tel  
que présenté.

FIXATION DE LA TAXE FONCIERE GENERALE ET FONCIERE SPECIALE

ATTENDU QUE pour défrayer le coût des dépenses prévues  
pour le budget 1979, la corporation Municipale prévoit des revenus non  
fonciers de \$662,775.

ATTENDU QUE pour solder la différence entre les dites  
dépenses et le revenus non fonciers, il est requis une somme de \$233,875.

ATTENDU QUE l'évaluation imposable est de \$29,984,080.00

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la taxe foncière générale  
soit fixée à \$0.78 par \$100. d'évaluation et qu'une taxe spéciale à  
\$0.36 soit imposée pour le service de la dette ainsi que pour tous les  
autres item apparaissant au budget pour solder le coût des dites dépenses.

78-368

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que les taux à être chargés  
sur les règlements d'améliorations locales soient les suivantes:

Règlement 73	0.21 ¢ le pied carré
Règlement 101	0.85480 ¢ le pied linéaire
Règlement 102	0.61 par \$100. d'évaluation
Règlement 109	3.7774 le pied linéaire
Règlement 121	3.60 le pied linéaire
Règlement 122	2.77 le pied linéaire
Règlement 138	3.30 le pied linéaire

78-369

M. Le Conseiller Louis Aimé Bolduc PROPOSE la levée de  
l'assemblée.




Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



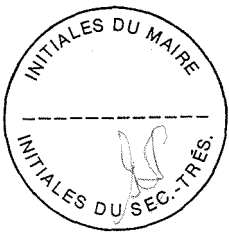
No. de résolution  
ou annotation

ADOpte à la session du 8 Janvier 1978

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

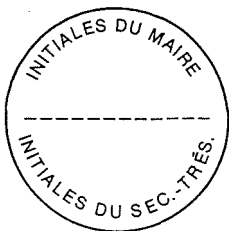
No. de résolution  
ou annotation

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 8 janvier 1979 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Louis A. Bolduc  
Jean-Pierre Sirois  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

- 79-001 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
- 79-002 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que les procès-verbaux des assemblées du 4 - 11- et 21 décembre 1978 soient adoptés tels que présentés en corrigeant l'erreur de frappe au mot "Champlain" p. 459 avant dernier paragraphe ligne 4, résolution 78-341.
- 79-003 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil adopte les tarifs fixés par le Ministre des Affaires Municipales relativement à la délivrance de documents faisant partie des archives de la municipalité tels que détaillés dans la lettre en date du 16 octobre 1978 signé par le sous-ministre M. Jacques Besré.
- 79-004 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que la lettre de M. Maurice Paquin relativement à l'article 205 du Code Municipal soit soumise à l'inspecteur agraire pour étude et visite des lieux et qu'il fasse rapport au conseil avant le 22 janvier 1979.
- 79-005 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que demande d'une opinion légale soit faite à Me Jean Pinsonnault relativement à la lettre de Monsieur Maurice Paquin datée du 29 décembre 1978 au sujet des dépenses de Monsieur Roger Bornais, maire.
- 79-006 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la liste des comptes à payer 79-01 folio 154 soit adoptée pour paiement tel que présentée.
- 79-007 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que les dépenses encourues par Gilles Toupin au montant de \$197.77 et \$8.48 et (\$9.08) à Monsieur Jean-Claude Belisle leur soient remboursées.
- 79-008 Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc que M. Jean-Claude Bélisle aille vérifier à la résidence de Monsieur Armand Carle si ce résident bénéficie du service d'eau et que rapport soit présenté au conseil.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Je, soussigné, Lucien Bédard, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" amendant le règlement no 125 concernant les services d'aqueduc et d'égout.

Il est fait mention aux présentes minutes que 4 permis de construction ont été émis au cours du mois de décembre 1978 pour une valeur de \$37,900.00 et qu'un total de 229 permis de construction ont été émis au cours de l'année 1978 pour un montant de \$3,679,050.00.

79-009

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel qu'un contrat soit préparé chez Me Danielle Lesieur selon la résolution no 78-356 au sujet de l'option d'achat du réseau d'eau de la Compagnie Latras Inc.

Que ce projet de contrat soit déposé au conseil pour étude avant signature.

79-010

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc qu'une subvention au montant de \$5,000. soit attribuée au comité du 75e anniversaire de la paroisse de Saint-Louis-de-France.

Votent en faveur: M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois  
M. Le Conseiller Louis A. Bolduc  
Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire

Votent contre: M. Le Conseiller Lucien Bédard  
M. Le Conseiller Léopold Trudel

Adopté.

M. Le Conseiller Lucien Bédard est dissident pour la raison qu'il n'est pas d'accord sur les modalités utilisées mais se dit d'accord pour le montant.

M. Le Conseiller Léopold Trudel se dit dissident parce qu'il n'y a pas eu d'entente tel que convenu sur les surplus possibles des fêtes du 75e anniversaire.

79-011

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la subvention de \$5,000. à être versée au comité du 75e anniversaire de la paroisse de Saint-Louis-de-France fasse d'abord l'objet d'une entente avec la municipalité sur l'utilisation des surplus possibles engendrés par les activités.

Votent en faveur: M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois  
M. Le Conseiller Léopold Trudel

Votent contre: M. Le Conseiller Louis A. Bolduc  
Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire  
M. Le Conseiller Lucien Bédard

Proposition rejetée.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-012

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel,  
SECONDE par M. le Conseiller Louis A. Bolduc qu'une entente soit  
négociée avec la Société Protectrice des animaux de la Mauricie pour  
l'application de l'article no 11 du règlement 151 selon les critères  
suivants:

- 1o Service de fourrière pour une période de 3 jours  
selon le règlement.
- 2o Disposition des animaux errant ou sur demande des  
propriétaires par euthanasie ou autrement.
- 3o Collecte des licences si nécessaire et des autres  
coûts lors de la réclamation par le propriétaire.
- 4o Entente, pour prendre possession des animaux saisis  
par l'officier municipal, à une adresse déterminée  
dans la municipalité.

Que l'entente soit soumise au conseil pour acceptation.

79-013

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois,  
SECONDE Par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le secrétaire-tré-  
sorier soit autorisé à faire imprimer 1000 logos et 1000 cartes de  
licences de commerce ainsi que d'une carte d'identification de l'officier  
Jean-Claude Bélisle laquelle demeurera la propriété de la municipalité.

79-014

L'item D de Varia est retiré et remplacé:

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois,  
SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le secrétaire-trésorier  
demande des cotations pour le déblaiement de la patinoire jusqu'au  
31-12-79.

79-015

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel,  
SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc que le salaire à Madame  
Louise Martin lui soit payé de la façon suivante: \$3.50 l'heure sur  
une base de 40 heures semaine durant 52 semaines par année.

*Rescindu par  
rés. # 79-051  
p. 480 5/2/79*

79-016

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que Messieurs Les  
Conseillers Léopold Trudel, Jean-Pierre Sirois et Lucien Bédard soient  
délégués à Québec mercredi le 10 janvier 1979 pour rencontrer les  
représentants du Ministère de l'Environnement au sujet de l'enfouisse-  
ment sanitaire.

Que Monsieur Jacques Boisvert soit invité d'y assister  
à titre de personne ressource.

79-017

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que les dépenses encourues  
par les membres du conseil au sujet de la délégation à Québec, mercredi  
le 10 janvier 1979 au Ministère de l'Environnement soient payées en  
conséquence par la municipalité, conditionnellement à la présentation  
de pièces justificatives pertinentes.

79-018

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire,  
SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que Monsieur François  
Lord soit et est mandaté par la municipalité de St-Louis-de-France pour  
organiser la Soirée Canadienne à CHLT-TV dans le cadre du 75e anniver-  
saire de la paroisse.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Je, soussigné Jean-Pierre Sirois, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" concernant le stationnement de nuit.

Je, soussigné Léopold Trudel, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" concernant la rémunération du maire et des conseillers.

79-019

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc que le secrétaire-trésorier demande des cotations pour un système de communication incendie (genre Bell Boy).

79-020

A la suite d'une invitation du député M. Marcel Gagnon, relativement à l'étude du dossier du règlement 109

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire

Que le conseil mandate Messieurs Les Conseillers Lucien Bédard, Jean-Pierre Sirois et Léopold Trudel pour se rendre au Ministère des Affaires Municipales pour effectuer des recherches dans ce dossier.

79-021

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le conseil accorde une subvention de \$264. au comité du journal.

79-022

Sur proposition de Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYEE par Monsieur Le Conseiller Louis A. Bolduc et RESOLU,

De requérir le secrétaire d'adresser au Ministre des Affaires Municipales une demande pour que le ministère donne suite à l'étude déjà entreprise par le fonctionnaire Monsieur Guy Ferland sur les possibilités de solutionner les disparités de taxation des divers règlements.

Qu'une rencontre soit cédulée avec le conseil pour qu'un fonctionnaire du M.A.M. explique les résultats de l'étude et soit en mesure de commenter l'uniformisation des taux, s'il y a lieu, pour les règlements 101-109-121 et 122.

Que copie de cette lettre soit remise aux membres du conseil.

79-023

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc que le secrétaire-trésorier procède aux achats des équipements de garage prévus au budget pour 1979.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

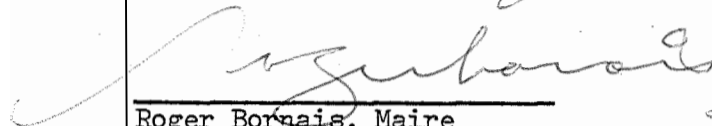
No. de résolution  
ou annotation

79-024

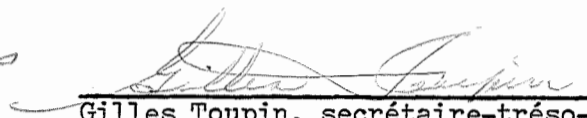
M. Le Conseiller Lucien Bédard PROPOSE que la présente assemblée soit ajournée au 22 janvier 1979 à 7 heures 30 P.M. au lieu ordinaire des délibérations.

ADOPTE à la session du

5 janvier 1979



Roger Bornais, Maire



Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 22 janvier 1979 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Louis Aimé Bolduc  
Jean-Pierre Sirois  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

### Ordre du jour

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Information (SPCA, Bell Boy, Achat outillage garage)
5. Lecture de la correspondance
6. Cas "Armand Carle"  
"Frédéric Guilbert"
7. Subvention à l'Association de Citoyens de St-Louis-de-France
8. Voûte
9. Résolution pour licences camions \$125. X 8 = \$1,000.
10. Résolution 76-612
11. Résolution,mandater secrétaire-trésorier comme responsable du dossier sur l'analyse linguistique de francisation de l'administration. Office de la langue française.
12. Résolution mandatant le maire Roger Bornais et le secrétaire-trésorier Gilles Toupin à signer des demandes de permis d'excavation de routes et chemins sous la juridiction du Ministère des Transports pour l'installation ou réparation de nos services d'aqueduc et d'égout.
13. Avis de motion, Règlement 108, 5.1.1.
14. Varia A) Résolution au Ministère des Richesses naturelles relative à l'implantation de puits pour alimentation en eau potable.  
  
B) Résolution maire et secrétaire-trésorier à signer protocole d'entente avec les employés.  
  
C) Quote-part corporation Conseil de Comté \$5,389.62  
  
D) Location de costumes

79-025

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,  
SECONDE par M. Le Conseiller Louis Aimé Bolduc que l'ordre du jour soit  
adopté tel que lu.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-026

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que M. Le Conseiller Louis Aimé Bolduc soit mandaté pour remplacer M. Le Conseiller Lionel Simard relativement au dossier du "Marais des Plaines".

79-027

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel qu'un crédit au montant de \$138.00 soit accordé comme suit: 1977- \$48.00, 1976 - \$60.00, 1975- \$30.00, à M. Armand Carle, 510 boul. St-Louis en réclamation de la taxe d'eau payée alors qu'il ne bénéficiait pas du service tel que déclaré sous serment le 5 janvier 1979 et après vérification effectuée par l'officier Jean-Claude Bélisle.

Qu'un crédit au montant de \$48.00 soit accordé à Madame Frédéric Guilbert, 2140 boul. St-Louis pour l'année 1977, déclaration du 11 janvier 1979 pour la même raison.

79-028

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le conseil octroie un montant de \$250. à l'Association des citoyens de St-Louis-de-France suite à leur demande exprimée par la lettre de leur président M. Rosaire Bégin en date du 27 décembre 1978.

79-029

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que les employés municipaux procèdent à l'isolation de la voûte au secrétariat en employant du "styrofoam" bleu, 2" embouveté et finition métallique sur latte.

Que M. Réjean Marchand, surintendant vérifie les travaux.

79-030

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, SECONDE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un chèque de \$1,000.00 à l'ordre du Ministre des finances du Québec pour le renouvellement des plaques d'immatriculation des véhicules de la municipalité pour l'année 1979.

79-031

CONSIDERANT la résolution portant le numéro 76-612, article 5.

CONSIDERANT que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin était propriétaire avant son engagement.

CONSIDERANT le préjudice causé advenant l'application de la clause 5 sur PROPOSITION de M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire et RESOLU à L'UNANIMITE de modifier ladite résolution en retranchant les mots suivants: "dans les 2 ans du début d'entrée en fonction" pour le remplacer par les mots suivants: "tant et aussi longtemps qu'il demeurera propriétaire et résident à l'adresse 219 A Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine, M. Gilles Toupin ne sera pas tenu d'être résident dans la municipalité de Saint-Louis-de-France". Adopté.

79-032

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis Aimé Bolduc, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soit mandaté comme responsable du dossier sur l'analyse linguistique de francisation de l'administration auprès de l'Office de la langue française.





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-033

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Louis Aimé Bolduc que M. Le Maire Roger Bornais et le secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer des demandes de permis d'excavation de routes et chemins sous la juridiction du Ministère des Transports pour l'installation ou réparation de nos services d'aqueduc et d'égouts.

Que la municipalité se porte responsable de la remise en bon état de la chaussée, sujet à l'inspection et à l'acceptation par le Ministère des Transports.

Je, soussigné, Lucien Bédard conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" amendant l'article 5.1.1 chapitre 5 du règlement 108.

79-034

CONSIDERANT le plan directeur d'aqueduc et d'égout préparé par la firme Pluritec.

CONSIDERANT que dans ce plan directeur avaient été envisagées des zones potentielles de puits d'eau potable.

CONSIDERANT que la municipalité de Saint-Louis-de-France envisage une zone potentielle de puits sur les lots 474 - 529 - 530 - 532 - 535 - 536 - 538 et 539.

IL est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel

De demander au Ministère des Richesses naturelles, au service de la direction générale des eaux souterraines de procéder à une étude relative à l'implantation de puits pour l'alimentation en eau potable pour notre réseau d'aqueduc municipal dans la zone des lots 474 - 529 - 530 - 532 - 535 - 536 - 538 et 539. ADOPTE à L'UNANIMITE.

79-035

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le maire M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente avec les employés municipaux.

79-036

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le secrétaire-trésorier soit autorisé à émettre un chèque à l'ordre de la Corporation du Comté de Champlain au montant de \$5,389.62 en paiement de notre répartition générale de 1979.

79-037

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, SECONDE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le conseil alloue une somme de \$10. pour costume d'époque aux membres du conseil ainsi qu'au secrétaire-trésorier.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-038

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire,  
SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel qu'une copie du règlement  
108 soit remise gratuitement à l'Association des citoyens de Saint-Louis-  
de-France.

Votent en faveur de la proposition:

Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire  
M. Le Conseiller Léopold Trudel  
M. Le Maire Roger Bornais

Votent contre la proposition:

M. Le Conseiller Lucien Bédard  
M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois  
M. Le Conseiller Louis Aimé Bolduc


Rejeté.

79-039

M. Le Conseiller Lucien Bédard PROPOSE la levée de l'as-  
semblée.

ADOPTE à la session du 5 février 1979

  
ROGER BORNAIS, MAIRE

  
GILLES TOUPIN, SECRETAIRE-TRE-  
SORIER



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mercredi, le 24 janvier 1979 à 5 heures 15 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Louis Aimé Bolduc  
Jean-Pierre Sirois  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

79-040

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, SECONDE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le règlement portant le numéro 108 A soit et est adopté.

Qu'en conséquence l'assemblée des électeurs habiles à se prononcer soit tenue le 6 février 1979 à 7 heures du soir à la salle des délibérations du conseil au 2100 boul. St-Louis, Saint-Louis-de-France. Adopté.

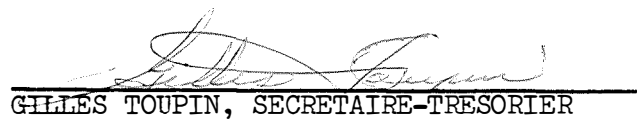
79-041

M. Le Conseiller Lucien Bédard PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOpte à la session du

5 février 1979

  
\_\_\_\_\_  
ROGER BORNAILS, MAIRE

  
\_\_\_\_\_  
GILLES TOUPIN, SECRETAIRE-TRESORIER



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

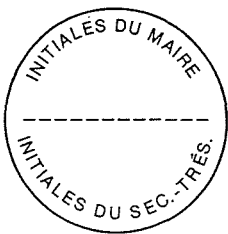
A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 5 février 1979 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Noël Hinse  
Jean-Pierre Sirois  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence

de ce dernier.

### Ordre du jour

1. Prière
2. A) Vérification du quorum  
B) Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des assemblées tenues le 8-22- et 24 janvier 1979.
4. Adoption des comptes à payer, liste 79-02 folio 154
5. Autorisation au secrétaire-trésorier pour emprunt temporaire et remboursement de l'emprunt temporaire en cours.
6. Mandat à Me Jean Pinsonneault
7. Mandat au frère Lévis re: Préparation armoiries
8. Resceinder résolution no 79-015 Re: Salaire à Mme Louise Martin
9. Autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat avec télécommunication Trois-Rivières Ltée (incendies)
10. Résolution pour demande au conseil de comté Re: confection matrice graphique
11. A) Avis de motion: règlement en vue de mandater les personnes autorisées à demander de l'aide extérieure pour service d'incendie  
B) Avis de motion règlement emprunt aménagement 2e terrain balle au centre des loisirs
12. Mandat à Madame Rita Pagé déléguée à Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie.
13. Mandant au surintendant M. Réjean Marchand Re: réparation système de chauffage au 2100 boul. St-Louis
14. Cas Paquin (Rue Larkin)
15. Lecture de la correspondance
16. Règlement bris de prélat
17. A) Lumières de rues  
B) Brûler bulletin de vote
18. Intervention du public



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-042

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en ajoutant item varia A, Lumières de rues B) destruction bulletins de vote. Adopté.

79-043

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que les procès-verbaux des assemblées tenues le 8-22 et 24 janvier 1979 soient acceptés tels que corrigés en page 468 résolution no 79-007. Adopté.

79-044

Il est PROPOSE par M. Jean-Pierre Sirois, conseiller, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la liste des comptes à payer no 79-02 folio 154 soit adoptée telle que présentée. Adopté.

79-045

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, APPUYE par M. Le conseiller Lucien Bédard que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soit autorisé à effectuer à l'URTR un emprunt temporaire n'excédant pas \$125,000. pour fins d'administration courante en attendant les entrées d'argent de la perception des taxes et procéder au remboursement du prêt temporaire en cours échéant le 19 février 1979. Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents y relatifs.

79-046

CONSIDERANT la résolution portant le numéro 78-363 par laquelle la municipalité de St-Louis-de-France se retire du Comité Intermunicipal pour la gestion des déchets pour le comté de Champlain.

CONSIDERANT la position prise par le conseil municipal de St-Louis-de-France pour la gestion du site d'enfouissement sanitaire.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, de mandater le conseiller juridique de la municipalité Me Jean Pinsonnault afin de faire valoir tous les droits de la municipalité de St-Louis-de-France par tous moyens légaux en regard de l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire dans le territoire de la municipalité. Adopté.

79-047

CONSIDERANT la lettre du 28 janvier 1979 remise lors du souper de la Chambre de Commerce le 2 février 1979.

CONSIDERANT le dossier présenté à cette même date.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, de demander au Ministre des Affaires Municipales, l'Honorable Guy Tardif, de s'impliquer dans le dossier concernant l'enfouissement sanitaire à Saint-Louis-de-France et fasse respecter à titre de ministre des Affaires Municipales les droits de la Municipalité de Saint-Louis-de-France de disposer de son territoire de façon autonome et conformément à sa réglementation. Adopté.

79-048

CONSIDERANT la résolution portant le numéro 79-047, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le conseil municipal de Saint-Louis-de-France demande une entrevue avec le Ministre des Affaires Municipales, l'Honorable Guy Tardif afin de lui donner une vue entière et complète concernant les problèmes résultant de l'implantation d'un site d'enfouissement sanitaire dans la municipalité. Adopté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-049

CONSIDERANT les résolutions portant les numéros 79-047 et 79-048, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, APPUYE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que M. Le Maire Roger Bornais ainsi que Messieurs Les Conseillers Lucien Bédard, Léopold Trudel et Jean-Pierre Sirois soient mandatés pour aller rencontrer le Ministre des Affaires Municipales.

Que les dépenses encourues soient payées par la Municipalité à chacun sur présentation de pièces justificatives. Adopté.

79-050

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la municipalité mandate le frère Lévis FIC pour la préparation des armoiries de St-Louis-de-France moyennant une rétribution n'excédant pas \$100.00. Adopté.

79-051

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que rétroactivement au 1er janvier 1979 le salaire de Mme Louise Martin, responsable du Centre des loisirs s'établisse comme suit, savoir: taux horaire \$4.00, 45 heures par semaine, 52 semaines par année.

Que la résolution portant le no 79-015 relativement au traitement salarial de Mme Louise Martin soit rescindée à toute fin que de droit. Adopté.

79-052

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le maire M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer avec Télécommunication Trois-Rivières Ltée un contrat d'une durée minimale de trois mois pour les services suivants:

Location de 5 page-comm.  
Service de réponse téléphonique et  
Assurance sur unités loués le tout au prix mensuel de \$170.00.

L'installation d'une ligne terminale par Bell Canada payable en un seul versement de \$33.50 plus taxe et la location mensuelle à \$11.70 plus taxe. Adopté.

79-053

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que demande soit faite au conseil de comté de "Champlain" de faire confectionner la matrice graphique pour la Municipalité de Saint-Louis-de-France. Adopté.

Je, soussigné, Jean-Pierre Sirois conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" autorisant un ou des officiers municipaux à exercer les pouvoirs mentionnés aux articles 1 et 2 S.R. 1941, c. 228, a. 2A 12-13 Eliz. 11, c. 52.A.1 (SRQ 1964, ch. 189) savoir: pouvoir de requérir les services de la brigade des incendies d'une autre municipalité en cas de nécessité.

Je, soussigné, Léopold Trudel conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" d'emprunt au montant de



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

*Les notes dans  
le but de compléter  
l'aménagement des  
terrains au centre  
des loisirs de  
St Louis de F.  
sont relatives à  
79-054*

\$30,000.00 pour l'aménagement d'un deuxième terrain de balle, (dans le but de compléter l'aménagement des terrains au centre des loisirs de Saint-Louis-de-France.)

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que Mme Rita Pagé soit nommée déléguée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France auprès de l'Assemblée générale annuelle de la Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie. Adopté.

79-055

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le surintendant M. Réjean Marchand soit autorisé d'effectuer, en temps opportun les modifications nécessaires au système de chauffage au 2100 boul. St-Louis, au centre municipal selon les plans établis. Adopté.

79-056

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse, que relativement à l'offre faite par Monsieur Maurice Paquin de vendre à la municipalité la rue portant le nom de boulevard Larkin, le conseil suive la recommandation de la C.M.U. à l'effet de ne pas accepter l'offre. Adopté.

79-057

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la municipalité adhère à l'Association Québécoise des techniques de l'eau avec le paiement de la cotisation de \$100.00.

Que le représentant officiel de la municipalité soit M. Réjean Marchand, surintendant. Adopté.

79-058

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que Messieurs Les Conseillers Jean-Pierre Sirois, Léopold Trudel et Noël Hinse soient délégués pour assister au souper causerie du CRD 04, mardi le 13 février 1979 à 18 heures 30 au Sapin Bleu.

Que le coût de participation à ce souper soit remboursé à chacun par la municipalité. Adopté.

79-059

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que Messieurs Jean-Claude Bélisle et Gilles Toupin soient autorisés à assister à la tournée d'information donnée par le Ministre à l'aménagement M. Jacques Léonard sur le projet de loi 125, le 13 février 1979 au Castel des Prés. Adopté.

Il est fait mention aux présentes minutes que 6 permis de construction ont été émis au cours du mois de janvier 1979 pour une valeur de \$136,700.

79-060

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le conseil accepte l'offre faite par la Cie d'Assurance "La St-Maurice" dans leur lettre datée du 29 décembre 1978 relativement au dossier K78-301-818 Perte du 31 octobre 1978, savoir: bris de prélat au secrétariat.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

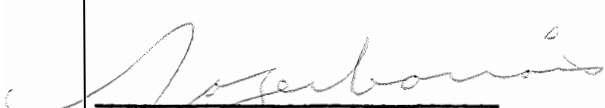
79-061

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel,  
APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que les bulletins de  
vote des élections tenues le 5 novembre 1978 soient détruits par le  
feu par le président d'élection en présence de deux témoins.


79-062

M. Le Conseiller Noël Hinse PROPOSE que la présente  
assemblée soit ajournée au lundi, 19 février 1979 à 7 heures 30 P.M.

ADOpte à la session du 5 mars 1979

  
\_\_\_\_\_

M. Roger Bornais, Maire

  
\_\_\_\_\_

M. Gilles Toupin, secrétaire-trésorier





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 108 A

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement numéro 108 A, amendant le règlement numéro 108 chapitre V article 5.1.1. concernant le zonage, la construction et le lotissement.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal 2100 boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 6 février 1979 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Roger Bornais, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 108 A ainsi que l'article 392 A du Code Municipal.

Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 249 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement adopté par les électeurs.

Par Roger Bornais, Président d'assemblée

Par Gilles Toupin, secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session ajournée de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 19 février 1979 à 7 heures 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs Les Conseillers:

Lucien Bédard  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### Ordre du jour

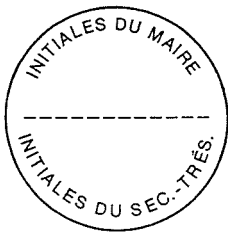
1. Prière
2. Quorum
3. Résolution autorisant le maire et le secrétaire-trésorier à signer l'option d'achat accordée à la Corporation Municipale de St-Louis-de-France par les Entreprises Latras Inc. les immeubles ainsi que le réseau d'aqueduc tel que stipulé dans le projet de contrat soumis au conseil le 12 février 1979 et préparé par Me Danielle Lesieur, notaire.
4. Résolution autorisant le maire et le secrétaire-trésorier à signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc. selon le projet de convention soumis au conseil le 12 février 1979 pour la somme de \$2,000.
5. Résolution achat un percolateur, un chauffe-eau Cascade 40 pour le secrétariat et le raccordement au réseau municipal pour le service d'eau au secrétariat, frigidaire.  
  
Avis de motion  
Renouveler avis de motion 79-03 Règlement no 114  
Adoption du règlement no 159, 2e terrain de balle  
Fixer assemblée des électeurs
6. Résolution expropriation
7. Varia  
A) Engagement de professionnels pour zonage
8. Intervention du public

79-063

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Adopté.

79-064

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que M. le Maire Roger Bornais et le secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer l'option d'achat accordée à la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France par les Entreprises Latras Inc. les immeubles ainsi que le réseau d'aqueduc tel que décrits dans le projet de contrat soumis au conseil le 12 février 1979 et préparé par Me Danielle Lesieur, notaire. Adopté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-065

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que M. le Maire Roger Bornais et le secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc. selon le projet de convention soumis au conseil le 12 février 1979 pour la somme de \$2,000. pour un contrat d'une durée d'une année à partir de la date de la signature du contrat, en douze versements égaux et consécutifs. Adopté.

79-066

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin soit autorisé à procéder à l'achat d'un percolateur, un frigidaire, un chauffe-eau Cascade 40 le tout pour usage au secrétariat municipal. Adopté.

79-067

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que Monsieur Réjean Marchand, surintendant soit autorisé à procéder dès que possible au raccordement du secrétariat au réseau d'aqueduc municipal pour approvisionnement en eau potable. Adopté.

Je, soussigné, Léopold Trudel conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" concernant la rémunération du maire et des conseillers et du remboursement des dépenses relatives à l'exercice de leurs fonctions.

79-068

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que M. Réjean Marchand, surintendant soit autorisé à procéder au raccordement du centre municipal 2100 boul. St-Louis, au réseau d'égout municipal, dès que possible. Adopté.

79-069

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le règlement portant le no 159 relativement à l'aménagement d'un deuxième terrain de balle au centre des loisirs de Saint-Louis-de-France et décrétant un emprunt au montant de \$30,000. soit et est adopté. Adopté.

79-070

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que l'assemblée des électeurs habiles à se prononcer sur l'adoption du règlement 159 soit tenue à la salle du Conseil le mardi 6 mars à 7 heures du soir. Adopté.

79-071

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer l'offre du Ministère des Transports relativement à l'expropriation pour fins de voirie du lot 74-16, 105 pi. ca. pour la somme de \$100.00, dossier no 184-72-00367-2. Adopté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-072

ATTENDU QUE la loi sur le zonage agricole prévoit que les municipalités concernées doivent s'entendre avec la commission de la protection du territoire agricole sur leur plan de zonage respectif.

ATTENDU QUE la corporation municipale de St-Louis-de-France est désireuse d'assurer un développement rationnel de son territoire.

IL est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel,  
APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard,

1. Que la corporation municipale de St-Louis-de-France retienne les services de la firme Chastenay, Gagné et Associés pour préparer le dossier relatif au zonage agricole ainsi que les documents connexes.

2. Que la corporation municipale de St-Louis-de-France s'engage, si elle procède à la réfection du plan et du règlement de zonage et à la réalisation du plan directeur pour 1979 à retenir les services de la firme Chastenay, Gagné et Associés.

CONFORMEMENT au contrat à intervenir entre les parties pour une somme n'excédant pas \$18,000 dollars, ce montant incluant les services mentionnés au premier paragraphe.

3. D'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer l'entente, après présentation au conseil, pour et au nom de la Corporation municipale de St-Louis-de-France.

4. D'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer, après présentation au conseil, pour et au nom de la municipalité de St-Louis-de-France, le contrat à intervenir pour les fins mentionnés au deuxième paragraphe. Adopté.

79-073

M. Le Conseiller Lucien Bédard PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTE à la session du 5 mars 1979

  
ROGER BORNAIS, MAIRE

  
GILLES TOUPIN, SECRETAIRE-TRESORIER



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 5 mars 1979 à 7 heures 30 P. M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Noël Hinse  
Louis-Aimé Bolduc

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Affaires découlant des procès-verbaux
5. Information sur les affaires commencées
6. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 05-02-79, 19-02-79 et assemblée des électeurs, règlement 108-A, tenue le 06-02-79
7. Adoption des comptes à payer, liste No 79-003, folio 154
8. Adoption du règlement No 160
9. Résolution fixant la date de l'assemblée des électeurs pour le règlement No 160.
10. Surtemps concierge (Soirée 05-02-79: \$6.00)
11. Subvention au journal (\$50.00 par mois)
12. Allocation à C. M. U. (\$500.00)
13. Abonnement, revue "Eau du Québec": \$14.00
14. Achat cases et cabinet
15. Nomination inspecteur municipal et inspecteur agraire  
Nomination inspecteur mauvaises herbes
16. Acceptation correction nos de lots
17. Demande Aurèle Ouellet
18. Correspondance
19. Rapport service incendie  
Rapport des permis de construction
20. Avis de motion



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

21. Varia A) Sablière Valmont  
B) Résolution demande de drainage de terre  
C) Avis technique du vérificateur  
D) Convention des employés

22. Intervention du public

23. Levée de l'assemblée ou ajournement.

79-074

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que l'ordre du jour soit adopté comprenant les items suivants à "Varia"

- A) Résolution de demande de drainage de terre  
B) Avis technique du vérificateur  
D) Convention des employés.

79-075

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les procès-verbaux des assemblées du 05-02-79, 19-02-79 et 06-02-79 soient adoptés tels qu'amendés savoir: Rés. 79-053, page 481, les mots suivants sont retranchés: "Dans le but de compléter l'aménagement des terrains au Centre des Loisirs de St-Louis-de France. Rés. 79-056, insérer une virgule après le nom Hinse, insérer un point et virgule après le nom Larkin

*concordance avec 79-053*

79-076

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la liste des comptes à payer No 79-003, folio 154 soit acceptée. Abstraction faite de la taxe fédérale sur le compte Lynn, Mac Leod Engenering Supplies Ltd: \$328.57.

79-077

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le règlement portant le numéro 160 pourvoyant à l'établissement de la rémunération du maire et des conseillers et le remboursement des dépenses relatives à l'exercice de leurs fonctions soit et est adopté.

79-078

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que l'assemblée des électeurs habiles à se prononcer sur l'adoption du règlement No 160, relativement à l'établissement de la rémunération du maire et des conseillers et le remboursement des dépenses relatives à l'exercice de leurs fonctions soit tenue à la salle du conseil, le 20 mars 1979 entre sept heures et neuf heures P. M..

79-079

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, SECONDE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le montant de \$6.00 soit payé à Mme Monique Dupont, pour surtemps à la conciergerie le 05-02-79.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-080

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le conseil verse au journal "La Rochelle" une allocation au montant de \$50.00 payable mensuellement.

79-081

CONSIDERANT la demande de la C. M. U., reçue le 19 février 1979.

CONSIDERANT QUE les revenus habituels de la C. M. U. provenant des études de dossiers des lots a considérablement diminué depuis le dépôt de la loi 90 sur le zonage agricole.

CONSIDERANT le bien fondé de cette demande.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le conseil verse \$500. à la C. M. U. comme mise de fonds afin de lui permettre de continuer ses opérations à même le poste budgétaire 261-400.

79-082

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la municipalité souscrive un abonnement au montant de \$14.00 à la revue "Eau du Québec", publiée par l'Association Québécoise des techniques de l'eau.

79-083

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que l'on procède à l'achat d'un cabinet à papeterie Bonnex 35-01-500, 42"H 36"L 20"P pour le prix de \$123.20, d'un classeur latéral 2 tiroirs avec serrure, Bonnex, incluant 8 diviseurs pour le prix de \$219.20. Les prix incluent la taxe fédérale de vente, la taxe provinciale en surplus. F. A. B. St-Louis-de France. Le tout tel que stipulé dans la cotation de Papeterie Mauricienne Inc., en date du 23 février 1979.

79-084

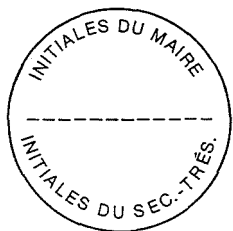
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que M. Réjean Marchand soit renommé inspecteur municipal, conformément aux dispositions du CM.

79-085

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que M. Ulysse Pépin soit nommé inspecteur agraire et inspecteur chargé de l'application de la "Loi des abus préjudiciables à l'agriculture, Section IV-Des Mauvaises herbes.

79-086

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la correction apportée au plan No 4061, préparé par M. Paul Michaud, arp-géom., montrant le lot 588 soit acceptée telle que présentée.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-087

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que la municipalité de St-Louis-de France s'inscrive au programme d'aide à l'aménagement de voies cyclables pour 1979.

Que cette résolution soit acheminée au Chef de district du Ministère des Transports.

79-088

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le Conseiller Louis-Aimé Bolduc soit délégué à l'invitation du CRD-04, le 7 mars au Castel des Prés, à la session de consultation relative au projet de la loi 125.

Il est fait mention aux présentes minutes que les sapeurs pompiers ont effectué 40 sorties, dont 28 à l'intérieur de la municipalité et 12 à l'extérieur. Les sorties extérieures ont rapporté \$3,980. Les salaires versés pour leur part, se chiffrent à \$1,552. pour l'année 1978.

Il est fait mention aux présentes minutes que deux permis de construction ont été émis au cours du mois de février 79, représentant une valeur de \$40,000.

Je, Jean-Pierre Sirois, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une séance subséquente, un règlement intitulé: "Règlement amendant le règlement no 125 concernant les services d'aqueduc et d'égouts.

Je, Jean-Pierre Sirois, Conseiller de la Corporation Municipale de St-Louis-de France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une séance subséquente, un règlement intitulé: "Règlement autorisant un ou des officiers municipaux à exercer les pouvoirs mentionnés (SRQ, 1964, Ch 189) savoir: pouvoir de requérir les services de la brigade des incendies d'une autre municipalité en cas de nécessité.

Je, Louis-Aimé Bolduc, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St Louis-de France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une séance subséquente, un règlement intitulé: "Règlement amendant le règlement 108, aux fins de changer la zone RX5 en zone RA, pour les lots 485 et 486.





Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

Je, Louis-Aimé Bolduc, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une séance subséquente, un règlement intitulé: Règlement amendant le règlement 108, aux fins de changer la zone REC-7 en zone RA, pour les lots 506 et 507.

79-089

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, que soit acheminée à M. Jean-Pierre Masse, représentant de "sablière Valmont", l'intention de la municipalité de participer comme client à ce site possible advenant le cas où un permis serait émis par l'Environnement et que les coûts seraient concurrentiels en tant que site d'enfouissement sanitaire dans les limites permises par le loi de l'environnement.

79-090

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire d'appuyer la demande de Monsieur Rodolphe Sévigny, 1611, boul. Ste-Marguerite Est, relative à une demande de drainage du cours d'eau "Petit Cric" effectuée le 8 juillet 78 auprès du Ministère de L'Agriculture, Service de l'Hydrolique Agricole et de faire suivre ladite demande et la résolution du conseil à cet effet, aux autorités concernées.

79-091

CONSIDERANT QUE la Firme Samson, Bélair et Associés a suivi l'évolution de l'administration de notre municipalité depuis plusieurs années.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc qu'il soit demandé à cette Firme de produire un rapport détaillé suivi de recommandations au conseil, sur la gestion financière et administrative, par le personnel en place, des affaires de la municipalité.

Que demande soit faite pour obtenir copie des recommandations déjà formulées sur les mesures correctives à envisager pour palier à certaines carences administratives.


79-092

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente tel qu'amendé avec les employés de la municipalité.

79-093

Monsieur Léopold Trudel, Conseiller, propose la levée de la présente assemblée.

ADOpte le 22 août 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 159

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 159, décrétant un emprunt de \$30,000.00 pour l'aménagement d'un deuxième terrain de balle dans le but de compléter l'aménagement des terrains au Centre des Loisirs de St-Louis-de-France.)

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 6 mars 1979 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Roger Bornais, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 159 ainsi que l'article 758 du Code Municipal.

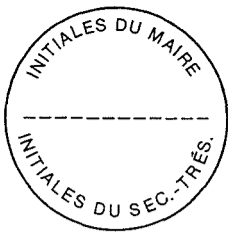
Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 249 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement approuvé par les électeurs.

  
Roger Bornais, Président d'assemblée

  
Gilles Toupin, Secrétaire d'assemblée

*Les mots :  
dans le but de  
compléter l'  
aménagement  
des terrains au  
Centre des Loisirs  
de St-Louis-de-France  
sont retranchés*



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain.

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 12 mars 1979 à 7 heures 30 P. M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:  
Lucien Bédard  
Mme Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Noël Hinse  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par la loi.

### O R D R E D U J O U R

- 1) Résolution accompagnant les demandes de "dézonage".
- 2) Résolution créant le "surplus réservé" de l'exercice financier 1978.
- 3) Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 6 mars 1979 pour l'adoption du règlement 159 (2e terrain de balle).
- 4) Choix et achat de dactylo
- 5) Téléphone Réjean Marchand (Paiement discontinué par la municipalité)
- 6) Mandat au conseiller Léopold Trudel
- 7) Résolution du comité inter-municipal.

79-094

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que l'item 2 (Surplus réservé) soit retiré de l'ordre du jour.

79-095

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que l'item 6 (mandat au conseiller L. Trudel) soit reporté à une séance informelle.

POUR: Lucien Bédard, Ginette M. Lemire et Noël Hinse.

CONTRE: Léopold Trudel et Jean-Pierre Sirois.

79-096

ATTENDU QU'un projet domiciliaire sur les lots 485 et 486 du cadastre de la paroisse de St-Maurice, municipalité de Saint-Louis-de-France est en développement depuis quelques années.

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de St-Louis-de-France est désireuse que ce projet continue à se développer.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel et RESOLU que demande soit faite auprès de la commission de protection du territoire agricole d'exclure les lots 485 et 486 du plan provisoire du zonage agricole afin de pouvoir poursuivre le développement domiciliaire.

79-0097

ATTENDU QU'un projet domiciliaire sur les lots 276, 277, 278 et 279 du cadastre de la paroisse de St-Maurice, Municipalité de St-Louis-de-France est en développement depuis quelques années.

ATTENDU QUE la Corporation Municipale est désireuse que ce projet continue à se développer.

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Ginette M. Lemire, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois et RESOLU que demande soit faite auprès de la commission de protection du territoire agricole d'exclure les lots 276, 277, 278 et 279 du plan provisoire du zonage agricole afin de pouvoir poursuivre le développement domiciliaire.

79-098

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 6 mars 1979 pour l'adoption du règlement 159 relativement à l'emprunt d'un montant de \$30,000.00 pour l'aménagement d'un deuxième terrain de balle soit et est adopté tel que présenté.

79-099

ATTENDU QU'un projet domiciliaire sur les lots 506 et 507 du cadastre de la paroisse de St-Maurice, municipalité de St-Louis-de-France est en développement depuis quelques années.

ATTENDU QUE la Corporation Municipale est désireuse que ce projet continue à se développer.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que demande soit faite auprès de la commission de protection du territoire agricole d'exclure les lots 506 et 507 du plan provisoire du zonage agricole afin de pouvoir poursuivre le développement domiciliaire.

79-100

ATTENDU QU'un projet domiciliaire sur les lots 492 et 493 du cadastre de la paroisse de St-Maurice, municipalité de St-Louis-de-France est en développement depuis quelques années.

ATTENDU QUE la Corporation municipale est désireuse que ce projet continue à se développer.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois et RESOLU que demande soit faite auprès de la commission de protection du territoire agricole d'exclure les lots 492 et 493 du plan provisoire du zonage agricole afin de pouvoir poursuivre le développement domiciliaire.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-101

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter une machine à écrire de marque I B M électronique 60 selon la cotation datée du 1er mars 1979 signée par Louis Lavoie, représentant, division matériel de bureau.

79-102

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que la municipalité discontinue de payer le téléphone supplémentaire à Réjean Marchand au numéro 374-7260 compte tenu du nouveau service pour appel d'incendie.

79-103

CONSIDÉRANT la résolution du comité inter-municipal par laquelle le Comité inter-municipal réuni en assemblée plénière prie les autorités municipales de St-Louis-de-France de reconsidérer leur décision de se retirer dudit comité, tel qu'exprimé par la résolution de ce conseil et dont nous avons pris connaissance.


CONSIDÉRANT QUE le conseil désire prendre des décisions en toute connaissance des faits:


Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que demande soit faite au secrétaire du comité inter-municipal pour que ce dernier nous fasse parvenir les copies des procès-verbaux des assemblées du mois de décembre et du mois de février derniers ainsi que les copies de toutes les résolutions, documents et correspondance depuis le mois de décembre 1978.

79-104

M. Le Conseiller Lucien Bédard propose la levée de la présente assemblée.

ADOPTE à la session du 22 avril 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, sec-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain


Je, soussigné, Réjean Marchand, ayant été nommé inspecteur municipal, pour la municipalité de Saint-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

  
Réjean Marchand

Je, soussigné, Ulysse Pépin, ayant été nommé inspecteur agraire et inspecteur chargé de l'application de la "Loi des abus préjudiciables à l'agriculture, Section IV-Des Mauvaises Herbes, pour la municipalité de Saint-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de ces charges au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

  
Ulysse Pépin

ASSERMENTES devant moi à Saint-Louis-de-France, ce <sup>quatorzième</sup> jour du mois de <sup>mai</sup> mil neuf cent soixante-dix-neuf.

  
Gilles Toupin  
secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 160


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 160, pourvoyant à l'établissement de la rémunération du maire et des conseillers et le remboursement des dépenses relatives à l'exercice de leurs fonctions.


Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, le 20 mars 1979 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Roger Bornais, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 160 ainsi que les articles 77, 243, 244A et 758 du Code Municipal.

*Pour demander un référendum sur le règlement*  
\* (Pour contester ce règlement, il faudra un minimum de 249 électeurs qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente, conformément à la loi, 313 électeurs propriétaires d'immeubles imposables s'étant opposés à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement contesté par les électeurs.

  
Roger Bornais, Président d'assemblée

  
Gilles Toupin, secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 2 avril 1979 à 7h. 30 P. M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Lucien Bédard  
Ginette M. Lemire  
Léopold Trudel  
Louis-Aimé Bolduc  
Noël Hinse  
Jean-Pierre Sirois

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### O R D R E   D U   J O U R

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des session du mois de mars
5. Affaires découlant des procès-verbaux
6. Information sur les affaires commencées: Correspondance
7. Adoption des comptes à payer liste No 79-004
8. Cours ENAP, Secrétaire-trésorier
9. Adoption des plans de cadastre (corrigés)
10. Résolution pour règlement 159 et certificat à la commission de protection du territoire agricole.
11. Adoption du règl. 108-B
12. Adoption du règl. 108-C
13. Date de l'assemblée des électeurs pour adoption du règl. No 108-B et No 108-C (mercredi 18-04-79)
14. Adoption procès-verbal, assemblée des électeurs, règl. 160 -décision sur référendum
15. Avis de motion
  - a) Modification zonage -lots 475-27 475-23
  - b) " " " Ptes lot 477
  - c) " " " Ptes lots 501
  - d) Municipalisation du "Chemin Masse"
  - e)
  - f)
16. Achat tour pour équipement radio-camions  
Achat 300 licences pour chiens - Publicité Trans-Kébec
17. Autoriser Maire et secrétaire-trésorier à signer l'avenant avec les Coopérants.
18. Soumission 10,000 gallons fuel





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

19. Mandat à Pluritec, station de pompage, lettre du 15-03-79
20. Délégation de Réjean Marchand à l'ACTE
21. Résolution d'appui aux chefs pompiers
22. Résolution créant surplus réservé
23. Adoption des états financiers au 31-12-79
24. Interventions du public
25. Varia-A) Demande Haut-Commissariat Loisirs et Sports.  
B) Mandat au Conseiller Trudel

79-105

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, ajoutant à varia: B) Mandat au Conseiller Trudel.

79-106

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, APPUYE par M. Le conseiller Noël Hinse que les procès-verbaux de la session régulière du 5 mars 1979 et session spéciale du 12 mars 1979 soient adoptés tel qu'amendé à la page 492 en retranchant les mots: dans le but de compléter l'aménagement des terrains au Centre des Loisirs de Saint-Louis-de-France.

Il est fait mention aux présentes minutes que 17 permis de construction ont été émis au cours du mois de mars 1979 représentant une valeur de \$400,800.

79-107

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la liste des comptes à payer No 79-004, folio 154 soit acceptée telle que présentée.

79-108

Il est PROPOSE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit autorisé à suivre le cours de perfectionnement des secrétaires-trésoriers dispensés par l'Ecole Nationale d'Administration publique du 3 au 6 avril 1979.

Que les frais de scolarité, de déplacement et de repas soient défrayés par la municipalité.

79-109

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le plan D-2998, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M. Maurice Lapierre en date du 13 mai 1978 et montrant le lot 283-7 soit accepté tel que présenté.

79-110

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Ginette M. Lemire, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan 78-ML-124, préparé par M. Régis Lévesque, arp-géom., pour M. Alain Gosselin en date du 12 octobre 1978 soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-111

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le plan No 40666, préparé par M. Paul Michaud, arp-géom., pour M. Michel Babineau en date du 23 novembre 1978 et montrant le lot 475-35 soit accepté tel que présenté.

79-112

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le plan No D-3860, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour M. Serge Bouchard en date du 23 février 1979 et montrant les lots 272-81, -82, -83 soit accepté tel que présenté.

79-113

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le maire, Monsieur Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, une déclaration à l'effet que le projet du règlement 159 concernant l'aménagement d'un deuxième terrain de balle au Centre des Loisirs de St-Louis-de-France et décrétant un emprunt au montant de \$30,000. ne requiert par l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec en vertu de l'article 104 de la loi 90.

79-114

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le règlement 159, relativement à l'aménagement d'un deuxième terrain de balle au Centre des Loisirs de St-Louis-de-France et décrétant un emprunt au montant de \$30,000. soit modifié de la façon suivante:

1) En ajoutant à l'article I après le mot "fins" les mots suivants: selon l'estimation des travaux préparé par M. Laurier St-Onge, en date du 2 avril 1979 et annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

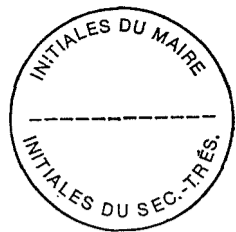
2) L'article VIII est modifié en retranchant les mots: "Advenant le cas où les revenus mentionnés à l'article VII ne seraient pas suffisants."

79-115

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le règlement portant le No 108-B, amendant le règlement No 108 relativement au zonage, construction et lotissement à l'effet qu'une partie de la zone Rx-5 soit annulée et remplacée par la zone Ra-3 tel que décrit dans le plan "amendement au zonage "A", préparé le 28 mars 1979 par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, sous la cote "A" et faisant partie intégrante du règlement soit et est adopté.

79-116

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le règlement portant le No 108-C, amendant le règlement No 108 relativement au zonage, construction et lotissement à l'effet qu'une partie de la zone Rec-7 soit annulée et remplacée par la zone Ra-4 tel que décrit dans le plan "Amendement au zonage "B", préparé le 28 mars 1979 par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, sous la cote "A" et faisant partie intégrante du règlement soit et est adopté.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

79-117

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que l'assemblée des électeurs concernés par l'adoption du règlement portant le numéro 108-B et habiles à demander un scrutin soit tenue le 18 avril 1979 à la salle du conseil municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

79-118

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par Mme le Conseiller Ginette M. Lemire que l'assemblée des électeurs concernés par l'adoption du règlement portant le numéro 108-C et habiles à demander un scrutin soit tenue le 18 avril 1979 à la salle du conseil municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

79-119

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés par l'adoption du règlement 160 et habiles à demander la tenue d'un scrutin, règlement pourvoyant à l'établissement de la rémunération du maire et des conseillers et le remboursement des dépenses relatives à l'exercice de leurs fonctions soit et est adopté.

AMENDEMENT: il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que au paragraphe 4 du procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour le règlement 160 les mots "pour contester" soient retranchés et remplacés par les suivants: "Pour demander un référendum."

En faveur de l'amendement: Lucien Bédard, Ginette M. Lemire, Louis-Aimé Bolduc, Jean-Pierre Sirois et Noël Hinse. M. Le Conseiller Léopold Trudel enregistre sa dissidence.

Proposition principale amendée.

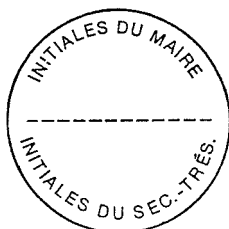
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la proposition principale soit adoptée telle qu'amendée.

En faveur: Lucien Bédard, Ginette M. Lemire, Louis-Aimé Bolduc, Noël Hinse et Jean-Pierre Sirois. M. Le Conseiller Léopold Trudel enregistre sa dissidence. ADOPTE.

79-120

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par Mme Le Conseiller Ginette M. Lemire que le règlement portant le numéro 160 pourvoyant à l'établissement de la rémunération du maire et des conseillers et le remboursement des dépenses relatives à l'exercice de leurs fonctions soit retiré et que le conseil ne donne pas suite à la demande de la tenue d'un référendum.

Je, soussigné, Louis-Aimé Bolduc, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettra à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement amendant le règlement 108 aux fins de changer la zone 1.7 en zone Ra à partir de la zone Rb-2 jusqu'à la limite sud-est des lots 475-27 et 475-23 sur une bande de terrain de 125 pieds de profondeur de part



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

et d'autre de l'emprise de la rue Launier.

Je, Louis-Aimé Bolduc, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement amendant le règlement 108 aux fins de changer une partie de la zone Rb-6 en C sur une section du lot 477 partie.

Je, Louis-Aimé Bolduc, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement amendant le règlement 108 de façon à modifier le zonage de Rb-7 en C sur une partie du lot 501,

Je, Jean-Pierre Sirois, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement à l'effet de municipaliser le "Chemin Masse."

79-121

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que M. Réjean Marchand, surintendant, soit autorisé à procéder à l'achat et à l'installation d'une tour avec base en ciment, antenne et équipement pour le service des communications dans la flotte de camions conformément à l'estimé fourni savoir: 1 tour de marque "delhi" 68' \$307.00 (fournisseur Matteau), 100 pi. fils trans. R 68 à .30 le pi. \$30. 1 antenne (Reynolds Radio) \$220., 2 mètres de ciment \$130.25 tous ces items taxes en sus. e.

79-122

Il est PROPOSE par Mme le Conseiller Ginette M. Lemire, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter 300 médailles pour licence de chiens de "Publicité Trans-Kébec, fournisseur.

79-123

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer l'avenant de la police d'assurance collective des Coopérants pour porter le bénéfice d'assurance salaire à court terme de \$150. à \$200. par semaine.

Tous les autres bénéfices de la police No G-9060 demeurent y compris \$25.00 de déductible et paiement à 100% pour médicaments (co-assurance frais combinés).

79-124

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Lucien Bédard que le secrétaire-trésorier soit autorisé à demander des soumissions pour la fourniture de 10,000 gallons d'huile diesel.



No. de résolution  
ou annotation

79-125

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que la firme "Pluritec Consultants" soit et est mandatée pour

1) Préparer des plans et devis pour l'addition d'une pompe de distribution.

2) Contrôle électrique

3) Surveillance des travaux.

Le tout tel que soumis dans leur lettre du 15 mars 1979.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un contrat de louage de services professionnels avec la firme Pluritec.

De l'assentiment unanime des membres du conseil, la proposition est retirée.

79-126

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la firme Pluritec Consultants soumette un contrat au conseil municipal relativement à son offre de services dans sa lettre du 15 mars 1979.

79-127

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a décidé d'instituer une école à Mirabel pour l'entraînement et le perfectionnement des effectifs de pompiers sous sa juridiction, à la grandeur de la province, à l'exception des villes de Montréal et Québec;

ATTENDU QUE dans ce but, la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a déjà fait l'acquisition d'un immeuble désaffecté avec terrain d'une superficie d'environ 130,000 p. c., sur lequel terrain la construction d'une tour d'entraînement est projetée;

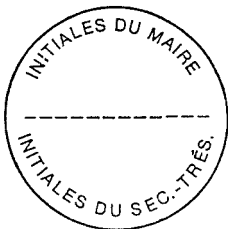
ATTENDU QU'il n'existe pas d'école pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers dans la province, à l'exception de la ville de Montréal;

ATTENDU QU'à l'exemple des villes de Montréal et Québec, la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers croit au bien-fondé de l'établissement d'une telle école pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers des municipalités de la province;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a créé, au sein de ses membres, un organisme pour la gestion et la direction de l'école de Mirabel;

ATTENDU QUE La Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a créé, par l'obtention d'une charte, L'Association Québécoise des Pompiers Volontaires (temps partiel);

ATTENDU QUE le but de l'Association Québécoise des Pompiers Volontaires est de regrouper tous les pompiers de la Province de Québec pour une meilleure planification et entraînement face à la prévention et extinction;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

ATTENDU QUE la Direction Générale de la Prévention des Incendies de la Province de Québec est favorable à l'implantation d'une telle école et a manifesté son appui;

ATTENDU QU'il y a lieu de sensibiliser les municipalités de la province à la nécessité de l'établissement d'une école à l'usage des services de pompiers pour l'entraînement et le perfectionnement de leurs membres.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois et UNANIMEMENT RESOLU QUE: "Le Conseil de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France appuie moralement La Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers dans ses démarches dans le but de concrétiser l'implantation d'une école à Mirabel, pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers à la grandeur de la province." ADOPTE.

79-128

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Lucien Bédard, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le conseil crée un surplus réservé au montant de \$76,234.00 à même le surplus de l'exercice financier 1978 à être utilisé à des fins spécifiques que le conseil déterminera.

79-129

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que les états financiers au 31 décembre 1978 préparés par la Firme Samson Bélair et Associés et présentés au conseil le 30 mars 1979 soient et sont adoptés tels que présentés.

79-130

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que considérant la demande de subvention présentée par le comité des loisirs de St-Louis-de-France au Haut Commissariat aux Loisirs et aux Sports.

Le Conseil de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France demande une subvention au Haut Commissariat aux Loisirs et aux Sports.

79-131

CONSIDERANT la répartition des tâches qui attribue au Conseiller Léopold Trudel la supervision de la gestion des affaires de la Municipalité.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel et APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois Que le Conseiller, Léopold Trudel soit et est autorisé, par le conseil, d'effectuer les vérifications des livres ou documents ayant un lien quelconque avec la gestion financière des affaires de la Municipalité.

Que ce dernier fasse rapport au conseil.

Votent pour: Léopold Trudel, Jean-Pierre Sirois,

Votent contre: Lucien Bédard, Ginette M. Lemire, Noël Hinse et Louis-Aimé Bolduc. REJETE.



No. de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**


M. Le Conseiller Lucien Bédard quitte l'assemblée à 9 heures 30 P. M.


79-132

M. Le Conseiller Noël Hinse propose la levée de l'assemblée.

ADOpte à la session du

7 mai 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 9 avril 1979 à 7 heures P. M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:  
Léopold Trudel  
Louis-Aimé Bolduc  
Noël Hinse  
Jean-Pierre Sirois  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

### O R D R E   D U   J O U R

1. Adoption des règlements numéros 108-D, 108-E et 108-F.
2. Demande de cotation d'expertise pour un site potentiel en eau potable.
3. Avis de motion.

79-133

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le règlement portant le No 108-D, amendement le règlement 108 relativement au zonage, la construction et le lotissement à l'effet qu'une partie de la zone 1-7 soit annulée et remplacée par la zone Ra-5 tel que décrit dans le plan "Amendement au zonage "C" préparé le 30 mars 1979 par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., annexé au présent règlement, sous la cote "A" et faisant partie intégrante du règlement comme si au long récit soit et est adopté.

Que l'assemblée des électeurs concernés par l'adoption du règlement portant le No 108-D et habiles à demander un scrutin soit tenue le 27 avril 1979 à la salle du conseil municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

79-134

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le règlement portant le No 108-E, amendement le règlement 108 relativement au zonage, la construction et le lotissement à l'effet qu'une partie de la zone Rb-6 soit annulée et remplacée par la zone C-21 tel que décrit dans le plan "Amendement au zonage "D", préparé le 27 mars 1979 par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., annexé au présent règlement sous la cote "A" en faisant partie intégrante comme si au long récit soit et est adopté.

Que l'assemblée des électeurs concernés par l'adoption du règlement 108-E et habiles à demander un scrutin soit tenue le 27 avril 1979 à la salle du conseil municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France.





No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

79-135

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le règlement portant le No 108-F, amendant le règlement No 108, relativement au zonage, la construction et le lotissement à l'effet que la zone C-5 soit agrandie en soustrayant de la zone Rb-7 une partie de son territoire situé le long de la route 157 tel que décrit dans le plan "Amendement au zonage "E", préparé le 5 avril 1979 par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., annexé au présent règlement, sous la cote "A" en faisant partie intégrante comme si au long récité soit et est adopté.

Que l'assemblée des électeurs concernés par l'adoption du règlement 108-F et habiles à demander un scrutin soit tenue le 27 avril 1979 à la salle du conseil municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

De l'assentiment unanime des membres du conseil, l'avis de motion suivant est donné:

Je, Louis-Aimé Bolduc, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement amendant le règlement 108 sur une partie de la zone Rb-23 qui sera remplacée par une zone commerciale.

79-136

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que mandat soit donné à la Firme Chastenay et Gagné de déterminer le meilleur endroit pour effectuer un ou des forages dans le but d'alimenter la municipalité en eau potable sur les lots 528, 529, 530, 532, 535, 536, 538, 539 et 540.

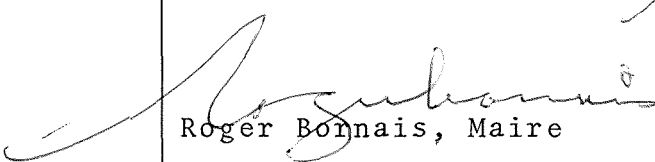
79-137


Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer une entente avec le plus bas soumissionnaire pour le ou les forages à être exécutés aux endroits suggérés par la firme Chastenay et Gagné en conformité avec la résolution numéro 79-136.

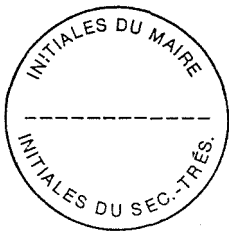
79-138

M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois propose la levée de l'assemblée.

ADOPTE à la session du 7 mai 1979

  
Roger Bonnais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trés.



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 108-B


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement No 108-B, amendant le règlement numéro 108 concernant le zonage, la construction et le lotissement, à l'effet qu'une partie de la zone Rx-5 soit annulée et remplacée par la zone Ra-3 tel que décrit dans le plan "amendement au zonage "A", préparé le 28 mars 1979 par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom..

Cette assemblée fût tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 18 avril 1979 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Roger Bornais, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 108-B ainsi que de l'article 392A du Code Municipal.

Pour demander la tenue d'un scrutin, il faudra un minimum de 19 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi, aucun électeur propriétaire habile à se prononcer ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement adopté par les électeurs.

  
Par Roger Bornais  
Président d'assemblée

  
Par Gilles Toupin  
Secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 108-C

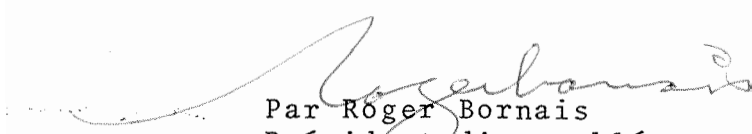
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement No 108-C amendant le règlement numéro 108, concernant le zonage, la construction et le lotissement, à l'effet qu'une partie de la zone Rec-7 soit annulée et remplacée par la zone Ra-4 tel que décrit dans le plan "Amendement au zonage "B" préparé le 28 mars 1979 par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom..


Cette assemblée fût tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 18 avril 1979 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Roger Bornais, Maire.

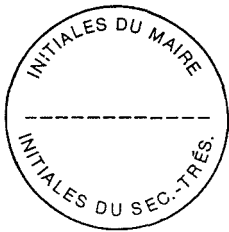
Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 108-C ainsi que de l'article 392-A du Code Municipal.

Pour demander la tenue d'un scrutin, il faudra un minimum de 21 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après 2 heures d'attente conformément à la loi aucun électeur propriétaire habile à se prononcer ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement adopté par les électeurs.

  
Par Roger Bornais  
Président d'assemblée

  
Par Gilles Toupin  
secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 108-D


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement 108-D amendant le règlement No 108 concernant le zonage, la construction et le lotissement à l'effet qu'une partie de la zone i-7 soit annulée et remplacée par la zone Ra-5 tel que décrit dans le plan "Amendement au zonage" préparé le 30 mars 1979 par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre.


Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 27 avril 1979 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Roger Bornais, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement 108-D ainsi que de l'article 392-A du Code Municipal.

Pour demander la tenue d'un scrutin, il faudra un minimum de 14 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire habile à se prononcer ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement adopté par les électeurs.

  
Par Roger Bornais  
Président d'assemblée

  
Par Gilles Toupin  
Secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 108-E

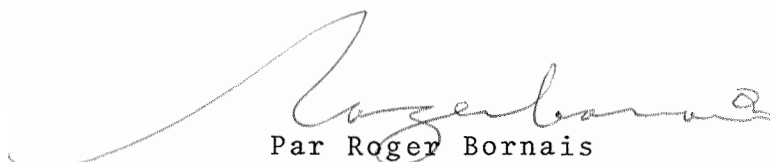
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement 108-E, amendant le règlement No 108, concernant le zonage, la construction et le lotissement à l'effet qu'une partie de la zone Rb-6 soit annulée et remplacée par la zone C-21 tel que décrit dans le plan "Amendement au zonage D", préparé le 30 mars 1979 par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 27 avril 1979 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Roger Bornais, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement 108-E ainsi que de l'article 392-A du Code Municipal.

Pour demander la tenue d'un scrutin, il faudra un minimum de 7 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire habile à se prononcer ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement adopté par les électeurs concernés.

  
Par Roger Bornais  
Président d'assemblée

  
Par Gilles Toupin  
secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 108-F


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement 108-F, amendant le règlement No 108, concernant le zonage, la construction et le lotissement à l'effet que la zone C-5 soit agrandie en soustrayant de la zone Rb-7 une partie de son territoire située le long de la route 157 tel que décrit dans le plan "Amendement au zonage E", préparé le 5 avril 1979 par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 27 avril 1979 à 7 heures du soir sous la présidence de M. Roger Bornais, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement 108-F ainsi que de l'article 392-A du Code Municipal.

Pour demander la tenue d'un scrutin, il faudra un minimum de 13 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire habile à se prononcer ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement adopté par les électeurs concernés.

  
Par Roger Bornais  
Président d'assemblée

  
Par Gilles Toupin  
secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 30 avril 1979 à 5 heures P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:  
Jean-Pierre Sirois  
Noël Hinse  
Léopold Trudel  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

Ouverture de l'assemblée à 5 heures 25 P.M.


### O R D R E   D U   J O U R


- 1- Nivelage au terrain des loisirs
- 2- Vente d'un poêle et d'un frigidaire du restaurant du Centre des Loisirs (Par annonce publique au prix minimal de \$500.)
- 3- Installation - Unité réfrigérante et confection d'un comptoir au restaurant du Centre des Loisirs par les employés municipaux.
- 4- Lumières de rues.
- 5- Autoriser la Chambre de Commerce à se servir du terrain des loisirs pour la venue du Cirque Gatini, le 7 mai 1979 et la tenue de l'exposition commerciale et industrielle les 2-3-4 et 5 août 1979.
- 6- Avis de motion (règl. améliorations des rues).

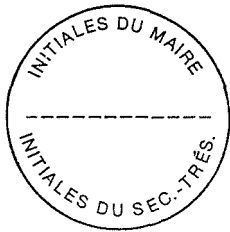
79-139

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la présente session spéciale soit ajournée à 7 heures 30 P.M., ce même jour.

ADOPTE à la session du 30 avril 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, sec-trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale ajournée de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 30 avril 1979 à 7h.30 P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Louis-Aimé Bolduc  
Jean-Pierre Sirois  
Noël Hinse  
Léopold Trudel

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

De l'assentiment unanime de tous les membres présents, les items suivants sont ajoutés à l'ordre du jour.

- 7- Pancartes de bienvenue confectionnées par la Chambre de Commerce.
- 8- Nomination d'un responsable dans le dossier de l'enfouissement sanitaire en remplacement de M. Lucien Bédard et d'un substitut.
- 9- Location de camion.

79-140

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-A. Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois qu'on procède au nivelage du terrain des loisirs pour une dépense n'excédant pas \$800.00 à même le poste budgétaire immobilisation bâtisse.

Que le surintendant assure la surveillance des travaux.

79-141

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le secrétaire-trésorier soit autorisé à offrir en vente un poêle électrique de marque "Admiral" 30", 4 ronds, couleur jaune or et un réfrigérateur de marque "Westinghouse" 12' cu sans givre, couleur jaune or, pour un prix minimal de \$500.

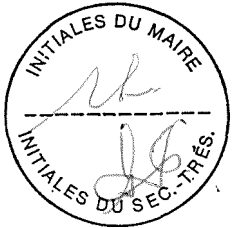
Que l'offre soit publiée dans le journal "Le Nouvelliste".

Les offres d'achat devront être accompagnées d'un chèque visé ou mandant-poste de 10% de l'offre d'achat.

Prière aux intéressés de s'adresser à Madame Louise Martin pour obtenir la facilité de voir les dits articles au numéro 376-0654 ou 378-2029.

Les offres d'achat devront être adressées au secrétaire-trésorier, au 805, boul. St-Jean Ouest, St-Louis-de-France, jusqu'au 14 mai 1979 à 5 heures P.M.





No. de résolution  
ou annotation

79-142

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que des cotations soient demandées au nombre d'au moins trois pour la fourniture (d'une unité de réfrigération) selon les spécifications suivantes:

- 1 Meuble de cuisson de 96" de long, fini en acier inoxydable, incluant planche de travail
- 4 portes réfrigérées
- compresseur incorporé
- garantie de 5 ans pour le compresseur
- garantie 1 an sur le service
- transport inclus.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à choisir la plus basse soumission et à procéder à l'achat à même le poste budgétaire immobilisation équipement.

79-143

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que les 11 lumières de rues situées sur la route 157, près du tracé de l'autoroute 40 demeurent en place.

79-144

CONSIDERANT QUE la municipalité de St-Louis-de-France a l'intention de procéder à l'installation de lumières de rues aux endroits suivants:

- 1) une lumière au coin de la rue Jean-Nil et rue Dubois
- 2) une lumière au coin de la rue Place Lorraine et rue Dubois.
- 3) Une lumière au coin de l'avenue Georges et rue Dubois.
- 4) une lumière au coin de Place Larouche et Route des Pins.
- 5) une lumière sur la rue Place Nolin.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel de demander à l'Hydro-Québec son avis technique sur l'installation et les coûts des lumières ci-haut décrites.

79-145

CONSIDERANT QUE la venue du Cirque "Gatini" dans la municipalité de St-Louis-de-France est une première.

CONSIDERANT QUE la municipalité pourrait envisager à la lumière des résultats de cette première, de renouveler cette expérience.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc qu'il est convenu que pour la présentation du 7 mai 1979 le cirque "Gatini" soit exempté de la taxe d'amusement, et que ceci ne constitue pas un précédent ni un engagement futur de la part de la municipalité.

Votent en faveur: Bolduc, Trudel et Bornais.  
Votent contre: Hinse et Sirois.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-146

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le conseil municipal de St-Louis-de-France autorise la Chambre de Commerce de St-Louis-de-France à se servir du terrain des loisirs pour la venue du cirque "Gatini", le 7 mai 1979.

Je, Jean-Pierre Sirois, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT pour l'amélioration de diverses rues, travaux de nivelage, pierrage, abat-poussière et asphaltage."

79-147

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le surintendant soit autorisé à procéder à l'installation des panneaux d'identification de la municipalité fournis par la Chambre de Commerce, aux endroits spécifiés au surintendant des travaux.

79-148

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois soit nommé responsable du dossier de l'enfouissement sanitaire et que M. Le Conseiller Léopold Trudel soit nommé substitut.

Que cette résolution rescende la résolution No 78-362 à toute fin que de droit.

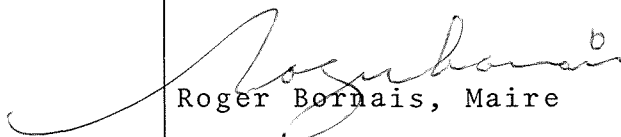
79-149

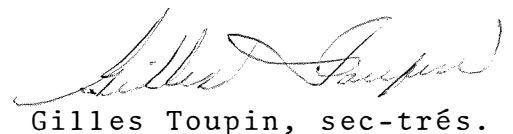
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le surintendant soit autorisé à louer un camion pour le ramassage des rebus lors de la campagne de nettoyage.

79-150

M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc propose la levée de la présente assemblée.

ADOPTE à la session du 7 mai 1979

  
Roger Bornaïs, Maire

  
Gilles Toupin, sec-trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 7 mai 1979 à 7h.30 P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

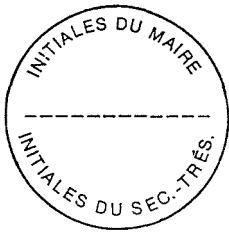
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Noël Hinse  
Louis-Aimé Bolduc

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Il est fait mention aux présentes minutes que M. Le Maire, Roger Bornais, proclame la semaine du nettoyage.

### O R D R E D U J O U R

1. Prière
2. Vérification du quorum  
Proclamation par le maire - Semaine du nettoyage
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Ouverture des soumissions
5. Lecture de la correspondance - Rapport des permis de construction
6. Adoption des procès-verbaux des sessions du mois d'avril
7. Varia
  - A) Mandat Firme Lévesque et Fils Ltée (sondages)
  - B) Mandat à Pinsonneault
  - C) Mandat à Samson Bélair
  - D) Mandat Daniel Poisson, ing.
  - E) Creusage Marais des Plaines
  - F) Engagement d'un occasionnel
  - G) Demande au député sub. améliorations chemins.
  - H) Inspection système incendie- Hotte friteuse Loisirs.
8. Adoption des procès-verbaux des assemblées des électeurs pour les règle. 108-B, 108-C, 108-D, 108-E et 108-F.
9. Adoption du règlement No 108-G (Zonage) et fixer date de l'assemblée des électeurs.
10. Adoption du règlement No 161 (améliorations des chemins)
11. Adoption des comptes à payer, folio 154, liste no 79-05
12. Adoption des plans de cadastre.
13. Rés. fixant les taux pour ouverture et fermeture de l'eau.
14. Rés. pour remettre une partie de la garantie à M. Aurel Ouellet \$4,000. sur compte spécial.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

15. Rés. mandater le maire le sec-trés. d'effectuer un emprunt au montant de \$30,000. pour les fins du règlement No 159.
16. Rés. Mandat à Pluritec n'excédant pas \$900, pour l'addition d'une pompe.
17. Nomination du pro-maire.
18. Rés. pour étude d'avant projet-réseau d'eau Place Carrière
19. Résolution-mandat à firme Chastenay Gagné et Associés pour la préparation d'un concept d'organisation de l'espace pour l'ensemble du territoire.
20. Résolution pour abolir le comité industriel et transmettre les fonds et documents à la C. M. U.
21. Intervention du public
22. Levée de l'assemblée ou ajournement.

79-151

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié comprenant varia à l'item 7 et rayer l'item 18 et que l'item 7 tel qu'inscrit devienne l'item 8 et ainsi de suite.

### OUVERTURE DE SOUMISSIONS

Soumission: Huile Diesel

Gulf Canada Limitée :	Produit: Huile Diesel
	Volume approximatif: 10,000 gallons
	Destination: 820, rue Hôtel de Ville
	St-Louis-de-France
	Prix affiché: .9720
	Escompte <u>.0830</u>
	Prix net livré
	par gallon .8890

En plus des droits prévus à son égard, à la clause 2 ci-dessous et la clause 7 des conditions générales, le vendeur a le droit d'augmenter ou de diminuer le prix et/ou les escomptes.

Dans les trente (30) jours suivants, l'acheteur doit communiquer avec le vendeur s'il considère le prix inacceptable. Si par la suite le vendeur ne modifie pas le prix à la satisfaction de l'acheteur, celui-ci peut mettre fin à la présente convention en faisant parvenir un avis écrit au vendeur.

79-152

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la soumission présentée par Gulf Canada Limitée pour la fourniture d'approximativement 10,000 gallons d'huile Diesel au prix net de .8890 soit acceptée.

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**



No. de résolution  
ou annotation

Il est fait mention aux présentes minutes que 28 permis de construction ont été émis au cours du mois d'avril 1979 représentant une valeur de \$422,050.

79-153

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que les procès-verbaux des sessions du mois d'avril 1979 soient adoptés tels qu'amendés à la page 18, résolution No 79-142 en changeant les mots "Unité de réfrigération" pour comptoir réfrigérant. Enlever les mots "de cuisson" après mot meuble après les mots 4 portes enlever le mot réfrigérées.

79-154

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Le Maire, Roger Bornais et M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc soient délégués au Congrès spécial de l'Union des Conseils de Comté et des Municipalités locales du Québec (U.C.C.Q.) Inc. à Québec, au Centre Municipal des Congrès le 19 mai 1979.

Que les frais d'inscription, de déplacements et repas soient défrayés par la municipalité.

79-155

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que demande soit faite au Ministère des Transports de procéder au nettoyage du fossé, côté nord du boulevard St-Alexis Est et Ouest.

79-156

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'un employé municipal et un véhicule soient mis à la disposition de la S. S. J. B., locale de St-Louis-de-France pour une période d'une journée de huit heures afin de recueillir les matériaux nécessaires à la préparation du bûcher pour le feu de la Saint-Jean.

79-157

CONSIDERANT Les recommandations du plan directeur d'aqueduc et d'égouts de notre municipalité.

CONSIDERANT QUE notre municipalité ne possède que deux secteurs connus présentant un potentiel acceptable pour son alimentation en eau potable.

CONSIDERANT QUE le premier secteur, soit celui de "Masse" est déjà exploité et que les risques de contamination des nappes phréatiques augmentent avec le développement de ce secteur qui n'est pas pourvu d'un système d'égout communautaire.

CONSIDERANT QUE le débit des puits de ce premier secteur a déjà dû être diminué à quelques reprises pour éviter d'atteindre le niveau critique d'alimentation des pompes.

CONSIDERANT QUE les forages déjà effectués dans le rang St-Jean ouest se sont avérés inéduquats.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

CONSIDERANT les recommandations du Ministère des Richesses Natuelles dans sa lettre du 30 mars 1979.

CONSIDERANT QUE le conseil doit prévoir et planifier ses besoins dans ce domaine et préserver les zones potentielles.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que les services de la firme R. J. Lévesque Ltée soient retenus pour un montant n'excédant pas \$5,899.00 dans le but d'effectuer un puits d'essai avec pompage de 72 heures, une analyse complète de l'eau et un rapport détaillé soumis au conseil tel que stipulé dans l'offre de service du 7 mai 1979.

Que ces travaux soient exécutés dans le secteur du piézomètre No 2 déjà installé par la firme Services Techniques en Eau Souterraine Inc., localisé sur les terrains de Monsieur Léonce Jacob.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer cette offre de service.

79-158

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois d'autoriser Maîtres Pinsonneault, Roy, Lambert et Mercier, Avocats d'entreprendre pour et au nom de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, des procédures en injonction permanente, et une injonction provisoire et interlocutoire s'il y a lieu, contre la Corporation Municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour empêcher cette dernière de procéder à l'établissement d'un lieu d'élimination des déchets solides par enfouissement sanitaire sur le territoire de la Municipalité de St-Louis-de-France et plus particulièrement sur une partie des lots 528, 529, 530, 532, 535, 536, 538, 539 et 540 du cadastre de la paroisse de St-Maurice, appartenant à Monsieur Léonce Jacob, et de faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final. ADOPTE.

79-159

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que la Firme Samson Bélair et Associés soit mandatée comme vérificateur de la municipalité pour l'année 1979.

Départ de M. Jean-Pierre Sirois, Conseiller, à 8 heures 45 P.M.

79-160

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE Par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que l'offre gratuite d'étude d'avant-projet, présentée par Vézina, Fortier et Associés, pour l'installation d'un réseau d'aqueduc à "Place Carrière" soit acceptée par le conseil.

79-161

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse qu'une demande soit faite au Ministère de l'Agriculture, service de l'Hydrologie, de continuer les travaux de creusement du Cours d'eau "Marais des Plaines". ADOPTE.

*Offre de service  
conçue le 10/5/79  
au montant  
de \$4,899.00*



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

79-162

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le surintendant, M. Réjean Marchand, soit autorisé à engager un occasionnel pour la période estivale au prix maximum de \$6.00 l'heure.

79-163

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que demande soit faite au député, Monsieur Marcel Gagnon, de nous accorder une subvention pour l'améliorations des rues de la municipalité dans le but de compléter les travaux déjà entrepris.

79-164

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les services de la maison Marc Brûlé Enrg. soient retenus pour l'inspection annuelle de protection incendie dans le système de hotte des friteuses au restaurant du Centre des Loisirs.

79-165

Il est PROPOSE Par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement 108-B, relativement au zonage, la construction et le lotissement soit adopté.

79-166

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE Par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement No 108-C, relativement au zonage, la construction et le lotissement soit adopté.

79-167

Il est PROPOSE Par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement No 108-D, relativement au zonage, la construction et le lotissement soit adopté.

79-168

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement No 108-E, relativement au zonage, la construction et le lotissement soit adopté.

79-169

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement No 108-F, relativement au zonage, la construction et le lotissement soit adopté.

79-170

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE Par M. Le conseiller Noël Hinse que le règlement portant le No 108-G, amendant le règlement No 108, concernant le zonage, la construction et le lotissement aux fins



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

que la zone C-6 soit agrandie en soustrayant de la zone Rb-23, la partie de son territoire comprise dans le quadrilatère formé par la route 157 et les rues Maire Lesieur, Rouette et Denis Roy, tel que décrit dans le plan "Amendement au zonage "F", préparé le 17 avril 1979 par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., soit et est adopté et que l'assemblée des électeurs soit fixée au 22 mai 1979 à 7 heures P.M.

79-171

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le règlement portant le No 161, concernant l'améliorations de divers chemins soit et est adopté.

79-172

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que la liste des comptes à payer, No 79-005, en date du 30-04-79, folio 154 soit acceptée pour paiement telle que présentée.

79-173

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le plan No 32351, préparé par M. Serge Hamel, arp-géom., pour Edith Masse et Claude Lamarre en date du 17 avril 1979 et montrant les lots 478-21-8 et 478-22-8 soit accepté tel que présenté.

79-174

*Essentiel par  
Riv. # 79-220  
p. 41 4/6/79*  
Il est PROPOSE Par M. Le Conseiller Noël Hinse, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le tarif à être chargé pour ouvrir et fermer l'eau sur demande soit établi comme suit: sur semaine: Fermer: \$5.00, ouvrir: \$5.00. Samedi et dimanche, pour cas d'urgences, fermer: \$7.50 et ouvrir: \$7.50.

79-175

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le secrétaire-trésorier soit autorisé à remettre un acompte au montant de \$4,000. sur la garantie fournie par M. Aurel Ouellet à même le compte spécial à cette fin.

79-176

Il est PROPOSE par M. Le conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soient autorisés à effectuer pour et au nom de la municipalité un emprunt par billet (s) au montant de \$30,000. pour les fins du règlement 159 concernant l'aménagement d'un deuxième terrain de balles au Centre des Loisirs de St-Louis-de-France conformément aux articles 2-3-4-5 et 6 dudit règlement No 159.

79-177

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les services professionnels Pluritec Consultants soient retenus relativement au projet d'ouvrage de l'addition d'une pompe à la station de pompage conformément à la lettre datée du 15 mars 1979 et ce pour un prix n'excédant pas \$900.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

79-178

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que Monsieur Louis-Aimé Bolduc soit nommé maire suppléant (pro-maire) en remplacement du conseiller Monsieur Lucien Bédard.

79-179

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Louis-de-France est prise avec un développement incohérent;

ATTENDU QU'il y a lieu et urgence de rationaliser le développement;

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc et RESOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de St-Louis-de-France considérant la résolution portant le numéro 79-072, mandate la firme Chastenay, Gagné et Associés de préparer un concept d'organisation de l'espace pour l'ensemble de son territoire.

79-180

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le comité industriel soit aboli à toute fin que de droit et que les fonds dudit comité industriel ainsi que tous les documents y relatifs soient remis à la Commission Municipale d'Urbanisme.

Que la résolution No 77-019 soit rescindée à toute fin que de droit.

79-181

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que des condoléances soient adressées à la famille Laplante à l'occasion du décès de Monsieur Hervey Laplante.

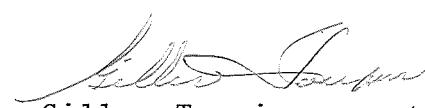
79-182

Monsieur Noël Hinse, Conseiller, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTE à la session du

4 février 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, sec-trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

### NOMINATION DES CONSEILLERS

A une assemblée des électeurs de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2100, boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, dimanche, le 20 mai 1979 de midi à 2 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Gilles Toupin, président de l'élection afin de proposer deux conseillers en remplacement de Madame Ginette M. Lemire et Monsieur Lucien Bédard, conseillers démissionnaires pour les sièges Nos 2 et 1.

Le tout suivant avis public dûment affiché aux endroits indiqués par le conseil de ladite municipalité en date du 11 avril 1979.

A midi précis, le président de l'élection, M. Gilles Toupin ayant nommé comme secrétaire d'élection, Mme Jocelyne B. Alarie, ouvre la séance et requiert les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats.

Les électeurs Mme Colette Doucet et Monsieur Benjamin Tellier proposent que Monsieur Denis Paquin soit nommé candidat au siège No 2.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs Monsieur Jean-Claude Massicotte et Monsieur Michel Hamel proposent que Monsieur Rosaire Bégin soit nommé candidat au siège No 1.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs Monsieur Mathieu Jobin et Monsieur Albert Trépanier proposent que Monsieur Jean-Pierre Caron soit nommé candidat au siège No 1.

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

A deux heures précises, le président de l'assemblée déclare la période de mise en candidature close.

Le président n'ayant reçu qu'une seule candidature au siège No 2, proclame élu par acclamation, Monsieur Denis Paquin.

Le président ordonne qu'il y aura élection à être tenue par un scrutin secret dimanche le vingt-sept mai 1979 entre huit (8) heures A.M. et six (6) heures P.M., au 2100, boul St-Louis, à St-Louis-de-France, pour l'élection d'un conseiller au siège No 1.

Les candidats en liste sont: Monsieur Bégin, Rosaire  
731, Place Suzette  
Saint-Louis-de-France  
Enseignant

Monsieur Caron, Jean-Pierre  
77, boul. St-Jean Ouest  
Saint-Louis-de-France  
Commerçant


Gilles Toupin  
Président d'élection




No. de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

ADOPTE à la session du 4<sup>e</sup> février 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, sec-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 22 mai 1979 à 6 h 30 P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Louis-Aimé Bolduc  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été délivrés selon la loi.

### O R D R E D U J O U R

- Adoption d'une résolution au sujet des lumières de rue.
- Adoption d'une résolution d'appuie à la demande du comité du 75e anniversaire, au Haut Commissariat aux Loisirs et aux Sports.
- Soumission: poêle et frigidaire
- Avis de motion (Re: approvisionnement en eau)

79-183

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel de demander à l'Hydro-Québec d'installer des luminaires de 10,000 ou 20,000 lumens selon le besoin, suite à l'entente entre le responsable de l'Hydro-Québec et le Surintendant de la municipalité concernant la localisation exacte desdits luminaires, aux endroits suivants:

- 1) 1 lumière coin de la rue Jean-Nil et Dubois.
- 2) 1 lumière au coin de la rue Place Lorraine et Dubois.
- 3) 1 lumière au coin de l'Avenue Georges et Dubois.
- 4) 1 lumière au coin de Place Larouche et Route des Pins.
- 5) 1 lumière rue Place Nolin.
- 6) 1 lumière au coin Denis Roy et Route 157.
- 7) 1 lumière carrefour Caron et Potvin.
- 8) 1 lumière sur l'Avenue Georges entre Masson et La Rochelle
- 9) 1 lumière coin Hôtel de Ville et Dubois.
- 10) 1 lumière coin rue bout de l'Ile (Place Fortin).
- 11) 6 lumières sur le boul. Ste-Marguerite Est entre le Pont Ducharme et la Carrière St-Louis.

Que la présente résolution rescinde à toute fin que de droit la résolution portant le numéro 79-144.  
ADOPTÉ.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

79-184

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le conseil de la Corporation Municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-France appuie la demande d'aide financière faite au Haut Commissariat aux Loisirs et aux Sports par le comité des fêtes du 75e anniversaire de la paroisse de Saint-Louis-de-France, comité créé par le Conseil Municipal pour l'organisation des fêtes.

79-185

CONSIDERANT l'offre d'achat pour le poêle et le frigidaire du Restaurant du Centre des Loisirs mis en vente par soumission dans le Journal Le Nouvelliste.

CONSIDERANT QUE l'offre présentée par M. Roger Raiche étant la seule reçue.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que lesdits items lui soient vendus au prix de \$550.00 ADOPTE.

*Léopold Trudel*  
Je, soussigné, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement pour obliger les propriétaires et ou occupants de terrains situés à l'intérieur des limites de la municipalité de St-Louis-de-France, à laisser faire et à souffrir tous les travaux entrepris par la municipalité pour trouver des sources d'approvisionnement d'eau et pour fournir l'eau aux habitants de la municipalité.

79-186

Monsieur Jean-Pierre Sirois, Conseiller, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTE à la session du 4 novembre 1979

*Roger Bornais*  
Roger Bornais, Maire

*Gilles Toupin*  
Gilles Toupin, sec-trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

### PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 108-G


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement No 108-G, amendant le règlement No 108, concernant le zonage, la construction et le lotissement à l'effet que la zone C-6 soit agrandie en soustrayant de la zone Rb-23, la partie de son territoire comprise dans le quadrilatère formé par la route 157 et les rues Maire Lesieur, Rouette et Denis Roy, tel que décrit dans le plan "amendement au zonage "F", préparé le 17 avril 1979 par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom..

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 22 mai 1979 à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Roger Bornais, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement No 108-G, ainsi que de l'article 392-A, du Code Municipal.

Pour demander la tenue d'un scrutin, il faudra un minimum de 16 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire habile à se prononcer ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, et n'ayant demandé la tenue d'un scrutin, le président de l'assemblée déclara le règlement adopté par les électeurs concernés.

  
Roger Bornais,  
Président d'assemblée

  
Gilles Toupin  
secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 24 mai 1979 à 7 heures 30 P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Louis-Aimé Bolduc  
Noël Hinse  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été délivrés selon la loi,

### O R D R E D U J O U R

-Adoption du règlement portant le numéro 162.

79-187

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le conseiller Jean-Pierre Sirois que le règlement portant le numéro 162, obligeant les propriétaires et ou occupants de terrains situés dans la municipalité à laisser faire et à souffrir les travaux entrepris pour fournir l'eau aux habitants de la municipalité soit adopté.

79-188

M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois propose la levée de l'assemblée.

ADOPTE à la session du 4 mai 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trés.



No. de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

Je soussigné, Jean-Pierre Caron, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jean-Pierre Caron

Je soussigné, Denis Paquin, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de St-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Denis Paquin

ASSERMENTES devant moi, à St-Louis-de-France, ce ~~quatrième~~ jour de ~~juin~~ mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Gilles Toupin  
Secrétaire-trésorier

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Liée, Farnham, Qué. - No. 5614-M





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 4 juin 1979 à 7 h 30 P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron

Denis Paquin

Léopold Trudel

Louis-Aimé Bolduc

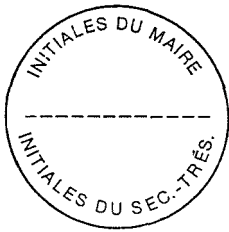
Noël Hinse

Jean-Pierre Sirois

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### O R D R E D U J O U R

1. Prière
2. Assermentation de M. Jean-Pierre Caron, élu conseiller au siège No 1 et de M. Denis Paquin, élu conseiller au siège No 2.
3. Vérification du quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des sessions du mois de mai 1979.
6. Lecture et adoption du rapport du président d'élection pour la mise en nomination et l'élection
7. Lecture de la correspondance
8. Adoption des comptes à payer, folio 154 no: 79-006
9. Résolution -coordonnateur adjoint, mesures d'urgence municipales
10. Mandat à Firme Lévesque
11. Offre de la compagnie Latras Inc.
12. Secrétaire-trésorier adjoint
13. Soumission installation 2e pompe
14. Avis de motion (Règl. 125)
15. Varia
  - a) Assemblée générale du CRD-04
  - b) Avis de motion- procédure assemblée délibérante.
  - c) Demandes de soumission pour tracteur
  - d) Hydro-Québec
  - e) Clôture aux loisirs
  - f) Rés. Marais des Plaines
  - g) Mandat au conseiller Trudel
  - h) Adoption des plans de cadastre
  - i) Resceinder rés. 79-174



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

16. Intervention du public.  
17. Levée de l'assemblée ou ajournement.

79-189

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit adopté incluant varia A à I inclusivement.

79-190

*alors pour  
le jour*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que les procès-verbaux des sessions du mois de mai 1979 soient adoptés tel qu'amendés à la page 23, résolution No 79-157, lire \$4,899.00 au lieu de \$5,899.00. Page 30, ajouter le nom de M. Le Conseiller Léopold Trudel à l'avis de motion.

79-191

*rapport de  
M. Sirois*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le rapport du président d'élection, Gilles Toupin, pour la mise en nomination et l'élection du 27 mai 1979 soit adopté tel que présenté.

79-192

*rapport de  
M. Sirois*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que demande soit faite à la firme Vézina, Fortier et Associés de faire les études d'avant projet pour les rues Emmanuel, Martine et François, et ce, à titre gratuit.

Il est fait mention aux présentes minutes que 27 permis de construction ont été émis au cours du mois de mai 1979, représentant une valeur totale de \$540,800.00

*permis constr.*

79-193

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le conseiller Noël Hinse que le conseil mandate Me Jean Pinsonneault pour entreprendre les procédures nécessaires en rapport avec le respect du règlement 108, relativement au dossier Jean-Paul Lefebvre, 611, rue Lefebvre à St-Louis-de-France, et de poursuivre les procédures jusqu'à jugement final.

79-194

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Jean-Claude Bélisle, officier municipal, soit libéré avec solde les 13-14 et 15 juin 1979 pour assister au Congrès de l'Association Québécoise d'Urbanisme qui se tiendra à Rivière du Loup. Votent en faveur: Sirois, Hinse, Bolduc, Caron, Paquin. Vote Contre: Trudel.

79-195

CONSIDERANT QUE la Municipalité de St-Louis-de-France ne possède pas l'équipement nécessaire pour entretenir les chemins qui sont sous sa juridiction durant la période de dégel;

CONSIDERANT QUE l'achat de ces équipements serait très dispendieux et ne servirait que pour quelques semaines, soit durant la période de dégel;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

CONSIDERANT QUE le service de la Voirie Provinciale possède l'équipement et la main-d'oeuvre nécessaires pour effectuer les travaux de nivelage et autres, rendus nécessaires durant ladite période de dégel.

EN CONSEQUENCE, Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin et RESOLU de demander au Ministère des Transports de modifier la loi concernant le dégel des chemins afin que l'entretien desdits chemins, durant la période de dégel, tombe sous la juridiction du Ministère des Transports.

Que copie soit expédiée au Ministre des Transports, Monsieur Lucien Lessard, aux députés des comtés de Champlain et Laviolette, Messieurs Marcel Gagnon et Jean-Pierre Jolivet, à la Corporation du Comté de Champlain et à l'Union des Conseils de Comté du Québec.

79-196

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le compte de la Firme Samson, Bélair et Associés, au montant de \$9,450.00 soit retiré de la liste des comptes à payer, folio 154 No 79-006, pour détails insuffisants.

79-197

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le compte de Pièces d'autos Carel, au montant de \$41.40 soit retiré de la liste des comptes à payer folio 154 no 79-006.

79-198

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le compte à payer de Pièces d'autos Carel Ltée au montant de \$41.40 soit accepté.

Mention est faite au présent procès-verbal que M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron s'abstient de voter, déclarant son intérêt dans les affaires de "Les Pièces d'autos Carel Ltée.

79-199

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que la liste des comptes à payer, folio 154 no 79-006 et folio 2570 soit adoptée en retranchant le compte de la Firme Samson Bélair et Associés au montant de \$9,450.00 et Pièces d'autos Carel Ltée au montant de \$41.40.

79-200

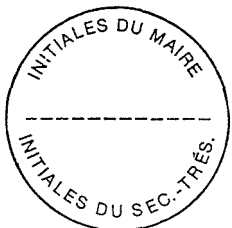
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que M. Jean-Claude Bélisle, officier municipal, soit nommé coordonnateur adjoint des mesures d'urgence municipales.

79-201

CONSIDERANT le plan directeur d'aqueduc et d'égouts préparé en 1976.

CONSIDERANT QU'il y a lieu de donner suite aux recommandations qui y sont contenues.

CONSIDERANT le règlement No 162, adopté le 24 mai 1979 par le Conseil Municipal de St-Louis-de-France.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

CONSIDERANT QU'il est maintenant opportun de donner suite à la résolution 79-157.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin d'autoriser la Firme R. J. Lévesque et Fils Ltée à procéder au travail de forage d'essai à proximité du piézomètre No 2 tel que décrit dans la cotation corrigée en date du 10 mai 1979.

79-202

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le secrétaire-trésorier transmette à M. René Larouche, président des Entreprises Latras Inc., 1000, Place du Golf à St-Louis-de-France, l'intention du conseil municipal de St-Louis-de-France de ne pas se porter immédiatement acquéreur du réseau d'aqueduc actuel et les immeubles des Entreprises Latras Inc.

79-203

CONSIDERANT l'article 150 du Code Municipal.

CONSIDERANT QUE la municipalité dessert une population de près de 5,000 habitants.

CONSIDERANT QUE le volume de travail a plus que doublé depuis 4 ans.

CONSIDERANT QUE la Municipalité veut prendre les meilleures dispositions pour assurer la population d'une administration efficace.

CONSIDERANT QUE les services comptables sont assumés à contrat et coûtent relativement chers à la Municipalité.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel de procéder à l'ouverture d'un poste de secrétaire-trésorier adjoint pour la municipalité de St-Louis-de-France, lequel aurait principalement pour tâches, la comptabilité et l'administration générale ainsi que toutes les tâches à incidence financière et gestionnelle de la Municipalité. ADOPTE A L'UNANIMITE.

79-204

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron de créer un comité de pré-sélection des candidats au poste de secrétaire-trésorier adjoint, composé de 3 membres du conseil municipal, lesquels pourront s'adjoindre 2 citoyens de St-Louis-de-France.

Ce comité verrait à composer la teneur du communiqué de l'ouverture de poste, à recevoir les applications et à faire la première sélection des candidats à même les faits exposés par les documents de candidature.

### A M E N D E M E N T S

Il est PROPOSE par M. Le conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que soient ajoutés à la résolution les mots suivants: Que les membres du conseil soient nommés d'office sur le comité. Votent en faveur: Hinse, Bolduc, Paquin et Trudel. Contre: Sirois et Caron. ADOPTE.

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.



No. de résolution  
ou annotation

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que dans le premier paragraphe de la proposition les mots "à titre consultatif" soient ajoutés après les mots "pourront s'adjoindre".  
Votent en faveur: Hinse, Bolduc. Votent contre: Caron, Paquin, Trudel, Sirois. REJETE.

79-205

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la résolution principale soit adoptée telle qu'amendée; Savoir:  
de créer un comité de pré-sélection des candidats au poste de secrétaire-trésorier adjoint, composé de 3 membres du conseil municipal, lesquels pourront s'adjoindre 2 citoyens de St-Louis-de-France.

Ce comité verrait à composer la teneur du communiqué de l'ouverture de poste, à recevoir les applications et à faire la première sélection des candidats à même les faits exposés par les documents de candidature.

Le dit comité verra lui-même à sa propre structure de fonctionnement et recommandera un certain nombre de candidats à être rencontré par le comité d'entrevue.

Que les membres du Conseil soient nommés d'office sur le comité.

79-206

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que M. Le Conseiller Léopold Trudel fasse partie du comité de pré-sélection des candidats au poste de secrétaire-trésorier adjoint.

79-207

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois fasse partie du comité de pré-sélection des candidats au poste de secrétaire-trésorier adjoint.

79-208

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron fasse partie du comité de pré-sélection des candidats au poste de secrétaire-trésorier adjoint.

79-209

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron de demander à la firme Samson, Bélair et Associés d'effectuer la sélection finale des candidats au poste de secrétaire-trésorier adjoint, par entrevue avec les candidats recommandés par le comité de pré-sélection, elle devra s'adjoindre un ou des membres du conseil que celui-ci désignera et ils feront des recommandations précises au conseil municipal qui pourvoiera à l'engagement de l'officier désiré. Votent en faveur: Messieurs les Conseillers: Jean-Pierre Caron, Denis Paquin, Léopold Trudel et Jean-Pierre Sirois. Votent Contre: Messieurs les Conseillers Noël Hinse et Louis-Aimé Bolduc.



No. de résolution  
ou annotation

79-210

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que des soumissions soient placées pour l'installation de la deuxième pompe à la station de pompage.

Je, Léopold Trudel, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement amendant le règlement No 125, concernant l'administration municipale des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation pour ces services.

79-211

CONSIDERANT QUE la municipalité de St-Louis-de-France est membre du CRD-04.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que M. Le Maire, Roger Bornais soit délégué à l'assemblée générale du CRD-04, le 8 juin 1979 et que les frais encourus soient défrayés par la municipalité.

Je, Jean-Pierre Sirois, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance régulière, un règlement intitulé: "Règlement relatif aux règles de procédure pour assemblées délibérantes."

79-212

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc de procéder à des demandes de soumissions pour achat d'un tracteur pour les besoins de la municipalité, présentant les caractéristiques suivantes:

*Uadeur*  
-entre 50 et 60 H.P. diesel, direction assistée, freins hydroliques, prise de force arrière continue, indépendante de l'embrayage, blocage du différentiel par pédales, largeur de voie des roues avant et arrière variable.

-Ce véhicule devra être équipé d'une cabine insonorisée sécuritaire avec feux de position et de signalisation, essuie-glace avant et arrière, chauffage à air pressurisé, éventail de dégivrage. ADOPTE A L'UNANIMITE.

79-213

CONSIDERANT les recommandations de Monsieur Jacques Potvin, urbaniste-conseil de la Municipalité.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc de demander à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de luminaires appropriés aux coins du Chemin Masse et Avenue Germain, aux coins de L'Avenue Georges et Rue Masson et aux coins de l'Avenue Georges et la Rue De Larochelle. ADOPTE A L'UNANIMITE.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

79-214

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse d'autoriser le surintendant des travaux à effectuer la pose de clôture au terrain des loisirs comprenant 286 pieds de clôture de broche maillée d'une hauteur de 48 pouces autour du terrain de jeux et de 333 pieds de clôture "Type poteaux reliés par chaînes" pour une dépense maximale possible de matériel de \$1,200. ADOPTE à L'UNANIMITE.

79-215

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que lors des travaux de creusage du Marais des Plaines, la municipalité fournisse une assistance aux propriétaires résidents qui ont des ponceaux servant à l'accessibilité de leur propriété.

Que cette assistance consiste à aider les propriétaires à placer les ponceaux dans le cours d'eau et les recouvrir avec la terre qui sera sur place ou qui aura été enlevée lors du creusage.

Que cette assistance ne soit fournie qu'aux seuls propriétaires qui se conformeront aux recommandations du Ministère et de la Municipalité, soit l'utilisation de ponceaux d'un diamètre minimal de 36 pouces.

Que ces travaux soient sous la surveillance de l'inspecteur municipal.

Que les propriétaires concernés soient signifiés en recevant copie de la présente résolution.

79-216

CONSIDERANT QUE le Conseil devra se prononcer sur certains dossiers et que des précisions sont nécessaires: Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le Conseiller M. Léopold Trudel soit et est autorisé par le conseil d'effectuer des vérifications des livres ou documents ayant un lien quelconque avec la gestion financière de la municipalité. *JS* Votent en faveur: Messieurs les Conseillers: Jean-Pierre Caron, Jean-Pierre Sirois, Denis Paquin et Léopold Trudel. Votent contre: Messieurs les Conseillers: Noël Hinse, Louis-Aimé Bolduc et M. Roger Bornais, Maire. ADOPTE.

79-217

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que le plan 40723, préparé par M. Paul Michaud, arp-géom., pour M. Pierre Ruel en date du 25 avril 1979 et montrant le lot 274-218 soit accepté tel que présenté.

79-218

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le plan 79-6, préparé par M. Roland Milette, arp-géom., pour Messieurs Renald Hinse et Réjean Francoeur et montrant les lots 501-7 et 501-8 en date du 16 mars 1979 soit accepté tel que présenté.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-219

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le plan D-65, préparé par M. Denis Gagné, arp-géom., en date du 6 avril 1979 pour M. Yvan Morin et montrant le lot 477-5 soit accepté tel que présenté.

79-220


CONSIDERANT le règlement No 125.


Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la résolution portant le No 79-174 soit rescindée à toute fin que de droit.

79-221

M. Louis-Aimé Bolduc, Conseiller, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTE à la session du 3 juillet 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trés.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, samedi, le 16 juin 1979 à 12 h 45 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers

Jean-Pierre Caron  
Denis Paquin  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Louis A. Bolduc, maire suppléant formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été délivrés selon la Loi.

### O R D R E D U J O U R

Dépôts d'avis de motion

1. Amendements au règlement 108
2. Règlement pour une deuxième pompe à la station de pompage.

Je, Léopold Trudel, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" amendant le règlement 108 article 5.1.5 à l'effet de modifier les superficies minimum pour les terrains issus d'une subdivision approuvée par le conseil avant la date de mise en force du présent amendement et disposant de l'aqueduc privé ou public approuvé par l'environnement.

Je, Léopold Trudel, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" amendant le règlement No. 108 article 5.2.3 modifiant l'implantation et les dimensions des garages et des dépendances dans les secteurs résidentiels.

Je, Léopold Trudel, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" pour l'installation d'une deuxième pompe, à la station de pompage.

79-222

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Caron propose la levée de la présente assemblée.




No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

ADOPTÉ à la session du 3 juillet 1979

  
Roger Bornaïs, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 18 juin 1979 à 7 h 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron  
Denis Paquin  
Léopold Trudel  
Noël Hinse  
Louis A. Bolduc, maire suppléant formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été délivrés selon la Loi.

### O R D R E D U J O U R

1. Adoption du règlement 108-H et fixer la date de l'assemblée des électeurs.
2. Résolution: à l'effet de rembourser la taxe imposée d'avance pour l'année 1977 pour le règlement 109 à ceux qui l'ont acquittée et de radier du solde des comptes à recevoir les montants y relatifs non encore payés.

79-223

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin et résolu que le règlement portant le No. 108-H relativement au zonage, la construction et le lotissement et amendant l'article 5.1.5 soit et est adopté.

79-224

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que l'assemblée des électeurs habiles à se prononcer sur l'adoption du règlement 108-H ou pouvant demander la tenue d'un scrutin soit fixée au jeudi 28 juin 1979 à 7 h P.M. à la salle du conseil 2,100, Boul. St-Louis, St-Louis-de-France

79-225

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron.

CONSIDERANT que la Municipalité n'a pas eu à rencontrer de financement pour le règlement 109 durant l'année 1977.

Que l'on rembourse la taxe imposée d'avance pour l'année 1977, pour le règlement 109 à ceux qui l'ont acquitté et de radier du solde des comptes à recevoir les montants y relatifs non encore payés.

Qu'un taux d'intérêt de 12% soit remboursé sur une base mensuelle à partir de la date du paiement en capital et intérêt jusqu'à la date du remboursement.

79-226


Monsieur le Conseiller Léopold Trudel propose la levée de la présente assemblée.




**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

ADOpte à la session du 3 juillet 1979.

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT NO 108-H

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement 108-H, amendant le règlement No 108, concernant le zonage, la construction et le lotissement, article 5.1.5.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100 boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 28 juin 1979 à 7 heures du soir sous la présidence de Monsieur Denis Paquin conseiller.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement numéro 108-H ainsi que de l'article 392-A du Code Municipal.

Pour demander la tenue d'un scrutin, il faudra un minimum de 249 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire habile à se prononcer ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, et n'ayant demandé la tenue d'un scrutin, le président de l'assemblée déclara le règlement adopté par les électeurs concernés.

Denis Paquin, conseiller  
Président d'assemblée

Gilles Toupin  
secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 3 juillet 1979 à 7 h 30 P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers: Jean-Pierre Caron  
Denis Paquin  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### O R D R E D U J O U R

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Présidence de l'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Ouverture des soumissions pour tracteur (s'il y a lieu)
6. Adoption des procès-verbaux des sessions du mois de juin 1979
7. Lecture de la correspondance
8. Adoption des comptes à payer liste 79-007 folio 154-2570
9. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour le règlement 108 H
10. Adoption du règlement no 108 I et fixer la date de l'assemblée des électeurs
11. Adoption du règlement 125 A
12. Avis de motion:
  - A) Re-inscrire, installation 2e pompe
  - B) Amendement au règlement 150
  - C) Règlement décrétant l'intérêt et la procédure de recouvrement des comptes dûs à la Municipalité.
  - D) Procédures de l'assemblée
13. Résolution ratifiant la présence de M. le Conseiller Noël Hinse à la session du conseil de comté le 13 juin 1979
14. Résolution: Demande à Bell Canada d'installer un téléphone public à la bâtisse des loisirs.
15. Résolution: Demande Evaluation St-Maurice d'inscrire les maisons mobiles au rôle d'évaluation tel que prévu par la loi 112
16. Résolution: Autorisant Monsieur Jacques Béchar, 1176 Boul. St-Alexis Est, à obtenir un permis de Chenil conformément à l'article 3B du règlement 151
17. Autorisation au secrétaire-trésorier et d'assister au congrès des Secrétaires Municipaux du Québec les 15, 16



No. de résolution  
ou annotation

# Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

et 17 août 1979 à Montréal

18. Demande à la firme Chastenay-Gagné & Ass. une étude sur les entrées d'eau en vue de la réfection de la route 157
19. Varia:
  - a) Autorisation à Chambre de Commerce et Comité des Loisirs Re: Tombola
  - b) Autorisation à Mme Jocelyne B. Alarie: Re: Signature de chèques
  - c) Camping Evasion Re: Bruit
  - d) Mandats aux Conseillers pour jury de sélections
  - e) Autorisation au surintendant pour engagement d'employés occasionnels
  - f) Autorisation au surintendant pour revendre tuyaux de ciment
  - g) Autorisation au M.A.M.

20. Intervention du public

21. Levée de l'assemblée

NOTE: La rencontre prévue pour le 5 juillet 1979 avec les représentants du M.A.M. est annulée.

79-227

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit accepté.

## OUVERTURE DE SOUMISSIONS

### Soumissions pour tracteurs:

Equipement Malbeuf Inc.  
771, Boul. Est  
Louiseville, Qué.

Tracteur Case modèle 990, modèle 1978	\$10,725.00
modèle 1979	\$11,625.00

Prix F.A.B. St-Louis-de-France  
Taxe fédérale et provinciale non-incluse

Métropolitain Equipement Enrg. (Equipement Brousseau Ltée)  
180, Dessureault  
Cap-de-la-Madeleine, Qué

Tracteur John Deere 1830 année 1979 \$13,899.00

Prix du tracteur plus pièces de base ainsi que la cabine \$15,171.75

Options, les prix sont rajoutés au prix de base.

Métropolitain Equipement Enrg.  
485, Bertrand,  
Cap-de-la-Madeleine, Qué.

Tracteur John Deere 1979 modèle 1630

Prix avec équipement de base et cabine \$11,350.00

Taxe provinciale et fédérale en plus si applicable.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Garage Denis Trudel  
7715, Jean XXIII  
Trois-Rivières Ouest

Tracteur White, 59 H.P. prise de force  
Tracteur et cabine \$13,620.00  
Plus taxe fédérale et provinciale s'il y a lieu.

Garage Rolland Clément  
St-Maurice, Qué.

Tracteur International Harvester 1979 modèle 584, 51 H.P.  
PTO

Tracteur: \$10,385.00  
Cabine: \$ 2,675.00

Taxe fédérale et provinciale en plus s'il y a lieu

79-228

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que l'on réfère les soumissions pour examen au surintendant M. Réjean Marchand pour décision à la prochaine session spéciale prévue pour le 9 juillet 1979.

79-229

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que les procès-verbaux des sessions du mois de juin 1979 soient adoptés tels que présentés.

Il est fait mention aux présentes minutes que 18 permis de construction ont été émis au cours du mois de juin 1979 représentant un valeur de \$292,600.00

79-230

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le surintendant Réjean Marchand soit autorisé à procéder à l'installation d'un mat oblique à 2,100, Boul. st-Louis pour lever le drapeau du Québec tel que demandé par le ministre Guy Tardif dans sa lettre du 18 juin 1979.

79-231

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que la liste des comptes à payer no. 79-007 soit acceptée savoir 154 \$20,968.48 et le fonds des règlements \$4,955.41 pour un total de \$25,923.89

79-232

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que le compte de Pièces Auto Carel au montant de \$21.82 soit accepté.

Mention est faite au présent procès-verbal que M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron s'abstient de voter déclarant son intérêt dans les affaires de "Les Pièces d'autos Carel Ltée.

79-233

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement No. 108 H, règlement amendant le règlement No 108 relativement au zonage, à la construction et au lotissement soit et est adopté.

79-234

Il Est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

que le règlement portant le numéro 108 I amendant le règlement no. 108, article 5-2.3, concernant, le zonage, la construction et le lotissement soit et est adopté.

79-235

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que l'assemblée publique des électeurs propriétaires habiles à voter sur l'adoption du règlement 108 I et pouvant demander la tenue d'un scrutin soit fixé au 10 juillet 1979 à 7 h P.M. à la salle du Conseil 2,100, Boul. St-Louis

79-236

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le règlement portant le numéro 125-A amendant le règlement numéro 125 concernant les services d'aqueduc et d'égoût soit et est adopté.

L'avis de motion pour l'installation d'une 2<sup>e</sup> pompe à la station pompage est renouvelé par M. D. Paquin, *Conseiller*.  
Je, Léopold Trudel, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" amendant le règlement portant le numéro 150 concernant le paiement d'une compensation tenant lieu de taxe selon les dispositions de la loi de l'évaluation foncière, 1971 L.Q. Chapitre 50. Section III article 18 (Cf modification du projet loi 112)

Je, Léopold Trudel, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" Décrétant l'intérêt et la procédure de recouvrement des comptes dûs à la municipalité.

Je, Jean-Pierre Sirois, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT" relatif aux règles de procédure pour assemblées délibérantes.

79-237

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par Jean-Pierre Caron que le conseil de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France accepte et ratifie la présence de Monsieur le Conseiller Noël Hinse à la session du conseil de comté, tenue le 13 juin 1979 en remplacement de Monsieur le Maire Roger Bornais et de Monsieur le pro-maire Louis A Bolduc, tous deux dans l'impossibilité d'être présents.

79-238

Il est PROPOSE PAR M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron APPUYE par Léopold Trudel que demande soit faite à la compagnie Bell Canada à l'effet de remplacer l'appareil téléphonique existant au centre des loisirs, 671, Ave des Loisirs à St-Louis-de-France par un téléphone public.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

79-239

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que demande soit faite à M. Denis Hamelin de la firme "Evaluation St-Maurice Inc. d'inscrire les maisons mobiles au rôle d'évaluation tel que prévu par (le sujet de) loi 112.

L'item 16 de l'ordre du jour est reporté pour étude.

79-240

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que le secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin soit et est autorisé à assister au Congrès des Secrétaires Municipaux du Québec, à Montréal les 15-16 et 17 août 1979

Que les dépenses de séjour et de déplacement soit payés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

L'item 18 de l'ordre du jour est porté à l'étude de la prochaine session informelle.

79-241

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le Conseil de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France autorise le Comité des Loisirs de St-Louis-de-France et la Chambre de Commerce de St-Louis-de-France à utiliser le terrain des loisirs pour la tombola qui aura lieu les 3, 4 et 5 août 1979.

79-242

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que Mme Jocelyne B. Alarie soit et est autorisée à signer les chèques pour et au nom de la municipalité durant les jours de vacances du secrétaire-trésorier M. Gilles Toupin.

79-243

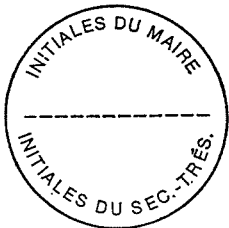
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le conseil mandate Me Jean Pinsonneault pour entreprendre les procédures en injonction pour enrayer le bruit excessif occasionné par l'opération d'une discothèque en plein air au Camping Evasion causant préjudice aux citoyens à proximité.

79-244

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que deux conseillers ayant siégé au comité de pré-sélection soient autorisés à participer aux entrevues de sélection effectuées par la firme Samsom Bélair & Ass., après entente entre eux.

79-245

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que le surintendant M. Réjean Marchand soit et est autorisé à engager des employés occasionnels pour répondre aux urgences au taux horaire de \$5.00



No. de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

79-246

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que le surintendant M. Réjean Marchand soit autorisé à revendre les tuyaux de ciment récupérés sur les travaux de drainage du cours d'eau "Marais des Plainnes" aux prix de \$10.00 (dix dollars) le pied.


Le projet de résolution du varia g) est retiré par M. Le Conseiller Léopold Trudel.

79-247

Monsieur le Conseiller Denis Paquin propose la levée de la présente assemblée.

ADOPTE à la session du

août 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 9 juillet 1979 à 7 h 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron  
Denis Paquin  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Noël Hinse

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

### O R D R E D U J O U R

1. Choix de soumission - achat du tracteur
2. Choix de cotation pour tondeuse (débrouissalleuse)
3. Adoption du règlement 150 A (en lieu de taxe)
4. Adoption des comptes à payer sur règlement 161 (s'il y a lieu)
5. Rés. mandatant la firme Chastenay, Gagné & Ass. de répondre aux questions techniques concernant le plan et le rapport d'accompagnement délimitant le projet de zone agricole permanente.
6. Compte en collection

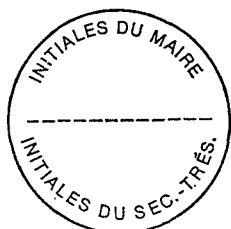
79-248

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que la soumission de "Équipement Malboeuf Inc." soit retenue pour achat du tracteur.  
Case, modèle 990, 1978 au prix de \$10,725.00 tel que définis dans la soumission du 29 juin 1979 signé Ludger Malboeuf Prix F.A.B. St-Louis-de-France  
Taxe fédérale et provinciale non incluse.  
Que le Maire Roger Bornais et le secrétaire-trésorier Gilles Toupin soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Corporation.

79-249

*Rescindie de  
4/8/79  
Res. 79-240  
p. 64*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que la cotation de "Équipement Malboeuf Inc." soit retenue pour l'achat d'une tondeuse Mott 72 Pouces de largeur décentrée.  
Avec Gardes avant et arrière  
Bouleau d'ajustement pour hauteur de coupe  
Pleine largeur.  
Et couteaux Heavy-duty No H293  
Prix F.A.B St-Louis-de-France aux prix de \$1400.00  
Taxe fédérale et provinciale non incluse.  
Que le Maire Roger Bornais et le secrétaire-trésorier Gilles Toupin soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Corporation.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

79-250

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que le règlement 150 A amendant le règlement portant le numéro 150 concernant le paiement d'une compensation tenant lieu de taxe selon les dispositions de la loi de l'évaluation foncière soit et est adopté.

79-251

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. Le Conseiller Noël Hinse que les travaux d'amélioration de diverses rues, règlement 161 relativement à la balance de subvention accordée par le Ministère des Transport soient acceptés et que les dépenses y relatives soient acceptées.

79-252

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que la firme Chastenay, Gagné & Ass. soit et est mandatée pour répondre aux questions techniques concernant le plan et le rapport d'accompagnement délimitant le projet de zone agricole permanente.

79-253

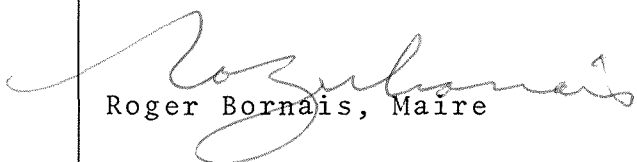
Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que le compte produit à M. Claude Ricard, 671, rue Des Bouleaux soit transmis à M. Jean-Pinsonneault pour collection et remise.

79-254

Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron propose la levée de la présente assemblée.

ADOpte à la session du

6 août 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-tré



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 9 juillet 1979 à 8 heures P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron  
Denis Paquin  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Noël Hinse

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

### O R D R E D U J O U R

1. Résolution de mandat à la firme Vézina, Fortier & Ass.
2. Avis de motion (s'il y a lieu)
3. Adoption de certains comptes à payer (s'il y a lieu)

79-255

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la firme Vézina, Fortier & Ass. soit et est autorisée à présenter au Ministère de l'environnement du Québec l'avant projet pour la construction du réseau d'aqueduc à "Place Carrière" à St-Louis-de-France.

Il est noté au présent procès-verbal qu'aucun avis de motion n'a été reçu.

79-256

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Denis Paquin, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la liste des comptes à payer no 79-008 soit acceptée  
Fonds des règlements folio 2570  
Fonds d'administration folio 154

79-257

Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel propose la levée de la présente assemblée.

ADOpte à la session du

6 août 1979

Roger Bornais, Maire

Gilles Toupin, secrétaire-trésor.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 108 I

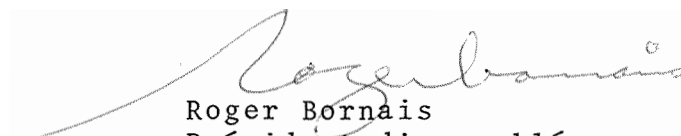
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement 108 I amendant le règlement No 108, article 5.2.3. concernant le zonage, la construction et le lotissement.

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France, le 10 juillet 1979 à 7 heures du soir sous la présidence de Monsieur Roger Bornais, Maire.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement numéro 108 I ainsi que de l'article 392-A du Code Municipal.

Pour demander la tenue d'un scrutin, il faudra un minimum de 249 personnes qui signeront la formule à cet effet.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire habile à se prononcer ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, et n'ayant demandé la tenue d'un scrutin, le président de l'assemblée déclara le règlement adopté par les électeurs concernés.

  
Roger Bornais  
Président d'assemblée

  
Gilles Toupin  
secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 19 juillet 1979 à 7 h 30 P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Denis Paquin  
Léopold Trudel  
Noël Hinse (7:49 h.)  
Louis A. Bolduc (7:43 h.)

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

### O R D R E D U J O U R

1. Résolution adoptant le dossier municipal présenté à la Commission de protection du territoire agricole.
2. Adoption plan de cadastre.
3. Avis de motion aqueduc Place Carrière.
4. Nomination d'un membre du conseil pour représenter la municipalité auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

A 7 heures et 43 la session débuta.

79-258

ATTENDU que le Conseil a mandaté la Firme CHASTENAY, GAGNE & ASSOCIES en vue de préparer le dossier relatifs au zonage agricole;

ATTENDU que le dossier est complété et que les documents ont été soumis au Conseil;

IL EST PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel et APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que le dossier municipal comprenant: le compte-rendu de la réunion publique, le document d'appui à la demande, les plans intitulés "Zone Agricole" (4 feuillets) accompagnés de la description technique ainsi que les demandes particulières d'exclusions formulées par la population, soit présenté à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Il est fait mention aux présentes minutes que le plan 78ML75 préparé par Roger Milette arp. géom. pour Gaston Héon et Laurette Larose en date du 11 août 1978 soit retourné à la C.M.U. pour vérification concernant une erreur de cadastre.

Je, Léopold Trudel, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

"REGLEMENT" d'emprunt concernant la construction d'un réseau d'aqueduc sur les lots Nos 483-4, 492-11, 492-34, 492-54, 492-55 et 493-19 (Carrière), 493-2, 493-3, 493-4 et 492-44 (Place Lamy), 494-1 (Emmanuel), 494-2, 495-1 (Martine), 492-45, 493-17, 493-18, 493-32, 493-44 (Murielle) 492-69, 493-46 et 493-99 (Anne-Marie) 492-68, 493-45 et 493-46 (Cadotte), 493-33 et 494-3 (François), 494-48, 494-49 et 495-42, (sans désignation).

79-259

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Noël Hinse APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que Monsieur Louis A. Bolduc soit mandaté pour représenter la municipalité auprès de la Commission de protection du territoire agricole.


79-260

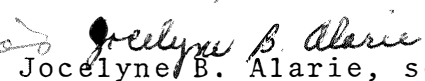
Il est PROPOSE par M. Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis A. Bolduc que M. Denis Paquin soit mandaté substitut pour représenter la municipalité auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

79-261

Monsieur Le Conseiller Noël Hinse propose la levée de la présente assemblée.

ADOpte à la session du 6 août 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Jocelyne B. Alarie, secrétaire,  
trésorier adjoint.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 6 août 1979 à 7 heures 30 P. M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron  
Denis Paquin  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Louis-Aimé Bolduc  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### O R D R E   D U   J O U R

1. Prière.
2. Vérification du quorum.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des sessions du mois de juillet 1979.
5. Lecture de la correspondance.
6. Rapport des permis de construction.
7. Acceptation de plan de cadastre.
8. Adoption des comptes à payer folio 154, liste no 79-009.
9. Rés. pour soumission installation 2e pompe.
10. Rés. mandat à Vézina, Fortier et Associés.  
Re: Etude d'avant projet égouts "Place Carrière " au taux horaire, maximum \$2,500.
11. Rés. Mandat à la firme Lévesque.  
Re: test eau Ste-Marguerite.
12. Rés. Epannage de calcium.
13. Avis de motion.
  - A) Construction réseau aqueduc (et d'égouts) Place Carrière.
  - B) Procédure de recouvrement des comptes dûs à la municipalité.
  - C) Règles relatives aux procédures d'assemblées délibérantes.
  - D) Installation d'une 2e pompe.
  - E) Terrassement, gravelage, asphaltage.  
Règl. amender règl. 138 conformément, 769-B, C. M.
14. Varia
  - A) Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 10 juillet 1979 pour l'adoption du règlement 108-I
  - B) Adoption des armoiries.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

- C) Contrat d'expropriation - Me Gilles Légaré.
- D) Mandat à Réjean Marchand (Souffleur et tondeuse)
- E) Mandat à la firme Fortier, Vézina et Associés (Cotation confection de plans et devis de l'entrepôt municipal).
- F) Démolition de la grange.
- G) Vente du tracteur, fournaise, pompe à l'eau.
- H) Local pour expo-commerce-loisirs (entreposage).

15. Intervention du public

16. Levée de l'assemblée.

79-262

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté incluant les items varia A à H inclusivement.

79-263

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que les procès-verbaux des assemblées du mois de juillet 1979 soient adoptés tels qu'amendés en retranchant les mots "le sujet de" et en ajoutant la avant le mot loi à la résolution 79-239, p. 51.

79-264

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit autorisé à verser au compte du Comité du 75e Anniversaire, la somme de \$3,290.00 contre remise totale de la subvention accordée par le Ministre Claude Charron dans sa lettre du 22 juin 1979.

En faveur: Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Sirois, Louis-Aimé Bolduc et Monsieur Roger Bornais, Maire.

Contre: Messieurs les Conseillers Léopold Trudel et Denis Paquin.

M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron demande d'enregistrer son abstention de voter sans mentionner de cas d'intérêt personnel.

Il est noté au présent procès-verbal que M. Le Maire, président l'assemblée met à l'amende M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron, pour le montant de \$10.00, prévu au Code Municipal, à l'article 126.

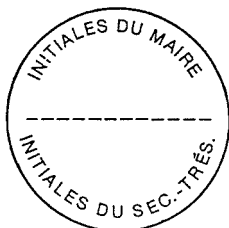
79-265

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE Par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que la taxe de commerce imposée à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France soit radiée considérant la jurisprudence présentée.

79-266

ATTENDU QUE la ville de Trois-Rivières a exprimé le désir d'obtenir les Jeux d'hiver du Canada 1983.

ATTENDU QUE la ville de Trois-Rivières est la capitale régionale et considérant le rôle déjà joué par les villes de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières Ouest dans l'organisation d'évènements d'envergure nationale et internationale (Jeux du Québec 75, Congrès international d'éducation physique 1979);



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

ATTENDU QUE la compétence et la disponibilité professionnelles à différents paliers des institutions publiques et privées et de l'expérience de la population concernée face à l'organisation desdites activités;

ATTENDU QUE par sa situation géographique et sa stabilité économique, la ville de Trois-Rivières est privilégiée pour la tenue d'un tel événement.

ATTENDU QUE l'intérêt manifesté par l'U.Q.T.R. face au projet de la ville de Trois-Rivières de tenir les Jeux d'hiver du Canada 1983 en conformité avec l'axe de développement de cette institution, en santé, loisirs et sports et par sa mission d'agent de progrès régional dans lesdits domaines;

ATTENDU QUE toute la région profiterait de l'implantation des facilités récréatives, sportives et culturelles;

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron et RESOLU à l'UNANIMITE que le Conseil Municipal de la paroisse de Saint-Louis-de-France appuie la demande de la ville de Trois-Rivières faite aux gouvernements provincial et fédéral pour l'obtention des Jeux d'hiver du Canada 1983. ADOPTE.

79-267

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, et RESOLU UNANIMEMENT qu'appui soit officiellement donné au Comité régional de Radio-Québec (région Mauricie Centre du Québec) dans la poursuite de ses représentations auprès des autorités compétentes pour l'installation dans les plus brefs délais d'une antenne de diffusion, permettant l'accès direct à la programmation de Radio-Québec, pour tous les citoyens de la région 04.

79-268

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le montant de \$212.50 soit payé à la firme Chastenay, Gagné et Associés pour le travail exécuté selon le mandat de la résolution 79-136.

79-269

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Denis Paquin, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que le maire, M. Roger Bornais, soit délégué accompagné, au 38e congrès annuel de l'Union des Conseils de Comté et des municipalités locales du Québec du 18 au 21 octobre 1979 à l'Hôtel Reine Elisabeth à Montréal.

Que les frais d'inscription, de déplacement et de séjour soient défrayés par la municipalité. ADOPTE.

Il est fait mention aux présentes minutes que 33 permis ont été émis au cours du mois de juillet 1979, représentant une valeur totale de \$177,350.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

79-270

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le conseiller Louis-Aimé Bolduc que le plan de cadastre de la subdivision d'une partie du lot 475, plan de correction 78-ML\_75, 475-32, Laurette Larose, 475-33, Gaston Héon, soit accepté suite à la recommandation de la C. M. U., en date du 25-07-79.

79-271

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que la liste des comptes à payer No 79-009, folio 154, soit adoptée telle que présentée.

79-272

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que le compte au montant de \$6.67, de Pièces d'autos Carel Ltée soit payé.

Mention est faite aux présentes minutes que M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron s'abstient de voter déclarant son intérêt dans les affaires de "Les Pièces d'autos Carel Ltée."

79-273

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat et l'installation d'une deuxième pompe selon le cahier de charge préparé par la firme Pluritec en mai 1979.

79-274

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que les services de la firme Vézina, Fortier et Associés soient retenus pour effectuer les études d'avant projet pour l'installation d'un réseau d'égoût sanitaire devant desservir "Place Carrière".

Que ces services soient fournis au taux horaire n'excédant pas la somme totale maximale de \$2,500.

79-275

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, que les services de la firme TEK eau Inc., soient retenus pour effectuer l'étude hydrogéologique par la réalisation de quatre (4) sondages de reconnaissance supplémentaire pour vérifier la continuité du dépôt à proximité du puits d'essai pour la somme de cinq mille soixante dollars (\$5,060.) tel que détaillé dans l'offre de service en date du premier août 1979 signée par M. Michel Mailhot, ing., pour R. J. Lévesque et Fils.



No. de résolution  
ou annotation

79-276

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le conseiller Louis-Aimé Bolduc que le surintendant soit et est autorisé à procéder à l'épandage d'une deuxième couche de calcium liquide dans les rues de la municipalité sur une largeur de 20 pieds dans les mêmes rues que lors du premier épandage.

Je, Jean-Pierre Sirois, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement d'emprunt concernant la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts sur les lots Nos 483-4, 492-11, 492-34, 492-54, 492-55 et 493-19 (Carrière), 493-2, 493-3, 493-4 et 492-44 (Place Lamy), 494-1 (Emmanuel), 494-2, 495-1, (Martine), 492-45, 493-17, 493-18. 493-32, 493-44 (Murielle) 492-69, 493-46 et 493-99 (Anne-Marie), 492-68, 493-45 et 493-46 (Cadotte), 493-33 et 494-3 (François) 494-48, 494-49, 495-41 et 495-42 (sans désignation).

Je, Léopold Trudel, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement décrétant l'intérêt et la procédure de recouvrement des comptes dûs à la municipalité.

Je, Jean-Pierre Sirois, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement relatif aux règles de procédure pour assemblées délibérantes.

Je, Jean-Pierre Sirois, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant l'achat et l'installation d'une deuxième pompe.

Je, Léopold Trudel, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement concernant les travaux de terrassement et de gravelage et asphaltage.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Je, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "Règlement amendant le règlement No 138, conformément à l'article 769-B, du Code Municipal.

79-277

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE Par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 10 juillet 1979 pour l'adoption du règlement No 108-I, soit adopté tel que présenté.

79-278

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que les armoiries de Saint-Louis-de-France comportant la devise "S'UNIR ET GRANDIR", préparées en avril 1979 par le Frère Lévis, F.I.C., de l'Imprimerie Gaétan Ducharme Inc., soient adoptées officiellement.

79-279

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que le maire, M. Roger Bornais et le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soient et sont autorisés à accepter pour et au nom de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France le chèque au montant de \$100.00 remis à Me Gilles Légaré, notaire, par le Ministère des Transports du Québec en règlement de l'expropriation du lot P-74-16, dossier 4-72-00367-2 et qu'ils soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation les documents y relatifs.

79-280

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron, d'autoriser M. Réjean Marchand, Surintendant des travaux, à demander des cotations pour l'achat d'un souffleur à neige en équipement pour le tracteur ainsi qu'une tondeuse à gazon de marque "Mott", 88 pouces décentrés. Conséquemment, que la résolution 79-249 soit rescindée à toute fin que de droit.

79-281

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron de demander à la Firmé Fortier, Vézina et Associés de fournir une cotation concernant la confection de plans, devis et surveillance des travaux, de l'entrepôt municipal, conformément aux recommandations de l'urbaniste conseil de la municipalité.

79-282

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le conseil entérine la location d'une tondeuse-débroussailleuse pour usage sur le nouveau tracteur de la municipalité, à un coût n'excédant pas \$300, pour la saison.



No. de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

79-283

*Amendé par  
rés. # 79-292  
p. 68 le 4/9/79*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, que la municipalité offre dans le Journal Le Nouvelliste, pour démolition, la grange, propriété de la municipalité, sise sur les terrains de la Fabrique de la paroisse de St-Louis-de-France.

79-284

*Item retranché  
4/9/79  
rés. 79-304*

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc que la municipalité offre en vente dans le journal Le Nouvelliste:

- 1) Un tracteur de marque "FARMALL CUB", série 194277V, 20 H.P., année 1959, au prix minimum de \$500.00
- 2) Une fournaise de marque "lislet", modèle L, 115 V, 60 cycles, 90,000 B.T.U., au prix minimum de \$100.00
- 3) Une pompe à eau de marque "Duro", moteur 1/4 H.P., en très bonne condition, au prix minimum de \$50.00

79-285

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Louis-Aimé Bolduc, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que le comité des loisirs soit autorisé à disposer d'un espace au sous-sol du secrétariat municipal pour entreposage d'articles d'expo commerce-loisirs.

79-286

M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, propose la levée de l'assemblée.

ADOpte à la session du 6 août 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trés.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 4 septembre 1979 à 7 heures 30 P. M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron

Denis Paquin

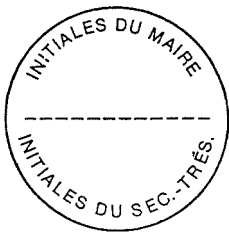
Léopold Trudel

Jean-Pierre Sirois

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du Quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Proclamation par le secrétaire-trésorier, président d'élection de la date de la mise en candidature pour l'élection d'un conseiller au siège No 4, en remplacement de M. Louis-Aimé Bolduc, démissionnaire.
5. Ouverture des soumissions: RE: 2e pompe
6. Examen des cotations re: Souffleuse, tondeuse
7. Adoption des procès-verbaux des sessions du mois d'août 1979
8. Engagement du secrétaire-trésorier adjoint
9. Lecture de la correspondance
10. Rapport des permis de construction
11. Acceptation des plans de cadastre
12. Adoption des comptes à payer, folio 154, No 79-010
13. Adoption des dépenses au sec-trés. (congrès et autres)
14. Adoption des comptes à payer Mulco Inc
15. Adoption des comptes à payer Pièces d'autos Carels: \$39.39
16. Adoption du règlement No 163, Achat et installation 2e pompe
17. Adoption du règlement No 164, travaux subvention \$19,600.
18. Adoption du règlement No 165, procédure de recouvrement.
19. Rés., rescinder résolution No 78-257
20. Rés., modifiant la résolution 79-284 (retrancher l'item 1)
21. Rés: mandat à M. Jacques Potvin de la Firme Chastenay, Gagné et Associés de préparer un rapport sur le projet de parcours du «gazoduc».



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

22. Rés: Entente de principe avec M. Alfred Lafrenière, Re: Confection de prolongement de la Rue Georges
23. Rés: Mandat à Chastenay, Gagné et Associés, Re: Localisation du Fort St-Louis pour un montant ne dépassant pas \$300.00
24. Mandat à la Firme Vézina, Fortier et Associés, ing. conseils, Re: Préparation de cahier de charge pour garage municipal.
25. Rés: Mandat à Me Jean Pinsonneault, Re: Entreprendre procédures en expropriation de la Rue et du Réseau d'eau «Place Suzette»
26. Rés., autorisant le surintendant, Réjean Marchand, Re: Installation de lumières au garage municipal.
27. Rés, autorisant l'Hydro-Québec à remplacer progressivement les lumières de rues de 4,000 lumens.
28. Rés: Mandat au Ministère des Affaires Municipales, Re: recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'art 760-A, C. M. (émissions d'obligations)
29. Rés: Mandat à un arpenteur: Re«Place Suzette».
30. Rés: Mandat à un évaluateur, Re: Place Suzette
31. AVIS DE MOTION A) Place Suzette (règl expropriation)  
B) Place Carrière (Plans et Devis)  
C) Superficie minimale des terrains  
D) Règlement 138
32. Nomination du maire suppléant
33. Varia A) Chemins d'hiver  
B) Achat de boyau d'arrosage  
C) Comptes en collection
34. Intervention du public
35. Levée de l'assemblée ou ajournement.

79-287

Il est PROPOSE par M/ Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M/ Le Conseiller Jean-Pierre Caron que l'ordre du jour soit adopté, en enlevant les items 18 et 19 et ajoutant Varia A, B, C,

79-288

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel qu'une motion de félicitations soit adressée à Monsieur Louis A. Bolduc, pour services rendus à la municipalité de Saint-Louis-de-France, durant son mandat comme conseiller.

Le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, donne lecture de la lettre de démission du conseiller, Monsieur Louis A. Bolduc, au siège No 4.

Le président d'élection, M. Gilles Toupin, donne avis de la mise en nomination qui aura lieu dimanche le 28 octobre 1979, et que si un scurtin est rendu nécessaire pour l'élection d'un conseiller au siège No 4 en remplacement de Monsieur Louis A. Bolduc, démissionnaire, ce scrutin aura lieu dimanche le 4 novembre 1979 entre 8 heures A. M. et 6 heures P. M., au Centre Municipal, 2100, boul. Saint-Louis à Saint-Louis-de-France



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

SOUSSION: 2e Pompe

J. U. Houle Ltée  
75, boul. Du Sacré Coeur  
Victoriaville

Soumission No 3723, dossier  
No 9072, pour un total  
de \$7,486.20 tel que spécifié  
dans la cotation du 04-  
09-79.

Le Conseil prend connaissance de la soumission pour décision à une date ultérieure.

79-289

Il est PROPOSE Par M. Le Conseiller Léopold Trudel,  
APPUYE par M/ Le Conseiller Denis Paquin que l'on procède par invitation  
pour obtenir des prix pour l'installation de la 2e pompe à la station  
de pompage selon les plans et devis.

79-290

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois,  
APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le Conseil accepte  
la cotation de Equipement Malbeuf Inc., 771, boul. Est, Louiseville,  
Qué., pour l'achat d'une tondeuse de marque Mott tel que décrit dans  
la cotation datée du 14 août 1979, signée par M. Ludger Malbeuf,  
savoir: tondeuse Mott Super Heavy-Duty 88", largeur décentrée, déflecteurs  
avant et arrière, rouleau d'ajustement pour hauteur de coupe, pleine  
largeur, couteaux Heavy-Duty, No H 293, prix F. A. B. St-Louis-de-  
France: \$2,891.00, taxe fédérale et provinciale non incluse, si appli-  
cable. Le prix sera sujet à changement dû à la livraison tardive,  
possiblement vers le mois d'avril ou mai 1980.

79-291

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel,  
APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que le conseil accepte  
la cotation de Equipement Malbeuf Inc., 771, boul. Est, Louiseville,  
Qué., pour l'achat d'un souffleur de marque "Roberge" tel que décrit  
dans la cotation datée du 15 août 1979, savoir: souffleur Roberge  
monté à l'arrière modèle 421, largeur 84", hauteur 34", éventail  
26", déflecteur et rotation de la chute par mécanisme hydraulique,  
incluant valves additionnelles, cylindres et boyaux, prix F. A. B.  
St-Louis-de-France: \$1,825.00, taxe fédérale et provinciale non incluse,  
si applicable.

79-292

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel,  
APPUYE par M. le Conseiller Denis Paquin que les procès-verbaux des  
sessions du mois d'août 1979 soient adoptés tels qu'amendés à la page  
65, résolution 79-283, la proposition se liera comme suit: que la  
municipalité offre en démolition une grange propriété de la municipalité,  
sise sur les terrains de la Fabrique, et ce au plus offrant, à paraître  
dans le journal "Le Nouvelliste".

79-293

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois,  
APPUYE par M/ Le Conseiller Jean-Pierre Caron que Monsieur J-Roger  
Duplessis soit engagé au poste de secrétaire-trésorier adjoint au  
salaire annuel de vingt mille huit cents dollars (\$20,800.00). AD

Il aura entre autre comme tâche, la comptabilité et  
la trésorerie municipale, d'administration des services municipaux  
de voirie, incendie, loisirs; la taxation, les règlements d'emprunt,  
la politique d'achat, la préparation du budget et des bilans financiers  
ainsi que toute autre tâche décrite au Code Municipal.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

79-294

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Denis Paquin que le secrétaire-trésorier et le secrétaire-trésorier adjoint soient délégués à Drummondville le 18 septembre 1979 à la réunion d'information organisée par le Ministère des Affaires Municipales relativement à la législation municipale. Que les dépenses y relatives soient défrayés par la municipalité.

Il est fait mention aux présentes minutes que 31 permis de construction ont été émis au cours du mois d'août 1979, représentant une valeur totale de \$380,500.00

79-295

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que le plan No 77-109-2, préparé par M. Georges Gariépy, arp-géom., pour M. Aurélien Roy en date du 23 août 1979 et montrant le lot 475-40 soit accepté tel que présenté.

79-296

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que le plan No D-3473, préparé par M. Jean-Marie Chastenay, arp-géom., pour M/ Marcel Chandonnet et montrant le lot 85-178 en date du 2 mai 1979 soit accepté tel que présenté.

79-297

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que le plan 79-33, préparé par M. Régis Lévesque, arp-géom., pour M. Serge Blanchette et montrant le lot 475-41 en date du 2 mai 1979 soit accepté tel que présenté.

79-298

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que le plan D-3917, préparé par M. Edouard Lair, arp-géom., pour M. Georges Masse et montrant les lots 486-122-2-1 et 486-122-2-2 en date du 7 août 1979 soit accepté tel que présenté.

79-299

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Denis Paquin, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois que les comptes à payer, folio 154, liste No 79-010, soient adoptés exluant les comptes suivants: René St-Cyr: \$26.44 et Location R. G., location échafaud: \$9.07 à être acheminés au Comité du 75e Anniversaire pour paiement.

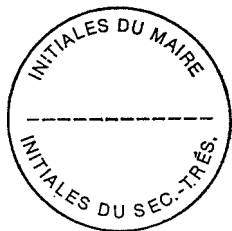
79-300

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Denis Paquin que les dépenses au montant de \$272.01 du secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, pour sa participation au Congrès de la Corporation des secrétaires municipaux soient acceptées pour remboursement.

Que les dépenses au montant de \$85.60 relativement à frais de poste, papeterie et déplacements à Québec pour études de certains règlements soient adoptées pour remboursement.

79-301

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que le compte de Mulco Inc., pour abat poussière soit adopté au montant de \$1,198.80



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

79-302

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que le compte à payer à "Pièces d'autos Carel Ltée" au montant de \$39.39 soit adopté.

Mention est faite au présent procès-verbal que Monsieur le conseiller Jean-Pierre Caron s'abstient de voter déclarant son intérêt dans les affaires de "Les Pièces d'autos Carel Ltée".

Considérant que le choix du ou des soumissionnaires est reporté à une date ultérieure l'adoption du règlement concernant l'achat et l'installation d'une 2e pompe est remis à une prochaine assemblée.

79-303

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que le règlement portant le No 163, relativement aux travaux d'améliorations de divers chemins soit et est adopté.

79-304

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que l'item 1 de la résolution portant le numéro 79-284 soit retranché savoir: Un tracteur de marque "Farmall Cub" série 194277V, 20 H. P. année 1959 au prix de \$500.00

79-305

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel qu'on contacte les représentants du Ministère de L'Environnement et de Québec Maritime Pipe-Line afin d'obtenir une rencontre avec les membres du conseil pour leur présenter nos revendications.

Que Monsieur Jacques Potvin soit présent à cette rencontre..

Votent en faveur: Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Caron et Léopold Trudel ainsi que Monsieur le Maire Roger Bornais.

Votent contre: Messieurs les conseillers Denis Paquin et Jean-Pierre Sirois. ADOPTE.

79-306

CONSIDERANT le projet de Québec Maritime.

CONSIDERANT le plan d'aménagement de la municipalité.

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. le Conseiller Denis Paquin qu'on achemine à M. Michel Provencher, représentant local de l'O.P.D.Q., les raisons motivant le refus de la municipalité au tracé proposé par Québec Maritime Pipeline.

79-307

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel qu'une entente de principe intervienne d'ici un an de la date de la présente résolution entre M. Alfred Lafrenière et la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France à l'effet que M. Alfred Lafrenière s'engage à construire et à prolonger la rue Georges à ses frais, selon le plan préliminaire



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

proposé par la Firme Chastenay, Gagné et Associés et selon les normes de la municipalité, sous la surveillance du surintendant, M. Réjean Marchand.

Que M. Alfred Lafrenière cède à la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France pour la somme nominale de \$1.00 la rue (emprise) ainsi que toutes les améliorations qui y auront été apportées.

Que par la suite, la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France s'engage à municipaliser ladite rue.

79-308

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que mandat soit donné à la Firme Vézina, Fortier et Associés pour confectionner un cahier de charges dans le but de recevoir des propositions concernant l'érection sur les terrains municipaux d'un entrepôt. Ce mandat comprendrait également le dessin de l'ancrage de béton et la surveillance des travaux au taux horaire prévu avec un maximum de 8% du coût total des travaux, le tout tel que stipulé dans la lettre du 4 septembre 1979, signée par Daniel Poisson, Ing., pour Fortier, Vézina et Associés.

79-309

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que la Firme Chastenay, Gagné et Associés soit mandatée pour procéder à la relocalisation du Fort St-Louis pour un montant d'honoraires ne dépassant pas \$300.00

79-310

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que Me Jean Pinsonneault soit et est mandaté pour entreprendre les procédures nécessaires pour l'expropriation du terrain (emprise) et des améliorations, y compris le réseau d'aqueduc, rue «Place Suzette».

79-311

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le Surintendant, M. Réjean Marchand soit et est autorisé à faire procéder à l'installation de lumières au garage municipal.

79-312

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que L'Hydro-Québec soit et est autorisée à remplacer progressivement les lumières de rues de 4,000 lumens par des 10,000 lumens, dans les rues à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Louis-de-France.

79-313

CONSIDERANT QUE la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France désire se prévaloir des dispositions de l'article 760-b (loi numéro 55 sanctionnée le 15 décembre 1977), du Code Municipal.

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Denis Paquin, APPUYE Par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois et RESOLU UNANIMEMENT Que le Conseil mandate le Ministère des Affaires Municipales pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 760 du Code Municipal pour et au nom de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, Comté de Champlain.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

79-314

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que la firme Chastenay, Gagné et Associés, arpenteur, soit et est mandatée pour dresser le plan et la description technique de la rue «Place Suzette» et ce dans le meilleur délai possible.

79-315

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. le Conseiller Denis Paquin que le secrétaire-trésorier soit mandaté pour trouver un évaluateur qui dans le meilleur délai possible puisse faire l'évaluation de l'emprise et des améliorations de la rue (réseau d'eau) Place Suzette.

79-316

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron qu'une rencontre soit organisée conjointement entre la Firme Evaluation St-Maurice Inc et le Conseil Municipal de St-Louis-de-France afin de discuter sur l'évaluation.

Je, Léopold Trudel, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: Règlement décrétant l'ouverture de la rue «Place Suzette» et l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du terrain (emprise) et des améliorations y compris le réseau d'aqueduc.

Je, Denis Paquin, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: Règlement relatif à la préparation des plans et devis en vue de la construction du réseau d'aqueduc à «Place Carrière».

Je, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: Règlement sur les superficies minimales des terrains pour fins de construction.

79-317

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Sirois soit nommé maire suppléant en remplacement de Monsieur l'ex-conseiller, Louis A. Bolduc.

79-318

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Denis Paquin que la liste des chemins sujets à subvention du Ministère des Transports pour l'entretien d'hiver, telle que décrite dans la lettre datée du 28 août 1979 par Monsieur Jacques Gauthier, chef du district 32, soit acceptée.

Je, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: Règlement amendant le règlement No 138.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-319

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que le conseil accepte la cotation faite par Rayquipo Equipement Ltée, 25, de Caumont, Boucherville, Québec, pour l'achat de boyau tel que décrit dans la cotation datée du 13 juillet 1979, signée par M. Raymond Lèvesque, prés., savoir: 1000' boyau 1 1/2" Rayquipo 800" double enveloppe avec raccords en alliage léger. 100% polyester, 800 lbs test avec raccords. En longueurs de 50'. Couleur Tan., garantie 10 ans: 1.60 le pied. 1000' boyau 2 1/2" Rayquipo 800" même description: 2.60 le pied. Dans les prix ci-haut, la taxe fédérale n'est pas applicable, la taxe provinciale extra. Net 30 jours.

79-320

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, soit et est autorisé à transmettre pour collection, à Me Jean Pinsonneault, les comptes passés d'us suivants:


Pierre Pronovost aqueduc-égouts, 30-09-75:	\$326.00
André Gélinas aqueduc-égouts, 13-10-76:	200.00
Georges Dubé aqueduc-égouts, 13-10-76:	400.00
Yvon Grandmont aqueduc-égouts, 13-10-76:	400.00
Lucien Sarazin, fossé de ligne, Nov 75	150.00
Jules Gervais, fossé de ligne, 18-11-75	19.82
Gilles Marchand, fossé de ligne, 18-11-75:	12.25
Fernand Letiec Excavation, 26-11-76	50.46

79-321

Monsieur le Conseiller Denis Paquin propose la levée de la présente assemblée.

ADOPTE à la session du 1<sup>er</sup> octobre 1979

  
ROGER BORNAIS, MAIRE

  
GILLES TOUPIN, SEC-TRES





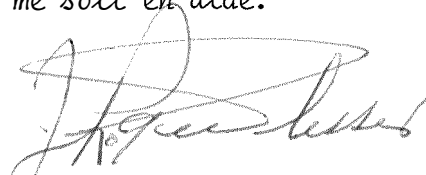
No. de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Je, soussigné, J. Roger Duplessis, ayant été nommé secrétaire-trésorier adjoint pour la municipalité de Saint-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.



J. Roger Duplessis

Assermenté devant moi à Saint-Louis-de-France, ce dix-septième jour du mois de septembre mil neuf cent soixante-dix-neuf.



Gilles Toupin  
secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale du Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 17 septembre 1979 à 7:00 H. P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron  
Denis Paquin  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

### ORDRE DU JOUR

1. Protocole d'entente avec la C.P. T. A.Q.
2. Assurance garantie, Monsieur Roger Duplessis
3. Répartition des tâches
4. Application du règlement 125 (compteur d'eau)
5. Adoption du règlement Place Carrière (plans et devis)
6. Fixer la date de l'assemblée des électeurs pour le règlement à l'item 5.
7. Cas Louise Martin

De l'assentiment unanime des membres présents et signifiés pour assister à la présente assemblée, le nom de Monsieur Gilles Toupin est ajouté à l'item 2 de l'ordre du jour.

Il est fait mention au présent procès-verbal que le secrétaire-trésorier Monsieur Gilles Toupin a procédé ce jour à l'assermentation du nouveau secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur J. Roger Duplessis

79-322

Considérant la seconde proposition de zone agricole (No. 8.0-3218-1 en date du 31 août 1979) présentée par la Commission de protection du territoire agricole à la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel et résolu: d'accepter le plan de la zone agricole tel que préparé par la Commission de protection du territoire agricole et d'autoriser son honneur le Maire, Monsieur Roger Bornais ainsi que le secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin à signer un mémoire d'entente à intervenir entre la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

79-323

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que le Conseil de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France augmente le montant du bon de fidélité du secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, à \$25,000.00.

Qu'un bon de fidélité soit souscript pour le nouveau secrétaire-trésorier adjoint, M. J. Roger Duplessis, pour le montant de \$25,000.00.

79-324

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Denis Paquin, APPUYE PAR M. le Conseiller Léopold Trudel que la répartition des tâches du secrétaire-trésorier contenue dans le recueil des règles de gestion et des procédures administratives, No d'identification 300-1 et la répartition des tâches du secrétaire-trésorier adjoint, No d'identification 300-2 soient adoptées.

79-325

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. le Conseiller Denis Paquin que conformément à l'application du règlement 125-A, des compteurs d'eau soient installés par la municipalité aux endroits suivants savoir:

Alimentation Brousseau et Poulin	211, Ch. Masse,	Dépanneur,	1"
Sanivan	Rue Sinotte	Nettoyage, d'égouts	1 1/2"
Yvan Morin	480, bl. St-Louis	Comptoir de fruits	3/4"
Epicerie Boissonneault	871, St-Alexis	Epicerie	3/4"
Mexico Bar	943, bl. St-Louis	Bar	3/4"
Corfou Palace	1190, bl. St-Louis	Restaurant	3/4"
Marché Jean-Claude Morin	1200, bl. St-Louis	Epicerie	3/4"
Raymond Morin	1420, bl. St-Louis	Epicerie	3/4"
Doucet et Frères	2187, bl. St-Louis	Fruits et légumes	3/4"
Môtel des Pins	981. bl. St-Louis	Môtel	1"

79-326

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Noël Hinse, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que considérant la résolution 79-325 que des invitations soient demandées pour travail à forfait auprès d'au moins 2 plombiers et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à engager celui qui présentera la plus basse cotation.

79-327

CONSIDERANT la résolution 79-325, Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. le Conseiller Denis Paquin que l'acheteur de la municipalité soit et est autorisé à acheter les compteurs d'eau nécessaires pour l'exécution des travaux décrits dans la résolution 79-325.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-328

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Denis Paquin, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le règlement portant le No 164, concernant le montant des honoraires pour arpentage, plan et devis relativement au projet de construction du réseau d'aqueduc Place Carrière soit et est adopté.

79-329

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Denis Paquin, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés par l'adoption du règlement No 164, relativement au montant des honoraires pour arpentage, plan et devis concernant le projet d'aqueduc Place Carrière, soit tenue entre 7 heures et 9 heures P. M., mercredi, le 3 octobre 1979 au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France.

79-330

CONSIDERANT le manque de travail pour une période de temps indéterminée, Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. le Conseiller Denis Paquin que Madame Louise Martin soit remerciée temporairement.

De l'assentiment unanime des membres présentes et signifiés pour assister à la présente assemblée, l'item isolation au Centre Municipal est ajouté à l'ordre du jour.

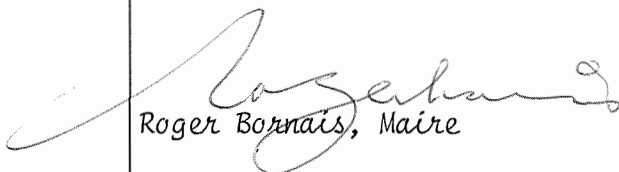
79-331

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Denis Paquin que le Surintendant, M. Réjean Maurchand, soit et est autorisé à faire exécuter "en régie" les travaux d'isolation au Centre Municipal, 2100, boul. St-Louis, St-Louis-de-France en employant de la laine minérale en vrac pour une dépense n'ex-cédant pas \$1,000.00 taxe incluse.

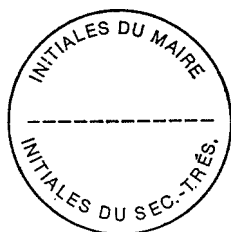
79-332

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Léopold Trudel propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la session du 1<sup>er</sup> octobre 1979

  
Roger Bonnais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE  
COMTE DE CHAMPLAIN

MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

PROCES-VERBAL  
OUVERTURE PUBLIQUE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

PROJET: Construction d'un entrepôt

INGENIEUR: Vézina, Fortier & Associés

DATE: 27-09-79

HEURE: 4 heures P.M.

ENDROIT: 805, Boul. St-Jean Ouest, Saint-Louis-de-France

Les Constructions Réal Cossette Inc.:

MUNICIPALITE DE  
ST-LOUIS-DE-FRANCE

BORDEREAU DES QUANTITES ET DES PRIX

BATIMENT 50 PI. X 60 PI.

<u>ITEM</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>QUANTITES &amp; PRIX UNIT.</u>	<u>TOTAL</u>
1	Bâtiment d'acier	forfait	\$39,921.00
2	Fondation de béton	forfait	\$11,984.00
3	Fondation de la dalle (pierre et sable compacté)	forfait	\$ 4,045.00
4	Dalle de béton et drainage	forfait	\$ 8,080.00
5	Quincailleries et portes	forfait	\$ 5, 508.00
6	Electricité:		
	a) Entrée électrique	forfait	\$ 2, 124.00
	b) Eclairage et prises de courant	forfait	\$ 1,675.00
<u>TOTAL:</u>			<u>\$73,337.00</u>

ALTERNATIVE NO.1

Bâtiment 40 pi X 60 pi: Total Nil

ALTERNATIVE NO.2

Bâtiment 60 pi X 60 pi.: Total Nil

\*\*\*\*\*

Construction Bécancour Inc.:

MUNICIPALITE DE  
ST-LOUIS-DE-FRANCE  
BORDEREAU DES QUANTITES ET DES PRIX

BATIMENT 50 PI. X 60 PI.

<u>ITEM</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>QUANTITES &amp; PRIX UNIT.</u>	<u>TOTAL</u>
1	Bâtiment d'acier	forfait	\$36,000.00



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

<u>ITEM</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>QUANTITES &amp; PRIX UNIT.</u>	<u>TOTAL</u>
2	Fondation de béton	forfait	\$ 7,900.00
3	Fondation de la dalle (pierre et sable compacté)	forfait	\$ 2,000.00
4	Dalle de béton et drainage	forfait	\$ 4,500.00
5	Quincailleries et portes	forfait	\$ 5,000.00
6	Electricité: a) Entrée électrique	forfait	\$ 1,200.00
	b) Eclairage et prises de courant	forfait	\$ 1,400.00
<u>TOTAL:</u>			<u>\$58,000.00</u>

### ALTERNATIVE NO. 1 BATIMENT 40 Pi. X 60 Pi.

1	Bâtiment d'acier	forfait	\$34,000.00
2	Fondation de béton	forfait	\$ 7,085.00
3	Fondation de la dalle (pierre et sable compacté)	forfait	\$ 1,800.00
4	Dalle de béton et drainage	forfait	\$ 4,000.00
5	Quincailleries et portes	forfait	\$ 5,000.00
6	Electricité: a) Entrée électrique	forfait	\$ 1,200.00
	b) Eclairage et prises de courant	forfait	\$ 1,400.00
<u>TOTAL:</u>			<u>\$54,485.00</u>

### ALTERNATIVE NO. 2 BATIMENT 60 Pi. X 60 Pi.

1	Bâtiment d'acier	forfait	\$52,500.00
2	Fondation de béton	forfait	\$ 8,950.00
3	Fondation de la dalle (pierre et sable compacté)	forfait	\$ 2,500.00
4	Dalle de béton et drainage	forfait	\$ 5,000.00
5	Quincailleries et portes	forfait	\$ 5,000.00
6	Electricité: a) Entrée électrique	forfait	\$ 1,200.00
	b) Eclairage et prises de courant	forfait	\$ 1,500.00
<u>TOTAL:</u>			<u>\$66,650.00</u>



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

### PERSONNES PRESENTES

### TITRE

<i>Jean-Pierre Sirois</i>	<i>Conseiller</i>
<i>Gilles Toupin</i>	<i>Secrétaire-trésorier</i>
<i>Roger Duplessis</i>	<i>Secrétaire-trésorier adjoint</i>
<i>Daniel Poisson</i>	<i>Ingénieur</i>
<i>Richard Cyr</i>	
<i>Construction Bécancour</i>	<i>Directeur-général</i>
<i>Réal Cossette Inc.</i>	<i>Président</i>
<i>Réjean Marchand</i>	<i>Surintendant municipal</i>
<i>Roger Bornais</i>	<i>Maire</i>



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 1er octobre 1979 à 7 heures 30 P. M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron

Denis Paquin

Léopold Trudel

Jean-Pierre Sirois

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. A) Adoption des procès-verbaux des sessions du mois de septembre 1979.  
B) Affaires découlant du procès-verbal: Rés. 79-316 et 79-290.
5. Lecture de la correspondance
6. Rapport des permis de construction
7. Adoption des comptes à payer, liste No 79-011, folio 154
8. Adoption du compte à payer: Les Pièces d'autos Carel
9. Résolution Salaire Suzanne L. Tessier
10. Résolution Assurance C. A. T. aux membres du conseil
11. Résolution Adoption de principe sur la fourniture d'articles pour les employés extérieurs et remplacement des items sur preuve à l'appui.
12. Résolution d'achat de la rue connue sous le nom de Dargis lots 273-38-38
13. Résolution- Autorisation au Maire et au secrétaire-trésorier pour la signature du contrat d'achat de la Rue Dargis.
14. Résolution - Abolition du comité CEB0
15. Rescindere résolution No 79-283 et 79-292 et nouvelle résolution. pour l'adoption des procès-verbaux des sessions du mois d'août 1979.
16. Résolution pour avance de fonds au comité du 75e pour le Carnaval d'hiver, contre la subvention de \$1,666.00 confirmée par le Ministre Yves Duhaime en date du 19 février 1979.
17. Résolution - Demande du surintendant pour la location d'équipement pour nettoyage des lignes d'égouts secondaires.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

18. Adoption du règlement No 138-A (Remboursement, anticipation rue Des Bouleaux)

19. AVIS DE MOTION

- A) Règlement de confection et d'ouverture de la rue connue sous le nom de «Dargis».
- B) Construction d'un entrepôt municipal
- C) Installation d'une 2e pompe
- D) Superficies minimum
- E) Règ. procédures assemblées du conseil
- F) Procédures d'expropriation Place Suzette.

20. VARIA

- A) Problème d'amoncellement de terre et de sable sur certains terrains.

21. Intervention du public

22. Levée de l'assemblée.

79-333

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Denis Paquin, APPUYE »PAR M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié à l'item 4.B, 7, 8 et en biffant les items 12 et 13, en remplaçant à l'item 16 les mots «des loisirs» par «du 75e », ajoutant les avis de motion D E F, Varia: Problème d'amoncellement de terre.

79-334

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que les procès-verbaux des sessions du mois de septembre soient adoptés tels que présentés en ajoutant la lettre «S» au mot loisirs, ligne 3, résolution 79-292.

79-335

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que la résolution portant le numéro 79-290 relativement à l'achat d'une tondeuse de marque «Mott» soit rescindée à toutes fins que de droit.

79-336

Conseiller

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que la résolution portant le numéro 79-316 relativement à une rencontre conjointe du Conseil avec la Firme d'évaluation St-Maurice Inc soit rescindée à toutes fins que de droit.

Il est fait mention aux présentes minutes que 21 permis de construction ont été émis au cours du mois de septembre 1979, représentant une valeur totale de \$283,500.00

79-337

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Denis Paquin, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois que la liste des comptes à payer au 30-09-79, numéro 79-011, folio 154 soit adoptée telle que présentée.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

79-338

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que le compte à payer: Les Pièces d'autos Carel, au montant de \$225.07 soit adopté.

Mention est faite au présent procès-verbal que Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Caron s'abstient de voter déclarant son intérêt dans les affaires de: «Les Pièces d'autos Carel Ltée».

79-339

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que le conseil accorde à Mme Suzanne L. Tessier, secrétaire, une augmentation de salaire de cinq pour cent (5%) de son salaire actuel rétroactivement au 1er juillet 1979 et à compter de ce jour elle bénéficiera des avantages marginaux prévus dans le protocole d'entente des employés.

Considérant que les membres du conseil ne désirent pas se prévaloir des bénéfices d'assurance de la C. A. T., l'item 10 de l'ordre du jour est retiré.

79-340

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le conseil accepte de fournir aux employés du garage municipal, les items suivants, pour emploi dans l'exercice de leurs fonctions:

Bouts

- Bottes de caoutchouc avec («cap») d'acier
- Des gants de travail
- Des gants en caoutchouc 14" de longueur
- Des habits contre la pluie.

Que le conseil accepte de renouveler ces objets au besoin après justification auprès de l'acheteur de la municipalité.

79-341

CONSIDERANT la demande du Comité des Scouts de retenir pour démolition la grange, propriété de la municipalité, sise sur les terrains de la Fabrique de la paroisse de Saint-Louis-de-France.

CONSIDERANT la résolution 79-292, il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois de reporter au 15 octobre 1979 la publication de cette dite vente dans le journal «Le Nouvelliste».

Qu'advenant une entente avant cette date avec le comité des scouts, que la grange leur soit adjugée pour la somme nominale de \$1,00

79-342

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que le conseil autorise l'avance de fonds au montant de \$1,666.00 au Comité du 75e Anniversaire contre la subvention du même montant confirmée par le Ministre Yves Duhaime dans sa lettre du 19 février 1979. ADOPTE:



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

79-343

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que le surintendant soit autorisé à louer les services de la firme Sanivan Inc. pour le nettoyage des lignes secondaires d'égouts, avec l'équipement nécessaire, savoir, Camion High pression: \$44.00/heure avec opérateur, capacité 2,500 gallons, Camion Vacuum 10 roues, capacité 3000 gallons, \$35.50/heure avec opérateur.

79-344

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. le Conseiller Denis Paquin que le règlement portant le numéro 138-A, règlement modifiant l'article II et abrogeant l'article VIII du règlement No 138 concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égout sanitaire Rue Des Bouleaux soit et est adopté.

Je, Jean-Pierre Sirois, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: «Règlement de confection et d'ouverture de la rue connue sous le nom de «Dargis».

Je, Jean-Pierre Sirois, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: «Règlement de construction d'un entrepôt municipal».

Je, Léopold Trudel, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: «Règlement concernant l'achat et l'installation d'une deuxième pompe.

Je, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: «Règlement sur les superficies minimales des terrains pour fins de construction.

Je, Jean-Pierre Sirois, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: «Règlement des procédures d'assemblées délibérantes.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Je, Jean-Pierre Caron, Conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: «Règlement des procédures d'expropriation Place Suzette».

### REGLEMENT No 138-A

Règlement modifiant l'article II et Abrogeant l'article VIII du règlement portant le numéro 138, concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égout sanitaire Rue Des Bouleaux, lots 85-151, 503-1, partie Nord-Ouest.

ATTENDU QU'avis de présentation de ce règlement a été régulièrement donné.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par Monsieur le Conseiller Denis Paquin ET RESOLU que le règlement portant le numéro 138-A, modifiant l'article II et abrogeant l'article VIII du règlement No 138, concernant les travaux de construction d'aqueduc et d'égout sanitaire rue Des Bouleaux, lots 85-151, 503-1, partie Nord-Ouest soit et est adopté et qu'il soit STATUE ET DECRETE par ce règlement comme suit:

Article I: L'article II du règlement 138 est modifié en ajoutant l'alinéa suivant: «Le Conseil est autorisé à approprier la somme de \$16,565.76 provenant des souscriptions versées par les propriétaires de la rue des Bouleaux identifiées à la cédule «A» annexée au présent règlement comme si au long récitée, à titre de paiement par anticipation.»

Article II: L'article VIII du règlement 138 est remplacé par le suivant: «Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables construits ou non, situés en bordure de la rue appartenant aux propriétaires chargés du paiement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement 138 qui ne se sont pas prévalus du remboursement par anticipation.

Cette taxe spéciale est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Cependant, dans le cas d'immeubles situés à un carrefour, telle taxe sera limitée à 50% de l'étendue en front de ces immeubles sur les différentes rues, le tout, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article III: Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTE.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

79-345

Il est PROPOSE par M. le Conseiller Jean-Pierre Sirois,  
APPUYE par M. le Conseiller Léopold Trudel que les cas d'infractions  
d'entreposage de terre, infraction au règlement 108, soient référés  
à Me Jean Pinsonneault, Aviseur légal de la Municipalité, relativement  
à Monsieur Fernand Letiecq et René Gélinas Excavation.

Qu'un avis légal préalable à des poursuites soit envoyé  
aux membres du Conseil.

Votent pour: Messieurs les Conseillers Jean-Pierre  
Sirois et Léopold Trudel ainsi que Monsieur Roger Bornais, Maire.


Votent contre: Messieurs les Conseillers Denis Paquin  
et Jean-Pierre Caron. ADOPTE.

79-346

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Sirois propose la  
levée de l'assemblée.

ADOPTE à la session du 5 mai 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

PROCES-VERBAL

REGLEMENT No 164

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'adoption du règlement No 164, décrétant un emprunt de \$22,500.00 pour payer le montant des honoraires pour arpentage, plans et devis relativement au projet de construction du réseau d'aqueduc «Place Carrière».

Cette assemblée fut tenue au Centre Municipal, 2100, boulevard St-Louis, à St-Louis-de-France, le 3 octobre 1979 à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Roger Bornais, Maire.

Le secrétaire-trésorier, M. Gilles Toupin, donne lecture du règlement No 164 ainsi que de l'article 758 du Code Municipal.

Pour contester ce règlement et exiger la tenue d'un scrutin secret, il faudra un minimum de 25 électeurs habiles à se prononcer qui signeront la formule à cet effet.

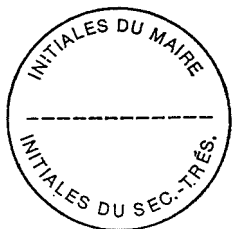
Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclare le règlement approuvé par les électeurs.



Roger Bornais, Président d'assemblée



Gilles Toupin, secrétaire d'assemblée



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale du Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, mercredi le 10 octobre 1979 à 8:30 H P.M. à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron  
Denis Paquin  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Noel Hinse

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation, conformément à la loi, ont été signifiés.

### O R D R E D U J O U R

1. Adoption du règlement: Construction entrepôt municipal.
2. Avis de motion (s'il y a lieu.)

79-347

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par m. Le Conseiller Léopold Trudel que le règlement portant le numéro 165, règlement décrétant la construction d'un entrepôt municipal, soit et est ADOPTE.

Que le Maire, Monsieur Roger Bornais et le secrétaire-trésorier Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation le contrat avec la firme Construction Bécancour Inc.

### REGLEMENT NO. 165

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la construction d'un entrepôt municipal;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à \$66,650.00 pour une bâtisse de grandeur 60' X60'

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné, soit à la session régulière du Conseil le premier jour d'octobre, mil neuf cent soixante-dix-neuf.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par Monsieur le Conseiller Léopold Trudel et RESOLU qu'un règlement portant le numéro 165, soit et est adopté, et qu'il soit STATUE ET DECRETE par ce règlement ce qui suit:

Article I: Le Conseil est autorisé à procéder à la construction d'un entrepôt municipal, selon les plans et devis préparés par Vézina, Fortier et Associés, ingénieurs-conseil, en date de septembre 1979, numéro 2-1610, lesquels plans et devis sont annexés au présent règlement sous la cote "A" comme s'ils y étaient au long récités.

Article II: Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$72,000.00 pour les fins du présent règlement.

Article III: Les travaux décrits à l'article I du présent règlement seront payés par les immobilisations à même les revenus prévus au budget en cours et/ou une partie du surplus réservé de soixante-seize mille deux cent trente-quatre dollars (\$76,234.00) apparaissant aux états financiers de la municipalité au 31 décembre 1978.

Article IV



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Article IV: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOpte À LA session du 10 octobre 1979.

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier

De l'assentiment de tous les membres du Conseil ayant été dûment convoqués selon la loi et (et) présents à cette assemblée l'item: "Mandat à la firme Vézina, Fortier & Associés relativement à l'étude d'avant projet pour étude préliminaire de la station de pompage Ste-Marguerite."

*est ajouté à l'ordre  
79-348 du jour*

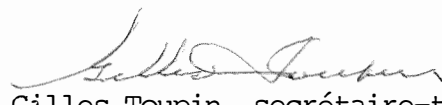
Il est PROPOSE PAR M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par M. le Conseiller Jean-Pierre Caron que la firme Vézina, Fortier & Associés soit et est Mandatée pour préparer une étude d'avant projet pour la construction d'une station de pompage "Secteur Ste-Marguerite; tel que localisé dans le rapport de R.J. Levesques Inc., et son raccordement au réseau actuel, pour un montant n'excédant par \$2 000.00

Monsieur le Conseiller Léopold Trudel vote contre la proposition.

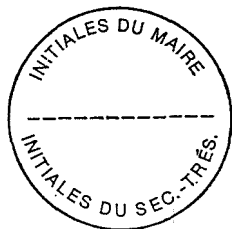
L'Ordre du jour tel qu'amendé étant épuisé, Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois propose la levée de l'assemblée.

ADOpte à la session du 5 novembre 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

### NOMINATION DES CONSEILLERS

A une assemblée des électeurs de la Corporation Municipale de St-Louis-de-France tenue au Centre Municipal de St-Louis-de-France, 2100, Boulevard St-Louis, St-Louis-de-France, dimanche, le 28 octobre 1979 de midi à 2 heures de l'après-midi sous la présidence de Monsieur Gilles Toupin, président de l'élection afin de proposer deux conseillers en remplacement de Monsieur Louis A. Bolduc, conseiller démissionnaire au siège No. 4 et Monsieur Noël Hinse, conseiller démissionnaire au siège No. 5.

A midi précis, le président de l'élection, Monsieur Gilles Toupin ayant nommé comme secrétaire d'élection, Madame Jocelyne B. Alarie, ouvre la séance et requiert les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats.

Les électeurs Monsieur Jean Rheault et Monsieur Napoléon Breau proposent que Monsieur Albert Trépanier soit nommé candidat au siège No. 5

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs Monsieur Léo Rouette et Monsieur Claude Renaud proposent que Monsieur Julien Tremblay soit nommé candidat au siège No 4

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs Monsieur Jean-Pierre St-Arnault et Monsieur Gilles Lefebvre proposent que Monsieur Florent Villeneuve soit nommé candidat au siège No. 4

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

Les électeurs Monsieur Raymond Cossette et Monsieur René Proulx proposent que Monsieur Gilles Mongrain soit nommé candidat au siège No. 5

Le président après examen des proposeurs et du proposé accepte la proposition.

A deux heures précises, le président de l'assemblée déclare la période de mise en candidature close.

Le président ordonne qu'il y aura élection à être tenue par un scrutin secret dimanche le 4 novembre 1979 entre huit (8) heures A.M. et six (6) heures P.M. au 2100, boulevard Saint-Louis-de-France, St-Louis-de-France, pour l'élection de deux conseillers:

Les candidats en liste pour  
le siège No. 4 sont:

Monsieur Julien Tremblay  
1130, Boul. St-Louis  
Saint-Louis-de-France  
Commerçant

Monsieur Florent Villeneuve  
1100, rue Caron  
Saint-Louis-de-France  
Ingénieur



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Les candidats en liste pour  
le siège No. 5 sont:

Monsieur Gilles Mongrain  
295, rue Hamel  
Saint-Louis-de-France

Professeur

Monsieur Albert Trépanier  
780, Boul. Ste-Marguerite  
Saint-Louis-de-France

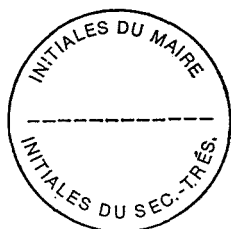
Constable Industriel

Gilles Toupin  
Président d'élection

ADOPTÉ à la session du 5 novembre 1979

Roger Bornaïs, Maire

Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

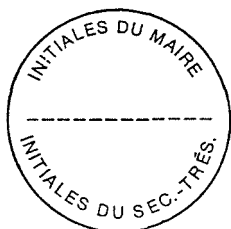
PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 5 novembre 1979 à 7:30 heures P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron  
Denis Paquin  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### O R D R E   D U   J O U R

1. Prière
2. Vérification du quorum.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport du président d'élection et adoption .
5. Adoption des procès-verbaux des sessions du mois d'octobre 1979.
6. Affaires découlant des procès-verbaux.
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport des permis de construction.
9. Acceptation des plans de cadastre.
10. Adoption des comptes à payer folio 154 liste 79-12
11. Mandat à M. Jacques Potvin Re: préparation du règl. 108J \$200.00
12. Re: achat et installation 2e pompe.
13. Achat de la rue Dargis lot 273-38, 66' X 246.2, 27831 plan déposé le 8 juin 73 plan 72-225 Georges Gariépy.
14. Rés. d'adoption des règles de gestion et de régie interne modifiées portant les numéros:
  - 100-1 règles générales
  - 300-3 rapport des activités
  - 400-1 achat
  - 400-2 politique d'achat
  - 400-3 Directives d'application budgétaire
  - 400-4 engagement des dépenses
  - 400-5 réquisition d'achat
  - 400-6 petite caisse
  - 400-7 règles et procédures pour frais de voyage et déplacements
15. Rés. Re: instructions pour facturation fractionnelle selon les mois de service eau-égoûts-vidanges.
16. Rés. permettant au préposé aux finances d'effectuer des placements à court terme pour et au nom de la Corporation Municipale tel qu'autorisé par l'article 10 de la loi 39 modifiant l'article 165 C.M.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

17. Rés. Bond de fidélité des employés.
18. Rés. Délégation à la Conférence règl. de l'Acte à  
T.R. le 22/11/79
19. A) Adoption du règlement 108J (Superficies minimum)  
Adoption du règlement 166 (achat & installation 2e  
pompe)  
Adoption du règlement 167 (stationnement de nuit)  
B) Poste d'officier municipal.
20. Comité de sélection
21. AVIS DE MOTION
  - A) Expropriation "Place Suzette"
  - B) Règ. Superficies minimales
  - C) Règ. de stationnement de nuit
  - D) Ouverture rue Dargis
22. VARIA:
  - Mandat à Chastenay, Gagné & Ass. sur Projet
  - A) Parc Ecole St-Louis-de-France
  - B) Mandat à Me Jean Pinsonnault Re: Facture enfouisse-  
ment.
  - C) Achat ameublement pour \$3 500.00
  - D) Resceinder la résolution 78-339 (allocation dépenses  
à l'officier municipal)
23. Intervention du public
24. Levée ou ajournement de l'assemblée.

79-349

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Siröis et APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé, en retirant de l'item 19-A adoption du règlement 108-J et du règlement 167. En ajoutant à l'item 19-B poste d'officier municipal et à l'item 21 les avis de motion B-C-D et à Varia les items A-B-C-D.

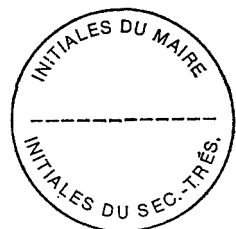
79-350

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Denis Paquin Appuye par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel que le rapport du président d'élection pour la mise en nomination tenue dimanche le 28 octobre 1979 soit adopté.

79-351

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que les procès-verbaux des sessions du mois d'octobre 1979 soient adoptés tel que modifiés en corrigeant à la résolution 79-336 le mot conseiller à la première et à la deuxième ligne. En inscrivant le mot "Bout" au lieu de Cap" à la résolution 79-340

En ajoutant les mots: est ajouté à l'ordre du jour. après le premier paragraphe précédant la résolution 79-348.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Il est fait mention au présent procès-verbal que 26 permis de construction ont été émis au cours du mois d'octobre 1979, représentant une valeur totale de \$288 600.00

79-352

Il est PROPOSE que M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le plan No. 40804 préparé par M. Paul Michaud arpenteur-géomètre pour M. Fernand Toupin, en date du 10 septembre 1979 et montrant les lots 68-7 et 68-8 soit accepté.

79-353

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Denis Paquin APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la liste des comptes à payer no. 79-012 folio 154 soit adoptée pour paiement.

79-354

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que compte à payer Les pièces d'autos Carel Ltée au montant de \$89.96 soit adopté.

Il est fait mention qu'au présent procès-verbal que M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron s'abstient de voter déclarant son intérêt dans les affaires de: "Les Pièces Auto Carel Ltée".

79-355

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que M. Jacques Potvin de la firme Chastenay Gagné & Ass. soit et est autorisé à préparer le règlement sur les superficies minimales pour des honoraires n'excédant pas \$200.00

79-356

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la soumission présentée par la firme R.J. Levesque et Fils Ltée en date du 10 octobre 1979 selon les plans et devis préparés par la firme Pluritec référence No. 9072, au montant de \$14,290.64 pour la fourniture d'une pompe verticale à l'usine de pompage, raccordements mécaniques, électricité et installation soit retenue.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents y relatifs pour et au nom de la Corporation.

79-357

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la municipalité se porte acquéreur pour la somme de \$1.00 du lot No. 273-38 (rue Dargis) déjà enregistré comme rue au service du cadastre et déposé le 8 juin 1973 sous le numéro 273-38 (rue)

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents y relatifs.

79-358

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que les règles de gestion et de régie interne modifiées portant les numéros:



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

100-1 règles générales  
300-3 rapport des activités  
400-1 achat  
400-2 politique d'achat  
400-3 directives d'application budgétaire  
400-4 engagement des dépenses  
400-5 réquisition d'achat  
400-6 petite caisse  
400-7 règles et procédures pour frais de voyage et déplacements.  
soient adoptées.

79-359

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que les comptes pour service de l'eau, de l'égoût et des vidanges soient fractionnés au prorata mensuel de l'utilisation desdits services et ce partir du pemier janvier 1980

Il est fait mention que l'item 16 de l'ordre du jour est reporté pour étude à l'intérieur du recueil de gestion et de régie interne.

79-360

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le conseil souscrive un bond de fidélité au montant de \$5 000.00 pour chacun des employés suivants:  
Madame Jocelyne B. Alarie, secrétaire  
Madame Suzanne L. Tessier, secrétaire  
Mademoiselle, Gisèle Bonenfant secrétaire  
Monsieur Réjean Marchand, inspecteur-municipal et surintendant.

79-361

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que Messieurs Jean-Roger Duplessis et (Monsieur) Réjean Marchand soient délégués pour assister à la Conférence régionale de l'Association Québécoise des Techniques de l'eau qui se tiendra à Trois-Rivières le 22 novembre 1979.

Que les frais d'inscription et participation soient défrayés par la municipalité.

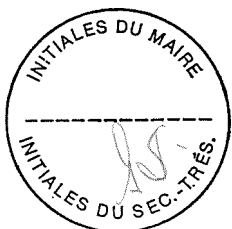
79-362

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le règlement No. 166 relativement à l'achat et à l'installation d'une deuxième pompe à la station de pompage soit et est adopté.

### REGLEMENT 166

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à l'achat et à l'installation d'une deuxième pompe pour assurer un service et un approvisionnement adéquat en eau potable.

ATTENDU QU'avis de motion a été conformément donné, soit à la session de ce conseil tenue le ler jour du mois d'octobre mil neuf cent soixante-dix-neuf.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

EN CONSEQUENCE: Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois et RESOLU qu'un règlement portant le numéro 166 SOIT ET EST ADOPTE et qu'il soit STATUE ET DECRETE par ce règlement comme suit:


Article I: Le Conseil est autorisé à procéder à l'achat et à l'installation d'une deuxième pompe pour addition à l'usine de pompage, selon les plans et devis préparés par Pluritec Consultants, en date de mai 1979 et portant la mention: "No de référence: 9072 et faisant partie des présentes en Annexe A comme si au long réité.


Article II: Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$15,000. pour l'acquisition et les travaux décrits à l'article I du présent règlement.

Article III: L'acquisition et les travaux décrits à l'article I du présent règlement seront payés par les immobilisations à même les revenus prévus au budget en cours et/ou à même le surplus réservé non autrement approprié qui pourront être utilisés pour une partie de ces dits travaux.

Article IV: Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTE PAR LE CONSEIL LE 5 novembre 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, sec. trés.

### POSTE D'OFFICIER MUNICIPAL

Notre Municipalité doit faire en sorte que les deniers publics investis dans une fonction et tous les aspects découlant de cette tâche puissent répondre adéquatement et efficacement aux besoins du conseil et de la population.

Le présent document a pour but de souligner aux membres du conseil et à la population que la présence de personnel spécialisé dans un poste d'officier municipal comporterait des avantages importants pour le conseil et surtout pour la population qui doit payer la note.

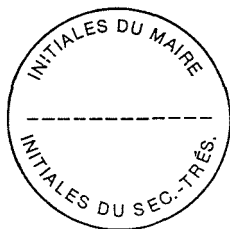
Voici des précisions sur ce qui doit être des priorités dans l'exercice de la fonction d'officier municipal et ce qui est compatible avec une saine administration des deniers publics.

1. L'application du plan directeur de développement et du règlement de construction.

Notre municipalité aura investi quelques \$20 000.00 pour se doter d'un plan directeur et d'un règlement de construction qui doivent être suivis et appliqués avec rigueur si nous ne voulons pas que tout soit à refaire dans cinq ans.

Il apparaît capital que les règlements de notre municipalité soient appliqués dans leurs formes et principes et cela, sans égard.

2. La réalisation des principes du plan directeur et de l'aménagement spacial.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

L'orientation des besoins et la planification des dépenses sont des devoirs auxquels le conseil doit apporter une attention particulière. Sur le plan pratique, de nombreux exemples peuvent être cités pour démontrer que des économies appréciables pourraient être réalisées si un officier spécialisé oeuvrait dans la fonction d'officier municipal.

A titre d'exemple, voici des travaux qui pourraient être effectués en régie et qui se traduiraient par une diminution des dépenses.

- a) Les projets de construction et surveillance des travaux.
- b) Les études d'avant-projets nécessaires pour planifier les budgets.
- c) Les études techniques nécessaires pour modifier et adopter les règlements à nos besoins.
- d) Les études de rentabilisation d'entretien et d'amélioration de nos équipements et bâtiments.
- e) Les réalisations de l'infrastructure de nos équipements récréatifs.
- f) Les implantations des infrastructures de base recommandées dans le plan directeur d'eau et d'égoût.
- g) La concrétisation des recommandations du schéma d'aménagement et du plan directeur d'urbanisme.

De nombreux exemples pourraient être cités et démontreraient que des économies de quelques \$20 000.00 pourraient être annuellement réalisées si nous avions le personnel spécialisé pour répondre à nos besoins.

A cela s'additionnent les nombreuses informations que le conseil a besoin dans le processus administratif et décisionnel de sa tâche.

Ce qui a coûté et coûte encore très cher à tous les contribuables de notre municipalité c'est sans contredit la difficulté d'effectuer des planifications appuyées sur des données concrètes et des procédures dûment établies face à l'application pratique et en temps réel de nos règlements et des décisions du conseil.

De la bouche de cinq représentants du Ministère des affaires municipales et de l'environnement, qui ont rencontré le conseil il y a quelques mois, la Municipalité devra puiser les informations qu'elle a besoin pour sa gouverne au sein de son personnel ou des consultants privés car les Ministères n'ont pas pour fonction d'étudier les problèmes courants des municipalités ni de leur présenter sur un plateau des solutions à leurs difficultés.

Est-il besoin de rappeler que les payeurs de taxes sont à éponger une dette de \$188 000.00 qui a été engendrée en partie par des honoraires professionnels pour différents travaux qui n'ont jamais été réalisés.

Il est urgent que nous engagions le spécialiste qui saura recommander les mesures appropriées pour éviter de perpétuer la présente situation.

Le conseil a donc convenu d'abolir le poste d'officier municipal et de le remplacer par un poste d'ingénieur officier.

Cet ingénieur officier aurait pour tâche les fonctions suivantes:





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

1. Voit à l'application du plan directeur d'urbanisme en soumettant au conseil les étapes à franchir pour réaliser les phases de développement sous forme de prévisions triennales avec tous les plans, devis, et informations pertinentes.
2. Présente au conseil les prévisions budgétaires triennales pour la réalisation du 1er paragraphe.
3. Voit au respect du règlement de construction et le lotissement en émettant les permis, les contraventions et contrôle l'acheminement de ces mêmes permis et contraventions.
4. Prépare certains plans et devis des travaux de génie requis pour le conseil et assume la surveillance de ces derniers lorsque la juridiction ne relève plus de la compétence de l'inspecteur municipal.
5. Rédige les rapports prévus pour sa tâche dans le répertoire des règles administratives de la Municipalité.
6. Etudie les situations que le conseil lui demande, les commente et recommande des solutions dans le cadre des hypothèses et principes soumis par le conseil.
7. Collabore, sur le plan technique, à l'élaboration des règlements municipaux.
8. Assiste aux assemblées formelles et ou informelles du conseil à la demande de ce dernier.
9. Assure tout autre tâche compatible avec une saine (administrative) que le conseil lui confie.
10. Est membre de la commission municipale d'urbanisme.

L'embauchage d'un ingénieur officier  
est basé sur les critères suivants:

1. Cadre de travail

"Diversifié"

Réalisation d'activités techniques dépassant nettement l'aspect routinier de l'activité ou intégration et coordination d'activités ou des ressources humaines attitrées à un ensemble opérationnel ou d'une fonction stratégique.

2. Répercussion

"Contributive"

L'ampleur et la technicité des activités ne permettent pas toujours de s'appuyer sur des normes ou pratiques établies. Responsabilité attitrée à la conduite d'une action technique importante. Maître de l'impact sur les résultats finals de l'activité technique assignée.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

### 3. Autonomie

"Large"

Le titulaire est autonome dans la conduite d'activités techniques importantes. Il oeuvre pour réaliser des objectifs particuliers.

### 4. Réalisation

"Importante"

Par ses réalisations, il fait autorité dans son domaine d'activités. Sa participation est déterminante dans des réalisations techniques.

### 5. Exigences

Avoir une expérience dans un domaine pertinent. Posséder la compétence et l'autonomie nécessaires pour oeuvrer dans un poste dont le cadre et la répercussion correspondent à ceux décrits plus haut.

Veillez croire que la présente proposition a comme seul but d'économiser des fonds publics et d'assurer aux membres du conseil et à la population une administration rationnelle de notre Municipalité.

En considération du présent exposé,

79-363

Je, Léopold Trudel, appuyé par M. Le Conseiller Denis Paquin propose que le poste actuel de l'officier municipal soit aboli à compter du 15 décembre 1979 et qu'un poste d'ingénieur officier soit et est ouvert à compter de maintenant.

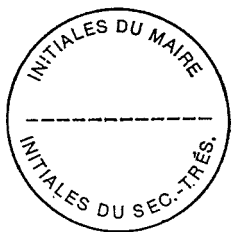
Il est fait mention que Le Conseiller Monsieur Jean-Pierre Caron a fait l'observation qu'il aurait préféré que le document d'introduction à la résolution ne soit pas consigné comme tel au procès-verbal; ne s'objectant pas cependant à son adoption.

79-364

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYÉ par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel de créer un comité de sélection des candidats au poste d'ingénieur-officier, composé de trois (3) membres du Conseil Municipal, lesquels pourront s'adjoindre des personnes ressources. Que les autres membres du Conseil soient nommés d'office sur ce comité.

Ce comité verrait à composer la teneur du communiqué de l'ouverture de poste, recevoir les applications et à faire la sélection des candidats à même les faits exposés par les documents de candidature ainsi qu'à rencontrer tous les candidats qu'ils jugeront aptes à remplir les fonctions du poste.

Enfin, de soumettre au Conseil des recommandations précises pour l'engagement de l'officier désiré.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

79-365

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller M. Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le maire M. Roger Bornais fasse partie du Comité de sélection pour le poste d'ingénieur officier.

79-366

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Jean-Pierre Sirois fasse parti du Comité de sélection pour le poste d'ingénieur officier.

79-367

Il est PROPOSE par M. Le Jean-Pierre Caron, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin que M. Le Conseiller Léopold Trudel fasse parti du Comité de Sélection pour le poste d'ingénieur officier.

Je, Léopold Trudel, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: REGLEMENT décrétant l'ouverture de la rue "Place Suzette" et l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du terrain (emprise) et des améliorations y compris le réseau d'aqueduc.

Je, Denis Paquin, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: Règlement sur les superficies minimales des terrains pour fins de construction.

Je, Jean-Pierre Sirois, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: Règlement relatif au stationnement des véhicules automobiles et à l'obstruction des voies publiques.

Je, Jean-Pierre Sirois, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: Règlement de confection et d'ouverture de la rue connue sous le nom de "Dargis"



No. de résolution  
ou annotation

79-368

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par Le Conseiller Léopold Trudel que le conseil accepte l'offre de service de la firme Chastelay, Gagné & Associés, telle que détaillée dans sa lettre du 31 octobre 1979 signée par Monsieur Jacques Potvin relativement au projet "Parc Ecole" St-Louis-de-France. Pour une somme n'excédant pas \$4 100.00, Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron enregistre sa dissidence.  
Adopté.

79-369

CONSIDERANT la résolution 78-040 et amendements 78-362, 78-314

CONSIDERANT la demande de paiement au montant de \$1743.22 provenant de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour les dépenses inhérentes à l'établissement d'un site d'enfouissement sanitaire dans notre municipalité.

CONSIDERANT, que nous n'avons pas été partis à l'entente inter municipale.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel et APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois.  
QU'un avis légal soit demandé à Me Jean Pinsonnault afin de déterminer le taux de responsabilité face à cette facture.

79-370

CONSIDERANT le projet d'ameublement préparé par l'acheteur de la municipalité et soumis au membres du conseil le 29 octobre 1979.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Léopold Trudel et APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois ,

Que M. J. Roger Duplessis, sec.trés. adjoint soit et est autorisé à procéder à l'achat d'ameublement de bureau pour une somme n'excédant pas \$3 500.00

79-371

CONSIDERANT le coût sans cesse croissant de l'entretien et du fonctionnement d'un véhicule automobile.

CONSIDERANT la moyenne de millage parcouru par l'officier municipal dans l'exercice de ses fonctions ( plus de 300 Km par semaine)

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois, APPUYE par M. Le Conseiller Denis Paquin d'octroyer à l'officier municipal un montant de \$40.00 par semaine à compter de ce jour pour les dépenses inhérentes à l'utilisation de son véhicule dans son travail.

Que l'officier municipal fournisse le rapport du millage encouru.

Que cette résolution rescinde la résolution No 78-339 à toute fin que de droit.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

No. de résolution  
ou annotation

79-372

Monsieur le Conseiller Léopold Trudel propose la  
levée de la présente assemblée.

ADOpte à la session du *3 décembre 1979*

  
Roger Bournais, Maire

  
Gilles Toupin, Sec-trés.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Corporation Municipale de  
Saint-Louis-de-France  
805, boul. St-Jean Ouest  
Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain  
G8T 1A2

Rapport du président de l'élection, tenue le quatrième jour de novembre,  
mil neuf cent soixante-dix-neuf, au Centre Municipal, 2100, boul.  
St-Louis, Saint-Louis-de-France.

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers,

Sur une possibilité estimée à 3,927 électeurs, répartis dans quatorze  
bureaux de scrutin, 736 se sont rendus aux urnes, pour un pourcentage  
de 18.75%.

### ELECTION COMPLEMENTAIRE

Siège No 4

Siège No 5

### R E S U L T A T S

Siège No 4

TREMBLAY, Julien M.,	365
VILLENEUVE, Florent M.	313

Monsieur Julien Tremblay est ELU conseiller au siège No 4 avec une  
majorité de 52 voix.

Siège No 5

MONGRAIN, Gilles M.,	264
TREPANIER, Albert M.	445

Monsieur Albert Trépanier est ELU conseiller au siège No 5 avec une  
majorité de 181 voix.

Bulletins gâtés	21
Bulletins rejetés	65

Gilles Toupin  
Président de l'élection

GT/gb



No. de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Je soussigné, Julien Tremblay, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de Saint-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Julien Tremblay

Je soussigné, Albert Trépanier, ayant été nommé conseiller pour la Municipalité de Saint-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Albert Trépanier

ASSERMENTES devant moi, à Saint-Louis-de-France, ce *Quatorzième* jour de novembre, mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Gilles Toupin  
secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté Champlain

A une session spéciale du Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, mercredi le 14 novembre 1979, à 7:30 heures P.M au 2 100 Boul. St-Louis, St-Louis-de-France, à laquelle session étaient présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron

Denis Paquin

Léopold Trudel

Julien Tremblay

Albert Trépanier

Jean-Pierre Sirois

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

### ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des nouveaux conseillers.
2. Rapport du président d'élection
3. Adoption du règlement 167 (Stationnement)  
Adoption du règlement 108-J (S'il y a lieu)

Le secrétaire-trésorier et président de l'élection a procédé à l'assermentation des nouveaux élus du scrutin tenu le 4 novembre 1979 et a présenté son rapport aux membres du Conseil.

79-373

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Denis Paquin, APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le rapport du président de l'élection tenue le 4 novembre 1979 soit adopté tel que présenté.

79-374

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron que le règlement portant le No 167 relativement au stationnement des véhicules-automobiles et à l'obstruction des chemins publics soit et est adopté.

Que conformément à la loi une copie conforme dudit règlement soit expédiée au ministère des transports du Québec dans les trente jours de son adoption.

### REGLEMENT NO. 167

Règlement relatif au stationnement des véhicules-automobiles et à l'obstruction des chemins publics.

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Corporation Municipale que les chemins publics soient libres de toute obstruction ou nuisance.

ATTENDU QU'avis de présentation de ce règlement a été régulièrement donné.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par M. Le Conseiller Jean-Pierre Caron et RESOLU et il est par le présent règlement DECRETE ET STATUE comme suit, savoir:

Article I: Pour l'interprétation du présent règlement, les mots «véhicules-automobiles» et «chemins publics» ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Code de la Route (Chapitre 231 SRQ 1964)

Article II: Entre le 15 octobre et le 15 avril inclusivement, il est interdit à toute personne de stationner un véhicule automobile dans les chemins publics de la Municipalité entre 24:00 heures, minuit et 8:00 heures A.M.

Article III: Pour faciliter l'enlèvement de la neige, il est interdit à toute personne de stationner ou de laisser un véhicule automobile en stationnement dans un chemin public de la Municipalité, à compter du début d'une chute de neige jusqu'à ce que l'enlèvement de la neige soit complété.

Article IV: Pour les fins des articles II et III ci-dessus, le mot «personne» comprend le propriétaire, le conducteur et/ou celui qui a la garde d'un véhicule automobile.

Article V: Le ou les préposés de la Municipalité autorisés à cette fin par résolution du Conseil, pourront déplacer ou faire déplacer tout véhicule automobile nuisant à l'enlèvement de la neige dans les chemins publics de la Municipalité.


Article VI: Il est interdit à toute personne de nuire à la circulation dans les chemins publics de la Municipalité, en y déposant de la neige, de la glace, des rebuts ou toute matière quelconque.

Article VII: Toute personne contrevenant aux dispositions de l'article II du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de dix dollars (\$10.00), plus les frais et à défaut du paiement de l'amende et des frais dans les quinze jours après le prononcé du jugement, d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

Article VIII: Toute personne contrevenant aux dispositions des articles III et VI ou autres dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimum de cinquante dollars (\$50.00) et maximum de trois cents dollars (\$300.00), plus les frais, et à défaut du paiement de l'amende et des frais dans les quinze jours après le prononcé du jugement, d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

Article IX: Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL LE 14 novembre 1979

  
Roger Barnais, Maire

  
Gilles Toupin, sec. trés.



No. de résolution  
ou annotation

79-375

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Il est PROPOSE par M. Le Conseiller Denis Paquin APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que le règlement portant le No 108-J, règlement abrogeant le règlement portant le numéro 108 H annulant le texte de l'article 5.1.5 du règlement numéro 108 concernant le zonage, la construction et le lotissement et le remplaçant par l'article intitulé: «Superficies minimum des lots non desservis ou partiellement desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égouts» soit et est adopté.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires habiles à se prononcer sur l'adoption du règlement 108-J soit tenue le 22 novembre 1979 de 7 heures à 9 heures P.M. au Centre municipal 2100, Boul. St-Louis, St-Louis-de-France. ADOPTE.

### REGLEMENT NO. 108-J

Règlement abrogeant le règlement portant le numéro 108-H annulant le texte de l'article 5.1.5 du règlement numéro 108 concernant le zonage, la construction et le lotissement et le remplaçant par l'article intitulé: «Superficies minimum des lots non desservis ou partiellement desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égouts».

Session spéciale du Conseil de la Corporation Municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-France.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

Session spéciale tenue le 14 novembre à 7:30 heures P.M. au lieu ordinaire des sessions du Conseil, conformément aux dispositions de la loi et à laquelle session étaient présents:

Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron

Denis Paquin

Léopold Trudel

Julien Tremblay

Albert Trépanier

Jean-Pierre Sirois

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné.

CONSIDERANT QUE la Municipalité se doit d'établir des normes minimales d'aménagement.

CONSIDERANT QU'il est opportun pour la municipalité de rentabiliser au maximum le potentiel des voies publiques existantes.

EN CONSEQUENCE, il est par le présent règlement DECRETE ET STATUE comme suit savoir:

Article 1: La construction de bâtiments sera autorisée sur un lot dont la superficie minimale est égale ou supérieure à 32,289 pi. car. (trente-deux mille deux cent quatre-vingt-neuf pieds carrés) 3,000 m. car. (trois milles mètres carrés) pour les terrains non desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout et de 16,144.5 pi. car. (seize mille cent quarante-quatre pieds et demi carrés) 1,500 m. car. (mille cinq cents mètres carrés) pour les terrains desservis soit par un réseau d'aqueduc, soit par un réseau d'égout.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Article II: N'est assujéti à l'application de l'article 1 du présent règlement, le lots qui:

1. est issu d'une subdivision approuvée par le conseil et déposée conformément à l'article 2175 du Code Civil avant le 14 novembre 1979.

2. et a front sur une rue municipalisée.

3. est «enclavé» au sens du présent règlement, c'est-à-dire: que le lot ne peut pour aucune considération être agrandi pour se conformer aux dimensions minimales exigées à l'article 1, pour une ou plusieurs des raisons suivantes:

a. Si le lot est situé à un coin de rue municipalisée et qu'une résidence est érigée sur chacun des lots adjacents.

b. Si une résidence est érigée sur les lots adjacents à au moins trois (3) côtés dudit lot.

c. Si le lot est adjacent à un lot visé par les dispositions de la loi de Protection du Territoire Agricole sur au moins un côté et qu'une résidence est érigée sur chacun des autres lots adjacents.

d. Si le lot est situé dans la région agricole désignée et présente un refus de la Commission de Protection du Territoire Agricole suite à une demande du propriétaire concerné afin de se conformer à l'article 1 du présent règlement.


4. et à la condition que l'usage projeté respecte toutes les autres dispositions du règlement 108 et des autres règlements applicables.

Article III: Ne sont pas assujettis aux dispositions de l'article 1 du présent règlement les lots issus d'une subdivision approuvée par le Conseil et déposée conformément à l'article 2175 du Code Civil avant le 14 novembre 1979 ayant une superficie minimale de 15,000 pieds carrés lorsque desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égoût ou de 30,000 pieds carrés lorsque non desservis par un réseau d'aqueduc et d'égoût.

Article IV: Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOpte à la session du 14 novembre 1979

ADOpte par les électeurs 22 nov. 1979

  
Roger Borndis, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier demande au président de l'assemblée si tous les membres du Conseil acceptent d'ajouter les items suivants à l'ordre du jour, savoir:

- A) Demande subvention. Re: règlement 109
- B) Secrétaire.
- C) Drapeau du Canada

Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay demande au président de l'assemblée si tous les membres du Conseil acceptent d'ajouter les items suivants à l'ordre du jour, savoir:

- D) Caisse Populaire
- E) Ingénieur municipal

De l'assentiment unanime des membres du Conseil tous présents à la présente session spéciale et dûment convoqués.

L'item: Demande de subvention pour le règlement 109 est ajouté à l'ordre du jour de la convocation.

79-376

CONSIDERANT QU'il s'agit du plus vieux secteur de la paroisse.

CONSIDERANT QUE les gens sont surtaxés par l'imposition du règlement 109.

CONSIDERANT QUE les contribuables de ce secteur déboursent beaucoup plus que prévu et se voient dans l'obligation de vendre leur propriété.

CONSIDERANT QUE plusieurs études ont été effectuées concernant l'émission d'une subvention possible.

CONSIDERANT QUE ces travaux sont terminés depuis septembre 1976.

CONSIDERANT QUE le service des subventions du ministère des Affaires Municipales recommandait une subvention de 81,000 dollars pour ce projet.

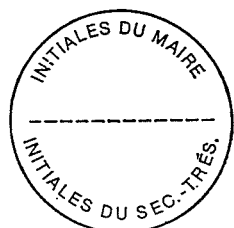
EN CONSEQUENCE, il est PROPOSE par M. Le Conseiller Albert Trépanier

APPUYE par M. Le Conseiller Léopold Trudel que la subvention pour le règlement 109 soit accordée et versée par le ministère des Affaires municipales dans les plus brefs délais possible.

Que copie de cette résolution soit adressé à:

Marcel Gagnon député de Champlain  
Michel Veillet député Fédéral 521, Notre Dame Cap-de-la-Madeleine  
Ministre des Affaires Municipal, Québec  
Premier Ministre Levesque, Québec

Vote: Messsieurs les Conseillers Denis Paquin et Jean-Pierre Sirois enregistrent leur dissidence. ADOPTE.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

L'item: «Secrétaire» n'est pas ajouté à l'ordre du jour, Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel s'y étant opposé.

L'item: «Drapeau du Canada» n'est pas ajouté à l'ordre du jour, Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois s'y étant opposé.

L'item: «Caisse Populaire» n'est pas ajouté à l'ordre du jour, Monsieur Le Conseiller Denis Paquin s'y étant opposé.

L'item: «Ingénieur Municipal» n'est pas ajouté à l'ordre du jour, Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel s'y étant opposé.

L'Ordre du jour tel qu'amendé étant épuisé, Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron propose la levée de l'assemblée.

ADOpte à la session du 3 décembre 1979

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 3 décembre 1979 à 7:30 heures P.M., à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron

Denis Paquin

Léopold Trudel

Julien Tremblay

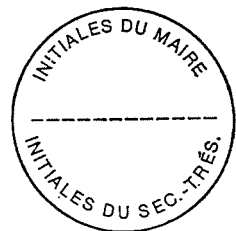
Albert Trépanier

Jean-Pierre Sirois

Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

### O R D R E   D U   J O U R

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des sessions du mois de novembre 1979
5. Affaires découlant des procès-verbaux.
6. Lecture de la correspondance.
7. Rapport des permis de construction.
8. Adoption des comptes à payer folio 154 liste No. 79-013
9. Résolution Re: Placements à court terme  
Re: Art. 165 C.M. et recueil des règles de gestion et de procédures administratives: 400-11
10. Résolution d'appui à Commission Scolaire (a/s Maire)
11. Résolution Re: Accord de principe droit de passage  
Projet Canada au travail (M. Gervais)
12. Résolution Re: Vente de propriétés par le Conseil de Comté pour non paiement de taxes.
13. Résolution Re: Projet soumis par le Conseil de Comté au sujet de l'autoroute 40
14. Résolution Re: Modification règlement 164
15. Avis de motion:
  - a) Abrogation du règlement No. 149 et nouveau règlement
  - b) Rue Dargis
  - c) Place Suzette
16. Varia:
  - a) Offre du Conseil de Comté pour confection matrice graphique
  - b) Secrétaire adjoint Roger Duplessis
  - c) Drapeau du Canada
  - d) Ingénieur municipal
  - e) Règlement 109
  - f) Comité d'entraide
  - g) Caisse Populaire
  - h) Secteur Masse - terrain



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

17. Intervention du public.  
18. Levée de l'assemblée.

79-377

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay APPUYE par Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier que l'ordre du jour soit adopté incluant les items varia A à H inclusivement.

79-378

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Denis Paquin APPUYE par Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay que les procès-verbaux des sessions du mois de novembre 1979 soient adoptés en ajoutant la lettre «t» au mot important, page 96, 2e paragraphe de l'item «poste officier municipal» et en remplaçant le mot administrative par le mot administration, page 98 item 9.

79-379

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron que la demande de la Commission municipale d'urbanisme relativement à sa demande de \$500.00 pour permettre ses opérations courantes soit reportée jusqu'à l'adoption des procédures administratives actuellement à l'étude à ce sujet.

Messieurs les Conseillers Léopold Trudel et Jean-Pierre Caron votent en faveur.  
Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Sirois, Albert Trépanier, Julien Tremblay et Denis Paquin votent contre la proposition.

Proposition rejetée.

79-380

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay que le montant de \$500.00 soit versé à la Commission municipale d'Urbanisme.

Messieurs Les Conseillers Jean-Pierre Caron et Léopold Trudel votent contre la proposition.

Messieurs Les Conseillers Jean-Pierre Sirois, Albert Trépanier, Julien Tremblay et Denis Paquin votent en faveur de la proposition.

Adopté

79-381

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron APPUYE par Monsieur Le Conseiller Denis Paquin que la cotisation de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France au Conseil Régional de Développement de la région administrative 04 soit renouvelée à raison de .03¢ per capita.

Adopté

Il est fait mention aux présentes minutes que 30 permis de construction ont été émis au cours du mois de novembre 1979 représentant une valeur totale de \$628,375.00

79-382

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Denis Paquin APPUYE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel que la liste des comptes à payer No 79-013 folio 154 soit adoptée telle que présentée.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.

No. de résolution  
ou annotation

79-383

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel que le compte à payer à «Les pièces d'autos Carel Ltée» au montant de \$470.44 soit adopté.

Il est fait mention qu'au présent procès-verbal que Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron s'abstient de voter déclarant son intérêt dans les affaires de: «Les pièces d'autos Carel Ltée».

79-384

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par Monsieur Le Conseiller Denis Paquin que le secrétaire-trésorier adjoint soit et est autorisé à effectuer des placements à court terme pour et au nom de la Corporation conformément à l'article 165 C.M.

79-385

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Denis Paquin APPUYE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel que le recueil de gestion et de procédures administratives partie 400-11 soit adopté tel que présenté.

79-386

Amendement

*Les. son numéro de  
tant en com-  
ment.*  
Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron APPUYE par Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay qu'à l'item 2.01-1 du recueil de gestion et de procédures administratives le taux de 00.6% soit remplacé par «tout écart de plus de 1%»  
Votent en faveur: Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Caron et Julien Tremblay  
Votent Contre: Messieurs Les Conseillers Albert Trépanier, Léopold Trudel, Denis Paquin et Jean-Pierre Sirois

Amendement REJETE

Votent En Faveur de la proposition principale Messieurs Les Conseillers Denis Paquin, Léopold Trudel, Jean-Pierre Sirois et Monsieur le Maire Roger Bornais.

Votent Contre: Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Caron, Albert Trépanier et Julien Tremblay.

ADOPTE

79-387

CONSIDERANT QUE la municipalité de Saint-Louis-de-France fait face à un problème d'espace à disposer pour les réunions sociales de sa collectivité,

CONSIDERANT QUE la municipalité de Saint-Louis-de-France entend se doter d'un plan directeur en matière de loisirs,

CONSIDERANT QUE la municipalité de Saint-Louis-de-France serait prête à négocier des échanges ou locations de services avec la C.S du Cap-de-la-Madeleine en regard des installations scolaires envisagées dans notre municipalité en vue d'en arriver à la signature d'un protocole d'entente,  
Re: Livre blanc sur les loisirs au Québec Page 81, 6.3

Il est PROPOSE par Monsieur Le Maire Roger Bornais APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois:  
a) qu'à ce stage de l'étude faite par la C.S. de C.M., L'intention de la municipalité soit portée à l'attention





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

ladite Commission Scolaire

b) que demande soit faite à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine de prendre en considération nos besoins (ci-joint documents d'appui) (statistiques) (grandes lignes du plan d'association des loisirs)

c) que le projet du complexe scolaire à être négocié entre la Commission Scolaire du Cap de la Madeleine et le gouvernement du Québec,

Tienne compte: des besoins formulés  
du plan directeur d'urbanisme municipal  
du plan directeur des loisirs. ADOPTE.

79-388

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte d'accorder un droit de passage limité au plan inclus sur la propriété de la municipalité, relativement à l'aménagement d'une piste de ski de fond, à la condition expresse que les travaux soient exécutés conformément aux plans et selon les directives de la municipalité.  
Que les responsables devront avant d'entreprendre les travaux d'aménagement obtenir l'approbation de leur tracé par la municipalité.

ADOPTE

79-389

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier APPUYE par Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay que la liste préparée en date du 3 décembre 1979 pour vente d'immeuble selon l'article 727 du Code municipal soit acceptée telle que présentée et expédiée au secrétaire du comté.

ADOPTE

79-390

CONSIDERANT QUE les travaux préliminaires au projet d'Autoroute 40 ont été complétés il y a bientôt 4 ans;

CONSIDERANT la nécessité pour les Comtés de Champlain, Laviolette et Portneuf d'être reliés, dans le plus bref délai, au réseau d'autoroute québécois;

CONSIDERANT la nécessité d'une amélioration du réseau routier entre le Cap-de-la-Madeleine et Québec pour le développement économique des Comtés de Champlain, Laviolette et Portneuf;

CONSIDERANT QUE nous avons un réseau de chemin de fer convenable desservant les comtés concernés, que le Fleuve St-Laurent et le port de Trois-Rivières répondent aux besoins de notre région au point de vue navigation et que le seul instrument qui manque à notre industrialisation et à notre économie est un réseau routier adéquat;

CONSIDERANT QUE la région de la Mauricie est reconnue comme étant une zone désignée, donc économiquement faible et que sa population n'est pas fière de ce titre et ne demande que les outils nécessaires pour remédier à cette situation;

CONSIDERANT QUE l'état actuel de la Route 138 ne correspond plus, depuis fort longtemps, aux besoins du transport routier de notre région;

CONSIDERANT QUE la route 138 doit traverser de nombreux villages, ce qui pose des problèmes de circulation considérables;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

CONSIDERANT l'incertitude quant au délai de réalisation de l'Autoroute 40;

CONSIDERANT QU'à certains endroits (ex: Pont de la Rivière Batiscan) deux camions ne peuvent même pas rencontrer sur la Route 138, ce qui a pour résultat de détourner la circulation lourde sur la Route 20 de la rive Sud et de détourner aussi l'économie;

CONSIDERANT QU'entre Trois-Rivières et Donnacona la Route 138 est tellement tortueuse que sur plus de 60 kilomètres, sur un total de 85 kilomètres, un trait plein est peint au centre empêchant ainsi toute voiture de doubler et réduisant la vitesse à environ 60 kilomètres/heure alors que la limite est de 90 kilomètres/heure, ce qui a pour résultat d'allonger considérablement le temps de parcours;

CONSIDERANT QUE cette désuétude de la Route 138 a pour effet de faire prendre des risques à certains conducteurs qui doublent dans des sections interdites, ce qui devient la principale cause d'accidents;

CONSIDERANT QUE l'ouverture de l'Autoroute 40 aura pour effet secondaire de donner à la Route 138 sa vocation réelle de route régionale et touristique et qu'une augmentation du nombre de touristes sera la bienvenue;

CONSIDERANT QUE des dizaines de millions de dollars ont été investis, entre autre, pour la construction de l'Autoroute St-Donat - St-Esprit ou encore l'Autoroute 640 de Repentigny à Pointe-Calumet qui n'ont pas le dixième d'utilisation que ne l'aurait l'Autoroute 40 et pourtant vous avez trouvé les argents nécessaires;

CONSIDERANT QUE les Comtés de Champlain et Laviolette ont élu des députés du Gouvernement au pouvoir depuis de nombreuses années et que malgré cela, l'on doit nous considérer comme des électeurs de second ordre, car nos demandes répétées pour la construction de cette Autoroute n'ont pas encore été prises en considération dû au fait que l'on en reporte la construction d'année en année;

CONSIDERANT QU'aussi longtemps que l'Autoroute 40 ne sera pas complétée entre Québec et Montréal, ceci équivaut à la construction d'un demi pont pour enjamber une rivière qui ne serait pas très utile;

CONSIDERANT QUE les gens voyageant de Montréal à Québec préfèrent attendre des heures pour traverser les ponts de Montréal plutôt que d'emprunter en partie l'Autoroute 40 et la Route 138 à cause de la désuétude de cette dernière, ce lien de l'Autoroute 40 entre Montréal et Québec aurait donc pour résultat aussi de décongestionner la circulation sur les ponts de Montréal.

POUR CES MOTIFS, il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay, SECONDE par Monsieur le Conseiller Albert Trépanier et résolu que:



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

Le Conseil demande au Gouvernement du Québec, et plus particulièrement au Ministre des Transports et aux Députés des Comtés concernés, que la mise en oeuvre du projet d'Autoroute 40 entre le projet de rond point situé sur la route 157 dans la municipalité de Saint-Louis-de-France jusqu'à Donnacona, soit effectuée dans les plus brefs délais;

Le Gouvernement fasse connaître le plus rapidement possible l'échéancier de construction de ladite Autoroute et que cet échéancier ne soit pas, tel qu'on nous le laisse entendre, en 1982, 1983, 1984, 1985, mais qu'il soit fixé au plus tard en 1981.

ADOPTE

Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier enregistre sa dissidence vue la modification au projet de résolution.

79-391

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Denis Paquin APPUYE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel que l'article VIII du règlement portant le numéro 164 soit modifié en retranchant les mots suivants: «situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux», et en les remplaçant par les mots suivants: « Les dits immeubles apparaissant à l'intérieur du trait rouge tel que défini au croquis comme annexe A et faisant partie intégrante du présent règlement».

ADOPTE

Il est noté aux présentes minutes que Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois était temporairement absent lors de la présentation de cette résolution.

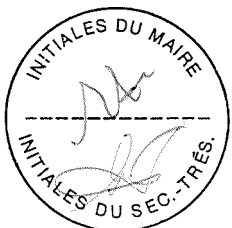
Je soussigné, Denis Paquin, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: «REGLEMENT» abrogeant le règlement No. 149 et le remplaçant par un nouveau règlement.

Je, soussigné, Léopold Trudel, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: «REGLEMENT» de confection et d'ouverture de la rue connue sous le nom de «Dargis».

Je, soussigné, Léopold Trudel, conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: «REGLEMENT» décrétant l'ouverture de la rue «Place Suzette» et l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du terrain (emprise) et des améliorations y compris le réseau d'aqueduc.

79-392

Il est PROPOSE Par Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay APPUYE par Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier que le Conseil de la Corporation municipale de St-Louis-de-France avise le Conseil de Comté qu'il est présentement disposé à rencontrer la firme Sonarex



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

afin de discuter de la confection de la matrice graphique et du rôle d'évaluation dit « nouvelle génération » dans le plus bref délai possible.  
ADOPTE

79-393

CONSIDERANT QUE la municipalité de Ste-Marthe a une population de 4000 avec 3 secrétaires.

CONSIDERANT QUE la municipalité de Pointe du Lac a une population de 5000 avec 4 employés de bureau. Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Albert Trépanier QUE Monsieur J. Roger Duplessis soit congédié pour cause de surplus de personnel.

La proposition est REJETEE n'ayant pas été appuyée.

79-394

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier APPUYE par Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay que le drapeau du Canada soit installé au centre municipal à côté de celui du Québec et qu'un autre drapeau du Canada soit installé au centre des loisirs à côté de celui du Québec.

Amendement;

79-395

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel que le drapeau du Canada soit installé dans la salle où siège le Conseil.

L'amendement n'est pas retenu par le président de l'assemblée. Messieurs les Conseillers Albert Trépanier et Julien Tremblay votent EN FAVEUR de la proposition principale.

Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Sirois, Jean-Pierre Caron, Denis Paquin et Léopold Trudel votent CONTRE la proposition

Proposition REJETEE.

79-396

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron que le drapeau du Canada soit installé à la salle du Conseil selon l'éthique prévu par la loi.

ADOPTE

79-397

Il est PROPOSE par Monsieur Léopold Trudel APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron que des remerciements soient adressés à Madame Marie Savary pour avoir fait don au Conseil d'un drapeau du Canada.

ADOPTE

79-398

CONSIDERANT le dépôt très prochain du schéma directeur et du plan de zonage.

CONSIDERANT QUE la firme Chastenay, Gagné et Associés soumettra un programme et une stratégie de développement.

CONSIDERANT QUE le schéma directeur fournira certaines données essentielles à une étude globale des besoins en personnel...



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

*Pour fins de  
discussion*

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que l'engagement d'un ingénieur soit définitivement annulé.  
Vote EN FAVEUR de la proposition: Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier.

Votent CONTRE Messieurs les conseillers Jean-Pierre Caron, Denis Paquin, Léopold Trudel, Julien Tremblay et Jean-Pierre Sirois.

79-399

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier APPUYE par Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay que la pétition présentée au Conseil par Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier au nom des contribuables impliqués par le règlement no. 109 soit acheminée au Premier Ministre l'honorable René Levesque, à l'honorable Guy Tardy, ministre des Affaires municipales et au député de Champlain Monsieur Marcel Gagnon.

*Messieurs les  
conseillers*

Que ladite pétition soit accompagnée de la résolution portant le no. 79-376 adoptée le 14 novembre 1979. En faveur: Tremblay et Trépanier, Contre: Caron, Paquin, Trudel et Sirois. REJETE/

79-400

Il est proposé par Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier que le Conseil verse la somme de \$200.00 au Comité d'Entraide aux soins de Madame Rose Richard.  
La proposition est REJETEE n'ayant pas été appuyée.

79-40.1

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Julien Tremblay APPUYE par Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier que les deniers publics de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France soient placés à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France au taux d'intérêt négociable.  
Votent EN FAVEUR de la proposition: Messieurs les Conseillers Julien Tremblay, Albert Trépanier.

Votent CONTRE: Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Caron, Denis Paquin, Léopold Trudel et Jean-Pierre Sirois.

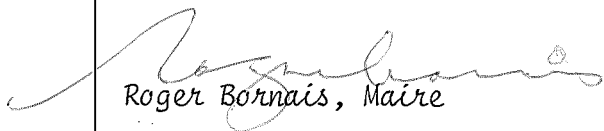
REJETEE

L'item H inscrit à Varia concernait une information au Conseil de la part de Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron.

79-402

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Albert Trépanier la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la session du 7 Janvier 1980

  
Roger Bornais, Maire

  
Gilles Toupin, secrétaire-trésorier



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session spéciale du Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 20 décembre 1979, à 7:30 heures P.M. au 2100 Boul. St-Louis, St-Louis-de-France, à laquelle session étaient présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Caron  
Denis Paquin  
Léopold Trudel  
Jean-Pierre Sirois  
Roger Bornais, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

### ORDRE DU JOUR

1. Choix soumission, cueillette et transport des ordures ménagères. contrat.
2. Contrat enfouissement
3. Adoption du règlement No. 168 (ordures)
4. Adoption du règlement No. 169 mise en forme et désignation rue Dargis.
5. Autorisation au Maire et au secrétaire-trésorier de signer l'entente pour la fourniture d'eau selon les dispositions du règlement 125 et amendements.
6. Autorisation de discontinuer le service d'eau à l'abattoir Lesieur Inc. (s'il y a lieu)
7. Emprunt temporaire pour fins d'opérations courantes.
8. Cotations assurances générales (s'il y a lieu).
9. Engagement ingénieur municipal (Monsieur Léopold Trudel)
10. Avis de motion: Amendements au règlement 125 (Monsieur Denis Paquin)

### OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Cueillette et transport des ordures ménagères.

Raymond Charpentier	\$23,998.75
Service Sanitaire Régional	\$32,677.75

79-403

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron que l'on reporte l'adjudication de la soumission pour la cueillette et le transport des ordures ménagères après la signature du contrat d'enfouissement avec Service Sanitaire régional de Trois-Rivières, Inc.

Votent Pour: Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Sirois et Denis Paquin.

Votent Contre: Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Caron et Léopold Trudel.

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**



No. de résolution  
ou annotation

Mention est faite au présent procès-verbal que Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Caron avait appuyé la proposition pour fins de discussions.

79-404

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par Monsieur Le Conseiller Denis Paquin que le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le contrat pour la cueillette et le transport des ordures ménagères avec le plus bas soumissionnaire soit : Raymond Charpentier, pour la somme de \$23,998.75 en conformité avec le cahier des charges dès que le contrat d'enfouissement avec «Service Spécial de Vidanges Inc.» aura été dûment signé par le Maire et le secrétaire-trésorier.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Caron demande le vote

EN FAVEUR: Monsieur Le Maire Roger Bornois et Messieurs les Conseillers Jean-Pierre Caron, Denis Paquin, et Léopold Trudel

CONTRE: Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois.

ADOPTÉ.

79-405

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par Monsieur Le Conseiller Denis Paquin que le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le contrat pour l'enfouissement Sanitaire des ordures ménagères, avec «Service Spécial de Vidanges Inc.» conformément à la cotation datée du 13 décembre 1979 signée par Monsieur Alfred Piché, Président, au taux de \$8.64 par unité d'habitation.

ADOPTÉ.

79-406

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par Monsieur Le Conseiller Denis Paquin que le règlement portant le No. 168 concernant la disposition des Vidanges, la tarification pour la cueillette, le transport et l'enfouissement sanitaire et des dispositions administratives, soit et est adopté.

79-407

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par Monsieur Le Conseiller Denis Paquin que le règlement portant le No. 169 décrétant la mise en forme et l'ouverture d'une partie de la rue connue sous le nom «Dargis», soit et est adopté.

79-408

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de St-Louis-de-France, les ententes pour la fourniture de l'eau selon les dispositions du règlement 125 et amendements dans tous les cas applicables.

ADOPTÉ.

79-409

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois qu'un emprunt temporaire pour fins d'opérations courantes et de versements partiels sur le contrat de construction du garage soit contracté à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France pour une somme n'excédant pas \$66,650.00, sous forme de contrat de crédit variable pour une période d'au plus 12 mois remboursable par versements anticipés.

Que les intérêts sur le solde dû soient payées mensuellement.

ADOPTÉ.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France Comté Champlain, Qué.

79-410

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que le secrétaire-trésorier adjoint soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$55,317.50 à l'ordre de Construction Bécancour Inc. suivant l'estimé produit en date du 20 décembre 1979 par la Firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés.  
ADOPTÉ.

79-411

*x est*

CONSIDERANT les politiques administratives de la municipalité 400-1 article 1.05 adopté par le Conseil; PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron que la police d'Assurance de la municipalité soit confiée à Brunet, Loïselle et Associés Inc. pour le montant de \$6,706.00  
ADOPTÉ.

79-412

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron que l'on retarde l'engagement de l'ingénieur municipal.  
La proposition est rejetée n'ayant pas été appuyée.

79-413

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Sirois que Monsieur Jacques Lavoie soit et est engagé à titre d'ingénieur officier à compter du 3 janvier 1980 au salaire annuel de \$17,000.00, ainsi que les bénéfices marginaux selon le protocole d'entente en vigueur pour les employés du secrétariat.

Comme condition d'emploi Monsieur Jacques Lavoie devra avant le 1er juillet 1980 être résident dans la municipalité de Saint-Louis-de-France, Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron enregistre sa dissidence.  
ADOPTÉ.

79-414

Il est PROPOSE par Monsieur Le Conseiller Léopold Trudel APPUYE par Monsieur Jean-Pierre Sirois que la section 300-4 des politiques administratives relativement à la description et à l'attribution des tâches de l'ingénieur officier soit et est adoptée.  
Monsieur Le Conseiller Jean-Pierre Caron enregistre sa dissidence.

Je soussigné, Denis Paquin conseiller de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: «REGLEMENT» Amendement au règlement portant le No. 125-A.

79-415

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Sirois propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la session du 7 Janvier 1980

  
ROGER BORN AIS, Maire

  
GILLES TOUPIN, secrétaire-Trés.





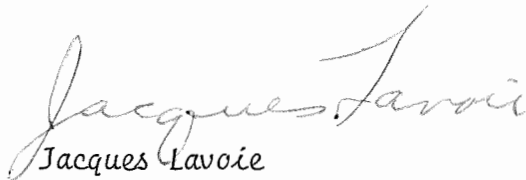
No. de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté Champlain, Qué.**

PROVINCE DE QUEBEC  
Municipalité de Saint-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Je, soussigné, Jacques Lavoie, ayant été nommé ingénieur-officier pour la Municipalité de Saint-Louis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

  
Jacques Lavoie

Assermenté devant moi, à Saint-Louis-de-France, ce septième jour du mois de janvier, mil neuf cent quatre-vingt.

  
Gilles Toupin  
secrétaire-trésorier